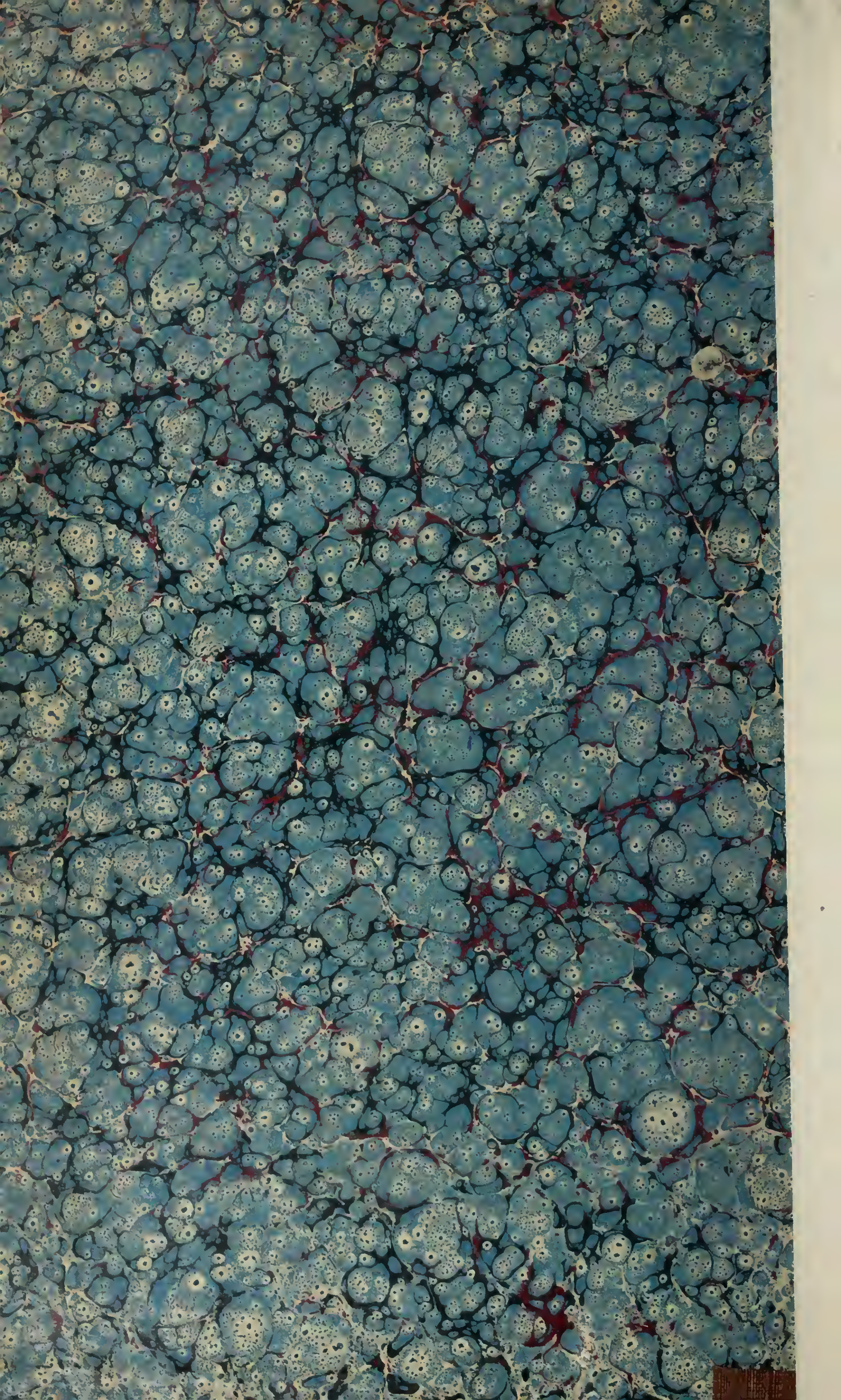
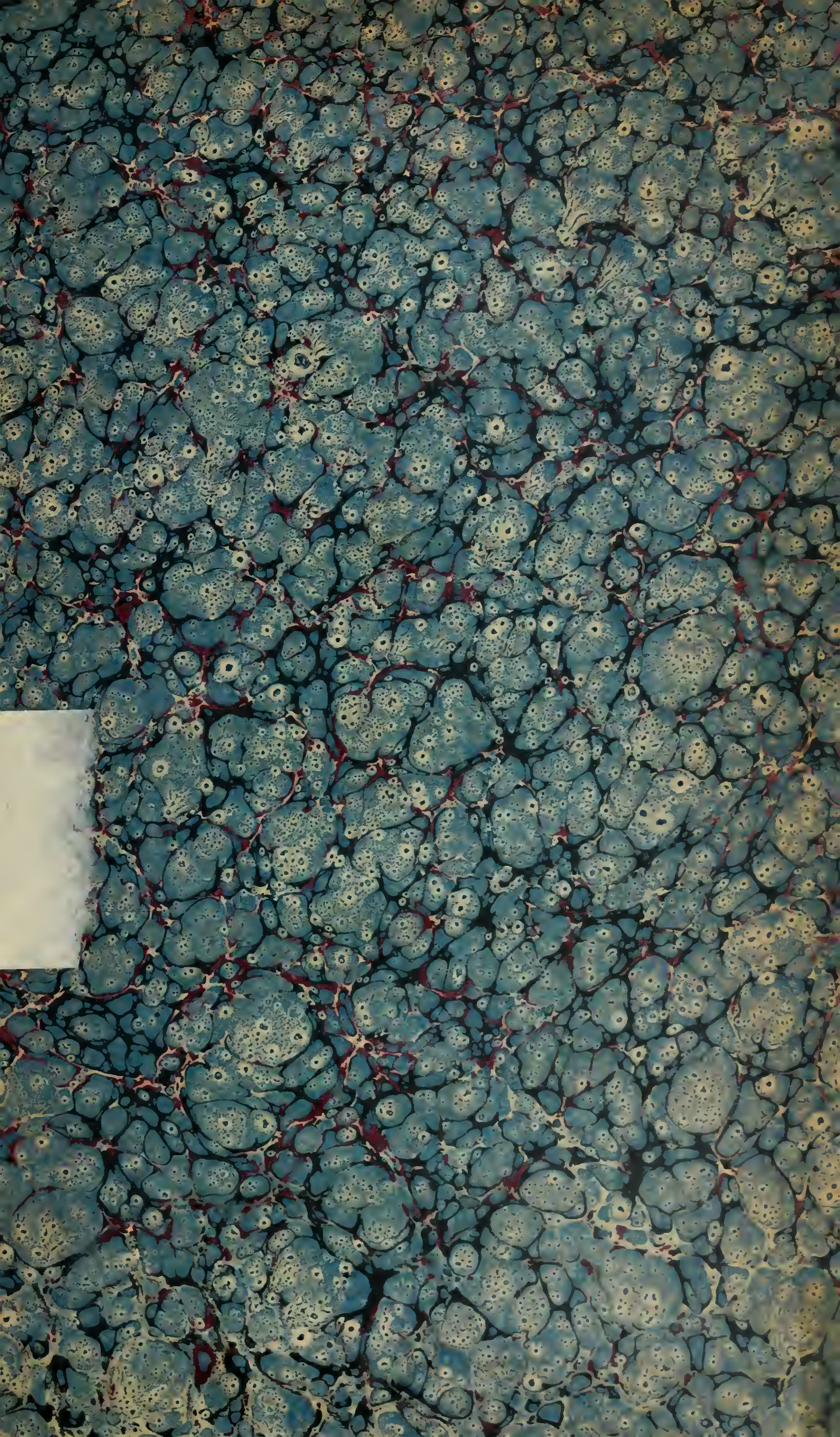
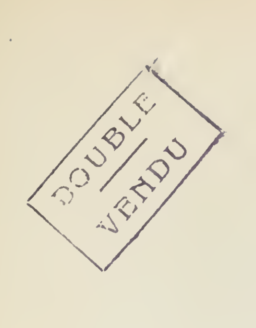






HISTOIRE DE BEL-ABBÈS

BEL-ABBÈS

ET SON

ARRONDISSEMENT

HISTOIRE

Divisions administratives, Travaux publics, Services publics, Statistique, Topographie, Agriculture, Commerce et Industrie

DEPUIS LEUR CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

Avec Cartes, Plans, Tableaux synoptiques et chronologiques

PAR

L. BASTIDE

AUTEUR D'UNE ÉTUDE SUR L'ALFA, COURONNÉE A L'EXPOSITION D'ALGER EN 1876, PAR L'ACADÉMIE NATIONALE AGRICOLE ET MANUFACTURIÈRE EN 1877, ET PAR LA SOCIÉTÉ D'ACCLIMATATION DE PARIS EN 1878. — MÉDAILLE D'OR GRAND MODULE POUR MÉMOIRES AGRICOLES ET ALGÉRIENS A L'EXPOSITION GÉNÉRALE D'ORAN EN 1877. — NOMBREUSES RÉCOMPENSES DANS DIFFÉRENTS CONCOURS, DONT SIX A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS EN 1878. — PRÉSIDENT DU COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT. — MEMBRE CORRESPONDANT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE D'ORAN, DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LA PROVINCE ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS AGRICOLES. — EX-MAIRE DE BEL-ABBÈS. — ANCIEN DÉLÉGUÉ AU CONSEIL SUPÉRIEUR DU GOUVERNEMENT DE L'ALGÉRIE.

« La colonisation est un des plus puissants et
« des plus utiles penchants de l'espèce humaine. »
(A. Thiers).

ORAN

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE AD. PERRIER

13, Boulevard Oudinot, 13

1880.


LIBRARY
MAY 20 1971
UNIVERSITY OF TORONTO

AUX COLONS DE LA MEKERRA, SES CONCITOYENS

HOMMAGE AFFECTUEUX DE L'AUTEUR

INTRODUCTION

Fixé, de bonne heure, à Bel-Abbès, où ma famille était arrivée en 1851, je m'adonnai entièrement à la vie de colon qui prédispose le plus aux études sérieuses, en même temps qu'elle attache à ce sol, où se trouvent désormais nos affections, nos intérêts, nos joies et nos tourments de chaque jour.

C'est ainsi que j'appris à aimer cette contrée, ma seconde patrie, et que de tout temps j'eus l'idée de réunir les principaux faits qui l'intéressent, jaloux de faire connaître au plus grand nombre l'objet de mon vif attachement.

Souvent, aussi, j'avais été frappé d'entendre dire que le Français ne sait pas coloniser, et rapprochant cette interprétation peu flatteuse de ce qui se déroulait tous les jours sous mes yeux, je m'étais demandé si je ne remplirais pas un devoir en présentant les faibles moyens

dont je disposais pour détruire ce préjugé, sans avoir la prétention de faire une étude spéciale sur cet art que ni mon peu de loisir, ni mon insuffisance ne me permettaient d'aborder.

Tous les peuples ont un penchant à aller s'établir au loin pour exporter les produits des pays nouveaux, dans le triple but d'améliorer le sort des nationaux qui s'expatrient ainsi, d'avantager le consommateur et d'enrichir leur propre nation.

Pour envisager la question au point de vue du plus ou moins d'aptitude que possède notre pays à coloniser, et bien que quelques essais de ce genre aient pu produire parfois des déceptions dans des parties isolées, ne convient-il pas de voir les effets généraux qui ont été obtenus : les pays déserts se couvrant d'une population laborieuse, la civilisation remplaçant le plus souvent la barbarie, le commerce des peuples rendu plus facile, plus étendu et, par suite, leurs relations plus intimes, et d'examiner si la France n'a pas, de la sorte, utilisé avec succès un des plus puissants et des plus sérieux auxiliaires du progrès ?

Mais, en dehors de ce penchant que nous avons relevé à l'avoir de tous les peuples, puisque ceux-là même qui n'ont pas de colonie voient leurs enfants s'expatrier sans y être contraints par aucune volonté, mais poussés simplement par le désir d'acquérir l'aisance et par ce besoin de posséder le sol qui s'empare un peu de tout le monde, à un moment donné, la colonisation offre un moyen trop important de prévoyance aux gouvernements sou-

cieux des intérêts de la classe la plus nombreuse, pour que notre patrie ait pu négliger de l'utiliser et d'y concentrer de grands efforts.

Si la France ne possède aujourd'hui qu'un petit nombre de colonies, ne sommes-nous pas en droit d'avancer qu'elle le doit uniquement à ses insuccès dans différentes guerres plutôt qu'à son peu d'aptitude à coloniser? puisque chacune de nos anciennes possessions était prospère et florissante au moment de passer de nos mains entre celles de nos ennemis plus heureux.

Certes, les essais de cette nature, tentés par notre pays dans toutes les parties du monde, ont été suivis de succès qui parlent assez haut par eux-mêmes dans l'histoire des différents peuples, bien que tous n'aient pas eu un champ d'action aussi favorable que celui offert par les côtes septentrionales de l'Afrique. Celles-ci présentent, en effet, à l'immigrant, cet avantage incalculable que, tout en donnant satisfaction à ce besoin de quitter son pays pour aller chercher fortune ailleurs, chacun peut, en raison de leur proximité de la mère-patrie, se rendre compte à l'avance des conditions au milieu desquelles il doit vivre, de façon à ne tenter qu'avec de sérieuses garanties une épreuve trop souvent suivie de déceptions.

Mais il me suffira de citer notre œuvre en Algérie, où, en moins de cinquante années, nous avons acquis une colonie de cinquante millions d'hectares, dont quatorze millions sont fertiles et immédiatement colonisables, réuni une population européenne de trois cent quarante

mille habitants, élevé le mouvement commercial, qui, en 1830, n'était que de huit millions, à trois cent cinquante millions de francs (1), sans parler des effets généraux que j'ai précédemment signalés, pour laisser au public impartial le soin de juger en toute connaissance de cause.

Ces considérations générales rendaient plus vif encore mon désir de parler de Bel-Abbès et de son arrondissement, dont le territoire avait été peuplé, bâti et cultivé en moins de trente-cinq ans, et qui, n'ayant pas de passé historique, pouvait être revendiqué à bon droit comme une œuvre exclusive de la colonisation française.

C'est dans cette disposition d'esprit que me trouvèrent la circulaire du 15 juillet 1876, dans laquelle le Préfet d'Oran faisait appel à toutes les personnes de bonne volonté désireuses de l'aider à préparer l'histoire de la colonisation du département, et la lettre par laquelle, le 2 décembre 1877, le vice-président du commissariat de l'Algérie, pour l'Exposition qui s'organisait, m'engageait à entreprendre cette étude de nature à offrir, selon lui, un réel intérêt, et dans le but de la faire figurer à l'Exposition universelle de 1878.

Je songeai, dès lors, à reprendre mon projet que les préoccupations de fonctions publiques m'avaient un moment fait mettre de côté, tout en me permettant de réunir des matériaux fort utiles, soit comme maire de

(1) Exposé de la situation de l'Algérie, le 12 novembre 1878, par le Gouverneur général. En 1876, le mouvement commercial de la colonie avait atteint trois cent quatre-vingt millions de francs.

Bel-Abbès, soit comme conseiller général de la circonscription rurale, soit comme directeur du Syndicat des eaux ou président du Comice agricole de l'arrondissement.

Je ne fus néanmoins en mesure d'adresser à l'Exposition universelle qu'un simple résumé qui prit place dans le catalogue raisonné des produits que j'avais exposés, et aujourd'hui seulement il m'est permis de livrer à la publicité un travail qui n'est, je le reconnais, qu'une description historique et statistique destinée uniquement à servir de renseignements à ceux qui voudront poursuivre et compléter ce genre d'étude, comme aussi de terme de comparaison à ceux qui, plus tard, indiqueront les progrès qui ne manqueront pas de s'accomplir en cet endroit.

Quoique ramenée à ces modestes proportions, cette œuvre ne pouvait être produite par un seul, et j'ai dû frapper à bien des portes qui, je m'empresse de le dire, se sont toujours ouvertes à mon appel pour m'offrir, avec la meilleure volonté possible, d'excellentes ressources, en même temps que j'utilisais avec profit la collection du Bulletin des actes du gouvernement de l'Algérie, celle des volumes du Conseil général d'Oran, et enfin les Tableaux de la situation des établissements français en Algérie, auxquels j'ai fait plusieurs emprunts.

Je ne saurais oublier de rappeler, à cette place, que M. Beuzelin a bien voulu se charger d'établir le plan de Bel-Abbès et de dresser la carte de l'arrondissement d'après les documents les plus récents, et en mettant au

service de cet important travail l'expérience que lui ont acquise de longues années de recherches et d'études s'étendant aux moindres parties de ce territoire.

Et, si je dois un tribut de reconnaissance, que je tiens à rendre public, à M. Guérin, commandant du génie, pour son obligeance à me seconder, et à M. le lieutenant Denis, dont le départ précipité pour la Cochinchine m'a privé d'une précieuse collaboration, je remplis également un devoir en remerciant ici tous les Chefs de service et les personnes qui n'ont cessé de mettre à ma disposition des documents fort intéressants.

C'est à eux seuls aussi que je reporte le succès que cette modeste étude peut obtenir auprès des amis de la colonie.

Bel-Abbès, le 11 avril 1880.

L. B.

LIVRE PREMIER

Historique de la création de Bel-Abbès et de ses diverses transformations jusqu'à nos jours

« Ce que nous créons par caprice n'est pas durable ; cela seul subsiste qui rentre dans l'ordre général. »

(*Histoire du sol de l'Europe*).

CHAPITRE PREMIER

1840 à 1847

OCCUPATION MILITAIRE DE LA CONTRÉE
PROJET DE CRÉATION DE BEL-ABBÈS. — PLAN D'ORGANISATION. —
PREMIERS TRAVAUX.

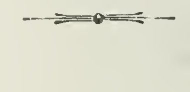
Si l'on voulait entrer dans le domaine du merveilleux, on dirait qu'un voyageur, dont la course est sans fin, revenant pour la seconde fois dans les lieux où il n'avait vu, à son premier passage, que désert et solitude, a rencontré, après de longues années, une ville populeuse, une campagne florissante, une civilisation née comme par enchantement. Et cependant nos soldats et les premiers colons de la Mekerra ont vu, en moins de quarante ans, une transformation semblable s'opérer dans cette région : là où étaient des marais, il y a des cultures et des fermes; là où s'étendaient les broussailles souvent impraticables, s'élèvent des villages et passent des chemins; une ville s'est bâtie là où les tribus nomades dressaient leurs tentes. Cette ville s'est peuplée et enrichie, et maintenant, sortie de la période d'enfantement, elle a pris sa place parmi les cités.

Ce qui nous frappe, ce sont les effets; mais pour comprendre ceux-ci, il est nécessaire de remonter aux causes, d'analyser la série des circonstances naturelles qui ont favorisé une création aussi rapide, aussi extraordinaire, et de mesurer en

même temps les efforts intelligents qui ont réussi à faire fructifier ces semences de prospérité, sans lesquels elles seraient restées stériles.

Nous présenterons ainsi la description de Bel-Abbès, non pas au point de vue d'une curiosité qui trouverait sans doute plus d'aliments dans des faits historiques plus éclatants et plus bruyants, mais comme une étude destinée à retracer la mesure de l'effort au résultat obtenu, comme un chapitre de l'histoire de la colonisation française en Algérie.

Dans ce but nous avons, à chacune des périodes qui forment le cadre de ce travail, résumé les principaux événements intéressant l'ensemble de la colonie, pour conserver cette cohésion indispensable entre les différentes parties historiques d'un même pays.



I

Résumé des principaux faits qui intéressent l'Algérie de 1830 à 1847.

Lorsque le drapeau de la France fut arboré au sommet de la casbah d'Alger, le 5 juillet 1830, pour venger l'injure faite à son gouvernement dans la personne de son représentant, et que la victoire la plus complète couronna les efforts de notre armée, en cet endroit tant de fois témoin de l'humiliation des puissances européennes luttant contre les deys au nom de la civilisation (1), la nation victorieuse fut, un moment, comme

(1) Il suffit de rappeler, pour confirmer cette remarque, les défaites des Espagnols, d'abord en 1516, époque où le Pegnon, construit six ans plus tôt par Pierre de Navarre, fut impuissant à empêcher la destruction de l'expédition commandée par Francesco de Véro; puis en 1535 sous la conduite de l'empereur Charles-Quint lui-même, qui eut à lutter contre les hommes et surtout contre les éléments; et enfin en 1774 et 1780 sous les commandements successifs du général O'Reilly et de l'amiral Barcélo, et d'ajouter que Louis XIV, en 1682, et lord Exmouth, en 1816, ce dernier agissant au nom des principales cours de l'Europe, durent se contenter de bombarder Alger qui, chaque fois, renaissait promptement de ses cendres.

éblouie par son succès et se demanda, dans toutes les classes de la société, ce qu'elle pourrait bien faire de sa conquête.

De 1830 à 1840, véritable période d'occupation, où les événements militaires qui se succèdent nous entraînent pour ainsi dire malgré nous, le gouvernement lui-même cherche à plusieurs reprises quelle doit être sa véritable ligne de conduite.

Durant quatre ans cette hésitation ne cesse de s'accroître, et, vers la fin de l'année 1833, une Commission est instituée avec la mission de décider si la France doit ou non abandonner sa récente conquête.

Pendant que de nombreuses brochures paraissent dans le but de résoudre le problème algérien, plusieurs personnalités ne craignent pas de se prononcer nettement pour que le pays soit délivré d'un fardeau qu'il ne pourra pas porter longtemps, et, bien qu'à ce moment le Ministre ait déclaré, avec la Commission d'enquête, que l'honneur et l'intérêt de la France lui commandaient de conserver ses possessions sur la côte septentrionale de l'Afrique, ce n'est qu'au mois de juin 1838 que le gouvernement manifesta hautement son intention de coloniser l'Algérie.

Mais la malheureuse reconnaissance sur Blidah (1830); l'insuccès de l'expédition de Médéah (juillet 1831); le massacre de Bône (septembre 1831); la désastreuse affaire de la Macta (juin 1835); l'échec devant Constantine et la pénible retraite qui en fut la suite (novembre 1836), ainsi que le traité inexplicable de la Tafna (mai 1837), nous mirent dans l'obligation de nous garder des nouvelles tentatives qui pouvaient être faites contre nous à l'est comme à l'ouest, et par suite d'occuper les principaux points du littoral : Mers-el-Kebir (1830); Bône (mars 1832); Arzew, Mostaganem et Bougie (1833); momentanément Mascara (décembre 1835) et Tlemcen (janvier 1836); La Calle (1837); Constantine (octobre 1837), et enfin Cherchell, Médéah et Milianah (1840).

On comprend vite, dans ces conditions, qu'il était impossible de songer à établir la colonisation proprement dite sur un territoire dont la conquête était loin d'être assurée ; aussi n'avons-nous à enregistrer, au début, que l'arrivée de quelques immi-

grants, véritables intermédiaires entre le commerce et l'armée, notamment pour les objets les plus indispensables.

Dès l'année 1832, Dély-Ibrahim, Kouba et le massif d'Alger commencent à se peupler; bien que la création officielle de ces deux premiers centres ne date que du 22 avril 1835, époque à laquelle remonte également la fondation de Boufarik. Mais ces premiers essais restèrent limités à cette partie du territoire de la province d'Alger, celles d'Oran et de Constantine n'ayant pris aucune part à l'œuvre de colonisation pendant la période que nous examinons, si ce n'est par la création de Philippeville (6 octobre 1838), que le maréchal Valée édifia uniquement alors pour faciliter les relations de l'intérieur avec le littoral.

C'est d'ailleurs seulement le 19 avril 1836 que le maréchal Clauzel, pour régulariser l'état de choses existant, fit délivrer des titres provisoires garantissant à chaque famille la concession qu'elle devait cultiver et planter dans un temps déterminé.

De 1840 à 1847 la conquête s'affermit d'une manière complète, et le pays est bien réellement une terre définitivement française. De nombreux territoires devront encore être ajoutés à nos possessions, plusieurs insurrections seront encore à réprimer; mais la guerre, d'une façon générale, cède la place au travail et à l'œuvre de colonisation.

Nous devons relever, comme principaux faits militaires de ces quelques années : le passage des Portes-de-Fer (fin 1839); l'héroïque défense, à Mazagran, des cent vingt-trois hommes du 1er bataillon d'Afrique, commandés par le capitaine Lelièvre (février 1840); le passage du col de Mouzaïa, malgré une vive résistance (mai 1840); la prise de Takdempt et de Mascara (mai 1840); celle de Saïda (1841); la prise de la smala d'Abd-el-Kader par le duc d'Aumale (mai 1843); le bombardement de Tanger, la victoire d'Isly sur les Marocains, le bombardement de Mogador et la convention de Tanger (1844); l'insurrection du Dahra, l'extermination des Ouled-Riah, dans les grottes de Nekmariah, par le colonel Pélissier, et le désastre du colonel Montagnac au Marabout de Sidi-Brahim, près Nemours (1845); le massacre de la deïra (avril 1846); enfin la soumission des

Kabyles de Bougie et de Sétif, celle d'Ahmed-ben-Taïeb-ben-Salem, celle de Bou-Maza et la reddition d'Abd-el-Kader, à Nemours, entre les mains du duc d'Aumale (1847).

Quant à la colonisation, elle entre résolûment dans une période d'activité depuis le moment où le général Bugeaud arrive à Alger, non-seulement dans le but d'achever la conquête, mais aussi investi de la mission de coloniser le pays.

Un arrêté gouvernemental du 18 avril 1841 consacre le système des concessions à titre gratuit, à la condition d'exploiter sa terre et de l'habiter soi-même ou d'y fixer une famille à sa place. Des clauses particulières sont en outre insérées dans les titres, suivant le lieu où se trouve la concession, et cela avec d'autant plus de raison que, dans le choix des emplacements qu'il convient de peupler, l'État n'a pas seulement à tenir compte des avantages agronomiques ou hygiéniques, mais surtout à se préoccuper des exigences stratégiques et politiques que comporte l'état général du pays.

Dès cette même année, le général Bugeaud organise le peuplement de l'ouest du Sahel, et après que le roi Louis-Philippe a déclaré dans son discours aux Chambres (1842) que l'Algérie est une terre *désormais et pour toujours française*, les mêmes essais de colonisation sont tentés dans les départements d'Oran et de Constantine, à partir de 1844 (1).

Les projets de colonisation alors mis à l'étude étaient des plus vastes; mais ils furent entravés par l'ordonnance du 21 juillet 1845, dont les effets furent amoindris par celle du 1er sep-

---

(1) Nous donnons ici la nomenclature, sans détail aucun, des centres créés en Algérie jusqu'à la fondation de Bel-Abbès, pour permettre à chacun de faire telle comparaison qui lui paraîtra utile.

Cette série est extraite d'une brochure préparée à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, et qui a pour titre : COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE LA COLONISATION EN ALGÉRIE.

Ces centres sont : 1° pour le département d'Alger, en 1835 : Boufarik, Dély-Ibrahim, Kouba et les Haouchs du massif d'Alger ; — en 1840 : Médéah (banlieue), Milianah (banl.) ; — en 1841 : Cherchell (banl.), Blidah ; — en 1842 : Drariah et Kaddous, El-Achour, Ouled-Fayet, Coléah ; — en 1843 : Boghar, Teniet-el-Haâd, Orléansville, Ténès (banl.), Douera, Bondjaréah, El-Biar, Mustapha et l'Agha, Pointe-Pescade (St-Eugène), Birkadem, Saoula, Chéragas, Guyotville, Hussein-Dey, Maison-Carrée ; — en 1844 : Dellys, Sidi-Ferruch, Staouëli, Baba-Hassen, Crescia, Mahelma, Sainte-Amelie, Saint-Ferdinand, Douaouda, Fouka, Zéralda, Fondouk ; — en 1845 : Aumale, Soumah ; — en 1846 : La Chiffa, Mouzaïaville ; — en 1848 : Joinville, Montpensier, Dalmatie, Beni-Mered, El-Affroun, Castiglione, Lodi, Damiette, Marengo, Zurich, Novi, Montenotte, La Ferme, Pontéba, Affre-

tembre 1847, édictée au moment où le duc d'Aumale était nommé Gouverneur général et allait continuer l'œuvre si bien entreprise par le maréchal Bugeaud, dont le nom est inséparable de tout ce qui rappelle les progrès de notre colonie dans le passé.

II

Occupation militaire du territoire de Bel-Abbès.

Le rapide exposé de la situation générale qui précède, permettra de suivre avec plus d'intérêt ce que nous avons à dire maintenant concernant la création de Bel-Abbès.

Vers 1840, les progrès de la conquête nous avaient amenés à occuper, dans la province d'Oran, la ville de Mascara et bientôt après celle de Tlemcen, qui formaient une seconde ligne d'occupation, destinée à enfermer entre elle et la côte un territoire désormais livré à la possession paisible et à la culture. On avait déjà établi plus loin, vers le sud, sur la limite du Tell et des hauts plateaux, ce qu'on a appellé les postes-magasins, points d'appui et de ravitaillement pour nos colonnes expéditionnaires, comme Sebdou, Frendah, Tiaret. Daya avait été occupé provisoirement, et le marabout de Sidi-bel-Abbès, qui sous peu donnera son nom à la nouvelle ville, était un gîte

---

ville ; — en 1849 : l'Arbah ; — en 1850 : le Fort-de-l'Eau ;

2· Pour le département d'Oran, en 1841 : Mostaganem (banlieue), Mascara (banl.) ; — en 1842 : Tlemcen (banl.) ; — en 1844 : La Sénia ; — en 1845 : Saint-Denis-du-Sig, Arzew, Misserghin, Oran (banl.), Sidi-Chami ; — en 1846 : Mazagran, Mers-el-Kebir, Sainte-Barbe-du-Tlélat, Nemours, Sainte-Léonie, La Stidia ; — en 1848 : Valmy, Arcole, Saint-Cloud, Kléber, Mefessour, Saint-Leu, Damesme, Fleurus, Assi-ben-Okba, Saint-Louis, Assi-ben-Féréah, Assi-bou-Nif, Assi-Ameur, Mangin, Rivoli, Aïn-Tédélès, Souk-el-Mitou, Aboukir, Aïn-Nouissy, Tounin ; — en 1849 : Sidi-bel-Abbès, Négrier, Bréa ; — en 1850 : Saint-André-de-Mascara, Saint-Hippolyte, Saf-Saf, Mansourah, Aïn-el-Turck, Bou-Sfer ;

3· Pour le département de Constantine, en 1833 : Bougie (banl.); — en 1837 : Constantine (banl.) ; — en 1838 : Philippeville, Bône (banl.); — en 1842 : La Calle ; — en 1844 : El-Arrouch, Saint-Antoine, Valée, Damrémont ; — en 1845 : Guelma, Duzerville ; — en 1846 : Aïn-Sfia ; — en 1847 : Sétif (banl.), Saint-Charles, Condé, Penthièvre, Bugeaud ; — en 1848 : Stora, Batna, Robertville, Gastonville, Jemmapes, Mondovi, Barral, Héliopolis, Millésimo, Petit ; — en 1849 : Djidjelli.

d étape obligé et usité entre Oran et Daya, sur la route naturelle qui réunit ces deux points, c'est-à-dire la vallée de la Mekerra.

Ce fut seulement à partir de 1842 que des troupes s'établirent d'une façon permanente sur ce relai intermédiaire entre la côte et les postes du sud. Elles avaient pour mission, en gardant ce point, d'assurer nos communications et de les mettre à l'abri d'un coup de main. Dès lors le poste, non reconnu encore, bien qu'existant de fait, fut protégé par des ouvrages de fortification. Une redoute en terre fut élevée sur un emplacement choisi par le général Bedeau, à une égale distance d'Oran et de Daya, à dix-huit lieues de l'une et de l'autre ville, sur la rive droite de la Mekerra, pour garder les issues de cette grande vallée qui, des hauts plateaux à la mer, renferme une des principales artères de la province d'Oran.

Le point fortifié tirait sa force d'un léger mouvement de terrain qui commandait la plaine sur une certaine étendue, et du fossé naturel de la Mekerra qui, abandonnant pendant quelques kilomètres la direction générale de son cours sud-nord, coule en cet endroit de l'ouest à l'est, couvrant le poste vers le nord. La forme de la redoute était rectangulaire, avec une flèche vers le sud.

Tel fut le berceau de Bel-Abbès. La redoute occupait une surface d'un demi-hectare environ, à peu près le quatre-vingtième de la superficie que la ville renferme aujourd'hui dans ses murailles. Au reste, la fortification, en prenant plus tard son extension, a conservé le point fortifié primitivement comme une partie forte, et le mur en maçonnerie, se substituant aux remparts en terre, a laissé dans l'intérieur de l'enceinte tout le terrain de l'ancien poste, qui forme actuellement l'extrémité nord-ouest de la ville.

Beaucoup d'habitants de Bel-Abbès se rappellent encore avoir vu la redoute que les soldats, dans un langage naïf et pittoresque, appelaient *Biscuitville;* les baraques en planches, construites à l'intérieur, étaient en effet uniquement destinées à assurer le service des vivres; quant aux troupes, elles étaient logées sous la toile.

On a dit que beaucoup de villes de la colonie n'étaient que « des casernes doublées d'une cantine. » C'est une épigramme qui est vraie pour Bel-Abbès, du moins en ce qui concerne les origines; car les besoins de l'armée attirèrent bientôt un certain nombre de vivandiers et de marchands qui se groupèrent tout d'abord au pied de la redoute, vers le nord, entre les remparts et la Mekerra. Le village qui se créa ainsi, peu important, puisqu'il ne comptait qu'une dizaine de maisons, était situé au pont de bois (1); aujourd'hui il n'en reste plus trace, non plus que de la redoute. Le Bel-Abbès nouveau a fait disparaître, depuis longtemps, les témoins de son humble origine !

Quelle était la physionomie de ce poste intéressant qui devait être le noyau d'une grande ville? Tout le monde peut se la dépeindre facilement, en rapprochant le Bel-Abbès de ce temps-là des points analogues voisins. La garnison était composée en majeure partie de troupes de la Légion étrangère et de Chasseurs. Au reste, c'était avant tout un lieu de ravitaillement, et un observatoire d'où nous pouvions surveiller le sud, lancer nos colonnes en cas de troubles et d'insurrection, et protéger les plaines fertiles de M'léta, du Sig et du Tlélat, tout en empêchant de tourner Mascara et Tlemcen.

La vie était pénible pour ces troupes qui n'avaient d'autre abri que la tente ; mais l'eau potable ne manquait pas, car tout le long de la Mekerra, sur un développement d'un kilomètre à peine, en face du poste, existent des sources nombreuses. Le bois était abondant ; vers l'est et le sud tout le terrain, jusqu'à vingt kilomètres, était couvert d'une épaisse broussaille de bois taillis, bon à brûler.

Malgré cela les conditions sanitaires étaient loin d'être favorables ; car depuis le pied même du mamelon sur lequel était assis le camp jusqu'à cinq kilomètres en amont sur la rive droite de la Mekerra, il existait des terrains marécageux dont les émanations malsaines, ramenées sur la partie habitée par les vents d'ouest, qui règnent généralement, firent éclore des

(1) Remplacé en 1878 par un pont en fer.

fièvres dont la garnison commença à souffrir cruellement dès 1845.

L'humidité permanente du sol, dans cette étendue, tenait uniquement à la mauvaise direction et au défaut d'entretien des anciens canaux d'irrigation établis par les Arabes. Ce marais fut desséché par des rigoles d'écoulement présentant une pente favorable vers la Mekerra, et les fièvres disparurent en partie. C'est principalement sur l'emplacement de l'ancien marais qu'est aujourd'hui le jardin public.

Ces travaux, avec ceux de la route de Daya à Bel-Abbès, occupèrent les troupes pendant toute l'année 1845 et pendant l'hiver de 1845 à 1846.

III

Projet de création de Bel-Abbès.

En 1844 Daya avait été fondé pour relier les deux postes trop éloignés de Frendah et de Sebdou, à la limite des Kœff, sur un plateau à l'altitude de mille mètres environ. A l'origine Daya fut, comme Bel-Abbès, un poste exclusivement militaire, autour duquel sont venus se grouper quelques marchands et cantiniers, mais qui n'a pas pris un grand développement.

Bien différente devait être la fortune de Bel-Abbès. L'année 1845 fut précisément marquée par l'événement qui devait provoquer la création d'un centre de population civile sur les rives de la Mekerra. Les indigènes, les Beni-Amer, suivant en cela l'exemple d'un grand nombre d'autres tribus, allèrent porter à notre ennemi, l'émir Abd-el-Kader, le contingent de leurs forces, en émigrant au Maroc. Nous ne nous étendrons pas sur les événements politiques qui amenèrent cette exode ; nous nous contenterons d'en faire ressortir les conséquences pour la situation du poste de Bel-Abbès et de tout le pays arrosé par la Mekerra.

Les possesseurs du sol ayant disparu sur un espace immense où la colonisation n'avait pas encore pénétré, le pays se transforma en une solitude ouverte aux incursions des Marocains et des tribus sahariennes. Le poste se trouvait dès lors placé dans des conditions toutes différentes; car son importance militaire grandissait de tous les dangers qu'entraînait pour la colonisation du littoral l'abandon du territoire situé entre Mascara et Tlemcen. En effet, si une forte occupation ne fermait pas aux cavaliers du sud la route naturelle de la Mekerra, ces bandes pillardes pouvaient facilement s'avancer à travers un pays sans défense, et par un chemin sans obstacles, jusqu'aux plaines fertiles de M'léta et du Sig. Les places de Mascara et de Tlemcen étant tournées, perdaient leur action dans la défense du littoral colonisé et pouvaient voir leurs communications avec Oran mises en péril. Il était donc urgent de boucher la trouée qui se formait ainsi sur cette ligne de Mascara-Tlemcen, dont la longueur de cent quarante kilomètres était trop considérable pour permettre une surveillance efficace de la part de ses deux points d'appui.

En même temps surgissaient d'autres idées. Les rives de la Mekerra jouissaient d'une juste réputation de fertilité. Les Arabes, suivant leur habitude, avaient, depuis des siècles, laissé le terrain, sinon sans culture, du moins sous un régime qui était loin de favoriser tout le développement de la richesse agricole, et là où leur insouciance n'abandonnait pas à la broussaille des terres excellentes, leur inertie se contentait d'un labour unique, peu profond, tardif. Toutefois, il y avait de riches espérances pour l'avenir d'une colonie agricole fondée dans une plaine où la couche végétale, reposant sur un *substratum* calcaire et marneux, présente souvent des épaisseurs de quarante à cinquante centimètres, et pouvait, en outre, à l'aide de quelques travaux d'art n'offrant aucune difficulté sérieuse, recevoir une irrigation abondante par les eaux de la Mekerra.

Les Arabes, par suite d'une émigration volontaire, nous faisaient abandon de ces terrains. N'étions-nous pas en droit de nous en emparer, et de fonder ainsi un centre de colonisation

auquel tout semblait devoir promettre, non-seulement une prospérité rapide, mais encore une extension facile et naturelle? Si, en effet, on jette les yeux sur la carte de la province d'Oran, ce qui frappe d'abord, c'est, à côté des massifs montagneux de Mascara et de Tlemcen, la plaine de la Mekerra ouverte de l'est à l'ouest sur un développement de soixante kilomètres, et du nord au sud, depuis le djebel Tessalah et le djebel Hadjera, jusqu'aux premières assises des Kœff, sur une étendue de quarante kilomètres environ. Cette plaine, généralement plate ou mamelonnée par de faibles mouvements de terrain, descend, en pentes douces, vers les deux rives de la Mekerra, qui la fertilise et en forme l'artère principale.

A cette époque la colonisation recevait une impulsion active. Les années 1845, 1846, 1847 sont marquées par de nombreux décrets portant création de centres de population, parmi lesquels on remarque Nemours et Sétif, comme on a pu le voir dans les notes qui précèdent.

Quant à Bel-Abbès, le territoire des Beni-Amer fut déclaré acquis à l'État par suite d'un arrêté du gouverneur général, duc d'Isly, en date du 18 avril 1846. Cet arrêté frappait de dépossession, d'une façon générale, toutes les tribus émigrées, soit dans le Maroc, soit dans le désert, qui n'auraient pas obtenu l'aman dans un laps de temps déterminé, et portait que toutes leurs propriétés appartiendraient à l'État.

Le 19 février 1847, une autre dépêche du duc d'Isly établissait les bases de l'occupation militaire de Bel-Abbès; mais ce ne fut qu'un an après que fut créée la Commission spécialement chargée de déterminer les points favorables à l'établissement d'un centre de population civile. Cette Commission présentait la composition suivante :

Prudon, chef du génie à Bel-Abbès, *président ;*
Signorino, chef du bureau arabe, *membre ;*
Camis, inspecteur de colonisation, *membre ;*
Eichacker, chirurgien-major de la Légion étrangère, *membre;*
Francy-Brégeat, agent du domaine, *secrétaire.*

Parmi ces noms, il en est un qui ne peut pas tomber dans l'oubli : c'est celui du président de la Commission, le capitaine Prudon, premier chef du génie à Bel-Abbès. C'est au chef du génie que Bel-Abbès doit ses remparts, ses casernes, son hôpital ; c'est au président de la Commisson que la ville doit ses rues, ses places, la plupart de ses monuments publics, ses conduites d'eau et ses égouts. La part de cet officier est grande dans l'œuvre, et c'est à juste titre que son nom est inscrit sur une des principales rues de Bel-Abbès. Le souvenir reconnaissant de la colonie ne devait pas moins à la mémoire de son fondateur, dont nous serions heureux de voir le nom attaché, dès maintenant, à l'un des nombreux villages de l'arrondissement.

Dans sa dépêche du 19 février 1847, le duc d'Isly arrêtait à trois bataillons, quatre escadrons et une section de batterie de montagne, les bases de l'occupation militaire de Bel-Abbès, qui devait posséder en outre un détachement des troupes du génie, quatre cents chevaux ou mulets du train des équipages et un détachement des ouvriers d'administration. Il recommandait aussi, dans l'assiette des positions, de se préoccuper de la population civile, dont le chiffre pouvait être évalué, pour un certain nombre d'années, à trois mille habitants.

Le capitaine Prudon fut invité à présenter, suivant ces indications, un projet qu'il produisit le 10 novembre 1847.

Pendant le courant de l'année, des influences contraires s'étaient déjà agitées au sujet de Bel-Abbès. Créé comme chef-lieu de subdivision, une dépêche du ministre du 21 août lui promettait, dans un avenir peu éloigné, le rôle de chef-lieu de la division militaire, dès que la conquête étant affermie sur le littoral, le gros de nos forces pourrait s'établir avantageusement dans l'intérieur (1). D'un autre côté, en faisant la répartition des troupes dans les places, le général Charron, comman-

(1) A ce sujet nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de citer l'opinion suivante de J. Duval qui connaissait bien les questions algériennes, et dont la vie entière s'est passée dans l'étude approfondie des solutions économiques : « Sous l'empire de toutes ces heureuses conditions, Bel-Abbès est appelé, mieux encore que Blidah dans le centre, à devenir la capitale militaire et civile de l'ouest ; les plans de la cité ont été conçus en vue de cette haute destinée, officiellement annoncée dès 1847. Aussi est-ce vers ce point

dant supérieur du génie, déclarait ne pouvoir accorder à Bel-Abbès l'effectif indiqué comme base de l'occupation, et par suite trouvait le projet « trop étendu. »

Le volume intitulé : *Établissements français en Algérie*, de cette époque, porte même que, dans l'hypothèse où Bel-Abbès ne serait qu'un chef-lieu de subdivision, la dépense devait être évaluée à trois cent mille francs pour les travaux de défense et à un million cinq cent mille francs pour les bâtiments militaires, ce qui existait alors n'étant qu'un simple provisoire. Cette somme, pour faire un chef-lieu de division, devait être augmentée de cinq cent mille francs, nécessaires pour établir les bureaux de l'état-major, les conseils de guerre et de révision, la prison militaire et les chefs des services militaires de la province.

Mais tenant compte de l'avenir que le ministre de la guerre réservait à cette ville, les plans du capitaine Prudon furent acceptés dans leur ensemble, bien que leur évaluation fut plus élevée que la précédente, et les constructions commencèrent dès 1847.

IV

Plan d'organisation

Le projet du capitaine Prudon embrassait les éléments principaux d'un poste militaire et répondait en même temps à tous les besoins d'une population civile; c'était un plan d'organisation complète et sans lacunes. Nous allons en donner une description succincte : c'est décrire, à peu de chose près, la ville telle qu'elle est.

---

qu'affluent aujourd'hui de préférence les capitaux et les bras, et l'État l'a-t-il doté d'une banlieue très étendue. La province tout entière gagnerait à voir son centre de gravité, de domination et de colonisation, fixé d'abord sur le littoral par les nécessités de la guerre, reporté plus avant dans l'intérieur, ce que permet la sécurité complète et désormais assurée du Tell tout entier. La pacification elle-même en serait consolidée. » (*Manuel descriptif et statistique de l'Algérie en 1855.*)

L'enceinte, simple mur avec meurtrières, se compose de seize bastions reliés par des courtines. Le mur, d'une hauteur moyenne de cinq mètres, est défendu, en avant, par un fossé de quatre mètres de largeur et de trois mètres de profondeur. Cette enceinte, d'un développement total de trois kilomètres environ, représente un polygone qui, en réalité, a sept côtés, mais dont les deux côtés adjacents nord et les deux côtés adjacents ouest, forment respectivement entre eux des angles si ouverts, et dont le côté nord-ouest a si peu de longueur, comparativement aux autres, que l'aspect général de la figure est celui d'un rectangle allongé dans le sens de la rivière, avec un appendice à l'un des angles, à l'emplacement de l'ancienne redoute qui, au point de vue militaire, devait nécessairement être renfermée dans les limites de la nouvelle ville.

Dans le tracé de l'enceinte fortifiée, on s'imposa la double condition de bien occuper le plateau, de façon qu'aucune partie du terrain environnant la place n'échappât à ses vues, et de s'éloigner, le moins possible, des figures régulières qui conviennent à l'ensemble et à l'assiette des villes, en reportant les faibles irrégularités sur quelques points seulement.

Le terrain se prêtait d'ailleurs merveilleusement à l'installation d'une ville; car une dépression longitudinale, courant de l'ouest à l'est, formait un thalweg naturel en pente douce, favorable à l'écoulement des eaux vers la Mekerra, en aval.

La superficie renfermée dans l'intérieur de l'enceinte était d'environ quarante-deux hectares, répartis, dans le projet d'ensemble, de la manière suivante : fortifications, cinq hectares; installation militaire 16; places et rues 11; installation civile 10.

Les dix hectares, réservés à l'installation civile, étaient distribués entre les bâtiments civils, tels que : gendarmerie, bureau arabe, tribunal, église, marché, etc., et deux cents lots à bâtir, d'une superficie moyenne de trois à quatre ares (1).

(1) En voici d'ailleurs le détail, ainsi que celui concernant les établissements militaires, en observant qu'il ne s'agit ici que de prévisions, modifiées en partie lors de l'application.

Établissements militaires :	H. A. C.	Train des équipages et ateliers de réparation	H. A. C.
Quartier de cavalerie	5 16 »		2 54 »

Nous aurons achevé de caractériser la ville de Bel-Abbès, quand nous aurons dit que les constructions militaires sont complétement séparées du quartier civil, de sorte que le tout ressemble à deux villes juxtaposées et renfermées dans la même enceinte. Voici les raisons qui ont conduit le capitaine Prudon à adopter, dans ses projets, l'idée d'une séparation aussi absolue :

« Quand les quartiers militaires sont bien fermés, il n'y a pas grand inconvénient à ce qu'ils soient placés au milieu de la population civile ; le plus souvent même cette dernière y trouve avantage et le préfère ; mais, quand tout est à créer, quand tout porte à croire, qu'à de petites exceptions près, les constructions militaires précèderont de beaucoup les constructions civiles, nous croyons que ce serait s'exposer à voir les premières longtemps éparpillées, avant que le vide qui les sépare ne fût rempli, et se ménager ainsi très-gratuitement, pendant bien des années, l'aspect confus et décourageant de créations en apparence mal coordonnées, qu'on ne manquerait pas de juger mal conçues. C'est pourquoi il nous a paru rationnel de faire de l'installation militaire une partie de la ville à part, sauf plus tard à introduire aussi l'élément civil dans ce quartier, en concédant des emplacements qui, longtemps utilisés, finiront

---

	H.	A.	C.
Quartier d'infanterie pour trois bataillons	1	48	50
Quartier et établissement d'artillerie	»	71	50
Parc à fourrage et magasin à orge.	1	48	50
Parc aux bestiaux pour 350 têtes.	»	71	50
Hôpital militaire pour 500 malades.	2	»	»
Magasin des effets militaires	»	40	50
Magasin aux vivres	»	22	50
Manutention et accessoires	»	45	»
Logement et bureau du sous-intendant	»	18	»
Hôtel du commandant de la subdivision	»	25	»
Bureau et logement du commandant de place	»	20	»
Pavillon pour 70 officiers.	»	30	»
Pavillon pour 2 officiers supérieurs	»	15	»
Pavillon du génie	»	22	50
Casernement du génie	»	27	»
Magasin et atelier pour le fer.	»	18	»
Ouvriers et voitures.	»	90	»
Prison militaire	»	22	50
Conseil de guerre	»	18	»
Cercle des officiers.	»	16	»
Trésor et poste	»	16	»
Corps de garde et violon, logement de portiers-consignes, magasin à poudre, magasin de projectiles, salle d'artifice, confect. de cartouches, château-d'eau.	»	4	»
Bâtiments civils :			
Gendarmerie et prison civile	»	36	»
Tribunal civil	»	18	»
Bureau arabe	»	24	»
Eglise.	»	8	»
Presbytère	»	12	»
Mairie	»	8	»
Ecoles	»	12	»
Services financiers.	»	24	»
Ponts et chaussées.	»	24	»
Théâtre.	»	40	»
200 lots à bâtir, dont 80 de 5 ares 60 cent., et 120 de 4 ares.	7	68	»
Marché couvert	»	10	»

nécessairement par devenir un jour disponibles. En attendant, les deux installations formeront un tout participant des mêmes communications, des mêmes promenades, des mêmes eaux, mais pouvant se développer séparément, soit en même temps, soit successivement, sans que le retard apporté au développement de l'une nuise en rien à l'harmonie de l'autre. »

L'écoulement des eaux pluviales était assuré par le réglage facile de la pente des rues, et celui des eaux ménagères par deux égouts placés, l'un sous la rue du rempart nord, et l'autre sous la grande rue centrale, tandis qu'une prise, établie sur la Mekerra, devait permettre, à la fois, de laisser courir l'eau dans la ville et d'arroser les environs.

L'étude du règlement des pentes, bien préparée dès l'origine par courbes équidistantes de vingt en vingt centimètres, permettait à chaque concessionnaire de bâtir sans retard, quel que fût le lot qui lui était assigné. Les pentes des rues variaient entre un et trois pour cent, et les remblais allaient, en général, de quarante à quatre-vingts centimètres, comme au marché et à l'église, atteignant en quelques endroits un mètre vingt centimètres, comme dans la rue du Désert.

Les deux cents lots à distribuer aux colons, une fois bâtis à un étage, devaient loger dix à douze personnes chacun, ce qui permettrait d'atteindre immédiatement deux mille âmes, et plus tard de dépasser trois mille, chiffre fixé par la dépêche du duc d'Isly.

Le projet que nous venons d'esquisser à grands traits comportait une dépense de 4,500,000 fr., dont 270,000 fr. pour les fortifications, et 4,230,000 fr. pour les bâtiments, somme qui devait être répartie sur les quatre exercices de 1847 à 1851.

Le Commandant supérieur du génie ayant fait, comme nous l'avons vu, des propositions moins étendues, le capitaine Prudon, dans un contre-projet, combattit cette combinaison, faisant valoir de nouveau la crainte qu'inspirait l'Émir, l'inquiétude provenant de l'émigration des Beni-Amer, la souffrance des troupes campées depuis longtemps, l'urgence de protéger les colons qui s'avançaient vers le sud, et enfin les

raisons que les exigences de la stratégie, de la colonisation et de l'humanité mettaient à son service.

Le Sous-Intendant militaire, de son côté, faisait ressortir la nécessité, vu les conditions de vétusté des baraques qui servaient d'ambulance depuis 1843, d'en élever de nouvelles pour abriter les malades, la mortalité ayant donné les chiffres suivants dans ces dernières années : en 1843, 9 décès ; en 1844, 43 ; en 1845, 95 ; en 1846, 146.

V

Premiers travaux.

Enfin, dès cette même année 1847, l'ordre fut donné de commencer le parc aux bœufs, l'installation provisoire du génie, la clôture du quartier de cavalerie et sa réunion à la redoute existante, ainsi que la partie de l'enceinte enfermant le quartier militaire jusqu'au-delà des portes de Daya et d'Oran. 80,000 francs étaient alloués pour ces travaux, en même temps que 20,000 fr. demandés pour établir des plantations, à *cause du manque de végétation* en cet endroit. La caserne de l'artillerie et du génie, le pavillon du commandant de la subdivision, celui de la place, le parc aux fourrages, l'abattoir, les magasins du campement et des lits militaires, le magasin à poudre et les corps de garde furent ajournés aux exercices suivants.

Le 7 septembre, avis fut donné au capitaine Prudon de s'installer à Bel-Abbès ; les bâtiments furent alors commencés sur des bases bien déterminées (1), et les approvisionnements en matériaux se poursuivirent avec activité.

(1) En voici le détail :

1° Bâtiments permanents pour 542 lits d'hôpital, 660 animaux et 2,215 hommes, savoir : 1 officier général, 9 officiers et employés, 26 chevaux à l'état-major ; — 1,425 officiers et soldats, 18 chevaux et mulets d'infanterie ; — 530 officiers et soldats, 460 chevaux de cavalerie ; — 75 officiers et soldats d'artillerie ; — 155 officiers et soldats, 121 chevaux des autres corps spéciaux ; — 22 hommes du bataillon ; — 15 officiers de santé et d'adminis-

Afin de protéger les concessionnaires contre les vols et les coups de main des Arabes, on entreprit, en outre, une enceinte provisoire de 2 m. 50 de hauteur, avec parapet et fossé, enveloppant la partie de l'espace intérieur destiné aux lots à bâtir.

La viabilité tenant, malgré tout, une place importante dans les préoccupations de cette époque, on dut, tout d'abord, pour assurer les communications avec le chef-lieu, construire à l'entrée de la ville un pont dont la charpente, faite avec soin mais économiquement, en utilisant des bois en partie extraits des forêts des environs, embrassait, sans appui intermédiaire, toute la largeur de la rivière. Les culées, garanties par des perrés de trente mètres en amont et de huit mètres en aval, avaient entre elles une distance de neuf mètres. L'entretien de la route de Bel-Abbès à Oran, ouverte en 1844, suggérait, en même temps, l'idée de créer un chemin muletier par le Tessalah, tandis que l'on reprenait la route de ceinture de 286 kilomètres, ayant pour jalons Tiaret, Saïda, Daya, Sebdou et dont l'exécution, commencée dès 1845, avait été suspendue par suite de la reprise des hostilités. Cette route, ouverte d'urgence sur quelques parties du tracé par des travaux de campagne destinés à faciliter le mouvement des troupes, tirait avant tout son importance, en face de l'esprit d'insurrection des tribus, de la nécessité de relier entre eux tous les postes-magasins situés sur la limite des provinces.

Ces différents travaux terminent la première période pour faire place à celle de l'exécution des projets actuellement bien définis.

---

tration. Les autres prévisions s'établissaient sur quatre fours de 300 rations, 10,000 quintaux d'orge, 12,000 quintaux de fourrage, 330 têtes de bétail, le campement (tentes, gamelles, bidons, outils), l'habillement pour 4,000 hommes, le harnachement pour leurs chevaux, 2,000 fournitures de literie, 25,000 kilogrammes de poudre et les rations de vivres ordinaires et de campagne ;

2° Bâtiments provisoires pour 792 hommes et 131 animaux.

CHAPITRE II

1848 à 1857

MISE A EXÉCUTION DES PROJETS. — CRÉATION DE BEL-ABBÈS. — TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL. — COLONISATION. — ADMINISTRATION. — SITUATION GÉNÉRALE.

I

Résumé des principaux faits qui intéressent l'Algérie de 1848 à 1857.

Comme nous l'avons dit, à la première partie de cet exposé, la guerre n'a plus lieu que par imprévu et pour réprimer des insurrections partielles, dans le double but d'assurer à la colonisation toute la sécurité dont elle a besoin et de lui procurer de nouvelles terres.

Dans tous les cas, elle ne saurait arrêter un développement qui prend, chaque jour, une plus grande importance.

Les principaux faits militaires ou de colonisation peuvent se résumer ainsi de 1848 à 1857 : soumission d'Achmed-Bey, ancien bey de Constantine (1848); mort de Bou-Sif, prise de la capitale du Ziban, mort du chérif Bouzian et du marabout Si-Moussa, occupation de Bou-Saâda (1849); prise de Narah (1850); mise en déroute de Moula-Ibrahim et de Bou-Bargla; fondation par le P. Abram d'un orphelinat à Misserghin (1851); prise de Laghouat après une lutte opiniâtre (1852); occupa-

tion de Ouargla (1853); occupation de Tuggurt (1854); conquête de la Kabylie du Djurjura, soumission des Beni-Raten, construction de Fort-National (1857).

L'administration continue à se préoccuper de la colonisation en créant de nouveaux villages qui permettent aux immigrants de marcher en avant et de peupler successivement des territoires fermés jusqu'alors à l'élément européen.

Un des faits principaux de cette époque, et qui ne saurait être passé sous silence, est celui qui a trait aux colonies agricoles établies, au nombre de cinquante, surtout par raison d'État.

Un décret du 19 septembre 1848 permit de disposer de cinquante millions, répartis sur les budgets de 1848 à 1851, pour assurer le succès de ces établissements destinés à recevoir la partie de la population parisienne qui se trouvait sans travail, en raison de l'état précaire des affaires et du contre-coup des journées de juin. Mais cet essai ne répondit pas d'abord à l'attente de ceux qui en avaient eu l'idée, et les résultats obtenus ne furent pas à la hauteur des sacrifices que le pays s'était imposés, par suite de l'insuffisance des terres mises à la disposition des attributaires, du peu d'aptitudes agricoles de ces derniers, et des malheurs et des maladies qu'ils eurent à supporter. Ce n'est qu'avec la seconde génération que les villages ainsi créés devinrent réellement prospères.

Le maréchal Bugeaud, dans l'application de son système de colonisation, s'était, avant tout, préoccupé d'attacher au sol la population qui sollicitait des concessions, tandis qu'actuellement on recherche, en premier lieu, la mise en valeur de la terre, quel que soit l'instrument de cette amélioration ; et c'est sous l'empire de cette nouvelle préoccupation que le maréchal Randon fait approuver, le 26 avril 1851, en qualité de Ministre de la guerre, un projet de décret dont il dut assurer lui-même l'exécution, comme Gouverneur général.

La nouvelle législation consacrait le régime de la concession gratuite, mais en substituant au titre provisoire un titre de propriété immédiate et transmissible, avec clauses résolutoires

auxquelles restaient soumis ceux en faveur desquels les attributaires avaient disposé de leur concession.

Cependant la colonie devient prospère par suite de la tranquillité presque générale et de la sécurité qui permet aux colons de circuler même isolément ; et, tandis que de nombreux centres se créent, la population s'accroît, le développement économique progresse, la culture se perfectionne et les travaux publics reçoivent une très-grande impulsion, notamment en ce qui concerne le desséchement des marais et les voies de communication qui relient entre eux les principaux points colonisés.



II

Historique de Bel-Abbès. — Période d'exécution.

Après les tâtonnements inséparables d'une création quelconque, nous arrivons enfin à une période mettant au grand jour la vitalité de notre centre qui, d'année en année, verra grandir son importance et sa prospérité.

Ces dix années constituent pour Bel-Abbès la période d'exécution, proprement dite, qui succède à celle d'organisation, et pendant laquelle la plupart des travaux publics sont achevés, l'administration et la colonisation développées, les principaux services publics installés, tandis que l'agriculture, le commerce et l'industrie cherchent le meilleur parti à tirer de cette situation nouvelle.

Tel est l'ordre que nous suivrons désormais, passant successivement en revue ces différentes améliorations, suivant leurs natures bien déterminées, pour éviter de nuire à l'intelligence du récit, comme cela aurait eu lieu si nous nous étions simplement borné à reproduire tous les faits suivant leurs dates, ou-

bliant que la conception et l'exécution de projets complétement opposés et dissemblables ont lieu le plus souvent à la même époque (1).



III

Travaux publics. — Fortifications. — Bâtiments militaires. — Premières constructions civiles. — Plantations. — Irrigations. — Voirie urbaine. — Voies de communication.

Les bâtiments militaires et les nombreux travaux dont les projets avaient été préparés avec le plus grand soin, comme nous l'avons vu précédemment, sont entrepris de tous côtés et poursuivis avec vigueur.

Pendant l'année 1848 on établit la partie de l'enceinte destinée à couvrir les établissements militaires du côté le plus dangereux, et l'on construit le quartier de cavalerie sur trois des côtés du rectangle qui le compose, avec deux écuries simples et deux bâtiments d'accessoires.

Une des principales préoccupations de cette époque consiste à installer les postes télégraphiques reliant, entre eux, Oran, Tlemcen et Bel-Abbès, et à construire leurs enceintes, avec l'intention d'en faire des dépôts de vivres très-utiles sur ces routes dépourvues de population. Parmi eux se trouvent le poste de la Mekerra qui, commencé en 1847, doit servir de vigie et éclairer les abords de la place du côté du Tessalah et de l'Oued-Sarno, pays dont la vue est masquée par la ligne de crêtes des versants de gauche de la Mekerra; Tingmar, qui doit aussi servir de vigie, à onze kilomètres de Bel-Abbès; Aïn-Anfres, entre Tlemcen et Bel-Abbès, où la situation de la contrée dé-

(1) Dans ce qui suit nous nous sommes borné à un simple résumé des faits principaux et le lecteur, désireux de posséder des données et des détails plus complets, devra se reporter aux différents chapitres du second livre.

serte et exposée aux incursions des Marocains, exige un certain développement dans la construction. Dans ces deux années, 83,476 francs ont été de la sorte dépensés aux six postes de la Mekerra, de Tingmar, d'Aïn-Anfres, de Seddra, de Felalis et de Djebel-Hadid.

Ces différents travaux, réclamant de nombreux matériaux de construction, nous amènent à ouvrir un chemin carrossable jusqu'au pied du versant sud du Bou-Anech (1), où existent de belles carrières de pierres de taille et de plâtre, chemin qui, à partir du Sarno, se confond avec la route muletière dont nous avons parlé.

Le nombre de colons, réunis dans Bel-Abbès, démontre déjà la nécessité de différentes créations indispensables à toute agglomération de population : un cimetière, un marché, un abattoir, et il est question d'augmenter le système de nos voies de communication, à l'aide d'un nouveau chemin muletier réunissant la vallée du Tlélat à la plaine de M'léta par les gorges du Tafaraoui.

En 1849, après avoir entrepris de nouvelles plantations et continué les levers et les nivellements des environs de la place, on organise les bastions 10 et 1 avec embrasures à portières; on assure l'écoulement des eaux à travers les fossés et en dehors des glacis, et l'on élève à quatre mètres les escarpes de la ville militaire, sur un développement de 800 mètres partant de la porte de Daya.

Les deux tiers de l'espace destiné à ce quartier sont ainsi enveloppés, le surplus et tout le quartier civil se trouvant protégés par une fortification provisoire en terre.

Quant aux bâtiments, on remet, tout d'abord, en état, la presque totalité de l'ancien baraquement de la redoute, et l'on pose sur socles en maçonnerie les baraques destinées à l'établissement du Génie.

Les constructions du quartier de cavalerie peuvent recevoir 700 hommes, et les écuries doubles sud et nord étant achevées,

---

(1) Le Tessalah.

cette dernière est provisoirement livrée au service de l'hôpital, qui cède au casernement les baraques qu'il occupait dans l'ancienne redoute.

Les écuries simples ouest et le bâtiment destiné à compléter les accessoires pour l'hôpital sont poursuivis avec activité, tandis que l'on commence le mur de clôture du quartier, le magasin à orge avec silos, et que l'on termine le bâtiment qui doit servir à la fabrication et à la distribution du pain, les trois faces du mur de clôture du parc aux bœufs et la charpente des hangars-écuries.

D'après les Tableaux de la situation des établissements français en Algérie, auxquels nous empruntons la plupart des chiffres que nous donnons dans cette partie, la dépense s'est élevée de 1847 à 1849 à 544,350 fr., dont 119,000 fr. pour les fortifications, 294,400 fr. pour le casernement des troupes et 131,350 fr. pour les services des subsistances et du campement.

Les constructions civiles commencent aussi à prendre de l'importance. Le règlement des pentes et l'empierrement de la rue qui réunit les portes d'Oran et de Daya sont exécutés, et l'on fait ce même travail dans les rues secondaires sur lesquelles se trouvent les façades des maisons construites ou en construction; enfin le cimetière est entouré d'un mur de trois mètres d'élévation, les postes télégraphiques, auxquels sont venues s'ajouter trois stations établies par le service d'Oran, sont soumis à des travaux d'entretien, et l'assainissement de la contrée, commencé en 1844, est complétement terminé par la régularisation des rigoles et par les plantations exécutées sur les parties desséchées. La longueur des canaux principaux est alors de 2,100 mètres, celle des rigoles de 800 mètres, et la surface des terrains desséchés de 24 hectares.

Ajoutons que l'on procède, en ville, à l'édification d'un immeuble destiné au bureau arabe et qui, dans le principe, n'est qu'un grand rectangle de quarante mètres sur vingt, construit avec les produits de la touiza de 1849, d'après une décision du Gouverneur général, du 25 septembre.

Des essais de puits sont faits dans toute l'étendue du plateau

de Bel-Abbès, et leur plein succès, qui ne laisse rien à désirer sous le double rapport de la quantité et de la qualité des eaux obtenues, démontre l'urgence d'en revêtir et d'en garnir de pompes et d'abreuvoirs un nombre suffisant pour les besoins de la population.

Nous n'insisterons pas sur l'état des travaux en 1850, concernant plus particulièrement le quartier militaire ; il nous suffira de dire que la construction du quartier de cavalerie se continue avec l'édification des deux pavillons à étages à l'une des entrées, et la mise en place des deux grilles qui constituent la fermeture des issues principales de cet établissement ; qu'à la fin de cette année la caserne d'infanterie, entreprise pour un bataillon, est en cours d'exécution, que le parc aux bœufs renferme des bâtiments provisoires affectés à l'emmagasinement des farines et des vivres de campagne, ainsi que l'installation du service du Génie, et que la manutention est, en grande partie, construite avec ses accessoires : quatre fours de trois cent soixante rations, bluterie, paneterie, pièce à distribution, et cave qui règne sous toute la longueur du bâtiment et qui peut contenir cinq cents bordelaises.

Une partie des magasins avec silos pouvant renfermer dix mille quintaux d'orge et de blé sera complétement achevée dans le courant de l'année, époque à laquelle on choisit également l'emplacement du cercle militaire, et où l'on construit, dans un des bastions, un magasin pour y déposer quinze mille kilogrammes de poudre.

La dépense, s'appliquant cette année-là aux fortifications, a été de 34,750 fr., celle des bâtiments militaires de 227,844 fr.

Mais les préoccupations de l'administration militaire ne se portent pas seulement sur les bâtiments à construire, et l'état de la route d'Oran à Bel-Abbès, de plus en plus fréquentée, provoque un entretien d'autant plus utile que l'on a dû surmonter certaines difficultés au Tlélat, à l'Oued-Imbert et au confluent de l'oued Sarno et de la Mekerra, pendant les années précédentes, et qu'elles exigent encore la construction d'un pont sur le Sarno et d'un ponceau sur l'oued Tlélat.

Pendant les années 1848 et 1849, un pont est établi sur la Mekerra, à l'entrée du village de Sidi-L'Hassen, avec une charpente du système américain et des bois du pays, et un autre sur l'oued Rizan qui traverse la route de Daya, dont la tête des voûtes et le couronnement des parapets sont en pierres de taille, la maçonnerie intérieure en moellons ordinaires, et la partie extérieure en moellons smillés et jointoyés.

C'est pendant cette période que deux puits avec pompe sont établis sur la place des Quinconces et sur celle qui regarde l'église, et que trois fontaines sont créées en réunissant les eaux du fond de la vallée en avant des murs de la place.

La nécessité d'entreprendre des travaux d'une autre nature est non moins pressante, et porte sur la construction d'un chemin de colonisation sur la rive droite de la Mekerra, allant jusqu'à la limite du lotissement, et sur les moyens d'amener l'eau à la chute d'un moulin et dans l'intérieur de la ville.

La colonisation prenant un développement rapide, l'année 1851 voit mettre en état les chemins allant aux hameaux, aux fermes établies dans la banlieue de Bel-Abbès et aux villages en création de Sidi-L'Hassen, de Muley-Abd-el-Kader et des Amarna; terminer la partie ravinée de la route d'Oran avec cinq ponceaux et quatre aqueducs; entre l'Oued-Imbert et les Trembles, renouveler son empierrement, construire le pont de la Djemaâ sur un affluent du haut Tlélat, réparer le passage de la Tenira sur la route de Daya, et améliorer la partie du chemin du Sig à Bel-Abbès, comprise entre cette ville et le village en création de Sidi-Brahim.

La ville, qui, depuis deux ans, prend une extension considérable, a ses rues macadamisées et ses rigoles pavées au fur et à mesure de la construction de nouvelles maisons; la grande rue qui réunit les portes de Tlemcen et de Mascara est ainsi terminée, et ce travail se continue, sans interruption, suivant les progrès de la cité ; l'écoulement régulier des eaux pluviales se trouve de la sorte constamment assuré à la surface même du sol. Mais la pente disponible n'étant pas suffisante pour l'évacuation des eaux ménagères, la construction d'un grand égout

sous le talweg de la ville est devenue un ouvrage de première nécessité ; aussi, la moitié du crédit nécessaire à l'exécution de toute la partie correspondante aux quartiers civils, déja construits, ayant été accordée, on commence ce travail, et, en attendant son achèvement, un égout provisoire, couvert en rondins, fascines et terre, fonctionne dans les quartiers habités, la partie faite à ciel ouvert ne commençant qu'en dehors de la ville et sous le vent des habitations. Un canal de dérivation des eaux de la Mekerra, de cinq mille mètres de longueur, qui s'exécute en ce moment, permettra bientôt de donner des chasses d'eau dans les rues et dans les égouts.

Suivant en cela ce qui avait été commencé l'année précédente, on installe un puits avec pompe sur la place du Marché, et l'on remet à neuf une fontaine anciennement établie par les Arabes, et depuis longtemps réputée pour la qualité de ses eaux.

On continue activement les fortifications, dont 2,562 mètres sont élevés à une hauteur de quatre mètres, ce qui complète une première organisation défensive de la partie de la ville qui correspond au quartier militaire.

La caserne d'infanterie est entièrement achevée, et l'on met en train la construction d'une gendarmerie à un étage avec écuries pouvant contenir neuf chevaux.

74,400 francs ont été dépensés pendant cet exercice aux travaux de fortification, et 237,200 francs à ceux des bâtiments militaires.

Peu de détails intéressants sont à inscrire à l'avoir de l'année 1852. Les travaux commencés se poursuivent seuls, et quelques projets sont élaborés concernant la construction des portes d'entrée de la ville, celle d'un abattoir et d'un marché couvert pour lequel M. Mariet, entrepreneur, présente des plans et devis, et l'établissement d'une smalah de spahis à Bou-Kanéfis, dont le capitaine Cauro commande l'escadron.

Les smalahs, composées d'indigènes pris dans les tribus circonvoisines, étaient destinées à fournir les agents nécessaires à la police et à l'administration du pays ; sur six escadrons, un

devait être placé à Bel-Abbès avec détachement à Daya, et les autres à Mostaganem, à Mascara, à Tiaret et deux à Tlemcen.

Le 25 mars de cette même année, le chef du bureau arabe fait remise au Génie de l'immeuble construit en ville, afin qu'il puisse, à l'avenir, être entretenu et réparé à l'aide des fonds accordés, dans ce but, à ce service.

La dépense affectée aux fortifications a été de 36,000 francs, et celle des bâtiments militaires de 166,475 francs.

Le quartier de gendarmerie est entièrement fermé, et peut contenir une brigade à pied de cinq hommes, dont un brigadier, et une autre à cheval de six gendarmes, dont un maréchal-des-logis, avec tous les accessoires nécessaires ; les combles sont disposés de manière à loger, au besoin, cinq gendarmes de plus.

Le canal d'irrigation, creusé l'année précédente, vient d'être muni de prises d'eau en maçonnerie avec pertuis régulateurs qui permettent la distribution du surplus des eaux entre les jardins du sud de la ville ; les irrigations de Muley-Abd-el-Kader et de Sidi-L'Hassen sont également l'objet de certaines améliorations, par la réfection des prises d'eau et la mise en état des canaux existants.

Citons encore la construction d'un pont sur le ravin dit du Grand-Cassis, affluent de l'oued Imbert.

En 1853 les dépenses des fortifications s'élèvent à 22,400 fr., celles du casernement, quartier de cavalerie et caserne d'infanterie, à 107,550 fr. ; tous les fronts de la place se trouvent portés à une hauteur de 3^{m}50 à 4^{m}, qui est celle du fond des créneaux, les bastions ont leur complément d'organisation, et l'enceinte, dont la dernière hauteur n'est pas encore atteinte, ferme entièrement la ville.

A cette époque les casernes définitives, avec locaux accessoires, peuvent renfermer 1,185 hommes, et les écuries, 429 chevaux. La manutention réunit les différents bâtiments nécessaires au service des vivres, et de nouvelles plantations sont entreprises sur le terrain militaire, en avant des fronts sud et est, les anciennes, exécutées jusqu'à ce jour, l'ayant été surtout

sur la route d'Oran, au Rocher, à Sidi-Brahim, à l'Oued-Imbert, aux Ouled-Ali, à Djenan-Mesquin, non loin de Sidi-L'Hassen et à la Tenira.

Sur deux mille mètres que présente le développement des rues de la ville, dans les quartiers déjà construits, 1,600 environ sont mis à l'état d'entretien, 200 sont nivelés et préparés pour recevoir l'empierrement.

Trois cent trente-deux mètres courants d'égout ont été exécutés dans les rues de petite voirie, et, comme les eaux de la Mekerra sont limoneuses, on a établi, sur une des places, un abreuvoir (1) auprès d'une pompe qui donne, en tout temps, d'excellente eau.

Les travaux de l'abattoir, dont le projet est divisé en deux sections, sont commencés.

On a aussi creusé des puits sur les principales voies de communication, et placé deux norias chez les Ouled-Ghazi et chez les Ouled-Sidi-Amrane.

Quant aux routes, sur lesquelles on utilise la main-d'œuvre militaire, dont les services ont dû être suspendus pendant deux mois, par suite des grandes chaleurs de la saison, les améliorations se poursuivent sans interruption.

Le pont qui existait, depuis 1844, sur la Mekerra, non loin de l'ancienne redoute, et qui servait à relier Sidi-L'Hassen à Bel-Abbès par la rive gauche, est reconstruit en bois de charpente du pays.

On élève un pont sur le Sarno pour rendre praticable le chemin d'Arlal, conduisant aux carrières de pierres de taille et de plâtre ; il est rapidement exécuté et à peu de frais, grâce à la présence de deux rochers, sur les deux rives, qui sont utilisés comme culées. Ce pont a une longueur totale de vingt-deux mètres, et une largeur de quatre mètres seulement, distance des rochers ; il se compose de deux arches, et des perrés de 4^{m}50 garantissent les culées en amont et en aval.

L'oued Matha et l'oued Sarno, réunis près de leurs embou-

(1) Supprimé en 1878, lors de la construction de la justice de paix et du commissariat de police.

chures dans la Mekerra, et qui sont à sec en été, interceptent fréquemment les communications dans les grandes crues d'hiver ; aussi construit-on, en cet endroit, un pont de deux arches, de six mètres chacune d'ouverture, et d'une longueur de vingt-deux mètres, culées comprises, avec une largeur de sept mètres.

Sur le chemin de Tlemcen à Mascara, 4,200^{m} ont été ouverts en 1852-1853, avec quelques parties empierrées depuis le pont de la Saf-Saf, qui vient d'être restauré, jusqu'au premier affluent de l'Amighuier.

En 1854, le Génie construit la porte d'Oran, avec double passage et double porte dans chaque passage, et celle de Daya, avec un seul passage, mais également avec double porte, ainsi que le corps de garde de ces deux portes, les logements des portiers-consignes et le dépôt de pompes. Il commence la partie ouest du pavillon central de l'hôpital qui devra renfermer deux cent vingt-cinq malades, achève le bureau arabe, destiné à devenir plus tard notre sous-préfecture, et élève le pavillon qui contient le corps de garde, une salle de police et un logement de concierge, à l'entrée de la caserne d'infanterie.

31,100 francs ont été dépensés pour les fortifications, et 145,400 francs pour les bâtiments militaires.

A cette époque nous possédons déjà : tout le mur d'enceinte à une hauteur de 3^{m}50 à 4 mètres, neuf bastions sur onze, les portes d'Oran et de Daya, une seule caserne d'infanterie pour huit cent quatre-vingts hommes, avec bâtiments accessoires, le quartier de cavalerie, pouvant contenir actuellement deux cent quatre-vingt-huit hommes et trois cent soixante-dix-neuf chevaux, les magasins de manutention en entier, sauf les hangars pour les combustibles, mais avec des silos pour 3,736 quintaux de blé, et les locaux nécessaires pour une année de vivres de toutes natures pour trois mille hommes, le magasin à fourrage, moins quelques clôtures, un magasin à orge avec seize silos contenant de huit à dix mille quintaux, et le magasin à poudre.

De 1847 à 1854, la dépense des travaux de fortifications

s'est élevée à 317,200 francs, celle des bâtiments militaires à 1,385,750 francs, décomposée comme suit : casernement 869,100 francs, hôpital 176,500 francs, service des subsistances 322,650 francs, magasin de poudre 17,500 francs.

Un lavoir public est alors construit sur les bords de la Mekerra, près du pont d'Oran, les puits de Graïr et de Tiliouïn sont creusés sur la route de Mascara qui en était dépourvue, et le marché couvert est mis en train vers la fin de la même année.

Les égouts de la ville ont aujourd'hui 3,619 mètres et ont coûté 55,000 francs; les dimensions de l'égout collecteur vont en augmentant de l'amont à l'aval, mais la moyenne est de $0^{m}70$ de largeur sur $1^{m}20$ de hauteur sous clef. Les égouts secondaires, débouchant dans le précédent, ont été établis dans les quartiers les plus populeux, avec une largeur de $0^{m}35$ sur $0^{m}40$ de hauteur ; ils sont recouverts en dalles.

De 1848 à 1854, la grande voirie de Bel-Abbès compte 1,310 mètres, qui ont été achevés au prix de 24,500 francs ; les deux rues qui aboutissent aux quatre portes, dont la largeur est de 25 mètres, ont été complétement nivelées, empierrées et bordées de rigoles pavées. Les rues secondaires, qui comportent un développement total de 4,400 mètres, ont plus de 1,600 mètres à l'état d'entretien ; le reste est, en grande partie, nivelé et préparé pour recevoir l'empierrement.

Pendant la même période 40,000 francs ont été dépensés pour assainir la contrée, et l'on a construit, à l'aide de cette somme, 30,000 mètres de canaux principaux et 7,000 mètres de rigoles, sur une superficie de 441 hectares. Des canaux ont, en outre, été établis pour la mise en mouvement de quatre moulins et l'arrosage des jardins de Sidi-Khaled, de Sidi-L'Hassen, du Rocher, de Sidi-Brahim et de Bou-Kanéfis.

A la fin de 1854, sur 54,000 mètres de route, de Bel-Abbès au Tlélat, 33,000 mètres peuvent être considérés comme à l'état d'entretien, 6,000 mètres sont empierrés, mais réclament plusieurs ouvrages d'art, 15,000 mètres enfin sont simplement ouverts par des travaux de campagne, comme cela a lieu également pour le chemin de Daya.

Ajoutons qu'à Mekedra (1), sur la route d'Oran, à l'aide de deux châteaux-d'eau, de 190 mètres de conduite et de 3,000 francs, on a établi une borne-fontaine et deux abreuvoirs, en utilisant des sources qui formaient un petit marais sur la route.

En 1855, 29,230 francs ont été dépensés à quelques travaux de fortifications, et notamment à la construction des portes de Tlemcen et de Mascara, sur le modèle de celle de Daya.

La partie ouest du bâtiment central de l'hôpital est mise sous toiture, les combles du magasin des vivres de la manutention sont planchéiés pour diminuer le déficit des contenances de cet établissement, par suite de l'augmentation du chiffre de la garnison normale: le parc à fourrages est construit dans la place, et l'on élève les corps de garde des deux dernières portes de la ville. Ces différents travaux donnent lieu à une dépense de 122,000 francs.

Cette année-là voit préparer les études concernant l'édification d'une église.

Un premier projet, estimé à 70,000 francs, est tracé sur le terrain et soulève de la part du curé Preire et du commandant supérieur des protestations, en raison de son exiguïté, six cents fidèles seulement pouvant y être contenus, et ce chiffre ne répondant pas à l'importance de la population, qui va sans cesse en augmentant.

Un nouveau projet, s'élevant à une première évaluation de 136,000 francs, est établi sur le même plan, mais de façon à permettre l'entrée de l'église à douze cents personnes; on prévoit la fin de son exécution pour 1857-1858, et, dans tous les cas, la remise ne doit en être faite au service civil que lorsque l'on sera arrivé à la naissance du clocher. A la fin de l'année, la maçonnerie est élevée à 3 mètres au-dessus du sol avec une dépense de 27,000 francs.

Pour faciliter le parcours dans la ville, on s'est vu dans la nécessité de recouvrir de plaques de fonte deux des cassis de la

---

(1) Les Lauriers-Roses.

rue de Mascara, ainsi que celui placé à l'intermédiaire des rues Bonaparte et Montagnac.

L'égout principal a été conduit jusqu'à la rencontre du terrain naturel, à l'extérieur de la ville, et le développement des égouts secondaires a atteint 2,700 mètres.

Le système d'irrigation est toujours l'objet de soins tout particuliers; les prises d'eau de quatre moulins ont été établies au niveau de l'étiage, et toutes les vannes secondaires nécessaires à l'arrosage se trouvent placées.

A Ben-Youb on ne tardera pas, à l'aide d'un canal d'irrigation, coûtant cinq mille francs, à arroser trois cents hectares d'excellentes terres. Ces irrigations sont tout à fait indépendantes de celles de la Mekerra; car il s'agit d'utiliser l'eau de sources très-abondantes qui, placées non loin de la rivière, ont formé précédemment un marais considérable que l'on vient de défricher au moyen d'un canal de décharge et en profitant d'une ancienne rigole arabe.

Signalons, en ce qui concerne les voies de communication, l'ouverture du chemin de Sidi-L'Hassen à Bou-Kanéfis, sur une étendue de 2,100 mètres, et l'exécution d'un embranchement de 1,100 mètres sur le village de Sidi-Khaled.

C'est en 1856, neuf ans après l'avoir commencée, que l'enceinte est définitivement fermée.

La fortification doit consister en un mur bastionné de cinq mètres de hauteur, comprenant onze fronts; mais dans le but de protéger promptement, par un obstacle sérieux, les premiers établissements créés, on a admis pour l'enceinte deux époques de construction, dont la première correspond à une hauteur de courtine de 3^{m}50 à 4 mètres seulement, avec flanquement immédiat par les bastions correspondants, mis de suite à leur état complet d'organisation.

En 1848 et 1849, on a porté à leur première hauteur les murs d'escarpe couvrant le quartier militaire; en 1850 et 1851, on a élevé de la même manière la plus grande partie des murs enveloppant le quartier civil; en 1852 et 1853, on a achevé de donner à l'enceinte le degré d'avancement que comporte sa

première époque de construction, en fermant la place et complétant l'organisation des bastions; enfin en 1854, on a construit les portes d'Oran et de Daya, et en 1855, celle de Tlemcen et de Mascara.

Ces travaux ont exigé une dépense de 317,000 francs.

L'hôpital est mis sous toiture, et l'on se préoccupe de l'établissement d'un château-d'eau et d'un projet de haras avec dépôt d'étalons et de remonte.

L'abattoir est également achevé, et des puits sont creusés dans différentes parties du territoire où la population indigène les réclame.

L'église est en voie de construction, et les fonds alloués permettront de la couvrir cette année. Comme grandes voies de communication, la subdivision possède les routes d'Oran, de Tlemcen, celle-ci construite jusqu'à Sidi-L'Hassen seulement et sur laquelle s'embranche celle de Sebdou, par Sidi-Khaled, Bou-Kanéfis et Ben-Youb; de Mascara, non encore ouverte, et de Daya, ouverte seulement par des travaux de campagne.

Les voies secondaires comptent la double route de Muley-Abd-el-Kader, les chemins des Amarna, de Sidi-L'Hassen, par la rive gauche, de Frouda, du Tessalah et la traverse de Bou-Kanéfis.

En 1857, les travaux principaux se portent sur les égouts, le jardin public, les canaux d'irrigation, le creusement de quelques puits, les modifications nécessaires pour convertir la smalah de Bou-Kanéfis en pénitencier indigène, et notamment sur l'entretien des routes et des chemins vicinaux.

Avec cette année nous voyons se terminer la période dans laquelle la plupart des travaux projetés ont été commencés sur notre territoire et poursuivis avec une célérité et un succès qui font le plus grand éloge du service du génie qui les a conçus et mis à exécution.

IV

Colonisation et administration. — Création de divers centres. — Constructions arabes. — Noms des principaux colons. — Organisation des services publics.

Si, comme il a été facile de s'en rendre compte, les constructions et les travaux de tous genres ont été entrepris sur une large échelle, nous verrons bientôt que l'administration militaire n'est pas moins soucieuse des intérêts de la colonisation, car elle procède à la création de plusieurs villages dans les environs, et à l'établissement des divers services administratifs devenus nécessaires par l'agrandissement progressif du nouveau centre.

Une des premières préoccupations consiste à assurer les relations avec les places déjà existantes, et, dès l'année 1848, l'administration donne tous ses soins à l'installation des postes télégraphiques qu'elle met en situation de pouvoir se défendre : puis, pour aller au plus pressé et ne rien laisser en souffrance, elle installe, dans les deux bâtiments accessoires du quartier de cavalerie, le trésor et la poste, l'intendance, le bureau arabe.

Jusque-là, Bel-Abbès n'avait été qu'un camp militaire, lorsque les projets de création d'un centre permirent d'y attirer une population importante, qui répondit avec empressement à l'appel qui lui fut fait. Cependant le territoire de Bel-Abbès, proprement dit, étant le seul dont le lotissement fût terminé et, par suite, préparé pour une occupation immédiate par de nouveaux colons envoyés de France, on ne trouverait plus guère à y placer, à la fin de 1848, que cent à cent vingt familles.

Cet état de choses amena la nomination d'une commission, créée par ordre du colonel Mellinet, commandant supérieur du cercle de Bel-Abbès, et composée de Messieurs Prudon, capitaine du génie, président; Rapatel, capitaine d'artillerie; Goyan, commandant de place; Eichacker, chirurgien-major; Meffredey,

comptable, qui proposa, d'abord, d'accorder des fonds aux cultivateurs nécessiteux, de leur donner des bœufs, quelques semences, de la main-d'œuvre, et qui aborda la question de colonisation en s'occupant des moyens pratiques pour permettre de recevoir les immigrants qui demandaient déjà, en grand nombre, à s'installer en cet endroit.

Cette commission admit ensuite la nécessité de créer des centres de population autour de Bel-Abbès, de manière à produire un bon effet sur l'esprit des indigènes, toujours portés à croire que notre occupation n'était que temporaire.

Toutefois, pour éviter les inconvénients d'un refoulement en masse, elle était également d'avis de ne faire ces créations que progressivement, et de veiller, dans les nouveaux cantonnements à accorder aux indigènes revenant du Maroc, à ne pas les placer sur les points qui, dès maintenant, pourraient être réservés à la colonisation européenne.

Ces inconvénients étaient encore amoindris par ce fait que la population indigène n'étant reconstituée que par fractions, ne suffisait pas à cultiver toute la superficie susceptible de produire.

Revenant enfin sur une décision, précédemment adoptée, la commission proposait d'autoriser le colon à construire sur sa concession, en prenant quelques mesures de sûreté, et, pour cela, elle demandait la création d'un centre en aval de Bel-Abbès, à Muley-Abd-El-Kader, où se trouvaient déjà le camp des spahis et plusieurs autres maisons, et celle d'un autre village (1), à six kilomètres en amont, sur un mamelon qui borde la rive gauche de la Mekerra, au point où elle forme un coude, à la limite des terrains colonisés.

Pour le reste du territoire les colons ne pouvaient s'installer sur leurs terres qu'à la condition de fermer leurs constructions d'un mur, et de les établir de façon à pouvoir s'y défendre. Ces précautions paraissaient suffisantes dans toute la partie en aval, et jusqu'à dix kilomètres en amont; car au-delà la nécessité était reconnue de placer une force militaire pour protéger la

(1) Sidi-L'Hassen.

colonisation à l'endroit où la Mekerra sort des montagnes (1) pour s'étendre dans la plaine, cette vallée étant un des débouchés les plus importants pour les Arabes venant du sud.

C'est pour tenir compte de l'ensemble de ces dispositions que la commission met en avant l'idée de créer des centres à Sidi-Amadouch (2), qui se trouve au confluent de l'oued Sarno et de la Mekerra, à Sidi-Brahim, sur le chemin d'Arlal et près de Bou-Aricha.

Bien que nous ayons dû reproduire ces diverses propositions, qui ont leur intérêt au point de vue de notre historique, nous nous hâtons d'ajouter que toutes ne furent pas mises à exécution par la suite. Cependant on se mit aussitôt à lever l'emplacement des centres projetés de Sidi-Amadouch, de 1,200 à 1,500 hectares, et de Sidi-Brahim, de 800 hectares, qui devaient permettre d'y placer une population agricole importante.

A ce moment les concessions déjà faites à Bel-Abbès comportaient cinquante-cinq lots à bâtir, représentant une superficie de deux hectares, vingt ares, soixante lots de jardin, de onze hectares, quarante-trois ares, et soixante-trois lots de culture, ayant ensemble onze cent quarante-neuf hectares.

Rappelons encore qu'en 1846 le Ministre de la guerre avait arrêté que le chef-lieu de la subdivision militaire d'Oran serait transféré à Bel-Abbès, en attendant la possibilité d'y installer la division, et, qu'une nouvelle décision l'ayant, en 1848, replacé à Oran, la commission dont il vient d'être parlé ci-dessus crut devoir exprimer l'espoir que la première détermination, sans doute trop prématurée, serait de nouveau mise à exécution, lorsque les établissements militaires deviendraient plus complets.

En 1849, les constructions qui existaient au pied du glacis, et qui, appartenant à l'ancien village de Bel-Abbès, avaient été bâties au bas de la redoute primitive, sont presque toutes abandonnées ; les propriétaires en ont employé les matériaux à

(1) Ben-Youb.
(2) Les Trembles.

élever des maisons dans l'intérieur de la nouvelle ville ; celles qui subsistent disparaîtront successivement, le sol n'étant pas la propriété de ceux qui le détiennent.

Le pays est assaini, grâce à de nombreuses plantations ; le défrichement des jardins qui entourent la ville est entrepris, et les colons se mettent courageusement à l'œuvre, cultivant en céréales tout le terrain environnant, et faisant des essais de tabac qui réussissent très-bien.

On compte déjà, au dehors, quelques fermes importantes, parmi lesquelles on cite celles de MM. Lacretelle, Didier et Bleuze.

Une connaissance plus complète des lieux et des moyens d'exécution amène le capitaine Prudon à présenter un projet de colonisation remanié d'après les modifications reconnues nécessaires. Les centres à créer sont les suivants : Frouda, qui peut contenir 31 familles ; Berrack, 40 ; Bou-Aricha, 42 ; un hameau au Rocher ; Sidi-L'Hassen, 100 ; Hadjar-Zerga, 65 ; Sidi-Khaled ; Muley-Abd-el-Kader, village mixte pour européens et indigènes de la smalah ; Sidi-Brahim, 100 ; Les Trembles, 100.

Le 5 janvier, un décret donne une sanction légale aux efforts du passé, en créant, dans la position indiquée sur le plan annexé, un centre de population européenne de deux à trois mille habitants, qui doit prendre le nom de ville de Sidi-Bel-Abbès.

Cette décision semble donner un élan nouveau à l'initiative privée : car, pendant cette année, cinquante maisons s'élèvent encore dans la ville, autour de laquelle trois villages se sont spontanément formés : Sidi-L'Hassen, pourvu d'un bon puits ; Frouda, au-dessus du Sarno ; Sidi-Brahim, dont une partie des terres est arrosée par d'anciens barrages arabes.

Pour pourvoir provisoirement aux exigences de l'administration de cette population, le commandant d'armes remplit les fonctions de maire, un soldat devient garde-champêtre, un sous-officier est chargé d'instruire les jeunes enfants, et l'on demande un cadi pour la justice indigène, un prêtre, et un surveillant pour la pépinière créée par la Légion étrangère.

Le cimetière européen est alors transféré au N.-E., sous le vent de la ville, et sur un terrain d'un très-facile déblai, tandis que celui des indigènes reste à l'ouest, près de la koubba de Sidi-Bel-Abbès, à environ 1,200 mètres du mur d'enceinte.

Les malades sont établis dans les bâtiments accessoires du quartier de cavalerie, et le service de santé lui-même les regarde comme convenablement installés ; le colonel de la Légion étrangère, commandant supérieur, occupe encore le bâtiment primitivement construit par les officiers de ce régiment, en dehors de la porte d'Oran, en vue d'un cercle militaire, et qui lui a été gracieusement offert par eux.

Au mois de janvier le domaine militaire est délimité, et le 4 mars un arrêté du Ministre de la guerre fixe la distribution, les alignements et les nivellements de la ville de Bel-Abbès, qui, le 23 du même mois, figure, pour la première fois, sur le tableau indiquant l'époque des vérifications des poids et mesures.

Un décret du 5 avril détermine la circonscription de la subdivision de Bel-Abbès qui comprend : 1° l'aghalick des Beni-Amer-Gheraba, composé des Douï-Rica, Ouled-Mimoun, Ouled-Sidi-Abdelli, Ouled-Zaïr, Ouled-Khalfa ; 2° l'aghalick des Beni-Amer-Cheraga, composé des Ouled-Sliman, Ouled-Ali, Hazedj, Ouled-Sidi-Khaled, Ouled-Brahim, Ouled-Sidi-Ali-ben-Youb ; 3° l'aghalick des tribus sahariennes, composé des Beni-Matar, Ouled-Balagh, Hassasna de Mekerra.

La tribu des Ouled-Abdallah, les Cheurfa et les Guetarnia-Tahta, qui faisaient partie du cercle de Bel-Abbès, passent à la subdivision d'Oran, et les Djafra-Gheraba à celle de Mascara.

Par cette répartition, les territoires d'Aïn-Temouchent font partie de la subdivision à laquelle on retire une certaine longueur de la route de Daya, encore peu sûre, et dont la surveillance, attribuée à Mascara, beaucoup trop éloigné, deviendra presque impossible.

Enfin, en raison du chiffre actuel de la population, un arrêté du Gouverneur général du 6 juin, crée à Bel-Abbès une compagnie de milice.

Les demandes de concessions, ainsi que la mise en valeur des

lots concédés, un instant ralenties en 1848, à la suite de la révolution de Février, ont repris leur cours en 1849, et, au commencement de l'année 1850, on peut dire que les concessionnaires se sont déjà empressés, en général, de remplir les conditions qui leur sont imposées.

Le nombre des maisons élevées en ville, à cette époque, est en effet de quatre-vingt-dix, estimées à une valeur de 500,000 fr., sur lesquelles trente possèdent un étage.

Le quartier de cavalerie comprend toujours un hôpital provisoire pour cent quarante malades, les bureaux du commandant de place, le casernement pour une brigade de gendarmerie et plusieurs logements d'officiers.

Au début de cette année, le service du Domaine, de l'Enregistrement et du Timbre est installé à Bel-Abbès, et les besoins de l'execrice du culte font naître l'idée d'élever une chapelle provisoire.

En 1851, nous assistons à la création officielle de Sidi-Brahim, comme mise à exécution des projets que nous avons précédemment examinés, et la population se porte d'elle-même à Sidi-L'Hassen et à Muley-Abd-el-Kader, pendant que les indigènes des Amarna se réunissent à quelques kilomètres de la ville.

A Bel-Abbès même la nécessité d'un abattoir se fait sentir ; en attendant qu'on puisse y pourvoir sérieusement, il est assigné aux bouchers un abri provisoire, couvert en chaume à leur frais, sur un emplacement choisi, en aval et sous le vent, entre la rivière et le canal des jardins, qui, à l'aide d'une vanne, permettra de se procurer l'eau nécessaire au lavage journalier du pavé de cet établissement.

On s'occupe aussi de la grande question de la répartition des eaux d'arrosage du Tlélat, de la Mekerra et du Sig, et, au mois d'août, deux commissions sont instituées pour chercher la meilleure solution, en choisissant un point près de Bel-Abbès où l'on pourra jauger les eaux de la rivière et les endroits où devront être établies les prises d'eau.

Les propositions de cette époque portent sur cent litres à accorder à Ben-Youb, ancienne occupation romaine, dont l'im-

portance stratégique fait prévoir la nécessité de créer un centre en cet endroit; vingt-cinq à trente litres à Bou-Kanéfis: cinquante à soixante à Sidi-L'Hassen, avec le projet de faire passer l'eau sur la rive gauche au moyen d'un aqueduc en bois; deux cent quarante à Bel-Abbès-ville avec les jardins, l'oasis et le canal du moulin; trente à quarante à Muley-Abd-el-Kader; quinze à vingt au Rocher; cent cinquante à Sidi-Brahim, où la vallée s'élargit entre deux parties étroites, et cinquante à Zélifa; au-delà, en territoire indigène, on doit ensuite régulariser l'usage de l'eau.

Le 15 janvier 1851, l'église de Bel-Abbès est érigée en succursale, et le 18 novembre, un arrêté du Ministre de la guerre fixe les alignements et les nivellements de la ville, les réserves des terrains pour les édifices publics et communaux à construire ultérieurement, le tout conformément à un plan dont une expédition doit être affichée dans le local tenant lieu de mairie, et rester constamment à la disposition du public.

Des subventions sont aussi accordées aux colons qui en ont besoin, jusqu'à la limite de deux cents francs, ainsi que des avances de grains, à titre de remboursement, de façon à prévenir les difficultés du début.

En 1852, la population s'élève à 1,800 âmes, dont cent cinquante arabes seulement; de plus, sont complétement levés et allotis, avec alignements et nivellements: Sidi-L'Hassen, 2,041 hectares; Sidi-Brahim, 2,269; les Trembles, 2,255; Frouda, 850; tandis que Muley-Abd-el-Kader et Sidi-Khaled sont en exécution et qu'un décret du 24 avril fixe la circonscription territoriale à affecter à la ville de Bel-Abbès à 16,104 hectares.

Les céréales réussissent très-bien, et les cultures maraîchères, entreprises surtout par l'élément espagnol qui domine déjà à cette époque, donnent lieu à des échanges très-étendus avec les localités voisines.

D'autre part, deux cents transportés sont établis dans un camp près du village en création de Sidi-Brahim, et l'on se préoccupe des dépenses à faire pour installer dans notre ville le dépôt du 1er régiment de la Légion étrangère.

L'année 1853 nous fournit une série de mesures des plus importantes et qui marquent bien la marche croissante de Bel-Abbès.

A cette époque, l'œuvre de colonisation se dessine très-nettement, le lotissement entrepris depuis cinq ans permettant de livrer aux intéressés une grande quantité de terres, comme nous l'avons vu par le décret de l'année précédente ; aussi huit centres sur dix sont-ils en voie de création.

Ce sont : *Daya*, qui a 270 hectares cultivables sur 662, et où il existe déjà cinq familles de marchands ; — *Muley-Abd-el-Kader*, qui peut comprendre 500 hectares avec 57 familles, et qui possède douze maisons construites par l'escadron des spahis qui y a résidé de 1847 à 1850 ; — *Sidi-Amran*, exclusivement habité par les indigènes des Amarna ; — *Le Rocher,* dont 400 hectares sont cultivables sur 731 : on peut y installer dix familles ; — *Sidi-Brahim*, 1,558 hectares, dont 700 défrichés et 60 arrosables : on peut admettre cent six familles, et déjà, sur cinquante concessionnaires, quinze ont bâti ; — *Les Trembles*, 2,221 hectares, dont 680 cultivables, au confluent du Sarno et de la Mekerra, pour soixante et une familles, — *Sidi-L'Hassen,* 2,041 hectares, dont 1,200 cultivables et de bonne qualité ; — *Sidi-Khaled,* 1,256 hectares, dont 600 en prairies et en terres labourables, 60 arrosables : cinquante-six familles peuvent y être installées ; trente concessions ont été accordées, et huit colons ont déjà bâti ; — *Frouda,* 1,013 hectares, dont 500 cultivables : trente et une familles à installer.

Les constructions arabes de la subdivision consistent en quatre villages : *El-Djemaa,* chez les Ouled-Ali, créé en 1847, au confluent du Bou-Thareg et du Tlélat supérieur possède, sur le plateau, une maison de commandement qui a coûté douze mille francs, et un important marché ; le *K'sar* (1847), sur la chaîne qui borne, au sud, la plaine de la M'léta, avec une maison de l'agha, d'une valeur de trente mille francs ; *Bou-Djebaa* (1851), sur la route du Sig : belle forêt d'oliviers, quatorze maisons terminées, cinq en construction, belle maison de l'ancien caïd de la tribu, Si-Mustapha-ben-Brahim ; *Muley-Abd-el-Kader* (1849), dix-huit maisons bâties à l'européenne par les employés

du bureau arabe qui les habitent : 400 arbres fruitiers, moulin en construction ; — dix hameaux : *Si-Belka* (1854), quatre maisons avec vastes cours ; *Guendil*, résidence de quatre des principales familles des Hazedj ; *Aïn-Kebira*, entre la vallée du Tlélat et la plaine de M'léta, trois maisons recouvertes en tuiles ; cinq hameaux des Ouled-Ali, de trois maisons chacun, savoir en allant sur Oran : *Aïn-Imbre, Aïn-Sfisef, El-Mekedra* (1847), *Djenan Mesquin* (1849) et *Tlélat ; El-Ensiane*, entre les vallées du Tlélat et de la Mekerra, quatre maisons habitées par les principales familles des Maadja ; *Aïn-Kebira*, chez les Cheurfa, cinq maisons, beaux jardins ; — deux villages composés de gourbis : *Guëtna de Sidi-Amrane*, trente gourbis près de Bel-Abbès ; *Guëtna des Ouled-Sidi-Ali-ben-Youb*, à huit lieues en amont, dans la vallée de El-Hammam, vingt-cinq gourbis ; près de là est une vaste maison de commandement qui peut contenir une compagnie d'infanterie et un peloton de cavalerie ; elle garde un des principaux débouchés du sud, communique à l'aide de feux à la smalah des spahis, et a coûté vingt-cinq mille francs ; — huit fermes, dont l'une d'elles à Sfisef, possède un bassin d'arrosage de douze mètres de chaque côté ; — une belle auberge construite par l'agha des Beni-Amer, en face du village de Mekedra ; — enfin dix-neuf maisons bâties en ville, parmi lesquelles on cite celles de l'agha Ould-Zin, de l'agha Mohamed ben Ismaël, et deux maisons de caïds (1).

Le moment est d'ailleurs parfaitement choisi pour procéder à l'extension de la colonisation, les essais du passé permettant de fixer la valeur de la terre et d'éviter les quelques écueils inséparables d'une création, alors que les immeubles prennent de la valeur, font l'objet de fréquents échanges et que la propriété se constitue sur des bases solides.

Cette extension s'impose aussi par l'affluence des demandes de concession, et le succès des centres, dont on prépare l'organisation, paraît assuré dès maintenant.

A la fin de l'année, quarante-cinq familles allemandes sont

(1) Tableau de la situation des établissements français en Algérie.

envoyées pour être placées autour de Bel-Abbès ; cette population pauvre, mais laborieuse, donne un mouvement très-favorable à la colonisation.

Les dispositions qui nous intéressent ne manquent pas alors, et nous ne saurions omettre d'inscrire : le décret du 20 janvier, qui crée une compagnie de milice de cent hommes et une section de pompiers rattachée, pour l'action disciplinaire, à la compagnie d'infanterie ; l'arrêté du Gouverneur général du 17 mars, qui détermine la perception en argent des droits de place et de mesurage à laquelle donneront lieu les marchés quotidiens ou hebdomadaires actuellement établis dans cette ville ; l'arrêté du Ministre de la guerre du 29 juillet, qui forme une corporation, sous la surveillance d'un amin, de la population indigène flottante ; l'arrêté du Gouverneur général du 6 septembre, qui rend applicables à Bel-Abbès les dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1842, en ce qui concerne la perception des droits de marque sur les animaux abattus ; l'arrêté du Ministre de la guerre du 5 décembre, qui comprend Bel-Abbès et sa banlieue parmi les circonscriptions médicales des territoires livrés à la colonisation européenne en Algérie, et le décret du 7 décembre, qui crée à Bel-Abbès une justice de paix ressortissant au tribunal civil d'Oran, avec la compétence et les attributions déterminées par l'arrêté du 12 décembre 1843, et dont le ressort renferme tout le territoire mentionné dans le décret du 26 mars 1852.

Dans le courant de l'année 1854 la colonisation s'augmente du centre de Ben-Youb ; l'on projette l'établissement du régime municipal ; l'hôpital, précédemment établi dans les écuries, est transporté dans un des corps de caserne de cavalerie nouvellement construits, et en attendant qu'une église soit édifiée, on affecte au service du culte, après autorisation, une des écuries du même quartier, à l'entrée duquel on installe la prison civile.

La subdivision occupe les bâtiments du bureau arabe ; le commandant de place, le trésorier et les services du campement et des lits militaires habitent des maisons prises à loyer.

Les services publics sont aussi l'objet de décisions importan-

tes que nous enregistrons suivant leur ordre de dates : nomination d'un huissier, 25 janvier ; création d'un vicariat, 18 février ; nomination d'un juge de paix et d'un médecin, 20 février ; nomination du greffier de la justice de paix, 22 avril ; établissement d'un office de notaire dans la même circonscription judiciaire, et nomination du titulaire, 8 juillet ; nomination du suppléant du juge de paix, 18 juillet, place créée par le décret du 7 décembre 1853 ; installation de l'administration des forêts, 2 novembre ; extension, telle qu'elle est déterminée par l'article 2 du décret du 19 août 1854, de la compétence du juge de paix, 15 novembre.

La culture se fait sur une assez grande échelle et donne de beaux résultats avec les céréales, les légumes des jardins et les produits irrigués.

Les émigrants allemands de Sidi-Khaled et de Sidi-L'Hassen, soutenus et encouragés par l'Administration, subviendront bientôt seuls à leurs moyens d'existence. Sidi-Brahim possède une vingtaine de maisons bien construites.

Mais le principal mérite revient aux colons français qui, à l'aide de petits capitaux, créent des établissements sérieux, en élevant à trente le nombre des fermes détachées, bien exploitées, dont le chiffre n'était que de douze en 1853.

Le commerce a déjà une certaine importance avec l'exportation des céréales et des farines qui, produites par cinq moulins, vont toutes à Oran et de là en partie en France.

La ville possède quelques beaux magasins de quincaillerie et de nouveautés, une distillerie, une brasserie dont la bière est excellente.

En 1855 les irrigations de Bel-Abbès et de Sidi-Brahim sont réglementées par des arrêtés provisoires, en attendant les décisions qui doivent tout régulariser, à la suite du projet de distribution des eaux de la Mekerra, en ce moment à l'étude.

On constate dans notre ville 153 naissances, 24 mariages et 266 décès ; en tenant compte des naissances, des morts, des arrivées et des départs, le gain pour cette colonie est de 1,407 individus.

En 1856 ce gain est encore de 540 habitants. Les écoles, les bureaux de l'état civil et de la justice de paix sont installés dans des immeubles loués à des particuliers.

La population indigène de la subdivision, soumise à l'Administration militaire, compte 38,563 individus, tous de race arabe, se divisant par tiers environ, en hommes, femmes et enfants, comprenant 5,091 guerriers, dont 2,063 cavaliers.

Les villages arabes renferment 114 maisons d'une valeur de 308,500 francs.

Depuis deux ans les récoltes ont été moins bonnes par suite du manque de pluie. Les cultivateurs se partagent déjà en deux classes, dont l'une fait valoir directement, et l'autre emploie des métayers pendant qu'elle se livre en ville à différentes occupations.

La prospérité des centres en création s'affirme de plus en plus ; ainsi à Sidi-L'Hassen la population, surtout alsacienne et allemande, avance, quoique lentement, faute de ressources : le desservant et les bureaux de l'état civil sont dans des maisons louées par l'officier directeur de cette colonie, qui remplit les fonctions de maire. A Sidi-Khaled, les Espagnols, plus travailleurs que les Allemands, ont pris le dessus ; des fermes françaises importantes y sont établies. Il en est de même à Sidi-Brahim, où l'Etat possède deux bâtiments publics, et au village des Trembles qui comprend cinq maisons.

Ces dernières années de la période que nous parcourons nous offrent, à divers points de vue, quelques déterminations très-intéressantes, et qui doivent avoir une certaine influence sur la marche nouvelle à imprimer à l'administration et à la colonisation de ce territoire.

Mais la plus importante de toutes est celle qui résulte des décrets du 31 décembre 1856, dont le premier institue le commissariat civil, et fixe la circonscription du district, et dont le second crée la commune de Bel-Abbès.

L'autorité civile remplace définitivement l'autorité militaire dans la gestion des intérêts de notre ville et d'une certaine étendue de la contrée. Au moment où nous signalons ce fait,

nous remplissons un devoir en payant un juste tribut de reconnaissance à l'Administration qui disparaît par suite de l'état particulier de prospérité et de sécurité de notre centre, qui permet l'introduction d'une direction civile.

Les colons de la Mekerra ne sauraient oublier que l'Administration militaire a élaboré, avec le plus grand soin, puis mis à exécution ces vastes projets que nous avons examinés, et qui ont eu pour résultat la création de Bel-Abbès; qu'elle a, par des efforts soutenus et éclairés, préparé l'avenir de notre ville, en la dotant de bâtiments militaires tels qu'ils ont peu de rivaux dans le reste de la colonie; en élevant les édifices principaux, en développant la colonisation, en transformant le territoire par des plantations nombreuses, et en assurant l'installation et le succès des premiers concessionnaires.

Nous sommes convaincu de n'être ici que le faible interprète des sentiments de toute la population civile de cette contrée.

On voit, ensuite, en 1857, fixer les tarifs des droits à percevoir à l'abattoir, par arrêté du Gouverneur général du 11 février; créer un commissariat de police, par arrêté du Ministre de la guerre du 20 février; en nommer le titulaire, par décret du 4 mars; créer un réseau de chemins de fer algériens, comprenant la ligne du Tlélat à Tlemcen par Bel-Abbès, par décret du 8 avril; classer notre ville comme place de deuxième série, le 29 avril; nommer les adjoints et les conseillers municipaux, par arrêté du Gouverneur général du 24 juillet; installer le pénitencier indigène à Bou-Kanéfis, au mois de novembre, et former du village et du territoire de Sidi-L'Hassen, une section de la commune de Bel-Abbès, par décret du 18 novembre.

Cette même année les avantages des différents modes de colonisation sont examinés, à l'occasion de la création de la Tenira, et l'on se prononce pour l'établissement d'un centre, en écartant le projet des fermes isolées, attendu que le premier est plus favorable, dit-on, à la colonisation, et que les travaux nécessaires à la salubrité et au fonctionnement des services communaux ou publics ne sont pas faits dans les territoires où

se trouvent ces dernières, détenues généralement par un petit nombre de grands propriétaires.

Cependant l'expérience opposée des fermes détachées a été également entreprise sur le territoire de Bel-Abbès, comme nous le verrons au livre second, en parlant de la commune du Tessalah.

L'avenir démontrera ensuite ce que chacun de ces systèmes offre de bon ou de mauvais dans l'intérêt de la colonisation en général, des particuliers et de l'établissement des services communaux (1).

V

Situation générale. — État du pays avant notre occupation. — Ce qu'était la population indigène. — Progrès accomplis en 1857.

Examinons maintenant à grands traits quels sont les résultats obtenus, dans l'espace de temps que nous venons de parcourir, tant au point de vue général qu'économique, et pour cela retraçons le tableau aussi fidèle que possible de l'état du pays avant notre occupation, pour le comparer à celui du présent.

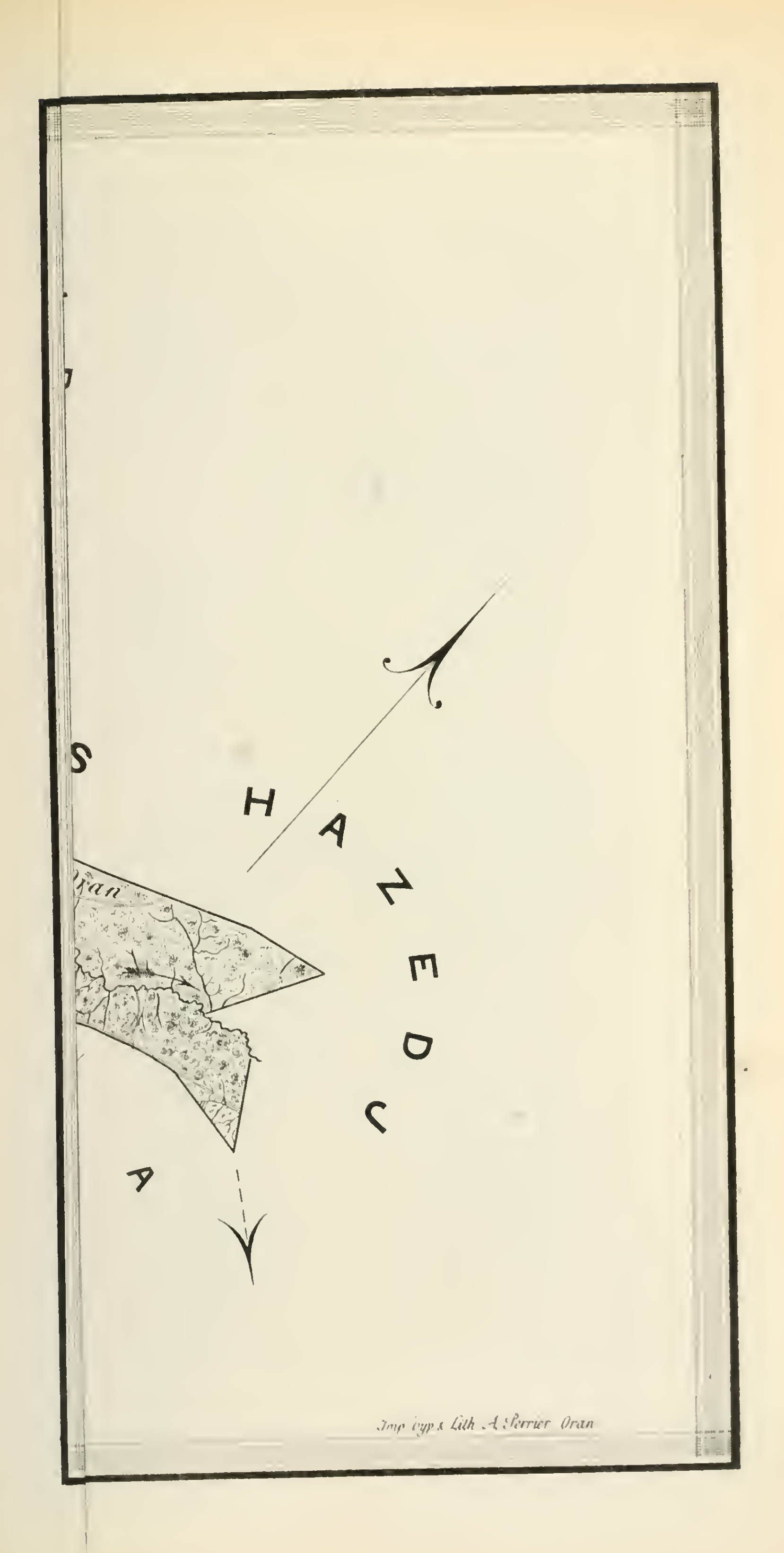
En 1842, en nous établissant en cet endroit, nous trouvons

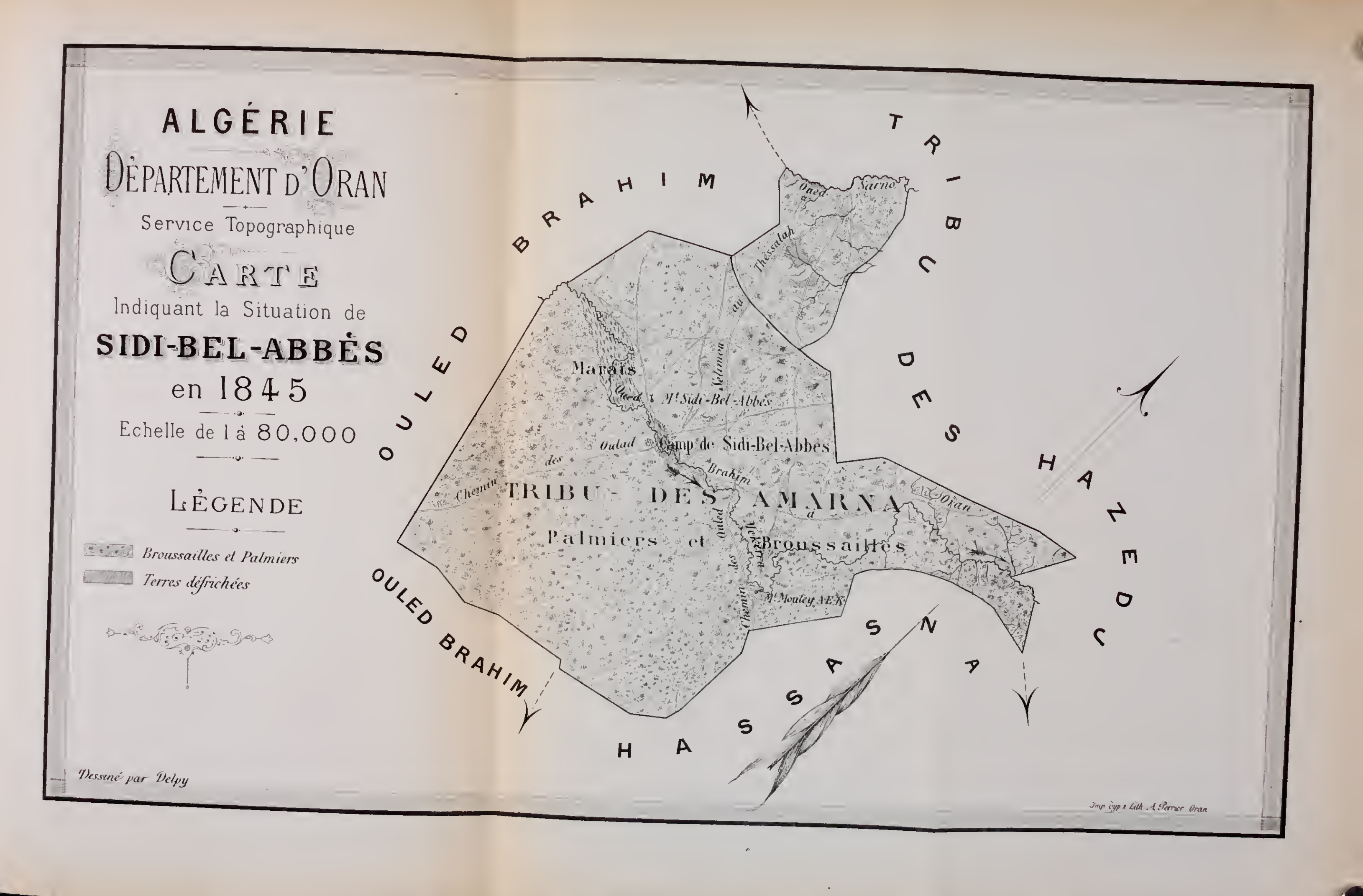
(1) Avant de passer à une nouvelle période, il nous a paru curieux de donner ici, à titre de renseignements historiques, les noms des principaux colons de cette époque.

Ce sont : en 1855, MM. le colonel Lacretelle, Chedeville, Boulet, Demias, Cantarero, Crémont, Perry, Léger, Bastide, Migne, Didier, Langelez, Sorrel, ayant ensemble 225 hectares de céréales, 51 hectares de cultures diverses, 7 hectares de vigne, et 11,750 arbres.

En 1856, à Hadjar-Zerga (Tessalah), MM. Bigu, Cavaliero, Châtel, Pourailly, Lacretelle, Domecq, Bel-Abbes, Beaud, Chala, Genevrier, Rouyère, Mahhidin, ayant ensemble 645 hectares divisés en fermes de 25, 50 et 99 hectares.

A Aïn-Sofra (Tessalah), MM. Albagnac, Clavet, Reliaud, Barthélemy, Molter, Buisson, Juving, Cauro, El-Mezari, Barbier, Lenoir, Lapertot, Boquefère, Lacrainbe, Barthet, Toussaint, Bel-Amedi, Soulage, Boussel, Tocanier, Martini, Lejeune, Geoffroy (100 hect.), Ben Freha (250 hect.), Furnari, Marini, Loubières, Vernier, Colin, Bou-Kouia, Abdallah (100 hect.), Sémidéi, Migne, Castie, Alirol, Andrieux, dont l'ensemble comprenait 3,458 hectares, sur lesquels 358 livrés au paccage, 1,069 de terrains libres, et 2,031 con-


Oran
Imp. typ. & Lith. A. Perrier Oran


ALGÉRIE
DÉPARTEMENT D'ORAN
Service Topographique
CARTE
Indiquant la Situation de
SIDI-BEL-ABBÈS
en 1845
Echelle de 1 à 80,000
LÉGENDE
Broussailles et Palmiers
Terres défrichées
OULED BRAHIM
TRIBU DES HAZEDJ
OULED BRAHIM
HASSASNA
Oued Sarno
Thessalah
Selmen au
Marais
Oued
Mt Sidi-Bel-Abbès
Camp de Sidi-Bel-Abbès
Oulad
des
Brahim
Chemin
TRIBU DES AMARNA
Palmiers et Broussailles
Ouled
Mekerra
Chemin des
Oran
à
Mt Mouley A.E.K.
Dessiné par Delpy
Imp. typ. & Lith. A. Perrier Oran

ce vaste territoire dans un état d'abandon que nous aurions de la peine à décrire, si ce que nous voyons encore à une certaine distance de nous, ne nous donnait une idée très-exacte du passé.

Depuis l'occupation romaine, attestée par des ruines nombreuses, l'incurie et l'insouciance des habitants de cette contrée l'avaient placée dans un état de délaissement tel que l'action de la nature elle-même était impuissante à produire un effet utile quelconque devant certaines pratiques très-nuisibles au développement des plantes.

L'oued Mekerra, abandonné à lui-même, avait son cours arrêté, en divers endroits, par la chute de quelques arbres formant autant de barrages naturels, et avec la reproduction des mêmes faits revenant d'une façon périodique, cette rivière était devenue trop étroite pour renfermer ses eaux, soit en hiver, où le plus petit cours d'eau devient un torrent, soit à l'époque des crues très-fréquentes de ce côté.

Aussi un vaste marais s'était-il primitivement formé dans toutes les parties basses, peu éloignées du marabout de Sidi-Bel-Abbès, constituant un véritable foyer pestilentiel, abrité par des herbes hautes, et rendant insalubre une certaine étendue des environs. Les mêmes faits, pour les mêmes raisons, s'étaient reproduits dans l'ensemble du territoire, chaque fois qu'un cours d'eau, si faible qu'il fut, permettait l'enchaînement des phénomènes naturels que nous venons d'esquisser (1).

De toutes parts, le palmier nain s'était vigoureusement emparé du sol et y régnait en maître absolu, si ce n'est dans les

---

cédés en fermes de 50, 50, 60 et 99 hectares.

Au Khemis (Tessalah), 2,000 hectares attribués à MM. Abdallah (49 hect.), Vernette (150 hect.), Nabonne (250 hect.), Estebe (250 hect.), Decugis (500 hect.), P. Abram (1,000 hect.)

Aux Ouled-Ali, MM. Chaise-Martin (moulin), Godet, Sarda, Bordenave, Donneux, Manegat, Léoni, Calmels, en tout 108 hectares divisés en fermes de 12 à 49 hectares.

A Zelifa, MM. Guenout, Desgarniers, Veuve Reys, Armand, Segond, Abder-Razzag, Vellard, Barbut, Vauslee, Veuve Ridecki, (458 hectares), par lots de 25 à 95 hectares.

A Sidi-Ali-Ben-Youb, MM. Robin, Martini, Beunat, Ferrin, Clauzel, Bidal, Maillard, Damas, Vuillermet, Dromard, Meynier, Suret, Tertrais, Vuillemin, Colin, Genella, Sorrel, Bandy, Ponisot, Roussillon, Courtot, Blanc et Matheron (500 hect.), Amos, Megros, (1,650 hectares), concédés en lots de 25, 50 et 99 hectares.

A Sidi-Brahim, la grande exploitation de M. Bleuze.

(1) Voir la carte de Bel-Abbès en 1845.

endroits où les indigènes mettaient chaque année le feu, comme un moyen économique, mais imprévoyant, de procurer à leurs bestiaux une herbe nouvelle au printemps.

La disparition successive des forêts, l'occupation du sol par des broussailles, d'autant plus basses que les dents des chèvres nuisaient sans cesse à leur développement, et une sécheresse devenant de plus en plus grande avec un climat fort chaud, étaient les résultats d'une semblable incurie.

Au milieu de ce paysage et contre le marais, un camp français, où nos soldats seuls montrent que notre nation entreprend une œuvre dans le nord de l'Afrique, et sur le reste du territoire, de loin en loin, quelques douars, véritables agglomérations de tentes, réunies entre elles par des branches de jujubiers sauvages, de manière à former un cercle servant la nuit de refuge aux bestiaux.

C'est là que vit, non pas le possesseur du terrain, mais bien le simple occupant; car, sans cesse en lutte avec le voisin et poussé par la nécessité d'abandonner le lieu de campement dès qu'il renferme un excès de matières nuisibles, ses déplacements sont fréquents.

Pour relier ces diverses populations il n'existe aucune voie de communication, mais de simples pistes tracées par le pied de l'homme ou celui de la bête de somme, en se détournant de la moindre petite broussaille et en allongeant considérablement les distances, dont l'indigène ne tient aucun compte, le temps ayant peu de valeur chez ce peuple nomade, habitué à une vie de repos et dont le khammès seul est chargé des travaux que réclame la culture la plus élémentaire.

Les oueds, privés de pont, ne se passent qu'au gué, et si l'eau devient trop forte il n'est plus possible de se porter d'une rive à l'autre.

La production se borne aux céréales nécessaires à l'alimentation, blé dur et orge, et lorsque la richesse naturelle du sol et l'influence favorable du climat donnent une bonne récolte, l'excédant est mis dans des silos pour les années de pénurie; ajoutons le lait de la brebis et surtout de la chèvre, quelques

citrouilles, un peu de maïs, de bechna et de tabac dans les coins de terre où l'eau arrive facilement en été, de loin en loin un certain nombre de figuiers de Barbarie, et nous pourrons nous représenter ce qu'était alors l'agriculture locale.

Les animaux de toutes espèces, à l'exception du cheval, privés de tout soin d'une nature particulière et des abris indispensables sous ce climat, sont tenus de chercher eux-mêmes une maigre nourriture.

En fait d'instruments aratoires, une simple charrue, des plus grossières et primitives, attelée d'une façon bizarre et égratignant à peine le sol dans le parcours de sillons très-courts, qui forment autant de figures variées que l'exigent les détours destinés à éviter les palmiers et les broussailles.

L'indigène ne produisant que pour son alimentation, nous ne retrouvons pas ici de commerce à proprement dire, mais bien quelques échanges avec les tribus du littoral, ayant pour bases d'un côté l'excédant des céréales et de l'autre quelques objets de première nécessité laissés sur la côte par les peuples qui entretiennent des relations commerciales avec la Régence d'Alger.

L'industrie n'existe pas dans le sens propre du mot, car elle ne comprend que la fabrication de quelques grossiers ustensiles de ménage et la confection, dévolue exclusivement aux femmes, des tentes en laine et bourres de palmier, et des vêtements de laine pour la famille.

Dans des conditions semblables, qui n'empruntent rien à l'exagération, il est aisé de se rendre compte de l'état général du pays à cette époque, et des ravages que la maladie faisait parfois chez une population dont les mœurs avaient déjà produit un état morbide chronique.

Avec cela, aucun lien social, aucune prévoyance, aucune tentative possible d'amélioration, par la raison que les Turcs ont intérêt à favoriser cet état de choses pour faire rentrer plus facilement l'impôt, en s'appuyant sur cet affaiblissement moral et physique de l'individu, en même temps que sur la division et les rivalités des tribus.

Mais en 1857 l'aspect général est bien changé, et le pays

s'est complétement modifié, sous l'action bienfaisante de notre œuvre s'appliquant sans relache pendant seize années à cette contrée que nous avions trouvée insalubre et dépourvue de toute ressource.

La tâche accomplie est d'autant plus belle, constatons-le encore une fois, qu'elle fut entourée au début de nombreux obstacles.

Le commencement fut tout entier employé à installer nos troupes, qui, bientôt à l'aide de plusieurs canaux, et grâce à des efforts dévoués, facilitèrent l'écoulement des eaux et firent disparaître les causes d'insalubrité en même temps que le marais dont nous avons parlé, auquel ils substituèrent une belle pépinière couverte d'arbres de toutes les essences.

Déjà en 1849 les intervalles compris entre les fossés d'assainissement sont cultivés en jardins, les canaux d'irrigation sont régularisés, et, d'année en année, ces bienfaits s'étendent pour enfermer la ville dans un véritable bouquet de verdure.

Et si les colons ont hésité un moment, indécis sur les résultats qu'obtiendront leurs essais, on voit cependant, partout où ils se trouvent, la broussaille et le palmier nain disparaître, sous l'action du défricheur, chaque fois que le sol doit être soumis à la culture. Ce sont là les premiers pas des agriculteurs, nettement définis dès le point de départ, car ils permettent de compter plus de six cents hectares cultivés en 1857.

Le camp a fait place à une ville naissante, déjà pourvue des édifices les plus indispensables, et mise à l'abri de toute tentative du dehors. Tout autour, des villages se substituent aux douars, et donnent une vie nouvelle aux terres qui les environnent.

Sans que les voies de communications soient encore nombreuses, les grandes artères reliant Bel-Abbès aux centres éloignés sont ouvertes et donnent une certaine sécurité au pays ; il en est de même des premiers chemins d'exploitation entrepris au fur et à mesure de l'installation des colons, et de quelques chemins vicinaux donnant accès aux villages déjà organisés ou en voie de création. Quelques ponts sur la Mekerra et sur les

autres cours d'eau évitent désormais toute interruption de la circulation.

Une population toute européenne s'implante peu à peu dans le pays, bien déterminée à produire et à faire œuvre réelle de colonisation, et sa marche en avant ne se ralentit pas, comme nous le montre le tableau placé au second livre de cette étude.

D'après les divers arrêtés du Gouverneur général fixant le chiffre de la population de la colonie nous voyons que les habitants européens de Bel-Abbès s'élèvent à 516 en 1849, à 855 en 1850, à 1,234 en 1851, à 1,728 en 1852, à 2,177 en 1853, à 2,585 en 1854, à 3,315 en 1855, à 3,968 en 1856, et à 4,334 en 1857, suivant constamment une marche ascendante, provenant surtout de l'installation des nouveaux immigrants.

Les constructions s'élèvent rapidement, d'abord en ville, puis sur les concessions mêmes dès que l'autorisation en est accordée, pendant que les maraîchers s'établissent autour de la ville et que la confiance est telle que, dès l'année 1854, de nombreuses soumissions sont faites pour construire dans la deuxième zone des servitudes militaires, avec l'obligation de détruire, sans indemnité, dans les cas prévus par les règlements.

La culture se borne à l'introduction de quelques semences inconnues dans la contrée, et notamment du blé tendre, au défrichement du sol, à la plantation d'arbres fruitiers, et à certains soins donnés aux bêtes achetées maigres aux indigènes, en vue d'en tirer profit en les livrant à la consommation une fois mises en bon état.

Mais avec nos charrues de la métropole, la terre, fortement attaquée, donne, dès les premières récoltes, les plus belles promesses pour l'avenir, et, dès l'année 1854, différentes primes, dont quelques-unes s'appliquent aux irrigations et aux plantations d'oliviers, sont accordées à nos cultivateurs.

Leurs produits ont aussi une bonne place à l'Exposition de Paris en 1855, préparée chez nous par les soins d'une sous-commission instituée par arrêté du Gouverneur général du 3 août 1854, et composée de MM. le colonel commandant la sub-

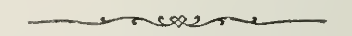
division, le commandant de place, le chef du génie, le chef du bureau arabe, Rebhun, directeur de la pépinière, Jaclot, industriel, Lacretelle, Ravaud, Marini, Boulet, notables agriculteurs, Abd-el-Kader-ould-Zin, agha, et Mustapha-ben-Brahim, kalifat.

Le commerce est encore peu développé et ne comprend que les objets de première nécessité, ainsi que les produits du sol; le marché arabe est toutefois très-fréquenté et donne lieu à des échanges très-suivis entre les indigènes et les européens.

Quant à l'industrie, elle a surtout en vue la consommation, avec les premiers moulins à eau, un moulin à vent, une brasserie et une fabrique de pâtes alimentaires; elle compte également une tuilerie et les ouvriers d'art nécessaires aux constructions.

Mais les bienfaits inhérents à l'organisation de tout peuple civilisé se font déjà sentir dans la contrée, et les indigènes ne seront pas les derniers à en profiter.

L'Administration régulière est installée, et les différents services publics se créent chaque fois que les intérêts du pays l'exigent. La sécurité, le travail et la possibilité de porter remède à certaines difficultés, qui résultent notamment du milieu où l'on agit et du climat, sont les conséquences heureuses de cet état de choses.



CHAPITRE III

1858 à 1867

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX MILITAIRES. — ADMINISTRATION CIVILE. — ÉVÉNEMENTS MALHEUREUX. — PROGRÈS DIVERS

I

Résumé des principaux faits qui intéressent l'Algérie de 1858 à 1867

Pendant ces dix années, la colonie est soumise à une série d'épreuves de nature à ralentir un moment son développement, sans l'abattre toutefois ; sa haute administration subit aussi un changement complet, et des essais sont tentés d'un nouveau mode de colonisation et d'attribution des terres.

Fidèle à notre manière de procéder, et n'ayant que peu de lignes à consacrer à ce résumé indispensable à la cohésion qui doit exister entre les événements qui intéressent la colonie en général et ceux plus particuliers à notre centre, nous donnerons d'abord la simple nomenclature des faits militaires de cette époque : tentative de soulèvement dans l'Aurès et dans la Kabylie (août 1858); occupation d'El-Miliah (30 novembre); défaite de Si-Saddok (13 janvier 1859); insurrection des Angad et des Maïa (août); campagne des Beni-Snassen : camp de l'Oued-Kiss (20 octobre), combat d'Aïn-Taforalt, soumission

des Beni-Snassen, châtiment des Angad et des Maïa (novembre); rebellion et répression des tribus du Hodna (mars 1860); soulèvement des Ouled-Sidi-Cheikh (mars 1864): massacre du camp de Bou-Allem, mort du colonel Beauprêtre et de Si-Sliman (8 avril), déroute de Aïn-Legta (26 avril), défaite de Si-Mohammed-ben-Hamza, à Chabet-el-Almar (13 mai), entrée dans Stitten (14 mai), soulèvement des Flitta avec Si-Lazreg à leur tête, qui brûle le caravansérail de la Raouïa (24 mai), pille et détruit Ammi-Moussa (27 mai); prise d'El-Gricha (2 juin), destruction d'El-Mâia (4 juin), défaite et mort de Si-Lazreg à Dar-ben-Abdallah, fin de la campagne (27 juin).

L'administration générale du pays est, de son côté, l'objet de modifications provoquées par l'application de systèmes nouveaux, dont les principaux résultats peuvent se résumer ainsi: décret du 24 juin 1858, créant un ministère de l'Algérie et des colonies; suppression, le 31 août, du Gouvernement général, mais nomination d'un commandant supérieur des forces de terre et de mer ayant une certaine part dans l'administration du pays; remaniement de l'organisation administrative; création des Conseils généraux et du Conseil supérieur (octobre); constitution des tribunaux civils musulmans (décembre 1859); institution du Crédit foncier, réorganisation du service des Postes, législation commerciale; conflits de chaque jour entre les autorités civiles et militaires, séjour de l'Empereur à Alger (17 septembre 1860), suppression du Ministère spécial et rétablissement du Gouverneur général (24 novembre); vive polémique à la suite de la déclaration du 6 février 1863, portant que l'Algérie est un royaume arabe; sénatus-consulte du 22 avril sur la constitution de la propriété en territoire indigène; décret du 7 juillet 1864 qui confie à l'autorité militaire seule l'administration de la colonie et lui subordonne l'autorité civile; nouvelle visite de l'Empereur en Algérie (3 mai 1865), et, à la suite de ce voyage, différentes mesures s'appliquant à l'état des personnes et à la naturalisation (décret du 14 juillet 1865), à la délimitation d'une zone de colonisation (21 mai 1866), à la marine marchande (8 juin), à la création d'une Société générale algérienne (15

octobre), à l'organisation de la justice musulmane (3 décembre), à l'institution du régime communal (26 décembre), à la création enfin d'un archevêché et de deux évêchés (9 janvier 1867).

C'est aussi pendant ce temps que l'on adopte, comme moyen de colonisation, le mode d'aliénation des terres à prix fixe, aux enchères ou de gré à gré, suivant les circonstances dans lesquelles la vente doit se produire.

Mais ce nouveau système, fort simple puisqu'il désintéresse l'Etat en laissant une grande part à l'initiative privée, ne donna pas alors les résultats que l'on en espérait, et, en présence des achats de terre relativement restreints, l'Administration se vit dans l'obligation, pour ne pas entraver le mouvement d'immigration ou pour créer de nouveaux villages, d'accorder de nombreuses concessions gratuites qui, en principe, n'avaient été tolérées que pour être utilisées exceptionnellement.

Cependant, en présence du sénatus-consulte du 22 avril 1863, ayant pour but de permettre aux européens l'acquisition des terrains indigènes, la concession gratuite fut complétement supprimée par le décret du 31 décembre 1864, qui prescrivit la vente à prix fixe et à bureau ouvert, avec paiement en cinq annuités, comme seul mode à adopter dans l'aliénation des terres.

En somme, nous constatons un temps d'arrêt résultant tout à la fois de l'application de systèmes d'administration variés, d'insurrections sérieuses, d'une invasion considérable de sauterelles et de fléaux de toutes sortes : tremblements de terre, choléra, sécheresse persistante, famine, typhus, qui soumirent la colonie à de dures épreuves dont elle se ressentit quelque temps.

II

Historique de Bel-Abbès.

A Bel-Abbès les importants travaux qui sont dus au Génie et à l'administration militaire sont ou terminés ou en voie d'achèvement. La création étant faite, l'organisation exécutée, les services publics successivement installés, c'est à ces derniers qu'incombe la tâche de continuer ce qui a été si bien conduit dans le passé.

Le service du Génie pourra encore creuser des puits dans certains endroits, poursuivre différents embellissements ; mais ses efforts se concentreront, d'une façon plus particulière, sur les bâtiments militaires, tandis que son concours à l'œuvre de colonisation sera reporté sur des territoires où l'élément civil ne saurait encore avoir d'action directe, en raison de l'état général du pays. Ce n'est pas un désintéressement de sa part, mais bien un simple déplacement du champ de son activité, qu'il exercera plus loin, après avoir remis ce qui existe entre les mains du service des Ponts et Chaussées.



III

Travaux publics. — Casernement. — Ecoles. — Magnanerie. — Théâtre. — Barrage. — Voies de communication.

Les grandes dépenses occasionnées par la création de Bel-Abbès étant terminées en quelque sorte, il ne reste pendant ces deux dernières périodes, qu'à pourvoir aux exigences natu-

relles d'une colonisation, hier naissante mais dont l'importance grandit chaque jour.

Dans ces conditions on comprend vite que les principales préoccupations de cette époque consistent à améliorer nos voies de communication, sans lesquelles tout le monde se plait à reconnaître qu'il n'y a pas de progrès possible.

C'est dans cet esprit qu'en 1858 un vaste classement est soumis au Conseil général, récemment créé, ce qui nous permet de relever les propositions suivantes qui nous concernent : 1° la route d'Oran à Bel-Abbès, devenant une route provinciale, doit être remise aux Ponts et Chaussées, dès que le personnel en sera augmenté ; d'après les renseignements fournis par le Génie auquel elle est actuellement confiée, une somme de 150,000 francs est suffisante pour la terminer ; 2° les chemins de grande communication de Tlemcen et de Mascara à Bel-Abbès, non encore ouverts si ce n'est aux abords de ces trois villes, mais dont on prévoit l'importance, sont abandonnés en entier aux Ponts et Chaussées ; 3° celui de Bel-Abbès à Daya doit être conservé au Génie pendant longtemps encore.

Au mois de septembre un nivellement est exécuté sur la route d'Oran, du Tlélat à Bel-Abbès, et, fait curieux à enregistrer en vue d'une comparaison ultérieure, les observations des Ponts et Chaussées, pratiquées pendant neuf mois sur les quatorze kilomètres confiés à ce service, portent le nombre des colliers qui circulent sur cette voie de communication à 147,20, se répartissant en 14 colliers 70 s'appliquant aux voitures de roulage, 35,80 à celles d'agriculture, 7 à celles de marchandises, 62,20 à celles de voyageurs, et 3,5 à celles de particuliers.

Quant aux bâtiments publics, l'assemblée provinciale prévoit aussi la nécessité de construire une prison, estimée 90,000 francs, et un commissariat civil dont les devis se montent à 80,000 francs. Les bureaux de cette administration sont en effet logés dans une maison particulière, à défaut d'hôtel spécial, ce qui motive l'inscription d'un crédit annuel au budget, tandis que la commune paie cinq cents francs pour la partie de cet immeuble affectée au service de la police.

Le commandant supérieur habite déjà le bâtiment édifié en ville pour le bureau arabe qu'il n'abandonnera plus dans la suite, laissant ce dernier s'installer, à son tour, dans un immeuble situé en dehors du mur d'enceinte et dans la première zone des servitudes militaires.

A défaut de réparations extérieures que cette construction ne peut recevoir à cause de sa situation, il est question de la mettre intérieurement en état de conserver son affectation pendant plusieurs années encore.

Ajoutons que l'hôpital militaire est achevé cette même année, avec ses enduits, ses puits, les cuisines et le mur de clôture.

Pendant les années qui suivent nous trouvons beaucoup moins de travaux publics à signaler ou de mesures nouvelles à inscrire concernant cette branche de prospérité, les principaux efforts tendant surtout à réaliser les entretiens nécessaires pour conserver ce qui existe et dont nous n'avons pas à nous occuper autrement.

Toutefois, pour tenir compte de l'état de la colonisation locale, qui exige que l'on ne s'occupe plus uniquement que des grandes artères, la commune de Bel-Abbès fait approuver, par arrêté du 16 avril 1859, le classement des six chemins vicinaux d'Aïn-Sofra, du Sig, d'Hadjar-Zerga, de Frouda, de Sidi-Brahim par Muley-Abd-el-Kader, et de ceinture, autour de la ville.

Dans l'impossibilité, pour le moment, de donner suite aux projets de l'année précédente, le département loue, à partir du 1er mai, un immeuble dans lequel il installe la prison civile de notre centre, tandis que, le 27 août, le conseil municipal vote une somme de sept mille francs pour la construction d'une magnanerie de 25 onces, et d'une filature de 10 bassines, et que, quelque temps après, le Conseil général met à sa disposition trois mille francs à la condition qu'ils serviront exclusivement à cette construction et non aux frais d'une régie directe par la commune.

Le service du Génie termine les égouts de l'hôpital, installe les bains et la buanderie, fait certains nivellements, puis réunit, par une grille, les pavillons d'entrée qu'il vient d'achever.

Il complète encore les écuries du quartier de cavalerie, et établit le mur de clôture qui se trouve à l'ouest du quartier d'infanterie dont il fait le soubassement du bâtiment C.

Pendant l'année 1860 la municipalité traite avec la maison Pochet pour l'éclairage de la ville à un prix déterminé par bec et par heure, la fourniture de tout le matériel devant être faite gratuitement, et le 31 mai le Conseil approuve les conclusions du rapport d'une commission qui nous permet de nous faire une idée de l'état des bâtiments affectés alors aux écoles communales.

A Sidi-Brahim l'école est installée dans l'immeuble qui a servi autrefois aux officiers chargés de la garde du camp des transportés ; elle y est déjà à l'étroit, et il est surtout nécessaire d'agrandir le logement de l'institutrice au moyen de la partie du même bâtiment affectée à l'habitation du desservant.

L'exiguïté du local où se tient l'école mixte de Sidi-L'Hassen, par suite du grand nombre des élèves et de l'âge des enfants des deux sexes qui la fréquentent, impose l'obligation de créer sans retard une école spéciale des filles.

Pour des raisons d'hygiène, et pour faire participer un plus grand nombre d'enfants aux bienfaits de l'instruction, il est également question d'agrandir l'établissement scolaire des frères, tandis que les religieuses trinitaires pourront occuper, avant la fin de l'année, l'édifice spécial que leur fait construire la commune moyennant 70,000 francs.

Dès cette même année la nécessité d'assurer le peuplement par d'importants travaux appliqués à l'irrigation, en vue d'augmenter les terres arrosables à délivrer aux colons, se fait vivement sentir et provoque l'étude, soumise à l'examen du Préfet, d'un barrage à créer à Tabia qui, d'après les Ponts et Chaussées, offre un emplacement d'une convenance toute exceptionnelle.

Le projet d'une prison civile à Bel-Abbès est toujours l'objet d'une sérieuse attention, et le plan en est adopté avec l'idée d'écarter de cette construction toute dépense d'ornementation, l'air dans les préaux et les chambrées étant considéré comme la chose la plus utile dans ces établissements.

Sont également approuvés les avant-projets des chemins de grande communication de Bel-Abbès à Mascara et à Tlemcen, où des travaux sont exécutés sur les points difficiles des parties fréquentées, ainsi qu'un plan de redressement de la route d'Oran entre les bornes 54 et 58.

Après avoir opéré la délimitation et le bornage des terrains des tribus cantonnées des Ouled-Ali, l'Administration fait creuser des puits dans la plaine de Melghet, entièrement privée d'eau dans le passé, à Mader-Ouled-N'Hari, où l'on peut désormais utiliser de vastes pâturages, perdus précédemment par suite de l'éloignement des eaux pour abreuver les troupeaux, enfin à Ouergla chez les Ouled-Balagh.

On couvre aussi la caserne en construction, et l'on y pose les planchers, en affectant à ces dépenses une somme de 175,000 francs, pendant que les membres de la commission du cercle font remise au Génie de cet établissement.

Enregistrons encore, en 1861, la transformation du caravansérail de Ben-Youb en succursale du pénitencier de Bou-Kanéfis, la reconstruction, sur la Mekerra, des ponts en pierre de Bel-Abbès et de Sidi-L'Hassen pour faciliter et embellir l'accès de ces deux centres, la continuation du réseau d'irrigation entrepris les années précédentes, la construction d'un magasin aux combustibles à l'hôpital, l'édification du deuxième corps du bâtiment C du quartier d'infanterie, et, en 1862, l'ouverture du chemin de Bel-Abbès à Tlemcen, suivant son tracé définitif, sur la plus grande partie de son parcours, au moyen d'un débroussaillement et de quelques terrassements, l'achèvement d'une écurie au quartier de cavalerie, l'installation du pavillon d'entrée, des cuisines, des puits et lavoirs du quartier d'infanterie, et, sur les fonds des centimes additionnels à l'impôt arabe, la séparation du logement du poste de gendarmerie des Ouled-Ali de celui de la remonte, la réparation de la maison des Hôtes, et l'exhaussement des murs des pénitenciers indigènes.

En 1863 la route d'Oran est à l'état d'entretien sur tout son parcours, et n'exige plus que quelques grosses réparations ;

cent mille francs sont nécessaires pour l'achever, et alors soixante-dix mille francs suffiront à l'entretenir.

Les chemins de Bel-Abbès à Tlemcen et à Mascara demandent chacun un million de francs pour leur achèvement, et quarante-cinq mille francs pour leur entretien. On estime aussi à huit cent mille francs les travaux nécessaires pour faire la route de Daya et à trente-cinq mille francs son entretien annuel.

Le barrage réservoir de Tabia est commencé avec les crédits alloués, et l'on espère l'achever avant le mois de mai de l'année suivante.

Au quartier d'infanterie on entreprend le pavillon de l'horloge avec quelques bâtiments accessoires, et l'on construit la caserne sud jusqu'au deuxième étage ainsi qu'un magasin à fourrage au quartier de cavalerie.

Cependant en 1864 le chemin de Bel-Abbès à Mascara est ouvert par de simples travaux de campagne, conformément au vœu exprimé par le Conseil général, ce qui le rend praticable aux voitures au moins pendant la belle saison.

On construit une fontaine à la djemâa des Ouled-Ali, un bassin pour verser les eaux d'Aïn-Mora chez les Hazedj, un abreuvoir à Ben-Youb, et l'on creuse différents puits à Si-Hamza et à Aïn-Charia, chez les Ouled-Brahim, à Bou-Douar dans la plaine des Hamyan, et enfin à Si-el-Gharbi.

La construction des bâtiments militaires, commencée l'année précédente, se poursuit actuellement, et le dallage est entrepris à l'hôpital.

En 1865 il devient urgent de réparer les parties du chemin de Bel-Abbès à Daya laissées sans entretien depuis le commencement de l'insurrection, par suite du défaut de la main-d'œuvre militaire, et une somme de vingt-cinq mille francs serait affectée à ces travaux si, d'après un avis du commandant supérieur du Génie en Algérie, un nouveau tracé n'était à l'étude en ce moment, ce qui implique l'obligation de réduire ce crédit à cinq mille francs seulement.

Les sommes dépensées sur la route d'Oran à Bel-Abbès s'élèvent chaque année davantage, indiquant par cela même l'ac-

croissement du mouvement commercial et l'importance de cette contrée. En voici le relevé pour cette période : en 1859, 73,000 francs ; en 1860, 95,000 francs ; en 1861, 225,000 francs ; en 1862, 60,000 francs ; en 1863, 90,000 francs ; en 1864, 70,000 francs ; cette année, 117,000 francs, tandis que l'on y dépensera 110,000 francs l'année prochaine, et 100,000 francs en 1867.

Le service du Génie fait remise à celui des Ponts et Chaussées des chemins de Ben-Youb et du Tessalah, ainsi que des villages de Sidi-Khaled, de Bou-Kanéfis et de Ben-Youb.

La caserne de cavalerie, commencée dans ces dernières années, est achevée, on continue les travaux entrepris au quartier d'infanterie, on construit une étable et un mur pour séparer le logement du directeur de la cour des détenus au pénitencier de Bou-Kanéfis, et on creuse un puits au lieu dit le Grand-Ravin, sur la route de Daya.

En ce qui concerne les constructions civiles, la commune de Bel-Abbès se voit dans l'obligation, pour ne pas permettre à l'enseignement de subir une interruption, de faire l'acquisition d'une maison destinée aux frères, et dont les frais d'achat, d'acte et de travaux d'appropriation se montent à 31,000 fr.

Cette nécessité provient de ce que le bail du local actuellement occupé par cette école expire à courte échéance, alors que les lots demandés à l'Administration supérieure, pour y construire un bâtiment neuf, n'ont pas encore été accordés, bien que cette proposition ait été l'objet d'un accueil favorable de la part du Préfet.

A côté des œuvres utiles la municipalité sait aussi sacrifier à l'agréable, lorsque la population fortement agglomérée en cet endroit l'exige ; c'est ainsi que, sur la proposition de M. Bazin, directeur de l'ancienne salle de spectacles, placée précisément où se trouve le Trésor en ce moment, le Conseil municipal décide, dans sa séance du 8 juillet, la création d'un théâtre provisoire, pour ne pas aborder des proportions trop vastes.

L'ouverture des routes de Tlemcen et de Mascara à Bel-Abbès doit avoir, en effet, pour conséquence un accroissement

notable de la population de notre ville, et le gouvernement paraît désireux de faire de Bel-Abbès le centre d'une forte colonne mobile, qui augmentera, dans une certaine proportion, les habitués du théâtre, de sorte qu'il est à peu près impossible de déterminer, même approximativement, le nombre de places que devrait contenir un théâtre définitif, dont le prix s'élèverait environ à cent mille francs, somme que la commune ne peut dépenser qu'en plusieurs annuités.

Le provisoire, au contraire, servira aisément quinze à vingt années, et lorsqu'il y aura lieu de le remplacer par une salle définitive, le capital restreint, ainsi utilisé, se trouvera amorti par la somme d'agréments que le public en aura retirée.

Le 15 novembre suivant, les plans et devis, préparés par l'architecte en chef des Bâtiments Civils, sont approuvés par le Conseil avec cette seule modification que le théâtre sera reculé de trois mètres de l'alignement de la rue de Mascara, pour permettre, avec les trois autres mètres obtenus en abattant le péristyle, si cela était nécessaire, la construction à peu de frais d'un foyer et de diverses autres dépendances.

La dépense est évaluée à 23,100 francs, et doit être payée de la manière suivante : 16,100 francs sur l'encaisse actuellement disponible, et à titre de dépenses supplémentaires imputables sur l'exercice 1865, et 7,000 francs sur le budget de 1866.

Lors de la mise à exécution de ce projet, ces prévisions furent dépassées, le bâtiment lui-même ayant coûté 35,000 francs, et le mobilier et les accessoires, 10,000 francs.

Le Conseil municipal vote encore, cette même année, une dépense de 2,400 francs, affectée à l'établissement du jardin public qui se trouvait en face l'église, et sur lequel ont été édifiés depuis l'Hôtel-de-ville, le Commissariat de police et la Justice de paix. Ce crédit est utilisé à la préparation du sol, à l'acquisition et à la pose de douze bancs, ainsi qu'à l'achat et à la plantation de six cents arbustes et arbrisseaux.

En 1866 nos routes prennent une importance de plus en plus grande par suite de l'accroissement des transports, et leur entretien devient presque impossible avec les seules ressources

du département ; mais fort heureusement la première annuité de l'emprunt, répartie entre les trois provinces, permet d'inscrire au budget un crédit de 175,000 francs pour la route de Tlemcen à Mascara et un autre de 30,000 francs pour le chemin de Bel-Abbès au Sig, appelé à desservir les terres en ce moment mises en vente sur son parcours, indépendamment des sommes votées par le Conseil général pour nos autres voies de communication.

L'Administration s'occupe en même temps du rétablissement du barrage de Tabia dont une dépêche du Gouverneur général du 18 septembre approuve le projet préparé par le service des Ponts et Chaussées, et qui a été examiné par l'inspecteur général des travaux civils.

Les modifications reconnues nécessaires ont trait au creusement d'un canal de vidange, à la construction du canal de décharge, à la pose de vannes disposées de manière à fonctionner comme déversoir de fond, dans les crues extraordinaires, enfin à la fermeture de la brèche que présente aujourd'hui le barrage, et à laquelle on ne devra procéder qu'après l'achèvement complet des canaux qui précèdent et des arches en maçonnerie qui doivent former un pertuis en tête du premier d'entre eux. Cette dépense est évaluée à la somme de 180,000 francs.

Le Génie continue à faire ses remises aux Ponts et Chaussées auxquels sont confiés cette année la route de Daya et le village de la Tenira, puis il poursuit la construction des ouvrages commencés, termine le bâtiment de l'horloge, complète les aménagements au quartier de cavalerie, établit à l'hôpital le logement de l'officier comptable, et construit deux fours Lespinasse à la manutention.

En 1867 les travaux publics reprennent un peu partout une place importante devant la nécessité de procurer des ressources aux populations pendant les temps malheureux que traverse la colonie ; aussi des chantiers sont-ils organisés sur tout le territoire.

La route d'Oran à Bel-Abbès, dont le roulage augmente sans cesse, a besoin de travaux d'amélioration estimés à 150,000

francs, le chemin de Saint-Denis-du-Sig est ouvert par des travaux de campagne, et celui de Tlemcen à Mascara permet les transports sur d'assez grandes étendues de son tracé, car, indépendamment des frais d'entretien et de grosses réparations votés comme à l'ordinaire, 70,000 francs sont alloués sur les fonds d'emprunt, pour être utilisés sur cette voie de communication.

Le projet de reconstruction du barrage, soumis à une enquête, sera bientôt mis en adjudication, puis, à l'aide de 150,000 francs qui lui sont réservés, commencé sur des bases établies de manière à empêcher tout nouveau désastre ; mais l'impossibilité d'épuiser l'eau souterraine entravera, encore une fois, l'exécution de cet important ouvrage.

La municipalité de Bel-Abbès construit à Sidi-L'Hassen, alors section de cette commune, une église dont la dépense s'élève à 42,000 francs.

Le Génie militaire, de son côté, organise les locaux du quartier de cavalerie, termine les écuries, les mangeoires, le pavage et l'infirmerie.

Les sommes affectées dans notre ville par ce service aux travaux des dix années que nous venons de parcourir, se sont élevées à environ 1,050,000 francs, sur lesquels 55,000 francs ont été employés, dans cette période, aux fortifications, à l'achèvement et aux couronnements de courtines et de bastions, à la transformation d'embrasures.

IV

Colonisation et administration. — Centres nouveaux. — Services publics. — Zone de colonisation. — Application du sénatus-consulte sur la propriété indigène. — Election du Conseil municipal. — Importantes mesures législatives.

La période décennale que nous allons examiner prend naissance en même temps que les décrets qui placent la colonie dans des conditions toutes différentes du passé, comme nous l'avons vu à l'exposé général qui précède notre historique.

Notre territoire ne sera pas le dernier à bénéficier notamment des avantages que doit procurer une représentation régulière au sein de la nouvelle assemblée provinciale, éclairée désormais sur les besoins du pays.

Dans la circonscription de Bel-Abbès la colonisation se poursuit, pendant l'année 1858, par la création du centre de la Tenira, sur la route de Daya, et, d'après le rapport du Préfet au Conseil général, par le peuplement de Bou-Kanéfis, d'El-Braïka, d'Hadjar-Zerga, d'Aïn-Sofra, où six lots de 99 hectares sont déjà concédés.

L'année suivante, malgré la guerre d'Italie et la campagne du Maroc, nos colons conservent une confiance entière dans l'œuvre qu'ils poursuivent, et l'Administration prend plusieurs mesures qui les intéressent : décret portant concession d'immeubles domaniaux (2 avril 1859) ; décret qui crée un second office d'huissier, en raison des besoins urgents de la justice de paix à la suite de l'accroissement de la population et de l'augmentation, plus rapide encore, du nombre des affaires qui lui sont soumises (14 septembre) ; arrêté du Ministre de l'Algérie qui approuve une délibération du Conseil municipal de Bel-Abbès, ayant pour objet de donner à l'une des rues de cette ville le nom du général de Chabrière, ancien commandant supérieur de la subdivision, tué glorieusement, le 4 juin, à la tête du 2e régiment de la Légion étrangère, à la bataille de Ma-

genta (7 octobre); installation de deux brigades de gendarmerie (27 décembre).

La famille du général Chabrière a fait depuis gracieusement don à la commune d'une maison qu'il possédait dans la rue qui porte son nom, et où plus tard les services de la Mairie furent installés jusqu'à l'inauguration du nouvel Hôtel-de-Ville.

Le service médical de l'arrondissement de Bel-Abbès, très-pénible jusqu'à ces derniers temps, puisque cette circonscription s'étendait à 17 kilomètres sur la route d'Oran et à 12 kilomètres sur celle de Tlemcen, devient impossible pour un seul médecin par suite du peuplement d'un certain nombre de centres récemment créés en territoire militaire: Tenira à 28 kilomètres, Bou-Kanéfis et Ben-Youb à 20 et 38 kilom., Aïn-Trid à 16 kilom.; aussi s'empresse-t-on de former deux divisions, sud et nord, et de nommer un second médecin de colonisation.

Onze centres se trouvent ainsi créés dans la subdivision de Bel-Abbès, parmi lesquels Daya compte simplement comme occupé par l'armée, deux existent de fait depuis plusieurs années, cinq ont reçu une approbation officielle, soit par décret, soit par dépêche ministérielle, en 1858, et trois pendant l'année courante; leur superficie est de 19,674 hectares, celle des centres du territoire civil ne comprenant que 12,856 hectares.

Mais le Conseil général s'occupe en ce moment de la nécessité impérieuse d'étendre le territoire civil dans l'intérêt des populations européennes placées depuis de longues années sous l'autorité militaire, pour faire sortir successivement les indigènes de ce régime transitoire, et pour procurer aux immigrants les mêmes avantages que leur offre la Métropole.

Dans le cas où ce projet d'extension recevrait l'approbation du gouvernement, le district civil de Bel-Abbès s'élèverait à 291,556 hectares, distribués en huit sections.

Le 1er avril 1860, les services des Postes et du Trésor, précédemment réunis, sont séparés, et l'on procède à la réorganisation de chacun d'eux, en vertu du décret du 20 mars.

Cette mesure est nécessitée par le développement actuel des affaires et des relations dans la colonie, tandis qu'au début ces

services avaient dû fonctionner comme dans les armées en campagne.

Aux termes de l'arrêté du 3 avril, Bel-Abbès possède une direction simple de 2e classe avec un directeur et deux facteurs, et Sidi-Brahim un bureau de distributeur-entrepôt.

Un arrêté du Ministre, du 21 août suivant, concernant la division du territoire pour l'administration de la justice musulmane, attribue à Bel-Abbès les 32e, 33e et 34e circonscriptions, et nomme pour chacune d'elles le cadi, le bach-adel et les adels.

Pendant ce temps le Conseil municipal ne reste pas inactif, et ses préoccupations s'étendent sur les différentes questions d'intérêt local, notamment en ce qui concerne les demandes de concession de divers immeubles susceptibles d'être affectés à des services publics (séance du 30 novembre), le régime de la boucherie et de la boulangerie, la nécessité de mettre la chasse en ferme, et celle de créer l'établissement d'un magasin central.

En 1861 nous retrouvons un décret, du 18 février, portant homologation des plans nouveaux de délimitation et des procès-verbaux de bornage des zones de servitudes de la place de Bel-Abbès, le renouvellement d'un vœu du Conseil municipal, du 7 juin, pour qu'une société de secours mutuels soit créée dans notre ville, un arrêté préfectoral du 1er août, réglementant l'usage des eaux d'irrigation de notre territoire, et le 1er octobre un décret concédant gratuitement à la commune l'église de Saint-Vincent et dix-huit immeubles domaniaux situés à Bel-Abbès, à Sidi-L'Hassen ou à Sidi-Brahim, et contenant ensemble 114 hectares, 01 are, 27 centiares.

L'année 1863 voit se continuer l'œuvre de colonisation locale par la création officielle, le 8 janvier, des villages des Trembles et de Sidi-Khaled, bien que ces deux centres aient eu une existence de fait qui remonte aux premières années de la création de Bel-Abbès.

Le Conseil général, consulté par un de ses membres sur l'opportunité de supprimer les médecins de colonisation dans les endroits de l'importance de Bel-Abbès, maintient ces praticiens qui ont, à côté des villes où ils demeurent, des villages et de

nombreuses fermes isolées à visiter. Leur suppression occasionnerait d'ailleurs une aggravation de charges qu'il convient d'éviter aux populations rurales.

Nous reviendrons plus loin sur les événements malheureux qui, en 1864, ont affecté notre contrée, et pour conserver le cadre que nous nous sommes tracé, nous nous bornerons à inscrire, pendant cette année, la scission des attributions des Domaines et de l'Enregistrement, et en 1865 l'armement de notre place, la construction de la ligne télégraphique de Bel-Abbès à Daya, avec l'installation des bureaux dans les bâtiments militaires de ce dernier poste.

Cette même année, Bel-Abbès est compris parmi les villes de la colonie que doit visiter le chef de l'Etat, et le 16 mai l'Empereur y reçoit les autorités militaires et civiles, le Conseil municipal et les différents services, admirant les riches produits de ce territoire placés à l'embranchement des rues d'Oran et de Mascara, parcourant la cité, une partie des remparts extérieurs, et visitant le clos de M. Bastide qui s'efforce de mettre en relief les travaux du colon algérien à l'aide des résultats obtenus.

Ce soir-là, le curé Preire était décoré, et l'agha Ould-Ez-Zin recevait la croix d'officier de la Légion d'honneur.

En 1866, un arrêté du 1er avril divise de nouveau le territoire de la province d'Oran pour l'administration de la justice musulmane, ajoutant aux circonscriptions que nous avons déjà relevées et qui ont pour dénomination : El-Djemâa, Bou-Djebâa, Sidi-bel-Abbès, la 73e avec la dénomination de Tenira, régie par la juridiction du cadi, telle qu'elle existait avant le décret du 1er octobre 1854.

Mais nous ne pouvons omettre de rappeler, d'une façon particulière, la délimitation de la zone de colonisation du 21 mai, dans laquelle seulement le gouvernement entendait affecter ses ressources budgétaires pour ouvrir des routes, construire des barrages et des canaux, élever les établissements publics nécessaires à la création des centres.

Dans cette zone, la population indigène devait participer au mouvement dont le développement vient d'être indiqué par la

constitution de la propriété individuelle, par l'instruction et par une certaine émancipation lui donnant une vie nouvelle.

En dehors d'elle, il ne fallait plus compter sur les avantages des grands travaux publics, ni sur une protection suffisante, car on se plaçait dans une situation exceptionnelle.

Sans nous arrêter plus longtemps sur l'impression profonde que causèrent ces décisions, disons encore, en ce qui nous concerne plus directement, que la limite de cette zone, en remontant l'Oued Tralimet sur une partie de son cours, comprenait le territoire civil des Ouled-Mimoun, ainsi que celui des tribus des Ouled-Sidi-Ali-Ben-Youb et des Hamyan, et que, du Djebel-Zegrar, la ligne remontait vers le nord-est, pour arriver au barrage du Sig, en laissant intérieurement les territoires de Tenira, des Ouled-Brahim, de Sidi-bel-Abbès, du Sig et de leurs annexes.

Pour répondre aux besoins de la colonisation, des terres domaniales disponibles sont mises en vente, dans le courant du mois d'octobre, à Aïn-Sofra, à Aïn-El-Affeurd, à Aïn-Oumata et à Zelifa.

Le 31 du même mois, un décret rend applicable à l'Algérie la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales, animée d'un esprit libéral, et qui ouvre une voie nouvelle à l'initiative privée.

Le syndicat, institué à Bel-Abbès pour l'irrigation des terres, ne tardera pas à se placer sous ce régime, destiné à lui procurer un caractère d'intérêt public qui ne pourra plus lui être contesté.

Cette année est encore destinée à marquer une étape importante vers la conquête des droits que tous les citoyens exercent en France, et dont nous étions privés jusqu'à ce jour.

En 1856, nous avons déjà constaté l'avénement de l'autorité civile et la création des communes; dix ans plus tard, le décret du 27 décembre 1866 consacre l'application du régime électif aux conseils municipaux.

Nous signalons avec satisfaction l'ère nouvelle qui s'ouvre pour les communes, et qui est de nature à exercer une très-

grande influence sur le développement des intérêts de l'Algérie entière.

L'année 1867, sans parler des événements malheureux auxquels nous reviendrons bientôt, donne le jour à des mesures qui ont aussi leur importance bien marquée.

On poursuit d'abord l'étude de la régularisation du centre d'Aïn-Sofra, au Tessalah, qui doit renfermer vingt-cinq lots à bâtir, et dont le territoire agricole, concédé ou vendu, a une surface de 3,940 hectares.

De plus, l'application du Sénatus-consulte sur la propriété indigène est activement poursuivie dans notre contrée.

Le travail de délimitation et de répartition est successivement opéré sur le territoire des Ouled-Sliman et des Ouled-Brahim (9 mars), des Hamyan (13 avril), des Hassasna (26 juin), pour se continuer l'année d'après, en suivant de préférence les territoires qui se trouvent à proximité d'un centre européen, dans la zone de colonisation, ou près d'un massif forestier.

Les samedi et dimanche 25 et 26 mai, il est procédé, à Bel-Abbès, à l'élection des conseillers municipaux, en exécution du décret du 27 décembre 1866 sur le régime municipal en Algérie.

Nos mandataires sont élus et vont désormais, jaloux de mériter la confiance de ceux qui les ont nommés, utiliser leur temps et leur expérience à l'étude des questions d'intérêt local toujours importantes et des plus sérieuses.

Un arrêté du Gouverneur général du 14 juin, qui divise la province d'Oran en 47 circonscriptions judiciaires pour l'administration de la justice musulmane, assigne, au cercle de Bel-Abbès, la dixième de Bou-Djebâa, et la onzième avec la dénomination du chef-lieu, ressortissant toutes deux au tribunal d'Oran.

Citons aussi la loi promulguée le 17 juillet, sur le régime commercial de l'Algérie, par la raison qu'elle admet en franchise, dans la Métropole, tous les produits naturels ou fabriqués de la colonie, et qu'une de ses dispositions abaisse la barrière fiscale qui, précédemment, s'opposait à l'introduction chez nous des produits d'origine marocaine. La prospérité du commerce

de Bel-Abbès est trop intimement liée au succès de celui de la colonie et surtout de l'ouest de la province d'Oran, pour ne pas signaler, tout au moins, cette nouvelle législation.

Enfin, le cadastre est activement poursuivi, moins pour donner un aliment au fisc, que pour déterminer l'assiette et la valeur de la propriété. L'arpentage s'exécute en ce moment à Bel-Abbès, où un tiers du travail est déjà terminé.

V

Événements malheureux.— Gelées de printemps.— Mauvaises récoltes. — Insurrection de 1864 et victimes de Ben-Youb. — Rupture du barrage de Tabia. — Incendies. — Mort de l'abbé Moysset. — Invasion des sauterelles. — Choléra. — Famine.

Avant d'établir la situation générale de la contrée en 1867, comme nous l'avons fait pour la période précédente, nous croyons indispensable de rappeler la série des événements malheureux de cette époque, bien faite pour désorganiser une population qui n'aurait pas été armée du courage et de l'énergie dont firent preuve les colons de la Mekerra.

Dès l'année 1857, au moment où chacun, confiant dans l'avenir, cherchait à en préparer le succès par des plantations d'arbres et de vignes d'une certaine importance, tout faillit être compromis par les inclémences de la température encore mal connue.

Une forte gelée de printemps surprit la végétation en pleine sève, au mois de juin, et détruisit, avec la récolte de nos jardins, bien des espérances établies sur ce genre de culture. Des oliviers, eux-mêmes, dont la plantation remontait à six années, furent atteints, et le découragement s'empara de

plusieurs viticulteurs qui arrachèrent leurs vignes, dans la conviction que le climat de cet endroit ne permettrait pas de s'adonner à cette production. Quelques-uns, cependant, tentèrent une nouvelle épreuve en se contentant de couper la partie des ceps frappée par la gelée, et, grâce à cet essai qui réussit, les plantations furent reprises par la suite.

Les années 1857, 1858 et 1859, furent très-heureuses, et donnèrent de belles récoltes; mais il n'en fut pas de même en 1860, 1861, 1862, où les céréales et les bestiaux n'offrirent que des résultats ordinaires, établissant entre les bonnes et les mauvaises années des écarts assez grands, mais toujours proportionnés aux quantités de pluies tombées pendant l'automne et le printemps.

L'année 1863 se distingua par une fort belle récolte de céréales, et fut abondante en fourrages; par suite, le bétail conserva un bon prix.

Toutefois, vers la fin de l'année 1864, le territoire de Bel-Abbès fut profondément atteint par l'insurrection générale qui désolait notre province à cette époque. Les insurgés s'approchèrent de nos centres de colonisation, et l'émotion du moment fut telle, que la population éparse de nos campagnes se vit dans la nécessité de s'abriter dans les villages ou derrière les murs de la ville, dont on fit abattre, sur le rempart sud-est, des arbres de toute beauté pour mettre la place en état de défense.

La plus grande partie des troupes de notre garnison se trouvant parmi les colonnes qui opéraient dans le Sud, la milice ainsi que la musique militaire durent prendre les armes et se porter sur les points les plus exposés. Au Tessalah, presque toutes les fermes furent abandonnées, et, malgré les patrouilles à cheval organisées de jour et de nuit par les colons, les indigènes des environs ne manquèrent pas de piller et de détruire tout ce qui fut à leur portée.

Mais le dénoûment tragique de ce drame eut lieu à Ben-Youb, qui fut envahi le 8 octobre, vers six heures et demie du matin, par un goum d'environ cent cinquante cavaliers sahariens

auxquels se joignirent ensuite les indigènes de quelques tribus éloignées du Cercle de Daya, poussés par leurs voisins.

Depuis plusieurs jours, un coup de main de l'ennemi était à craindre, suivant les indications du bureau arabe, et la compagnie du 17e, chargée de la garde des condamnés, avait abandonné son campement pour se fortifier dans le caravansérail, où elle fut renforcée par un nouveau détachement du même régiment et placée sous les ordres du capitaine Chabert qui, ne pouvant, avec sa petite troupe, occuper et défendre les fermes et le village de Ben-Youb sur une ligne de près de trois kilomètres, en face de révoltés signalés comme très-nombreux, exhorta les intéressés à se retirer dans le bordj.

Plusieurs d'entre eux suivirent cet avis ou dirigèrent leurs familles sur Bel-Abbès ; mais une vingtaine de colons, parmi lesquels se trouvaient le lieutenant de la milice et les gardes, animés du désir de veiller eux-mêmes sur leurs propriétés acquises au prix de longs et pénibles sacrifices, et ne croyant pas à un danger aussi immédiat, se réunirent dans la maison Dubouchet, située à huit cents mètres du bordj, au pied d'un banc de rochers, tandis que quelques autres restèrent dans leurs fermes ou bien au moulin. Des patrouilles furent ainsi organisées dans le but de protéger le village et les environs contre les maraudeurs ; malheureusement l'ennemi, caché par d'épaisses broussailles et un fort brouillard, fit irruption sans qu'il ait été possible de se douter à l'avance de sa présence, et surprit ces quelques braves dans un moment de calme et de fatigue.

Le passage précipité de notre goum, qui fuyait devant les cavaliers sahariens, leur donna l'alerte ; chacun chercha alors à gagner le bordj que quelques-uns seulement atteignirent, après avoir essuyé le feu de l'ennemi pendant cette course rapide. Plusieurs autres se sauvèrent dans les broussailles et s'y tinrent longtemps cachés ; d'autres encore n'eurent la vie sauve qu'en se retirant dans la turbine du moulin, spectateurs attristés des recherches furieuses de leurs ennemis qui incendiaient tout au-dessus de leur tête. Mais plusieurs d'entre eux furent fusillés et égorgés sans défense et sans qu'il ait été possible de leur porter

secours. Neuf habitants de Ben-Youb furent ainsi victimes de l'insurrection, et vinrent grossir le nombre des colons morts au champ d'honneur de la colonisation.

L'année suivante un nouveau malheur, d'une nature différente, frappait encore cette contrée déjà bien éprouvée, et portait la désolation dans plusieurs villages peuplés de cultivateurs très-méritants. Le 14 juin 1865, le barrage de Tabia était emporté par une crue subite, au moment où il ne restait plus à faire que le couronnement, et l'inondation, qui en résultait, portait ses ravages dans toute la plaine, et se faisait sentir jusque sous les murs de Bel-Abbès.

Le chiffre des pertes éprouvées sur les deux territoires civil et militaire fut évalué à 547,571 fr., sans parler de la position des plus malheureuses dans laquelle furent placées certaines familles qui pouvaient, au moins, subvenir à leur entretien avant ce désastre.

Chacun rivalisa de zèle et de dévouement dans ce malheur : les habitants de la ville en portant aux plus nécessiteux du linge et des vêtements; l'Administration en venant au secours des victimes les plus éprouvées, et en nommant des commissions chargées d'expertiser les pertes; des souscriptions publiques s'organisèrent spontanément, et les provinces d'Alger et de Constantine ne tardèrent pas aussi à venir en aide à ces infortunes.

Mais ces généreuses intentions ne permirent pas de réparer tous les dommages, et cet événement malheureux restera parmi ceux qui ont le plus entravé nos efforts, par les victimes qu'il a faites, et par la perturbation qu'il a apportée dans le système d'irrigation du pays.

La même année, des incendies considérables enfermèrent Bel-Abbès dans un cercle de feu tellement intense, grâce à un violent siroco, que le soleil resta caché quelques jours par la fumée, la cendre tombant en légers flocons sur la ville même, et que l'on dut prendre des mesures pour préserver les fermes de la banlieue.

D'immenses surfaces, couvertes de bois et de broussailles,

furent brûlées, principalement dans les territoires des Hassasna, des Ouled-Sliman, des Ouled-Brahim et des Hazedj (1).

Toujours à la même époque, la mort affreuse que l'abbé Moysset trouva en se dévouant pour sauver plusieurs de ses compagnons lors du naufrage du *Borysthène*, mit en deuil notre population, témoin du bien qu'il se plaisait à faire sans jamais établir de distinction entre les malheureux des diverses religions.

C'est donc pour nous un devoir de constater l'unanimité des hommages qui furent rendus à sa mémoire.

L'année 1866 ne fut pas sans soumettre nos colons à de nouvelles épreuves, car, à la suite d'une sécheresse persistante, une grande quantité de sauterelles, venues du sud, ravagèrent en grande partie, dans la deuxième quinzaine d'avril, les récoltes de notre contrée, attaquant principalement les pommes de terre, les haricots et les autres légumes, les céréales et la vigne.

Tout fut mis en œuvre pour combattre ce fléau, non moins désastreux que le manque d'eau : le soufre et le goudron brûlés, le bruit et le mouvement continuels dans les champs envahis, le feu et le pétrole dans les broussailles éloignées des récoltes, et pour la destruction des jeunes criquets. Les troupes rivalisèrent de zèle et d'énergie avec les colons pour lutter contre cet ennemi d'un nouveau genre, et amoindrir les pertes qui furent considérables, malgré tout, et qui atteignirent d'une façon toute particulière la population indigène qu'elles réduisirent à la misère.

Le produit des souscriptions, ouvertes dans la Métropole, vint soulager cette infortune sans la faire disparaître complétement, et, lorsqu'en 1867 le choléra et le manque presque absolu de récolte, à la suite d'une sécheresse dont l'intensité n'avait rien de semblable dans l'histoire du passé de ce pays, s'abattirent de nouveau sur notre territoire comme sur le reste de l'Algérie,

(1) Par jugement du 26 décembre 1865, le deuxième Conseil de guerre de la Division d'Oran condamna à mort Mohamed-ben-Hadjem, des Hamyan, pour avoir mis le feu à des fermes près de Bel-Abbès.

Sur quatre de ses complices, trois avaient été tués sur le lieu même du crime et un était parvenu à se sauver.

Le 29 décembre, le même Conseil condamna seize indigènes aux travaux forcés à perpétuité et dix autres à vingt ans de travaux forcés, pour avoir engagé les colons du Tessalah à fuir en leur annonçant faussement l'arrivée de l'ennemi, et pour avoir pillé les fermes et devalisé les fuyards a main armée.

ces maux trouvèrent les Arabes sans force pour lutter contre eux.

Le choléra, tout en nous mettant dans la nécessité d'établir une ambulance au-dessus du marché arabe, fit un certain nombre de victimes en ville, et surtout parmi la population israélite. Quant à l'état de la récolte, on estime que les deux tiers furent anéantis, emportant avec eux les résultats que nos colons attendaient des sérieux efforts tentés dans le but de se relever du désastre agricole de l'année précédente, à la suite de l'invasion des sauterelles.

Mais les indigènes ne purent résister à la série d'événements malheureux que nous venons d'esquisser. La diminution des produits en 1864 et 1865, par suite de la réduction de leurs labours pendant l'insurrection, les grandes sécheresses, les mauvaises récoltes de 1866 et 1867, l'invasion des sauterelles, et comme conséquence de ces calamités, la disparition des sources, la mortalité des bestiaux et l'épuisement des réserves de grains, en même temps que le choléra de cette dernière année, provoquèrent, chez eux, une situation des plus critiques.

N'ayant plus aucun moyen d'assurer leur existence, manquant de tout, à demi-nus, ils se portèrent en masse vers les centres de population européenne.

Au mois de novembre on avait rassemblé une centaine de ces infortunés dans un local offert en ville par M. Bleuze, mais on dut les transporter bientôt au télégraphe pour préserver la population urbaine. Toutefois leur nombre augmentant sans cesse, on se vit dans l'obligation d'établir, à Assi-Daho, un asile installé d'une façon primitive mais conforme aux règles de l'hygiène, avec de vastes rues, où l'on conduisit, désormais, tous les malheureux indigènes.

Cette mesure fut prise par le colonel Chanzy, dans la crainte de plus graves accidents, et la direction de ce refuge fut confiée au docteur Fabriès, dont la conduite des plus dévouées fut au-dessus de tout éloge.

On réunit ainsi une moyenne de 1,500 à 1,800 individus; le maximum atteignit même 3,000 personnes, mais pendant un court espace de temps.

Privés de nourriture, n'ayant plus le courage ou la force de se mouvoir, ces indigents restaient exposés aux brusques variations de la température, et mouraient de misère et de faim ; plusieurs volaient uniquement pour se faire mettre en prison avec leur famille, dans le but d'obtenir, de la sorte, une alimentation quotidienne.

Cet état de choses amena l'autorité à former un camp, en dehors et près du pénitencier de Bou-Kanéfis, où l'on plaça tous ceux que l'on arrêtait dans ces conditions.

La mortalité fut d'autant plus considérable pendant cet hiver de 1867-1868, que des froids rigoureux et des pluies violentes survinrent à cette époque, et que ces phénomènes météorologiques avaient une grande action sur ces organismes ruinés par la misère. La mort n'arrivait, le plus souvent, que pendant la nuit ; mais c'est surtout le froid humide qui exerçait de grands ravages, et l'on cite, à l'appui de cette remarque, qu'à l'asile d'Assi-Daho, dans une seule nuit pendant laquelle il avait neigé, on compta jusqu'à trente-sept morts.

Plusieurs Européens furent également victimes de l'état de chose que nous déplorons, en contractant, au contact de ces Arabes faméliques, le typhus et la fièvre typhoïde.

De tous côtés, en France et en Algérie, des souscriptions s'ouvrirent pour soulager cette grande misère ; des crédits furent, en outre, votés par le Corps législatif, et permirent de placer, dans les refuges, les remèdes à la portée de ces malheureux, jusqu'au 1er juin 1868, époque à laquelle les asiles furent fermés et les secours distribués seulement à domicile.

Déjà pendant l'automne précédent, on avait mis à la disposition des indigènes les grains nécessaires à leurs ensemencements, après les avoir achetés au commerce européen à l'aide de prêts consentis par la Société Algérienne sous la responsabilité collective des douars et des tribus.

Ces distributions eurent lieu chez nous notamment aux Lauriers-Roses.

D'autre part, pour venir en aide à la population agricole européenne, éprouvée par la sécheresse exceptionnelle qu'eurent à

supporter les récoltes, on installa, dans le courant de 1867, de vastes chantiers de travaux publics, et les communes examinèrent la nécessité d'emprunter à la Société Algérienne ou au Crédit Foncier pour procurer aux colons les plus nécessiteux des semences pour la nouvelle campagne.

La commune de Bel-Abbès vota, dans ce but, par prélèvement sur ses ressources disponibles, une somme de vingt-cinq mille francs ; de plus quinze mille francs, prélevés sur les crédits ouverts par le Conseil général pour l'achat de grains à répartir, à titre d'avances, furent destinés à assurer aux colons du territoire de Bel-Abbès l'assistance dont ils avaient besoin.

VI

Situation générale. — Influence exercée sur la population indigène par notre installation et par l'exemple des colons. — Dénombrement quinquennal. — Essais de cultures industrielles. — Progrès de l'agriculture et du commerce.

Après avoir signalé ces divers événements, si douloureux que puisse en être le souvenir, pour rester impartial et fidèle narrateur du passé, revenons à la situation générale du pays et disons quels ont été, malgré tout, les progrès de ces dix années.

Nous avons vu, en parlant des travaux publics et de la colonisation, les villages se construire, la contrée se peupler, en couvrant petit à petit le territoire comme le ferait une tache d'huile, les routes et les chemins se créer chaque fois que le besoin s'en fait sentir, la vie, en un mot, régner en cet endroit où, dix ans plus tôt, le colon s'était contenté d'une prise de possession. On compte, en effet, en ville en 1867, environ 670 maisons, dont l'ensemble indique bien, chez l'occupant, le désir de s'installer d'une façon durable et sérieuse.

Cependant la population s'est tellement accrue que l'espace

est devenu trop étroit dans le quartier civil, et les prévisions du capitaine Prudon, inscrites au premier chapitre de notre historique, se réalisent par la remise, en 1866, au service du Domaine, de deux îlots du terrain militaire qui seront vendus deux ans plus tard.

En même temps, dans le but d'agrandir la ville, on prépare un projet de création de village arabe au nord-est de Bel-Abbès.

Tandis que les Israélites, comme rendus à la vie par notre civilisation, s'emparent du pays et le peuplent de tous côtés, les indigènes ne tardent pas à s'apercevoir que notre installation modifie également leur situation.

L'assainissement de la contrée et le système de nos voies de communication augmentent la valeur des terres qu'ils doivent bientôt posséder en toute propriété, et l'élément européen, avec son commerce bien développé, donne une plus-value à leurs produits, en en facilitant l'écoulement.

Nos colons sont encore, pour les Indigènes, des modèles de travail et d'ordre qu'ils s'appliqueront à imiter, d'abord très-lentement, et, plus tard, d'une manière certaine, s'ils ne veulent pas s'user et disparaître entièrement du pays.

De nombreux chantiers les invitent à se procurer les moyens d'existence, et dans nos fermes les cultivateurs les associent à leurs travaux en qualité de khammés, les initiant peu à peu à l'usage de nos instruments perfectionnés, leur donnant de bonnes notions de culture, et cherchant, par les mille détails de la vie ordinaire du colon laborieux, à faire pénétrer chez cette population des sentiments nouveaux.

Certes, à ce point de vue particulier, ces dix dernières années n'ont pas été perdues.

La population européenne suit aussi une marche toujours croissante, comme le montrent bien les résultats des dénombrements qui ne se font plus désormais que toutes les cinq années; elle est, en 1858, de 4,629 individus, en comprenant les personnes recensées en bloc, en 1862, de 5,101, et en 1867, de 6,487 Européens, donnant, sur 1857, une augmentation

de près de 50 pour 100, qui provient de l'accroissement des naissances, mais surtout de l'arrivée de nombreux immigrants.

La population totale, européenne et indigène, s'élève également, pour l'ensemble du territoire de Bel-Abbès, non compris Daya, à 5,451 habitants en 1858, à 7,430, en 1862, et à 8,902, en 1867; ajoutons que l'augmentation des indigènes est principalement due à l'annexion de territoires les renfermant.

Un détail qui montre bien l'importance du peuplement de notre centre est celui qui a trait à l'instruction primaire, et le nombre des jeunes élèves dit assez que les colons savent en apprécier les bienfaits.

Au 31 décembre 1857, 295 garçons et 282 filles étaient admis dans les écoles et les asiles de Bel-Abbès, et la proportion d'élèves par cent habitants était de douze.

Le chiffre total des élèves atteint 862 en 1867, donnant 13 élèves par cent habitants, et l'instituteur du chef-lieu a même obtenu, l'année précédente, une médaille d'honneur pour le zèle avec lequel il a coopéré aux cours d'adultes.

La culture aussi a fait un grand pas, car, avec la sécurité, chaque immigrant s'est empressé d'introduire dans la colonie les systèmes du pays natal qui lui sont familiers, cherchant à se reconnaître sur un sol nouveau, avec un climat non encore défini; c'est la période des tâtonnements et des essais succédant à celle de la conquête et de l'occupation.

Le service des Ponts et Chaussées relève d'ailleurs, avec soin, de 1860 à 1867, les observations météorologiques qui intéressent si vivement l'agriculture locale, ces phénomènes exerçant sur la végétation une influence bien connue.

Les essais auxquels nous venons de faire allusion portent principalement sur le coton qui ne mûrit pas en cet endroit, sur le tabac qui vient très-bien, et dont la culture prend rapidement une grande extension, malheureusement arrêtée dans la suite pour des causes dont la responsabilité n'incombe pas à la production.

Les citronniers et les orangers ne donnent que des résultats négatifs, à moins d'être placés à une bonne exposition et complétement abrités; le mûrier s'élève, au contraire, de tous

côtés, dans la banlieue comme en ville, et sa végétation invite les colons à se livrer à l'éducation des vers à soie.

Les vergers se peuplent des différentes variétés d'arbres fruitiers d'Europe, qui donnent d'excellents fruits, détruits certaines années par les gelées du printemps, dont l'intensité se fait également sentir sur les vignes que nos colons se sont mis à planter de nouveau, sur une grande échelle, après être revenus des mécomptes des premiers jours.

L'olivier n'est encore cultivé que par un nombre restreint de colons, mais il promet les plus belles espérances.

Quant aux jardins maraîchers qui entourent la ville, les soins dont ils sont l'objet permettent de livrer à la consommation d'excellents et abondants légumes, grâce aux irrigations alimentées par les eaux de la Mekerra, et aussi au concours des norias à tampons, au nombre de quatre en 1858, et déjà très-multipliées en 1867.

Le jardin public, créé et entretenu avec le plus grand soin par la Légion Étrangère, est remis à la municipalité, suivant la demande qu'elle en fait en septembre 1857, et après qu'elle a voté les crédits nécessaires au paiement d'un jardinier en chef et de ses aides, ainsi qu'aux travaux et aux plantations qu'il est question d'y faire.

Mais la culture qui s'affirme le plus et qui prend une importance chaque année plus grande, est celle des céréales, précédée du défrichement des terres, ce qui permet un emploi prolongé de la main-d'œuvre agricole étrangère et la fixe, peu à peu, au sol qui lui assure des moyens d'existence pendant presque toute l'année.

La meilleure manière de montrer l'état de prospérité agricole de cette contrée consiste à rappeler que, lors du concours départemental pour la prime d'honneur en 1864, sur sept récompenses, les suivantes furent décernées à Bel-Abbès : une médaille d'or à M. Boulet pour ses irrigations faites sur une grande échelle et pour ses cultures sarclées, une médaille d'or à M. Bastide pour l'ensemble de ses plantations, et une médaille d'argent à M. Lanfroy pour la perfection et le nombre de ses

labours, indépendamment de nombreux prix obtenus par plusieurs colons pour les bestiaux ou les produits agricoles, et par M. Mougeot, pour sa charrue du système Dombasle.

Les mêmes résultats furent atteints à l'Exposition internationale de Paris en 1867, où nos blés tendres et nos farines furent particulièrement remarqués.

L'industrie et le commerce ont suivi la même progression, quoique dans de moins grandes proportions. La première s'applique, avant tout, aux besoins de la consommation ou bien à la fabrication des matériaux nécessaires aux colons pour continuer leurs constructions.

Le commerce est surtout agricole avec l'exportation des céréales et des farines, auxquelles il ajoute, depuis peu, une grande quantité d'alfa pour la papeterie, et d'écorce de chêne-vert destinée à la tannerie.

Cet état prospère avait amené le Conseil municipal à solliciter, dès l'année 1860, la création d'une foire dans l'espoir qu'elle serait le théâtre d'un mouvement d'affaires considérable, que les animaux de travail et les instruments agricoles donneraient lieu à de nombreuses transactions, et que Tlemcen y apporterait ses huiles, et Mascara ses vins, pour les échanger contre les farines déjà si renommées de la contrée.

Mais, en dépit d'avis favorables des Conseils municipaux de Tlemcen et de Mascara, ainsi que du Conseil général, cette heureuse idée ne fut pas mise en pratique, et le commerce n'eut, comme principaux champs d'action, que les trois grands marchés de Bel-Abbès, de Daya et des Ouled-Ali, où les indigènes apportaient les produits de leur industrie, des bestiaux et des laines.

Les ventes de terrains entre Européens et Indigènes commencent à prendre une certaine importance, et viennent encore ajouter à l'élan donné à notre commerce, tout en montrant bien que l'élément européen poursuit sa tâche, avec activité et fermeté, sans se laisser détourner du but par les circonstances malheureuses qu'il a dû traverser.

CHAPITRE IV

1868 à 1880

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — COLONISATION ET PEUPLEMENT DU TERRITOIRE. — SITUATION GÉNÉRALE DE NOS JOURS.

I

Résumé des principaux faits qui intéressent l'Algérie de 1868 à 1880.

Bien que l'époque de la conquête soit déjà éloignée de nous, et que la population indigène ait été profondément troublée dans ces derniers temps par une série d'événements malheureux, le pays a encore à souffrir de l'hostilité des Ouled-Sidi-Chickh, dans l'ouest, et, un peu plus tard, de la grande insurrection qui embrasa toute la Kabylie, au moment où les Indigènes, à la suite des désastres de la Métropole, crurent que l'heure avait sonné de reconquérir l'Algérie.

Ces deux soulèvements sont marqués par les faits militaires que nous analysons ici : d'une part, invasion du Djebel-Amour par les Ouled-Sidi-Chickh (janvier 1869), leur défaite à Oum-Dabded ; expédition de l'Oued-Guir (mars, avril, mai 1870) ; combat de Sonf-el-Kesses (2 avril), prise du Ksar de Bou-Khaïs (8 avril), combat de l'Oued-Guir (15 avril), prise d'Aïn-Chaïr (24 avril), licenciement de la colonne, le 7 mai, à Aïn-Ben-

Khellil; d'autre part, rebellion des spahis d'Aïn-Guettar (22 janvier 1871), tentative contre Souk-Aras (janvier), attaque d'El-Miliah (28 février); Mokrani se met à la tête de l'insurrection (15 mars); siège de Bordj-Bou-Arréridj (16 mars), héroïque défense des assiégés; le bach-agha, battu à Bordj-Medjana (8 avril), inquiète Dra-el-Mizan et Aumale, investit Fort-National (17 avril), et assiège Tizi-Ouzou (18 avril); pillage de Bordj-Menaïel (18 avril), combat de l'Alma (20 avril), massacre de la population de Palestro (22 avril), combat de l'Oued-Soufflat où Mokrani est tué (5 mai); mais, l'insurrection continuant avec Bou-Mezrag, son frère, Tizi-Ouzou, Dellys, Fort-National, sont successivement débloqués; prise de Kalaâ; siège de Bougie (8 mai), et de Djidjelli (7 juin); soulèvement des Beni-Menasser, investissement de Cherchell (juillet), débloqué bientôt après; combat de Bou-Taleb, qui met fin à l'insurrection (12 octobre), prise de Bou-Mezrag à Ouargla.

Citons enfin l'insurrection de l'Aurès (printemps 1879) qui est promptement réprimée, et dont les causes sont développées dans un rapport présenté, le 12 août suivant, par une commission spéciale.

Les transformations administratives et les modifications de toutes natures sont non moins importantes, et résultent des changements survenus dans la Métropole, à laquelle notre colonie est intimement liée de cœur et d'intérêt.

Parmi les faits que nous ne saurions ignorer, rappelons les suivants: enquête agricole dirigée d'une manière impartiale et très-habile, par M. L. Le Hon (21 août 1868), nomination d'une commission chargée de préparer la constitution de l'Algérie (5 mai 1869), quelque temps après, contre-coup dans la colonie des événements de France, envois successifs des troupes d'Afrique et des volontaires algériens, proclamation de la République (4 septembre 1870), modifications apportées à l'Administration algérienne par les décrets de la Délégation nationale du 24 octobre, qui confient la direction des affaires à un Gouverneur général civil, secondé par un Secrétaire général, nomment un Commandant supérieur des forces de terre et de

mer qui doit administrer les populations des anciens territoires militaires, créent un Comité consultatif, réorganisent le Conseil supérieur, prononcent la naturalisation collective des israélites indigènes, et établissent le jury criminel.

Dans l'impossibilité où se trouve le nouveau Gouverneur de se rendre à son poste, nomination d'un Commissaire extraordinaire chargé de l'administration de la colonie, et, peu après, d'un Gouverneur civil et d'un Directeur général des affaires civiles et financières (29 mars 1871), concession de cent mille hectares accordés aux Alsaciens-Lorrains (21 juin 1871), contribution de guerre imposée aux insurgés, mise sous séquestre de leurs terres, réorganisation administrative de la Kabylie, puis de toute l'Algérie, qui comprend les régions du Tell et du Sahara, dont la première est divisée en districts, en arrondissements-cercles et en circonscriptions cantonales (24 novembre), suppression de l'école des mousses indigènes, du collège arabe-français, des services des Bâtiments civils et de la Topographie.

Mais un changement de gouvernement en France est le point de départ de modifications en Algérie, qui ont pour résultats : la nomination d'un nouveau Gouverneur général qui est, en même temps, Commandant des forces de terre et de mer, 10 juin 1873 ; l'abandon du système des circonscriptions cantonales ; l'organisation du Service météorologique, 13 février 1873 ; la loi relative à l'établissement de la propriété individuelle chez les indigènes, 26 juillet ; la centralisation à Alger du service des Forêts, 27 septembre ; l'arrêté du 31 décembre qui rétablit la décentralisation administrative et en règle l'application ; la loi relative aux mesures à prendre en vue de prévenir les incendies, 17 juillet 1874 ; le décret sur l'indigénat, 11 septembre ; la suppression des communes subdivisionnaires et l'érection des communes indigènes, avec des règles uniformes pour leur administration et leur comptabilité, 13 novembre ; la création d'une Direction des contributions directes dans chaque département, 21 novembre ; l'organisation de l'assistance hospitalière, 23 décembre ; celle concernant la justice, 10 août 1875 ; la réorganisation du Service topographique ; le décret sur l'instruction

publique, 15 août; celui relatif aux Conseils généraux, 23 septembre; la régularisation du séquestre.

En matière de colonisation, l'œuvre du peuplement s'impose après la campagne de France, et son application est rendue facile par les terres devenues disponibles à la suite du séquestre apposé sur les biens de ceux qui ont pris part à l'insurrection de 1871. Mais le système de la vente est écarté par la loi du 21 juin de cette même année, qui accorde des terres aux Alsaciens-Lorrains se rendant en Algérie pour les mettre en valeur; et bientôt le titre II du décret du 16 octobre règle les conditions qui doivent assurer le peuplement de la colonie par l'élément français, avec le seul engagement de résider pendant neuf années. Cette législation a été révisée une première fois par le décret du 15 juillet 1874, et plus récemment par celui du 30 septembre 1878, qui confère à l'attributaire le droit de céder sa concession, dans certaines formes, ou de réclamer, au bout de trois ans de résidence, un titre définitif de propriété, en justifiant d'une dépense de 100 francs par hectare, réalisée en améliorations utiles et permanentes, dont un tiers, au moins, en constructions.

Depuis 1873, l'Administration prépare, en outre, un programme annuel de colonisation qui régularise ses efforts, et permet à chaque intéressé de se rendre un compte exact de l'état du lieu qu'il désire habiter, avant de prendre une détermination; enfin, pour améliorer encore cette situation, les bases d'un programme général, embrassant une période de dix années, ont été posées en 1877.

En terminant ces résumés, qui ont précédé chacune des époques de notre historique, nous empruntons, pour bien faire connaître l'état de la colonie actuellement, quelques-unes des paroles adressées, le 23 février 1879, aux habitants de l'Algérie, par le général Chanzy, appelé à d'autres fonctions: « Toutes les régions du pays où la colonisation a pénétré sont soumises aux institutions civiles ou préparées à les recevoir, dès que les crédits nécessaires pour assurer leur administration seront accordés.

« Sur 345,500 Européens, 335,000 jouissent du droit commun

garanti par la justice française et les 978,500 Indigènes, dont les intérêts se mêlent à ceux des colons, sont régis par la même administration civile, tout en conservant leur statut personnel.

« Il ne reste plus sous l'action du commandement militaire que 10,000 Européens groupés autour des troupes dans les postes avancés, et 1,484,500 Arabes ou Kabyles habitant les régions les plus reculées et les plus difficiles à surveiller.

« Des lois déjà promulguées ou en préparation posent les bases d'une réorganisation dont les germes se trouvent en entier dans les décrets de 1860, de 1871 et de 1876.

« La tranquillité est complète dans tout le pays sur lequel s'étend la domination de la France; les meilleures relations existent entre les populations algériennes et celles de la Tunisie et du Maroc. Cette situation est due à l'esprit de modération et de justice avec lequel les Indigènes n'ont cessé d'être traités, au respect de nos engagements vis-à-vis d'eux, à leur participation aux progrès réalisés, et à la confiance que nous inspirons aux gouvernements des Etats voisins.

« La liquidation du séquestre frappé sur les tribus insurgées en 1871, poursuivie avec fermeté et impartialité, est aujourd'hui un fait accompli.

« La loi de 1873 sur la constitution de la propriété chez les Indigènes, s'exécute aussi activement que le permettent les difficultés de cette délicate opération et avec toute la sécurité que réclament les intérêts engagés.

« Sous le rapport de l'instruction primaire, l'Algérie française peut déjà figurer parmi les contrées d'Europe les plus avancées. L'instruction supérieure y sera bientôt assurée par les diverses institutions dont les projets sont soumis aux Chambres (1).

« Les travaux d'utilité publique, qui doivent fournir au pays les moyens de se développer, sont partout en pleine activité. Grâce aux subsides libéralement accordés par la Mère-Patrie, à la confiance des compagnies industrielles, à la consolidation

(1) L'institut algérien a été créé depuis.

du crédit, à l'initiative des conseils élus et des Chambres de commerce, à l'activité de tous, les ports de mer s'achèvent, les barrages se construisent, les marais se dessèchent, les voies de communication, dont le classement et les dotations sont fixés, pénètrent jusque dans les régions les plus éloignées.

« Sur un réseau de chemin de fer, dont l'étendue dépasse 2,900 kilomètres, 700 sont en exploitation, 650 en construction, 1,580 sont l'objet de projets à l'étude ou soumis au Parlement.

« Le commerce annuel de l'Algérie avec l'Europe atteint 350 millions de francs.

« L'agriculture se perfectionne et l'industrie pénètre dans le pays en exploitant les richesses du sol, les mines, les salines, les forêts, les alfas, etc.

« La colonisation s'est implantée dans toutes les régions où l'élément européen est appelé à vivre et à se développer. En six années, 124 villages nouveaux ont été créés, et la population rurale européenne s'est accrue de près de 50,000 habitants.

« Telle est, à grands traits, la situation générale de l'Algérie en 1879. Elle s'est brillamment affirmée à l'Exposition universelle, et peut satisfaire tous ceux qui, se rappelant le passé, sont à même d'apprécier le chemin parcouru, les difficultés vaincues. »

Cette citation était nécessaire pour clore une période qui prend fin, et à laquelle va succéder une ère nouvelle.

L'Algérie, en effet, subit en ce moment une transformation réelle, le régime militaire faisant place au régime civil.

Tout en rendant justice aux efforts précédents, tout en appréciant les services de ceux qui ont aidé au développement successif de la colonie, et en ajoutant, avec M. le Gouverneur civil, « que c'est l'honneur de l'armée et un de ses meilleurs titres à la reconnaissance du pays, que d'avoir rendu possible la substitution qui s'opère (1), » nous exprimons la sincère satisfaction que nous éprouvons à posséder aujourd'hui une administration que nous considérons comme plus conforme aux

(1) Discours du Gouverneur civil à la séance d'ouverture du Conseil supérieur, en décembre 1879.

idées, aux mœurs, aux aptitudes et aux aspirations de notre population, et qui est destinée à procurer, plus rapidement, à notre pays d'adoption, la place importante que lui assignent les avantages de toute nature qui le distinguent.

Les faits qui préparent cette modification sont ou accomplis ou à l'état de projets. Parmi les premiers il convient de citer : le décret du 15 mars 1879 qui nomme, bien qu'à titre de mission temporaire, le Gouverneur civil, ayant sous ses ordres les Commandants de terre et de mer, et tous les services administratifs concernant les Européens et les Indigènes ; l'arrêté du 12 mai, qui détache de l'État-major général le service des affaires indigènes à l'administration centrale, pour le placer sous la direction immédiate de ce haut fonctionnaire ; le décret du 15 novembre, qui remplace, par un Secrétariat général, la Direction des affaires civiles, dont la raison d'être n'existe plus.

Quant aux derniers, bien qu'ils n'appartiennent pas à l'histoire, n'ayant pas encore reçu la sanction législative, nous ne résistons pas au désir de les mentionner, car ils sont, en quelque sorte, le premier chapitre de nouvelles études, le prélude ou l'introduction de l'œuvre qui se prépare.

Quelques-uns de ces projets ont déjà reçu l'approbation des Conseils généraux et du Conseil supérieur, et ont trait à l'extension du territoire civil et, par suite, à l'introduction de l'administration et des règles du même ordre dans toutes les régions similaires ; à l'augmentation de l'octroi de mer, en attendant le moment où le budget des communes pourra être établi sur des bases plus larges et plus conformes à l'équité ; aux pouvoirs disciplinaires à conférer aux administrateurs des communes mixtes, à l'égard des populations indigènes ; à la constitution de l'état civil chez ces derniers ; au peuplement, suivant un vaste programme général ; au crédit des colons, assuré par la création d'un privilège spécial.

Quelques autres sont personnels au Gouverneur général, et ont pour but de déterminer les objets qui, à l'avenir, doivent être du domaine de la loi, des décrets ou des arrêtés ; de rattacher à l'administration de la Métropole, les services qui n'inté-

ressent pas la colonisation, pour conserver ici ceux qui affectent l'œuvre que nous poursuivons dans ce pays ; de réorganiser les Conseils généraux, le Conseil supérieur et celui du gouvernement ; de trancher la question des assesseurs musulmans.

Ces débuts sont aussi marqués par des mesures qui font bien augurer de l'avenir : classement de nouvelles routes nationales (loi du 29 mars) ; prohibitions édictées pour protéger l'Algérie contre l'invasion du phylloxera (décret du 24 juin) ; institution d'une commission supérieure pour l'étude de la mise en communication, par voie ferrée, de l'Algérie et du Sénégal avec l'intérieur du Soudan (13 juillet) ; classement du réseau complémentaire des chemins de fer d'intérêt général en Algérie (loi du 18 juillet) ; nouveau traité de transports maritimes, multipliant les services, et augmentant la célérité du voyage, en vertu de la loi du 16 août 1879 ; établissement d'un second câble entre Alger et Marseille, permettant de réduire de moitié la taxe des dépêches (décret du 25 août) ; création de l'enseignement supérieur (loi du 20 décembre), et son organisation définitive (décret du 10 janvier 1880) ; projet de loi tendant à abaisser le taux de l'intérêt légal à 6 et 5 %.

Le problème est ainsi posé, et la solution, préparée par de sérieuses études, doit en être poursuivie avec ardeur et persistance, mais sans précipitation, dans le but d'obtenir un succès exempt de déception.

II

Historique de Bel-Abbès.

Les travaux publics et la colonisation vont forcément se ressentir des différents événements qui se sont produits pendant

cette époque, et sur lesquels nous reviendrons dans le cours de ce récit.

Mais à la fin, surmontant tout, nous verrons ces deux branches principales de la fortune et de la prospérité coloniales, prendre le dessus et se développer, grâce à une bonne administration générale, à l'état de tranquillité du pays, et aussi à l'accroissement considérable de la population qui procure à cette contrée de très-grandes ressources dans la répartition des produits de l'octroi de mer.

III

Travaux publics.— Voies de communication. — Mauvais état de la route d'Oran, et ses conséquences regrettables. — Chemins de fer de Bel-Abbès et de Tlemcen. — Prison civile. — Établissements publics élevés par les Communes, dont les ressources augmentent. — Derniers travaux militaires.

La route d'Oran à Bel-Abbès exige, chaque année, un crédit plus élevé pour son entretien, en raison de l'essor que prend le commerce, et par suite de l'augmentation du roulage; malheureusement depuis 1864 les budgets de la province se soldent par un excédant de dépenses, qui, en 1867, atteint le chiffre de 976,180 francs, ce qui met dans l'impossibilité d'accomplir les travaux, même les plus indispensables.

En 1868, cette situation, due à une diminution sur le recouvrement de l'impôt arabe à la suite de quelques mauvaises années, et à un accroissement des charges de l'assistance publique et des frais d'entretien de nos routes, met l'administration dans l'obligation de réduire, d'une façon notable, le crédit nécessaire à l'entretien de notre route d'Oran. En 1865, 117,000 francs avaient été affectés à cette voie de communication; cette dépense descend à 110,000 francs en 1866, à

100,000 francs en 1867, se maintient au même chiffre en 1868, et descend encore les années suivantes, comme nous le verrons plus loin, en même temps que le roulage prend de plus grandes proportions.

C'est ainsi que nous arriverons bientôt à une époque où le mal ne pourra plus être réparé qu'à l'aide de grands sacrifices, et après avoir causé de très-regrettables malheurs.

Il est dépensé, sur le chemin de Tlemcen à Mascara, une somme de 106,649 francs, provenant d'une subvention de l'État, tandis que les chemins vicinaux ordinaires ne sont l'objet de quelques réparations qu'aux abords de la ville ou des centres de population auxquels ils aboutissent.

Les travaux militaires comprennent la construction des cabinets aux provisions dans le quartier de cavalerie, le mur de clôture et la pose de la grille au quartier d'infanterie, l'installation de pompes à l'hôpital.

La courtine 7-8, élevée l'année précédente, est achevée, et l'on fait le couronnement en tuiles. Ces diverses dépenses s'élèvent à 18,530 francs.

Les observations qui précèdent, sur le mauvais état de nos voies de communication, s'appliquent également à l'année 1869, où 86,000 francs, dont 35,000 provenant d'une subvention de l'État, sont dépensés sur la route d'Oran, et 96,703 francs sur celle de Tlemcen à Mascara.

Nous signalons encore la mise en adjudication des travaux et fournitures du camp d'El-Haçaïba, la construction des locaux disciplinaires au quartier d'infanterie, l'installation de la forge ainsi que celle des magasins au quartier de cavalerie, et l'édification d'un four à la manutention, dont l'ensemble a donné lieu à une dépense de 11,850 francs.

En 1870, 65,000 francs seulement sont affectés à la route d'Oran, et 134,254 au chemin de Tlemcen à Mascara.

Mais l'état de notre route départementale devient de plus en plus mauvais, et l'on se voit dans l'obligation de restreindre le nombre de colliers du roulage, proposition que combat la Chambre de commerce, comme devant apporter un grand trouble

dans l'état actuel des choses, et entraver l'accomplissement de plusieurs marchés, passés pour des livraisons ou pour le transport de marchandises, sans pouvoir empêcher le Préfet de prendre, le 12 octobre, un arrêté réglementant la circulation des grosses voitures.

Vers la fin de l'année la situation s'aggrave encore, et la population est contrainte d'adresser à M. le Gouverneur général deux pétitions appelant son attention sur l'urgence qu'il y a à réparer promptement cette route.

Cependant l'examen attentif des causes premières de cette perturbation met en faveur l'idée de créer un chemin de fer destiné à faire disparaître à jamais de semblables inconvénients et dont on n'avait plus parlé depuis 1857.

La Chambre de commerce d'Oran, chargée de transmettre les pétitions portant les doléances de notre population sur le mauvais état de nos routes, reprend l'examen de la ligne du Tlélat à Bel-Abbès, avec prolongement éventuel sur Tlemcen et sur Daya, et fait valoir les immenses avantages qui doivent résulter de son établissement.

L'élan ainsi donné, Messieurs Villenave frères sont accueillis avec empressement lorsqu'ils viennent étudier cette question sur place, et il ne faut pas moins que la malheureuse campagne de France pour empêcher alors la réalisation d'un projet en faveur duquel les habitants de Bel-Abbès souscrivent des sommes importantes.

A l'avenir nous verrons grandir cette idée, et nous suivrons avec intérêt les différentes phases qu'elle traversera avant d'aboutir.

La municipalité, pour faire disparaître les désavantages qui résultent de l'installation défectueuse de l'école laïque des garçons, construit un nouvel établissement sur le boulevard sud, dont les dépenses s'élèvent à 35,000 francs, y compris les frais d'achat du terrain et du mobilier.

Les travaux du Génie en ville se bornent à la construction du magasin aux munitions et d'un hangar à l'hôpital, et au couronnement du bastion 4.

A El-Haçaiba, il est question d'élever une quatrième aile à l'ambulance et un magasin de campement, mais, dès le mois de novembre, on restreint tous les travaux qui ne s'appliquent pas immédiatement aux fortifications, pour concentrer tous les efforts du pays sur la défense nationale.

La route d'Oran devient encore moins praticable en 1871 ; cet état motive l'envoi de nouvelles pétitions, et amène la Chambre de commerce, au mois de septembre, à défendre les intérêts qu'elle représente, et qui sont menacés de voir fermer entièrement aux transports cette voie de communication si nécessaire.

Aussi des crédits importants sont-ils utilisés en vue de porter remède à ce mal, et l'on dépense, cette année-là, 260,299 francs sur la route d'Oran, dont 175,000 provenant d'une subvention de l'État, et 73,174 francs sur le chemin de Tlemcen à Mascara.

Une proposition de M. Debrousse, pour la construction sur l'accotement de la route d'un chemin de fer à petite voie du Tlélat à Bel-Abbès, est, en outre, adressée le 22 décembre au Conseil général qui, après un premier ajournement et un examen attentif de cette demande, finit par la rejeter.

La commune affecte une somme de 11,000 francs à l'acquisition d'une maison destinée au dispensaire où se trouve une chambre servant de morgue.

Des réparations urgentes sont faites au caravansérail appartenant au Génie, dans lequel est installé le casernement du poste de gendarmerie des Ouled-Ali, tandis qu'à Bel-Abbès on fait les bureaux de la Sous-intendance militaire, on construit les égouts du quartier de cavalerie, et l'on achève divers travaux de remblais et de rejointoyement nécessités par les fortifications.

Pour continuer l'ordre précédemment admis, disons, tout d'abord, que la route d'Oran est dans un tel état, au commencement de l'année 1872, que le service des diligences ne peut plus avoir lieu pendant près d'un mois, et que les dépêches doivent être portées par des cavaliers. Cette mesure est prise à la suite

de la mort du nommé Baron, conducteur des Messageries, victime, le 5 février, d'un accident provenant de l'état déplorable de ce chemin. Un monument, élevé à sa mémoire près de l'Oued-Imbert, entre le 54e et le 55e kilomètre, rappelle ce malheureux événement.

La population de Bel-Abbès, après avoir grandement souffert de ce manque de communication, adresse le 20 février une nouvelle pétition signée par 366 habitants à la Commission départementale, qui constate que, depuis quelque temps, des dispositions ont été prises pour réparer ces désastres, l'administration préfectorale ayant apporté toute l'activité possible dans la mise en train des travaux reconnus indispensables.

Cette année-là les dépenses faites sur cette route s'élèvent à 293,690 francs dont 93,700 francs provenant d'une subvention de l'État, et celles du chemin de Tlemcen à Mascara atteignent 83,914 francs.

Ajoutons qu'après une série d'études et d'examens dans lesquels nous n'avons pas à entrer ici, le Conseil général crée un service de Voirie dans le département d'Oran en remplacement des Ponts et Chaussées, et que la remise des travaux, du matériel et des archives a lieu dans les treize premiers jours du mois de juin 1872.

C'est d'après les rapports produits, à cette époque, par le nouvel agent-voyer en chef, que nous pouvons apprécier la situation des deux principales routes de notre circonscription.

La fréquentation quotidienne en colliers, réduits à raison de 1/4 pour les voitures vides, est estimée à 600 pour la route d'Oran à Bel-Abbès, dont la chaussée, complétement usée sur 22 kilomètres, a une épaisseur moyenne de 0,097 ; il est aussi reconnu que cette route se trouve déformée sur toute sa longueur.

Le nombre de colliers circulant sur le chemin de Tlemcen à Mascara est de 100, et l'épaisseur moyenne de la chaussée, de 0m 130. Sur ces 14 kilomètres à l'état d'entretien, 6 correspondent à une bonne viabilité, 5 à une médiocre, 3 à une mauvaise; le surplus, soit 166,000 mètres, est à l'état de simple terrassement.

Le 19 avril le Conseil général, sur la proposition de son président, décide que le chemin de fer du Tlélat à Bel-Abbès est déclaré d'intérêt local, ainsi que son prolongement sur Tlemcen; qu'il doit être procédé aux enquêtes et autres formalités nécessaires pour obtenir la déclaration d'utilité publique, et qu'enfin un appel sera fait à la concurrence des entrepreneurs pour l'étude définitive du tracé et du devis de la construction, avec des propositions de concession.

Les études terminées, cette même assemblée adopte, à l'unanimité, le 5 septembre, les offres qui lui sont faites, par M. Seignette, concernant cette voie ferrée.

Les travaux d'autres natures se bornent à la construction de deux ponts en pierre à Muley-Abd-el-Kader, pour remplacer ceux en bois qu'une crue de la Mekerra a emportés.

Le service du Génie substitue des pierres de taille aux couronnements en tuiles des fortifications, et établit des portières pour les canons; ce sont les derniers ouvrages appliqués aux fortifications de Bel-Abbès jusqu'à l'époque où notre historique prend fin.

En 1873, la route d'Oran est dans un état satisfaisant, grâce aux rechargements exécutés sur 42,872 mètres; on y dépense une somme de 114,985 francs et l'entretien revient à 1 fr. 17 le mètre courant.

Le chemin de Tlemcen à Mascara est en bon état dans les parties empierrées, c'est-à-dire aux abords de Bel-Abbès et de Mascara; la dépense s'élève à 42,100 francs, et le prix du mètre courant d'entretien, à 0 fr. 51.

Sur la proposition des représentants de Bel-Abbès, 2,000 francs sont dépensés sur le chemin de Daya, et 17,000 francs sur celui de Magenta, qui acquièrent, chaque jour, plus d'importance, à la suite de l'extension toujours croissante que prend le commerce de l'alfa dans ces contrées.

La question du chemin de fer de Bel-Abbès suit une marche régulière, et nous n'avons à signaler actuellement que de nouvelles études entreprises par la direction des chemins de fer algériens, et le refus du Conseil général, dans sa séance du 21

avril, de communiquer à cette compagnie, sans l'assentiment de M. Seignette, les études faites précédemment par l'agent voyer en chef du département.

La prison civile est toujours installée dans une maison en location, où les détenus sont renfermés dans des chambres qui manquent de jour, d'espace et d'air, et qui ne permettent pas d'observer les conditions d'isolement et d'hygiène les plus indispensables.

La municipalité fait construire sur l'oued Sarno un pont en pierre, d'une valeur de 10,000 francs, pour assurer les communications du Tessalah avec le chef-lieu de la commune.

Dans les premiers mois de cette année, remise est faite par le chef du Génie à l'Administration de la circonscription cantonale de la commune indigène de Bel-Abbès, de l'immeuble primitivement construit pour le bureau arabe, et qui avait été affecté à l'installation du Commandant supérieur. Par la suite il deviendra la résidence du Sous-préfet et contiendra les bureaux de son administration.

En 1874, les dépenses faites sur la route d'Oran s'élèvent à 170,000 francs, et le prix du mètre courant d'entretien, à 2 fr. 74 c., ce qui indique bien que le roulage va sans cesse en augmentant. Depuis 1859 jusqu'en 1874 inclusivement, il a été dépensé sur cette route 2,029,971 francs, soit 37,661 francs par kilomètre.

Le chemin de Tlemcen à Mascara est maintenant empierré sur 23,500 mètres, dont l'état est satisfaisant; 31,389 francs ont été dépensés cette année, et l'entretien s'est élevé à 1 fr. 19 par mètre courant. La dépense totale, depuis 1859, s'élève à 1,200,182 francs pour ce chemin, à 47,793 francs pour celui de Daya, à 17,001 francs pour celui de Magenta, et à 30,000 francs pour celui de Bel-Abbès au Sig.

La situation des chemins vicinaux de grande communication, d'intérêt commun et ordinaires de l'arrondissement se résume ainsi à cette époque :

DÉSIGNATION des communes	Étendue des chemins vicinaux sur le territoire de la commune — *Mètres*	Longueurs à l'état d'entretien — *Mètres*	Longueurs en construction — *Mètres*	Longueurs en lacune — *Mètres*	Sommes dépensées en 1874 par les communes — *Francs*
Bel-Abbès ...	57.171	19.850	5.400	31.921	6.500
Sidi-L'Hassen	5.700	5.700	»	»	700
Tessalah	»	»	»	»	»
Trembles.....	8.425	5.825	»	2.600	982
Mekerra.....	36.000	»	36.000	»	2.896
Bou-Kanéfis..	95.000	14.000	»	81.000	27.391
Totaux...	202.296	45.375	41.400	115.521	38.469

Le 22 avril le Conseil général, s'occupant de nouveau du chemin de fer projeté de Bel-Abbès, approuve les modifications à la convention du 29 octobre 1872, demandées par M. Seignette, tandis que le Conseil municipal de notre ville, désireux de coopérer à la prompte réussite de cette affaire qui intéresse la commune au plus haut point, délègue auprès de M. le Gouverneur général, le 21 mai, MM. Bastide, Roubière et Moulay-Ali, qui rendent compte de leurs efforts dans la séance du 27 juin suivant, et le décret d'utilité publique est enfin rendu le 30 novembre.

Sur de nouvelles considérations faisant ressortir les mauvaises conditions dans lesquelles se trouve la prison civile, l'assemblée départementale décide, le 15 décembre, la résiliation du bail de l'immeuble loué à cet effet.

Sont construits cette année-là : une école mixte à Sidi-Khaled, d'une valeur de 11,000 francs, y compris 1,000 francs affectés au mobilier; une école mixte de 12,260 francs, le cimetière et le lavoir public aux Trembles ; une école à Zarouéla ; un lavoir, un abreuvoir et une conduite d'eau à Mercier-Lacombe.

Le Conseil municipal de Bel-Abbès prend, en outre, quelques déterminations d'une certaine importance : transport du marché aux grains à l'ancienne magnanerie, hors la porte de Tlemcen ;

adoption d'un projet de classement complémentaire de chemins vicinaux (5 septembre) ; nécessité de couvrir la partie terminale de l'égout collecteur ; enfin, choix de l'emplacement du square, en face l'église, pour la construction de l'Hôtel-de-Ville et de la Justice de paix ; vote d'un crédit pour récompenser les auteurs des plans présentés pour l'édification de ces établissements, qui doivent comprendre un grand nombre de services publics, et nomination de la commission chargée d'examiner ces projets (24 septembre).

Le Génie se borne à construire au quartier de cavalerie le lavoir et des mangeoires.

A partir de 1875 les travaux d'utilité publique vont prendre, dans notre arrondissement, un très-grand développement dû au concours de circonstances que nous résumons ici : construction du chemin de fer du Tlélat à Bel-Abbès par le département ; élan donné à la colonisation sur notre territoire, ce qui implique l'obligation d'édifier les principaux établissements d'intérêt général ; importance du chemin de Tlemcen à Mascara, qui attire l'attention et réclame le concours des administrations intéressées ; création de nouvelles communes mixtes et de plein exercice, plaçant les administrateurs, sur les lieux mêmes, aux prises avec les difficultés et en face des besoins de toutes natures de leur circonscription ; enfin, augmentation considérable de la population européenne dans l'arrondissement, ce qui, par la répartition de l'octroi de mer, procure à nos communes une fort belle situation financière qui leur permet d'entreprendre des constructions, dont l'utilité était reconnue depuis longtemps, mais que l'on n'avait pu encore aborder autrement que par les études préliminaires qui les concernent.

Les dépenses faites, cette année-là, sur la route d'Oran, s'élèvent à 130,000 francs, et le prix du mètre courant d'entretien, à 2 fr. 31 ; la chaussée a une très-faible épaisseur sur les 20 kilomètres qui séparent le Tlélat des Ouled-Ali. 209,300 francs ont été dépensés sur le chemin de Tlemcen à Mascara, dont l'empierrement comprend alors 46,400 mètres, et dont l'entretien a coûté 1 fr. 43 c. par mètre courant.

Le chemin de Bel-Abbès à Daya est entretenu par le service du Génie ; il n'est empierré que sur 13 kilomètres, et devient impraticable pendant l'hiver sur les points où l'empierrement n'est pas exécuté.

Le chemin de Magenta, remis au service de la Voirie en décembre dernier, n'est à l'état d'entretien que sur une longueur de 12,000 mètres, le surplus n'est pas praticable pendant l'hiver ; son classement comme chemin d'intérêt commun est du 24 avril.

La situation des chemins vicinaux n'est modifiée que pour la commune de Bel-Abbès qui atteint 64,961 mètres, et pour la commune mixte de Bou-Kanéfis, dont le nombre de kilomètres s'élève à 137.

La commune de Bel-Abbès a dépensé 10,556 francs pour ses chemins vicinaux ; celle de Sidi-L'Hassen 1,087 francs; celle des Trembles 1,017 francs; la commune mixte de la Mekerra 17,502 francs, et celle de Bou-Kanéfis 6,943 francs.

Dans les premiers mois de cette année la compagnie Seignette verse le cautionnement auquel elle est assujettie pour la concession du chemin de fer du Tlélat à Bel-Abbès. Le projet définitif de la première section, comprenant 10 kilomètres, est alors approuvé le 30 avril, et les travaux sont poussés avec activité ; il en est de même sur les 15 kilomètres suivants, de la deuxième section, qui sont commencés au mois de septembre ; la compagnie profite aussi de l'étiage pour fonder les ponts, de dix mètres d'ouverture, sur l'oued Tlélat, l'oued Trahar et l'oued Sarno.

A la suite d'un vote de crédit du 21 avril, un projet de construction de prison civile est d'abord adopté, puis ajourné pour être mis en harmonie avec les dispositions de la loi du 5 juin 1875 sur le régime pénitentiaire, et le 13 octobre l'assemblée départementale adopte le nouveau devis, inscrit au budget 30,000 francs, en vue d'obtenir le complément de la somme nécessaire par voie de subvention, et sollicite, dans le même but, la concession de la parcelle de terrain à bâtir n° 225.

Sont édifiés pendant cette année, dans l'arrondissement de

Bel-Abbès : la mairie de Mercier-Lacombe, d'une valeur de 11,500 francs, y compris le mobilier, la noria et la conduite d'eau de Zarouéla, et une école de 8,498 francs à Ben-Youb ; des plantations sont, en outre, commencées à Bou-Kanéfis, pour embellir le chef-lieu de cette commune mixte.

Le Génie établit simplement quelques mangeoires dans le quartier de cavalerie, et entreprend diverses plantations.

En 1876 les dépenses, sur la route d'Oran, s'élèvent à 149,986 francs, mettant le prix du mètre courant d'entretien à 2 fr. 29 ; celles du chemin de Daya se sont élevées à 64,998 francs. Ce chemin dont l'empierrement a coûté 0 fr. 47 par mètre courant, a 19,000 mètres empierrés, et 54,000 en lacune.

14 kilomètres d'empierrement neuf et un pont d'une grande ouverture, sur l'oued El-Hammam, ont été exécutés sur le chemin de Tlemcen à Mascara, ce qui porte à 65,158 mètres sa longueur en bon état d'entretien. Les dépenses faites sur ce chemin, qui doit être compris dans le réseau des routes nationales projetées, ont été de 259,135 francs, et le prix du mètre courant d'entretien n'a atteint que 0 fr. 84.

Rien n'est changé, quant à l'empierrement du chemin de Magenta, sur lequel un pont a été construit à l'oued Tissah, et dont les dépenses se sont élevées à 23,031 francs, et le prix d'entretien à 1 fr. 49 par mètre courant.

La situation des chemins vicinaux n'est modifiée d'une manière importante que dans la commune mixte de la Mekerra, où ils atteignent 80,600 mètres, dont 10 seulement sont à l'état d'entretien et le reste en construction. Les sommes dépensées par les communes, en 1876, pour les chemins vicinaux, sont les suivantes : 13,272 francs à Bel-Abbès ; 1,600 francs à Sidi-L'Hassen ; 1,961 francs aux Trembles ; 9,500 francs à celle de Mekerra ; et 5,467 francs à Bou-Kanéfis.

Les travaux de terrassement du chemin de fer sont, en grande partie, terminés cette année ; les ouvrages d'art de $0^{m}60$ à 4 mètres d'ouverture exécutés, et les maçonneries des trois grands ponts achevées. Les bâtiments de la gare du Tlélat et

quatre maisons de garde sont livrées à la compagnie, tandis que quatre autres sont en construction. La fourniture du ballast est faite sur les 10 premiers kilomètres, et la voie posée sur 9,800 mètres.

L'avant-projet concernant le chemin de fer de Magenta a été transmis à l'autorité supérieure, après avoir été soumis à l'examen des services publics, et des études ont également été commencées par la même compagnie pour l'établissement d'une ligne ferrée entre Bel-Abbès et Tlemcen.

Le Conseil général adopte successivement plusieurs vœux qui lui sont soumis par les représentants de Bel-Abbès, pour qu'un barrage soit de nouveau établi sur la Mekerra ; mais cette question rencontre de très-grandes difficultés qui ne lui permettent pas encore d'entrer dans le domaine des faits accomplis.

28,000 francs sont aussi votés par cette assemblée, le 13 avril, pour construire une gendarmerie à Mercier-Lacombe, sur un type nouveau, permettant à la population de s'y réfugier et de s'y défendre au besoin, et 15,500 francs pour élever un nouvel étage à la gendarmerie de Bel-Abbès.

Nous signalons, comme ayant été édifiés pendant la même année : une école de garçons de 9,113 francs, un marché de 520 francs et un lavoir public de 1,198 francs à Sidi-L'Hassen ; une école de filles de 18,000 francs à Mercier-Lacombe ; une distribution d'eau à Ben-Youb ; une église de 16,000 francs, une école de 18,000 francs, un lavoir public de 3,600 francs, une noria communale de 7,000 francs et un abreuvoir de 5,000 francs à Lamtar ; enfin, une école-chapelle de 21,000 francs, un lavoir de 3,600 francs, un abreuvoir de 900 francs et une distribution d'eau de 11,200 francs, à Aïn-el-Hadjar.

Le service du Génie, de son côté, établit quelques plafonds dans les quartiers de cavalerie et d'infanterie et construit un hangar à la manutention.

Pendant l'exercice 1877 les travaux d'entretien ayant pour objet la route d'Oran, ont nécessité une dépense de 70,000 francs, soit 1 fr. 26 par mètre courant. Cette route, après les

formalités voulues, doit être déclassée puis adoptée, comme chemin de grande communication, une fois mise en bon état, afin d'alléger autant que possible les charges qui vont peser sur les communes situées sur son parcours.

Pour le chemin de Daya, les dépenses ont été de 21,502 fr. et l'entretien a coûté 1 fr. 24 par mètre courant.

Sur le chemin de Tlemcen à Mascara les dépenses se sont élevées à 485,959 francs, dont 430,000 francs pour travaux neufs ; le prix du mètre courant d'entretien a été de 0 fr. 86.

16,000 francs ont été dépensés sur le chemin de Magenta, et le prix de revient du mètre courant d'entretien a atteint 1 fr. 33.

D'un autre côté, les communes ont dépensé, sur les chemins vicinaux, savoir : celle de Bel-Abbès, 18,422 francs ; celle des Trembles, 1,368 francs ; la commune mixte de la Mekerra, 17,613 francs et celle de Bou-Kanéfis, 8,594 francs.

Les travaux du chemin de fer, presque terminés, sont vérifiés par une commission instituée par arrêté préfectoral du 20 avril 1877, et la Compagnie est autorisée à ouvrir provisoirement le service des marchandises à dater du 1er mai. L'ouverture définitive est ensuite fixée au 10 juin, par arrêté du 6 du même mois.

Bien que tous les aménagements des gares ne soient pas achevés à cette époque, les résultats obtenus, dès le début, sont des plus satisfaisants.

Pendant ce temps, le chemin de fer de Tunis au Maroc est soumis aux enquêtes publiques, et la commission chargée d'examiner les observations présentées par les intéressés, émet un avis favorable au tracé passant par Bel-Abbès et Lamoricière.

Les établissements communaux construits, pendant cette année, dans l'arrondissement sont les suivants : une bibliothèque installée dans une pièce de la mairie de Bel-Abbès, 3,200 francs ; une école de filles à Sidi-L'Hassen, 17,976 francs ; un presbytère à Mercier-Lacombe, 10,000 francs ; un pont de 10,310 francs à Ben-Youb ; une école de 20,000 francs et un

lavoir public de 3,600 francs à Tabia, tandis que l'on continue les plantations à Bou-Kanéfis.

Les travaux du Génie se bornent à quelques plafonds construits dans les quartiers d'infanterie et de cavalerie. De 1868 à 1877, ce service a dépensé, de la sorte, 69,400 francs.

Le 1er août 1878 nos voies de communication offrent la situation suivante : la route d'Oran, dont le déclassement a été adopté par le Conseil général, a conservé une certaine importance, et la circulation moyenne est encore de 332 colliers réduits par 24 heures ; le chemin de grande communication de Daya est empierré sur 19,000 mètres, dont 7,000 seulement en très-bon état, entre les bornes 0 et 7 ; le chemin de Tlemcen à Mascara renferme 128,500 mètres empierrés et 52,500 en lacune ; le chemin d'intérêt commun de Magenta, très-important au double point de vue de la colonisation et du commerce d'alfa, n'est empierré que sur 12 kilomètres, et le reste du parcours est impraticable en hiver.

La longueur des chemins vicinaux de l'arrondissement reste sensiblement la même que celle indiquée dans les années précédentes.

Le chemin de fer de Bel-Abbès est en pleine exploitation ; les réparations à faire à la voie et aux bâtiments sont exécutées au fur et à mesure des besoins ; aussi la ligne est-elle dans un état d'entretien satisfaisant. Le bâtiment des voyageurs, à la station de Bel-Abbès, est achevé, et l'on entreprend les travaux d'agrandissement de la gare des Trembles.

Une nouvelle enquête est faite sur l'utilité du chemin de fer de Bel-Abbès à Tlemcen ; la Commission, réunie à cet effet le 19 septembre, émet un avis favorable au projet, et insiste pour qu'une solution intervienne le plus tôt possible. De son côté, le Conseil général, rallié au projet qui tend à réunir Tlemcen à Oran par Aïn-Temouchen nomme, dans sa session d'octobre, des délégués chargés de soutenir à Paris cette solution.

Le département, préoccupé de la nécessité de construire la prison civile, maintient, dans la séance du 10 avril, le crédit de 30,000 francs antérieurement voté, approuve le projet établi

par le service de la Voirie pour la construction d'un chemin de ronde et de quelques locaux les plus indispensables, et ces travaux sont accomplis dans le courant de l'année, ce qui permet d'y transférer, le 21 novembre, les détenus qui, faute d'autre local, avaient été momentanément placés dans l'ancien télégraphe aérien, situé près de la gare, avec l'autorisation du général commandant la Division, ratifiée par décision du ministre de la guerre en date du 24 juillet.

Dans le courant de l'année la caserne neuve de Mercier-Lacombe est livrée au service de la gendarmerie ; son prix s'élève à 35,000 francs.

Les communes entreprennent aussi, pendant cette année, les travaux importants qui suivent : à Bel-Abbès, construction d'une Justice de paix, d'un Commissariat de police et d'un Hôtel-de-Ville monumental, en face l'église ; d'un pont métallique destiné à remplacer, en conformité du vote du 18 octobre 1877, l'ouvrage en bois qui se trouvait près de l'ancienne redoute, et d'une école laïque pour les filles, non loin du cercle militaire ; à Bou-Kanéfis, projets d'édification d'un groupe scolaire, d'un bureau télégraphique et du logement du docteur ; à Ben-Youb, installation d'un lavoir public ; à Tabia, achèvement de l'école et du lavoir, établissement d'une noria communale et de l'abreuvoir ; au Kçar, construction d'une conduite d'eau.

Cet énoncé porte avec lui son importance en même temps qu'il dénote une grande prospérité dans l'ensemble du pays.

De plus, le 14 mars, le Conseil municipal de Bel-Abbès adopte le plan de création d'une école laïque pouvant servir de collège dans l'avenir, dont le devis se monte, avec tous ses aménagements, à 160,000 francs, sur lesquels 100,000 francs seulement seront dépensés pour les besoins actuels ; le 4 juillet il demande qu'une somme de 200,000 francs soit mise à sa disposition à titre d'emprunt à 4 %, remboursable en trente annuités, intérêt et amortissement compris, suivant la circulaire du Ministre de l'instruction publique du 18 juin 1878, justifiant cette proposition par la nécessité de construire : une

école laïque de garçons, 105,000 francs; de filles, 53,000 francs; un établissement pour les frères, 30,000 francs; un autre pour les Israélites, 30,000 francs; une école à Muley-Abd-el-Kader, 12,000 francs; une école arabe-française, 25,000 francs; le 8 août il approuve la mise en adjudication de l'ensemble des travaux d'achèvement de l'égout collecteur, s'élevant à 17,000 francs à dépenser en quatre annuités, non compris 1878; le 10 octobre, il adopte le cahier des charges relatif à la construction de murs de clôture avec grilles en fer, à l'Hôtel-de-Ville, et en raison de l'état de gêne de l'entrepreneur de cet édifice public, il résilie son marché et accepte le sieur Piéguet pour reprendre la suite des travaux aux mêmes clauses et conditions.

Nous dirons peu de chose des faits accomplis pendant l'année 1879 pour ne pas nous répéter, car le second livre de cette étude décrit plus particulièrement l'état actuel du pays; mais il est certains projets que nous avons intérêt à mentionner ici, parce qu'ils appartiennent à notre histoire locale, ayant fait l'objet de votes de la part des corps élus, bien que tous n'aient pas encore été exécutés.

Telles sont les décisions suivantes du Conseil général : emploi, entre Saint-Denis-du-Sig et le barrage projeté, des subventions accordées, cette année, pour le chemin qui conduit de cette ville aux Trembles; travaux à exécuter pour l'installation d'une brigade de gendarmerie dans la smala du Télagh; amélioration à la prison civile de Bel-Abbès, 29 avril; vœu pour que l'Administration entreprenne les études nécessaires au classement des chemins d'intérêt commun de Bel-Abbès à Bou-Kanéfis (rive droite), à Sidi-L'Hassen (rive gauche), à Aïn-Sofra, de Sidi-Brahim à Zarouéla, 3 mai; classement par la Commission départementale de onze chemins vicinaux ordinaires intéressant les communes des Trembles, de Sidi-L'Hassen, de la Mekerra et de Bou-Kanéfis; modification du tracé du chemin de Magenta dans la traversée du village de Tabia, 15 octobre.

Telles sont aussi les déterminations du Conseil municipal de Bel-Abbès qui, le 23 février, accepte les plans concernant deux

ponts à tablier métallique à établir au Rocher et à Sidi-Khaled, dans l'espoir d'une subvention du Conseil général, ainsi que les plans, devis, avant-métré et cahier des charges, s'élevant à 12,900, francs pour la construction d'égouts et de trottoirs au quartier du cercle militaire, et vote 15,000 francs pour achever l'Hôtel-de-Ville, portant à 182,823 francs le prix de cet édifice; le 29 juillet, adopte le plan de 6,206 francs pour l'installation du presbytère dans le local actuel de la mairie; le 20 août, est d'avis de demander à l'Etat un emprunt de 200,000 francs, effectué en douze années et remboursable par le paiement de trente annuités à 4 %, intérêt et amortissement compris, sur la somme de 40 millions affectés aux communes et aux départements de l'Algérie pour l'achèvement de leurs chemins vicinaux, et, le 19 novembre, adopte des conclusions tendant à mettre au concours le plan d'une usine à gaz qui serait construite sur les ressources de la commune, pour être, une fois terminée et par voie d'adjudication, louée sous le contrôle municipal, autorisant le maire à faire, à cet effet, un emprunt de 150,000 francs.

La prison, récemment construite, n'est pas achevée, et dans un avenir peu éloigné il conviendra d'y édifier un quartier des femmes, d'y construire un parloir pour la visite des détenus, d'agrandir la chambre des gardiens, d'empêcher les communications qui existent entre les prévenus et les condamnés, et d'y établir une pompe. A la fin de juillet 1879, la population de cet établissement était de douze détenus, dont six prévenus et six condamnés.

Ajoutons que la nouvelle route nationale de Relizane à Maghrnia, qui comprend notre ancien chemin de grande communication de Tlemcen à Mascara, a été remise au service des Ponts et Chaussées le 1er avril, et que les travaux de premier établissement de la ligne du Tlélat, n'exigent plus qu'une deuxième couche de ballast sur douze kilomètres; cinq maisons de gardes supplémentaires vont être construites sous peu.

IV

Colonisation et administration. — Application du Sénatus-consulte sur la propriété indigène. — Opérations du cadastre. — Suppression de la subdivision militaire. — Circonscription cantonale. — Postes. — Forêts. — Communes de plein exercice. — Communes mixtes. — Sous-préfecture. — Application de la loi sur la propriété individuelle. — Création d'un arrondissement de gendarmerie. — Projet d'extension du territoire civil. — Recrutement.

Malgré les limites assignées à la colonisation par la zone tracée en 1866 par le gouvernement, l'autorité militaire songe, en 1868, à établir quelques centres dans l'intérieur, en les plaçant dans des conditions de sécurité complète ; c'est ainsi que bientôt doit être établi un camp retranché au haut de la Mekerra, dans le but de peupler successivement toute la vallée du même nom, et que l'on poursuit la création régulière d'Aïn-Sofra, situé sur un territoire livré à la colonisation depuis plusieurs années, en même temps que l'on pense déjà à créer un centre à Sfisef.

Les opérations du sénatus-consulte sur la propriété indigène se poursuivent avec activité ; le territoire des ouled Sidi-Ali-Ben-Youb est délimité, par décret, le 22 avril ; celui des Djafra Thouama et M'Hamid, le 31 octobre ; celui des Cheurfa et Guetarnia, le 20 novembre, et celui des Djafra-ben-Djafeur, le 30 du même mois.

Le 29 avril sont arrêtés et homologués les plans de délimitation et les procès-verbaux de bornage de la zone des fortifications de Bel-Abbès.

La mise à exécution de l'arrêté du Gouverneur général, du 20 mai, sur l'organisation municipale en territoire militaire, donne lieu aux arrêtés organisant, à la date du 6 novembre : 1° la commune subdivisionnaire de Bel-Abbès ; 2° la commune mixte du même nom, comprenant, comme sections, le centre européen de Tenira avec la tribu des Hamyan ; le village de Ben-Youb, avec la tribu du même nom ; le village de Bou-Kanéfis, avec la tribu des Ouled-Brahim ; 3° la commune mixte

de Daya, avec le poste de ce nom; le Telagh, El-Haçaïba et la tribu des Ouled-Balagh, tandis que le décret du 27 janvier 1869 modifie les limites du territoire de la commune de Bel-Abbès, en y annexant, sous les noms du Tessalah et des Trembles, deux sections situées dans un rayon assez rapproché du chef-lieu du commissariat civil.

Depuis le 1er janvier de cette année, des services réguliers de voitures sont chargés du transport des dépêches de Bel-Abbès à Daya et à Ben-Youb.

La colonisation s'augmente du centre d'El-Haçaïba de 4,564 hectares, dont 40 lots sont réservés à des colons algériens, et 20 à des colons européens.

Les événements malheureux que traverse la France en 1870 interrompent les réunions du Conseil général, arrêtant ainsi les efforts de nos représentants pour défendre ou soutenir nos intérêts.

Cependant un décret du 6 avril crée, sous le nom de hameau de Ben-Youb, sur la route d'El-Haçaïba, à 2 kilomètres du village du même nom, un centre de population européenne de neuf feux, avec un territoire de 571 hectares 22 ares, y compris une réserve communale de 296 hectares. Une partie de ces terrains est mise aux enchères publiques en même temps que le bordj; le surplus est aliéné aux conditions déterminées par le décret précité.

Cette même année la constitution de la propriété, dans les Hassasna, est un fait accompli; un arrêté du Gouverneur général du 31 août transporte le chef-lieu de la commune mixte de Daya au centre de Magenta, qui donne son nom à cette nouvelle commune, et la population de notre territoire participe, en outre, aux dispositions générales édictées, le 24 novembre, par la Délégation de Tours.

Après des démarches multiples des intéressés et notamment de deux délégués du Syndicat, le préfet rend, le 22 mars 1871, un arrêté autorisant l'association des eaux de Bel-Abbès, à laquelle le service est remis, par les Ponts et Chaussées, le 28 août suivant.

Citons encore la nécessité de refaire un nouveau bail de l'immeuble servant de mosquée, avec une légère augmentation, et divers vœux concernant l'annexion de Zarouéla à Sidi-Brahim, l'extension de l'autorité civile dans la subdivision de Bel-Abbès, la création de divers centres sur le parcours des voies de communication, et, entre autres, sur les routes de Bel-Abbès à Tlemcen, à Oran et à Aïn-Temouchen.

Mais le fait de cette époque qui domine tous les autres, est assurément celui qui a trait aux opérations du cadastre dans notre contrée. Le 24 juin, M. Baylin, contrôleur, rend compte au Conseil municipal, auquel se sont adjoints les plus imposés de la commune, de ce qui a été fait pour parvenir à la classification du territoire, à l'évaluation proportionnelle du revenu imposable des diverses natures de culture, et au classement des propriétés.

Immédiatement après le classement, il a été choisi 125 propriétés ou corps de domaines, renfermant les diverses cultures de la commune, dont le revenu net imposable avait été préalablement indiqué par les classificateurs ou constatés par baux authentiques.

Les divers états produits ayant démontré que l'évaluation cadastrale des propriétés avait été faite proportionnellement, l'assemblée municipale approuve les opérations des propriétaires classificateurs, et adopte le tarif provisoire.

En 1872 les documents cadastraux, plans, tableaux indicatifs et matières cadastrales, sont centralisés à la direction d'Oran, et reproduits en duplicata pour les mairies de l'arrondissement.

Les concessionnaires de Zarouéla se réunissent et choisissent eux-mêmes l'emplacement de leur village, fort bien situé, mais dépourvu d'eau, ce qui entraînera à des travaux importants les années suivantes.

Par arrêté présidentiel du 23 janvier, la subdivision de Bel-Abbès est supprimée et devient un district rattaché à la subdivision d'Oran ; le district de Daya est rattaché à la subdivision de Tlemcen.

Cette détermination fâcheuse, à plusieurs points de vue, est

l'objet de protestations, le 29 février, de la part du Conseil municipal qui fait ressortir : 1° Que Bel-Abbès est un des meilleurs marchés de l'Algérie pour les approvisionnements de l'État ; que cette ville possède de l'eau fort bonne, du bois en abondance, un climat excellent, des quartiers militaires et des magasins comme il y en a peu, et que, tout en étant au centre de la province, elle est le point le plus rapproché du sud ; 2° qu'aucune route n'existe entre Magenta, Daya et Tlemcen, et que cette dernière ville n'a aucun avantage dans cette transformation, la surveillance, la correspondance et les approvisionnements ne pouvant se faire que par Bel-Abbès, dont les négociants ont engagé dans ces centres des intérêts considérables. Aussi demande-t-il le retour à l'ordre de choses du passé.

On se préoccupe vivement de l'érection, dans cette circonscription, de nouvelles communes dont les projets sont à l'étude, ainsi que des dotations à leur affecter, des distractions qui peuvent être opérées sur le sol forestier pour être livrées à la colonisation, et de la création de nouvelles brigades de gendarmerie.

Comme améliorations dans le service des postes, nous avons à signaler la création d'un établissement de facteur-boîtier à Ben-Youb, la tournée rendue quotidienne à Sidi-Khaled et à Tabia, la concession d'une troisième tournée à Sidi-L'Hassen, la création d'un entrepôt aux Lauriers-Roses et à la Tenira, d'un second emploi de facteur rural à Bel-Abbès.

La ligne télégraphique de Bel-Abbès à Tlemcen, difficile à surveiller à cause de son installation sur les crêtes des montagnes, est reportée sur la nouvelle route, et de nouveaux conducteurs, à fonctionnement indépendant, sont placés de Mascara à Bel-Abbès par le Sig et le Tlélat.

Enfin le Conseil municipal, tenant compte des avantages qui s'attachent à la formation d'une musique civile, vote, dans sa séance du 30 mai, les crédits voulus pour faciliter la création d'une société philharmonique.

Deux mesures importantes signalent les débuts de 1873 qui voit délivrer les titres de propriété aux Hassasna, où depuis quelques années l'élément européen a pénétré, et créer la cir-

conscription cantonale de Bel-Abbès, par arrêté du Gouverneur général du 1er janvier.

Cette disposition n'affecte que les territoires dits militaires, sans modifier, en quoi que ce soit, la délimitation des communes et des arrondissements civils établis par décret, ni les circonscriptions judiciaires.

Cette année est également marquée par une reprise de l'œuvre de colonisation dont témoigne l'installation d'Alsaciens-Lorrains, de colons algériens et d'immigrants de la Métropole à Bou-Kanéfis, Ben-Youb et Zarouéla où plusieurs maisons sont déjà construites. Un projet d'ensemble est même présenté par l'administrateur de Bel-Abbès, embrassant les centres de Lamtar, Aïn-el-Hadjar, Zenar, Djedida et Sfisef, dont les créations ne pourront avoir lieu qu'au moyen d'échanges, d'acquisitions de gré à gré, ou par voie d'expropriation.

L'année 1874 est non moins importante, en raison de la création de Sfisef, à 40 kilomètres de Bel-Abbès, sur la route de Mascara ; de la constitution en communes de plein exercice, par décret du 25 mars, de Sidi-L'Hassen, du Tessalah et des Trembles, et de la création, par arrêté du Gouverneur général du 23 septembre, de la commune mixte de la Mekerra, formée de la réunion de l'ancienne commune mixte de ce nom avec la commune indigène, et comprenant les villages de Bou-Kanéfis, Ben-Youb, Zarouéla, la Tenira, Sfisef, ainsi que seize douars.

Ces mesures ont largement contribué à la prospérité de cette contrée, dans ces derniers temps, en décentralisant l'action administrative, et en mettant, de la sorte, les intéressés directement aux prises avec les besoins de ces centres, trop éloignés, dans le passé, de ceux qui avaient pour mission de les faire prospérer.

Dans le but d'arrêter les auteurs d'incendie, pris en flagrant délit, d'appeler sur les lieux des secours immédiats fournis par les indigènes, et d'avertir, sans retard, l'autorité locale, des postes-vigies, composés de quatre hommes, dont deux cavaliers et deux fantassins, sont placés sur certains points des forêts de Louza, du Kçar, de Guétarnia, de Sidi-Youb, d'Assi-Daho, de

Ben-Youb, de Messer et de Tenira. Grâce aux avertissements reçus, le service forestier et l'Administration conjurent ainsi de sérieux dangers.

Citons encore parmi les principaux faits qui sont d'un réel intérêt pour notre contrée : l'arrêté du 26 janvier, qui retire à la juridiction des tribunaux militaires, pour les placer sous celle des tribunaux de droit commun, les douars-communes de Sfisef, Tilouin, Oued-Mebtouch et Bou-Djebaâ ; l'adoption d'un vœu tendant à obtenir un tribunal civil à Bel-Abbès, émis par le Conseil général, le 20 décembre, à la suite de considérations sérieuses ; l'installation d'une brigade de gendarmerie à Ben-Youb ; la création d'un emploi de facteur-boîtier à Sidi-Brahim et d'une distribution-entrepôt à El-Haçaïba ; l'installation à Zarouéla d'une boîte aux lettres ; levée chaque jour à Aïn-Ouillis, la distribution à domicile à Sidi-Brahim, à Zarouéla, au Rocher, à Sidi-L'Hassen et à Muley-Abd-el-Kader, tous les jours, le dimanche excepté, alors qu'elle n'avait lieu que deux fois par semaine, et la création du service de Tlemcen à Bel-Abbès.

Le travail de la commission d'enquête dans la tribu des Amarna, pour l'établissement de la propriété individuelle, par application de la loi du 26 juillet 1873, est complètement terminé ; onze lots d'une contenance de 176 hectares 61 ares, ont été revendiqués en faveur du Domaine de l'État ; les opérations ont duré du 20 février au 4 mai et ont coûté 1,978 fr. Le travail concernant les Mehadid est achevé sur le terrain, où il s'est prolongé du 5 mai au 1er novembre avec une dépense de 4,139 fr. 15 ; la commission d'enquête aura mis, sous peu, la dernière main aux travaux de cabinet.

L'année 1875 est, peut-être, celle où la colonisation a pris les plus grands développements pendant ces derniers temps, car nous constatons à son avoir : l'agrandissement du village de Sidi-L'Hassen, au moyen de quinze lots ; celui de Tifilès, ancien hameau de Ben-Youb, au moyen de vingt-cinq lots ; la création de Lamtar, avec quarante lots, à 22 kilomètres de Bel-Abbès, sur la route de Tlemcen, et celle d'Aïn-el-Hadjar, également avec quarante lots, à 18 kilomètres sur la route d'Aïn-Temou-

chen, sans parler des projets du général de division concernant la création d'un village de vingt-cinq feux à Daya, et l'établissement d'un pénitencier militaire à la smala du Télagh.

Les dispositions édictées pour faciliter l'administration du pays sont non moins importantes, comme il est permis de s'en rendre compte par l'énoncé suivant : arrêté du 10 juillet créant la commune mixte de Bou-Kanéfis ; décret du 27 juillet qui crée à Bel-Abbès un nouvel arrondissement de sous-préfecture, comprenant tout le territoire qui compose le canton judiciaire ; arrêté du Gouverneur général du 30 du même mois, qui fixe la composition territoriale de la commune mixte de la Mekerra, à laquelle ont été enlevés les territoires qui ont formé celle de Bou-Kanéfis ; arrêté du 30 décembre, qui reconstitue la commune mixte de Daya, avec ce centre comme chef-lieu.

Cette nouvelle organisation témoigne de la prospérité toujours croissante de ce territoire, que l'administration, ainsi établie, cherchera à développer de plus en plus.

Les travaux de la commission d'enquête, pour l'établissement de la propriété individuelle en territoire indigène, se poursuivent avec activité ; les opérations sur le terrain sont terminées pour les Amarna, les Mehadid, les Ouled-Razy et les Atsamnia, mais il faut rectifier, dans le sens de nouvelles instructions, tout ce qui a été fait précédemment.

Du 1er juillet au 1er novembre, quatre postes-vigies sont installés dans les forêts de la commune mixte de Bou-Kanéfis, et sept dans celle de Mekerra, comme mesure de préservation ; ce service est fait par des indigènes à pied ou à cheval, sous la surveillance des agents de l'administration et du service forestier.

Le poste de gendarmerie des Ouled-Ali est transformé en brigade, dont l'installation est rendue facile par la commune mixte du Tlélat, qui en a approprié le casernement.

Par arrêté du 24 mai 1875, pris en conformité de l'article 10 du décret du 23 décembre 1874, le Gouverneur général comprend, parmi les circonscriptions médicales du département, celle de Bel-Abbès, avec Sidi-Brahim, Frouda, Sidi-L'Hassen, Le Rocher, Sidi-Khaled, Muley-Abd-el-Kader, les Trembles,

le Tessalah, de Mercier-Lacombe pour la section de ce nom, et de Bou-Kanéfis pour la commune mixte du même nom. Quant aux territoires militaires de Daya et de Magenta, le service y est assuré par des médecins de l'armée qui reçoivent une indemnité annuelle, proportionnée au périmètre de leur circonscription.

Le service des Postes crée, de son côté, un emploi de facteur rural à Bel-Abbès, en vue d'assurer la distribution des correspondances dans la commune du Tessalah.

Nous n'avons à inscrire au compte de la colonisation, en 1876, que le hameau industriel de Muley-Abd-el-Kader sur le chemin de Bel-Abbès à Mascara : mais les centres créés précédemment se développent sans temps d'arrêt, et sont dans des conditions telles, que leur succès paraît être assuré, et que plusieurs même donnent les plus belles espérances.

L'application de la loi sur la propriété individuelle, qui nous intéresse au plus haut point, puisqu'elle est destinée à faciliter les transactions européennes, se continue activement en cet endroit.

Les Amarna, les Mehadid, les Ouled-Razy et les Atsamnia ont été, pendant cette année, l'objet d'un deuxième transport de la part du commissaire-enquêteur qui, après avoir instruit les réclamations, a délivré aux intéressés un bulletin indiquant, entre autres, leur origine, leurs noms patronymiques et le numéro du procès-verbal général auquel il se rapporte. Les résultats des deux transports ont été transmis au Gouverneur général pour être homologués par lui.

De plus les travaux concernant le douar des Nemaïcha de la commune mixte de Mekerra ont été déposés le 14 août 1876, et les titres définitifs de propriété ont été distribués aux Amarna vers la fin de l'année.

Le 24 février, le Gouverneur général prononce la distraction du douar-commune de l'Oued-Sefioun du cercle de Daya et sa remise à l'administration civile, pour être rattaché au douar-commune des Hamyan, et de la partie de la forêt de Bou-Yétas attribuée à titre de compensation aux indigènes de Sfisef, dépos-

sédés pour la création de Mercier-Lacombe ; le 11 mai il est fait concession à la commune du Tessalah, d'un lot de terrain domanial qui doit être affecté à l'édification d'une mairie ; le 7 novembre, un décret approuve la délibération par laquelle le Conseil municipal a émis le vœu que la rue d'Oran reçût la dénomination de rue Prudon, pour perpétuer le nom du chef du Génie qui a fondé notre ville ; le 23 novembre, la même assemblée décide qu'il y aura chaque année une fête à Bel-Abbès ; et le 18 décembre, Ben-Youb est érigé en succursale du culte.

Comme l'année précédente, des postes-vigies sont établis au nombre de six dans la commune mixte de Mekerra, et de trois dans celle de Bou-Kanéfis, pour surveiller les massifs boisés, tandis que les djemâas des douars-communes ont été réunies pour entendre de nouveau la lecture des dispositions de la loi sur les incendies des forêts.

Les améliorations suivantes sont apportées dans la situation du service des Postes : transformation en recette composée du bureau simple de Bel-Abbès : création d'un bureau de facteur-boîtier à Mercier-Lacombe ; organisation du transport des dépêches en voiture du chef-lieu à ce dernier centre.

En 1877, la colonisation s'augmente des centres d'El-Kçar, à droite de la route de Mercier-Lacombe, de Tabia à l'endroit où avait été construit le barrage-réservoir de la Mekerra, et étend son action sur Bou-Kanéfis que l'on agrandit.

Les titres de propriété individuelle ont été délivrés aux Mehadid, aux Ouled-Razy, aux Atsamnia, et ils sont en préparation pour les Nemaïcha. La clôture des travaux chez les Ouled-Riab a eu lieu le 25 mai, le dépôt le 10 juin, et le second transport le 1er octobre ; quant au douar de Messer, des Ouled-Brahim, les opérations ont commencé le 1er septembre.

Cet état de choses provoque de nombreuses transactions entre Européens et Indigènes que nous constaterons plus loin.

Mais nous devons citer, parmi les mesures édictées pour assurer la marche régulière de l'administration, les suivantes qui nous intéressent d'une façon plus particulière : décret du

6 avril qui déclare la justice de paix de Bel-Abbès de première classe ; concession, le 9 août, au département, d'un terrain domanial destiné à la construction d'une gendarmerie à Mercier-Lacombe, et, le 18 octobre, d'un lot de terrain pour être affecté à la gendarmerie de Bel-Abbès ; le 3 décembre, décret déclarant authentiques, pour cinq ans, les tableaux de la population ; le 29 du même mois, arrêté modifiant la composition des Conseils municipaux.

Depuis l'année précédente, différentes améliorations ont été apportées dans la situation du service des Postes de notre arrondissement ; elles se résument ainsi : mise en activité des établissements de facteurs-boîtiers créés à Lamtar et à l'Oued-Imbert ; création d'un emploi de facteur-courrier entre le Tlélat et Bel-Abbès, qui escorte et échange les dépêches sur cette ligne et lève les boîtes aux lettres placées dans toutes les stations ; indemnité annuelle au chef de train de la compagnie Ouest-Algérien, chargé d'escorter les dépêches sur le second train non desservi par le facteur-courrier ; indemnité aux facteurs-boîtiers des Trembles, de l'Oued-Imbert, de Sidi-Brahim, et à l'entreposeur des Lauriers-Roses, pour le transport et l'échange des dépêches en gare ; augmentation de traitement au facteur-boîtier des Trembles ; allocation de frais de régie aux facteurs-boîtiers de Lamtar et de l'Oued-Imbert ; création d'un service de voitures pour le transport des dépêches de la recette des Postes de Bel-Abbès à la gare ; réorganisation du service de Bel-Abbès à Tlemcen, qui ne s'effectuait que tous les deux jours, et qui devient quotidien.

En ce qui concerne le Service télégraphique, nous n'avons à signaler qu'une modification portant sur la ligne du Tlélat à notre ville, qui longeait la route, et qui, aujourd'hui a été reportée sur la voie ferrée.

Disons encore que des tentatives de déraillement se produisant fréquemment sur le chemin de fer de Bel-Abbès, des mesures spéciales de surveillance sont prescrites : patrouilles composées de spahis parcourant chacune une certaine étendue de la voie, renfort de spahis comme force supplétive à la gen-

darmerie des Ouled-Ali, hommes de garde fournis par les gens des douars avoisinants.

Trois postes et un détachement de spahis ont été ainsi chargés de surveiller la fraction du Tlélat aux Trembles.

En 1878, la Commission des centres continue à étudier les créations qu'il convient de faire, mais aucune proposition nouvelle ne figure sur le programme de colonisation de cette année ; seul l'ancien centre de l'Oued-Imbert est agrandi.

Les travaux d'application de la loi du 26 juillet 1873 suivent leur cours sans interruption. Cette année les enquêtes concernant les douars des Nemaïcha et des Ouled-Riab sont terminées, et les dossiers ont été remis, soit au Gouverneur général, soit au Domaine; pour les premiers, la délivrance des titres est subordonnée à la confection des plans par le service de la topographie; pour les derniers, on complète les titres qui doivent être incessamment soumis aux formalités de l'enregistrement et de la transcription. L'enquête concernant le territoire de Messer est également achevée sur le terrain, et le dossier en a été déposé.

Cette même année, le service de la perception individuelle des impôts arabes est étendu à la commune mixte de la Mekerra.

Par décret du Président de la République du 5 avril 1878, il est fait concession gratuite à la commune de Bel-Abbès, pour être affecté aux écoles, d'un lot de terrain domanial, d'une superficie de 84 ares 70 centiares, d'une valeur de 50,821 francs.

Un arrêté du Gouverneur général du 14 mai autorise la même commune à aliéner, par voie d'adjudication pour deux d'entre elles, et de gré à gré pour les deux autres, quatre parcelles de terrain situées sur le prolongement du boulevard Nord de Sidi-Khaled, dont le produit devra servir à des travaux de plantation d'arbres et de creusement d'un puits dans ce village.

Le 23 juillet, est créé, à Bel-Abbès, sous les ordres d'un lieutenant, un arrondissement de gendarmerie, qui comprend les brigades du chef-lieu, du Tlélat, des Ouled-Ali, de Ben-Youb et de Mercier-Lacombe.

Le 2 août, un décret approuve la délibération du Conseil

municipal donnant le nom de Thiers au faubourg de la porte de Tlemcen.

Le service des Télégraphes et celui des Postes sont réunis dans notre ville sous une même direction, à partir du 10 décembre, et nous relevons comme améliorations : la construction d'une ligne télégraphique de Bel-Abbès à Mercier-Lacombe, et l'installation de nouveaux bureaux dans ce dernier centre, ainsi qu'à Bou-Kanéfis ; la création d'emplois de facteurs-boîtiers à Magenta et à Lamtar ; l'ouverture du service de voiture chargé du transport des dépêches entre le Télagh et Magenta, avec prolongement sur Daya.

Le 26 décembre, un arrêté du Gouverneur général constitue un Conseil d'hygiène et de salubrité publique dans notre ville.

Signalons enfin, comme ayant leur importance, les opérations du Conseil de révision chargé de former la classe 1877 ; les jeunes gens maintenus définitivement sur la liste étaient au nombre de 43 à Bel-Abbès, 1 à Sidi-L'Hassen, 3 au Tessalah, 2 aux Trembles, 6 dans la commune mixte de Mekerra, et 6 dans celle de Bou-Kanéfis. Cette classe comprend les jeunes gens nés en Algérie de parents espagnols, en vertu de la convention consulaire du 7 janvier 1862.

L'année se termine par l'installation du bureau de bienfaisance, institution très-utile, réclamée depuis longtemps, et dont la création, par arrêté préfectoral, remonte au 17 août.

La colonisation ne comprend dans cet arrondissement, en 1879, que l'agrandissement de Tenira, sur la route de Daya ; mais le programme de 1880, qui nous est connu, porte à la fois l'agrandissement de Tabia, élevé à 54 feux, et la création du village du Télagh, à 16 kilomètres de Daya, avec un certain nombre de lots industriels, dont la nécessité est justifiée par l'exploitation de l'alfa en cet endroit, tandis que celui de 1881 prévoit le centre de Tralimet, à 16 kilomètres de Tenira, et celui de Slissen, à 19 kilomètres de Ben-Youb, au confluent de l'Oued-Slissen et de la Mekerra.

Les modifications à apporter à l'ordre de choses existant, au double point de vue de l'administration municipale et générale,

préoccupent au plus haut point le Conseil général qui, le 30 avril, émet un avis favorable au projet d'érection en commune de plein exercice du centre européen de Sidi-Brahim, ainsi qu'à l'annexion au Tessalah du douar Debakla, fraction des Ouled-Riab, formant une enclave dans cette commune, et ajourne sa décision sur la nécessité d'ériger, en communes de plein exercice, les centres de Ben-Youb et de Bou-Kanéfis, les enquêtes n'ayant produit que des avis généralement contraires à ces projets, et les remaniements à opérer étant trop considérables pour que cette question soit tranchée sans un nouvel examen.

Cette assemblée émet une opinion semblable, le 1er mai, en ce qui concerne Mercier-Lacombe, et approuve, le 1er novembre, un projet d'extension du territoire civil qui doit modifier sensiblement les limites des communes mixtes de Mekerra et de Bou-Kanéfis, et s'étendre jusqu'aux environs de Daya et de Magenta.

Le Conseil municipal, de son côté, décide, le 15 mai, qu'il attendra, pour formuler une nouvelle demande de réserve forestière, que la réorganisation du service compétent en Algérie ait été approuvée par les Chambres, émet le vœu, le 18 du même mois, que Sidi-Khaled soit détaché de la commune, et détermine, le 27 septembre, le nombre d'instituteurs et d'institutrices laïques qui dirigeront les écoles de la ville, à la suite de la suppression de l'enseignement congréganiste.

L'application de la loi sur la propriété individuelle est faite, cette année, sur les douars-communes de Tirenat et de Sidi-Yacoub, dont les enquêtes sont terminées sur le terrain, et les dossiers en voie de rédaction.

Quelques améliorations réalisées par le service des Postes et Télégraphes nous permettent d'inscrire l'ouverture de la ligne télégraphique de Mercier-Lacombe à Mascara, qui met cette ville en relation directe avec Bel-Abbès, et celle de Bou-Kanéfis où est établi un bureau, en attendant que Ben-Youb puisse obtenir bientôt les mêmes avantages; l'établissement d'un facteur-boîtier à Sidi-L'Hassen, d'un entrepôt à l'Oued-Telagh, et la pose de boîtes aux lettres au Kçar et à Tabia, qui sont desservis suivant les possibilités du service.

Quant aux opérations du Conseil de révision chargé de la formation du contingent de la classe de 1878, elles ont donné comme résultat : 51 jeunes gens définitivement maintenus sur la liste pour Bel-Abbès, 8 pour Bou-Kanéfis, 3 pour le Tessalah, 3 pour Sidi-L'Hassen, 3 pour la commune mixte de la Mekerra, et 1 pour les Trembles.

Les communes d'Oran et de Tlemcen seules ont donné, sous ce rapport, des chiffres supérieurs à celui de Bel-Abbès.

V.

Faits particuliers. — Enquête agricole. — Part prise aux événements malheureux de France. — Visites des Gouverneurs généraux. — Création du Comice agricole. — Courses de chevaux. — Fête communale. — Inauguration solennelle du chemin de fer. — Concours locaux. — Visite de quelques membres du Parlement.

Comme pour la période précédente, nous croyons utile, avant d'aborder la description des progrès réalisés dans ces douze dernières années, de reproduire les quelques faits particuliers qui font partie de l'histoire de cette contrée, et qui n'ont pu prendre place dans les paragraphes qui précèdent.

Dans cet ordre d'idées, la mesure qui se présente la première par la date, et dont l'importance fut alors appréciée de tous, est l'enquête agricole, poursuivie en Algérie avec une indépendance et une hauteur de vue qui font le plus grand honneur à la personne qui en fut chargée.

C'est le 13 mai 1868, que M. le comte Le Hon visita quelques exploitations agricoles de Bel-Abbès, s'informa directement auprès des agriculteurs des besoins de la colonie, reçut quatorze réponses portant sur l'ensemble du questionnaire, et accueillit

de nombreuses dépositions écrites ou verbales faites, dans toutes les principales branches du travail humain, par les personnes plus particulièrement aptes à traiter chaque question.

Il nous est impossible de reproduire tout ce qui s'est dit dans cette circonstance, par la raison que les dépositions ont porté sur tous les vœux sollicités alors par l'ensemble de la population algérienne.

Mais nous résumerons ainsi les demandes produites au cours de l'enquête dont l'objet s'applique plus particulièrement à notre territoire, parce qu'elles feront connaître l'état du pays à cette époque : réduction à cent mètres de la zone des servitudes militaires ; possibilité à tout propriétaire de construire sans soumission préalable ; rétablissement des bureaux d'achat pour le tabac et pour la soie ; création du chemin de fer de Tlemcen à Oran par Bel Abbès ; établissement de centres tous les douze kilomètres ; exécution de travaux d'assainissement sur la rivière Sarno ; mise en exploitation des forêts de ce territoire ; interdiction d'enlever les écorces des arbres, principalement du chêne-vert ; demande pour la commune d'une dotation foncière, afin de la mettre en situation de contracter un emprunt ; enlèvement des amas de vases accumulés près de la ville par les trois barrages servant à alimenter les usines de MM. Bleuze, Renisio et Canicio ; concession de terres à accorder aux habitants de Sidi-L'Hassen et de Muley-Abd-el-Kader ; reconstruction d'un barrage sur la Mekerra ; érection de Sidi-L'Hassen en commune de plein exercice ; mise en vente des terres domaniales situées près de Sidi-Brahim ; établissement de chemins d'exploitation praticables.

Peu après, les événements malheureux que la France eut à traverser, vers la fin de l'année 1870, eurent un grand retentissement dans le cœur de nos colons algériens, profondément dévoués à la métropole, et lorsque l'heure des sacrifices sonna, au moment du danger, de nombreux volontaires, sans distinction de nationalités, se présentèrent dans toute la colonie pour courir à la défense de la Patrie.

Les Francs-tireurs oranais ont leur histoire particulière bien

faite pour montrer leur énergie, leur courage et leur valeur devant l'ennemi ; réunis en bataillon, ils servirent dans la brigade Menotti Garibaldi, opérant autour d'Autun, ayant de nombreuses rencontres avec les Prussiens, prenant part à l'occupation de Dijon, servant ensuite d'éclaireurs à la brigade, et comme tels se trouvant toujours aux avant-postes, ramenant parfois la victoire qui désertait nos rangs, et conservant une discipline sévère jusqu'à leur arrivée à Oran, le 24 mars 1871.

Nous remplissons un devoir en rappelant ici que les volontaires de Bel-Abbès furent nombreux, et qu'ils partagèrent tous les périls de leurs frères d'armes, comme eux se couvrant de gloire, comme eux aussi laissant sur les champs de bataille des victimes de leur dévouement à la Patrie.

Au mois de mai 1872, Bel-Abbès reçoit la visite de l'amiral de Gueydon, en tournée dans le département d'Oran, et dont l'entrée dans notre ville a lieu au milieu d'une grande affluence de population. Pendant son séjour, le Gouverneur général étudie les questions d'intérêt local avec le Conseil municipal, le Syndicat des eaux et les particuliers, et visite les principaux établissements publics de cette localité.

En 1871, 1873 et 1874, les récoltes sont simplement ordinaires, par suite de la sécheresse survenue dans la dernière période de végétation des céréales, et aussi de la grêle qui, cette dernière année, cause de réels dommages, notamment à Ben-Youb et à Bou-Kanéfis.

En 1875, la santé publique est légèrement altérée, dans les centres de nouvelle création, par la fièvre et la dyssenterie qui ont particulièrement atteint les colons de Mercier-Lacombe, sans que le mal se prolonge au-delà du mois d'août.

La mortalité des bestiaux est grande aussi par suite des rigueurs d'un hiver humide et fort long.

L'année 1876 est particulièrement marquée par la tournée que le Gouverneur général entreprend dans la province d'Oran pour se rendre compte, par lui-même, des besoins des populations, des progrès obtenus, et de ceux qui peuvent être réalisés.

Le Gouverneur, en quittant l'arrondissement de Tlemcen, se

rend à Magenta par Aïn-Tellout, Tatfaman et Slissen, visite Sidi-Ali-ben-Youb, Tabia, où le reçoivent les deux conseillers généraux de Bel-Abbès, s'arrête à Bou-Kanéfis, Sidi-Khaled, Sidi-L'Hassen, puis séjourne au chef-lieu de l'arrondissement où le lundi, 22 mai au soir, l'attendent le Sous-Préfet, les Maires des différentes communes, ainsi qu'une grande affluence de la population soucieuse de témoigner combien vives sont les sympathies qu'elle a conservées pour l'ancien commandant de la subdivision.

La journée du lendemain est tout entière consacrée à la visite des établissements publics et à l'examen, fait avec le conseil municipal, des questions intéressant la prospérité de la cité, pendant que Madame Chanzy reçoit les nombreuses personnes dont elle a gardé le souvenir, visite les écoles, et laisse des preuves de sa bienfaisance.

Le soir la ville est brillamment illuminée, et un grand bal est offert au Gouverneur qui, le 24 au matin, quitte Bel-Abbès pour se rendre à Perrégaux, en visitant sur sa route Sidi-Brahim, les Trembles et l'Oued-Imbert.

Un comice agricole est créé, cette année là, dans notre arrondissement, et cette institution, des plus utiles, ne tardera pas à produire d'heureux résultats. Les premiers statuts datent du 23 avril, jour de la constitution de cette société qui, également chargée des intérêts hippiques, préside aux courses de chevaux des 11 et 12 juin.

Nous retracerons les efforts de cette association lorsque nous parlerons de l'agriculture du pays, mais nous devons dire ici un mot des courses destinées à un brillant avenir. Déjà en 1866 le général Lacretelle avait organisé des divertissements de ce genre, en réunissant la population sur le plateau du Village-Nègre, où avaient lieu le départ et l'arrivée des coureurs, tenus de faire le tour des remparts en surmontant, on le comprend, de nombreuses difficultés. Toutefois, les sensations multiples, produites habituellement dans ce genre de spectacle par l'émulation des concurrents, faisaient complétement défaut, et plus d'un inconvénient résultait du choix même de la piste.

En 1875 nous retrouvons des courses semblables dirigées par les officiers de la garnison, d'abord au même endroit, et quelques mois après, le 23 septembre, sur le champ de manœuvres qui se trouve près du marché arabe. Mais ce n'est qu'en 1876 que les courses furent organisées avec un plein succès et dans d'excellentes conditions, par les soins d'une commission présidée par M. Riu, lieutenant-colonel de la Légion, agissant au nom de la Société agricole et hippique créée dans ces derniers temps.

La fin de l'été de cette année est marquée par de sérieux incendies qui portent le trouble chez les nouveaux adjudicataires des forêts, dont ils détruisent l'alfa, tout en faisant disparaître une notable étendue des parties boisées que nous avons tant intérêt à conserver.

En effet, l'incendie se produit quelques heures après l'adjudication et alors que personne n'a encore pris possession du terrain ; un des locataires a son lot presque entièrement brûlé ; un autre voit les trois quarts de son exploitation compromis, alors que le prix de son adjudication s'élève à 42,000 francs.

Des amendes collectives sont infligées aux tribus, sur le territoire desquelles ces incendies ont éclaté, et qui n'arrivent pas à dégager leur responsabilité.

La fin de cette année et le commencement de la suivante sont marqués, en ville ainsi que chez les indigènes, par des affections varioliques qui ne s'arrêtent complétement que dans les mois d'été.

Des maladies essentiellement contagieuses sont également observées chez les animaux, quelques cas sporadiques de morve ayant été reconnus, et les chèvres ayant eu beaucoup à souffrir de la péripneumonie.

En 1877 nous devons mentionner l'inauguration solennelle du chemin de fer du Tlélat à Bel-Abbès qui a lieu le 1er mai dans un pavillon, orné de fleurs et de drapeaux, élevé sur le plateau même de la gare.

Un public nombreux se trouve, à 11 heures et demie, à l'arrivée du train amenant le Gouverneur général, l'Evêque, le

Préfet et le Général de division d'Oran, en même temps que les représentants du Conseil général.

Les discours prononcés par MM. de Lassus, secrétaire général de la compagnie, Astier, vice-président du Conseil général, Baquet, conseiller général de Bel-Abbès, Demoly, conseiller général du département d'Alger, Dubreuil, président de la Commission départementale et le Gouverneur général, montrent toute l'importance qui s'attache à la grande victoire que remportent en ce moment le travail et la civilisation.

A partir du 10 juin, le bulletin du Comice qui s'imprimait à des époques indéterminées, devient trimestriel ; c'est la première publication parue à Bel-Abbès, et elle offre un intérêt tel que, dès cette même année, elle vaut à cette association une attention particulière du Gouverneur général.

C'est de cette époque aussi que date l'organisation, par la municipalité, de la fête communale, votée l'année précédente, qui se tient le 4 septembre, et qui offre de vifs attraits à la population de la contrée ainsi qu'aux nombreux visiteurs d'Oran attirés, pendant deux jours, par la beauté de notre ville, les illuminations, les jeux divers, et un grand bal donné sur la place des quinconces transformée dans ce but.

Le 2 septembre a lieu, à un kilomètre environ, sur la route du Tessalah, le premier concours de labourage qu'ait à enregistrer Bel-Abbès, et pendant lequel une nombreuse réunion de cultivateurs suit, avec la plus grande attention, les expériences de plus d'une heure faites sous la direction du Jury chargé de reconnaître le mérite de chacun, à l'aide d'un système de pointage préparé à l'avance, et qui permet de tenir compte à chaque concurrent de tous ses avantages, comme aussi de reconnaître tous ses points faibles.

Les courses de chevaux des 7 et 8 octobre, prennent des proportions plus vastes encore, par suite de l'ouverture de la ligne du chemin de fer qui nous amène un grand nombre d'étrangers. La clôture de la voie ferrée met dans l'obligation de refaire complètement la piste, tout en la plaçant dans une position très-heureuse, et de façon à pouvoir l'utiliser les années sui-

vantes. Ces courses ont lieu cette fois encore sous les auspices du Comice, et sont conduites par une commission présidée par M. Brunetière, lieutenant-colonel commandant les spahis.

Rappelons, comme s'étant accomplis pendant l'année 1878, un concours d'animaux gras, un autre d'animaux reproducteurs, dont le succès a dépassé toutes les espérances du comice qui l'a organisé, les courses de printemps toujours fort belles, mais entreprises cette année par une société hippique spéciale, créée le 6 avril, et la fête de Bel-Abbès qui attire une grande affluence de personnes étrangères à notre localité.

En 1879, nous relevons : un concours portant sur les efforts tentés par les indigènes pour se rapprocher de nos procédés de culture européenne, et un autre s'appliquant à l'enseignement agricole donné aux jeunes enfants par les instituteurs primaires, dont les résultats des plus sérieux, s'il faut en croire la presse de la colonie et de la métropole, sont rendus publics lors de la distribution solennelle des prix du 7 août ; les courses de chevaux des plus brillantes, mais attristées, par la chute, suivie de mort, d'un des coureurs du steeple-chasse.

Nous ne saurions oublier de rappeler que le 23 octobre au soir, M. le Sous-Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Agriculture et quelques Députés et Sénateurs arrivent à Bel-Abbès, dernière étape d'un voyage long et pénible, entrepris dans le but d'étudier les ressources et les besoins de la colonie.

Tout le monde apprécie les avantages qui s'attachent à cette innovation, mais ici on regrette un séjour trop court, puisqu'il ne dure qu'une nuit, alors qu'il eut fallu au moins une semaine pour bien connaître les résultats obtenus dans l'arrondissement seul de Bel-Abbès où la colonisation a pris, en trente années, un développement presque inespéré.

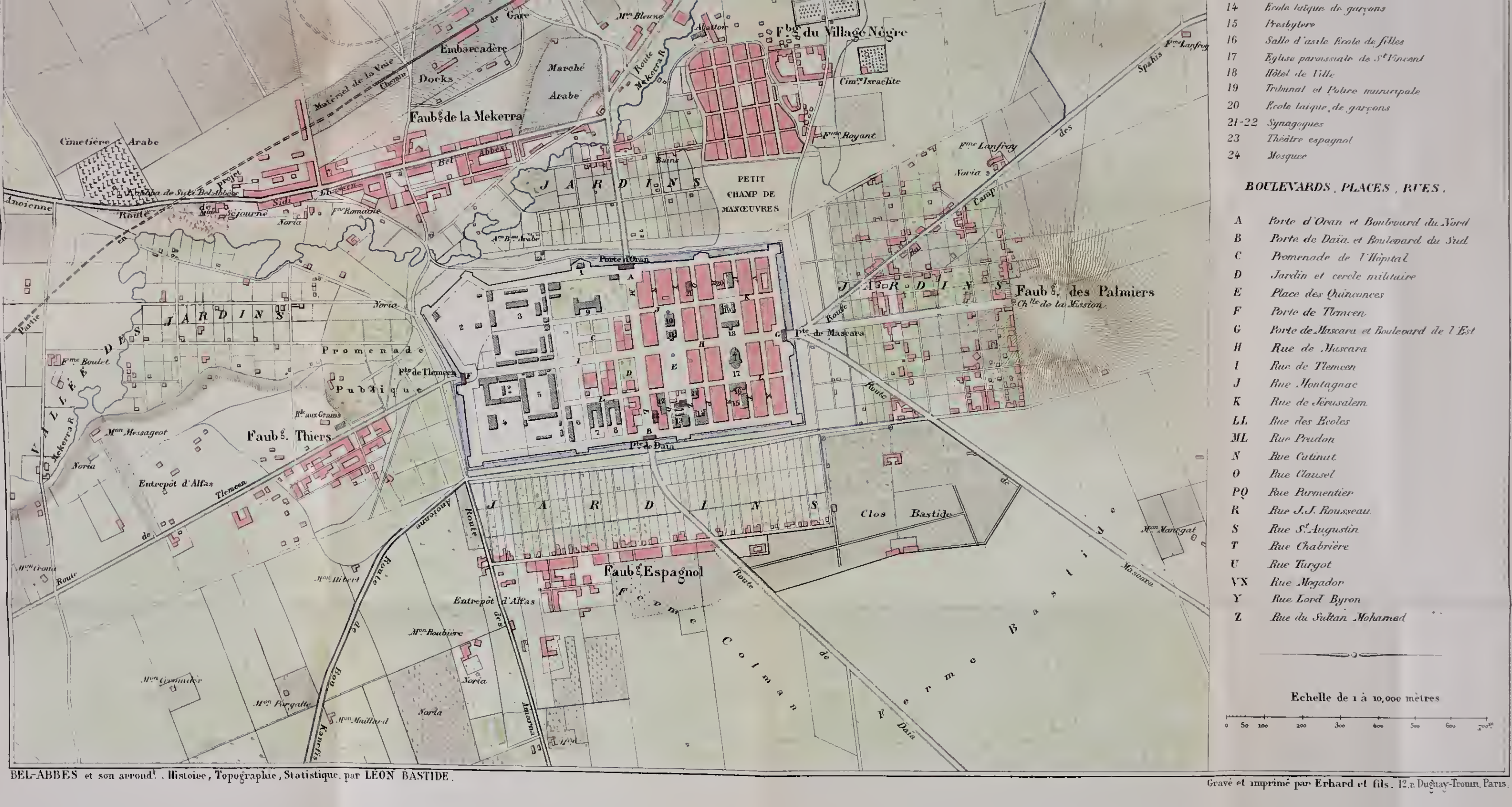
Aussi la réception que la population aurait désiré faire à ces visiteurs devient impossible, et se réduit aux efforts de la municipalité, tandis que le comice, pour suppléer à ce manque de temps, met à leur disposition, sous forme de brochure, des notes sur l'état de la contrée et ses principaux besoins.

PLAN DE BEL-ABBÈS ET SES ENVIRONS

dressé d'après les travaux du Service Topographique et du Cadastre

par *J.F. BEUZELIN*, *Géomètre*, *1881*





BEL-ABBES et son arrond.t. Histoire, Topographie, Statistique, par LÉON BASTIDE.

Gravé et imprimé par Erhard et fils. 12, r. Duguay-Trouin, Paris.

VI.

Situation générale. — Transformations depuis douze ans. — Constructions. — Peuplement. — Avenir de la population indigène. — Cultures. — Défrichements. — Industrie. — Commerce.

Il nous suffira maintenant de jeter un coup d'œil sur la carte de la commune de Bel-Abbès, à l'époque où nous sommes arrivés, pour nous convaincre aussitôt que ce pays s'est heureusement modifié depuis douze années.

Une culture très-développée et bien entendue a pris définitivement possession du sol, et le palmier nain a presque entièrement disparu sous la pioche du défricheur actif et toujours au travail dans cet arrondissement ; la vigne et les plantations d'arbres, qui dénotent chez l'occupant le désir de s'attacher au terrain en s'entourant d'un certain bien-être, couvrent la terre de tous côtés et font à jamais la réputation de Bel-Abbès.

La ville est complétement bâtie ; les maisons basses ont été, en grande partie, reconstruites sur des plans plus vastes, et les rez-de-chaussée se sont augmentés d'un premier. Les gourbis et les maisonnettes des environs, destinés, dans le début, à abriter les jardiniers, ont été remplacés par des maisons nouvelles, dont quelques-unes sont même bien aménagées, car la population, trop à l'étroit à l'intérieur, s'est portée tout autour de l'enceinte pour enfermer la cité par une série de bâtiments de plus en plus serrés, qui bientôt l'empêcheront de respirer, et lui feront une obligation de jeter à terre cette fortification dont l'étreinte arrête seule son besoin d'expansion.

Ce fait est pleinement confirmé par la nécessité où l'on s'est trouvé, à différentes reprises, d'étendre les limites du quartier civil proprement dit, et de chercher des combinaisons de nature à satisfaire ces mêmes intérêts pendant une longue période de temps.

C'est ainsi qu'en 1868, 1869 et 1878 on a mis en vente cer-

tains îlots du quartier militaire ; que la municipalité, en 1873, a cherché la solution du problème dans l'établissement d'un Village-Nègre au nord-est en dehors de la ville, dont l'emplacement a été, en 1879, aliéné par le Domaine au profit des particuliers, et que les représentants de Bel-Abbès ont réclamé cet agrandissement à plusieurs reprises, notamment le 13 octobre 1875, au Conseil général.

C'est dans le même but qu'un groupe d'habitants, lors de l'enquête ouverte en 1875, sur l'emplacement de la gare de Bel-Abbès, où trois projets étaient en présence, insistèrent avec nous pour qu'elle fut élevée sur le plateau du Village-Nègre, car l'un des principaux avantages entrevus était la nécessité dans laquelle on se serait trouvé d'agrandir la ville, en abattant les remparts.

Quant aux prix qu'ont atteints, dans ces derniers temps, les propriétés urbaines et rurales, nous renvoyons le lecteur intéressé aux renseignements que nous donnons au chapitre concernant l'agriculture.

Mais rien ne peut montrer d'une manière plus exacte la prospérité actuelle de notre ville, que les données suivantes qui représentent le nombre des constructions nouvelles ou augmentation de constructions effectuées dans la commune de Bel-Abbès : en 1872 ce chiffre est de 45, en 1873 de 70, en 1874 de 89, en 1875 de 78, en 1876 de 82, en 1877 de 89, en 1878 de 141 et en 1879 de 56, soit un total de 650 pour ces huit années, ce qui n'empêche pas qu'à cette dernière époque les logements sont rares et très-chers (1).

Dans la campagne nous trouvons partout des maisons, des fermes, dont plusieurs sont établies suivant de très-beaux types,

---

(1) Le nombre relativement considérable des constructions de 1878, tient à la création du village de la porte de Tlemcen, et surtout à la construction de nombreuses maisons au Village-Negre, qui figure à lui seul pour 31 maisons neuves et une augmentation. Le chiffre de 141 se décompose d'ailleurs de la manière suivante : 95 constructions, dont 2 à Bel-Abbès (ville), 87 à Bel-Abbes (banlieue), 1 à Muley-Abd-el-Kader, 4 à Sidi-Brahim, 1 à Sidi-Khaled, et 46 augmentations dont 13 à Bel-Abbès (ville), 29 à Bel-Abbes (banlieue), 2 à Muley-Abd-el-Kader, 2 à Sidi-Brahim.

En 1879, sur les constructions nouvelles établies en ville, neuf ont été élevées dans le quartier qui se trouve auprès du cercle militaire.

et qui toutes indiquent que les colons et leurs familles sont là, poursuivant sans relâche, avec ordre, activité et succès, l'œuvre de colonisation.

Certes, quelques insuccès ont frappé de moins habiles ou de moins fortunés, et certains colons, ne comprenant pas leur tâche de labeur quotidien et opiniâtre, sont restés en route, tandis que d'autres, quoique travailleurs sérieux, ont vu leurs efforts céder devant les maladies, les mauvaises récoltes, les calamités, les difficultés de se procurer du crédit pour attendre de meilleurs jours, et sont tombés dans la mêlée, comme nos soldats sur un champ de bataille ; mais l'œuvre dans son ensemble est sortie victorieuse de la lutte.

Et l'état prospère, dans lequel nous venons de trouver la commune, s'étend de ses limites à celles de l'arrondissement, car si, par la pensée, nous jetons un regard sur tout ce territoire, nous voyons la reproduction de faits semblables : partout la culture réalise les mêmes progrès, fait disparaître les palmiers et les broussailles ; des villages très-prospères, des fermes nombreuses et une population européenne des plus denses, donnent la vie et animent toute cette contrée ; de tous côtés les voies de communication se multiplient, les petits marais eux-mêmes disparaissent, les grands travaux publics se poursuivent, la vapeur enfin consacre cet état de choses heureux, en s'appliquant aux différentes branches de prospérité locale, pour assurer l'avenir.

Le pays est réellement transformé, comme nous le disions plus haut !

L'augmentation des Indigènes que nous constatons au tableau des dénombrements, provient uniquement de l'annexion de nouveaux territoires peuplés par eux. Après avoir traversé de douloureuses épreuves, cette population, à la suite de quelques bonnes années, s'est un peu relevée, et son avenir dépendra désormais des efforts qu'elle tentera pour adopter résolûment la transformation dont le contact des Européens et de notre civilisation lui fait une nécessité inexorable.

Ses principaux moyens d'action. dans ce but, doivent être

le travail et l'économie, et c'est en s'inspirant de ces principes, qu'elle évitera, désormais, ces grandes commotions qui ne tendraient à rien moins, si elles se prolongeaient, qu'à la faire disparaître.

La loi sur la propriété individuelle, que l'on applique en ce moment, est de nature à modifier profondément la situation des Indigènes, en leur conférant un droit qui est la base matérielle des sociétés, qui mettra à la disposition de chacun d'eux les instruments du travail, et les portera à se fixer sur la chose possédée, tout en étant une garantie de sécurité pour le reste de la Colonie.

Déjà au contact de l'activité des colons de la Mekerra, certains résultats appréciables ont été obtenus, comme nous l'indique bien le concours organisé en 1879, par le comice de Bel-Abbès, sur les améliorations de toute nature, produites par la population indigène. Dix-sept concurrents se sont présentés pour des améliorations se rapportant à la culture du sol, aux défrichements, à la préparation des terres, et surtout à l'emploi de la charrue française; dix pour celles qui ont trait aux constructions et aux soins donnés aux bestiaux. De l'aveu du jury, il existe dans le pays d'autres efforts du même genre, en dehors de ceux qui ont été soumis à son examen, et qui dénotent chez certains Indigènes de notre contrée des habitudes plus sédentaires, le désir de nous emprunter quelques procédés de culture, et un commencement de prévoyance qui les porte à créer des silos de réserve, en vue des éventualités de l'avenir. Le grand nombre de charrues françaises achetées par eux depuis ce concours, et l'empressement qu'ils mettent à se faire inscrire pour la lutte du même genre qui doit avoir lieu en 1880, indiquent bien que les efforts du comice ne resteront pas stériles.

Exprimons l'espoir qu'ils continueront à rechercher les avantages qui doivent résulter pour eux de l'immixtion, en cet endroit, des deux éléments indigène et européen.

Nous verrons bientôt quels sont les progrès accomplis par l'agriculture et le commerce, mais nous pouvons dire ici qu'ils sont proportionnés à l'accroissement de la population européenne.

Les Européens, avec les personnes recensées en bloc, mais non compris ceux de la commune mixte de Daya, se sont élevés en 1872, à 9,523 individus, et en 1877, à 17,393, marquant une augmentation sur 1867, de 170 pour cent.

La population totale européenne et indigène a atteint, pour l'ensemble du territoire de Bel-Abbès, non compris Daya, le chiffre de 16,665 individus en 1872, et celui de 37,388 en 1877.

L'augmentation de la population européenne, dans ces dix années, provient, dans une proportion notable, de l'accroissement des naissances, mais surtout de l'établissement, en cet endroit, de nouveaux colons, immigrants ou algériens.

Une simple inspection du tableau des dénombrements permet, en outre, de reconnaître que si la ville de Bel-Abbès a profité de cet état de choses, tout le territoire de l'arrondissement s'est également peuplé de la même façon.

La population des écoles primaires, elle aussi, n'a pas cessé d'aller en augmentant, pour atteindre, en 1877, le chiffre de 2,529 élèves, donnant 14.5 élèves pour 100 habitants, soit 1 élève par 6 habitants 8 dixièmes.

La gratuité existe dans tout l'arrondissement, et des cours d'adultes sont fréquentés par 624 jeunes gens. Enfin quelques-uns de nos instituteurs, ajoutant encore à leur tâche déjà bien remplie, ont entrepris l'enseignement agricole, pour répondre à l'appel du Comice qui statue sur leurs efforts à l'occasion de concours ouverts entre eux en 1879 et 1880.

La culture a fait d'immenses progrès dans ces dernières années, notamment depuis 1871, et les défrichements ayant été repris avec vigueur et poursuivis sur de très-grandes surfaces, la superficie cultivée a plus que doublé en très-peu de temps.

La facilité des transactions, à la suite de l'établissement de la propriété individuelle qui a permis à notre agriculture, trop resserrée, de s'étendre, et une forte immigration, sont les principales causes de l'état de choses prospère que nous décrivons.

Le climat lui-même, sous l'action de cultures plus étendues et de nombreuses plantations d'arbres, s'est sensiblement mo-

difié; les gelées tardives sont devenues moins fréquentes et moins intenses, les pluies moins rares, comme l'indiquent les observations météorologiques relevées par le service du Génie depuis 1875, dans la station installée à Bel-Abbès, par feu Sainte-Claire Deville.

Dans ces derniers temps, les plantations d'arbres forestiers et fruitiers se sont développées, indiquant une préférence marquée pour l'olivier, qui donne de très-beaux résultats, et dont notre établissement agricole retire seul, depuis 1874, une très-bonne huile qui nous a valu une médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1878.

La culture de la vigne s'est également étendue, couvrant aujourd'hui une superficie de 566 hectares; les viticulteurs, après avoir fait un choix réel des bons cépages pour leurs nouvelles plantations, ont adopté, pour la taille et la vinification, des procédés plus conformes à une bonne pratique. Aussi les résultats obtenus sont-ils sensiblement meilleurs.

En dépit des sécheresses persistantes qui ont causé de grands dommages aux usagers des eaux de la Mekerra, la culture maraîchère a pris un certain développement, motivé par les besoins de plus en plus importants de la population que nous avons vue s'accroître d'une manière notable.

Mais, comme pour la période précédente, la culture des céréales a conservé la première place, soit par les grandes surfaces ensemencées, soit aussi par la qualité des produits récoltés.

Le système de culture généralement adopté, pour des raisons que nous indiquerons dans un chapitre spécial, est le métayage, et les grandes propriétés dominent dans la contrée.

En 1879, il a été récolté dans l'arrondissement 183,497 quintaux de blé tendre; 75,942 de blé dur; 177,516 d'orge; 23,383 d'avoine; 1,139 de maïs; 1,327 de fèves et 5,709 hectolitres de vin.

L'importance de ces résultats a été confirmée dans les différentes expositions qui se sont succédé, et ne pouvant citer à cette place toutes les marques de distinction accordées à nos colons, nous rappellerons simplement qu'à l'exposition générale

d'Oran, en 1869, le premier prix des vins rouges nous a été décerné sur vingt récompenses attribuées à ce produit. En 1877 à l'exposition générale d'Oran, M. Poisson a obtenu une médaille d'or, à l'occasion de la visite des fermes pour la prime d'honneur, et le premier prix nous a été donné pour l'ensemble des produits agricoles récoltés sous les murs de Bel-Abbès. A l'exposition universelle de Paris en 1878, comme à celle de Vienne en 1873, de nouvelles récompenses sont venues affirmer la beauté de nos productions, le mérite de notre industrie locale, et notamment de la fabrication des instruments d'agriculture.

Les concours locaux étant aussi de véritables baromètres de l'état de la culture d'un pays, nous devons mentionner le succès de ceux qui, pendant ces trois dernières années, ont embrassé les différentes branches de la prospérité agricole de la contrée.

L'industrie et le commerce se sont étendus en proportion de la richesse publique, des progrès de la culture, et de l'accroissement de la population.

A l'avoir de la première, nous devons citer les industries agricoles très-prospères, avec l'engraissement du bétail, la fabrication des boissons et de l'huile, puis la minoterie, dont les farines jouissent d'une juste réputation, les industries appliquées à la consommation, aux constructions, et aux principaux besoins de l'homme.

Le commerce de Bel-Abbès s'est élevé, en 1877-1878, à environ cent-quatre mille tonnes de marchandises, dont les deux tiers appartiennent à l'exportation et un tiers seulement à l'importation.

Les principaux produits exportés sont : l'alfa, les céréales et les légumes secs, les écorces à tan, le bois de chauffage, le charbon et les farines; les principales marchandises importées comprennent : les céréales, les matériaux de construction, les denrées alimentaires, les métaux, les denrées coloniales et les tissus.

Nous ne saurions terminer cet historique sans signaler les opérations commerciales des plus étendues auxquelles ont donné lieu les ventes de terrains indigènes, et l'élan général imprimé

aux transactions de toutes natures par l'établissement de la voie ferrée d'Oran à Bel-Abbès.

Ce qui vient d'être dit de la situation générale de Bel-Abbès, à la dernière période de notre historique, nous amène à la deuxième partie de cette étude, où nous allons aborder les détails que comportent l'administration, la population, les travaux publics, et la prospérité agricole, commerciale et industrielle de ce territoire, de manière à bien établir l'état exact de l'œuvre de colonisation entreprise avec succès sur les rives de la Mekerra.

TABLEAUX SYNOPTIQUES ET CHRONOLOGIQUES

des principaux faits intéressant la ville de Bel-Abbès et la contrée du même nom jusqu'en 1880 (1)

DATE	OBJET	DÉTAIL
Année 1049	Indigènes	Arrivée en Afrique des Beni-Amer.
— 1235	Id.	Yagh Moraçane fonde à Tlemcen l'empire des Beni-Ziane.
— 1378	Id.	Sliman-ben-Brahim-ben-Ameur prend le commandement des Beni-Amer.
— 1698	Id.	Installation définitive des Hazedj au Tessalah.
— 1804	Id.	Soumission des Beni-Amer, à Abd-El-Kader-ben-Chérif.
— 1810	Id.	Une fraction des Hassasna de Saïda est placée chez les Beni-Amer par le bey d'Oran.
10 mars 1831	Armée	Organisation de la Légion étrangère
12 Août 1836	Id.	Création des Spahis réguliers d'Oran.
Année 1842	Indigènes	Soumission des Beni-Amer à la France.
»	Armée	Des troupes s'établissent d'une façon permanente au lieu dit « Bel-Abbès. »
1843	Redoute	Construction des baraques servant d'ambulance.
1844	Travaux publics	Construction du pont de bois près de la redoute.
»	Id.	Ouverture de la route d'Oran.
»	Armée	Création de Daya.
1845	Indigènes	Emigration des Beni-Amer au Maroc.
»	Hygiène	Apparition des fièvres à Bel-Abbès.
»	Routes	Ouverture de la route de ceinture de Tiaret, Daya. Sebdou.
21 juillet	Armée	Organisation du 2e régiment de Spahis.
1845-1846	Assainissement	Assèchement du marais par des rigoles d'écoulement.
1846	Routes	Ouverture de la route de Bel-Abbès à Daya.
»	Topographie	Exécution d'un lever de détail pour la place de Bel Abbès.
21 Août	Génie	Décision ministérielle créant la chefferie de Bel-Abbès.
12 Octobre	Création de centre	Nomination d'une commission chargée de déterminer les endroits où doivent être créés des centres.

(1) Ces tableaux ont été dressés en vue de faciliter, en toutes circonstances, les recherches du lecteur, et aussi pour servir de table à cette première partie de notre étude, écrite, comme on vient de le voir, par ordre chronologique.

DATE	OBJET	DÉTAIL
19 février 1847	Armée	Occupation militaire de Bel-Abbès, déterminée par le Maréchal Gouverneur duc d'Isly.
21 Août 1847	Id.	Le Ministre de la guerre promet à Bel-Abbès le rôle de chef-lieu de la Division militaire.
28 Septembre	Id.	Décision ministérielle fixant l'armement de la redoute.
1er Octobre	Administration	Délimitation du cercle de Bel-Abbès.
Derniers mois	Création de centre	Projets de création du capitaine Prudon.
Année 1848	Indigènes	Tentative de soulèvement des Ouled-Sliman par Bou-Cif.
»	Id.	Retour des Hazedj.
»	Irrigation	Amélioration des canaux d'irrigation existants.
1er Février	Colonisation	Commission nommée par le duc d'Aumale pour déterminer le point où doit être créé Bel-Abbès.
7 Avril	Id.	Procès-verbal de la Commission de création.
21 Avril	Télégraphie	Rapport sur l'organisation des postes télégraphiques.
1848-1849	Indigènes	Les Hamyan sont placés sur une partie du territoire séquestré des Ouled-Brahim.
»	Travaux publics	Construction du pont de Sidi-L'Hassen.
5 janvier 1849	Colonisation	Décret du Président de la République qui crée un centre qui prendra le nom de ville de Sidi-bel-Abbès.
16 Janvier	Domaine militaire	Délimitation du domaine militaire.
15 Février	Établissements milit.	Autorisation de commencer les écuries de cavalerie.
4 Mars	Alignements	Arrêté du Ministre de la guerre qui fixe la distribution, les alignements et les nivellements de la ville de Bel-Abbès.
23 Mars	Poids et Mesures	Arrêté du Gouverneur général, relatif, pour la première fois, à la vérification périodique des Poids et Mesures.
4 Avril	Population	Arrêté du Gouverneur général qui fixe le chiffre de la population des communes assujetties à la contribution des patentes.
5 Avril	Subdivision militaire	Décret du Président de la République qui détermine les subdivisions d'Oran, de Bel-Abbès et de Mascara.
6 Juin	Milice	Arrêté du Gouverneur général qui crée une compagnie de milice à Bel-Abbès.
22 Décembre	Hygiène	Arrêté du Gouverneur général qui crée une commission permanente de santé à Bel-Abbès, supprimée le 20 février 1852.
Fin	Cimetières	Le cimetière des Européens est transporté au N. E. de la ville, celui des Indigènes reste à l'Ouest.
Année 1850	Irrigations	Nouveaux canaux d'irrigation ; création de jardins.
»	Colonisation	Création de Bou-Kanéfis.
»	Armée	Un escadron de spahis est en smala à Muley-Abd-el-Kader.
»	Services publics	Création du service du Trésor et des Postes.
5 Février	Services publics	Installation du Service des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre.
5 Avril	Population	Arrêté du Gouverneur général qui fixe le chiffre de la population.

31 Octobre	Armée	La caserne d'Infanterie est en cours d'exécution.
Fin	Enceinte	L'enceinte du quartier militaire est terminée depuis la porte de Daya jusqu'à celle d'Oran.
Année 1851	Centre créé	Création de Sidi-Brahim.
»	Egout	Grand égout sur la partie découverte en aval de la ville, sur une longueur de 800 mètres.
»	Abattoir	Abri provisoire, en amont, à l'ouest près de la rivière, en l'absence d'abattoir.
15 Janvier	Culte	Erection en succursale de l'Eglise de Bel-Abbès
7 Avril	Population	Arrêté du Gouverneur général, qui fixe le chiffre de la population.
18 Juin	Concession	Concession à la dame Ripart d'un terrain sis à Sidi-L'Hassen.
12 Juillet	Gendarmerie	Projet de caserne de gendarmerie à Bel-Abbès.
31 Août	Irrigations	Deux Commissions sont nommées pour la répartition des eaux du Tlelat, du Sig et de la Mekerra.
15 Septembre	Indigènes	Les Ouled-Slimau sont fractionnés en deux Caïdats.
18 Novembre	Alignements	Fixation des alignements et des nivellements de Bel-Abbès.
Année 1852	Armée	Etudes nécessitées pour l'installation du dépôt du 1er Régiment de la Légion étrangère.
Janvier	Transportés	200 transportés sont établis dans un camp près du village de Sidi-Brahim en création.
18 Mars	Entreprises	Marché pour les fournitures et ouvrages pour la construction d'une smala de spahis à Bou-Kanéfis.
26 Mars 24 Avril	Circonscription	Délimitation de la circonscription territoriale de la ville de Bel-Abbès.
9 Avril	Population	Arrêté du Gouverneur général qui fixe le chiffre de la population.
20 Janvier 1853	Milice	Création d'un corps de milice.
20 Février	Lits militaires	Location d'une maison pour le Service des lits militaires.
17 Mars	Revenus municipaux	Marché — Droits de place à percevoir à Bel-Abbès.
25 Mai	Essayeur public	Arrêté du Gouverneur général qui nomme un essayeur public. — Emploi supprimé le 25 mai 1859.
22 Juin	Population	Arrêté du Gouverneur général qui fixe le chiffre de la population.
1er-29 Juillet	Corporation	Arrêté du Ministre de la guerre qui constitue en corporation la population indigène flottante de Bel-Abbès.
18 Août	Chute d'eau	Concession d'une chute d'eau sur la Mekerra, à MM. Jaclot et Vives.
6 Septembre	Revenus municipaux	Abattoir. — Droits à percevoir approuvés par le Ministre, le 30 septembre 1855.
20 Septembre	Colonisation	Extension de la zone de colonisation.
5 Décembre	Hygiène	Arrêté du Ministre de la guerre qui fixe les circonscriptions médicales.
7 Décembre	Justice	Décret qui crée la justice de paix de Bel-Abbès, ressortissant au tribunal civil d'Oran.
»	Id.	Décret qui crée un emploi de suppléant de juge de paix.
15 Décembre	Colonisation	45 Familles allemandes sont envoyées pour coloniser autour de Bel-Abbès.
Année 1854	Indigènes	Des terrains séquestrés sur les Beni-Amer sont assignés pour campement définitif aux Hassasna qui n'avaient pas émigré en 1845.
»	Id.	Cantonnement provisoire des Ouled-Brahim.
»	Centre créé	Création de Ben-Youb.
»	Hôpital	Commencement de l'hôpital.
»	Enceinte	Construction des portes d'Oran et de Daya.
»	Culte	Une partie des écuries de cavalerie est affectée au service du culte.
»	Travaux publics	Construction du lavoir public.
»	Colonisation	Création de Sidi-L'Hassen

DATE	OBJET	DÉTAIL
25 Janvier	Huissier	Nomination d'un huissier à Bel-Abbès.
18 Février	Culte	Décret du Ministre de l'Instruction publique et des cultes créant un vicariat à Bel-Abbès.
20 Février	Justice	Nomination d'un juge de paix.
•	Médecin	Nomination d'un médecin de colonisation de la 9e circonscription à la résidence de Bel-Abbès.
15 Mars	Population	Arrêté du Gouverneur Général fixant le chiffre de la population.
22 Avril	Justice	Nomination du greffier de la justice de paix.
8 Juillet	Notaire	Création d'un office de notaire.
18 Juillet	Justice	Création d'un emploi de juge suppléant.
3 Août	Exposition	Composition du sous-comité de Bel-Abbès pour l'Exposition universelle de 1855.
30 Octobre	Police médicale	Arrêté du Ministre de la Guerre autorisant une sage-femme à exercer à Bel-Abbès.
2 Novembre	Forêts	Création du Service forestier.
10 Novembre	Marché couvert	Le marché couvert est commencé.
15 Novembre	Justice	Extension de la compétence du juge de paix de Bel-Abbès.
31 Décembre	Médecin	Tableau des médecins, chirurgiens, pharmaciens et sages-femmes à cette date.
Année 1855	Hôpital	L'hôpital est mis sous toiture.
•	Enceinte	Construction des portes de Tlemcen et de Mascara.
20 Janvier	Concession	Décret de Concession à M. Domergue d'un terrain à Sidi-L'Hassen.
28 Février	Population	Arrêté du Gouverneur Général qui fixe le chiffre de la population.
25 Mai	Huissier	Nomination d'un huissier.
28 Septembre	Culte	Autorisation de commencer l'Église.
30 Novembre	Justice	Arrêté du Gouverneur Général qui fixe la division des Medjelès.
•	Id.	Id. qui institue des Medjelès dans différentes localités.
•	Id.	Id. qui détermine la composition du personnel de chaque Mahkma de Cadi.
Décembre	Armée	Études des moyens d'établir le dépôt du régiment des Tirailleurs algériens.
26 Décembre	Justice	Décret qui nomme un suppléant du juge de paix.
Année 1856	Enceinte	L'enceinte fortifiée est achevée.
•	Armée	Fixation des lieux de bivouac et de grande halte.
15 Février	Culte	Décret qui érige en succursale l'Église de Sidi-L'Hassen.
22 Février	Population	Arrêté du Gouverneur général qui fixe le chiffre de la population.
18 Mars	Haras	Projet de Haras avec dépôt d'étalons et de remonte.
16 Avril 1856	Armée	Constitution du 2e Régiment Étranger.
31 Décembre	Commissariat civil	Décret portant institution du commissariat-civil de Bel-Abbès. Circonscription du district.
•	Administrat. municip.	Décret qui érige Bel-Abbès en commune.

4 Février 1857	Justice	Décret nommant le remplaçant du juge de paix.
11 Février	Abattoir	Arrêté du Gouverneur Général qui fixe les tarifs des droits à percevoir à l'abattoir de Bel-Abbès.
20 Février	Police	Arrêté du Ministre de la Guerre qui crée un commissariat de police.
4 Mars	Commissariat civil	Décret de nomination du Commissaire-Civil.
7 Mars	Population	Arrêté du Gouverneur Général qui fixe le chiffre de la population.
8 Avril	Chemin de fer	Décret qui crée le réseau de chemins de fer algériens comprenant celui de Bel-Abbès.
29 Avril	Armée	Bel-Abbès est classé comme place de 2e série.
7 Mai	Police	Nomination d'un Commissaire de police par arrêté du Gouverneur Général.
24 Juillet	Administrat. municip.	Nomination des Adjoints et des Conseillers municipaux par arrêté du Gouverneur général
30 Octobre	Places de guerre	Tableau des places auxquelles doivent être appliquées les lois sur les servitudes militaires.
Novembre	Pénitencier Indigène	Installation du pénitencier indigène à Bou-Kanefis, dans la smala des spahis.
18 Novembre	Administrat. municip.	Décret portant augmentation d'un adjoint pour Sidi-L'Hassen.
10 Décembre	Id.	Arrêté du Gouverneur Général nommant cet adjoint.
Année 1858	Télégraphe	Ouverture du bureau télégraphique à Bel-Abbès.
30 Janvier	Colonisation	Décret qui crée la Tenira.
12 Mars	Milice	Arrêté du Gouverneur Général créant une subdivision d'escadron de cavalerie. Composition des cadres.
24 Mars	Population	Id qui fixe le chiffre de la population.
19 Avril	Papier timbre	Décision du Ministre de la Guerre qui crée à Bel-Abbès un bureau auxiliaire pour la vente du papier timbré.
14 Mai	Administrat municip.	Nomination du juge de paix comme conseiller municipal par arrêté du Gouverneur Général.
29 Juillet	Medjelès	Arrêté du Ministre de la Guerre qui révoque le Président et 3 membres du Medjelès de Bel-Abbès.
Septembre	Nivellement	Nivellement exécuté du Tlelat à Bel-Abbès.
20 Octobre	Irrigations	Ordre de service pour les Gardes des Eaux.
5 Novembre	Télégraphie	Etude pour l'établissement d'une ligne télégraphique de Bel-Abbès à Oran.
25 Novembre	Routes	Rapport de l'Ingénieur en Chef sur le classement ancien et nouveau.
»	Édifices publics	Rapport de l'Architecte en Chef sur les édifices du département.
»	Écoles	Rapport de l'Inspecteur primaire sur la situation comparée des écoles.
10 et 15 Décembre	Route	Rapport du Préfet sur l'achèvement de la route de Bel-Abbès à Oran.
18 Décembre	Poste	Le Conseil général demande la création d'un bureau de distribution à Sidi-Brahim.
24 Février 1859	Culte	L'Eglise de Bel-Abbès est livrée au culte.
25 Mars	Justice	Décret qui nomme un juge de paix à Bel-Abbès.
2 Avril	Concessions	Décret de concession d'immeubles à la commune de Bel-Abbès.
16 Avril	Chemins	Classement des six premiers chemins vicinaux ordinaires.
24 Août	Colonisation	Création du centre de Zeïfa.
14 Septembre	Huissier	Décret créant un second huissier à Bel-Abbès, et en nommant le titulaire
7 Octobre	Voirie	Arrêté du Ministre de la guerre qui approuve une délibération du Conseil municipal qui propose de donner à l'une des rues de Bel-Abbès le nom du colonel Chabrière.
13 Octobre	Chemin de fer	Rapport au Conseil général sur le chemin de fer d'Oran à Tlemcen par Bel-Abbès.
Id.	Vœux	Divers vœux concernant Bel-Abbès
16 Octobre	Magnanerie	Demande de crédit au Conseil général pour établir une magnanerie modèle.

DATE	OBJET	DÉTAIL
18 Octobre	Chemins	Rapport sur la construction et l'entretien des chemins vicinaux de grande communication pour la commune de Bel-Abbès.
Id.	Territoire civil	Rapport sur l'extension du territoire civil de Bel-Abbès.
27 Décembre	Gendarmerie	Installation de la gendarmerie à Bel-Abbès.
Année 1860	Postes et Trésor	Scission du Trésor et des Postes.
»	Culte	Érection en succursale de l'église de Sidi-Brahim.
18 Février	Armée	Les procès-verbaux de bornage des zones de servitudes sont homologués.
5 Avril	Postes	Arrêté du Ministre des Colonies qui détermine le nombre, la nature et la répartition des bureaux de Poste.
Id.	Id.	Composition du personnel des bureaux et classement des établissements secondaires.
21 Juillet	Justice	Nomination d'un second suppléant de la justice de paix.
21 Août	Id.	Arrêté du Ministre des Colonies portant nomination d'un assesseur près la Justice de Paix.
Id.	Id.	Arrêté du Ministre des Colonies divisant l'Algérie en circonscriptions judiciaires musulmanes avec leur ressort.
Id.	Id.	Arrêté du Ministre des Colonies, portant nomination des membres de la justice musulmane.
8 et 11 Octobre	Barrage	Rapport au Conseil général sur le barrage de Bel-Abbès.
10 Octobre	Foire	Rapport et approbation concernant la création d'une foire aux bestiaux à Bel-Abbès.
15 Octobre	Prison	Rapport au sujet d'une prison à Bel-Abbès.
Id.	Route	Rapport sur le redressement de la route de Bel-Abbès à Oran.
Année 1861	Caravansérail	Le Caravansérail de Sidi-Ali-ben-Youb est transformé en Caravansérail indigène.
15 Février	Servitudes militaires	Décret portant homologation des plans de délimitation et des procès-verbaux de bornage des zones de servitude.
1er Août	Irrigations	Arrêté préfectoral réglementant les eaux d'irrigation de Bel-Abbès.
19 Septembre	Id.	Rapport au Conseil général sur le règlement des eaux de la Mekerra et du Sig.
Id.	Routes	Rapport sur l'entretien de la route de Bel-Abbès.
1er Octobre	Concessions	Décret de concession gratuite d'immeubles à la commune de Bel-Abbès.
Année 1862	Colonisation	Création de l'Oued-Imbert.
15 Février	Population	Arrêté du Gouverneur général, qui fixe les états de population dressés en 1861 en exécution du décret relatif au dénombrement quinquennal.
22 Juillet	Irrigations	Arrêté constituant le Syndicat administratif des eaux.
4 Octobre	Routes	Rapport au Conseil général sur les subventions pour chemins de grande communication.
27 Novembre	Milice	Nomination d'officiers de la milice de Bel-Abbès par Arrêté du Gouverneur général.
8 Janvier **1863**	Colonisation	Décret de création des Trembles.
Id.	id.	Décret de création de Sidi-Khaled.

Id	Culte	Erection en succursale de l'église de Bou-Kanéfis.
31 Octobre	Barrages	Rapport au Conseil general concernant le projet de création sur les barrages.
Année 1864	Insurrection	Envahissement par les révoltes du territoire de Sidi-Ali-ben-Youb.
29 Septembre	Services publics	Scission des attributions des Domaines et de l'Enregistrement.
26 Octobre	Routes	Grosses reparations à la charge de la province.
Id.	Chemins	Subvention du Conseil général pour les chemins de grande communication.
Année 1865	Armement	L'armement en pieces d'artillerie est determiné.
Id.	Evénem. malheureux	Incendies.
16 Mai	Visite du chef de l'Etat	Sejour a Bel-Abbes du chef de l'Etat.
14 Juin	Travaux publics	Rupture du barrage de Tabia.
19, 21 et 25 Septembre	Barrage	Le Conseil général s'occupe des secours nécessités par les désastres causés par la rupture du barrage de Tabia.
25 Septembre	Chemins	Subvention aux communes pour réparation des chemins de grande communication. (Conseil général).
Fin	Bâtiments publics	Construction du théâtre.
Année 1866	Évènem. malheureux	Invasion de sauterelles.
17 Mars	Télégraphie	Construction de la ligne télégraphique de Bel-Abbès à Daya.
1er Avril	Justice	Arrêté du Gouverneur general qui divise la province d'Oran pour la justice musulmane.
12 Mai	Voirie	Arrêté du Gouverneur général portant expropriation pour l'ouverture du chemin de Bel-Abbès à Tlemcen.
21 Mai	Colonisation	Circulaire sur la delimitation de la zone de colonisation.
15 Juin	Agrandissement	Premier projet d'agrandissement de Bel-Abbès au Nord-Est.
11 Septembre	Colonisation	Remise au Service du Domaine de deux îlots de terrain militaire pour être vendus aux enchères.
21 Septembre	Mosquée	Vœu au Conseil général pour un projet de Mosquée à Bel-Abbes.
21 et 24 Septembre	Barrage	Lettre du Prefet sur la reconstruction du barrage de Tabia.
24 Septembre	Voirie	Route de Bel-Abbès au Sig (Conseil général).
27 Octobre	Indigènes	Délimitation du territoire des Ouled-Sidi-Khelifa.
27 Decembre	Municipalité	Décret sur l'organisation municipale en Algerie.
Année 1867	Événem. malheureux	Cholera. — Famine.
4 Fevrier	Population	Arrêté du Gouverneur général qui fixe le chiffre de la population suivant le dénombrement quinquennal.
9 Mars	Indigenes	Delimitation du territoire des Ouled-Slimau.
Id.	Id.	Rapport et decrets sur la delimitation et la repartition du territoire des Ouled-Brahim.
15 Avril	Id.	Rapport et decrets sur la delimitation et la repartition du territoire des Hamyau.
25 Avril	Élections municipales	Arrêté du Gouverneur general fixant le tableau des conseillers municipaux à elire en execution du décret du 27 decembre 1866.
25 et 26 Mai	Elections	Premieres elections municipales.
14 Juin	Justice	Arrêté du Gouverneur general qui divise la province d'Oran en circonscriptions judiciaires et nomme le personnel.
26 Juin	Indigènes	Rapport et decrets sur la délimitation et la répartition du territoire des Hassasna.
7 Octobre	Colonisation	Rapport du Prefet sur la necessité d'organiser le centre d'Aïn-Sofra au Tessalah.
10 Octobre	Mosquee	Le Conseil general émet un vœu favorable a l'erection d'une Mosquee avec projet de village arabe.
Id.	Nécessiteux	Examen au Conseil general d'emprunt pour l'achat de semences pour les necessiteux de Bel-Abbès.
14 Octobre	Barrage	Association du Conseil général au vœu pour la reconstruction du barrage de Tabia.
31 Octobre	Colonisation	Decision ministerielle approuvant la remise aux Ponts et Chaussees de la route de Bel-Abbès à Daya et du village de Tenira.

DATE	OBJET	DÉTAIL
7 Janvier 1868	Id.	Décision ministérielle approuvant la remise aux Domaines d'une parcelle de terrain militaire extérieure destinée à la création d'un Village-Nègre.
9 Janvier	Armée	Remise au Génie du terrain de bivouac de Ténira.
22 Avril	Indigènes	Rapport et décrets de délimitation et de répartition du territoire des Ouled-Sidi-Ali-ben-Youb.
29 Avril	Services militaires	Décret concernant les zones de servitudes militaires de Bel-Abbès.
15 Mai	Enquête	Séjour à Bel-Abbès de la Commission d'enquête agricole, présidée par M. Le Hon.
15 Juin	Commissaire civil	Décret de nomination du Commissaire civil.
12 Octobre	Médecin	Traitement du médecin de colonisation au Conseil général.
Id.	Edifices	Entretien de divers édifices de Bel-Abbès au Conseil général.
13 Octobre	Centres	Projet de création de trois centres dans la subdivision au Conseil général.
Id.	Communes mixtes	Au sujet de création de communes mixtes dans la subdivision, au Conseil général.
31 Octobre	Indigènes	Délimitation du territoire des Djafra-Thouama et M'Hamid.
6 Novembre	Administration	Arrêtés portant création des communes mixtes et des communes subdivisionnaires.
20 Novembre	Indigènes	Rapports et décrets de délimitation et de répartition du territoire des Cheurfa et Guetarnia.
30 Novembre	Id.	Rapports et décrets de délimitation et de répartition du territoire des Djafra ben Djafeur.
27 Janvier 1869	Circonscriptions	Décret qui modifie la circonscription communale de Bel-Abbès.
29 Mars	Armée et Colonisation	Projet d'un camp et d'un village à El-Haçaïba.
8 Juillet	Entreprise	Adjudication pour travaux et fournitures du camp d'El-Haçaïba.
Octobre	Postes	Demande de création d'un service régulier pour Daya et Ben-Youb, au Conseil général.
11 Octobre	Gendarmerie	A propos du transport du poste de gendarmerie des Ouled-Ali à l'Oued-Imbert, au Conseil général.
Année 1870	Chemin de fer	Opinion de la Chambre de Commerce d'Oran sur le chemin de fer du Tlélat à Bel-Abbès.
Mars	Colonisation	Projet d'installation pour le commandant du cercle d'El-Haçaïba.
Id.	Id.	Projets pour l'agrandissement de l'ambulance et du magasin de campement à Bel-Abbès.
6 Avril	Id.	Décret de création du hameau de Sidi-Ali-Ben-Youb.
Id	Colonisation	Création de Magenta
20 Août	Indigènes	Décret sanctionnant la constitution de la propriété dans les Hassasna.
31 Août	Commune mixte	Arrêté portant création de la commune mixte de Magenta.
12 Octobre	Routes	Arrêté préfectoral réglementant la circulation des grosses voitures sur la route d'Oran.
22 Mars 1871	Irrigations	Arrêté préfectoral autorisant l'association syndicale des eaux de Bel-Abbès.
24 Juin	Cadastre	Compte-rendu des opérations concernant l'établissement du cadastre.
9 Août	Armée	Réduction des servitudes militaires.
28 Août	Irrigations	Remise du service des eaux au syndicat de Bel-Abbès.
18 Décembre	Administration	Au sujet de l'érection en commune de plein exercice de plusieurs centres de Bel-Abbès, au Conseil général.
21 et 24 Décembre	Id.	Adoption du vœu pour l'annexion de Zarouéla à Sidi-Brahim.
Année 1872	Colonisation	Les concessionnaires de Zarouéla se réunissent et forment un village.
Id.	Travaux publics	Construction des ponts en pierres de Muley-Abd-El-Kader.

Id.	Colonisation	Agrandissement de Bou-Kanéfis.
25 Janvier	Subdivision militaire	Arrêté du Président de la République portant suppression de la subdivision de Bel-Abbès.
5 Février	Route	Mort du conducteur des messageries, Baron, par suite du mauvais état de la route d'Oran.
15 Avril	Id.	Pétition au sujet de la route de Bel-Abbès, satisfaction accordée par le Conseil général.
15 et 19 Avril	Chemin de fer	Déclaration d'intérêt local et prescriptions d'enquête concernant le chemin de fer de Bel-Abbès, par le Conseil général.
Mai	Visite du Gouverneur	Visite de l'amiral de Gueydon, gouverneur général.
30 Mai	Musique municipale	Vote des crédits nécessaires pour la création d'une société philharmonique.
1er Juin	Voirie départementale	Son installation à Bel-Abbès.
22 Août	Gendarmerie	Rapport approuvant la création de nouvelles brigades de gendarmerie. Conseil général.
Année 1873	Indigènes	Les titres de propriété sont délivrés aux Hassasna.
Id.	Travaux publics	Construction du pont en pierre sur l'oued Sarno
1er Janvier	Circonscrip. cantonale	Arrêté du Gouverneur Général portant formation de la circonscription cantonale de Bel-Abbès.
6 Janvier	Commerce	La Chambre de Commerce d'Oran examine la question du marché communal de Bel-Abbès.
2 Avril	Population	Arrêté du Gouverneur Général fixant le chiffre de la population suivant le dénombrement quinquennal.
22 Avril	Colonisation	Vœu du Conseil général concernant Ben-Youb et Bou-Kanéfis.
10 Octobre	Chemins	Demande par le Conseil général d'ouvrir une enquête pour le chemin du Sig à Bel-Abbès.
15 Octobre	Marché	Au sujet du marché à créer à Ben-Youb par le Conseil général.
Année 1874	Colonisation	Création de Mercier-Lacombe.
26 Janvier	Justice	Arrêté du Gouverneur général plaçant divers douars sous la juridiction des tribunaux ordinaires.
25 Mars	Communes de plein exercice	Décret du Président de la République qui érige Sidi-L'Hassen, le Tessalah et les Trembles en communes de plein exercice.
10 Avril	Culte	Décret qui érige Daya en succursale.
21 et 22 Avril	Chemin de fer	Rapport sur le chemin de fer du Tlélat à Bel-Abbès et son adoption par le Conseil général.
25 Avril	Marché	Création d'un marché à Ben-Youb et son adoption par le Conseil général.
20 Septembre	Gendarmerie	Installation de la gendarmerie à Ben-Youb.
25 Septembre	Circonscription	Arrêté du Gouverneur Général constituant la commune mixte de Mekerra.
30 novembre	Chemin de fer	Décret déclarant d'utilité publique l'établissement du chemin de fer du Tlélat à Bel-Abbès.
10 Décembre	Marché	Création d'un marché à Sidi-L'Hassen, au Conseil général.
15 Décembre	Prison	Considérations sur la prison de Bel-Abbès présentées au Conseil général.
19 Décembre	Postes	Vœu pour la transformation de la recette de Bel-Abbès en bureau composé. Conseil général.
20 Décembre	Justice	Vœu pour la création d'un tribunal civil à Bel-Abbès. Conseil général.
Année 1875	Colonisation	Agrandissement du hameau de Ben-Youb.
»	Id.	Création d'Aïn-el-Hadjar
»	Carrières	Autorisation accordée à un particulier de faire des recherches de blanc d'Espagne sous le champ de manœuvres.
»	Colonisation	Création d'un village de 25 feux à Daya.
»	Armée	Projet d'établissement de pénitencier militaire à la smala du Telagh.
»	Colonisation	Agrandissement de Sidi-L'Hassen.
Mars	Chemin de fer	Commencement des travaux du chemin de fer de Bel-Abbès.
24 Avril	Chemins	Classement en chemin d'intérêt commun du chemin de Bel-Abbès à Magenta. Conseil général.
24 Mai	Hygiène	Formation des circonscriptions médicales.

DATE	OBJET	DÉTAIL
10 Juillet	Commune mixte	Arrêté portant création de la commune mixte de Bou-Kanéfis.
21 et 22 Juillet	Travaux publics	Réunion de la Commission d'enquête du chemin de fer du Tlélat à Bel-Abbès.
27 Juillet	Sous-Préfecture	Décret érigeant en sous-préfecture le commissariat civil de Bel-Abbès.
30 Juillet	Commune mixte	Arrêté fixant la composition de la commune mixte de Mekerra.
15 Octobre	Servitudes militaires	Vœu pour leur suppression. Conseil général.
Id.	Chemins	Au sujet du classement comme route nationale du chemin de Tlemcen à Mascara. Conseil général.
3 Décembre	Colonisation	Arrêté d'expropriation pour la création du centre de Lamtar.
30 Décembre	Commune mixte	Arrêté portant création de la commune mixte de Daya.
1875-1876	Indigènes	Etablissement de la propriété individuelle chez les Hazedj.
4 Février 1876	Colonisation	Concession de terrains communaux à Bel-Abbès.
13 Avril	Gendarmerie	Construction d'une caserne de gendarmerie à Mercier-Lacombe. Conseil général.
14 Avril	Marché	Création à Mercier-Lacombe d'un marché qui se tiendra tous les mardis. Conseil général.
»	Justice	Vœu pour un tribunal civil à Bel-Abbès. Conseil général
26 Avril	Postes	La recette simple des postes de Bel-Abbès est transformée en bureau composé.
3 Mai	Agriculture	Création du comice agricole.
11 Mai	Concession	Décret portant concession d'immeubles au Tessalah.
22 Mai	Visite du Gouverneur	Visite du général Chanzy, gouverneur général.
2 Octobre	Indigènes	Les titres de propriété sont délivrés aux Amarna
7 Octobre	Postes	Vœu au sujet d'un service de dépêches sur Mascara. Conseil général.
10 Octobre	Gendarmerie	Création à Bel-Abbès d'une 2[e] brigade de gendarmerie à cheval. Conseil général.
11 Octobre	Id.	Construction d'un nouvel étage à la gendarmerie de Bel-Abbès. Conseil général.
7 Novembre	Administration	Décret qui approuve la délibération par laquelle le Conseil municipal a émis le vœu que la rue d'Oran reçût la dénomination de rue Prudon.
25 Novembre	Fête de Bel-Abbès	Vote d'une fête communale annuelle.
28 Novembre	Colonisation	Arrêté portant création de Muley-Abd-el-Kader.
18 Décembre	Culte	Décret qui érige Ben-Youb en succursale
Année 1877	Indigènes	Opérations relatives à la loi du 26 juillet 1873 chez les Ouled-Brahim.
»	Colonisation	Nouvel agrandissement de Bou-Kanéfis.
6 Avril	Justice	Décret qui déclare la justice de paix de Bel-Abbès de première classe.
12 Avril	Id.	Renouvellement du vœu concernant le tribunal civil de Bel-Abbès (Conseil général).
»	Postes	Création d'un second emploi de facteur à Bel-Abbès (Conseil général).
»	Id.	Service de dépêches direct avec Mascara (Conseil général).
1[er] Mai	Chemin de fer	Inauguration officielle du chemin de fer de Bel-Abbès.
9 Août	Gendarmerie	Décret de concession à Mercier-Lacombe du terrain occupé par la gendarmerie.
25 Août	Colonisation	Arrêté d'expropriation pour la création du centre de Tabia.
2 Septembre	Agriculture	Concours de labours.

7 Septembre	Id.	Arrêté d'expropriation pour la création du centre d'El-Kçar.
16 Octobre	Chemins	Déclassement de la route de Bel-Abbès à Oran (Conseil général).
18 Octobre	Gendarmerie	Décret de concession d'un lot pour être affecté à la gendarmerie de Bel-Abbès.
20 Octobre	Chemin de fer	Rapport de la Commission qui a examiné le grand central (Conseil général).
21 Octobre	Id.	Vœu concernant l'organisation de gares pour conserver les marchandises (Conseil général).
Id.	Id.	Vœu pour la construction de chemins d'amenée aux gares de Sidi-Brahim et des Trembles (Conseil général).
3 Décembre	Population	Décret déclarant authentiques pour cinq ans les tableaux de la population.
29 Décembre	Administrat. municip.	Composition des Conseils municipaux.
Année 1878	Colonisation	Agrandissement de l'Oued-Imbert.
»	Télégraphe	Construction d'une ligne télégraphique de Bel-Abbès à Mercier-Lacombe.
»	Travaux publics	Construction d'une Justice de Paix, du Commissariat de police, de l'école laïque des filles.
»	Id.	Commencement des travaux de l'Hôtel-de-Ville.
»	Travaux publics	Reconstruction du pont placé près du Jardin public.
»	Culte	Erection en succursale de l'Eglise de Mercier-Lacombe.
»	Id.	Erection en succursale de l'Eglise des Trembles.
15 Janvier	Agriculture	Concours d'animaux de boucherie.
31 mars	Agriculture	Concours de labours.
5 Avril	Domaine communal	Décret de concession à la commune de Bel-Abbès d'un lot pour être affecté aux écoles.
6 Avril	Courses de chevaux	Création d'une société hippique.
10 Avril	Marché	Création d'un marché à Ben-Youb (Conseil général).
15 Avril	Chemin de fer	Arrêté des Ouled-Ali (Conseil général).
»	Prison	Approbation des projets concernant la construction d'une prison à Bel-Abbès (Conseil général).
20 Avril	Armée	Etendue de la zone des servitudes militaires.
14 Mai	Domaine communal	Autorisation d'aliéner quatre parcelles de terrain à Sidi-Khaled.
19 Mai	Agriculture	Concours d'animaux reproducteurs.
25 Juillet	Gendarmerie	Création d'un arrondissement de gendarmerie.
2 Août	Administration	Décret approuvant la délibération du Conseil municipal donnant le nom de Thiers au faubourg de la porte de Tlemcen.
17 Août	id.	Arrêté préfectoral qui crée un bureau de bienfaisance.
19 Septembre	Chemin de fer	Réunion de la seconde commission d'enquête publique sur le chemin de fer d'Oran à Tlemcen.
21 Novembre	Prison	Transfert des détenus à la nouvelle prison civile.
10 Décembre	Services publics	Réunion des Services des Postes et du Télégraphe.
26 Décembre	Hygiène	Arrêté du Gouverneur général créant un conseil d'hygiène et de salubrité publique.
Année 1879	Chemins	Classement par la Commission départementale de onze chemins vicinaux ordinaires de l'arrondissement.
»	Voirie	Construction d'égouts et de trottoirs au quartier du Cercle militaire.
»	Colonisation	Agrandissement de la Tenira.
»	Télégraphe	Construction de la ligne télégraphique de Mercier-Lacombe à Mascara.
»	Travaux publics	Commencement des travaux du Collège.
1er Avril	Routes	Remise au Service des Ponts et Chaussées de la route nationale de Relizane au Maroc.
30 Avril	Administration	Vote du Conseil général sur l'opportunité d'ériger Sidi-Brahim en commune de plein exercice.

DATE	OBJET	DÉTAIL
»	Id.	Id id. id. pour Ben-Youb et Bou-Kanêlis.
1er Mai	Id.	id. id. id. pour Mercier-Lacombe.
18 Juillet	Travaux publics	Nouveau classement du réseau de chemin de fer d'intérêt général.
7 Août	Agriculture	Concours agricole entre les instituteurs de l'arrondissement.
»	Id.	Concours agricole entre les Indigènes de l'arrondissement.
»	Administration	Prise de possession de l'Hôtel de Ville.
21 Octobre	Colonisation	Dotations communales à Sidi-L'Hassen.
23 Octobre	Voyage parlementaire	Visite du Sous-Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et de quelques Députés et Sénateurs.
Année 1880	Colonisation	Agrandissement de Tabia.
»	Id.	Création du Telagh.
»	Id.	Agrandissement de Tenira.
»	Enseignement	La municipalité de Bel-Abbès substitue les écoles laïques aux écoles congréganistes.
»	Agriculture	Concours agricole très-important entre les Indigènes de l'arrondissement.
1er Février	Id.	Concours d'animaux gras.
7 Avril	Routes	Le Conseil général rectifie la route de Daya du 17e au 25e kilomètre.
12 Avril	Travaux publics	Vœu émis par le Conseil général pour que le chemin de fer de Raz-el-Ma soit construit à voie large.
15 Mai	Administration	Sidi-Brahim est érigé en commune de plein exercice.
21 Mai	Culte	Erection en succursale de l'Eglise de Lamtar.
29 Mai	Administration	Une fraction du douar Debakla est rattachée au Tessalah.
12 Octobre	Chemin de fer	Vœu émis par le Conseil général pour l'etablissement d'un arrêt au Rocher.
22 Octobre	Gendarmerie	Vœu émis par le Conseil général pour la création à Bel-Abbès d'une nouvelle brigade de gendarmerie à cheval.
2 Novembre	Visite du Gouverneur	Visite de M. Grévy, gouverneur général civil.
Année 1881	Colonisation	Création du centre de Tralimet.
»	Id.	Création du centre de Slissen.
»	Agriculture	Concours pour les meilleurs plans de fermes.
»	Id.	Création d'un musée cantonal scolaire et agricole.

LIVRE DEUXIÈME

Trente ans après la création. — État actuel de l'arrondissement

« Le rapide développement de la ville de Bel-Abbès atteste la puissance d'attraction des localités bien situées pour la colonisation. »

(Jules Duval)

PREMIÈRE PARTIE

Divisions politiques et administratives. — Description des Centres de colonisation. — Historique des tribus indigènes

CHAPITRE PREMIER

ARRONDISSEMENT DE BEL-ABBÈS

I

Divisions administratives, superficie et population de l'arrondissement. — Dénombrements de la population de Bel-Abbès depuis sa création jusqu'à nos jours. — Ordre d'importance des arrondissements de l'Algérie sous le rapport de la population.

Le territoire de Bel-Abbès a d'abord formé un cercle relevant de la subdivision d'Oran, de 1844 au 5 avril 1849, puis une subdivision militaire jusqu'au 31 décembre 1856, époque où une de ses parties fut érigée en district de commissariat civil.

Actuellement, Bel-Abbès est le chef-lieu d'un arrondissement dont la création remonte au 27 juillet 1875 et qui comprend cinq communes de plein exercice : Bel-Abbès, Sidi-L'Hassen, le Tessalah, les Trembles et Sidi-Brahim, et deux communes mixtes : la Mekerra et Bou-Kanéfis.

Les communes de plein exercice sont soumises aux mêmes règles d'administration que dans la métropole, sous réserve de l'admission dans les conseils municipaux, par voie d'élection, des Indigènes et des Étrangers ; elles ne se trouvent qu'en territoire civil, en opposition à la commune indigène que renferme seul le territoire militaire.

La population des communes mixtes, qui peuvent exister dans les deux territoires, est à la fois, comme l'indique leur nom, européenne et indigène.

La superficie totale de l'arrondissement est de 234,129 hectares 68 ares 28 centiares, dont 29,974 hectares 90 ares 48 centiares pour les communes de plein exercice, et 204,154 hectares 77 ares 80 centiares pour les communes mixtes.

Des cinq arrondissements du département d'Oran, celui de Tlemcen seul a une superficie inférieure à celle que nous venons de constater, et celui de Mascara, qui vient immédiatement avant le nôtre, comporte une différence de 11,705 hectares.

Sans s'arrêter autrement au rapprochement qui suit, il est bon de rappeler que chacun de ces arrondissements représente la moitié de la superficie moyenne de nos départements de France.

Ce territoire est encore divisé en deux circonscriptions pour les élections au Conseil général : la 11e, comprenant la ville et sa banlieue, et la 12e, qui renferme le surplus du territoire civil et la commune mixte de Daya. Cette dernière circonscription est hors de toute proportion ; aussi est-il urgent de la diviser pour rendre cette représentation possible et utile.

D'après le décret du Président de la République du 3 décembre 1877, fixant les chiffres qui doivent être considérés comme seuls authentiques pendant cinq années, la population de l'arrondissement est de 37,666 habitants, dont 17,782 pour les communes de plein exercice, et 19,884 pour les communes mixtes, ce qui donne 16 habitants par kilomètre carré, dont 7 Européens 6 dixièmes.

A l'aide des mêmes calculs nous trouvons pour les autres arrondissements d'Oran et par kilomètre carré : à Mostaganem 29 habitants 2 dixièmes, dont 4 Européens 1 dixième ; à Oran 26 habitants 2, dont 13 Européens ; à Tlemcen 23 habitants 7, dont 7 Européens ; à Mascara 19 habitants 3, dont 3 Européens 5 (1).

(1) Nous avons utilisé pour ces calculs les chiffres de population du decret du 3 décembre 1877 et ceux des superficies indiquées dans le rapport présenté par le Préfet d'Oran au Conseil général en octobre 1880. La plupart des chiffres que nous inscrirons par la suite sont extraits de cette statistique officielle.

La population de ce territoire se décompose, pour le dernier recensement, en 4,343 Français, dont 3,288 pour les communes de plein exercice, 427 Israélites naturalisés par décret du 24 octobre 1870, 19,464 Indigènes musulmans, dont 17,108 pour les communes mixtes, 9,686 Espagnols, 674 Étrangers d'autres nationalités, 2,066 habitants ne comptant pas dans le chiffre de la population servant de base à l'assiette de l'impôt ou à l'application des lois d'organisation municipale, comme corps de troupe, écoles spéciales, écoles avec pensionnat, communautés religieuses, réfugiés à la solde de l'Etat, etc.

Ajoutons encore que les Espagnols sont chez nous deux fois aussi nombreux que les Français, et que cette proportion existe dans l'ensemble du département d'Oran.

Sans tirer aucune conséquence de cet état de choses, nous pouvons dire qu'il est surtout motivé par le peu de distance qui sépare l'Espagne de notre colonie, la similitude de climat des deux pays, la parfaite connaissance que les Espagnols ont de notre département, ce qui les porte à venir chercher ici des conditions d'existence économiques et un bien-être qu'ils ne possèdent pas dans leur patrie, par les avantages enfin que leur offre notre contrée très-prospère sous le rapport agricole et celui de l'exploitation de l'alfa.

Ce concours de circonstances leur permet, grâce aussi à une vie des plus sobres, de retourner, au bout de quelques mois, dans leurs familles, avec des économies suffisantes pour vivre quelque temps à l'abri du besoin.

La population du territoire de Bel-Abbès n'a pas cessé d'aller en augmentant, depuis sa fondation, et de donner des résultats qui tiennent du merveilleux. On comptait, en effet, 516 habitants en 1849, 1,728 en 1852, 4,955 en 1857, 7,492 en 1862, 8,902 en 1867, 18,593 en 1872, chiffre qui s'est élevé à 37,666 en 1877.

Lors de la création de cet arrondissement, sa superficie comprenait 232,514 hectares 16 ares 98 centiares et sa population était de 29,031 habitants; l'augmentation de 1,615 hectares que l'on constate aujourd'hui provient d'annexions de territoires, et

celle de 8,635 habitants résulte de la même cause, et en outre de l'immigration toujours plus importante, et de l'accroissement des naissances sur les décès.

Il nous a paru curieux, en dernier lieu, de placer sous les yeux du public le tableau suivant qui, en s'appuyant sur les documents officiels que nous avons déjà cités, permet d'apprécier l'importance de notre territoire comparée à celle des autres arrondissements de l'Algérie, d'abord au point de vue de la population européenne et indigène, puis à celui de la population européenne seule, qui produit le plus, consomme, fait œuvre de colonisation, et à laquelle les grands intérêts généraux du pays sont plus intimement liés.

Ce relevé offre un réel intérêt, parce qu'il montre bien les forces vives de la colonie réparties dans chacune de ses divisions administratives.

NOM de L'ARRONDISSEMENT	POPULATION indigène et européenne — Nombre	Ordre d'importance	NOM de L'ARRONDISSEMENT	POPULATION européenne seule — Nombre
Alger........	263.343	*1*	Alger........	122.515
Constantine...	168.710	*2*	Oran.........	77.913
Oran..	155.915	*3*	Constantine...	35.035
Tizi-Ouzou...	141.215	*4*	Bône.........	28.740
Mostaganem..	124.992	*5*	Bel-Abbès....	17.800
Bône.........	65.251	*6*	Mostaganem..	17.764
Philippeville..	64.134	*7*	Philippeville..	17.239
Sétif....... .	64.039	*8*	Tlemcen......	14.938
Orléansville..	51.724	*9*	Sétif.........	8.919
Tlemcen......	50.302	*10*	Mascara......	8.699
Mascara......	47.590	*11*	Milianah.....	7.848
Bel-Abbès....	37.666	*12*	Guelma.......	7.154
Milianah	28 489	*13*	Tizi-Ouzou...	6.681
Guelma	27.293	*14*	Orléansville..	6.207
Bougie.......	25.287	*15*	Bougie.......	5.924

Ont sucessivement administré cette contrée : 1° comme commissaires civils, MM Villetard de Prunières, à partir du 31 décembre 1856 ; de Lagarde Montlezun, du 18 juillet 1868 ; 2° comme Sous-Préfets, le précédent, du 27 juillet 1875, et MM. de

Toustain du Manoir du 3 juillet 1877, et Alamichelle du 7 juillet 1879.

Les conseillers généraux de Bel-Abbès (ville) et de la circonscription rurale se sont succédé dans l'ordre suivant: MM. Lacretelle (1858 à 1661), Roubière (1860 à 1873), le Conte des Floris (1861 à 1867), Abd-el-Kader Ould Zin (1864 à 1875), Laromiguière (1871 à 1872), Bastide (1872 à 1877), Baquet (1874 à nos jours), Mohamed-el-Hadj-Hassen (1875 à nos jours), Roubière (1877 à nos jours).

II

Réformes utiles. — Départements et territoires militaires de l'Agérie. — Arrondissements. — Cantons. — Communes de plein exercice, mixtes et indigènes.

En écrivant la première partie de cette étude, nous avons dû nous borner à inscrire les faits tels que l'histoire de la colonisation les avait déjà enregistrés, avec les modifications successives apportées par le temps et l'expérience, sans parler d'aucun projet de réforme que ne comportait pas cette rapide revue d'événements accomplis.

Mais ici il ne doit plus en être de même. La description de notre situation actuelle, dans un pays où il reste encore beaucoup à faire, sous bien des rapports, où nous trouvons à chaque pas des imperfections à corriger, où le progrès, en un mot, est incessant, nous amène naturellement à indiquer les améliorations qui sont généralement sollicitées.

Nous signalerons donc, sans commentaire, chaque fois que l'occasion s'en présentera, les changements sur lesquels l'expérience, les aspirations du public ou la force des choses appellent la sérieuse attention des administrations intéressées.

Cette fois cependant nous résumons nos appréciations dans un paragraphe particulier parce qu'il nous a paru impossible

de réclamer certaines modifications en faveur de l'administration de ce territoire, sans dire en même temps quelle est, pour la colonie entière, la voie à suivre qui nous semble la meilleure.

Les administrations intéressées et les personnes en situation d'examiner cette question ont si souvent abordé le sujet des réformes utiles à l'Algérie, que nous nous bornerons, nous le répétons, à un simple exposé, les considérations qu'il faudrait émettre, à l'appui de chacun des projets que nous allons résumer, pouvant faire l'objet de développements que ne comportent ni le cadre ni le but de cette étude.

Voici donc l'ordre de choses que nous serions heureux de voir mettre en pratique :

L'Algérie, unité de circonscription pour la haute administration centrale, entre les mains d'un Gouverneur civil, chargé d'administrer, sans distinction, toutes les populations du territoire, et pour le clergé, l'ordre judiciaire, l'armée et quelques autres services, avec un Conseil supérieur élu et un Conseil de gouvernement, serait divisée en trois provinces, unités de circonscription, lorsque l'une d'elles se trouverait partagée en plusieurs départements, pour certains services comme ceux des Contributions diverses, des Contributions directes, du Trésor, etc.

La province comprendrait : 1° un ou plusieurs départements administrés par un Préfet, avec un Conseil général veillant sur les intérêts de ce territoire, et un Conseil de préfecture chargé de juger le contentieux administratif, et qui posséderaient, en outre, un député, les représentants des différents services, un ingénieur des ponts et chaussées, une académie, une école normale primaire, un tribunal d'appel, une cour d'assises ; 2° un territoire militaire, ne comprenant que le sud, où aucun Européen n'a encore pénétré, en attendant l'époque, plus ou moins éloignée, où l'administration civile pourrait y être progressivement introduite, soit à la suite des Européens, soit en les précédant lorsque l'expérience dont nous parlerons plus loin en démontrerait l'utilité.

Le département serait lui-même divisé : 1° en arrondisse-

ments, avec un Sous-Préfet, sauf pour l'arrondissement chef-lieu de département, un tribunal de première instance, une conservation des hypothèques; 2° en cantons, sans personnel administratif spécial, mais avec un Conseiller général élu, une justice de paix à compétence étendue, un interprète, un greffier pouvant faire fonctions de notaire, un huissier, une brigade de gendarmerie, l'instituteur et l'institutrice, un docteur de colonisation, les divers agents du service des finances, la commission des centres, et dans les cantons éloignés une partie de la garnison; 3° en communes de plein exercice, avec un maire, le conseil municipal, les différents services qui existent en ce moment, et les mêmes règles d'administration que dans la métropole; 4° en communes mixtes destinées en totalité ou en partie à être érigées en communes de plein exercice le jour où l'élément européen serait suffisamment développé et où l'administration directe des Indigènes serait rendue possible, et qui auraient à leur tête un administrateur civil, investi de certains pouvoirs, secondé par un adjoint et assisté d'un conseil communal composé d'Indigènes et de Français, élus les uns et les autres, mais où ces derniers devraient avoir la majorité chaque fois que les éléments de la population le permettraient; 5° enfin, en communes indigènes établies uniquement sur la limite sud du département où il n'existe pas encore d'Européens et sur lesquelles un administrateur civil, choisi parmi les agents de première classe, investi de pouvoirs disciplinaires et assisté d'un Conseil composé du juge de paix du canton, du docteur et de notables indigènes, aurait principalement pour mission d'initier les Indigènes à notre administration civile et de préparer l'introduction de l'élément européen.

Le territoire militaire, administré par le Général commandant la division, qui communiquerait au Conseil général la situation financière annuelle des communes, serait divisé en communes indigènes sous la direction d'administrateurs militaires, assistés d'un Conseil composé du sous-intendant militaire, du chef du génie et de notables indigènes, dont la comptabilité relèverait des bureaux du gouvernement civil.

Nous trouvons à cette organisation des plus simples l'avantage de se rapprocher des institutions de la mère-patrie, ce qui, à un moment donné, faciliterait l'assimilation au point de vue administratif, et celui d'être basée sur des règles uniformes pour tout le territoire, conférant à tous les citoyens français les droits dont ils jouiraient dans la métropole, tout en permettant de façonner les Indigènes à nos idées, de manière à rendre possible l'extension de l'administration civile, à une époque plus ou moins rapprochée, suivant l'enseignement que le Gouvernement retirerait de l'expérience faite dans les communes indigènes civiles dont nous avons parlé.

Nous fondons également un grand espoir dans la création des cantons tels que nous les avons désignés plus haut, et qui seraient destinés, nous en avons la conviction, à porter la vie jusque dans les moindres parties du territoire, à alléger les services publics du chef-lieu de l'arrondissement, trop surchargés, à supprimer les frais que cause aux colons la nécessité de se déplacer à chaque instant pour la moindre affaire, à faciliter l'administration, à rendre les relations commerciales plus aisées tout en aidant à l'essor de plusieurs industries, à procurer la sécurité, et à donner un nouvel élan à l'ensemble de la colonisation.

Quelles doivent être maintenant les limites de ces différents territoires? Quel doit être le nombre de ces subdivisions administratives?

Nous croyons qu'il serait imprudent de répondre à une semblable question dans une étude dont les conclusions ne doivent pas être utilisées à bref délai, par la raison que, dans un pays qui se modifie aussi rapidement que le nôtre, la solution que l'on jugerait actuellement opportune ne répondrait plus quelque temps après aux exigences d'une situation nouvelle.

Aussi préférons-nous indiquer simplement les conditions générales qui militent en faveur d'une modification semblable, laissant aux intéressés le soin d'en faire l'application, chaque fois que le moment paraîtra opportun.

Les projets portant création de nouveaux territoires civils ne

manquent pas d'ailleurs, et dernièrement encore le Conseil supérieur a proposé de diviser l'Algérie en six départements.

Quoi qu'il en soit, il sera toujours indispensable, avant de prendre une semblable détermination, dont l'importance n'échappe à personne, d'examiner et de bien peser les points principaux qui suivent : 1° l'étendue du territoire à transformer (1); 2° sa situation géographique, sa configuration; 3° ses intérêts distincts, ses productions ; 4° la richesse commerciale acquise, celle du sol, l'importance des forêts à conserver; 5° le chiffre de sa population (2) ; 6° les mœurs, les coutumes, le langage particulier, les relations ordinaires des populations qu'il s'agit ainsi de grouper ; 7° l'état général de la colonisation de la contrée ; 8° le fonctionnement des différents services publics ; 9° le nombre d'électeurs voulus pour constituer un Conseil général ; 10° les frais que doit supporter le nouveau département, non-seulement pour ses dépenses obligatoires, mais aussi pour l'achèvement de ses routes et la construction de ses édifices publics, et dont l'ensemble doit être couvert par les recettes normales présumées.

La mise à exécution du programme que nous avons précédemment retracé, nous paraît des plus simples. Lorsque notre influence pénétrerait davantage dans le sud, les limites de la province et du territoire militaire seraient reculées dans l'intérieur du pays, tandis qu'en territoire civil les communes d'un

---

(1) D'après l'exposé du Gouverneur général présenté au Conseil supérieur en novembre 1878, le territoire civil comprenait 4,859,255 hectares, et avec les annexions alors à l'étude 5,409,955 hectares ; le Gouverneur civil, dans sa circulaire aux Conseils généraux du 7 octobre 1879, évalue à cinq millions d'hectares le nouveau territoire à soumettre au régime civil ; le rapporteur de la première commission du Conseil supérieur, en octobre 1879, estime que l'étendue du territoire civil sera portée à vingt millions d'hectares ; de notre côté nous fixons ce chiffre à treize millions d'hectares que comprend le Tell, suivant une ligne qui, dans notre province de l'ouest, passerait un peu au sud de Sebdou, Daya, Saïda, Frendah, Tiaret, pour se terminer au sud-est de Tebessa, dans la province de Constantine. A côté de ces chiffres nous, croyons devoir rappeler qu'en France la superficie moyenne par département est de 600,000 hectares ; l'un d'eux ayant moins de 200,000 hectares ; un autre, moins de 300,000; trois, moins de 400,000; huit, moins de 500,000; vingt-cinq, moins de 600,000 ; et vingt-neuf, moins de 700,000 hectares.

(2) Comme pour la superficie nous dirons qu'en 1878 le Gouverneur évaluait la population de ce territoire à 1,312,980 habitants, et avec les annexions à l'étude à 1,451,921 ; que dans sa circulaire du 7 octobre 1879, le nouveau Gouverneur parle d'un million d'hommes à soumettre actuellement au régime civil, et qu'en France la moyenne par département est de 450,000 habitants, tandis que cinq en ont moins de 200,000; vingt-et-un, moins de 300,000 ; vingt-huit, moins de 400,000 ; etc.

ordre supérieur se substitueraient à celles qui viennent après elles, chaque fois que le développement de la population, les richesses de toutes sortes, et les relations commerciales rendraient cette transformation utile et possible.

De plus, pour compléter la surveillance des populations, réservée à la gendarmerie que nous avons placée dans chaque canton, et la garantie de sécurité qui incombe d'une façon complète à l'armée, comme dans tous les pays, nous admettons que, dans les circonscriptions limitrophes de la Tunisie et du Maroc, alors même que ces territoires seraient placés sous la juridiction de droit commun et l'autorité du Préfet, le pouvoir, pour le maintien de l'ordre et l'action de la police, reste confié, en ce qui concerne les Indigènes, à l'autorité militaire.

Il est encore une autre réforme à laquelle nous attachons la plus grande importance, et qui a trait aux chefs-lieux des départements et des divisions militaires, que nous voudrions voir reporter à l'intérieur au fur et à mesure que l'état prospère de la colonie permettrait cette modification.

Il n'est pas de jour que, dans les discussions ouvertes dans le sein de nos assemblées nationales ou départementales, nous n'entendions les élus et les représentants eux-mêmes de l'administration émettre ce principe « qu'il faut placer l'administrateur auprès de ses administrés. » Cette règle de conduite a surtout sa raison d'être en Algérie, où la colonisation exige des fonctionnaires une activité réelle et des tournées fréquentes ; aussi appuyons-nous de tout notre pouvoir sa mise en pratique.

Avec les chemins de fer et le télégraphe, l'action de ces chefs de service resterait facile du côté du littoral, tandis que placés, autant que possible au centre de leur circonscription, ils éviteraient aux populations des déplacements onéreux, et rendraient la surveillance et l'administration du pays plus simples et plus utiles. En outre, les avantages qui s'attachent d'ordinaire à l'installation de ces services, après avoir profité à certaines villes, devenues prospères et riches avec un commerce assuré, tourneraient de la sorte au profit de nouveaux centres et l'ensemble de la colonisation gagnerait à cette manière de procéder.

Telle est aussi l'opinion de plusieurs personnes qui se sont occupées de cette question, parmi lesquelles nous avons déjà cité J. Duval (1).

Passant ensuite au nombre et au choix des divisions des départements, nous citerons seulement les modifications que nous voudrions voir apporter dans notre arrondissement, comme application des règles générales que nous avons précédemment posées ; il sera tojours aisé, par analogie, d'étendre ces propositions à la colonie entière.

Mis à part ce que nous avons déjà dit sur les chefs-lieux du département et de la division militaire, l'arrondissement de Bel-Abbès devrait comprendre :

Cinq cantons : Bel-Abbès, Mercier-Lacombe, les Trembles, Bou-Kanéfis et Magenta, quelques-uns d'entre eux étant susceptibles de se dédoubler dans un certain avenir.

Douze communes de plein exercice : Bel-Abbès, Sidi-Brahim avec Zarouéla, le Tessalah, Sidi-l'Hassen, Mercier-Lacombe, les Trembles, l'Oued-Imbert, avec les Lauriers-Roses, Sidi-Khaled, Lamtar, Bou-Kanéfis, Ben-Youb et Tenira, sans parler de quelques autres centres qui pourraient être constitués en communes de plein exercice, après avoir acquis leur entier développement.

Trois communes mixtes : Mercier-Lacombe agrandie des douars Ben Hanifia, Mehrir, Aïn-Cheurfa et Guetarnia, Bou-Kanéfis, avec quelques douars enlevés à la commune mixte de Mercier-Lacombe, et Magenta.

Une commune indigène en avant de Daya et de Magenta.

---

(1) Voir page 26.

CHAPITRE II

COMMUNE DE PLEIN EXERCICE DE BEL-ABBÈS

I

Superficie. — Population. — Etat civil. — Ordre d'importance des communes de l'Algérie sous le rapport des populations. — Budgets. — Listes électorales. — Corps municipal. — Personnel de la commune.

En même temps qu'un décret du 31 décembre 1856 organisait le district du commissariat civil de Bel-Abbès, en le rattachant à l'arrondissement d'Oran et en lui attribuant, en outre de la circonscription fixée par le décret du 26 mars 1852, les territoires de Sidi-L'Hassen et de Sidi-Amran, au sud, du Rocher et de Sidi-Brahim, au nord-est, et de Frouda, au nord-ouest, un second décret portant la même date constituait la commune de Bel-Abbès avec le même territoire que celui assigné au district de ce nom, et décidait que transitoirement les fonctions de Maire seraient remplies par le Commissaire civil.

Ces pouvoirs ne furent cependant séparés qu'en 1870, et cette commune ne fut constituée telle qu'elle existe en ce moment, que bien après, par suite de la distraction de quatre de ses principales sections dont trois furent érigées en communes de plein exercice le 25 mars 1874, et la quatrième, le 15 mai 1880.

La commune de plein exercice de Bel-Abbès, dont la superficie est de 10,276 hectares 81 ares 59 centiares, forme en ce moment les deux sections de Bel-Abbès et de Sidi-Khaled, dont les centres principaux sont : Bel-Abbès, Muley-Abd-El-Kader, le Rocher, Frouda (partie sud), les Amarna, et Sidi-Khaled.

La population de cette commune est, d'après le dernier recensement, de 13,185 habitants, répartis de la façon suivante :

2,173 Français, 410 Israélites naturalisés, 1,409 Indigènes musulmans, 6,971 Espagnols, 287 autres Étrangers et 1,935 individus comptés à part, conformément au décret du 21 septembre 1876.

Parmi les Étrangers, on comprend les personnes venues des différents pays du monde, les Israélites non naturalisés arrivés surtout de la Tunisie et du Maroc, et les individus dont la nationalité n'a pu être établie.

Sous le rapport des sexes la population de la commune se divise en 5,636 garçons, 2,438 hommes mariés, 130 veufs, 2,934 filles, 2,332 femmes mariées, 457 veuves. (1)

Le relevé suivant des registres de l'état civil permet de se rendre un compte exact des naissances et des décès à différentes époques :

ANNÉES	NAISSANCES	DÉCÈS	MARIAGES	Nombre de décès pour 100 naissances
1847	1	2	1	200
1857	258	263	49	102
1867	241	319	28	132
1877	619	482	106	78
1879	639	531	115	83 (2)

Faisons toutefois remarquer qu'en 1867 le typhus et le choléra ont causé une grande mortalité, et que l'accroissement des naissances sur les décès va sans cesse en augmentant, indiquant bien que le colon s'acclimate et que la contrée devient de plus en plus saine.

Cette différence aurait été bien autrement sensible en 1879, si la population n'avait été fortement éprouvée par la fièvre typhoïde et le croup.

(1) Cette subdivision porte sur le chiffre de population de 13,927 habitants inscrits au dernier recensement pour la commune de Bel-Abbès. Il en est de même aux tableaux suivants, car, la désannexion de Sidi-Brahim n'ayant eu lieu qu'en 1880, nous n'avons pu en tenir compte ici. Ce changement est de peu d'importance au point de vue des calculs que nous avons dû établir sur les données du dénombrement officiel qui est encore en vigueur en ce moment. Nous avons d'ailleurs la conviction que les chiffres réels des populations en 1881 accentueront encore nos conclusions.

(2) La moyenne, pour l'Algérie entière, a été en 1875, de 95; et en 1876, de 88 décès pour 100 naissances.

Il convient de dire aussi que nous possédons une population très-hétérogène, dont une partie n'est pas attachée au sol, et ne vient ici entreprendre quelques travaux d'été que pour s'en retourner dès qu'elle a pu réaliser certains bénéfices, grâce à un travail opiniâtre et à de réelles privations. Parmi ces individus, toujours privés de famille, quelques-uns succombent à une tâche aussi rude et viennent ainsi grossir le chiffre des décès sans fournir aucun contingent à l'inscription des naissances.

Ajoutons qu'en 1857 la commune de Bel-Abbès avait une population de 4,955 habitants, qui s'est élevée à 6,458 en 1862, à 7,588 en 1867, à 11,120 en 1872, et qui a atteint le chiffre de 13,927 en 1876, malgré la désannexion de trois de ses principales sections érigées en communes de plein exercice.

Si, maintenant, nous cherchons à comparer entre elles, les communes de plein exercice de l'Algérie, qui offrent un intérêt particulier par l'activité concentrée sur de petites étendues, nous arrivons, en ce qui concerne Bel-Abbès, sensiblement aux mêmes résultats que ceux que nous avons obtenus pour les arrondissements.

NOM de la COMMUNE	POPULATION indigène et européenne — Nombre	Ordre d'importance	NOM de la COMMUNE	POPULATION européenne seule — Nombre
Alger	57.495	*1*	Alger	46.482
Oran.	49.368	*2*	Oran	44.586
Constantine...	39.823	*3*	Constantine...	22.345
Bône.........	25.103	*4*	Bône.........	18.616
Tlemcen......	23.972	*5*	Bel-Abbès....	12.417
Blidah........	20.427	*6*	Philippeville..	12.375
Philippeville..	14.751	*7*	Tlemcen	10.616
Mascara	14.027	*8*	Mustapha.....	10.101
Bel-Abbès ...	13.927	*9*	Blidah........	9.700
Médéah	13.506	*10*	Saint-Denis-du-Sig	7.440
Mostaganem..	11.779	*11*	Mascara......	7.373
Sétif..........	11.399	*12*	Mostaganem..	6.456
Dellys........	11.366	*13*	Sétif..........	6.002
Mustapha (1) ..	10.560	*14*	Médéah	4.731

(1) Nous n'avons pas poussé plus loin ces recherches qui n'offraient plus un intérêt de comparaison pour notre étude, mais nous citons ici quelques communes qui, pour la population européenne et indigène, viennent après celle de Mustapha : Condé-Smendou et Saint

Les décrets du 2 avril 1859, 1er octobre 1861, 4 février 1876 et 5 avril 1878, ont concédé à la commune de Bel-Abbès, tant pour le chef-lieu que pour Sidi-L'Hassen et Sidi-Brahim, alors annexes, et Sidi-Khaled, différents lots de terrains domaniaux pour être affectés à divers besoins d'intérêt public, à la condition d'assurer et de laisser à ces immeubles, sous peine de rétrocession immédiate au Domaine, l'affectation en vue de laquelle chacun d'eux a été concédé.

D'une manière générale, on peut dire, tout en constatant les efforts que fait l'Administration algérienne pour donner satisfaction à ce vœu très-légitime de nos municipalités, que ces dotations aux communes ne répondent pas suffisamment à leurs besoins ; en ce qui concerne plus particulièrement Bel-Abbès, où il reste encore beaucoup à faire de ce côté, nous trouvons comme dotations totales : au chef-lieu 55 hectares 89 ares 66 centiares, à Sidi-Khaled, 261 hectares 65 ares 30 centiares.

Le tableau qui suit donne la situation budgétaire de cette commune à différentes époques, le budget de 1857 n'ayant été établi que pour six mois.

EXERCICES	BUDGET PRIMITIF		CHAPITRES ADDITIONNELS	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Depenses
	FR.	FR.	FR.	FR.
2e SEMESTRE 1857	39.015	26.885	»	»
Année 1858	96.937	79.186	14.565	11.965
— 1867	122.396	115.384	61.299	61.116
— 1877	177.909	177.113	158.748	152.874
— 1880	220.476	219.376	199.323	199.319

D'après le compte administratif de 1879, le budget des recettes de la commune que nous examinons s'était élevé à 372,136 fr., dont 230,848 fr. de recettes ordinaires, et celui des dépenses à la somme de 332,365 fr., dont 136,041 fr., de

Denis-du-Sig, ayant moins de 10,000 habitants ; Oued-Zenati, moins de 9,000 ; Boufarik, le Khroub, Milianah, moins de 8,000 ; Cherchell, Rouffach, Aumale, La Calle, Arba, moins de 7,000 ; Bizot, Arzew, Fondouk, Batna, Guelma, Rovigo, Bir-Rabalou, Bougie, moins de 6,000 ; Bordj-Menaïel, Tizi-Ouzou, Menerville, Blad-Guitoun, Randon, Orleansville, Coléah, Marengo, Ouled-Rahmoun, Djidjelli, Oued-Atmenia, moins de 5,000 ; Bou-Sfer, Tenes, Saint-Pierre et Saint-Paul, Relizane, Misserghin, Affreville, Tiaret, Maison-Carree, Douera, Montenotte, Teniet-el-Haad, Mouzaïaville, Ameur-el-Aïn, moins de 4,000, etc.

dépenses ordinaires, parmi lesquelles 26,621 francs avaient été affectés au service de l'instruction publique et 6,300 fr. à celui des cultes.

Les principales ressources de cette commune consistent dans sa part à l'octroi de mer, le prix d'adjudication de la perception des droits de place et d'abattoir, la taxe sur les loyers et les prestations.

Le produit net de l'octroi de mer étant réparti entre les communes constituées et les localités non érigées en commune, au prorata de leur population, les Indigènes comptant pour un huitième de leur effectif, on ne doit pas être surpris de constater ici un accroissement sérieux de ce revenu.

En 1873 et 1874 la répartition de cet impôt a permis à la commune de Bel-Abbès d'inscrire en recettes 68,000 fr.; cette somme est descendue à 55,000 fr. en 1875, à la suite de la désannexion de trois sections; elle s'est de nouveau élevée à 90,358 fr. en 1877, et bien que le budget primitif de 1880 ne porte que 103,000 fr. à cet article, il est certain que ce chiffre sera de beaucoup dépassé lors du partage définitif de ce produit.

Il en est de même de la mise en adjudication des droits de place et d'abattoir, déterminés par les arrêtés du Gouverneur général du 17 mars 1853 et du 11 février 1857, tandis qu'un arrêté municipal du 28 mai 1874 règle la police des marchés et ordonne les mesures nécessaires pour faciliter les ventes et les achats, sans porter atteinte à la liberté du commerce.

La perception de ces droits, mise en adjudication par période de trois années, a produit 45,000 fr. en 1871, 53,200 fr. en 1874, 62.200 en 1877, 81,600 fr, en 1880.

Les taxes sur les loyers figurent au budget de 1880 pour 23,000 fr. et les prestations pour 15,000 fr. montrant bien l'importance de Bel-Abbès et de sa population, comme l'établissent également les prix élevés des loyers de cette ville.

D'après les listes électorales, arrêtées le 31 mars 1880, il existe dans cette commune 779 électeurs inscrits sur les listes politiques; 776 français, 143 musulmans et 211 étrangers, sur les listes municipales.

Le conseil municipal était composé, le 31 décembre 1856, du maire, de deux adjoints, dont un à Sidi-Brahim, et de huit conseillers, dont quatre français, deux étrangers, un musulman et un israélite.

Le 18 novembre 1857, le nombre des adjoints fut élevé à trois, avec Sidi-l'Hassen pour résidence du dernier nommé; quelques années après, un quatrième adjoint était installé à Sidi-Khaled, et le 27 janvier 1869 deux autres l'étaient également au Tessalah et aux Trembles.

Le 25 avril 1867, un arrêté du Gouverneur général, pris en conformité du décret du 27 décembre 1866, appelait les électeurs à nommer leurs représentants au Conseil municipal, et portait le nombre des conseillers à douze, dont huit français, un indigène, un israélite et deux étrangers.

Ce chiffre, par suite des résultats du dénombrement de 1876, fut élevé par arrêté du 29 décembre 1877, à dix-huit, dont treize conseillers français, trois étrangers et deux musulmans.

Le personnel de la Mairie comprend un secrétaire, un expéditionnaire et deux employés à l'état civil.

Les gardes-champêtres sont au nombre de quatre, dont deux à Bel-Abbès, un à Muley-Abd-El-Kader et un à Sidi-Khaled.

La voirie ne compte qu'un agent-voyer, un surveillant, trois cantonniers et un jardinier; ce personnel est incontestablement, comme nombre, au-dessous des résultats importants qu'on est en droit de lui demander.

Quant au service de la police, il comprend: un commissaire de police, un secrétaire, un inspecteur, un agent indigène et cinq agents européens. Pour peu que l'on se souvienne du chiffre élevé de notre population, des éléments variés qui la composent, de la création de plusieurs faubourgs qui réclament une égale surveillance et des nombreuses affaires qui relèvent de sa compétence, on sera frappé de son insuffisance comme personnel.

Ont été maires de Bel-Abbès: MM. Roubière (20 octobre 1870), Bastide (11 avril 1874), Bleuze (9 janvier 1875), Boulet (17 janvier 1877).

II

Amarna. — Historique. — Superficie. — Population. Propriété individuelle.

Comprenant tout l'intérêt que nous avons de bien connaître les populations indigènes de notre arrondissement, nous nous appliquerons à parler d'elles chaque fois que l'occasion s'en présentera dans l'examen des divisions administratives que nous poursuivons.

C'est surtout lorsque nous passerons en revue les communes mixtes, que nous aurons à faire cet historique fort intéressant, les Amarna étant, en effet, le seul douar placé sous l'administration directe d'une municipalité de commune de plein exercice.

Les Amarna constituent une fraction des Ouled-Brahim sur lesquels nous nous étendrons en abordant l'exposé concernant la commune mixte de Bou-Kanéfis ; aussi leur histoire se confond-elle avec celle de la tribu dont ils proviennent.

Après avoir pris part à l'émigration de 1845, il fut impossible de les comprendre dans la reconstitution des Ouled-Brahim, à cause de leur retour tardif.

C'est pour ce motif qu'ils furent établis tout près de Bel-Abbès sur un terrain réservé pour la colonisation et non encore utilisé.

Ce territoire dut subir différentes modifications, et depuis quelque temps la superficie cultivable ne répondait plus à sa prospérité et à l'importance de sa population. lorsque l'application du sénatus-consulte permit d'agrandir les Amarna en leur abandonnant, comme compensation des prélèvements subis pour la création de Bel-Abbès, 830 hectares qu'ils détenaient avant 1862.

La superficie de cette tribu s'éleva ainsi à 1650 hect. 95 ares. Les Indigènes y créèrent un village bâti en pierres à 3.500 mères de la ville, mais ils ne tardèrent pas à l'abandonner complè-

tement par suite de la vente aux Européens des trois quarts de leur territoire sur lequel la propriété individuelle venait d'être établie, vers la fin de l'année 1876, en exécution de la loi du 26 juillet 1873. (1)

Aujourd'hui ces Indigènes se sont rejetés sur leur communal, tandis que les plus intelligents ont, avec le produit de leurs ventes, acquis ailleurs des terres de broussailles plus en rapport avec leur genre de vie.

La tribu des Amarna a, de tout temps, comme en ce moment encore, trouvé à utiliser ses bras pour les défrichements, les moissons et les autres travaux agricoles, ce qui, ajouté à quelques échanges que lui facilite la proximité d'une grande ville, ainsi qu'au produit de la location ou de la vente successive de différentes parcelles de terres, lui a permis de traverser les moments difficiles sans secousse et sans être aussi vivement éprouvée que les autres populations indigènes de la colonie.

III

Sidi-Khaled — Superficie. — Population. — Bâtiments communaux. — Améliorations.

Sidi-Khaled, annexe de Bel-Abbès, bien qu'existant de fait depuis 1850, fut créé par décret du 8 janvier 1863, avec 60 feux et un territoire de 1993 hect. 16 ares, y compris deux réserves communales. Ses alignements et ses nivellements furent fixés par arrêté du Gouverneur général du 17 février 1863.

Aujourd'hui sa superficie est encore la même, et sa population municipale comprend 129 Français, 83 Musulmans, 235 Espagnols et 31 autres Étrangers, soit en tout 478 individus.

Ce centre qui se trouve à 13 kilomètres sud-ouest de Bel-Ab-

(1) Depuis cette époque jusqu'au 31 août 1879, les ventes à des Européens enregistrées au bureau de Bel-Abbès ont porté sur 1,008 hectares 60 ares 64 centiares acquis au prix de 100,481 fr. 05.

bès, sur la route de Magenta, est administré par un adjoint spécial ; son importance est surtout agricole, aussi les cultures qui l'environnent sont-elles fort belles, et les plantations commencées récemment dans le village méritent-elles d'être continuées.

Une église et une école communale se trouvent également édifiées en cet endroit.

L'agrandissement des communaux et la continuation des recherches d'eau, entreprises précédemment, constituent les principales améliorations réclamées.

En outre, le jour où cette annexe sera complétement pourvue des établissements publics et de bons chemins vicinaux, on pourra y créer une commune de plein exercice, en y annexant le territoire et la population du douar de Sidi-Yacoub des Ouled-Brahim, de manière à faire disparaître cette situation anormale d'un village séparé du chef-lieu par une autre commune.

IV

Muley-Abd-el-Kader. — Le Rocher. — Frouda. — Bel-Abbès. — Importance de cette ville. — Création. — Situation. — Rues. — Places et squares. — Quartiers militaire et civil. — Casernes. — Edifices publics. — Faubourgs. — Zone de servitudes. — Population.

Après avoir signalé Muley-Abd-el-Kader, hameau à 3 kilom. Est de Bel-Abbès, qui possède une école; le Rocher à 5 kilom. sur la route d'Oran, dont la superficie est de 1,160 hect. 70 ares 40 cent. ; Frouda, partie sud, à 6.500 mètres avec 692 hect. 5 ares 90 cent., hameaux des plus agricoles, nous aborderons la section de Bel-Abbès dont la haute importance est entièrement due à la ville, qui porte le nom d'un célèbre marabout, très-vénéré par toutes les populations indigènes de la contrée, et à la mémoire duquel une koubba a été élevée près du cimetière musulman.

La ville de Bel-Abbès est située sur un ancien marais, au milieu d'une grande plaine arrosée par la Mekerra, et qui, d'abord dépendante de l'aghalik des Beni-Amer, fut abandonnée par eux pendant nos luttes avec Abd-el-Kader.

Cette création, œuvre de la colonisation française, bien faite pour montrer la puissance d'attraction des endroits bien choisis, date officiellement du 5 janvier 1849.

Dès le début, cette ville avait été appelée à de hautes destinées, à cause de son heureuse position topographique, au centre de la province et à égale distance d'Oran, de Tlemcen, de Mascara, de la mer et des Hauts-Plateaux. Cette situation lui promettait un rôle à la fois politique, commercial, agricole et de colonisation, qu'elle remplit complétement en couvrant tout le pays du côté du littoral, et en devenant l'entrepôt des nombreux villages créés dans l'important bassin de la Mekerra, ainsi que l'un des principaux marchés d'approvisionnement pour l'exportation.

Nulle part, peut-être, dans toute l'Algérie, l'action du colon agriculteur ne s'est exercée sur une aussi vaste échelle, aussi profondément et avec autant d'ardeur. Là, où il n'y a encore que quelques années, la vue ne rencontrait que palmiers, lentisques, chênes-verts, jujubiers sauvages, broussailles basses de toutes natures, s'étendent aujourd'hui des plaines bien cultivées et de riches moissons, au-dessus desquelles apparaissent de tous côtés, en forme de points blancs, les habitations des cultivateurs.

Entourée d'un large fossé et d'un mur d'enceinte continu, flanquée de seize bastions et percée de quatre portes monumentales, la ville de Bel-Abbès est environnée de magnifiques boulevards intérieurs et extérieurs, et arrosée par de nombreux canaux alimentés par les eaux de la Mekerra, qui coule au nord de ses murs et que la route d'Oran traverse par un pont.

Ses rues sont larges, tirées au cordeau, disposées suivant les points cardinaux, et se coupent à angles droits; les deux principales qui aboutissent aux quatre portes d'Oran et de Daya, de Mascara et de Tlemcen, sont bordées de deux rangées de

mûriers ou de platanes, dans toute la splendeur de la végétation. De vastes places ou squares, notamment ceux de l'église Saint-Vincent, de l'Hôtel de ville, du Théâtre, des Quinconces, où se fait entendre, deux fois par semaine, l'excellente musique de la Légion, de l'hôpital et du cercle militaire, plantés d'arbres variés de la plus belle venue, platanes, acacias, mûriers, ormes et mélias, ombragent ses jolies maisons, tandis que l'eau qui coule dans chaque rue entretient cette riche végétation et maintient la fraîcheur de la température pendant les jours d'été.

Citons encore le joli parc qui se trouve au pied de la porte de Tlemcen. la belle avenue de la porte d'Oran, la promenade qui existe tout autour de la ville. les innombrables jardins particuliers et leur riante image, marquant une zone de végétation arborescente, qui ferait seule la gloire d'une grande cité, et grâce à laquelle Bel-Abbès, vu des sommets qui l'environnent ou à l'arivée du train, paraît perdu dans un immense bouquet de verdure.

La ville, proprement dite, est divisée en deux parties, dont la première, ou quartier civil, possède de belles maisons, l'église, le théâtre, un marché couvert, un fort bel Hôtel-de-Ville, une justice de paix, un commissariat de police, et différents établissements publics ou écoles fort bien entretenus; le quartier militaire, de son côté, où la population civile commence à pénétrer depuis quelques années, se distingue par ses magnifiques casernes de cavalerie et d'infanterie, ses bâtiments servant aux subsistances militaires, au génie, à l'artillerie, son vaste hôpital, où sont également admis les civils, et l'immeuble affecté à la réunion des officiers où se trouve une importante bibliothèque. (1)

Ces deux quartiers sont aussi coupés par une grande rue, de telle sorte qu'en se plaçant au centre même de la ville, on peut successivement en apercevoir les quatre entrées.

En ce moment, quatre groupes de maisons se sont formés autour de l'enceinte et constituent autant de faubourgs dont

(1) Nous indiquons au chapitre des travaux publics les améliorations qui pourraient être entreprises pour embellir cette ville.

l'importance va sans cesse en s'accroissant, comme le montre bien le beau plan de Bel-Abbès en 1881, dressé pour notre étude par M. Beuzelin.

Ces agglomérations d'individus, qui enferment complètement la ville, se trouvent à chacune des portes d'entrée et peuplent au nord et non loin de la gare, le faubourg de la Mekerra, appelé le faubourg Bugeaud, à l'ouest le faubourg Thiers, au sud le village espagnol, et à l'est le mamelon des palmiers.

Tenant compte de ce fait, que les recensements établis pour les taxes relèvent chaque année 80 nouvelles maisons ou augmentations de construction, le moment paraîtra certainement opportun de jeter les bases d'une grande ville, en autorisant de construire dans la zone des servitudes militaires, et en élevant sur des points bien choisis quelques forts dont la dépense serait largement couverte par la vente de tous les terrains militaires, appartenant à l'Etat, qui entourent la place.

De l'aveu des gens du métier, les ouvrages de défense que nous possédons sont complétement insuffisants vis à vis des moyens d'attaque actuellement employés; ils ne peuvent protéger notre population qui se trouve autant en dehors qu'en dedans de la ville, tandis que cette dernière est dominée de tous côtés par des points plus élevés, qui ne sont pas occupés militairement.

Mais cette situation empêche le développement de notre ville, tient immobilisées de grandes valeurs que représentent les terrains de la zone des servitudes militaires, et nuit à l intérêt public, comme à celui des particuliers.

Combien ne vaudrait-il pas mieux adopter la modification que nous venons d'indiquer, et qui, poursuivie par la municipalité, puis mise en pratique par le Service compétent, produirait les plus heureux effets sur l'avenir de cette contrée ?

Un chemin de fer spécial et des routes nombreuses, sur lesquels nous reviendrons, dans un chapitre particulier, mettent Bel-Abbès en communication directe avec Oran, Saint-Denis-du Sig, Mascara, Daya, Magenta, Tlemcen et Témouchen.

La population agglomérée de Bel-Abbès n'est inférieure qu'à celle d'Alger, Oran, Constantine, Tlemcen, Bône, Phi-

lippeville et Mascara, plusieurs de ces villes ne conservant cet avantage que grâce à un fort contingent de la population indigène, mais elle est supérieure à celle des chefs-lieux de départements de France dont les noms suivent ; Digne, Gap, Privas, Mézières, Foix, Guéret, Mont-de-Marsan, Mende, Saint-Lô, Chaumont, Vesoul, Draguignan, La Roche-sur-Yon.

La population de cette section, composée de Français, d'Espagnols, d'Israélites, d'Italiens, d'Allemands, est active, laborieuse intelligente ; elle s'adonne particulièrement à la culture des céréales, des produits maraîchers, de la vigne, ainsi qu'à l'élève du bétail, à l'exception des fils d'Israël qui ne dérogent pas ici aux traditions antiques ayant pour objet le trafic de toutes choses servant aux besoins de l'homme.

Le commerce y est également très-développé, grâce aux précieux éléments de succès que l'agriculture met à sa disposition ; mais c'est surtout vers l'exploitation de l'alfa et les défrichements ayant pour but les écorces qu'une nombreuse population flottante est attirée (1). Le marché se tient tous les jours en ville, et le jeudi seulement à proximité de la gare ; dans ce dernier cas, il prend le nom de marché arabe et donne lieu à des échanges très-importants.

---

(1) Voir la quatrième partie pour tous les détails concernant l'agriculture, le commerce et l'industrie

CHAPITRE III

COMMUNE DE PLEIN EXERCICE DE SIDI-L'HASSEN

Création de la Commune. - Village de Sidi-l'Hassen. — Agrandissement. — Superficie. — Population. — Nombre d'électeurs. — Conseil municipal. — Fête patronale. — Situation financière.

Sidi-L'Hassen, ancienne section de Bel-Abbès, a été érigé le 25 mars 1874, en commune de plein exercice ne comprenant, comme cela a lieu encore maintenant, que le centre du même nom, dont la création remonte à 1854.

Pendant longtemps, ce village est resté comme paralysé sous le coup d'un malaise un peu général dans la colonie, mais depuis quelques années et grâce à une administration locale dévouée, il ne cesse de faire de très-grands progrès.

Aujourd'hui, sa prospérité est établie sur la bonne qualité des terres mises en valeur et exploitées par une population fort laborieuse, sur le commerce des écorces, des bois de défrichement et les produits d'un moulin important.

La question des terres et celle des irrigations ont toujours été mises en première ligne, parmi celles qui intéressent le plus cette contrée.

L'agrandissement de ce village en 1875, qui a porté sur 382 hect. 97 ares, 20 cent., et la création d'Aïn-el-Hadjar, non loin de là, ont en partie donné satisfaction au premier de ces besoins légitimes ; quant au second, sa solution est intimement liée à celle que poursuit l'ensemble du territoire.

La superficie de cette commune est de 3,207 hect. 65 ares 30 cent., et sa population de 941 habitants, dont 405 Français

65 Musulmans, 330 Espagnols et 14! Étrangers d'autres nationalités.

Il existe 103 électeurs politiques, 98 électeurs municipaux français, 7 musulmans, et 9 étrangers, inscrits sur les différentes listes arrêtées au 31 mars 1880.

Les conseillers municipaux sont au nombre de neuf, dont six français et trois étrangers.

Sidi-L'Hassen, situé à six kilomètres de Bel-Abbès, sur la route nationale de Tlemcen, et auprès duquel coule la Mekerra, possède un marché hebdomadaire qui se tient le mercredi, une fort belle église, un lavoir public, une école de garçons, une école de filles et un asile. Il va être procédé à l'édification d'un presbytère et d'une mairie.

La place du centre de ce village, à 6,175 mètres de Bel-Abbès, est à 499 m. 26 au-dessus du niveau de la mer.

La Saint Augustin est l'occasion d'une fête patronale, relativement brillante et très-suivie, à laquelle se rendent toutes les familles désireuses de se distraire; elle dure deux jours, avec bal sur la place publique et jeux divers.

Les dotations communales s'élèvent à 292 hect. 86 ares 50 cent., s'appliquant au presbytère, aux écoles, au cimetière, à l'église, au marché hebdomadaire, ainsi qu'aux terrains de parcours.

D'après le compte administratif de 1879, les dépenses de la commune, à cette époque, étaient de 11,728 francs et les recettes de 24,314 fr., dont 15,842 de recettes ordinaires, donnant par suite, un excédant de 12,586 francs. Les dépenses affectées au service de l'instruction publique étaient, cette année-là, de 3,001 fr., celles du culte de 1,000 fr.

En 1880 le budget de cette commune comprend 14,740 fr., de dépenses, et 15,664 fr. 85 c. de recettes, que les restes à recouvrer de 1879 viendront augmenter d'une façon notable.

Ont été maires de cette commune : MM. Holweck (1874), Avrial (1876), Masson (1878).



CHAPITRE IV

COMMUNE DE PLEIN EXERCICE DU TESSALAH

Superficie. — Population. — Productions. — Système de colonisation des fermes isolées. — Valeur de la propriété. — Relief du Tessalah. — Ruines romaines. — Electeurs. — Conseil municipal. — Fête patronale. — Situation financière. — Etablissements publics. — Améliorations utiles.

Le Tessalah qui faisait partie, au début, du cercle de Bel-Abbès, et qui constitua ensuite une annexe de la commune du même nom, fut érigé en commune de plein exercice le 25 mars 1874.

A cette époque la population était de 950 habitants, et le territoire comptait 8,012 hect., dont 2,612 cultivés en céréales. Aujourd'hui, à la suite du décret du 29 mai 1880, qui a prononcé en faveur du Tessalah, la distraction d'une fraction de Debakla, douar-commune des Ouled-Riab de la commune mixte de Mekerra, la population, répartie sur un territoire de 11, 012 hect. 72 ares 19 cent., s'élève à 1,291 habitants, dont 384 Français, 825 Musulmans, 45 Espagnols et 37 Étrangers de diverses nationalités.

La moitié de ce territoire est cultivé, 62 hectares se trouvant en vignes, et 5,200 hect. environ étant semés en céréales diverses. On peut dire que l'état de la culture dans ce territoire a atteint un degré réel de progrès; aussi cette contrée jouit-elle d'une réputation agricole justifiée.

Cela tient d'abord au travail persévérant de la population qui ne craint pas de faire des labours très-profonds, bien qu'ils soient

relativement coûteux, et aussi au mode de colonisation adopté en cet endroit.

Le Tessalah, en effet, à 16 kilomètres nord-ouest de Bel-Abbès, ne constitue aucune agglomération de population, mais bien un groupe très-important de 92 fermes isolées, qui toutes sont dans un état de prospérité sérieux.

L'Administration avait eu tout d'abord l'idée de former différents petits centres à Aïn-Sofra, Tafaksit, Aïn-el-Kemis, Aïn-el-Trid, Hadjar-Zerga, El-Braïka et Frouda, comme nous en avons trouvé la preuve dans les dépêches ministérielles de 1858 et 1859, approuvant ces créations, mais lorsque les concessions furent accordées avec l'obligation de construire sur sa propriété, les attributaires, en s'installant, ne tinrent compte que des exigences du système d'exploitation adopté.

Quelques-uns des premiers colons, contraints de laisser leur tâche inachevée, contribuèrent encore à augmenter cette situation en vendant leur terrain qui, tout en agrandissant certaines propriétés, les isolait davantage.

L'Etat lui-même, par la suite, ne chercha plus à entraver ce système de colonisation, et lui prêta un certain concours, en vendant aux enchères publiques, les terres qui restaient disponibles.

Quoi qu'il en soit du plan adopté, il est certain que la colonisation réussit fort bien au Tessalah, qui compte au premier rang des contrées de l'arrondissement, pour sa production, son bétail et sa bonne culture.

Peu de fermes n'y sont pas dans une situation prospère, tandis que plusieurs d'entre elles ont permis à leurs propriétaires de réaliser de très-belles fortunes et d'aller créer au loin de nouvelles exploitations.

La valeur de la propriété peut être estimée de 350 à 400 francs l'hectare, et la location à 30 fr. par an pour la même unité de superficie.

La fête de la commune est la Saint Edouard qui dure deux jours, au mois d'octobre.

Le Tessalah est un des reliefs les plus caractérisés de la pro-

vince d'Oran; aussi les Romains avaient-ils utilisé ce point culminant en creusant dans le roc vif une importante citadelle, d'où ils dominaient et surveillaient le pays.

On voit encore, à une certaine distance de là, les ruines d'une petite cité (1), et de vastes tunnels ou coupures qui, partant de chacun des forts, permettaient de descendre à couvert dans la plaine de la M'léta.

Comme le dit le rapport sur l'ensemble des opérations relatives au sénatus-consulte appliqué à la tribu des Hadzedj « l'abondance exceptionnelle des eaux qui sourdent au sommet même de la montagne, la richesse de l'humus qui en recouvre les flancs, l'importance stratégique de la position, le grand nombre de ruines, et les vestiges encore apparents de travaux hydrauliques très-ingénieux, n'indiquent-ilspas que le Tessalah a été un des points principaux et des plus peuplés de l'occupation romaine ?

Il est probable que les terres entraînées par les pluies et le trop plein des sources depuis de nombreux siècles, sur un sol très-incliné, ont dû recouvrir d'une couche épaisse, les monuments ravagés successivement par les Vandales, les Maures et les Arabes.

Quoi qu'il en soit, les terrains très-forts de cette montagne, à sous-sol glaiseux imperméable et qui a la propriété de maintenir l'humidité dans les couches supérieures, la vaste et riche plaine de l'Oued-Sarno, qui s'étend à ses pieds, expliquent la faveur avec laquelle les populations indigènes et européennes, se sont, de tout temps, agglomérées de ce côté.

La chaîne qui se détache du Tessalah proprement dit dans la direction de l'est, est un peu moins abondante en eau, bien qu'on la trouve à une faible profondeur.

Cette infériorité relative disparaîtrait infailliblement, si on reboisait les sommets en grande partie dépeuplés par les incendies et le parcours des troupeaux. »

Il existe dans la commune du Tessalah, suivant les listes ar-

---

(1) Astacilis.

rêtées le 31 mars 1880, 98 électeurs politiques, un nombre égal d'électeurs municipaux français, et 36 musulmans prenant part au vote.

Le Conseil municipal se compose de six conseillers français et de trois musulmans.

La situation financière pour les six derniers mois de 1874 offrait les résultats suivants : 3,878 francs de recettes, 3,576 fr. de dépenses, d'où un excédant de recettes de 302 fr.

D'après le compte administratif de 1879, les dépenses de cette commune ont été de 27,420 fr. et les recettes de 42,356 fr. Les dépenses affectées au service de l'instruction publique se sont alors élevées à 2,183 fr.

De son côté le budget de 1880 porte les recettes à 21,592 fr. et les dépenses à 15,695 fr.

Peu de communes, récemment créées, ont fait plus d'efforts que celle-ci pour donner satisfaction aux sérieux besoins qu'elles subissent toujours au début.

Privée des avantages qui s'attachent aux populations réunies dans un centre, elle n'a cessé de recourir à la bonne volonté de ses habitants qui ne lui a jamais fait défaut.

Le Tessalah ne possède, comme établissement public, qu'une petite chapelle construite en 1861 à Aïn-Sofra, à l'aide de souscriptions particulières, et une mairie-école, qui se termine en ce moment et qui coûtera 25,000 francs.

Cette dernière création était d'autant plus indispensable que la population disséminée se trouve trop éloignée de tout autre centre pour y faire instruire ses enfants.

Il en est de même de l'édification d'un presbytère et de l'aménagement des sources réservées, dont les eaux se perdent et occasionnent des dégâts en hiver, tandis qu'en été leur pénurie est quelquefois préjudiciable.

Une conduite d'eau, tout en alimentant l'école-mairie, rendrait possible l'installation de quelques industriels, qui tiendraient à la disposition des intéressés les matières et objets de première nécessité.

Les ressources de la commune ne lui permettent pas, cepen-

dant, d'aborder seule ces améliorations, et le concours bienveillant de l'Administration supérieure lui est d'autant plus nécessaire qu'elle n'a jamais reçu les subventions que l'on s'est plu d'accorder, avec raison, aux autres communes pour les aider à construire les principaux établissements publics.

Le classement de deux chemins vicinaux en chemins d'intérêt commun, la concession des terrains domaniaux restés disponibles et l'installation d'une brigade de gendarmerie complètent la série des améliorations indispensables à la prospérité de cette commune.

Ont été maires de cette commune : MM. Cauro, Dominique (1874) ; Nicolas, Aristide (1877) ; Barbier, Edouard (1879) ; N. Gandouin (1880).



CHAPITRE V

COMMUNE DE PLEIN EXERCICE DES TREMBLES

I

Superficie. — Conseil municipal. — Population. — Situation financière

La commune des Trembles dont le territoire est de 9,875 h. 45 ares 40 centiares a pour chef-lieu le village qui porte le même nom, et comme annexes les centres de l'Oued-Imbert et de Zélifa.

Son érection en commune de plein exercice date du 24 mars 1874, jour où la même détermination a été prise en faveur du Tessalah et de Sidi-L'Hassen.

Jusque-là les Trembles avaient été administrés, d'abord par l'autorité militaire, puis par le Maire de la commune de Bel-Abbès dont ils constituaient une annexe.

Cette commune possède un Conseil municipal élu, composé de six conseillers français, d'un musulman et de deux étrangers nommés par 81 électeurs français, qui sont en même temps électeurs politiques, 36 musulmans et 68 étrangers, suivant les listes électorales arrêtées au 31 mars 1880.

La population de la commune qui était, au début, de 870 habitants, comprend aujourd'hui 1,920 habitants, dont 271 Français, 7 Israélites naturalisés par le décret du 24 octobre 1870, 635 Musulmans, 730 Étrangers de diverses nationalités, et 257 individus recensés à part, conformément à l'article 2 du décret du 21 septembre 1876.

La situation financière de la commune se trouve indiquée par les chiffres suivants :

Six derniers mois de 1874 : 4,895 fr. de recettes, 4,274 fr. de dépenses. En 1880 : 18,243 francs de recettes équilibrant une même somme inscrite aux dépenses.

Ajoutons qu'au tableau de la situation financière des communes qui a été présenté au Conseil général par le Préfet d'Oran, suivant les comptes administratifs de 1879, la commune des Trembles figure pour 39,615 fr. de recettes, dont 23,680 de recettes extraordinaires et supplémentaires, et pour 16,330 fr. de dépenses totales, dont 4,069 de dépenses extraordinaires. A cette époque, les dépenses affectées au service de l'instruction publique étaient de 1,568 fr., et celles du culte de 1,100 fr.

Cette commune est en pleine voie de prospérité, grâce à une culture développée et à l'échange des produits du sol qui se fait d'une façon très-suivie. Nul doute que par la suite, elle ne prenne une sérieuse importance, qu'activera encore l'exploitation du chemin de fer du Tlélat.

M. Laquèvre, après avoir administré comme adjoint la section des Trembles, depuis le 7 mai 1860, a été nommé Maire lors de la création de cette commune en 1874, et il a conservé ces fonctions jusqu'à nos jours.

II

Les Trembles. — Superficie. — Population. — Etablissements publics. — Améliorations. — Productions. — Fête patronale.

Ce village, qui est aujourd'hui le chef-lieu de la commune que nous décrivons, fut créé sur la rive gauche de la Mekerra, à 16 kil. nord-est de Bel-Abbès, comme centre de population

européenne de 60 feux, par décret du 8 janvier 1863, bien qu'il existât de fait depuis 1850.

Un territoire de 2,278 hect. 97 ares, 40 cent., y compris deux lots pour réserve communale de 288 hect. 50 ares, lui était affecté, conformément au plan annexé à ce décret.

Il est situé sur un plateau dont l'altitude est de 416 mèt. 43 cent., à la borne kilométrique 66, tandis que le pont, qui se trouve au pied d'une côte qu'il faut gravir pour atteindre le village en venant d'Oran, par la route ordinaire, n'est qu'à 381 m. 14 c. au-dessus du niveau de la mer.

Ce centre possède une école-mixte, un lavoir et un abreuvoir ainsi qu'un pont sur la Mekerra, destiné à relier les deux rives dont les habitants étaient précédemment isolés au moment des grandes eaux d'hiver; mais il n'existe en cet endroit ni mairie, ni église, ni presbytère appartenant à la commune.

Nous ne reviendrons pas sur les réformes que nous avons précédemment réclamées pour tous les chefs-lieux de canton.

Mais nous devons dire que la situation la plus malheureuse qui soit faite à ce village, vient de ce que, comme Sidi-Brahim, il a été créé sur la route d'Oran, pour servir d'étape et de relai et, par suite, a subi une installation forcée qui le prive de l'eau indispensable à tous les usages.

C'est pour modifier cet état de choses qu'une conduite d'eau, dont le projet s'élève à 55,000 francs, et a reçu l'approbation préfectorale, va être mise en adjudication, et que les travaux pourront être commencés, grâce à 25,000 fr. de subvention accordés en 1879 par le Conseil général.

Comme pour toutes les communes de création récente, qui n'équilibrent leur budget qu'à l'aide de sacrifices de la part de la population, il serait équitable de contribuer à la construction de ses établissements communaux, et surtout d'agrandir son territoire aujourd'hui par trop restreint.

Les Trembles qui possèdent un bureau de poste, forment la seconde station du chemin de fer du Tlélat, en partant de Bel-Abbès.

La Saint Rémy, fête qui se tient le dimanche qui suit le 1er octobre, dure 2 jours avec beaucoup d'entrain.

En 1874, le village des Trembles possédait 474 animaux de différentes espèces; ce nombre s'est élevé en 1879 à 876. On y compte 171 instruments agricoles, 35 maisons, 20 gourbis, 1,234 hectares défrichés, 1,289 arbres, et 1,012 hect. semés en céréales diverses.

La valeur locative des terrains y est de 25 à 30 fr. l'hectare, et le prix de vente de 350 francs, pour la même superficie.

Un moulin, placé sur la Mekerra, permet à la population de moudre sur place le blé nécessaire à l'alimentation.



III

Oued-Imbert. — Superficie. — Population. — Productions. — Carrière de pierres de taille. — Agrandissement. — Améliorations.

L'Oued-Imbert, centre important de cette commune, créé en 1862, se trouve situé sur la route d'Oran, à 24,850 mètres nord-est de Bel-Abbès, à 57 kilom. d'Oran, et à 32 kilom. sud du Tlélat.

Son territoire est de 1,735 hectares, composés en général de bonnes terres, en partie défrichées et livrées à une culture bien entendue, tandis que l'industrie y exploite une carrière de pierres de taille très-estimées.

Il y a près de quatorze ans, la population de ce centre ne comprenait que dix familles ayant ensemble 52 habitants. Au recensement de 1876, ce chiffre s'est élevé à 134 habitants adonnés, avant tout, à la culture presque exclusive des céréales.

En 1879, il existait en cet endroit 344 animaux, 95 instruments agricoles, 24 maisons, 13 puits, 455 hectares défrichés dont 412 cultivés en céréales, et 1,146 arbres.

L'Oued-Imbert est une des stations du chemin de fer du Tlélat; on y a dépensé 35,500 fr. pour construire une école-chapelle, et pour amener les eaux de la source d'Aïn-Tebouda.

L'extension du territoire ayant souvent été réclamée, une première satisfaction a été accordée en 1878, par la création de 15 lots, dont 5 destinés à des industriels.

Mais en l'absence de terres domaniales, nous pensons que la solution du problème, pour ce centre, comme pour tous ceux qui sont échelonnés sur le chemin de fer, se trouve dans le prompt établissement de la propriété individuelle chez les Indigènes, ce qui a été fait en partie.

Une des plus vives préoccupations de la population de cette localité consiste, en outre, à être de nouveau rattachée à Bel-Abbès pour l'action judicaire.

Les motifs sérieux, invoqués à plusieurs reprises par les Trembles et l'Oued-Imbert réunis, restent vrais pour ce dernier. La ligne de séparation des deux cantons du Tlélat et de Bel-Abbès doit passer par le col des Ouled-Ali, et laisser l'Oued-Imbert de ce côté, avec les tribus qui touchent aux Trembles et à Zélifa. La nature elle-même indique cette ligne de partage, et toute autre solution doit causer à ces populations un immense préjudice et nuire à l'intérêt général.



IV

Zélifa. — Superficie. — Productions. — Population.

La Mekerra, après avoir contourné les Trembles, abandonne complétement la route d'Oran pour enrichir une vallée qui ne pouvait rester longtemps sans attirer des éléments sérieux de colonisation européenne.

C'est là, en effet, que prospèrent plusieurs fermes isolées, connues sous le nom de centre de Zélifa, approuvé par dépêche ministérielle du 24 août 1859, à l'est et à 5 kilom. des Trembles, avec un territoire de 1,241 hect. 48 ares, où l'élève du bétail et la culture des céréales sont des plus développés.

En 1879, les colons de cette contrée possédaient 215 animaux

de toutes sortes, 58 instruments agricoles, 12 maisons, 6 puits, 740 hectares défrichés, dont 306 cultivés en céréales, et 619 arbres.

Aussi un industriel n'a-t-il pas hésité à y installer un moulin destiné à rendre de sérieux services aux populations européennes et indigènes des environs.

La vitalité de ce centre est encore caractérisée par l'accroissement progressif de la population qui, en douze années, s'est elevée de 61 habitants, composant 13 familles, à 185 individus recensés en 1876. Cet état de prospérité ne peut qu'aller en augmentant.



V

Aïn-Oumata. — La Djemâa ou Ouled-Ali. — Mekedra ou Lauriers-Roses. — Aïn-el-Affeurd.

Il existe encore sur le territoire de la commune des Trembles divers points importants comme culture, mais qui ne constituent pas de centre de population à proprement dire, quelques fermes s'y trouvant simplement groupées ou disséminées sur 4,120 hectares.

Ce sont Aïn-Oumata où l'on compte 35 Européens établis sur des terres excellentes, 81 animaux, 21 instruments agricoles, 2 maisons, 36 gourbis, 122 hect. cultivés en céréales, 113 arbres ;

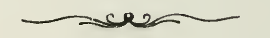
La Djemâa : 56 Européens, gendarmerie, marché hebdomadaire le vendredi, 101 animaux, 35 instruments, 10 maisons, 5 puits, 241 hectares cultivés en céréales, 310 arbres. Un arrêt a été sollicité de l'Ouest-Algérien ;

Mekedra, station du chemin de fer : eau abondante, belles fontaines et conduite, possède, avec Aïn-el-Affeurd, 65 Européens, 215 animaux, 37 instruments, 11 maisons, 3 puits, 225 hect. cultivés en céréales, et 595 arbres.

La culture des céréales et l'élève du bétail sont leurs princi-

paux éléments de prospérité, et les résultats obtenus viennent, dans le tableau de statistique que nous reproduisons à la quatrième partie, s'ajouter à ceux des Trembles, de l'Oued-Imbert et de Zélifa.

Quelques-uns d'entre eux ne tarderont pas à prendre un développement que justifient une excellente position, de bonnes terres et de l'eau d'alimentation abondante et de bonne qualité.



CHAPITRE VI

COMMUNE DE PLEIN EXERCICE DE SIDI-BRAHIM

Superficie. — Population. — Conseil municipal. — Bâtiments communaux. — Améliorations.

Au moment où la commune des Trembles fut créée, on eut l'idée d'y annexer le centre de Sidi-Brahim ; mais la commission d'enquête fut d'un avis presque unanimement contraire, et le Conseil général, adoptant cette manière de voir, émit le vœu que ce village constituât une commune de plein exercice, à la condition d'y adjoindre Zarouéla et quelques territoires indigènes, pour lui permettre de vivre avec ses propres ressources.

Ce vœu n'a été réalisé qu'en partie par le décret du 15 mai 1880, qui distrait simplement de la commune de Bel-Abbès le territoire de son annexe Sidi-Brahim, pour en former une commune distincte qui en portera le nom.

Par arrêté du Gouverneur général, en date du 11 juin de la même année, le Conseil municipal de Sidi-Brahim est composé de neuf membres, dont six français, un indigène musulman et deux étrangers, les chiffres des électeurs au 31 mars 1880 étant de 49 électeurs municipaux et politiques, de 16 musulmans et de 45 étrangers.

Les concessions accordées à cette commune, qui s'élèvent à 31 hect. 14 ares 75 cent., comprennent les emplacements affectés à l'installation des écoles, du presbytère, du cimetière, et de quelques autres édifices communaux.

Sidi-Brahim, créé en 1851 dans de bonnes conditions de vi-

talité, sur la route d'Oran, à 11 kilomètres nord-est du chef-lieu de l'arrondissement, est aujourd'hui une station du chemin de fer du Tlélat.

Ce village comprend 2,287 hect. 26 ares, et 742 habitants, se décomposant en 171 Français, 101 Musulmans, 428 Espagnols, et 42 autres Etrangers.

Dominant la vallée qui porte son nom, il est entouré de terres fertiles, dont une certaine partie est irriguée ; aussi a-t-il une importance agricole d'autant plus sérieuse que des propriétés rurales d'une grande valeur y sont installées. Les produits de deux moulins, ceux des défrichements et la vente des écorces viennent encore ajouter à cet état de choses prospère.

Sidi-Brahim possède une école et une église ; l'Etat devra seconder cette commune pour la construction de ses bâtiments publics. Lorsqu'on aura ainsi augmenté l'eau d'alimentation et complété les plantations, cet endroit deviendra rapidement un des plus jolis de notre contrée.



CHAPITRE VII

COMMUNE MIXTE DE LA MEKERRA

I

Administrations successives. — Eléments de cette commune. — Superficie. — Population. — Electeurs. — Situation financière. — Productions.

Les centres des communes mixtes de la Mekerra et de Bou-Kanéfis étaient précédemment administrés par l'autorité militaire et faisaient partie de cercles relevant de la subdivision de Bel-Abbès, qui fut supprimée par arrêté du Président de la République du 23 janvier 1872, rattachant le district de Bel-Abbès à la subdivision d'Oran, et celui de Daya à la subdivision de Tlemcen.

Un arrêté du Gouverneur général du 1er janvier 1873 rendit applicable à ce territoire les dispositions de l'arrêté du 24 novembre 1871, sur l'organisation administrative et communale de la région tellienne, délimita cette nouvelle circonscription cantonale, fixa la ville de Bel-Abbès comme résidence de l'Administrateur de la commune indigène, prescrivant, en outre, que rien n'était modifié, soit à la délimitation des communes et arrondissements civils, soit aux circonscriptions judiciaires.

Moins de deux années après, le 23 septembre 1874, un nouvel arrêté du Gouverneur général constituait ce même territoire en commune mixte ayant comme chef-lieu Bel-Abbès.

Cette commune mixte, qui prit le nom de Mekerra, fut admi-

nistrée par le commissaire civil du district, assisté d'un premier adjoint, son secrétaire, et d'une commission municipale de 22 membres, savoir : 4 adjoints français, (un pour chacun des centres de Bou-Kanéfis, de Ben-Youb, de Tenira et de Zarouéla), trois notables français et 15 adjoints indigènes

Cependant deux arrêtés parurent à la date du 30 juillet 1875, portant modification de l'Administration de ce territoire, et nous nous arrêterons plus particulièrement, en ce moment, à celui qui concerne la circonscription que nous examinons.

Une partie de l'ancienne commune mixte de Mekerra ayant été distraite pour former celle de Bou-Kanéfis, la nouvelle composition territoriale fut déterminée telle qu'elle existe encore aujourd'hui, et comprit, comme actuellement, les centres de colonisation et les douars dont les noms suivent :

1° Le village de Tenira, y compris une partie de la forêt de ce nom, qui appartenait précédemment au douar de Messer, celui de Zarouéla et les douars Ouled-Riab, Nemaïcha, Atsamnia, Ouled-Ghazi, Mehadid, Hamyan et Tilmouni, tous placés sous l'action directe de l'Administrateur de la commune mixte ;

2° Le village de Mercier-Lacombe, (auquel il convient d'ajouter ceux de Muley-Abd-el-Kader et d'el-Kcar, créés depuis), et les douars Oued Mebtouch, Tiliouïne, Bou-Djebâa et Zfizef, formant une annexe placée sous l'action d'un adjoint spécial résidant à Mercier-Lacombe.

La commune mixte de la Mekerra a été administrée par le Sous-Préfet de Bel-Abbès jusqu'au 11 septembre 1879, époque où fut nommé un administrateur spécial. La Commission municipale comprend 19 membres, savoir : un adjoint et un notable français pour chacun des trois centres de colonisation, un notable français pris autant que possible parmi les colons isolés de chaque section, et un adjoint indigène pour chacun des onze douars.

Sa superficie totale est de 134,492 hectares 74 ares 40 centiares, et sa population de 13,055 habitants, dont 485 Français, 4 Israélites naturalisés, 11,947 Musulmans et 619 Etrangers, suivant le dernier dénombrement quinquennal, car depuis elle a beaucoup augmenté.

La liste politique comprend 185 électeurs, faisant partie de la 12e circonscription pour le Conseil général du département.

Cette commune, d'après le compte administratif de 1879, possède un budget de 109,358 francs de recettes, et de 70,594 francs de dépenses; 4,962 fr. sont affectés à l'instruction publique, et 1,100 au service des cultes.

La surveillance des propriétés rurales est confiée à 3 gardes-champêtres français, 11 gardes-champêtres indigènes, et 3 khiala.

En dehors de la culture des céréales et de l'élevage du bétail, les habitants de cette commune prêtent leur concours à l'exploitation de l'alfa.

La commune mixte de Mekerra a été administrée par le Sous-Préfet de Bel-Abbès jusqu'au 11 septembre 1879, date de la nomination de M. Maurice Varnier, auquel a succédé M. E. Laquière le 3 septembre 1880.



II

Hazedj. — Historique. — Application du sénatus-consulte et de la loi sur la propriété individuelle. — Etat de cette tribu en 1866 et en 1879.

Tous les Indigènes de l'arrondissement de Bel-Abbès sont compris dans six tribus dont quatre, les Hadzedj, les Ouled Sliman, les Hassasna et les Hamyan, relèvent de la commune mixte de la Mekerra, et deux, les Ouled-Sidi-Ali-Ben-Youb et les Ouled-Brahim, de la commune mixte de Bou-Kanéfis.

Les rapports établis à l'occasion de l'application du sénatus-consulte de 1863 nous ont permis de relever les renseignements historiques des plus importants qui suivent, et ceux que nous donnerons sur les autres tribus.

Les Hazedj, dont le territoire touche presque aux portes de Bel-Abbès, pour s'étendre sur la majeure partie du Tessalah,

sont une fraction de la grande famille des Beni-Amer qui occupa le pays depuis le Sig jusqu'à l'Isser.

Aussi leur origine se confond-elle avec celle des Beni-Amer, tribu hilalienne qui, peu de temps après l'établissement de l'Islamisme, abandonna le Nedj pour entrer en Syrie.

C'est en 1049 qu'ils passèrent en Afrique, occupèrent plusieurs grandes villes du littoral, depuis Tripoli jusqu'à Bône, pour devenir, cent ans après, maîtres du pays jusqu'au Djebel-Amour. Battus par les Almohades et refoulés jusqu'à Tebessa, ils furent appelés en 1235 par Yaghmoraçane qui les installa aux environs de Tlemcen ; mais défaits de nouveau vers l'année 1331 par les Mérinides, ils retournèrent au désert près du Zabet-Ouargla.

En 1335, les Beni-Amer, à l'exception des Hazedj, prirent fait et cause pour les Beni-Zeian contre les Beni-Merin, réinstallèrent les premiers à Tlemcen et reçurent, en paiement de leur service, des terres près d'Aïn-Temouchen, au Tessalah, sur la Mekerra, à M'léta et aux Lauriers-Roses.

Quant aux Hazedj qui avaient pris parti pour les vaincus, ils furent forcés de retourner dans le sud entre le Djebel Amerag et le Djebel Antar, jusqu'au moment où, rentrant en grâce, ils vinrent au Tessalah ; mais leur installation ne fut définitive qu'en 1698, après une grande victoire sur les Ouled-Abdallah, premiers occupants.

Les Hazedj, de même que les autres Beni-Amer, ont été les auxiliaires des Espagnols jusqu'en 1700, époque à laquelle ils se soumirent au bey Mustapha, qui venait de fonder Mascara ; depuis lors, jusqu'à l'occupation française, ils n'ont cessé d'habiter le pays sur lequel nous les avons trouvés.

Ces Indigènes firent leur soumission à la France en 1842, en même temps que les autres Beni-Amer, mais en 1845 ils émigrèrent en masse au Maroc, sans hostilités préalables, à l'exception de quelques douars qui, abrités derrière le Tessalah, purent échapper au khalifat de l'Emir, venu jusqu'à Aïn-Sofra pour enlever la tribu.

Cependant, fatigués de leur vie errante et pour se soustraire

au service de guerre que voulait leur imposer l'Empereur du Maroc, ils cherchaient à se rapprocher de l'Emir Abd-el-Kader, lorsqu'ils furent rejoints par les Marocains, battus, massacrés et dépouillés par eux.

Rentrés en 1848, dénués de tout, ils se sont depuis livrés à l'agriculture, et n'ont plus eu avec nous que de bons rapports.

La terre des émigrés fut d'abord sequestrée, mais aux termes des instructions générales du 11 juin 1863, le sequestre se trouva annulé, et le territoire de la tribu des Hazedj fut, par décret du 25 avril 1866, définitivement délimité, avec une superficie de 17,590 hectares 2 ares, répartie par un second décret du même jour entre les cinq douars suivants : Ouled-Riab, Nemaïcha, Atsamnia, Ouled-Ghazi et Mehadid.

Dans les années 1874, 1875 et 1876, la propriété individuelle fut ensuite établie sur ce territoire, conformément à la loi du 26 juillet 1873 et, les titres une fois délivrés, les transactions avec les Européens ne tardèrent pas à s'établir. (1)

Les terres d'excellente qualité de cette tribu, qui possédait dans l'origine 40,000 hectares, fournirent un large apport à la colonisation, et furent successivement utilisées pour l'agrandissement du territoire de Bel-Abbès, la création du Rocher, de Sidi-Brahim et des Trembles, la formation des territoires de Frouda, d'El-Braïka, d'El-Hadjar-Zerga, d'Aïn-el-Trid, d'Aïn-el-Kemis, d'Aïn-Sofra, pour différentes concessions, et enfin pour une partie de l'installation des Hassasna.

L'état de cette tribu, à deux époques éloignées, se trouve reproduit ci-dessous :

Années	Population	Maisons	Tentes	Chevaux et Mulets	Chameaux	Bœufs	Moutons	Chèvres	Charrues cultivées
1866	3.650	»	623	406	5	1.548	10.868	2 995	284
1879	3.316	26	717	376	»	2.168	6.849	3.168	309

(1) En 1878, on estimait déjà que les Européens détenaient 1/10e des Melk des Ouled-Riab, le 1/20e des Ouled-Ghazi, le 1/5 des Mehadid, le 1/5 des Nemaïcha et des Atsamnia, et ces ventes de terrain n'ont fait qu'aller en augmentant depuis. Cependant le relevé des ventes enregistrées au bureau de Bel-Abbès, jusqu'au 31 juillet 1879, ne donne que les chiffres sui-

III

Ouled-Sliman. — Historique. — Sénatus-consulte. — Etat en 1866 et 1879.

Un nommé Sliman-ben-Brahim-ben-Amer, qui eut en 1378 (780 de l'hégire), le commandement des Beni-Amer, donna son nom à la tribu des Ouled-Sliman, dont l'histoire se confond, au début, avec celle des précédents.

Lorsqu'ils vinrent du Djebel-Amour, ils s'installèrent d'abord dans le pays occupé aujourd'hui par les Ouled-Mimoun, pour s'établir plus tard à Tiliouïne, Melghir et sur les bords de la Mekerra (Oued-Mebtouch), d'où ils expulsèrent la grande tribu des Médiouna, après avoir massacré un grand nombre de ses membres. Les descendants des rares individus des Médiouna qui échappèrent à ce massacre et restèrent sur les lieux, sont connus actuellement sous le nom d'Ouled-bent-Amer.

Les Ouled-Sliman se subdivisent en Ouled-Sliman arabes, dont l'origine vient d'être indiquée, et en Ouled-Sliman marabouts qui descendaient de trois frères : Youb, Mimoun et Madji, venus quelque temps après de Saguiat-el-Hamera. (1)

Par leurs connaissances en droit musulman et leurs pratiques religieuses, ces trois frères acquirent bientôt une grande réputation de sainteté, et leurs descendants, qui prirent le nom de Mhadja, formèrent les deux tribus que nous connaissons sous la dénomination de Mhadja des Ouled-Ali et Mhadja des Ouled-Sliman ; ces derniers sont les Ouled-Sliman marabouts.

Les différentes tentatives des Espagnols contre cette tribu, pendant leur occupation, demeurèrent sans succès, et sous le bey Bou-Chelaghame, les Ouled-Sliman expulsèrent des bords de la Mekerra les Ouled-Abdallah, fraction des Beni-Amer, qui ne

---

vants : Ouled-Riab 111 hectares 32 ares vendus pour 16,550 fr., Nemaïcha 79 hectares 82 ares pour 12,420 fr., Atsamnia 299 hectares 99 ares 85 centiares pour 26,005 fr. 78 c., Ouled-Ghazi 88 hectares 49 ares 20 centiares pour 4,965 fr. 70 c., Mehadid 1,575 hectares 50 ares 43 centiares pour 187,409 fr. 07 cent.

(1) Cours d'eau et ville du désert, au sud de la rivière Dra.

pouvant tenir tête à leurs agresseurs, auxquels s'étaient joints les Ouled-Ali et les Hazedj, allèrent se fixer dans la M'léta.

En 1804, les Ouled-Sliman, avec les Beni-Amer, firent leur soumission à Abd-el-Kader-ben-Chérif, sans émigrer pour cela en masse comme les Ouled-Brahim.

Dans les premiers temps de notre conquête, leur histoire se confond encore avec celle des autres Beni-Amer; leur soumission à la France date de 1842, mais leur conduite peu soumise leur valut bien des punitions, et en 1845 un dixième seulement émigra au Maroc pour se joindre à l'Emir Abd-el-Kader.

En 1848, un nommé Mohamed-Ben-Abbou, de la tribu des Hachem, qui prit le nom de Bou-Cif, (l'homme au sabre), essaya mais en vain de les soulever après leur retour; leur caïd Mustapha-ben-Brahim le fit prisonnier et le livra à l'autorité française qui l'exila.

A plusieurs reprises, de nombreuses fractions venues du Gharb, de l'Aghalik des Beni-Chougran, du Cherg et du Msif, s'installèrent dans le pays et vécurent mêlées à la tribu dont l'origine vient d'être décrite.

Le pays des Ouled-Sliman, à 25 kilomètres à l'est de Bel-Abbès, est traversé au nord par la Mekerra, au centre par la route de Mascara, et vers le sud par l'Oued Melghir. Le 15 septembre 1851, ces Indigènes furent fractionnés en deux caïdats, pour tenir compte des différences d'origine de la population que nous venons d'indiquer, ce qui n'a pas empêché arabes et marabouts de rester entremêlés par suite de leurs intérêts communs.

En 1866, la commission spéciale proposa de répartir les Ouled-Sliman en neuf douars, mais sur l'avis du Gouverneur général et du Ministre de la guerre, le territoire de cette tribu fut, par décret du 7 mars 1867, définitivement délimité avec une superficie de 74.659 hectares 50 ares répartis entre les quatre douars suivants: Bou-Djebâa, Oued-Mebtouch, Tiliouïne, et Zfizef.

Cette division groupe les douars deux à deux, dans les vallées de la Mekerra et de l'Oued Melghir, entre lesquelles se trouve la plaine de Tiliouïne qui, au centre du territoire des Ouled-Sli-

man, se prolonge à l'ouest chez les Hassasna jusqu'à la commune de Bel-Abbès, sous le nom de plaine d'El-Grair et de plaine de Tilmouni, et à l'est sous celui d'Ain-el-Khemis et d'Ain-Zfizef.

En général, la tribu manque d'eau, mais par suite de la configuration du pays et des qualités diverses du sol, les récoltes ne sont jamais complétement perdues ; le voisinage de Bel-Abbès et d'autres centres européens facilite, en outre, les échanges de tous les jours.

La superficie des terrains occupés par les Ouled-Sliman a été successivement réduite pour répondre aux exigences de la colonisation ou de l'administration des Indigènes. Leur part dans l'installation des Hassasna, en 1854, fut ainsi de 3,500 hectares, et de 9,000 hectares dans celle des Djaffra-ben-Djaffeur.

L'établissement et l'agrandissement de Zélifa se sont faits sur la partie ouest de cette même tribu ; en 1874, c'est encore sur ce territoire qu'a été créé le beau village de Mercier-Lacombe, et plus récemment, le Kçar et Muley-Abd-el-Kader.

Le tableau suivant fait connaître la situation de cette tribu en 1866, époque de l'exécution du sénatus-consulte, et pendant l'année 1879.

Années	Population	Maisons	Tentes	Chevaux et Mulets	Chameaux	Bœufs	Moutons	Chèvres	Charrues cultivées
1866	5.621	20	1.057	742	60	1.794	14 246	13.121	557
1879	5.944	39	1.240	756	32	3.590	20.900	21.200	740

IV

Hassasna. — Historique. — Sénatus-consulte. — Etat en 1866 et 1879.

Les Hassasna occupent, tout près de Bel-Abbès, le pays compris entre le village de Sidi-Brahim, au nord, les Ouled-Sliman

à l'est, les Djaffra et une partie des Ouled-Brahim au sud, une partie des Ouled-Brahim et des Hazedj à l'ouest.

De race arabe et originaires de la grande tribu du même nom qui se trouve dans le cercle de Saïda, les Hassasna de notre contrée quittèrent la tribu-mère vers la fin du dix-huitième siècle, pour se mettre au service du bey de Mascara.

Installés d'abord dans la plaine de la M'léta et annexés au Maghzen des Douairs et des Zméla, ils furent incorporés dans la maison militaire du bey Mohamed-el-Kebir, lors de la prise d'Oran sur les Espagnols en 1792, et campèrent sur la Mekerra non loin des Ouled-Brahim.

En 1804, ils retournèrent dans le pays qu'ils occupaient aux environs de Saïda jusqu'en 1810, époque à laquelle ils furent rappelés par le bey d'Oran et placés chez les Beni-Amer dont ils suivirent la fortune aussi bien sous le gouvernement des Turcs que sous celui d'Abd-el-Kader,

Ils ne prirent pas part à la grande émigration au Maroc de 1845 ; aussi, lorsqu'en 1854 on procéda aux travaux préliminaires pour le cantonnement, on leur assigna pour campement définitif les terrains sequestrés des Hadzedj, des Ouled-Sliman et des Ouled-Brahim, qu'ils avaient autrefois cultivés en payant une faible redevance à leurs propriétaires.

Le Goum de cette tribu a rendu de sérieux services au pays pendant différentes insurrections ; sa population est très-travailleuse et défriche avec ardeur le terrain qu'elle occupe.

Le territoire des Hassasna, comprenant une superficie de 16,120 hectares 58 ares, fut délimité et constitué en un seul douar du nom de Tilmouni, par décret du 20 juin 1867.

Trois ans plus tard, le décret du 20 août 1870 sanctionna la constitution de la propriété dans ce douar, et dès que les titres furent délivrés, ce qui n'eût lieu qu'en 1873 à cause des événements malheureux survenus en France, les transactions ne tardèrent pas à prendre une proportion sérieuse entre Indigènes et Européens. (1)

---

(1) En 1878, on estimait que les Européens détenaient les 9/10 de Tilmouni.

Le tableau suivant indique le peuplement et les ressources de cette tribu en 1866 et de nos jours :

Années	Population	Maisons	Tentes	Chevaux et Mulets	Chameaux	Bœufs	Moutons	Chèvres	Charrues cultivées
1866	1.187	1	179	136	2	521	4.405	2.649	90
1879	1.260	3	246	163	»	338	2.914	2.325	69

V

Hamyan. — Historique. — Sénatus-consulte. — Etat en 1866 et 1879.

A 35 kilomètres au sud de Bel-Abbès, se trouve la petite tribu des Hamyan originaire du Sud. Elle est bornée, au nord par les Ouled-Brahim, à l'est par la Tenira, les Djaffra-ben-Djaffeur et les Djaffra Thouama et M'Hamid, au sud par les Ouled-Balagh, à l'ouest par les Ouled-Sidi-Ali-ben-Youb.

De race arabe, les Hamyan constituent un rameau détaché de la grande tribu des Trafi ou Hamyan Cheraga du cercle de Géryville, et ils sont, de même que la tribu-mère, divisés en quatre fractions ayant conservé les mêmes noms que dans le Sud : Ouled-Serour, Ouled-Abd-el-Kerin, Ouled-Ziad, et Rezaina (fraction des Derraga.)

C'est à la suite de plusieurs émigrations partielles et momentanées, comme les pratiquent les tribus nomades et, plus récemment encore, les Espagnols et les Marocains, en vue d'offrir leurs bras pendant les récoltes, que cette petite tribu, attirée par l'existence meilleure des populations du Tell, vint s'y fixer, il y a environ soixante-quinze ans.

A l'avènement de l'émir Abd-el-Kader, les tentes de ces Trafi, ainsi dispersées, étaient si nombreuses qu'il les organisa en tribu, leur donna un chef et les cantonna à Bou-Haïl près d'Aïn-

Temouchen, d'où ils se dirigèrent sur Oran, en 1842, pendant une nuit où plusieurs d'entre eux périrent sous la neige.

Ils vinrent ainsi, pour se soustraire au khalifa de l'Emir, qui voulait leur interdire d'avoir des relations avec les tribus qui nous étaient soumises, se mettre sous la protection de l'autorité française qui les plaça à El-Enfra, sur les bords de la mer, où ils restèrent confondus avec les Douairs jusqu'en 1846. Ils furent alors autorisés à s'installer à Aoumer entre le Tessalah et le Souk-el-Ahd dans la M'léta, d'où, refoulés en 1848 et 1849 par le retour de ceux qui avaient émigré au Maroc, ils furent placés sur une partie du territoire sequestré des Ouled-Brahim qu'ils détiennent encore aujourd'hui.

Deux décrets du 13 avril 1867 délimitent le territoire de cette tribu qui comprend 13,807 hectares 40 ares, et le constituent en un seul douar qui conserve le nom de Hamyan.

Ces Indigènes sont pauvres, préfèrent s'adonner à l'élevage des bestiaux et s'employer chez leurs voisins ; d'ailleurs à la suite des fréquents déplacements dont ils ont été l'objet, ils tiennent peu à leurs terres montagneuses, dépourvues d'eau, et de qualité ordinaire.

L'état suivant relève la situation de cette tribu en 1866 et en 1879 :

Années	Population	Maisons	Tentes	Chevaux et Mulets	Chameaux	Bœufs	Moutons	Chèvres	Charrues cultivées
1866	754	»	124	49	43	344	2.592	2.825	56
1879	722	»	167	47	22	396	2.462	2.703	80

VI

Tenira. — Situation. — Superficie. — Population. — Statistique agricole. — Agrandissement. — Améliorations.

La Tenira fut créée par décret du 30 janvier 1858 sur la route

de Daya, à 25 kilomètres de Bel-Abbès, avec 40 feux et 2,758 hectares 46 ares 40 centiares.

En ne tenant pas compte des 8,750 hectares de la forêt qui porte le même nom et qui fait partie de la même commune, ce territoire ne s'est modifié que de nos jours.

La population de 314 habitants se décompose en 71 Français, 2 Israélites naturalisés, 148 Musulmans, 82 Espagnols et 11 Étrangers divers. On y compte 941 animaux, 111 instruments agricoles, 20 maisons, 20 puits, 1,425 hectares défrichés dont 860 cultivés en céréales, et 427 arbres.

Ce centre paraît avoir été un peu oublié à partir de la création de Magenta, le commerce s'étant habitué à suivre la vallée de la Mekerra, en passant par Bou-Kanéfis et Ben-Youb, pour se rendre aux Hauts-Plateaux dans le but d'y chercher les alfas qui, en effet, se trouvent à l'ouest de Daya.

Cependant cette section posséde un grand besoin de terres, en raison de l'accroissement de sa population ; aussi s'est-on vu dans l'obligation, en 1880, de l'agrandir à l'aide de 1,432 hectares de terrains domaniaux, divisés en 40 lots, dont six sont destinés aux industriels.

Ce village est dépourvu des établissements publics dont on dote les nouveaux centres ; il est nécessaire que cet état de choses s'améliore et que l'on poursuive résolument la construction de la route de Daya, de manière à assurer les communications avec le chef-lieu et à coloniser ensuite cette artère principale au premier et au second puits, à Tralimet et au Telagh.

L'ouverture d'un chemin entre Tenira et Ben-Youb, qui ont des intérêts communs, est également désirable, d'autant plus que la plaine de Tenzara offre de bonnes terres pour la création d'un centre.

Ces améliorations ne peuvent que développer la prospérité de ce centre, basée sur la culture, les défrichements, le commerce des alfas et des écorces.

VII

Zarouéla. — Situation. — Superficie. — Population. — Statistique agricole.

A 15 kilomètres de Bel-Abbès et à 5 kilomètres de Sidi-Brahim, dont il est séparé par la Mekerra, Zarouéla se trouve sur un chemin vicinal qui doit aller rejoindre El-Kçar, non loin de la route de Mascara.

Tout d'abord, ce territoire possédé par l'Etat, sauf 78 hectares appartenant à des particuliers, fut divisé en lots de ferme par les soins de l'Administration militaire, et c'est en 1872 que le village fut établi sur un plateau bien aéré, bien situé et choisi par les concessionnaires eux-mêmes, au moment où ils vinrent prendre possession des terrains qui leur avaient été attribués.

Au commencement de 1873, l'Administration civile à laquelle Zarouéla venait d'être remis, s'occupa en premier lieu de l'alimenter d'eau dont il était complétement dépourvu, et, après de longues recherches, elle put donner satisfaction à ce besoin impérieux en amenant, grâce à une conduite couverte et une machine élévatoire, les eaux fort bonnes d'une nappe abondante, distante de deux kilomètres et demi du village.

La population de ce territoire est de 185 individus, comprenant 146 Français, et 39 Étrangers, dont 38 Espagnols ; sa superficie, qu'il est déjà question d'augmenter, est de 1,685 hectares 80 ares, dont 1,242 hectares 15 ares 77 centiares, répartis en 47 lots, 338 hectares 22 ares 47 centiares de réserve communale, et 26 hectares, 86 ares, 76 centiares faisant partie du domaine public.

Le peuplement s'est effectué à l'aide de 44 familles de colons algériens, comprenant 176 personnes, et 2 familles de la métropole ayant 9 individus.

Les dépenses faites pour l'école, le puits avec noria, la conduite d'eau, les empierrements et nivellements, les plantations, le lavoir et l'abreuvoir, se sont élevées à 50,000 fr. Un pont

métallique jeté sur la Mekerra et qui a coûté 12,000 fr., assure les relations entre Zarouéla et Sidi-Brahim.

D'un autre côté, la statistique de 1879 nous montre que ce centre possède 316 animaux divers, 221 instruments agricoles 42 maisons, 4 gourbis ou tentes, 2 puits, 1,200 hectares défrichés, 1,220 cultivés en céréales, et 474 arbres.

Le pays, assez mamelonné, est composé de terres fertiles qui ont acquis une valeur réelle; les défrichements de broussailles basses ont beaucoup contribué à rendre les débuts faciles, et tout fait espérer un développement rapide.

VIII

Mercier-Lacombe. — Situation. — Superficie. — Peuplement. — Population. — Statistique agricole. — Installation du village. — Etablissements publics.

Créé en 1874, sur la route nationale de Mascara, à 49 kilomètres de cette ville, et à 38 kilomètres de Bel-Abbès, ce centre, dont le nom primitif de Zfizef a été remplacé par celui qu'il porte aujourd'hui sur la demande du Conseil général (1), a coûté 10,380 fr. d'expropriation, en outre de 1,359 hectares prélevés sur les forêts de Guetarnia et de Bou-Yethas, qui ont été donnés aux Indigènes, en compensation des terres qu'ils ont abandonnées à la colonisation.

La superficie du territoire, qui doit être agrandie sous peu, est de 2,319 hectares 68 ares, sur lesquels 177 hectares appartenaient déjà à des particuliers ; 646 hectares constituent une réserve communale, 57 hectares font partie du domaine public, et le surplus est divisé en 47 concessions complètes avec lots à bâtir, de jardin, de vigne et de culture. Il existe, en outre, 56 lots à bâtir et des lots de vigne et de jardin pour ceux qui demandent à se fixer dans ce centre, soit pour l'industrie, soit pour y exploiter des terres achetées aux Indigènes.

(1) Séance du 24 avril 1875.

Le peuplement comprenait 34 familles de colons algériens, avec 131 personnes, 27 d'immigrants de la métropole, avec 120 individus, et 8 d'Alsaciens-Lorrains, avec 48 personnes.

Aujourd'hui la population, d'après le dernier recensement, y est de 374 individus, dont 205 Français, 2 Israélites naturalisés, 37 Musulmans, 96 Espagnols et 34 autres Étrangers, possédant ensemble, en 1879, 1830 animaux, 264 instruments agricoles, 110 maisons, 19 puits, 1,250 hectares défrichés, 3,200 arbres d'essences diverses, 940 hectares cultivés en céréales et 10 hectares de vignes. Un marché s'y tient le mardi de chaque semaine.

De 1877 à 1879 le nombre des animaux a quadruplé, celui des instruments, des maisons, des terrains défrichés a plus que doublé.

Il a été dépensé sur ce centre 96,000 fr. pour conduite d'eau, lavoir, abreuvoir, école, mairie, plantations, nivellements, empierrements, église et presbytère.

De son côté, le service forestier y a fait installer une maison pour deux gardes, et le département a construit une gendarmerie sur un plan qui permettrait à la population de trouver en cet endroit un refuge, en cas de besoin. Ajoutons que le dépôt de la remonte doit élever, tout à côté, un bâtiment sur le même type, de manière à compléter, en quelque sorte, ce système de défense.

Placé dans une position des meilleures, alimenté d'eau excellente, servant à prendre possession du pays entre Bel-Abbès et Mascara, ce centre, qui d'après la commission d'organisation devait, dès le début, comprendre au moins 100 lots complets, offre de sérieuses garanties de succès et deviendra promptement un des plus importants du département.

IX

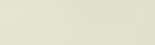
Muley-Abd-el-Kader. — Situation. — Statistique agricole.

C'est par arrêté du 28 novembre 1876 qu'il a été créé à Muley-Abd-el-Kader, et sur une réserve domaniale, un hameau qui se trouve à 29 kilomètres de Bel-Abbès et à 9 kilomètres de Mercier-Lacombe, sur la route nationale de Mascara.

Ce centre, qui répond à des besoins constatés et dont la création était vivement sollicitée par les habitants précédemment fixés en cet endroit, est simplement industriel avec 24 lots concédés et 3 réservés; il n'existe, par suite, aucun lot de culture attribué, mais plusieurs Européens occupent déjà une grande partie du territoire, qu'ils livrent à la culture des céréales.

C'est ainsi qu'en 1879 on y comptait 60 animaux divers, 12 instruments, 5 maisons, 3 gourbis, 1 puits, 3 hectares défrichés, 350 hectares cultivés en céréales et 60 arbres. Dès le début, l'Etat y a construit un puits et un abreuvoir.

Il s'y fait surtout quelques achats de grains, d'écorces et d'alfa.



X

El-Kçar. — Superficie. — Statistique agricole. — Etablissements publics. — Situation.

Par arrêté du 7 septembre 1877, le Gouverneur général a prononcé l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de divers terrains d'une superficie totale de 1,130 hectares situés dans le territoire du douar-commune de Tiliouïne et destinés à la création du Kçar.

Ce centre comprend 25 hectares appartenant déjà à des particuliers, 227 hectares de réserve communale, 39 hectares de do-

maine public, 30 lots de culture comptant ensemble 839 hectares, et 10 lots pour industriels.

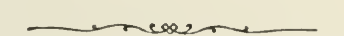
L'attribution de ces terrains, qui a été faite dans le courant de juillet 1877, sur les propositions présentées par la commission départementale en ce qui concerne les Algériens, a porté sur 20 familles d'immigrants de la métropole, dix colons algériens et dix industriels.

On comptait, en 1879, 428 animaux divers, 93 instruments agricoles, 25 maisons, 1,200 hectares défrichés, dont 570 cultivés en céréales, et 220 arbres.

L'Etat y a dépensé 60,000 fr. en nivellements, empierrements, plantations, chemins, aménagement des eaux, lavoir, abreuvoir et école-chapelle, destinés à l'installation du village ; l'expropriation des terrains indigènes a coûté 93,000 fr.

Le Kçar est situé à 20 kilomètres de Bel-Abbès, 18 de Mercier-Lacombe, et 4 de la route de Mascara. La contrée dans laquelle il se trouve est salubre; les terres en partie couvertes de broussailles sont propres à la culture des céréales, et l'eau qui se trouve à une petite profondeur, est de bonne qualité.

On peut y faire l'élève du bétail et le commerce de l'alfa, cette plante étant abondante dans la forêt qui borde la limite de ce centre.



CHAPITRE VIII

COMMUNE MIXTE DE BOU-KANÉFIS

I

Administrations successives. — Superficie. — Population. — Electeurs. — Améliorations. — Situation financière.

L'historique de l'administration des centres et des populations de ce territoire se confond avec celui de la commune mixte de Mekerra, sur lequel nous nous sommes étendu dans le chapitre précédent, jusqu'au 30 juillet 1875 où un arrêté du Gouverneur général constitua la commune mixte de Bou-Kanéfis avec les centres de Bou-Kanéfis et de Sidi-Ali-ben-Youb, et les douars de Messer, Tifilès, Tirenat et Sidi-Yacoub.

Cette commune mixte, qui prit le nom de son chef-lieu, est administrée par un commissaire civil, assisté d'un premier adjoint et d'une commission municipale de huit membres, dont un adjoint et un notable français pour chaque centre de colonisation, et un notable indigène faisant fonctions d'adjoint, pour chaque douar.

Depuis, l'organisation municipale n'a pas changé, mais elle devra être modifiée incessamment par suite de la formation des nouveaux villages de Lamtar, d'Aïn-el-Hadjar, de Tabia et de Tifilès.

Indépendamment du personnel administratif dont il vient

d'être question, deux chaouchs montés font le service de la correspondance entre le chef-lieu et les douars-communes ou les villages européens ; 12 gardes-champêtres, dont 6 européens et 6 indigènes, assurent la libre possession de la propriété, à côté d'une brigade de gendarmerie installée à Ben-Youb et chargée de veiller à l'exécution des mesures de sécurité publique prescrites par l'Administration.

La superficie de son territoire est de 68,832 hectares 3 ares 40 centiares, et sa population totale de 6,829 individus, dont 570 Français, 9 Israélites naturalisés, 5,161 Musulmans, 1,049 Étrangers, et 40 habitants recensés en bloc. Depuis le recensement de 1876, et par suite du peuplement de plusieurs centres, la population a sensiblement augmenté : cette remarque s'applique, du reste, à tout l'arrondissement de Bel-Abbès.

285 électeurs sont inscrits sur les listes politiques arrêtées au 31 mars 1880.

La colonisation doit être poursuivie avec une ardeur que justifie le succès des créations déjà entreprises.

Or ici, de même que sur le territoire de la commune mixte de Mekerra, elle doit comprendre : 1° l'agrandissement de tous les villages, anciens ou nouveaux, à l'aide d'une partie des nombreux communaux qui se trouvent non loin de chacun d'eux et dont la contenance est bien au-dessus des besoins des Indigènes ; 2° l'organisation de fermes isolées sur les terrains que l'application de la propriété individuelle fait retourner au domaine de l'Etat ; 3° la création d'un ou deux grands centres sur des points bien choisis, comme par exemple, dans la vallée de Tifilès, sur 2,000 hectares du communal n° 11, qui en contient 6,000, mais en leur donnant toujours une importance telle, qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes et arriver le plus tôt possible à la vie municipale.

On pourrait, aisément ainsi, placer 250 nouvelles familles dans cette seule contrée.

La situation financière de la commune est déterminée par les budgets suivants, pris à différentes époques :

EXERCICES	BUDGET PRIMITIF		CHAPITRES ADDITIONNELS	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	FR.	FR.	FR.	FR.
1875	43.224	39.287	»	»
1876	84.457	65.692	82.779	34.351
1878	66.045	61.172	64.600	38.902
1880	51.663	51.263	»	»

L'excédant de recettes de 1878 est purement fictif, à cause d'un procès engagé par la commune ; au contraire, en 1880, les recettes seront certainement augmentées de 20,000 fr. par suite de ventes de communaux qui doivent avoir lieu.

D'après le compte administratif de 1879, 6,501 fr. étaient affectés au service de l'instruction publique et 1,270 francs à celui du culte, les recettes ayant été de 70,999 fr, et les dépenses de 51,499.

Il faut ajouter que les marabouts existants dans les divers douars et les édifices publics des centres européens ont fait l'objet de réparations importantes, et que divers puits ont été creusés à Lamtar, Bou-Kanéfis, Tifilès, chez les Ouled-ben-Youb, à Messer et à Sidi-Yacoub.

Les céréales, le bétail et les autres produits de l'agriculture, l'alfa, les écorces, le charbon de bois et la pierre de taille de Ben-Youb sont les principaux éléments du commerce de cette commune.

La commune mixte de Bou-Kanéfis a été administrée par M. Raynald de Tissonière, depuis sa création jusqu'au 15 mars 1879, époque à laquelle M. Léon lui a succédé.

II

Ouled-Sidi-Ali-Ben-Youb. — Douï-Aïssa. — Historique. — Sénatus-Consulte. — Etat en 1868 et 1879.

Les Indigènes qui dépendent de la commune mixte de Bou-

Kanéfis formaient, sous l'autorité militaire, trois tribus distinctes: les Ouled-Brahim, les Douï-Aïssa, et les Ouled-Sidi-Ali-Ben-Youb. Mais ces deux dernières, considérablement amoindries à la suite des insurrections et des maladies qui les avaient décimées pendant l'émigration, ne constituent, depuis 1863, qu'un seul caïdat, unité qui a été conservée par l'Autorité civile.

Les Douï-Aïssa, issus de la grande famille des Beni-Amer, cédèrent une partie de leurs terres au thaleb Sidi-Ali-Ben-Youb venu du Maroc vers la fin du 14e siècle, et furent ensuite chassés de leur pays par les descendants de ce Marabout aidés par les Espagnols; mais en 1770, le bey Brahim les réunit de nouveau et les rétablit sur leur territoire.

De même que les Beni-Amer, les Douï-Aïssa et les Ouled-Sidi-Ali-Ben-Youb se soumirent en 1842, émigrèrent en 1845, et ne rentrèrent qu'en 1849 pour rester fidèles depuis cette époque, malgré l'envahissement de leur territoire, en 1864, par les révoltés.

Les décrets de délimitation des terrains occupés par ces deux familles, comprenant une superficie de 27,466 hectares 1 are 50 centiares et un seul douar du nom de Tifilès, sont du 22 avril 1868.

Ce territoire, à 32 kilomètres sud-ouest de Bel-Abbès, est traversé par les routes de Tlemcen et de Daya; les Douï-Aïssa en occupent la partie nord, et les Sidi-Ali-Ben-Youb, la partie sud.

Le tableau suivant donne la statistique de ce douar à deux époques différentes.

Années	Population	Maisons	Tentes	Chevaux et Mulets	Chameaux	Bœufs	Moutons	Chèvres	Charrues cultivées
1868	1.135	»	145	19	7	398	2.462	2.433	35
1879	1.040	1	165	58	30	576	2.395	2.975	70

III

Ouled-Brahim. — Historique. — Sénatus-Consulte. — Etat en 1867 et 1879.

Les Ouled-Brahim, appartenant à la grande tribu des Beni-Amer, ont passé par toutes les vicissitudes qui ont signalé l'installation de cette famille dans notre contrée, et que nous avons reproduites précédemment.

Les Ouled-Brahim occupaient alors 76,683 hectares, qui furent sequestrés pendant l'émigration de 1845, puis réduits à 46,091 hectares 30 ares 25 centiares, le surplus ayant été employé à créer et à doter Bel-Abbès, Sidi-L'Hassen, Sidi-Khaled, Bou-Kanéfis, la Tenira, et à installer ou agrandir certaines tribus, sans que leurs intérêts fussent compromis, cette population étant revenue du Maroc fort amoindrie.

Après avoir, en 1854, appliqué un cantonnement provisoire à cette tribu, son territoire fut définitivement délimité et réparti entre les trois douars de Messer, Sidi-Yacoub et Tirenat par décrets du 9 mars 1867.

Les Ouled-Brahim sont soumis, depuis le 1er septembre 1877, à l'application de la loi du 26 juillet 1873, destinée à favoriser des transactions que recherche l'élément européen pour développer la colonisation en cet endroit.

L'importance de cette tribu, de sa population et de ses ressources diverses est des mieux établies, comme il est permis d'en juger par le tableau suivant :

Années	Population	Maisons	Tentes	Chevaux et Mulets	Chameaux	Bœufs	Moutons	Chèvres	Charrues cultivées
1867	3.428	»	511	290	»	1.425	11.604	6.514	249
1879	3.978	12	692	415	2	2.007	7.586	7.814	403

IV

Bou-Kanéfis. — Population. — Situation. — Superficie. — Agrandissement. — Etablissements publics. — Statistique agricole. — Fête patronale.

Ce centre, créé en 1850, et approuvé par dépêche ministérielle du 7 août 1858, est bien situé, auprès de la Mekerra, pourvu d'irrigations avec de belles plantations, et compte en ce moment une population de 648 individus, dont 248 Français, 4 Israélites naturalisés, 88 Musulmans et 268 Étrangers, pour la plupart espagnols, répartis sur un territoire de 2,039 hectares 41 ares 80 centiares.

Bou-Kanéfis, sur la route de Magenta, à une altitude, prise au puits même du village. de 569 mètres 67 centimètres, se trouve à 19 kilomètres sud-ouest de Bel-Abbès, cette distance pouvant être réduite de deux kilomètres en passant par la rive droite.

En 1872, 16 familles d'Asaciens-Lorrains, comprenant 93 personnes, y ont été installées sur 463 hectares de terres qui dépendaient du pénitencier agricole. Chacune de ces familles a reçu 6,297 fr. 94 c., en une maison placée sur la route, un cheptel, des semences et des secours alimentaires.

En 1877, un nouvel agrandissement a eu lieu sur 18 lots d'une contenance totale de 620 hectares 38 ares 51 centiares attribués pour les deux tiers aux immigrants de la métropole, et pour un tiers aux colons algériens sur les propositions présentées par la commission départementale, et il est question encore en ce moment d'agrandir ce centre.

Depuis 1875, Bou-Kanéfis est le chef-lieu de la commune mixte qui porte son nom, et la résidence de l'Administrateur et des différents services qui en relèvent. Il possède une mairie, une école, un pénitencier indigène qui domine le village, une église, un presbytère et un lavoir public.

Une maison pour le médecin de colonisation et un immeuble

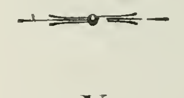
destiné au service télégraphique ne tarderont pas à y être construits.

Avec la création des centres nouveaux, dont nous nous occuperons bientôt, Bou-Kanéfis se trouve dans une position à peu près centrale ; l'Administration y est donc facile, mais il est indispensable de placer, en cet endroit, une brigade de gendarmerie.

La fête patronale se célèbre, en septembre, à la Saint-Etienne.

Le commerce est le même que celui que nous avons relevé pour l'ensemble de la commune, et l'agriculture y est très-développée; un marché hebdomadaire se tient tous les lundis.

En 1879, Bou-Kanéfis possédait 880 animaux, 293 instruments agricoles, 128 maisons, un moulin, 15 gourbis, 23 puits, 1,928 hectares défrichés, 1,795 cultivés en céréales, et 6,468 arbres.



V

Ben-Youb. — Situation. — Superficie. — Population. — Statistique agricole. — Importance stratégique et agricole. — Ruines romaines.

Ben-Youb, dont la création remonte à 1854 et l'approbation ministérielle au 18 janvier 1859, est situé à 32 kilomètres sud-ouest de Bel-Abbès, en passant par la rive gauche, à 31 kilomètres et demi, seulement, si l'on suit la rive droite, et à 13 kilomètres de Bou-Kanéfis.

L'axe du chemin en face du puits et de l'église, à 33,173 mètres de la place du centre de Bel-Abbès, est à 668 mètres 90 c. d'altitude.

Ce territoire, qui a nécessité de grands travaux de dessèchement terminés en 1858, renferme une superficie de 2,569 hectares 61 ares 30 centiares, et une population qui est, d'après le

dernier recensement, de 547 habitants, dont 147 Français, 5 Israélites naturalisés, 88 Indigènes, 283 Espagnols et 24 autres Étrangers, tous adonnés à l'agriculture. En 1879 on y a relevé : 1,215 animaux, 165 instruments agricoles, 39 maisons, un moulin, 6 gourbis, 7 puits, 1,558 hectares défrichés, dont 1,375 cultivés en céréales et 4,198 arbres.

Le presbytère, l'école et une salle d'asile y sont installés dans de bonnes conditions, tandis que la chapelle est en très-mauvais état; une brigade de gendarmerie étend son action sur cette contrée, qui offre la seule trouée par laquelle les Indigènes ont pu, pendant les moments de troubles, pénétrer dans le Tell, comme aussi la seule porte que puissent passer les caravanes qui, du littoral se dirigent vers cette partie de l'intérieur du pays.

Son importance, aux points de vue stratégique, agricole et des eaux, est parfaitement caractérisée par les ruines romaines de l'ancienne ville d'*Albulæ*, qui permettent encore de reconnaître les traces d'un ancien camp fortifié au milieu de la vallée, position militaire soutenue par des fortins établis sur les parties dominantes. On y trouve aussi d'anciens thermes et les traces évidentes de l'exploitation des carrières de cette belle pierre noire qui fait actuellement l'ornement des édifices publics de Bel-Abbès et des monuments funèbres de son cimetière.

Ben-Youb possède un marché hebdomadaire, le lundi, et est en relation de chaque jour avec Magenta ; différents chemins lui permettent aussi de communiquer directement avec la Tenira, le Télagh, Daya, Lamtar et Lamoricière.

Placé dans une vallée resserrée par des montagnes, ce centre, de l'aveu de tous, occupe l'emplacement le plus convenable que l'on ait pu désirer pour la création d'un vaste réservoir destiné à emmagasiner les eaux de la Mekerra.

Les terres y sont de très-bonne qualité, et les irrigations, alimentées uniquement par deux sources abondantes, n'y font jamais défaut et sont un puissant auxiliaire pour la culture des céréales, des pommes de terre et du maïs.

Ce territoire est certainement destiné à devenir important lorsque le chemin de fer de Magenta sera mis à exécution et ira

chercher les riches productions du Sud, et notamment les alfas.

VI

Tiffilès. — Situation. — Superficie. — Population. — Statistique agricole.

A 2 kilomètres de Ben-Youb, dont il est séparé par un pont construit récemment sur la Mekerra, et à 10 kilomètres de Bou-Kanéfis, se trouve le centre de Tiffilès créé le 6 avril 1870, sous le nom de hameau de Ben-Youb, et agrandi, en 1875, de 937 hectares 91 ares 90 centiares. Cette année-là son nouveau nom lui fut donné pour le distinguer du village de Ben-Youb.

Son territoire est actuellement de 1,241 hectares 60 ares 40 centiares de terres de bonne qualité, quoique couvertes de broussailles, et dont une partie est irriguée à l'aide d'un embranchement établi sur les canaux de Ben-Youb.

Sa population est de 96 habitants, dont un tiers d'Etrangers, possédant, en 1879, 97 animaux, 70 instruments agricoles, 21 maisons, 3 gourbis, 3 puits, 453 hectares défrichés, 970 arbres plantés et 315 hectares cultivés en céréales.

Le peuplement ne s'est fait d'une manière sérieuse que pendant l'année 1877, mais les divers travaux de première urgence qui viennent d'être achevés, et qui ont coûté une somme de 19,700 francs, répartis en plantations, puits, pont, canal, empierrements et nivellements, vont donner un nouvel élan à la prospérité de ce territoire. Une école dont la nécessité se fait vivement sentir ne tardera pas à y être construite.

VII

Lamtar. — Situation. — Superficie. — Population. — Statistique agricole.

Créé en 1875, le village de Lamtar est fort heureusement situé

sur la route très-importante de Tlemcen, à 10 kilomètres de Bou-Kanéfis, 6 kilomètres d'Aïn-el-Hadjar, et 22 de Bel-Abbès.

40 lots agricoles et 4 lots de ferme y ont été attribués, et constituent, avec quelques propriétés particulières déjà existantes, un territoire de 1,972 hectares 17 ares 36 centiares.

113 Espagnols et 71 Français y possèdent 126 instruments agricoles, 252 animaux, 45 maisons, 6 gourbis, 20 puits, 771 hectares défrichés, dont 520 cultivés en céréales, et 643 arbres.

L'Etat y a dépensé 31,000 francs pour l'acquisition des terres et 50,000 fr. pour empierrements, plantations, nivellements, puits avec noria, lavoir, abreuvoir, école, et église érigée en succursale le 21 mai 1880.

Des études sont faites pour amener, en cet endroit, le trop plein des sources d'Aïn-el-Hadjar.

Il est aisé de prévoir que ce centre atteindra une réelle importance, que lui promettent sa situation des meilleures, la certitude de trouver de l'eau à une profondeur de 14 mètres environ, ainsi que l'excellente qualité d'une partie de ses terres.

Un fort beau bouquet de trembles, dont la grosseur atteste une longue existence, assure encore à cette population les douceurs de la fraîcheur pendant les jours d'été.

VIII

Aïn-el-Hadjar. — Situation. — Superficie. — Population. — Statistique agricole.

C'est également en 1875 que, pour faciliter avant tout le dédoublement de la population de Sidi-L'Hassen, devenue trop nombreuse, Aïn-El-Hadjar a été créé sur la route d'Aïn-Temouchen, dont il est séparé par le nouveau centre d'Arlal.

A 19 kilomètres de Bel-Abbès, 13 de Sidi-L'Hassen, 12 de Sidi-Khaled, 6 de Lamtar, ce village est mis en communication directe avec ces différents centres de population.

Son territoire comprend 40 lots agricoles d'une contenance de 1,635 hectares 63 ares 30 centiares, sur lesquels se trouvent établis 122 habitants, qui possédaient, en 1879, 113 animaux, 106 instruments agricoles, 36 maisons, 8 gourbis, 5 puits, 406 hectares défrichés, dont 280 cultivés en céréales, et 1,185 arbres

L'Etat y a acquis 20,000 fr. de terres et dépensé, en outre, 62,000 fr. pour le dessèchement d'un marais, l'aménagement de belles sources, l'établissement d'un lavoir et d'un abreuvoir, d'une école-chapelle, et pour les travaux d'empierrements, de nivellements et de plantations.

Les terres, couvertes de broussailles, mais d'assez bonne qualité, ne tarderont pas à être mises en valeur.

IX

Tabia. — Situation. — Superficie. — Population. — Statistique agricole.

Le centre de Tabia, créé en 1877, est situé dans la vallée de la Mekerra, à cheval sur la route reliant Bel-Abbès à Magenta, à 8 kilomètres de Ben-Youb et à 5 kilomètres de Bou-Kanéfis.

Il comprend 30 lots agricoles avec des terres très-bonnes, en partie défrichées et convenant aux céréales, et un territoire de 1,194 hectares 40 ares, qui sera augmenté de 1,450 hectares, si la demande de M. Montader, propriétaire, est agréée par l'Administration.

Le programme de colonisation de 1880 prévoit l'agrandissement de Tabia à l'aide de 841 hectares de terrain achetés aux Indigènes de Messer et de Tiffilès, et que l'on diviserait en 14 lots de village et 10 lots de ferme. Ce centre aurait alors 54 feux et pourrait, après avoir acquis son entier développement, être constitué en commune de plein exercice.

Sa population de 72 habitants possédait, en 1879, 144 ani-

maux, 114 instruments, 30 maisons, 7 gourbis, 12 puits, 660 hectares défrichés, 400 cultivés en céréales, et 715 arbres.

Les nivellements, empierrements, plantations, puits avec noria, lavoir, abreuvoir, canaux et école-chapelle, ont coûté 50,000 francs.

L'eau, fournie par une nappe à 12 mètres de profondeur, y est abondante et de bonne qualité; les oliviers y sont très-nombreux. Le village, placé sur un plateau bien aéré, est à 25 mètres au-dessus de la Mekerra.

CHAPITRE IX

COMMUNE MIXTE DE DAYA.

I

Topographie. — Administration. — Superficie. — Population. Électeurs. — Améliorations.

Bien que la commune mixte de Daya relève de la subdivision de Tlemcen, et que cette étude soit spécialement appliquée à l'arrondissement de Bel-Abbès, nous nous faisons un devoir de la mentionner en cet endroit, parce que nous avons la conviction que sous peu une partie au moins de ce territoire sera comprise dans notre circonscription administrative.

D'ailleurs, la proximité de cette commune, l'absence de moyens de communication sérieux avec Tlemcen, les intérêts nombreux que notre population possède dans les centres de Daya et de Magenta, tout nous fait une obligation de rappeler ces relations aussi étendues que suivies.

Cette commune est limitée : au nord par les Ouled-Mimoun, les Ouled-Sidi-Ali-Ben-Youb, les Hamyan, le douar de Tiliouïn et l'Oued-Melrir qui la sépare du douar de Sfizef; à l'est par les Beni-Meniarim-Thata, les Djafra-Cheraga; au sud par le bord septentrional du Chott-Chergui ; à l'ouest par les Angad, le plateau d'El-Gor, les Ouled-Bel-Hamel et les Beni-Smiel.

Daya est environné par quelques montagnes d'une certaine élévation ; il convient aussi de citer le piton où se trouve la vigie

qui défend une partie de la contrée, et le Boulafre qui domine la route de Saïda.

Le pays est généralement boisé, et lorsqu'on promène ses regards autour de soi, on aperçoit au nord les forêts que coupe la route du chef-lieu de notre arrondissement, à l'ouest celles que traverse le chemin de Tlemcen, au sud-ouest de belles prairies, au sud les contours des dernières chaînes du Tell qui le séparent des Hauts-Plateaux, à l'est la plaine et les prairies avec la route de Saïda.

Sur cette commune prennent naissance la Mekerra, l'Oued Sefioun, l'Oued Melrir qui appartiennent au bassin de la Méditerranée et quelques-uns de leurs affluents, ainsi que certains oueds qui se jettent dans le Chott-el-Chergui.

Les principaux arbres de la contrée sont le pin, le chêne-vert, le thuya, au milieu desquels on retrouve le genévrier, le lentisque, l'arbousier. Le climat y est sain, notamment à Daya même où la température est néanmoins chaude en été et très-froide en hiver.

Les principales ressources de cette commune sont, suivant les endroits, la culture des céréales, l'élève du bétail, et surtout l'exploitation des alfas très-abondants, puisqu'ils alimentent presque entièrement l'exportation de Bel-Abbès, qui comprend les trois quarts de celle du département d'Oran. De nombreux chantiers placés sur tout ce territoire permettent de faire les premières manipulations que réclame cette plante précieuse.

Le cercle de Daya fut, le 5 avril 1849, rattaché à la subdivision militaire de Bel-Abbès qui, d'après le décret de création de ce jour, comprenait l'Aghalik des Beni-Amer-Gheraba, celui des Beni-Amer-Cheraga, ainsi que l'Aghalik des tribus sahariennes composé des Beni-Mathar, des Ouled-Balagh, et des Hassasna de Mekerra.

Le 6 novembre 1868 parurent deux arrêtés du Gouverneur général, dont l'un nommait les membres du Conseil de la commune subdivisionnaire de Bel-Abbès, en conformité de l'arrêté du 20 mai de la même année, et l'autre créait la commune mixte de Mekerra, avec Bel-Abbès comme chef-lieu et les trois

sections de Tenira, de Ben-Youb et de Bou-Kanéfis, et celle de Daya comprenant le poste de ce nom, le hameau du Télagh, le centre projeté d'El-Haçaïba, leurs dépendances, et la tribu des Ouled-Balagh, soit ensemble 190,193 hectares et 1,624 individus.

Mais le 31 août 1870, un arrêté du Gouverneur général, visant la décision impériale du 21 février de la même année, portant création du cercle d'El-Haçaïba, transportait au centre de Magenta le chef-lieu de cette commune mixte, qui prenait le nom de ce village et dont Daya devenait une section.

Le 23 janvier 1872, la subdivision de Bel-Abbès étant supprimée, le district de Daya était rattaché à Tlemcen, et le 30 décembre 1875 la commune mixte de ce nom était reconstituée avec ce centre comme chef-lieu, et elle comprenait les trois douars-communes de l'Oued-Sefioun, de l'Oued-Taourira et de l'Oum-el-Doud, les trois tribus des Ouled-Amran, des Ouled-Attia, et des Ouled-Balagh, ainsi que les centres de population de Daya et de Magenta.

Cette commune mixte est administrée par le Commandant supérieur du cercle, assisté d'un premier adjoint et d'une commission municipale composée de deux adjoints français, d'un notable français, et de six adjoints indigènes.

Sa superficie est de 675,121 hectares, et sa population de 9,732 individus, dont 137 Français, 11 Israélites, 8,950 Indigènes, 620 Espagnols et 14 autres Étrangers.

Suivant les listes arrêtées le 31 mars 1880, le nombre des électeurs pour la nomination du conseiller général de la 12e circonscription est de 54.

Sans revenir sur ce que nous avons déjà dit des disproportions de cette circonscription électorale et des modifications administratives que nous avons indiquées, nous ne pouvons omettre de rappeler que cette commune mixte offre d'excellents endroits où la colonisation pourrait être introduite avec succès: par exemple à Faïd-el-Hamar, aux Aouïnettes, dans le vallon qui, de Daya, se prolonge sur la route de Saïda, ainsi qu'au barrage, à Tatenyaya, à El-Gor, au Rocher et à Ras-el-Ma.

stations projetées du chemin de fer de Magenta, qui, une fois construit, développera d'une façon considérable la richesse de cette contrée.

Ces différents points sont bien situés, pourvus d'eau, que l'on pourrait augmenter en encourageant des recherches, et quelques-uns, comme Tatenyaya, comportent même la création de beaux villages, tandis que Ras-el-Ma deviendra tout à la fois un centre de population, un marché d'échanges entre le commerce européen et les tribus du Sud, et un poste avancé très-important.



II

Ouled-Balagh. — Historique

Les Ouled-Balagh se rattachent à la grande tribu des Beni-Amer, et occupent depuis plus de cinq cents ans le pays où la Mekerra prend sa source, au lieu dit Ras-el-Ma (la tête des eaux), et qui s'étend au sud un peu au-delà de la montagne connue sous le nom de *El-Beguira ou benitha* (la vache et son veau), et au nord à la montagne de Slissel (petite chaîne), entre Magenta et les Ouled-Sidi-Ali-ben-Youb. Ce territoire, dans sa plus grande partie, est montagneux et boisé.

Les Ouled-Balagh se composent des trois fractions principales suivantes, dont les deux premières sont formées de familles appartenant à la caste religieuse des marabouts : 1° les Ouled-Sidi-Ali-ben-Krarradj, anciens maîtres du pays qui, vaincus par les Ouled-Balagh, ont dû subir leur domination ; 2° les Ouled-Sidi-Chikr, frères de ceux de Géryville ; 3° les Ouled-Balagh proprement dits, qui constituent la caste plébéienne appelée vulgairement Zenata.

Les Ouled-Balagh, obéissant à l'appel de l'Emir Abd-el-Kader, émigrèrent au Maroc en 1845. Ils y furent pillés et ils rentrèrent dans leur pays, à la fin de 1846 et au commencement de

1847, complètement ruinés et dans la plus affreuse misère.

Ils ne se distinguent par aucun trait saillant ; ils sont nomades, mais ils ne peuvent se mouvoir que sur des espaces très-restreints, chaque fraction vivant sur la partie qui lui est échue en partage dès l'origine de son installation dans la contrée.

Ils s'adonnent à la culture des céréales et à l'élève du bétail. Leurs femmes font des tapis assez estimés, des musettes pour les chevaux, et des vêtements pour les hommes.

En 1879, les Ouled-Balagh comptaient 2,155 individus, 389 tentes, 152 chevaux et mulets, 186 chameaux, 1,361 bœufs, 8,780 moutons, 4,931 chèvres, et cultivaient 142 charrues (1).



III

Djafra Thouama et M'Hamid. - Douar-commune de Taourira.- Historique

Les Djafra Thouama et M'Hamid, branche de la grande tribu des Djafra qui faisait partie de la confédération des Beni-Amer, se rallièrent à Abd-el-Kader, émigrèrent en masse en 1845, et revinrent sur leurs terres en 1846 et 1847.

Bien que cette tribu se partage en trois fractions : les Thouama, les M'Hamid et les Ouled-Sidi-Yahia qui descendent d'un marabout fixé dans le pays au quinzième siècle, le décret du 31 octobre 1868 ne constitua qu'un seul douar du nom de Oued-Taourira, la population étant restreinte, et aussi pour constituer à la limite du Tell de fortes unités susceptibles de résister aux agressions venant du Sud.

La superficie, malgré 26,719 hectares prélevés successivement en faveur des Beni-Mathar, des Ouled-Sidi-Khelifa, des Hamyan et de la Smala du Télagh, était encore à cette époque de 127,037 hectares, sur lesquels se trouvaient plus de 80,000 hectares de forêts.

(1) Expérience admise en Algérie pour indiquer une superficie déterminée, prise comme unité de culture indigène.

Voici, au surplus, la statistique de ce douar à deux époques différentes :

Années	Population	Maisons	Tentes	Chevaux et Mulets	Chameaux	Bœufs	Moutons	Chèvres	Charrues cultivées
1869	1.543	»	302	120	17	746	6.509	3.268	61
1879	2.648	»	386	139	57	1.407	5.424	7.505	180

Le pays est montagneux et possède de nombreux ravins ; on y compte quelques cours d'eau, dont le plus important, l'oued Taourira, qui devient l'oued Sefioun, le traverse de l'ouest à l'est et forme une vallée aux terres fertiles, le reste du territoire ne constituant qu'un vaste massif forestier.



IV

Djafra-ben-Djafeur. — Douar-commune D'Oued-Sefioun. — Historique

Cette tribu, avec les deux précédentes, les Ouled-Daoud et les Ouled-Zeghir, constituent les Djafra, branche de la vaste confédération des Beni-Amer qui, sous la conduite de Yahia-ben-Amer, neveu des chefs de cette puissante famille, vint s'établir au 14e siècle dans les bassins de la Mekerra, de la Tenira, et de l'oued Sefioun, et qui, grâce à l'union des cinq tribus qui la composent, résista à toutes les attaques ayant pour but de la déposséder.

Les Djafra-ben-Djafeur émigrèrent en 1845, rentrèrent peu après, furent distraits de la subdivision de Mascara en 1852 pour être rattachés à celle de Bel-Abbès, et le 30 novembre 1867 furent délimités et constitués en un seul douar-commune du nom d'Oued-Sefioun, avec une superficie de 73,603 hectares. La statistique qui les concerne s'établit de la manière suivante à deux périodes éloignées :

Années	Population	Maisons	Tentes	Chevaux et Mulets	Chameaux	Bœufs	Moutons	Chèvres	Charrues cultivées
1867	2.271	»	295	175	111	771	9.504	5.784	29
1879	2.271	»	362	181	94	1.060	5.600	7.090	175

Un tiers du sol est couvert par les forêts et les broussailles; les terres de culture ne comptent que pour un neuvième de la superficie totale, dont la partie nord renferme surtout les plaines, et la partie sud les montagnes.



V

Ouled-Sidi-Khelifa. — Douar-commune d'Oum-el-Doud. — Historique

Les Ouled-Sidi-Khelifa occupaient la rive nord du Chott-Chergui, lorsque les Français s'emparèrent du pays, et après avoir émigré, en 1845, à l'exception des Ouled-Sidi-bou-Zid, ils furent reconstitués en 1852. Deux des fractions de cette tribu furent rattachées au cercle de Saïda, et les deux autres placées d'abord à titre de locataires chez les Ouled-Sliman, furent enfin établies, en 1854, sur le plateau d'Oum-el-Doud, où elles se trouvaient depuis douze années, lorsqu'elles furent délimitées et constituées en douar-commune de ce nom par les décrets du 27 octobre 1866.

La superficie de la tribu était de 15,819 hectares, prélevés sur les Djafra, et la population de 297 individus, possédant peu de bétail, ne cultivant que 20 charrues sur des terres médiocres, et payant 1,600 fr. d'impôts. En 1879 ce douar n'avait encore que 305 personnes, 56 tentes, 29 chevaux et mulets, 33 chameaux, 128 bœufs, 1,872 moutons, 279 chèvres, et l'on n'y cultivait que neuf charrues.

VI

Beni-Mathar. — Ouled-Amran et Ouled-Attia. — Historique.

Les Beni-Mathar se divisent en deux grandes fractions : les Ouled-Amran et les Ouled-Attia. Ils sont parents des Ouled-Abd-el-Ouad, dont un personnage considérable, Yaghmoraçane Ben-Zyane, fonda à Tlemcen en 1235 de notre ère, l'empire des Beni-Zyane. Une fraction des Ouled-Attia porte encore de nos jours le nom de Ouled-Zyane.

Quoique parents de Yaghmoraçane, les Beni-Mathar se révoltèrent contre lui, mais ils furent vaincus et acceptèrent de leur vainqueur généreux, à titre de fief, le pays de Messoulane, au sud-est de Daya, où ils vivent aujourd'hui, et qui était occupé à cette époque par les Ouled-Chaïb, fraction de la grande tribu des Souid. On voit sur la rive droite de l'oued Messoulane la koubbà de Sidi-Chaïb.

Depuis lors, ils restèrent fidèles à la dynastie des Beni-Zyane jusqu'à leur chute, les accompagnant dans toutes leurs guerres, leur servant de puissants auxiliaires, et contribuant à la splendeur de leur domination.

En 1754 lorsque le bey d'Oran Gaïd-ed-Dhab leva l'étendard de la révolte contre le bey Ostmane El-Kebir, les Beni-Mathar se partagèrent en deux parties prenant diversement cause pour les deux adversaires. Gaïd-ed-Dhab, qui s'avançait à la rencontre d'Otsmane, fut trahi par une grande partie de son armée, sous les murs de Milianah, et dut prendre la fuite pour ne pas être livré à son ennemi. Ceux des Beni-Mathar, qui avaient soutenu sa cause, émigrèrent au Maroc pour se soustraire à la juste vengeance d'Otsmane, firent leur soumission à l'Empereur qui leur donna en concession le pays appelé Ras-el-Aïn, non loin du Chott-Rarbi et de la frontière sud-ouest de notre colonie, où vivent encore les descendants assez nombreux de ce parti.

De sorte qu'il y a maintenant deux tribus qui portent le même nom de Beni-Mathar, dont l'une relève de la commune mixte

de Daya et l'autre du Gouverneur marocain, qui réside à Oudjda.

Nos Beni-Mathar se soumirent à la France en 1842, pour se soulever en 1844, sans émigrer toutefois au Maroc. Ils campèrent seulement dans une région plus au sud, se soumirent de nouveau en 1846, et furent internés dans les environs du Tessalah, près de Bou-Kâala où fut construit plus tard le télégraphe aérien de Sidi-Brahim.

Les Beni-Mathar se distinguent des autres Indigènes par leur caractère audacieux, par l'adresse et la bravoure de leurs cavaliers. Véritables pirates du désert, ils sont redoutés de leurs voisins et connaissent le Sud mieux que personnne. Aussi rendent-ils d'excellents services aux colonnes françaises qui opèrent dans l'intérieur du pays.

Ils s'adonnent à la culture des céréales, mais principalement à l'élève du menu bétail. Ils mènent surtout la vie nomade et pastorale. En 1879 ils comptaient 1,553 individus, possédant 265 tentes, 178 chevaux et mulets, 726 chameaux, 408 bœufs, 27,222 moutons, 2,672 chèvres, et cultivaient 38 charrues.

Leur pays se divise en deux zones distinctes : la première, au nord, montagneuse et boisée ; la seconde, au sud, plate, légèrement ondulée, couverte d'alfa. Il est borné : au sud par le Chott-Chergui où se trouvent les puits de Bou-Game dont l'eau, d'une limpidité remarquable pour le Sud, est excellente à boire ; à l'est et au nord par les Djafra ; à l'ouest par les Hamyan et les Ouled-Balagh.



VII

Daya. — Création. — Etablissements militaires. — Produits. — Echanges. — Marché.

Daya, dont la création date de 1844, n'était dans le principe

qu'un poste militaire, autour duquel sont venus se grouper quelques marchands et cantiniers, qui s'installèrent en dehors du fort dans une demi-lune à simple parapet en terre, sans autorisation régulière, et qui, en 1862, s'engagèrent par soumission à démolir leurs constructions à la première réquisition de l'Autorité militaire.

Depuis, cette situation, regrettable au point de vue de la défense, a cessé par la création d'un centre de population placé au-dessous de la redoute.

La collection des volumes sur les *Établissements français en Algérie* nous fournit d'excellents renseignements sur l'origine de Daya, qui fut créé pour compléter la ligne des postes avancés, en faisant disparaître l'énorme trouée qui existait entre Sebdou et Saïda, pour faciliter les mouvements des troupes chargées de préserver les populations du Tell contre les incursions des tribus du désert, et pour servir de point de ravitaillement aux colonnes.

Voici, d'une manière très-résumée, quels ont été les travaux des premières années : en 1845 et 1846, élévation du mur d'enceinte à hauteur des créneaux, exécution du fossé, commencement d'une caserne d'infanterie, construction de trois baraques pour pavillon d'officiers et ateliers du génie, d'un hôpital et des magasins provisoires ;

De 1846 à 1849 : achèvement de l'enceinte maçonnée du poste et de celle de la vigie, du casernement provisoire pour 25 officiers, 380 soldats, d'une salle pour 40 malades, des magasins pour 420,000 rations, d'une manutention, du campement et d'une poudrière ;

De 1850 à 1852 : continuation des plantations, reprise en sous œuvre d'une partie des escarpes. On compte quelques cultures entreprises par la population civile ;

De 1852 à 1854 : travaux d'entretien, le poste est maintenant à l'abri des surprises des Arabes. Il renferme des bâtiments provisoires suffisants pour les besoins de tous les services, des locaux pour 60 malades, des magasins pour plus de 400,000 rations. On projette une extension du périmètre de colonisation ;

1854-1855 : travaux d'entretien. La fortification se compose d'un mur d'enceinte bastionné de 5 mètres de haut, comprenant quatre fronts.

Les travaux d'entretien, les plantations et les améliorations de toutes natures se continuent ensuite, s'appliquant aux divers besoins qui sont successivement constatés.

Le nouveau centre dont nous venons de parler possède aujourd'hui une chapelle, une école et un lavoir. Le service médical de colonisation y est assuré par un aide-major qui a sous sa surveillance une circonscription déterminée.

La population s'adonne à la culture, au commerce des grains, des laines et de l'alfa ; un marché, qui se tient le lundi, facilite encore ces échanges.

En 1879, le territoire de Daya avait une superficie de 4,126 hectares et sa population agricole comptait 50 individus, ayant 36 maisons, 8 puits, 17 instruments agricoles, 948 animaux de toutes espèces, 125 hectares défrichés, et 174 arbres plantés.



VIII

Magenta. — Telagh. — Tralimet. — Slissen

Magenta comprend à la fois une redoute destinée à servir de dépôt aux colonnes du Sud et un village créé le 6 avril 1870. La redoute possède les différents établissements utiles à sa destination; le centre de colonisation renferme de son côté une école, un abreuvoir, un lavoir avec conduite d'eau, un hôpital militaire.

Nous ne saurions citer cet endroit sans rappeler en même temps combien les troupes et les colons ont eu à lutter contre les difficultés du début, les maladies, et notamment les fièvres très-dangereuses.

Magenta, qui se trouve à 60 kilomètres de Bel-Abbès, sur la rive gauche de la Mekerra, et qui est relié à Daya par un che-

min direct, est une des stations du chemin de fer projeté du chef-lieu aux Hauts-Plateaux. Cet endroit deviendra alors très-important par le peuplement qui ne manquera pas de se faire rapidement jusqu'à Ras-el-Ma, comme nous l'avons vu plus haut.

Le territoire de Magenta est de 628 hectares; sa population européenne, en 1879, était de 77 individus ayant cultivé en céréales 312 hectares défrichés, et possédant 29 maisons, 12 puits, 596 arbres, 236 animaux, et 32 instruments agricoles.

Le Telagh, sur la route de Bel-Abbès à Daya, à 19 kilomètres de ce dernier point, a été créé en 1880 avec 30 lots de culture de 25 à 40 hectares, 10 lots industriels, et quelques lots de fermes isolées, formant en tout un territoire de 3,509 hectares.

Le village installé sur l'ancienne Smala, dont les terres sont d'excellente qualité et pourvues de bonne eau, se trouve dans une situation de sécurité complète que lui assurent le bordj et une brigade de gendarmerie.

En 1879, on y comptait 76 Européens, 72 animaux divers, 22 instruments agricoles, 21 maisons, 2 puits, 10 hectares défrichés,- 120 hectares cultivés en céréales. Tous ces chiffres se sont déjà augmentés d'une façon sensible.

Tralimet, sur la route de Daya, à 12 kilomètres du Telagh et 16 de Tenira, est inscrit au programme de colonisation de 1881, avec 20 lots de culture et 10 industriels. Ce centre, qui se trouve à la limite des territoires civil et militaire, est situé dans un pays salubre, où l'eau est suffisante, et les terres légères, mais d'assez bonne qualité. En 1879, on n'y rencontrait qu'une maison et deux Européens.

Slissen, sur la route de Bel-Abbès à Magenta, à 14 kilomètres de ce dernier point, à 19 de Ben-Youb, est un hameau routier placé au confluent de l'oued Slissen et de la Mekerra, sur le territoire des Ouled-Balagh, et ne possédant, en 1879, qu'un puits et quatre Européens.

Aux termes du programme de colonisation de 1881, on doit ajouter aux six concessions pour industriels précédemment cons-

tituées, six lots de culture à l'aide de 120 hectares pris sur les Indigènes et de 450 hectares prélevés sur la forêt domaniale.

Le pays est sain; la terre et l'eau y sont de bonne qualité. Slissen est un gîte d'étape très-fréquenté par les convoyeurs d'alfa.

DEUXIÈME PARTIE

Travaux publics

CHAPITRE PREMIER

CHEMINS DE FER

I

Chemin de fer du Tlélat à Bel-Abbès. — Exposé. — Description du tracé. — Ouvrages d'art. — Terrassements. — Ballast. — Gares. — Matériel roulant. — Inauguration. — Situation.

L'importance que doit prendre Bel-Abbès, en se trouvant relié par des voies ferrées à Oran, Alger, Tlemcen, et aux autres villes intermédiaires, nous amène à examiner les chemins de fer en exploitation ou en projets qui l'intéressent.

Parmi eux, se trouve en première ligne la voie qui réunit notre ville au chef-lieu du département en empruntant la ligne Oran-Alger à partir de la station du Tlélat, et qui est aujourd'hui en pleine exploitation.

Sans vouloir refaire complétement l'historique de ce chemin de fer, il nous a paru intéressant de donner la place qu'elle mérite à cette question qui a préoccupé le public et l'Administration pendant plus de vingt années.

C'est, en effet, le 8 avril 1857 qu'un décret créa en Algérie un réseau de chemins de fer embrassant les trois provinces et dans lequel se trouvait comprise la ligne d'Oran à Tlemcen, par Sainte-Barbe-du-Tlélat et Bel-Abbès.

Pendant ce long intervalle de temps, les sympathies n'ont

jamais fait défaut à ce projet, et les avis émis par la Chambre de commerce d'Oran, le Conseil général du département et les diverses commissions ont toujours été des plus favorables.

Il ne pouvait, du reste, en être autrement, cette entreprise étant de celles qui doivent produire les plus heureux résultats en Algérie, en rassurant, par les chances de succès qu'elle offre, les capitaux jusqu'à ce jour timides, et en montrant que la colonie peut être un champ d'affaires sérieuses et lucratives.

Cependant, que de difficultés ont été surmontées avant d'atteindre ce but. Chacun de nous peut encore se rappeler l'accueil sympathique que la population entière faisait aux propositions de Messieurs Villenave frères, il y a près de douze années, en souscrivant en très-peu de temps une partie du capital reconnu nécessaire pour la construction de cette voie ferrée.

Mais la guerre impitoyable de 1870 ne tarda pas à emporter toutes ces espérances.

Chacun sait aussi que, depuis cette époque, la compagnie P. L. M. aurait bien voulu entreprendre cette ligne, et que les efforts des administrateurs du réseau algérien ont dû céder devant la crainte des actionnaires qui ne retirent de l'exploitation du grand central que l'intérêt garanti par l'Etat.

D'ailleurs, sans bourse délier, sans faire aucun travail, cette compagnie n'était-elle pas assurée de réaliser un tiers du transit par le seul fait de l'installation de toute autre société entre le Tlélat et Bel-Abbès?

C'est alors que, dans la séance du 19 avril 1872, M. Pomel, président du Conseil général d'Oran, proposa à cette assemblée de décider qu'il y avait lieu de remplir les formalités nécessaires pour obtenir la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Bel-Abbès, et de faire un appel à la concurrence des entrepreneurs pour l'étude définitive du tracé et du devis de la construction avec des offres pour la concession.

Cette proposition, mise aux voix, fut adoptée à l'unanimité.

A la suite de cette décision, M. E. Seignette adressa au département une demande de concession pour 99 ans, avec garantie d'intérêt de 5 0/0, proposant l'application du cahier

des charges en vigueur pour la grande ligne d'Alger à Oran.

Dans la séance du 5 septembre 1872, malgré l'avis du Préfet, qui demandait l'ajournement de la discussion afin d'entendre MM. Villenave, auteurs d'un autre projet, le Conseil général examina immédiatement la proposition de M. Seignette, qu'il adopta à l'unanimité à la suite d'un long débat.

Plus tard, le Conseil général, saisi d'une demande de M. Noblemaire, directeur de l'exploitation des chemins de fer algériens, tendant à obtenir en communication les études faites par le service de la Voirie départementale, pour la construction de ce chemin de fer, décida, dans sa séance du 21 avril 1873, sur la proposition de M. de St-Maur, que les études ne pourraient être mises à la disposition de la compagnie P. L. M. qu'après avoir demandé et obtenu l'assentiment de M. Seignette.

Une commission composée de MM. Pomel, président, Bastide rapporteur, Cousinard, Fleury et Pelliat, membres, fut alors nommée par le Conseil général pour étudier les modifications apportées par M. Seignette à ses premières propositions, et après un examen des plus sérieux, elle fut d'avis d'accorder à cet entrepreneur la concession du chemin de fer du Tlélat à Bel-Abbès, en portant l'évaluation du coût de la ligne à 7 millions de francs, et la garantie d'intérêt à 6 0/0, sans toutefois qu'elle puisse dépasser 400,000 francs.

A la suite d'une très-longue discussion, l'Assemblée départementale adopta, dans sa séance du 22 avril 1874, par 16 voix contre 6, les conclusions de ce rapport, accordant ainsi la concession définitive de cette entreprise à Messieurs Seignette et Compagnie.

De son côté, le Conseil municipal de Bel-Abbès, mû par un sentiment que tout le monde comprendra, délégua auprès du Gouverneur général MM. Bastide, Roubière, et Moulay-Ali-Ould-Kasnadar, dont les démarches multiples et les résultats obtenus firent l'objet d'un compte-rendu que retrace le procès-verbal de la séance du 27 juin 1874.

Quelque temps après, sur la demande de M. Seignette, le Maire fit établir des tableaux relevant le trafic entre Oran, Bel-

Abbès et Magenta, qui furent déclarés dignes de crédit par le Conseil municipal et adressés au Gouverneur général.

Bien que le procédé employé en cette circonstance différât de celui qu'avait utilisé la commission nommée par le Conseil général, les résultats constatés dans les deux cas furent sensiblement les mêmes.

Enfin le décret d'utilité publique fut rendu, en Conseil d'Etat, le 30 novembre 1874, et les premiers travaux de la ligne purent être commencés dans les premiers jours du mois de mars 1875.

Le point de départ du tracé est situé sur l'axe du bâtiment des voyageurs de la gare de Sainte-Barbe-du-Tlélat.

Ce tracé passe à droite du marabout de Sidi-Bel-Khreir, et suit presque parallèlement, sur 5 kilomètres, la route d'Oran qu'il traverse au kilomètre 9, pour rester entre elle et le barrage du Tlélat, longer la rive gauche de la rivière de ce nom et arriver au col de l'Oued-Imbert, en passant derrière les Lauriers-Roses et les Ouled-Ali.

En quittant le col, le tracé reste à gauche de la route d'Oran pendant près de 4 kilomètres, puis il la traverse un peu après le kilomètre 28, pour se diriger ensuite sur Bel-Abbès, en passant devant les Trembles, Sidi-Brahim et le Rocher.

La longueur du tracé qui vient d'être décrit est de 52 kilomètres, en nombre rond.

Les altitudes des points principaux sont les suivantes : origine, niveau de la voie à Sainte-Barbe-du-Tlélat, 138 mètres 8 cent. ; point intermédiaire, col de l'Oued-Imbert, 500 mètres 67 cent. ; arrivée, niveau de la voie à Bel-Abbès, 482 mètres 67 cent.

Le taux maximun des pentes et des rampes est de dix-huit millimètres par mètre (0,018).

La longueur totale des pentes et des rampes est de 45,240 mètres, celle des paliers de 6,760 mètres ; la longueur des pentes et rampes représente donc 87 0/0 de la longueur du tracé, tandis que celle des paliers n'est que de 13 0/0.

La longueur totale des alignements droits est de 30,499 mètres, celle des alignements courbes de 21,501 mètres ; la lon-

gueur des parties droites représente ainsi 59 0/0 de la longueur du tracé, et celle des parties courbes 41 0/0.

Le nombre des ouvrages d'art destinés à assurer l'écoulement des eaux pluviales et le maintien des communications s'élève à 91, ce qui donne pour le nombre d'ouvrages d'art par kilomètre : $\frac{91}{52}=1,75$.

Le cube total des terrassements pour l'établissement de cette ligne s'est élevé à 700,000 mètres, et le volume du ballast à 120,000 mètres cubes environ.

L'ouverture d'une enquête sur les emplacements des gares et des stations à établir sur ce chemin ayant été prescrite par arrêté préfectoral du 26 mai 1875, les propositions présentées par la compagnie furent examinées puis discutées par la population entière de Bel-Abbès, avec tout l'intérêt que méritent les grandes questions dont dépend souvent l'avenir d'un pays, et les avis suivants, concernant la gare du chef-lieu, furent successivement mis en présence :

1° Projet du marché arabe présenté par la compagnie elle-même ; 2° projet ayant en vue l'extrémité du pont d'Oran et la proximité de la route du même nom, jusqu'à la hauteur du moulin Bleuze, soutenu par la municipalité ; 3° enfin, proposition faite par nous d'installer la gare et ses dépendances sur un terrain appartenant à l'Etat, et qui s'étend de la porte de Mascara jusques et y compris le village nègre.

Mais la commission d'enquête, nommée par arrêté du Préfet en date du 25 juin 1875, adopta, dans ses séances des 21 et 22 juillet de la même année, le projet de la compagnie, avec les modifications indiquées au plan portant la date du 20 juillet 1875, sous la condition que celle-ci ferait adoucir, autant que possible et à ses frais, la rampe de la route du Tessalah qui conduit à la gare, et que deux issues seraient ouvertes pour donner accès à la fois sur les portes d'Oran et de Tlemcen.

En même temps, la commission émit un avis favorable à l'établissement d'une gare aux Trembles, entre l'oued Traar et l'oued Sarno, ainsi qu'à la construction de l'arrêt de l'Oued-Imbert, entre les kilomètres 27 et 27,3 du plan de la compagnie,

au maintien d'une voie d'évitement au col des Ouled-Ali, et à quelques autres modifications de moindre importance.

Le nombre des gares de la ligne est par suite de sept, savoir : le Tlélat, Saint-Lucien, les Lauriers-Roses, l'Oued-Imbert, les Trembles, Sidi-Brahim et Bel-Abbès.

Un arrêt au Rocher et un autre aux Ouled-Ali ne tarderont pas à être accordés pour répondre aux sollicitations des populations de ces contrées.

Le matériel roulant se compose de six locomotives, 6 voitures mixtes de 1re et de 2e classe, 10 de 3e classe et 2 à impériale pour voyageurs, 6 fourgons à bagages, 40 wagons couverts, 70 wagons-tombereaux, 100 wagons plats.

Le 1er mai 1877, l'inauguration de cette ligne fut faite avec solennité, en présence du Gouverneur général lui-même, de l'évêque d'Oran, du Préfet, du Général commandant la Division, du Vice-Président du Conseil général, ainsi que d'un grand nombre de représentants des populations, de fonctionnaires, et au milieu d'une affluence considérable de personnes venues pour témoigner de leur confiance dans l'avenir de cette entreprise.

Dès le 3 mai, la ligne fut ouverte au service des marchandises à petite vitesse, et le service des voyageurs et des marchandises à grande vitesse commença le 10 juin de la même année, donnant successivement les importants résultats que nous résumons dans le tableau suivant :

ANNÉES	Grande et petite vitesse			Chiffre de Voyageurs				EXPLOITATION	
	Marchandises exportées	Marchandises importées	TOTAUX	en 1re classe	en 2e classe	en 3e classe	AU TOTAL	Recettes	Dépenses
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Nomb.	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Six derniers mois 1877	44 836	8 167	53 005	740	8 743	46 586	56 069	369 318	264 535
1878	73 658	13.700	87 358	1 248	15.238	81 514	98 000	725.176	555.435
1879	75.061	14 934	89 995	1 385	15.722	101.657	118 762	841 081	470 547
1880	76.269	19 161	95 430	1.544	17.825	125.136	144.505	950.000(1)	470.000(1)

(1) Ces chiffres sont approximatifs, les dépenses de 1880 n'étant pas encore arrêtées au moment où nous mettons ce chapitre sous presse.

Cette exploitation a donc produit jusqu'à présent, les résultats les plus satisfaisants, et tout fait espérer qu'avec le temps cette entreprise deviendra une des meilleures de la colonie (1).



II

Chemin de fer de Bel-Abbès a Ras-el-Ma par Magenta

Depuis longtemps déjà il est question de cette voie ferrée qui prend une grande importance par la possibilité qu'elle offre d'augmenter, d'une manière sensible, les recettes de la ligne du Tlélat ; aussi le Conseil général fait-il tous ses efforts, depuis le mois d'avril 1874, pour que le Gouvernement consente à accorder la concession du chemin de fer de Bel-Abbès aux Hauts-Plateaux.

L'avant-projet présenté par la compagnie de l'Ouest-algérien et le rapport général de son ingénieur, M. Brunie, nous permettent de relever des renseignements très-intéressants.

A partir de Bel-Abbès on suit constamment la vallée de la Mekerra sans difficultés techniques et avec une rampe moyenne de 0,007 sur tout le parcours, pour arriver naturellement jusqu'à Ras-el-Ma, où l'on est déjà complétement hors du Tell.

En sortant de la gare du chef-lieu, le tracé traverse deux fois la Mekerra, à 1,400 et 7,700 mètres, pour ne plus quitter la rive gauche jusqu'au kilomètre 84 k. 500, où il passe de nouveau cette rivière pour atteindre Ras-el-Ma au kilomètre 100.

Les stations projetées sont: Sidi-L'Hassen, Sidi-Khaled, Bou-Kanéfis, Tabia, Ali-Beñ-Youb, Slissen, Magenta, le Barrage, Tatenyaya, El-Gor, le Rocher, Ras-el-Ma.

Ce tracé comporterait 23 courbes de 500 mètres de rayon, 7 de 600 mètres, 9 de 700, 1 de 800, 23 de 1,000 mètres.

---

(1) Nous donnons, à la derniere partie de cet ouvrage, les renseignements concernant le mouvement des marchandises, qui permettent d'apprecier la nature et l'etendue de notre commerce. Nous ajouterons toutefois ici que les recettes de cette exploitation depasseront certainement un million de francs en 1881.

La longueur des alignements droits serait de 73,750 mèt., celle des courbes de 26,550 mètres.

Ce chemin de fer produira, dès les débuts de l'exploitation, des résultats satisfaisants, si l'on tient compte des ressources que renferme le pays traversé, et du développement qu'y apportera, sous bien des rapports, la facilité des communications.

Cette création est, en outre, indispensable pour conserver au commerce d'alfa de l'arrondissement de Bel-Abbès sa prospérité, qu'il perdrait rapidement s'il était privé de ce moyen de lutter contre la concurrence que vont lui susciter plusieurs lignes voisines.

Cette voie ferrée est déjà classée, sur les deux tiers de sa longueur, par la loi du 18 juillet 1879.

III

Chemin de fer de Bel-Abbès au Maroc par Tlemcen et Maghrnia

Chaque fois qu'il s'est agi de chemins de fer algériens, on n'a jamais négligé celui de Bel-Abbès à Tlemcen, comme l'indique bien le décret du 8 août 1857 et le projet de chemin de fer de Tunis au Maroc soumis aux enquêtes légales, et sur l'utilité duquel des commissions distinctes, nommées aux termes de l'article 6 de l'ordonnance du 18 février 1834, ont émis, à deux reprises différentes, des avis favorables.

Cette ligne avait été approuvée, dans le début, par la Chambre de Commerce et le Conseil général, adoptée par le Gouvernement général et par l'Etat, et classée avec le n° 2 par la commission technique et supérieure de Paris, lorsqu'à la suite de nouvelles propositions émises par les deux premières assemblées qui précèdent et sur les rapports de MM. Journault et Pomel, la loi du 19 juillet 1879 se prononça en faveur du chemin de fer d'Oran à Tlemcen par Aïn-Temouchen, le Gouvernement ayant

cependant réservé la construction de la ligne stratégique de Bel-Abbès au Maroc.

Le territoire que traverserait cette dernière voie ferrée est des plus fertiles, et son importance est bien marquée par l'énumération des stations suivantes qui avaient été projetées avec Tabia ou Bou-Kanéfis comme point de raccordement : Tiffilès, Aïn-Tellout, Lamoricière, Oued-Chouly, Sediga, Moulalou, Saf-Saf, Tlemcen, Aïn-Douz, point culminant à 797 mètres d'altitude, Sabra, Maghrnia, la Frontière, à la cote 440.

Quel que soit le sort réservé à ce projet, nous remplissons un devoir en disant que cette ligne est nécessaire au développement et à la sécurité de la colonisation, et qu'elle ne saurait être écartée, sans préjudice, du réseau d'ensemble des chemins de fer du Tell (1).

IV

Ligne de Bel-Abbès au grand central par Mascara. — Trans-Saharien

Pour terminer la question des chemins de fer qui intéressent Bel-Abbès, nous rappellerons que, lors de l'enquête relative à la ligne stratégique de Tunis au Maroc, il a été signalé sur le registre des observations, que le véritable tracé devait éviter le point du Tlélat, trop rapproché du littoral, et se diriger de Bel-Abbès sur Mascara pour rejoindre le grand central, soit directement à Relizane, soit à Affreville en passant par Tiaret.

Nous devons également montrer, d'après l'opinion d'un des correspondants les plus autorisés de la société de géographie d'Oran, l'utilité que l'on aurait à adopter pour le Trans-Saharien le tracé passant par Oran, la vallée de la Mekerra et Ras-el-Ma,

(1) Voir notre brochure intitulée : « Chemin de fer de Bel-Abbes à Tlemcen. »

pour se diriger de là sur le Touât par la pointe est du Chott-el-Rarbi, Aïn-ben-Khelil, Taoussera, Souk-el-Ksour, et les vallées de l'oued Hallouf, l'oued Zouzfana et l'oued Messaoura, et du Touât atteindre Tombouctou par la grande route des caravanes. Dans l'impossibilité de donner à cette question le développement qu'elle comporte, nous résumerons ainsi les principaux avantages de ce tracé: Ras-el-Ma, bien que situé sous une latitude plus méridionale que Sebdou, Saïda, Tiaret, Bou-Saâda et Biskra, peut être atteint par une voie ferrée en moins de deux années, Bel-Abbès étant déjà relié à Oran par un chemin de fer en pleine exploitation; on n'éprouverait aucune difficulté, nous l'avons vu précédemment, pour atteindre cet endroit qui se trouve à la cote 1,162, au point de partage des eaux des bassins de la Méditerranée et des Chotts; de là au Chott-el-Chergui la pente naturelle du sol ne paraît pas dépasser 0m002; aussi serait-il aisé de se diriger jusqu'à la limite extrême de nos possessions algériennes. Il est à considérer qu'un trafic important serait assuré, dès le début, à cette partie de la ligne; cette route serait, en outre, une des plus courtes, facile à construire, pourvue d'eau, placée dans un pays salubre, au milieu de populations sédentaires.

Le service des Ponts et Chaussées a adressé, le 21 juin 1880, au Ministre des travaux publics, qui le lui avait demandé, un avant-projet de chemin de fer, entre Magenta et Ras-el-Ma, comme rattachement, en Algérie, de la ligne du Soudan.

V

Distance de Bel-Abbès a divers points de la colonie par voies ferrées

DE BEL-ABBÈS à	Distances kilométriques par voies ferrées existantes	DE BEL-ABBÈS à	Distances kilométriques par voies ferrées en projet	DE BEL-ABBÈS à	Distances kilométriques par voies ferrées en projet
Sidi-Brahim	10	Sidi-L'Hassen . . .	5	Saf-Saf	85
Les Trembles	16	Sidi-Khaled	11	Tlemcen.	89
L'Oued-Imbert . . .	25	Bou-Kanelis.	16	Aïn-Douz	101
Lauriers-Roses. . . .	36	Tabia	22	Sabra.	117
Saint-Lucien.	46	Ben-Youb.	31	Maghrnia	141
Tlelat.	52	Slissen.	46	La Frontière . .	151
Oran-Karguentah. .	78	Magenta	62	Sebdou par Lamoriciere	105
Oran-Marine . .	84	Le Barrage.	70	Tlemcen par la Senia et Temouchen .	134
Saint-Denis-du-Sig. .	77	Talenyaya	77	Mostaganem par Relizane	206
Pelizane	152	El-Gor	86	Tiaret par Relizane. .	246
Orleansville	259	Le Rocher	95	Mascara par Mercier-Lacombe. . . .	84
Affreville	328	Ras-el-Ma	100	Saïda par Mercier-Lacombe.	145
Blidah.	397	Tiflites.	36		
Alger.	447	Aïn-Tellout	44		
Mascara par Perrégaux	161	Lamoricière.	55		
Saïda. Id.	222	Oued-Chouly . .	62		
Marseille par Alger .	1 219	Sediga.	75		
Paris id.	2 081	Moulalou. . . .	79		
Marseille par Oran . .	1 112				
Paris id. .	1.974				



CHAPITRE II

VOIES DE COMMUNICATION

I

Route nationale de Relizane au Maroc. — Tableau de la situation des voies de communication indépendantes des chemins vicinaux ordinaires.

Si grands qu'aient été les sacrifices de l'Etat pour la création de notre système de vicinalité en Algérie, on doit reconnaître qu'ils n'ont jamais été proportionnés à l'importance de l'œuvre de colonisation entreprise en cet endroit ; cette remarque nous est surtout suggérée par l'exemple des Etats-Unis qui concentrent des efforts considérables pour organiser l'industrie des transports sur un territoire immense.

De plus, jusqu'à ces derniers temps, la répartition de l'entretien de nos voies de communication entre les différents intéressés était telle qu'aucune amélioration ne pouvait être poursuivie faute de ressources suffisamment étendues.

Or, dans un pays comme le nôtre, où l'on ne peut compter sur la navigation des lacs, des cours d'eau naturels et des canaux, il est indispensable de dépenser de fortes sommes pour mettre en bon état nos différents chemins vicinaux, de manière à permettre à nos diverses productions d'atteindre, sans trop de frais, les ports d'embarquement, et à introduire économiquement les produits d'importation.

C'est pour répondre à ce besoin que le Conseil supérieur, dans sa séance du 30 novembre 1876, s'est occupé des modifications à apporter à cet état de choses, et que la loi du 29 mars 1879 a adopté différents classements de nouvelles routes nationales, parmi lesquelles figure celle de Relizane à la frontière du Maroc, qui emprunte l'ancien chemin de grande communication n° 5, de Tlemcen à Mascara, par Bel-Abbès, dont remise a été faite aux Ponts et Chaussées le 1er avril 1879.

Cette route réunit, entre autres, trois des villes les plus importantes du département qui ont chacune des produits à échanger qui font en partie défaut aux autres : Bel-Abbès ses farines, Mascara ses vins, Tlemcen ses huiles, et sans elle ces échanges ne peuvent s'effectuer qu'en passant par Oran, c'est-à-dire en doublant la distance et en augmentant d'une façon notable les prix et les difficultés du transport.

En dehors de ces trois villes, cette route dessert dix-huit villages, traverse quelques versants boisés et des plaines très-fertiles, telles que celles de Tiffilès, de Tilmouni, d'Aïn-Frass et d'Eghris.

Reliée, de distance en distance, au littoral par des chemins de grande communication ou des chemins de fer, cette route constitue la grande voie de ceinture destinée à délimiter, à protéger et à desservir la zone actuelle de colonisation européenne.

On continue, avec elle, ce réseau de voies parallèles à la mer qui doit comprendre : 1° la mer desservant tout le littoral algérien ; 2° le grand central qui en fait autant pour la zone intermédiaire ; 3° celle dont nous nous occupons qui, du Maroc, aboutit à Relizane pour constituer la véritable ligne stratégique ; 4° plus tard, celle qui, partant de Sebdou, aboutira au département de l'Est en passant par Ras-el-Ma, Daya, Tiaret, Teniet-el-Had et Boghari.

D'un autre côté, sans parler des services publics qui doivent relier Bel-Abbès à Tlemcen et à Mascara, on peut dire que le commerce d'alfa, des écorces de chêne, et du charbon, a pris, depuis quelque temps, de très-grandes proportions dans les régions comprises entre Lamoricière et Mercier-Lacombe, et faire

remarquer que les produits des Hauts-Plateaux, qui, dans ces dernières années, ont fait la fortune de l'Ouest de l'Algérie, empruntent tous, dans notre département, une partie de la route dont nous nous occupons, pour atteindre ensuite les voies perpendiculaires qui doivent les conduire sur le littoral.

Le tableau suivant indique la situation exacte, en 1879, des voies de communication autres que les chemins vicinaux ordinaires, qui se trouvent dans l'arrondissement de Bel-Abbès.

DÉSIGNATION DES ROUTES ET CHEMINS	LONGUEURS			Fréquentation en colliers réduits à raison de 1/4 pour les voitures vides	Épaisseur moyenne de la chaussée	Sommes dépensées depuis 1859 jusqu'à la fin de 1878
	ouvertes ou empierrées	en lacune	TOTALES			
	mètres	mètres	mètres	nombre		francs
Route nation n° 7 de Relizane à Maghrnia.	197.000	94 000	291 000	460	0.14	2 256 018
Chemin de grande communication de Bel-Abbès à Oran.	55 500	»	55 500	160	0 15	2.429 971
Id. de Bel-Abbès à Daya	19 000	54 000	73.000	300	0.15	206.095
Id. des Trembles à St-Denis-du-Sig. .	»	51.000	51 000	(1)	»	50 000
Id. de Mercier-Lacombe id. . .	»	45 000	45.000	»	»	»
Id. de Bel-Abbès à la mer par Aïn-Temouchen.	6 000	85 000	89.000	20	0 12	141 500
Chemin d'intérêt commun de Bel-Abbès à Magenta.	12.000	38 500	50.500	400	0.09	81.069

II

Chemins de grande communication de Bel-Abbès à Oran et à Daya, des Trembles et de Mercier-Lacombe à Saint-Denis-du-Sig, de Bel-Abbès à la mer par Aïn-Temouchen.

Le chemin de grande communication de Bel-Abbès à Oran a remplacé l'ancienne route départementale n° 3, à la suite de l'ouverture du chemin de fer du Tlélat à Bel-Abbès.

(1) Pour l'exploitation agricole et industrielle.

Cette voie de communication, qui dessert toute la colonisation établie entre le Tlélat et Bel-Abbès, ainsi que les fermes de Zélifa, a conservé, malgré tout, une certaine importance pour le transport des produits des fermes aux gares du chemin de fer ; elle est dans un état satisfaisant.

Le prix du mètre courant d'entretien s'est élevé, en 1878, à 0,90 cent., alors qu'il était, en 1876, de 1 fr. 20 c., et le nombre de colliers qui la fréquentent est descendu de 610 à 160.

Le chemin de grande communication de Bel-Abbès à Daya est empierré sur 19,000 mètres; mais les matériaux sont approvisionnés pour continuer ces travaux sur une certaine longueur.

Cette route, qui passe par le premier et le second puits, la Tenira, Tralimet et le Télagh, compte un roulage important, occupé au transport des alfas et des récoltes des colons.

Malheureusement son achèvement se fait trop lentement, faute de ressources. Le prix du mètre courant d'entretien de la partie empierrée, dont l'état de viabilité est satisfaisant, a été de 0,91 centimes.

Les autres chemins de grande communication ont été classés par le Conseil général dans sa session d'avril 1879 ; il est donc impossible de donner sur eux des renseignements qui, d'ailleurs, ne relèveraient d'aucune expérience sérieuse. On peut dire cependant que, tout en ne desservant encore que peu de centres, leur utilité pour la colonisation, très-prospère sur tout leur parcours, est incontestable.

Nous ajouterons, aux données que renferme le tableau précédent, les dépenses suivantes jugées nécessaires pour leur entretien et les grosses réparations en 1880 : 20,000 fr. pour le chemin des Trembles au Sig, 10,000 fr. pour celui de Mercier-Lacombe au Sig, et 75,000 fr. pour celui de Bel-Abbès à la mer par Aïn-Temouchen.

III

Chemin d'intérêt commun de Bel-Abbès à Magenta

Il est certain que le chemin d'intérêt commun de Magenta a une importance bien supérieure à celle que lui assigne son classement; aussi est-il impossible aux communes intéressées de l'entretenir convenablement, malgré tous leurs efforts.

Tout en desservant la magnifique vallée de la Mekerra, il est utilisé par les nombreux convois d'alfas qui alimentent le trafic du chemin de fer du Tlélat à Bel-Abbès.

La circulation très-active qui règne sur ce chemin fait que l'état des 12,000 mètres empierrés laisse à désirer, bien que le prix du mètre courant d'entretien se soit élevé à 1 fr. 35.



IV

Chemins vicinaux ordinaires

Les tableaux suivants feront, mieux que toutes les explications possibles, ressortir la situation des communes de l'arrondissement sous le rapport de la vicinalité.

Nous nous bornerons à rappeler qu'il y a beaucoup à faire de ce côté; aussi est-il indispensable que l'Etat mette, à titre d'emprunt, de fortes sommes à la disposition des différentes municipalités, qui sauront bien tirer un excellent parti d'une institution analogue à celle qui, depuis 1868, a développé dans la métropole, d'une manière si prodigieuse, la viabilité communale et départementale, tout en donnant une vive impulsion à la production agricole et industrielle.

Situation des chemins vicinaux ordinaires de l'arrondissement de Bel-Abbès, au 1er septembre 1879 (1).

NOMS DES COMMUNES	DÉSIGNATION DES CHEMINS VICINAUX	Date de l'arrêté du classement	NOMBRE DE MÈTRES à l'état d'entretien, pourvus de fossés avec empierrement	NOMBRE DE MÈTRES en cours de construction	NOMBRE DE MÈTRES en lacune, sans nivellement ni fossés	Longueur en mètres, sur le territoire de la commune seulement, des chemins classés
	de Bel-Abbès à Aïn-Sofra	29 avril 1859	4.500	»	»	4.500
	de Sidi-Brahim au Sig	Id.	»	»	3.900	3.900
	de Bel-Abbès aux pacages	Id.	600	»	2 000	2 600
	Id. à Frouda	Id.	400	1.600	2.750	4.750
	Id. à Sidi-Brahim par Muley-Abd-el-Kader	Id.	3.000	400	6.250	9.650
	chemin de ceinture	Id.	3.800	»	500	4 300
	Id. de Mekerra à Zélifa	29 octobre 1861	»	»	3 655	3 655
	Id. Id. à Sidi-Mohamed	Id.	»	»	3.544	3 544
	Id. Id. à Sadguia	Id.	.	»	3 750	3 750
BEL-ABBÈS	Id. Id à Mta-Muley-Abd-el-Kader	Id.	»	»	667	667
	Id. du Rocher	Id.	»	»	712	712
	Id. du Gué-Taleb	Id	»	»	1.720	1.720
	Id. du Gué-Achemiat	Id.	»	»	1.952	1 952
	Id. du Télégraphe	Id.	»	»	1.200	1 200
	Id. de Mekerra à Sidi-Mohamed-ben-Naya	Id.	»	»	105	105
	Id. de Sidi-Brahim	Id.	»	»	3.540	3.540
	Id. de Mekerra aux Hassasna	Id.	»	»	1.870	1.870
	Id. du central ou des fermes	4 septembre 1877	»	»	2 720	2.720
	Id. de l'abreuvoir	Id.	»	»	350	350
SIDI-L'HASSEN	de Sidi-L'Hassen à Bel-Abbès	31 août 1879	2.470	»	»	2 470
	Id. au Tessalah	Id.	2 812	»	»	2.812
TESSALAH	de Bel-Abbès à Aïn-Soffra	17 septembre 1878	»	12 840	»	12.840
	Id. à Aïn-Trid	Id.	»	6 900	»	6.900
	des Trembles à Zélifa	4 juin 1875	3 000	2 525	»	5.525
TREMBLES	Id. à la rive droite de la Mekerra	Id.	»	2 900	»	2.900
	d'Aïn-el-Affeurd à la gare des Lauriers-Roses	9 juillet 1879	»	»	920	920
	des Trembles à la rive droite de la Mekerra	31 Id.	»	»	1.500	1.500
MEKERRA	de la route de Mascara au boulevard Nord de Mercier-Lacombe	5 février 1878	»	»	825	825
	de Sidi-Brahim à Zarouéla	9 juillet 1878	»	»	714	714
	d'El-Kçar à la route de Mascara	31 juillet 1878	2 000	1.000	»	3.000
	de Bel-Abbès à Bou-Kanefis, rive droite	15 mars 1869	»	4 000	»	4 000
	de Bou-Kanefis au pont de Mouzen	Id	»	5 000	»	5.000
	Id. à Lamtar	Id.	.	8 000	»	8.000
BOU-KANÉFIS	de Ben-Youb à Zeana	Id.	»	»	15 000	15 000
	Id. à la Tenira	Id.	»	»	21 000	21 000
	de Bou-Kanefis à la Tenira	Id.	»	»	19.000	19 000
	de Ben-Youb à Tabia	5 avril 1870	4 000	6 000	»	10 000

(1) Depuis cette époque les chemins vicinaux ordinaires suivants ont été classés : le 7 novembre 1879, dans la commune mixte de Bou-Kanefis : de Bou-Kanefis à Lamtar, de Messer au gué de Sidi-Saïd, de Ben-Youb à Aïn-el-Hadjar, de Ben-Youb à Messer, d'Aïn-el-Hadjar au pont de Mouzenne, d'Aïn-el-Hadjar à Lamtar, d'Aïn-el-Hadjar à Sidi-L'Hassen, de Tabia à Ben-Youb, de Tiffiles au chemin précédent, de Ben-Youb à Magenta, et le 4 septembre 1880, dans la commune des Trembles : de l'Oued-Imbert à Zélifa, des Trembles au Tessalah.

Situation générale des chemins de l'arrondissement au 1[er] septembre 1879.

DÉSIGNATION des COMMUNES	Étendues en kilomètres de chemins classés sur la commune			Longueurs à l'état d'entretien, pourvues de fossés et d'empierrement			Longueurs en construction, avec nivellements et terrassements, sans empierrement			Longueurs en lacune			Sommes dépensées par les communes en 1878
	de grande communication	d'intérêt commun	vicinaux ordinaires	de grande communication	d'intérêt commun	vicinaux ordinaires	de grande communication	d'intérêt commun	vicinaux ordinaires	de grande communication	d'intérêt commun	vicinaux ordinaires	
Bel-Abbès........	12 000	»	55.041	12.000	»	12.300	»	»	2 000	»	»	40.741	17.781
Sidi-L'Hassen	6 000	»	5.242	6.000	»	5.242	»	»	»	»	»	»	2.039
Tessalah.........	»	»	19.740	»	»	»	»	»	19.740	»	»	»	1.626
Trembles.........	»	»	10.645	»	»	3.000	»	»	5.225	»	»	2.420	2 763
Mekerra..........	80.600	»	4.539	10.000	»	2.000	70 600	»	1.000	»	»	1.533	12.509
Bou-Kanéfis......	18.000	22.500	80.000	»	8.500	4 000	18.000	»	23.000	»	14.000	53.000	9.577

Dès maintenant on peut indiquer, comme chemins importants à classer, les suivants qui éviteraient de grandes pertes de temps et permettraient de livrer à la colonisation les terrains situés sur leur parcours : de Bel-Abbès à Hammam-bou-Hadjar par le Tessalah, des Trembles à la M'léta près d'Arlal, de Sidi-Brahim au Kçar par Zarouéla.

V

Chemins ruraux

Si l'état de nos chemins vicinaux est loin d'être satisfaisant, que dirons-nous des chemins ruraux qui, pour la plupart, n'existent qu'à l'état de sentier ou de piste, sans aucun entretien ?

Cependant on ne saurait oublier que les grandes routes perdent de leur utilité, si bonnes qu'elles soient, si les petites sont mal entretenues ou font en quelque sorte défaut, par la raison que les denrées, en arrivant aux voies principales, sont déjà grevées de frais immenses; et, comme le prix des produits comprend notamment les frais de transport, il est aisé de voir qu'il existe une sérieuse corrélation entre le plus ou moins de prospérité d'un pays et l'état de sa petite vicinalité.

Nous avons eu sous les yeux un tableau comprenant jusqu'à 167 chemins ruraux à classer, en 1862, dans le seul district de Bel-Abbès.

Il est certain que plusieurs d'entre eux, ouverts pour desservir les concessions accordées au début de la colonisation, n'ont plus leur raison d'être aujourd'hui, mais rien n'ayant été fait à ce sujet, nous croyons qu'il y a, pour chaque commune, un intérêt supérieur à opérer la reconnaissance des chemins ruraux utiles et à en prendre possession.

VI

Distances de Bel-Abbès à différentes localités

DE BEL-ABBÈS à	DISTANCE en mètres
Muley-Abd-el-Kader, d'un centre à l'autre	3.000
Rocher, id.	5.200
Sidi-Brahim, id.	10.600
Zarouéla, id.	15.500
Trembles, id.	16.000
Zélifa, en face la maison Barbut, par les Trembles .	23.000
Id. id par Sidi-Brahim ..	21.000
Oued-Imbert, au centre du village.................	24.850
Aïn-el-Affeurd, d'un centre à l'autre...............	47.500
Saint-Denis-du-Sig, par Aïn-el-Affeurd.............	66.000
Ouled-Ali, en face l'auberge Bordenave............	30.350
Lauriers-Roses, entre les maisons Gaudot et de l'Agha	37.350
Saint-Lucien, d'un centre à l'autre.................	48.500
Sainte-Barbe-du-Tlélat, embranchement de la route de Mascara....................................	53.900
Valmy, d'un centre à l'autre........................	69.400
Sénia, id.	75.400
Oran, id.	82.428
Mostaganem, id.	144.000
Frouda, au centre du village qui avait été projeté...	6.500
El-Braïka, id. ...	7.600
Hadjar-Zerga, id. ...	9.500
Tessalah, à la chapelle d'Aïn-Sofra....	16.000
Aïn-el-Hadjar, par Lamtar..........................	27.000
Id. par Sidi-L'Hassen, directement.....	19.000
Aïn-Temouchen, par Sidi-L'Hassen................	60.293
Sidi-L'Hassen, d'un centre à l'autre..........	6.175
Lamtar, id.	21.500
Ouled-Mimoun (Lamoricière), id.	53.000
Cascades, id.	84.000
Tlemcen, d'un centre à l'autre.............	90.000
Maghrnia, id.	130.000
Sidi-Khaled, par les 2 rives........................	13.100
Maison-Blanche, id.	16.500
Bou-Kanéfis, maison Schmitt, par Sidi-L'Hassen...	19.500
Id. id. par la rive droite....	17.300
Tabia, maison de garde, par Sidi-L'Hassen........	24.600
Id. id. par la rive droite	22.079
Tifilès, d'un centre à l'autre................... ...	31.000
Sidi-Ali-ben-Youb, en face la chapelle, par la rive gauche.........	32.200

DE BEL-ABBÈS à	DISTANCE en mètres
Sidi-Ali-ben-Youb, en face la chapelle, par la rive droite	31.700
Slissen, d'un centre à l'autre	48.000
Magenta, id.	60.000
Sidi-Amran (Amarna), d'un centre à l'autre	3.500
1er puits route de Daya, id.	9.000
Assi-Daho, d'un centre à l'autre	16.000
Tenira, id.	25.500
Tralimet, id.	40.500
Télagh, id.	58.000
Daya, id.	72.000
Muley-Abd-el-Kader, route de Mascara, d'un centre à l'autre	29.000
Kçar, d'un centre à l'autre	20.000
Mercier-Lacombe, id.	38.000
Aïn-Fekan, id.	66.000
Mascara, par Aïn-Fekan	88.000
Id. par les bains chauds de Bou-Emfie	83.000
Relizane d'un centre à l'autre	167.000

CHAPITRE III

EAUX ET IRRIGATIONS

I

Eaux d'alimentation. — Recherches à faire

L'arrondissement de Bel-Abbès est généralement bien doté sous le rapport de l'eau d'alimentation ; car, suivant les endroits, des sources ou des nappes d'eau de bonne qualité et peu profondes donnent complète satisfaction à ce premier besoin de toute colonisation sérieuse.

C'est en considération de l'importance qui s'attache à cette question que nous allons énumérer les ressources de cette nature que possède la contrée.

A Bel-Abbès même la profondeur du réservoir souterrain est extrêmement variable. Immédiatement au-dessous du sol cultivable se trouve une couche de tuf calcaire, et par dessous une couche épaisse d'argile sur laquelle coule l'eau. Quelques puits dans la vallée ont dix et quinze mètres de profondeur ; sous la ville, au contraire, la nappe d'eau est à trois ou quatre mètres seulement, et bien des immeubles sont, pour cette raison, privés de caves.

Par contre, chaque habitation possède un puits et une pompe. Trois pompes publiques à vilebrequin sont aussi établies sur la place du Marché, sur celle des Quinconces et près de la justice de paix.

La partie sud-est de la commune, connue sous le nom de

plaine de Mascara, est seule privée d'eau potable, de nombreux puits, établis à des profondeurs variant entre 15 et 40 mèt., n'ayant fourni qu'une eau saumâtre à des degrés divers.

A Sidi-Khaled il existe un puits sur la place ; les habitations en sont dépourvues. Un abreuvoir et un lavoir au dehors et à proximité du village sont alimentés par une prise d'eau faite sur le canal d'irrigation.

Le Rocher possède simplement un puits non loin de la rive gauche de la Mekerra. A Muley-Abd-el-Kader on compte un puits sur la place du village et quelques autres dans les habitations.

Le puits situé sur la place de Sidi-Brahim est hors d'usage ; un autre se trouve au pied d'un coteau au-dessous et à l'angle du boulevard Sud. La municipalité de Bel-Abbès a étudié un projet qui permettrait d'élever l'eau automatiquement, et d'installer un abreuvoir et un lavoir qui sont indispensables. Nul doute que la nouvelle commune n'entreprenne ce travail dans un délai rapproché.

La commune de Sidi-L'Hassen possède un puits au milieu du village de ce nom, quelques puits en petit nombre dans les habitations, ainsi qu'un abreuvoir et un lavoir, hors du village, à l'angle du boulevard Sud, alimentés par le canal d'une usine.

La commune du Tessalah ne renferme aucune agglomération de population nécessitant des travaux d'ensemble ; cependant, indépendamment des sources et des puits qui se trouvent près de toutes les fermes isolées, il existe des réserves domaniales établies autour des sources les plus importantes qui ont été, dans certains cas, l'objet de quelques travaux d'aménagement.

La commune des Trembles est dépourvue d'eau au village qui porte ce nom ; les habitants vont encore la chercher au canal d'irrigation qui passe à 30 mètres au-dessous du village et à cent mètres de distance au pied du coteau qui contourne le boulevard Sud. Des travaux importants pour établir une conduite destinée à amener des eaux de source, vont bientôt faire cesser cet état de choses regrettables.

La section de l'Oued-Imbert comporte un puits et un abreu-

voir, sur la place du village, et quelques puits dans les maisons ; les Lauriers-Roses, un peu plus loin, sont alimentés par une source abondante, dite Aïn-Mekedra, dont l'aménagement a permis de conduire l'eau jusque sur le bord de la route d'Oran au centre même du village.

Dans la commune mixte de Mekerra, nous trouvons à Mercier-Lacombe des sources abondantes qui, à l'aide de 2 litres à la seconde, alimentent une borne-fontaine, un abreuvoir et un lavoir, sans parler du débit utilisé pour les irrigations; au Kçar récemment créé, existe un groupe de puits peu profonds, reliés par des galeries alimentant une conduite en tuyaux de ciment et un siphon de six cents mètres de long qui portent l'eau au village. On trouve, en outre, en cet endroit, un lavoir et deux abreuvoirs dont un pour les troupeaux indigènes.

A Zarouéla un puits, pourvu d'une machine élévatoire à manège, situé à deux kilomètres et demi au sud du village, alimente une conduite, une borne-fontaine, un abreuvoir et un lavoir.

La commune mixte de Bou-Kanéfis offre, à ce même point de vue, la situation suivante : à Bou-Kanéfis un puits unique sur un rond-point voisin de la route de Ben-Youb, au fond nord-est de ce chef-lieu, quelques puits dans le village, un abreuvoir et un lavoir alimentés par une prise d'eau sur le canal d'irrigation de la rive gauche de la Mekerra ; au hameau de la Maison-Blanche, un puits sur la place ; au hameau de Chabrière, des puits dans les jardins ; à Ben-Youb un puits unique sur la place du village : les bestiaux sont conduits à la Mekerra qui passe à 300 métres du boulevard nord-ouest ; il existe aussi un lavoir, récemment construit, qui est alimenté par une prise d'eau sur le canal d'irrigation qui longe la rue nord-est de ce centre ; deux magnifiques sources, plus élevées que la rivière, dont elles sont éloignées en moyenne de 800 mètres, débitent ensemble 300 litres(1) ; à Lamtar deux puits abondants, dont un sur la place

(1) D'après M. l'Ingénieur Bails, ces eaux, dont la nappe artésienne doit se trouver dans la formation jurassique, et dont la température est de 24°, ont été classées dans la catégorie des eaux gazeuses, variété simple, sans dépôt apparent, aucune tradition n'existant

de l'école et de l'église, qui alimente, à l'aide d'une noria, une borne-fontaine, un abreuvoir et un lavoir; à Aïn-el-Hadjar, des sources qui fournissent 7 litres à la seconde sont utilisées pour une borne-fontaine, un abreuvoir et un lavoir, et il est question de conduire leur trop plein au village même de Lamtar; Tabia possède un puits avec une machine élévatoire à manège.

Enfin, plusieurs puits publics sont installés, suivant les besoins, dans les territoires des Indigènes des communes mixtes de Mekerra et de Bou-Kanéfis.

Sans nous arrêter plus longuement sur les détails qui précèdent, faisons remarquer que cette situation, si intéressante pour le succès de la colonisation, est bonne en général, mais qu'elle comporte plusieurs améliorations.

C'est ainsi, par exemple, que nous voudrions voir les administrations accorder des primes, proportionnées à l'importance des recherches, à tout particulier qui ferait connaître au service compétent la moindre source d'eau non encore utilisée. Ce service tiendrait un état des déclarations, les vérifierait sur les lieux et étudierait aussitôt la possibilité de réunir plusieurs sources ou d'en augmenter le débit à l'aide de certains travaux d'aménagement.

Cette manière de procéder offrirait surtout de grands avantages pour la création ultérieure des centres.

L'Etat et le département devraient, en outre, faire exécuter des recherches de nappe d'eau artésienne, d'abord directement et aussi en mettant à la disposition des individus qui en feraient la demande des appareils de sondage qu'ils utiliseraient à leurs frais et sous la direction d'agents que l'Administration devrait leur procurer.

Après quelques expériences de ce genre, plusieurs entrepreneurs se présenteraient pour exécuter ces travaux à des prix dé-

---

sur leurs propriétés thérapeutiques. M. Baillaud qui en a fait l'analyse a trouvé : 0,047 de bicarbonates alcalins, 0,117 d'acide carbonique libre, 0,078 de sulfates alcalins, 0,160 de carbonates de chaux et de magnésie, 0,095 de chlorure de sodium, 0,005 de silice, soit 0,502 par litre.

terminés, comme cela se pratique aux environs de Boufarik.

Nous avons la conviction profonde que l'on transformerait ainsi cette contrée qui, avec l'eau nécessaire, peut produire les plus beaux résultats agricoles.



II

Irrigations de Ben-Youb et de Bou-Kanéfis. — Mode de procéder. — Administration.

Les irrigations se font dans notre arrondissement à l'aide de quelques norias à tampons, mais surtout à l'aide des eaux de la Mekerra, utilisées par certains irrigants dont une partie des terrains se trouve dans un périmètre déterminé par des arrêtés préfectoraux.

Cette pratique donne lieu à deux administrations bien distinctes que nous allons examiner séparément.

La première s'applique aux irrigations de Ben-Youb et de Bou-Kanéfis, et consiste en une régie administrative. La répartition des heures d'arrosage est faite par l'administration et comporte deux tours par semaine ; chaque usager prend à tour de rôle tout le volume attribué au canal et le laisse ensuite à son voisin ; la marche des arrosages est ascendante et dirigée de l'aval à l'amont, c'est-à-dire que le dernier irrigant à l'extrémité en aval de la zone commence chaque tour, après lequel il y a suspension pendant le temps nécessaire pour emplir de nouveau le canal qui fait ainsi office de bassin.

Ce temps est emprunté, par petites fractions, sur celui attribué aux différents usagers de la section.

Ce système paraît favorable parce que chaque irrigant a l'eau devant sa vanne au moment de s'en servir, au lieu de l'attendre un certain temps comme dans la marche descendante.

Les usagers paient, sous forme de taxes, des sommes propor-

tionnelles aux surfaces irriguées et au temps d'arrosage ; ces sommes sont employées, dans le courant de l'année, à payer un garde des eaux, l'entretien courant, les curages et nettoyages généraux, et les réparations accidentelles.

Ben-Youb arrose ainsi : 1° sur la rive droite, une superficie réelle de 372 hectares, comptée pour 466 hectares, à l'aide de 61 litres 50 c., pris sur le débit de la source Aïn-Skouna ; 2° sur la rive gauche, une superficie réelle de 120 hectares comptée pour 140, avec 19 litres pris sur le volume d'eau fourni par la source d'Aïn-Mekareg.

Ces irrigations, comme on le voit, sont indépendantes de la rivière.

A Bou-Kanéfis, la rive droite arrose 62 hectares, comptés pour 134 hectares 5, à l'aide de 17 litres, et la rive gauche 63 hectares, comptés pour 181, à l'aide de 23 litres pris, dans les deux cas, sur le volume d'eau de la Mekerra.

Dans les irrigations de Ben-Youb et de Bou-Kanéfis, comme dans celles de Bel-Abbès, on a pris, pour la répartition des eaux un coefficient proportionnel à l'importance des cultures qu'il s'est agi de favoriser. C'est ainsi que, suivant leur situation, les terrains propres à la culture maraîchère, la plus utile à cause de l'alimentation publique à laquelle elle est destinée, sont comptés comme s'ils avaient dix fois leur superficie ; les terrains intermédiaires, sur lesquels peuvent être entreprises des cultures industrielles, sont comptés comme s'ils avaient quatre fois leur superficie réelle, et, enfin, les derniers destinés à la grande culture des céréales ne sont admis que pour leur superficie réelle.

Nous devons encore faire cette remarque qui est vraie, d'une manière générale, à Bou-Kanéfis comme à Bel-Abbès, que les surfaces à irriguer suivant les arrêtés du Préfet sont loin de représenter tous les terrains propres à jouir des bienfaits des irrigations, si l'on n'avait eu à tenir compte que des fortes pentes de la Mekerra, mais qu'elles ont, avant tout, été déterminées par le volume d'eau que cette rivière permet d'utiliser.

Bien plus, elles offrent ce fait regrettable qu'elles sont encore

trop étendues pour le débit réel de la rivière qui, en été, descend souvent à près de la moitié du volume d'eau nominal accordé aux différentes zones d'irrigations, notamment à Bel-Abbès.

III

Irrigations de Bel-Abbès. — Volume d'eau attribué à chaque zone. — Administration. — Syndicat des eaux autorisé. — Pacte social. — Budgets. — Améliorations.

Le volume d'eau attribué aux différentes zones du syndicat des eaux de Bel-Abbès est le suivant : A Sidi-Khaled, 70 litres, dont 40 pour la rive gauche ; à Sidi-L'Hassen, 52 litres 5 pour la rive droite ; à Bel-Abbès, 127 litres pour la rive droite et 73 pour la rive gauche ; à Muley-Abd-el-Kader, 14 litres 75 ; au Rocher, 2 litres 25 ; à Sidi-Brahim, 36 litres ; aux Trembles, 17 litres successivement à chacune des deux rives ; à Zélifa, 40 litres pour les deux rives et par alternance.

Ces chiffres indiquent le volume d'eau attribué par des arrêtés administratifs, et non, comme nous l'avons vu plus haut, le débit réellement utilisé, car il n'est pas rare, en été, de voir la Mekerra diminuer d'une manière très-sensible.

Sans remonter au début des irrigations autour de notre ville, comme nous l'avons fait dans le premier livre, rappelons que dès le 20 octobre 1858, un ordre de service général fut appliqué aux gardes des eaux de Bel-Abbès, que le 1er août 1861 un arrêté du Préfet d'Oran a réglementé l'usage des eaux d'irrigations de cette contrée, et que le 29 juillet 1862, un deuxième arrêté a constitué dans ce district, un syndicat chargé d'administrer les intérêts des usagers, tous les propriétaires des terres comprises dans un périmètre déterminé étant appelés à faire partie de cette association.

C'est en cet état que se trouvaient les irrigations de Bel-Abbès, lorsque la loi du 21 juin 1865 vint y apporter de profondes

modifications. L'Administration, il faut le dire, ne cessa, par ses circulaires des plus libérales des 12 octobre 1867 et 22 janvier 1868, d'inciter les intéressés à user des bénéfices que leur accordait la loi nouvelle, et, après avoir appelé sur ce point l'attention des syndicats constitués dans le département, elle les mit en demeure de se prononcer sur le régime sous lequel ils entendaient être placés désormais.

Le 8 novembre 1868, les intéressés de Bel-Abbès, réunis en assemblée générale, prirent une délibération par laquelle la majorité des membres présents demandait la transformation du syndicat administratif en syndicat autorisé.

Les enquêtes réglementaires furent ouvertes, et sur 436 usagers représentant une surface irrigable de 5,721 hectares 98 ares, 268 intéressés possédant une superficie de 4,452 hectares 58 ares, adoptèrent un projet d'acte d'association.

Cependant, en présence des difficultés que soulevait cette solution, le syndicat délégua auprès du Préfet, dans sa séance du 9 mars 1871, deux fondés de pouvoir qui, le 23 du même mois, firent connaître le plein succès qu'ils avaient obtenu.

En effet, bientôt parut un arrêté portant la date du 22 mars 1871, qui autorisait, suivant la loi du 21 juin 1865, l'association syndicale formée entre les usagers des eaux de Bel-Abbès, conformément au projet d'acte établi le 20 mai 1869, et voté définitivement par l'assemblée générale ledit jour et le 3 juin suivant, tant pour ce qui concerne la distribution entre les sociétaires des eaux de la Mekerra attribuée à la zone irrigable de ce territoire, que pour ce qui est relatif à l'entretien, à la construction des canaux et autres ouvrages nécessaires au service des arrosages.

Les Ponts et Chaussées firent remise au nouveau syndicat du service comprenant l'exécution des travaux neufs et d'entretien des canaux, et la surveillance des gardes, suivant procès-verbal dressé le 28 août 1871.

Le pacte social, qui vient d'être cité, étant encore celui qui régit cette association, nous ne pouvons nous dispenser d'en retracer quelques-unes des clauses les plus importantes.

L'association est fractionnée en huit zones d'irrigation, administrées chacune par un ou plusieurs syndics, le budget des recettes étant réparti suivant les dépenses de chaque zone, et l'assiette de la taxe étant le volume d'eau attribué à la terre et la force motrice des usines.

Le rôle des taxes doit être soumis, chaque année, à une enquête de quinze jours, et le recouvrement se fait comme en matières de contributions directes, l'eau d'irrigation pouvant être refusée au retardataire.

Douze syndics ayant autant de suppléants forment la commission syndicale, mais l'Administration a le droit de choisir l'un des titulaires ; les autres sont élus à la majorité des suffrages, suivant l'intérêt de chaque usager basé sur la quantité de terre qu'il détient à titre de propriétaire.

Le pouvoir exécutif est confié à un directeur, suppléé par un sous-directeur, nommé par la commission d'administration, et ayant tous les pouvoirs des usagers.

La commission syndicale assure la répartition des eaux, vote le budget, délibère sur les projets de travaux ordinaires, tandis que tous les sociétaires sont convoqués chaque année en assemblée générale pour examiner les projets de travaux dont l'exécution dépend de ressources supplémentaires, pour délibérer sur les projets d'emprunts, les taxes extraordinaires, pour vérifier, contrôler et approuver les comptes administratifs du directeur et la comptabilité du caissier, ou bien pour statuer sur tous les autres objets qui lui sont soumis par les intéressés.

L'assemblée générale est régulièrement constituée par le quart plus une des voix attribuées à l'ensemble de l'association, mais, après trois convocations successives, s'il a été impossible de la réunir, la commission syndicale est substituée de droit à son action.

Les travaux peuvent être exécutés en régie ou mis en adjudication ; le directeur mandate les paiements.

La surveillance des règlements et des ouvrages est faite par des gardes nommés par le directeur.

Le Conseil de préfecture reste juge des réclamations relatives

à la confection des rôles, au recouvrement des taxes; les contestations pour travaux neufs et les délits pour dégradation des travaux existants ou à créer relèvent de la même compétence.

Les contraventions au règlement des eaux sont déférées aux tribunaux ordinaires, mais les dommages et intérêts à allouer pour privation d'eau sont attribués par le syndicat suivant un règlement à établir.

L'obligation dérivant de l'adoption des statuts suit la terre engagée dans la société, en quelques mains qu'elle puisse passer.

Enfin l'assemblée générale seule peut modifier les statuts.

Voici quels ont été les budgets de cette association à quatre époques différentes:

Exercice	1863	1867	1877	1880
	francs	francs	francs	francs
Recettes	19.050	20.448	20.111	17.360
Dépenses	18.200	19.084	20.111	17.360

Les dépenses se répartissent de la manière suivante, en 1880: trésorier, 1,200 francs; secrétaire, 2,000; loyer, 500; frais d'impression, 200; frais de bureau, 200; frais de tournée, 400; porteur de contraintes, 300; achat d'ouvrages et d'instruments 50; Achat et entretien du mobilier, 25; dépenses imprévues, 100; salaire des gardes 8,740; curage des canaux, 2,460; entretien et travaux neufs, 1,100; achat et entretien du matériel, 85; fonds de secours, 2,074 fr. 97 c.

Le syndicat des eaux de Bel-Abbès, ainsi constitué, serait certainement dans d'excellentes conditions de succès, s'il avait à la tête de son personnel un agent aux aptitudes spéciales et techniques, avec des appointements proportionnés aux services réclamés.

Les motifs puissants qui nous ont amené à démontrer la nécessité d'un semblable emploi, les attributions qu'il comporte, et

les résultats que l'on est en droit d'en attendre sont trop longuement consignés dans les procès-verbaux des séances des 21 mars et 25 avril 1878 de cette assemblée, pour que nous y revenions dans cette étude.

Aussi nous bornons-nous à citer, en dernier lieu, les principales améliorations que le syndicat a le devoir d'entreprendre ou de provoquer. Ce sont : le kilométrage de tous les canaux ; l'établissement de points de repère multipliés, et par suite le nivellement complet de tout le système d'irrigation ; la pose à tous les partiteurs de plaques avec réglettes, destinées à donner instantanément aux gardes le volume d'eau qui passe dans chacune de leurs sections ; l'établissement de puisards jaugeurs à chaque prise, et notamment à celles de Tabia, Bou-Kanéfis et Sidi-Khaled, pour permettre de faire, dans toutes les zones, des réductions proportionnelles lorsque le débit de la rivière baisse en été ; le peuplement en arbres forestiers de toutes les parties des canaux qui se prêtent à cette amélioration, en faveur de laquelle l'Administration supérieure consentirait à fournir gratuitement les arbres nécessaires ; l'étude à faire de la possibilité de mettre en adjudication la surveillance des règlements et l'entretien des canaux, les gardes à eux seuls absorbant près de la moitié du budget sans que leur utilité soit proportionnée aux sacrifices que s'impose l'association ; établissement d'une prise commune aux deux zones de Bel-Abbès, rive droite et rive gauche, pour faire cesser toutes les difficultés du passé, mais en ayant soin de faire maçonner la partie du canal destinée à recevoir ce fort volume d'eau ; inscription par ordre d'importance de tous les travaux d'art à entreprendre, de manière à exécuter, chaque année, les plus urgents ; recherches concernant le régime de cette rivière, ses abords, ses dépressions, les chutes qui peuvent être utilisées par l'industrie, et grande publicité donnée à tous ces renseignements ; étude attentive, avec plans et devis à l'appui, des moyens propres à augmenter le débit de la Mekerra : 1° par le nettoyage de cette rivière obstruée sur presque tout son parcours, son redressement, sa canalisation en certains endroits ; 2° par le reboisement des parties qui avoisi-

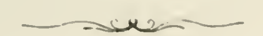
nent les sources et les rives de la Mekerra, notamment des environs de Zouadj-el-Kheil ; 3° par le forage de nombreux puits artésiens : 4° par la mise au jour, soit à l'aide d'un moteur, soit en la déversant simplement à niveau, de la forte nappe d'eau souterraine qui se trouve à Tabia, que des fouilles précédentes ont fait connaître, et qui dans ce moment constitue une richesse sans emploi, alors qu'elle pourrait améliorer la situation agricole du pays ; 5° enfin, par la reconstruction d'un grand barrage réservoir (1).

Depuis que le barrage en terre, construit à Tabia, a été emporté par une crue, au moment où il allait être achevé, les irrigations de ce territoire ont été grandement compromises, en conservant les zones telles qu'elles avaient été considérablement augmentées en prévision d'une masse d'eau nouvelle à utiliser. Aussi le débit de la rivière devint-il de plus en plus insuffisant, alors surtout que l'Administration, pour répondre aux exigences des centres nouveaux, continua à prélever l'eau qui leur était nécessaire, sans ordonner en même temps les mesures indispensables pour donner satisfaction à ces besoins sans compromettre davantage la situation déjà précaire des irrigations.

Cet état de choses, aggravé par une sécheresse persistante depuis plusieurs années et le déboisement du pays à la suite des défrichements très-étendus, prendra chaque jour des proportions plus regrettables si l'on ne se hâte d'étudier, puis de mettre en pratique, les améliorations que nous avons indiquées ci-dessus.

L'application des articles 456 et 457 du code pénal aux atteintes portées aux ouvrages de toutes natures et aux détournements d'eau, est enfin généralement réclamée par cette association, qui fait tous les jours la triste expérience de la grande disproportion qu'il y a, en ce moment, entre la peine infligée pour ce délit et sa gravité ou ses conséquences.

(1) Au mois de juin 1880, le Comice de Bel-Abbès a fait une étude semblable qui devrait être complétée par la préparation des plans et devis que comportent ces différents projets.



CHAPITRE IV

TRAVAUX DIVERS ENTREPRIS DANS L'ARRONDISSEMENT DE BEL-ABBÈS.

I

Immeubles du département.

Le département possède dans cet arrondissement un immeuble affecté, dans la ville même de Bel-Abbès, au casernement de la gendarmerie, ainsi que le local de Mercier-Lacombe récemment construit sur un type nouveau.

Le bâtiment qui sert de gendarmerie à la brigade installée à Ben-Youb est détenu, au contraire, à titre de location, et la Sous-Préfecture est la propriété de la commune mixte de Mekerra qui y conserve également ses propres bureaux, et qui s'est, jusqu'à présent, chargée de son entretien.

Des observations ayant été présentées au Conseil Général, dans sa séance du 15 décembre 1874, sur la mauvaise installation et l'insuffisance de la prison civile louée au département, cette assemblée admit la nécessité de construire un nouvel établissement pénitentiaire.

Toutefois, en présence de l'étude entreprise de différents régimes, ce projet n'a pu être mis à exécution que dans ces derniers temps.

La nouvelle prison, qui a coûté 32,000 francs, répond à tous les besoins du moment, et ne réclame que quelques modifications pour être dans les meilleures conditions possibles.

II

Principaux travaux entrepris par le génie et l'autorité civile de 1848 à nos jours. — Améliorations générales.

Nous nous bornerons à dire, en ce qui concerne les bâtiments et les ouvrages militaires, qu'ils représentent une valeur de plus de trois millions six cent mille francs, se répartissant sur l'ensemble des fortifications, les quartiers de cavalerie et d'infanterie, les bureaux de la sous-intendance, l'hôpital, la poudrière, la manutention avec ses magasins et ses magnifiques greniers à silos, les corps-de-garde, l'ameublement, les réparations et l'entretien de ces bâtiments.

Quant aux autres ouvrages de tous genres entrepris sur le territoire de Bel-Abbès de 1848 à nos jours, l'état suivant en fera, mieux que tout exposé, connaître la situation exacte.

Principaux travaux exécutés par le service du Génie.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	ANNÉES où elles ont été effectuées	MONTANT des DÉPENSES
		francs
Construction du poste télégraphique aérien de la Mekerra	1847 à 1848	24.630
Travaux neufs sur la route d'Oran à Daya	1847 à 1858	434.769
Construction du poste télégraphique aérien de Tingemar	1848	12.500
— — d'Aïn Antress	1848	13 500
Entretien et organisation des postes de télégraphie électrique.	1848 à 1877	17 000
Travaux neufs sor les chemins d'exploitation	1848 à 1849	113 549
Empierrement des rues de grande voirie de Bel-Abbès	1848 à 1854	28 000
— de petite voirie.	1849 à 1857	41 400
Plantations, cimetière et chemins	1849 à 1851	2.000
Entretien des plantations	1849 à 1857	3.500
Puits et pompes de la ville, source de la Mekerra	1849 à 1851	7.000
Clôture du cimetière	1849	9.000
Prise d'eau et chute pour le premier moulin	1849	6.000
Amélioration à l'ancien canal d'irrigation, rive droite.	1849	1.600
Assainissement de la plaine de la Mekerra, canaux d'irrigations et de dessèchements.	1850 à 1857	66 100
Subventions directes aux premiers colons.	1850 à 1857	66 100
Egouts de la ville.	1851 à 1857	78.300
Caserne de gendarmerie.	1851 à 1852	46 000
Eglise de Bel-Abbès.	1852 à 1559	179.075
Bureau arabe, où se trouve aujourd'hui la Sous-Préfecture.	1852 à 1854	36.700
Entretien et amélioration aux canaux de Bel-Abbès.	1852 à 1860	28 400
Installation des transportés à Sidi-Brahim	1852 à 1853	4 000
Création du village de Sidi-brahim	1852	20.000
Travaux neufs sur les chemins vicinaux	1852 à 1859	15 400
Travaux exécutés pour venir en aide aux colons.	1852 à 1856	19 037
Pompe et abreuvoir, près la justice de paix	1853	1 200
Construction de l'abattoir	1853 à 1856	34.800

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	ANNÉES où elles ont été effectuées	MONTANT des DÉPENSES
		francs
Horloge de l'Eglise	1853	3.500
Divers travaux d'utilité publique en pays arabe	1853 à 1858	27.690
Construction du lavoir public	1854	5.000
Construction du marché couvert	1854 à 1856	36.700
Jardin public de Bel-Abbès	1856 à 1857	2.000
Commencé le mur du cimetière de Sidi-Brahim	1856	2.000
— — de Sidi-L'Hassen	1856	2.000
Installé un pénitencier au Bordj de Bou-Kanéfis	1856 à 1858	22.250
Entretien des routes et des chemins	1856 à 1875	333.618
Creusé et entretenu les puits d'El-Gheir, du Kçar, de Messer; creusé un puits de 50 mètres sur la route de Mascara, sans trouver l'eau	1858 à 1860	5.300
Aménagé la source d'Aïn-Charis	1856	800
Aménagé les sources du Kçar, puits de Tirenat	1856	1.800
Essai de puits à Sidi-Aïssa-Bou-Khelifa	1856	2.000
Fontaine, lavoir, abreuvoir, et irrigations au Ksar	1856	3 000
Puits à Aïn-Bou-Tareg	1856	600
Fontaine et abreuvoir à Si-Chaïb	1856	900
Approfondi le puits de Muley-Abd-el-Kader	1857	2.000
Création du village de Tenira	1858 à 1859	17.700
Construction d'une maison forestière à Tenira	1859	2.000
Essai de puits à l'ouest de Tenira	1859 a 1860	3.000
Puits à El-Djebard	1859	1.000
Construction d une prise d'eau aux Trembles	1860	1 900
Ouverture des canaux d'irrigation à Bou-Kanéfis	1860	5.600
Etude du centre de Tabia	1860	30
Construction d'un puits avec abreuvoir dans la plaine de Melgheir	1860	3.000
Réparation a Ben-Youb, Tenira, installation des gendarmes aux Ouled-Ali	1860	4 000
Ouverture des canaux d'irrigation de Tenira	1860 à 1861	5.500
Construction du presbytère de Bou-Kanéfis	1861	5.725
Construction d'un puits avec pompe a Bou-Kanéfis	1862	2.380
Construction d'une chapelle au même endroit	1862 à 1863	12.600
Construction d'un presbytere à Ben-Youb	1862 à 1863	7.500
Lavoir et plafond de l'Eglise de Sidi-Khaled	1864	1 100
Maçonnerie et appareil du puits de la mare de Tabia	1864	1 200
Construction du mur du cimetière de Tenira	1867	3 000
Assainissement de l'Oued-Tenira	1868 à 1870	4 600
Mise en état de défense de Magenta, Tenira, Ben-Youb, Bou-Kanéfis et Sidi-Khaled	1870	3.000

Principaux travaux entrepris, par l'autorité civile, dans les communes de l'arrondissement (1)

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	ANNÉES où elles ont été effectuées	MONTANT des DÉPENSES
		francs
Ecole des Sœurs (commune de Bel-Abbès)	1860	70 000
Théâtre	1865	35.000
Ecole des Frères	1866	31.000
Ecole de Sidi-Brahim	—	8.000
Egouts	1867 à 1878	33 000
Cimetières catholique et musulman	—	12.000
Ecole communale laïque des garçons	1870	32.000

(1) Pour connaître les sommes dépensées sur les routes et chemins depuis que le Génie en a fait la remise aux services civils, il faut se reporter au tableau du chapitre II.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	ANNÉES où elles ont été effectuées	MONTANT des DÉPENSES
		francs
Dispensaire et morgue	1871	11.000
Ponts en pierre de Muley-Abd-el-Kader	1872	16 000
Ecole mixte de Sidi-Khaled	1874	10 000
Bibliothèque	1877	3.200
Hôtel-de-Ville	1878 à 1880	182 800
Justice de paix	1878	26 944
Commissariat de police	—	30.619
Pont métallique, ancien pont de bois	—	12.000
Ecole laïque des filles (1)	—	43 860
Collège communal	1879 à 1880	135.000
Pont métallique du Rocher	—	7.500
Chapelle (commune du Tessalah)	1861	souscript.
Pont en pierre de l'Oued-Sarno	1873	10.000
Conduite d'eau d'Aïn-Sofra (projet)	1878	20.000
Mairie-Ecole	1879 à 1880	28.000
Ecole mixte (commune des Trembles)	1874	11.500
Cimetière	—	2.000
Lavoir et abreuvoir	—	8 000
Ecole-chapelle de l'Oued-Imbert	1879	18 000
Conduite d'eau, canaux et bassin d'irrigation	—	14.000
Conduite d'eau des Trembles	1880	55 000
Eglise (commune de Sidi-L'Hassen)	1867	42 000
Ecole des garçons	1876	9.113
Marché	—	520
Lavoir public	—	1.198
Ecole des filles	1877	17.976
Ecole de Zarouéla (commune mixte de Mekerra)	1874	6.000
Lavoir, abreuvoir et conduite de Mercier-Lacombe	—	14 000
Noria, conduite d'eau de Zarouéla	1875	30 000
Mairie de Mercier-Lacombe	—	10.000
Ecole des filles —	1876	18 000
Presbytère —	1877	10.000
Gendarmerie de Mercier-Lacombe	1878	36.000
Conduite d'eau du Kçar	—	30 000
Ecole-mairie-chapelle du Kçar	1879	16 000
Maison du médecin de Mercier-Lacombe	—	10.000
Presbytère —	—	10 000
Promenades publiques de Bou-Kanéfis (commune mixte de Bou-Kanéfis)	1875 à 1877	8.000
Groupe scolaire —	1878	18 000
Bureau télégraphique et logement du docteur (projet)	1880	15 000
Lavoir public	1879	2.700
Groupe scolaire de Ben-Youb	1875	8.498
Distribution d'eau —	1876	487
Pont —	1877	10.300
Lavoir public —	1878	3 200
Eglise de Lamtar	1876	16.600
Groupe scolaire de Lamtar	—	18.000
Lavoir public —	—	3.600
Noria communale —	—	7.000
Abreuvoir public —	—	5.000
Groupe scolaire et chapelle d'Aïn-el-Hadjar	—	20 000
Lavoir public —	—	3 600
Abreuvoir public —	—	900
Distribution d'eau —	—	11 200
Groupe scolaire de Tabia	1877 à 1878	20.000
Lavoir public —	—	3 600
Noria communale —	1878	5 000
Abreuvoir public —	—	1.500

(1) Il existe un projet destiné à compléter l'école des filles qui se monte à 35,500 francs, ce qui portera le prix de cet établissement à 79,360 francs.

Nous croyons intéressant, en terminant, de reproduire ici le programme des travaux à entreprendre dans la commune de Bel-Abbès, que nous avions adopté en 1874, et dont une partie a depuis été exécutée avec la construction de l'Hôtel-de-ville, de la justice de paix, du commissariat de police, de l'école des filles et du collège.

Ce projet, sans nous arrêter aux détails qu'il comporte ni à aucun ordre d'importance que les circonstances ultérieures auraient seules été de nature à déterminer, comprenait :

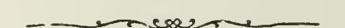
Un Hôtel-de-ville, vaste bâtiment d'un style simple et sévère entouré d'arcades au rez-de-chaussée, et renfermant non-seulement tous les bureaux de la Mairie, les salles de réception, les bureaux du Receveur municipal, ceux de la voirie, mais encore, d'un côté une grande salle d'audience pouvant servir successivement au tribunal et à la Chambre de commerce, aux conférenciers, au Comice agricole, à la société de bienfaisance, à celle des secours mutuels, à la Caisse d'épargne, dont les différents bureaux se trouvaient dans diverses pièces placées tout autour d'elle, et de l'autre côté le tribunal de paix avec toutes ses dépendances et le commissariat de police ; un collège communal spécial, avec les basses classes de latinité, permettant aux familles de conserver leurs enfants plus longtemps auprès d'elles et de les guider à leur convenance ; une école laïque pour les filles, en ayant soin de mettre ces deux édifices sur les emplacements disponibles de la grande rue de Mascara, pour en faire une promenade de toute beauté ; des succursales des écoles primaires successivement établies dans chacun des faubourgs dont la population comporte cette amélioration ; deux lavoirs publics, dont un près du pont de bois, et l'autre à la porte de Mascara, entre la route de ce nom et le chemin de Muley-Abd-el-Kader ; l'embellissement de la place des Quinconces, notre seule promenade en ville, en l'entourant d'un trottoir, en y faisant une estrade pour la musique, en l'éclairant et en la garnissant de bancs suffisants ; celui du jardin public en y transportant les pépinières de la commune, et en l'entretenant convenablement, en attendant qu'il soit possible de disposer des sommes nécessaires à cana-

liser le petit marais qui se trouve de l'autre côté de la route de Sidi-L'Hassen pour le transformer en un joli bassin et à réunir en cet endroit les diverses améliorations auxquelles se prête une situation des plus belles et des plus heureuses, où l'ombrage et la fraîcheur ne manquent jamais (1); la construction d'un presbytère; l'adoption d'un plan général d'alignement jusqu'à deux et trois kilomètres de la ville, pour lui conserver le cachet de régularité qui la distingue entre toutes, et ne pas être obligé un jour d'employer les deniers publics à redresser les rues étroites et tortueuses dont on n'aura pas empêché, à temps voulu, le mauvais établissement; le remplacement du pont en bois, près de la fontaine dite romaine, par un ouvrage en pierre ou en fer; l'ouverture d'une bibliothèque largement dotée; la poursuite de la suppression de la zone des servitudes militaires pour y substituer un système de défense plus en rapport avec les moyens d'attaque actuels; l'établissement de deux ponts, au Rocher et à Sidi-Brahim, destinés à relier les deux rives de la Mekerra, complétement isolées pendant l'hiver; l'élévation de l'eau jusqu'à l'annexe de Sidi-Brahim qui en est dépourvu; la pose de nombreux reverbères dans tous les faubourgs, en attendant que l'on puisse utiliser le gaz, ces agglomérations de population, par leur importance, ayant droit désormais à une égale répartition des fonds publics appliquée à l'éclairage, l'enseignement, la surveillance de la police, celle des gardes champêtres, l'entretien des rues; la construction d'un deuxième marché couvert d'un style plus léger; l'entretien si nécessaire de nos chemins vicinaux, au prix même de sacrifices sérieux; la reconnaissance, le classement et la prise de possession de nos chemins ruraux; les améliorations et les augmentations qu'exige le théâtre de notre ville, qui est en fort mauvais état; la multiplication de nos promenades publiques, partout où cela est possible; l'ave-

(1) Le jardin public était connu précédemment sous le nom de ferme de la Légion étrangère, ce régiment ayant défriché, autour du terrain ensemencé pour approvisionner de légumes l'ordinaire des troupes, un vaste emplacement qui fut ensuite livré en partie à la colonisation. Il ne resta plus alors qu'un jardin devenu, sous la direction du capitaine Roze qui utilisa la section de discipline pour le cultiver, une pépinière importante, et un parc bien dessiné et très-admiré.

nue d'Oran et de la gare, la route d'Oran de l'autre côté du pont, le tour entier de la ville ; tous ces endroits sont déja pourvus d'arbres d'une très-belle végétation, et il suffirait d'y placer des bancs et quelques reverbères, pour y attirer de nombreux promeneurs.

Quant aux autres communes de l'arrondissement, elles réclament, avant tout, de leur administration respective, des travaux qui se rapportent aux routes et chemins, à l'achèvement des établissements publics les plus indispensables, à l'aménagement des eaux et aux plantations.



TROISIÈME PARTIE

Services publics

CHAPITRE PREMIER

ASSISTANCE PUBLIQUE

Circonscriptions médicales. — Statistique concernant l'hôpital militaire.

L'assistance publique, au moins pour la ville et la banlieue de Bel-Abbès, a laissé longtemps à désirer, les populations réunies en cet endroit ayant été privées jusque dans ces dernières années des secours les plus indispensables.

Les médecins civils ont toujours donné, il est vrai, des consultations gratuites et fait des visites aux malheureux que la maladie retenait chez eux ; cependant cette œuvre, en quelque sorte de charité individuelle, ne pouvait tenir lieu du devoir sacré que l'Administration doit remplir pour soulager la misère.

Et si, contre notre manière de voir, quelques personnes rappellent que la population flottante est très-nombreuse à Bel-Abbès, il est aisé de leur répondre que la santé est un capital qui profite à tous, et que les individus dont il est ici question, étant exclusivement des travailleurs qui apportent dans notre pays les bras indispensables au succès de notre agriculture locale, il leur est dû, à ces divers titres, les secours dont ils ont besoin.

La ville ne subventionne encore aujourd'hui qu'un médecin chargé du service du dispensaire et de la visite des filles sou-

mises, mais les indigents reçoivent les secours que leur distribue un bureau de bienfaisance qui fonctionne depuis le 1er janvier 1879 et dont la création remonte au 17 août 1878.

Le service de l'assistance publique, assuré dans le passé par deux médecins, fut un moment interrompu, et ce n'est que depuis quelques années que les fonctions de ces praticiens ont été rétablies, mais seulement pour les deux circonscriptions rurales de *Bou-Kanéfis*, comprenant Bou-Kanéfis, Ben-Youb, Tiffilès, Tirenat, Sidi-Yacoub, Messer, Aïn-el-Hadjar, Lamtar ; et de *Mercier-Lacombe*, avec Mercier-Lacombe, Muley-Abd-el-Kader, Chouaref, El-Kçar, Tiliouïn, Zfizef, Bou-Djebâa et l'Oued-Mebtouch, et plus récemment pour celle de *Bel-Abbès*.

Le service médical de colonisation a été réorganisé par arrêté du Gouverneur général du 5 avril 1878.

Il existe également à Bel-Abbès un hôpital essentiellement militaire qui admet, à défaut d'établissement civil du même genre, les malades civils des deux sexes, moyennant 1 fr. 50 c. par jour, chiffre qui est loin de représenter la dépense réellement supportée par l'État.

Son personnel comprend un médecin en chef, un médecin traitant, trois ou quatre aides-majors, un officier comptable et deux adjudants d'administration.

Cet hôpital, qui peut contenir 234 lits, a donné lieu, à différentes époques, au mouvement de malades suivants :

ANNÉES	Restant au 1er janvier	NOMBRE DE MALADES						NOMBRE DE JOURNÉES des malades militaires et civils					Journées de malades civils seuls
		ENTRÉS		SORTIS									
		par billets	par évacuation	par billets	par évacuation	morts	restant au 31 décembre	Fiévreux	Blessés	Maladies honteuses	Galeux	TOTAL	
1854	77	1 750	»	1.639	2	108	78	26.298	5 519	2 526	143	34.486	17 029
1859	52	1 458	22	1.398	3	46	85	17 017	7.024	2 213	8	26.262	10 926
1864	96	1 420	25	1 394	34	51	62	25 825	7 908	2 973	75	36.781	9 221
1869	75	1.542	15	1.477	13	68	74	23 046	6 817	2.570	76	32.809	12.392
1874	71	1 512	12	1.431	17	67	80	11.420	11 379	6 277	»	29 076	19 949
1879	81	298	16	285	12	90	70	10.220	9.475	7.253	380	27 328	18 647

Ces chiffres nous montrent encore que l'hôpital de Bel-Abbès

est actuellement plus militaire de nom que de fait, le nombre des malades civils étant les deux tiers de celui des militaires.

En résumé, il reste encore beaucoup à faire pour donner satisfaction complète à l'accomplissement de ce devoir, l'un des plus importants que nos représentants aient à remplir, et les améliorations doivent être poursuivies avec la conviction que le jour où l'assistance publique sera organisée dans notre contrée sur des bases larges et sérieuses, l'accroissement de la population sera encore plus grand.

CHAPITRE II

INSTRUCTION PUBLIQUE

Inspection primaire. — Enseignement primaire. — Population des écoles. — Cours d'adultes. — Bibliothèques scolaires. — Améliorations.

L'enseignement a une haute importance lorsqu'on se souvient qu'il constitue pour l'homme le véritable moyen de s'élever, et que son action s'étend sur tout ce qui concerne la morale, le développement de l'intelligence, la meilleure ligne de conduite à suivre, les arts d'agrément, les moindres actes de la vie.

Dans ces conditions, quel n'est pas le devoir de la famille et de l'État lorsqu'il s'agit de donner le premier enseignement à l'enfant, et combien ne devons-nous pas louer puis aider tous ceux qui se vouent à cette mission ?

Des trois degrés que comporte l'enseignement, nous ne possédons dans l'arrondissement de Bel-Abbès que le premier, et encore est-il simplement élémentaire (1).

Les écoles primaires de ce territoire relèvent de l'inspection académique d'Oran, et l'un des deux inspecteurs primaires du département est chargé de les inspecter et de diriger les instituteurs.

Les dépenses de traitement et de tournées des inspecteurs primaires, à part quelques sacrifices que s'impose le département, incombant à l'État, nous n'avons pas à nous en occuper autre-

(1) Il existe en Algérie trois écoles normales primaires, dont deux pour les garçons, ainsi que 15 lycées, collèges communaux ou établissements libres pour l'enseignement secondaire. La loi du 20 décembre 1879 a créé à Alger, à côté de l'école de médecine et de pharmacie, trois écoles préparatoires à l'enseignement du droit, des sciences et des lettres.

ment, si ce n'est pour dire que leurs circonscriptions sont beaucoup trop étendues et qu'il leur est matériellement impossible de rendre les services que comporte leur emploi.

Il est de la dernière nécessité, pour faire cesser cet état de choses regrettable, de créer une nouvelle inspection primaire s'étendant aux arrondissements de Tlemcen et de Bel-Abbès, avec cette dernière ville pour résidence du titulaire.

Le nombre total des écoles de notre arrondissement s'élevait en 1879 à 23, toutes publiques, dont 4 spéciales aux garçons, 3 spéciales aux filles, 14 mixtes quant à la population, et deux salles d'asile.

A cette époque, 5 de ces établissements étaient dirigés par des congréganistes, qui, depuis le 1er janvier 1880, n'ont plus que des écoles libres dans la commune de Bel-Abbès, où l'enseignement laïque est seul admis par la municipalité.

Le nombre des élèves suivant la classe du jour était alors de 2.130, se décomposant en 1.140 garçons et 990 filles, ayant donné lieu à 38.500 fr. de frais de traitements alloués à 35 maîtres.

Cet enseignement est entièrement gratuit pour les familles et se donne dans tous les villages, même de création récente.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler, qu'en 1857, on comptait dans les écoles de Bel-Abbès 577 élèves, soit 12 élèves par 100 habitants ; ce chiffre était de 862 en 1867, fixant cette proportion à 13 ; il s'est élevé en 1877 à 2.529 élèves, représentant 14, 5 pour cent de la population européenne constatée lors du dernier recensement quinquennal.

Les examens pour l'obtention du certificat d'études primaires, institué dans le département d'Oran, en vertu d'un règlement du 21 novembre 1878, de l'inspecteur d'Académie, ont donné en cet endroit les résultats suivants : en 1879, sur 19 garçons qui se sont présentés, 4 ont été reçus ; sur 15 filles inscrites, 12 ont été admises ; en 1880, la commission d'examen a admis 4 garçons sur 6 qui s'étaient présentés, et 10 jeunes filles sur 11.

Cent élèves ont suivi, en 1879, les cours d'adultes ouverts à Bel-Abbès, Sidi-L'Hassen et Bou-Kanéfis par quatre maîtres, jouissant d'une indemnité totale de 950 francs.

Quant aux bibliothèques scolaires, elles sont au nombre de trois, possédant : celle de Sidi-L'Hassen, 54 livres de lecture ; celle de Bou-Kanéfis, 50, et celle de Ben-Youb, 16.

Parmi les améliorations que sollicite l'enseignement primaire dans notre arrondissement, se place en première ligne la nécessité d'installer au plus tôt quelques succursales dans les faubourgs qui entourent notre ville et où se trouve déjà une population des plus denses.

Multiplier l'enseignement des adultes, dont l'utilité pratique n'est plus à démontrer, et les bibliothèques scolaires destinées à fournir gratuitement à la population des livres de lecture, constitue une véritable obligation à laquelle les municipalités ne sauraient se soustraire.

Disons encore qu'en raison de l'importance de notre population, un petit collège comprenant des classes de latinité jusqu'à la quatrième inclusivement, et deux ou trois années d'enseignement spécial serait bien placé à Bel-Abbès où les parents pourraient de la sorte conserver leurs enfants plus longtemps auprès d'eux.

Mais en attendant la réalisation de ce projet, nous serions heureux de voir ajouter, par les instituteurs et les institutrices des principaux centres, aux matières ordinaires de l'enseignement élémentaire, les notions usuelles sur les sciences mathématiques, la comptabilité et la physique, nécessaires à toute personne qui doit, comme ici, se livrer à l'industrie ou à la culture.

Et pour donner aux efforts des instituteurs une base plus réelle, en mettant à leur disposition les objets permettant aux élèves d'y trouver la confirmation des principes énoncés dans les leçons de chaque jour, et d'y puiser ainsi des connaissances en quelque sorte pratiques, nous formons le vœu, en dernier lieu, que l'inspection d'académie aide de tout son pouvoir le comice local qui met tout en œuvre, en ce moment, pour organiser au collège même un musée cantonal et scolaire.



CHAPITRE III

CULTES

I

Culte Catholique

Nous passerons successivement en revue les divers cultes qui existent à Bel-Abbès, et qui sont les mêmes que ceux du reste de la colonie.

Le culte catholique possède dans cette contrée une importance qui ressort du tableau que nous plaçons sous les yeux du public, en faisant remarquer que nous n'avons pas tenu compte, dans cet exposé, de la présence des curés dans un centre avant qu'il n'ait été légalement érigé en paroisse. Ainsi M. Preire était à Bel-Abbès bien avant l'année 1851, et l'église du Tessalah ne figure ici que comme annexe du chef-lieu, bien qu'un prêtre y ait résidé pendant longtemps, par la raison qu'elle n'a jamais été érigée en paroisse.

NOMS DES PAROISSES — Date de l'érection	NOMS des annexes	Population européenne — Française	Population européenne — Etrangère	NOMS DES CURÉS — DATE DE LEUR INSTALLATION
Bel-Abbès, 1851	—	2 044	6.992	Preire, 1851 ; Bardel, 1873 ; Bergé, 1875
—	Aïn-Sofra	584	82	—
Bou-Kanéfis, 1863	—	248	268	Pradiès, 1863 ; Buc, 1865.
—	Sidi-Khaled	129	266	—
—	Tenira	71	95	—
Mercier-Lacombe, 1878	—	205	150	Faure, J., 1878.
Sidi-Ali-ben-Youb, 1876	—	147	507	Faure P., 1876.
Sidi-Brahim, 1860	Le Rocher	171	470	Tournier, 1860 ; Destrez, 1873 ; Combrichon, 1874.
Sidi-L'Hassen, 1856	—	267	550	Hemmerlin, 1856 ; Schillis, 1862.
Les Trembles, 1878	Zélifa, Oued-Imbert	155	411	Soucare, 1878.

Depuis, l'église de Lamtar a été érigée en succursale, le 21 mai 1880.

La paroisse de Bel-Abbès est desservie par un curé, un vicaire, dont l'emploi a été créé par décision du Ministre des cultes du 18 février 1854, et par un troisième prêtre auxiliaire. Le conseil de fabrique se compose du maire, du curé et de cinq autres membres.

Nous avons vu, dans la partie historique, célébrer dès le début le culte catholique dans une des écuries de la caserne de cavalerie, puis construire une église qui fut consacrée le 24 février 1859 par monseigneur Pavy.

Le presbytère, placé jusque dans ces derniers temps dans des maisons prises à loyer, vient d'être définitivement installé dans l'immeuble Chabrière précédemment occupé par la mairie.

En tenant compte de l'accroissement considérable de la population, du nombre plus grand des malades, soit en ville, soit à l'hôpital, en ne perdant pas de vue les distances très-importantes qu'il faut parcourir aujourd'hui pour se rendre dans les différents faubourgs qui se sont groupés autour de la ville, on est conduit à reconnaître qu'il est utile de nommer un second vicaire agréé par le gouvernement, dont la nécessité ressort encore de l'inspection du registre des actes de baptême, de mariage et de décès de cette paroisse.

La municipalité vient de terminer à l'église des réparations sérieuses dont l'urgence n'avait échappé à personne ; peut-être conviendrait-il de même d'entourer cet édifice d'une grille en fer pour constituer un vis-à-vis digne de l'Hôtel-de-ville

Quant aux ressources de cette paroisse, nous nous bornerons à rappeler que la subvention de la commune est de 600 fr., et que le tarif des revenus en vigueur depuis la fondation est encore le même aujourd'hui, bien que les besoins se soient évidemment modifiés depuis cette époque.

II

Culte Protestant

D'après un recensement fait par ordre de la Préfecture au commencement de l'année 1878, le chiffre de la population protestante civile de l'arrondissement s'élèverait à 205 individus indépendamment du grand nombre de soldats protestants d'origine alsacienne ou suisse qui servent dans la Légion étrangère.

La majorité de la population protestante se rattache à l'église de la confession d'Augsbourg, autrement dite luthérienne, et le reste appartient à l'église réformée ; mais, en somme, les uns comme les autres ne forment qu'une seule communion, les dénominations particulières disparaissant en Algérie, où le culte protestant a été organisé par ordonnance royale du 29 octobre 1839.

Pour le service de ce culte, tout l'arrondissement de Bel-Abbès est rattaché à la paroisse d'Oran, qui est desservie par deux pasteurs. Un service religieux est célébré le premier dimanche de chaque mois dans notre ville et à Sidi-L'Hassen.

Dans le premier de ces centres, la commune alloue une subvention pour la location d'un immeuble qui paraît fort peu convenable, tandis qu'à Sidi-L'Hassen, le culte se célèbre dans la salle de l'école communale des garçons. Les pasteurs d'Oran font aussi les inhumations des civils et des militaires (1) ; malheureusement ils en sont quelquefois empêchés par leur service dans le reste de leur paroisse dont l'étendue, par trop grande, comprend presque la moitié de la province.

Pour améliorer cette situation, il conviendrait de créer un poste de pasteur au chef-lieu de notre arrondissement, comme l'a demandé le consistoire d'Oran.

---

(1) A une certaine époque de l'annee, les pasteurs d'Oran, pour remplir ce devoir, sont dans la nécessite de venir a Bel-Abbes cinq et six fois par mois

III

Culte Israélite

Il existe deux synagogues à Bel-Abbès, l'ancienne étant devenue trop exiguë par suite de l'accroissement considérable de la population israélite dans cette ville.

Le nombre des Israélites indigènes, dans notre contrée, comprend les deux tiers environ de la population juive, et celui des Marocains et Étrangers un tiers seulement; mais les pratiques religieuses sont les mêmes pour tous.

Les attributions des délégués sont celles que le consistoire leur delègue en vertu des articles 9 et 15 de l'ordonnance du 9 novembre 1845, portant organisation du culte israélite en Algérie, et de l'article 21 de l'ordonnance du 25 mai 1844 sur le culte israélite en France, qui est applicable à notre colonie.

Le consistoire provincial d'Oran fonctionne depuis le 18 avril 1847.

La seule modification importante que nous ayons à signaler consisterait à construire un temple communal pour remplacer les synagogues qui sont installées dans des immeubles loués à des particuliers.

IV

Culte Musulman

D'après la capitulation de 1830, les Musulmans ont conservé le libre exercice de leur religion, et par arrêté ministériel du 30 avril 1851, les mosquées de la colonie ont été simplement divisées en cinq classes, suivant l'importance des villes où elles sont édifiées.

Cependant Bel-Abbès ne possède aucune mosquée, bien que les Indigènes en aient fait la demande à plusieurs reprises, et que nous relevions plusieurs votes du Conseil général favorables à ce projet. Ainsi, le 21 septembre 1867, cette assemblée émit un vœu en faveur de l'érection de ce monument, et le 10 octobre suivant, le Gouvernement répondit qu'il étudiait un projet de village indigène régulier à créer aux portes de Bel-Abbès, comprenant la construction de la mosquée sollicitée. Dans sa séance d'avril 1874, le Conseil général recommanda à la bienveillance de l'Administration une demande du même genre présentée par les assesseurs, mais l'édifice devant être construit au moyen de souscriptions particulières, l'agent voyer en chef se vit dans l'impossibilité de commencer les études, aucun résultat pécuniaire n'ayant été obtenu.

Cet insuccès étant attribué à l'époque du Ramadan et aux impôts à payer du Zekkat et de l'Achour, qui seuls avaient pu entraver cette solution, et le Conseil municipal de Bel-Abbès ayant lui-même demandé, dans sa séance du 21 mai, la concession du terrain nécessaire à l'édification de cette mosquée, ce vœu fut de nouveau pris en considération par le Conseil général le 10 décembre 1874.

Malgré ces différentes tentatives, les souscriptions n'ayant pas encore produit un résultat suffisant, les choses restèrent dans le *statu quo*, et le culte est encore aujourd'hui pratiqué dans une grande pièce louée, qui est dépourvue de l'eau si utile pour les pratiques religieuses musulmanes.

Le personnel se compose d'un iman, d'un hazzab et d'un kenas (balayeur), rétribués à l'aide d'une subvention de 860 fr.; deux cents francs sont, en outre, accordés pour les frais d'entretien.

Une chambre ou djemaâ est aussi mise gracieusement à la disposition des Indigènes, au village nègre, par son propriétaire, Si-Khaled-ben-Ali, conseiller municipal, et M. Moulay-Ali-Ould-Kasnadar, adjoint au maire, pourvoit aux frais d'entretien de cette succursale.

Dans ces conditions, la construction la plus urgente serait

celle d'une mosquée, à laquelle se sont toujours interessés les corps élus et l'administration supérieure, mais qui, jusqu'à ce jour, n'a pu être réalisée.

Les ordres religieux les plus importants de notre contrée pour les Khouans, sociétaires (frères), sont : 1° l'ordre de Sidi-Mohamed-Bouzian, dont le khalifa réside dans le désert ; 2° celui de Moulay-Taïeb, fondé par un des chérifs du Maroc, dont le khalifa est dans la petite ville de Ouezzan ; 3e l'ordre de Sidi-Abd-el-Kader-el-Djilali, dont le fondateur était de Bagdad ; 4° celui des Derkaouas, du nom de Derka, petite ville du Maroc. et 5° celui des Aïssaoua, fondé par un marabout du Maroc, mais qui ici a très-peu d'adhérents.

Les deux premiers ordres sont de beaucoup les plus répandus dans notre territoire.

Les principaux marabouts de notre contrée sont : Sidi-Bel-Abbès, qui a donné son nom à notre ville, Sidi-Khaled, Sidi-Mohamed-ben-Ali, Sidi-el-Hadj-ben-Amar, Sidi-M'hamed-el-Kadi, Sidi-Sliman, Sidi-Nachou, marabout très-vénéré de l'Oued-Imbert, auprès duquel on fait prêter serment à tous ceux dont on suspecte la bonne foi, Sidi-Yacoub, Sidi-el-Habib, Sidi-Ali-ben-Youb, Sidi-Mouley-Abd-el-Kader, Sidi-Abdallah, Sidi-Brahim, Mcid, Sidi-Ahmed-ben-Abdallah, Sidi-Yaya, Sidi-Amran, Sidi-el-Hadri, dont les noms servent encore à désigner la plupart de nos tribus ou douars, ainsi que certains territoires ou villages européens de l'arrondissement.



CHAPITRE IV

ARMÉE

I

Place de Bel-Abbès. — Zone de servitudes militaires. — Garnison. — Officiers supérieurs ayant commandé la subdivision. — Chefs du génie.

Nous avons peu de choses à signaler sur la place de Bel-Abbès qui n'ait été déjà dit dans le cours de cet ouvrage ; aussi nous bornerons-nous à présenter un résumé très-succinct des dispositions qui la concernent.

La chefferie du génie date du 21 août 1846 et notre ville figure comme place de 2e série au tableau annexé au décret du 29 avril 1857 portant règlement d'administration publique concernant le classement des places de guerre et des postes militaires, et les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications en Algérie.

Le 18 février 1860, les plans de délimitation et les procès-verbaux de bornage des zones de servitudes ainsi que les conditions particulières relatives au polygone de la place furent arrêtés et homologués jusqu'au 29 avril 1868, où cette opération fut faite à nouveau suivant les plans et procès-verbaux annexés au décret de ce jour.

Mais par décision ministérielle du 9 août 1871, les zones de servitudes de la place de Bel-Abbès ont été réduites à une seule ayant pour limites celles de l'ancienne première zone.

Un décret d'homologation en date du 20 avril 1878 a, en

outre, déterminé d'après le mode prescrit par la loi du 17 juillet 1819, l'étendue des terrains actuellement compris dans la zone des servitudes de la place de Bel-Abbès.

Quant à l'armement, une décision ministérielle du 28 septembre 1847 le fixait pour la redoute à 1 canon de campagne de 8, 1 obusier de campagne de 15, et un obusier de 12. Le 20 juillet 1865, il fut élevé à 3 canons de 4 rayés de campagne, 2 obusiers de 12, et 2 obusiers de 16. Actuellement l'armement comprend 9 canons Parott de 10 livres rayés, et 2 canons rayés de montagne.

La décision ministérielle du 21 août 1846 créait Bel-Abbès pour en faire le chef-lieu de la subdivision d'Oran, avec de plus belles promesses encore, mais cette première mesure ne fut suivie d'aucun effet, notre territoire continuant à être un cercle faisant partie de la subdivision d'Oran, comme il l'était depuis 1844, jusqu'au 5 avril 1849, où il fut érigé en cet endroit une subdivision dont la circonscription était déterminée par décret.

Cette subdivision fut supprimée par arrêté du Président de la République du 23 janvier 1872.

Dès le 19 février 1847, une dépêche du duc d'Isly faisait prévoir que l'occupation militaire s'élèverait à trois bataillons, quatre escadrons et une section de batterie de montagne avec un détachement des troupes du génie, quatre cents chevaux et mulets du train des équipages, et un détachement des ouvriers d'administration.

En 1856, le chiffre à caserner devait être de 2,553 fantassins et de 550 cavaliers avec 473 chevaux. C'est en 1871 que l'effectif fut le plus élevé.

La garnison comportait, en 1879, comme infanterie : la Légion étrangère, son grand état-major, avec un bataillon et la section hors rang ; comme cavalerie : le 2e Spahis, son grand état-major, avec trois escadrons et le peloton hors rang ; et comme corps spéciaux : un détachement de sapeurs-mineurs et de sapeurs-conducteurs du 2e régiment du génie qui assure en même temps le service des travaux de Magenta et de Daya ; un détachement de la 20e section des commis et ouvriers militaires

d'administration, chargé du service des fourrages et de la manutention ; un détachement de la 20e section des infirmiers militaires ; un détachement de la 7e compagnie du 9e escadron du train des équipages militaires ; deux brigades de gendarmerie en ville et une partie de l'armée territoriale (4e compagnie et partie de la 5e), composant avec celle de Tlemcen le 5e bataillon de zouaves territoriaux.

Les fonctions de commandant d'armes sont remplies par le chef d'un des corps en garnison dans la ville.

Nous donnons ici, comme devant offrir un grand intérêt, les noms des officiers supérieurs qui ont commandé la subdivision de Bel-Abbès, à la suite de M. Vinoy qui commandait le cercle du même nom depuis l'année 1844 :

NOMS	CORPS	DATE DE LA PRISE du commandement
Mellinet.	Colonel de la Légion étrangère.	1er juillet 1848
Bazaine	— —	11 mars 1851
De Rouxeau	Colonel du 72e de Ligne.	juin 1854
De Chabrière.	Colonel du 1er Régiment etranger.	12 janvier 1858
De Neveu.	Colonel d'Etat-Major.	29 novembre 1858
Méric de la Canorgue. .	Colonel du 81e de Ligne.	17 mai 1859
Lapasset.	Colonel d'Etat-Major.	1er fevrier 1860
Faidherbe	Colonel du Génie.	6 septembre 1861
Martineau Deschenez . .	Général d'Etat-Major général.	12 juin 1865
Jollivet	— —	15 janvier 1864
Lacretelle	— —	5 octobre 1865
Chanzy.	— —	7 janvier 1867
Cousin.	— —	2 avril 1870
Feillet-Pilatrie	Colonel du 92e de Ligne.	27 août 1870
Barholet.	— —	31 octobre 1870
Brame	Lieutenant-Colonel.	8 décembre 1870
De Mallaret	Colonel du Regiment etranger.	7 juin 1871
Pelcin Northumberland .	Colonel du 2e Chasseurs d'Afrique.	31 juillet 1871

Voici maintenant les noms des chefs du génie de Bel-Abbès : MM. Prudon, chef de bataillon (1847), Jahan, capitaine (1854), Lambert, id. (1855), Gillon, id. par intérim (1856), Bressonnet, id, (1857), Gillon, id. (1860), Rieutort, chef de bataillon (1862), Meyère, capitaine (1863), Lallement, id. (1864), Guinaudau, id. (1867), Peyrot, id. (1869), Belfort, chef de bataillon (1871), Guérin, id. (1876), Lebourg, capitaine, (1879).

II

Gendarmerie

Les brigades de gendarmerie installées à Bel-Abbès font partie de la 4e compagnie de gendarmerie de la 31e légion ayant un chef d'escadron à la résidence d'Oran ; elles relevaient, dans le passé, de Tlemcen jusqu'au 23 juillet 1878 où fut formé ici même un arrondissement commandé par le lieutenant Veyfour, et qui comprend les six brigades de Bel-Abbès, du Tlélat, des Ouled Ali, de Ben-Youb et de Mercier-Lacombe, dont deux se trouvent au chef-lieu depuis le 27 décembre 1859 (1).

Le local affecté aux brigades de Bel-Abbès est la propriété du département, auquel le sol a été concédé par décret du 18 octobre 1877 ; le casernement est préparé aujourd'hui pour recevoir une troisième brigade demandée par le Conseil général dans sa session du mois d'octobre 1880, et dont la création devient chaque jour plus nécessaire, par suite de l'accroissement incessant de la population et de la plus grande surveillance exigée à la suite de l'ouverture du chemin de fer de l'Ouest-Algérien.

La brigade de Mercier-Lacombe est placée dans un immeuble construit sur un type nouveau et bastionné de manière à permettre à la population de s'y réfugier et de s'y défendre au besoin. Un décret du 9 août 1877 concède au département le lot sur lequel est bâti cet établissement.

Celle de Ben-Youb, au contraire, occupe un local que le département détient à titre de locataire.

D'autres centres, comme le Tessalah, les Trembles, la Tenira, Lamtar et Aïn-el-Hadjar, sont signalés comme devant être utilement occupés par de nouvelles brigades.

---

(1) Il existe depuis peu une 7e brigade installée dans une partie de la Smala du Telagh.

III

Historique de la Légion étrangère

Il nous paraît impossible d'écrire l'histoire de Bel-Abbès sans parler d'un régiment qui a le plus contribué à sa prospérité depuis sa création jusqu'à nos jours, le souvenir de notre passé étant, selon nous, inséparable de celui de nos plus dévoués collaborateurs.

Nous ne prétendons pas retracer toutes les pages importantes de l'histoire de cette légion ; il faudrait des volumes pour remplir cette tâche, et pour décrire le passé des peuples au secours desquels elle a été ou de ceux qu'elle a combattus.

Mais nous avons le devoir de rappeler qu'en dehors des actions d'éclat auxquelles elle a pris part, elle n'a cessé, chaque fois que la paix le lui permettait, de concourir de la façon la plus digne d'éloges à l'œuvre de colonisation entreprise par la France dans le Nord de l'Afrique.

Pour ne citer que les points les plus rapprochés de nous, ne sommes-nous pas en droit de dire que les territoires suivants n'oublieront jamais ce qu'ils lui doivent : la subdivision de Mostaganem, celle de Tlemcen, Aïn-Temouchen, l'Habra, la subdivision de Mascara et plus particulièrement l'Oued-Traria, Saïda, Dra-El-Remel, Frendah, Sidi-Mustapha, Mou-el-Guétouta, Aïn-Kebira, Foug-Aloud, l'Oued-Fergoub, Sfisifa, Ternifine, celle de Bel-Abbès et spécialement Sidi-Khaled, Tenira. Ben-Youb, Bou-Kanéfis, l'Oued-Imbert, Ouled-Ali, la Maison blanche, Daya, la Mare, le Tessalah au gué du Juif, à Aïn-Sofra, à l'établissement des frères, à la ferme Marini ?

Châcun de ces centres se souvient d'avoir vu ces légionnaires employés aux divers travaux de routes, d'assainissement, de puits artésiens, d'organisation de villages, d'installation de lignes télégraphiques, assurant la sécurité du pays, et supportant avec courage la maladie qui faisait parmi eux de nombreuses

victimes (1). A Bel-Abbès, les soldats du 1er régiment de la Légion étrangère furent de sérieux auxiliaires pour le capitaine Prudon, en lui fournissant tous les ouvriers d'art dont il avait besoin pour les constructions publiques, les maisons particulières bâties pour les officiers mariés, les casernes, et les manœuvres nécessaires aux défrichements et aux plantations.

Ces diverses circonstances leur ont fourni l'occasion d'offrir des preuves d'abnégation que nous estimons et que nous plaçons à côté des marques de courage qu'ils ont données sur les champs de bataille et qui leur ont valu une réputation européenne.

Puissent ces quelques lignes être pour ce régiment un véritable témoignage de la sympathie et de la reconnaissance de toute cette colonie qui ne saurait oublier les liens créés par une vie commune de travaux, d'énergie, de souffrance et d'affection à la mère-patrie.

La Légion étrangère fut organisée en 1831 par ordonnance royale du 10 mars, s'appuyant sur la loi du 9 mars de la même année, avec des éléments très-hétérogènes au point de vue des nationalités, comme à celui des catégories militaires si variées d'où sortirent les premiers sujets.

En 1831 et 1832 les sept bataillons étaient répartis dans les différentes provinces de la colonie.

Mais d'après une convention signée le 28 juin 1835, la Légion fut cédée à l'Espagne, et bien que l'impression produite par cette nouvelle fut des plus pénibles, le corps consentit à marcher par devoir et par dévouement à la France, jusqu'au moment où il fut licencié par ordonnance royale du 8 décembre 1838.

Les débris de la Légion étrangère rentrèrent en France le 7 janvier 1839 et servirent à organiser un nouveau corps comprenant d'abord un bataillon, puis successivement un et deux régiments.

Le dépôt du 1er régiment fut interné à Bel-Abbès en 1852;

(1) Aux travaux d'irrigation et d'assainissement de l'Habra, le capitaine Audibert mourut avec de nombreux soldats en août 1856. A Ben-Youb, deux tiers de la compagnie occupée aux travaux du même genre moururent en août 1858 par suite de l'émanation des miasmes.

quant au 2e régiment étranger, créé en vertu du décret du 16 avril 1856, son organisation se fit à Bel-Abbès le 9 août de la même année avec les deux régiments rentrés de Crimée, à la dissolution desquels avait présidé le général Cousin Montauban.

Au commencement de la campagne d'Italie, ce régiment est reconstitué à 4 bataillons de six compagnies, et le 4e formant le dépôt est placé à Nîmes avec la compagnie hors rang.

Le 4 décembre 1861, un décret licencie le 1er régiment et décide que le 2e prendra la dénomination de Régiment étranger. Un an plus tard, la Légion étrangère se préparant à faire l'expédition du Mexique, un ordre du général commandant la division du 23 janvier 1863 complète le régiment de marche à deux bataillons de 7 compagnies.

En outre, une compagnie franche, créée en octobre 1863, est montée à mulets au mois de février 1866 et licenciée à Cordova le 21 janvier 1867. Disons de suite qu'elle eut une action tantôt commune avec celle des autres bataillons, tantôt isolée, faisant tous ses efforts pour assurer les courriers, aider les colonnes mobiles et faciliter le passage des troupes. Mais ses hommes opéraient surtout en partisans à quelques lieues de la colonne, sur les flancs, en avant ou en arrière, détruisant à jamais les embuscades des guerilleros qui avaient fait tant de mal au début.

Le 21 novembre 1863, une décision ministérielle réunit le régiment tout entier au Mexique, le dépôt et les magasins devant être transférés à Puebla, centre où se tiendra désormais l'état-major du régiment destiné à former une légion, organisée provisoirement à six bataillons, pour occuper le pays pendant dix ans.

Dès le mois de février 1864, cette décision reçoit un commencement d'exécution par l'arrivée d'une partie du dépôt et les 4e, 5e et 6e bataillons sont successivement formés par les décrets du 30 avril 1864, 5 avril 1865 et 8 juillet de la même année.

Le 26 novembre 1866, le général Jeanningros forme à Queretaro, indépendamment des six bataillons complets d'in-

fanterie et de deux autres créés seulement sur le papier pour régulariser la position des éléments français, une compagnie du génie, deux batteries d'artillerie, deux escadrons de cavalerie, une compagnie du train des équipages de la Légion étrangère, qui doit rester au Mexique après le départ de l'armée française; l'escadron créé précédemment prend le titre de premier, un deuxième étant alors constitué avec des hommes du régiment.

En dépit de cette transformation qui semblait faite pour un avenir de longue durée, ces deux escadrons, après avoir été en courses continuelles, utilisés par les colonnes mobiles, employés à faire des opérations de partisans sur les lignes de communication entre les postes occupés par l'infanterie, furent licenciés à la Soledad le 26 janvier 1867, et le régiment rentrait en Algérie à la fin du mois de mars et dans le courant d'avril, pour être dirigé en entier sur Mascara, à l'exception du 5e et du 6e bataillon, qui arrivaient à Bel-Abbès, le 4 avril 1867.

A cette dernière date, un décret prescrivit le licenciement des corps spéciaux formés au Mexique et la réduction du régiment étranger à 4 bataillons d'infanterie; de plus, l'effectif, trop considérable, fut ramené au chiffre de 3,000 hommes par dépêche ministérielle du 31 août 1867.

Pour compléter ces modifications, un décret du 15 février 1868 supprima les compagnies d'élite et créa, dans chaque compagnie, des soldats de première classe.

Mais bientôt la guerre qui éclata entre la France et la Prusse donna lieu, le 22 août 1870, à la création, à Tours, d'un 5e bataillon qui devait être dirigé sur Reims, comprendre 6 compagnies qui furent portées à 8 par décision du Ministre, du 7 septembre, et recevoir les Etrangers engagés pour la durée de la guerre.

Les événements malheureux qui survinrent l'ayant empêché de rejoindre Reims, ce bataillon fut formé à Tours, tandis qu'une décision du Ministre de la guerre, du 18 septembre 1870, appelait en France deux bataillons du régiment étranger, portés à 1,000 hommes chacun, en écartant les soldats de nationalité allemande.

Lorsque ce 5e bataillon dut rejoindre ceux qui venaient d'Afrique, le Ministre de la guerre décida que tous les retardataires dont l'instruction n'était pas suffisante pour se présenter devant l'ennemi, formeraient un détachement spécial qui, dirigé sur Brest, devint le noyau de formation d'une nouvelle force destinée à la défense des lignes de Bretagne, qui fut utilisée sous les généraux Kératry et Gougeard. Parti le 7 novembre, ce détachement coucha à Reims, atteignit le camp le 8 et fut dirigé sur Vendôme le 4 décembre pour opérer sa jonction avec l'armée du général Chanzy.

A partir de ce moment, il suivit avec courage et dévouement la 4e division du 21e corps dans sa longue série de fatigues et de souffrances, jusqu'au moment où il revint à Reims, le 16 mars, et fut licencié le 18.

Quoi qu'il en soit, le régiment, en France, fut composé en grande partie, depuis le mois de décembre, de soldats français de la classe de 1870.

Le 21 décembre, le Commissaire extraordinaire de la Défense nationale ordonna la formation d'un 6e bataillon, qui fut armé et équipé à Saint-Omer où il s'instruisait lorsque le surprit la nouvelle de la paix. Expédié en Algérie, il arriva à Mascara le 10 mai et fut licencié, par ordre du Ministre, le 14 du même mois.

Revenant aux trois autres bataillons du régiment étranger, dont nous avons précédemment parlé, un ordre parvint, le 8 mars 1871, de renvoyer dans leurs foyers les hommes incorporés en vertu de la loi du 10 août 1870 et les engagés volontaires pour la durée de la guerre. En conséquence, 157 libérés partirent le 17 mars, jour où fut également licenciée la compagnie irlandaise, et, le 19, 258 hommes, libérés sur l'honneur, furent désarmés.

L'ordre de départ fut enfin donné le 10 juin 1871, et le 22 du même mois, ces trois bataillons arrivaient à Mascara.

En décembre 1871, le 5e bataillon fut licencié, et le 1er août 1872, un ordre ministériel ayant prescrit de licencier les 7e et 8e compagnies, le régiment étranger eut ses cadres formés comme ceux des régiments de France.

La loi du 13 mars 1875 a rendu à ce corps son ancien nom de Légion étrangère, et le drapeau qui lui a été remis en juillet 1880 porte comme inscription : Sébastopol, 1855; Kabylie, 1857; Magenta, 1859 ; Camérone, 1863.

Après avoir passé rapidement en revue les transformations successives de la Légion, disons maintenant un mot des événements militaires auxquels elle a pris part.

De 1831 à 1835, ce corps fut constamment aux avant-postes, et ne cessa, en dehors de ses prises d'armes nombreuses, d'être employé aux travaux concernant les routes, les camps, les créations de centres, le dessèchement et l'assainissement du pays, les fortifications et le casernement.

Son séjour en Algérie fut marqué par des actes pleins de dévouement, une conduite très-honorable, la participation aux expéditions de cette époque, toutes actions qui lui valurent, à de nombreuses reprises, des ordres du jour très-flatteurs pour son amour-propre.

A partir du jour de son débarquement en Espagne, la Légion fut sans cesse aux premiers rangs dans la lutte, et l'on ne saurait analyser les services qu'elle rendit à la cause constitutionnelle jusqu'au moment où elle fut licenciée, après avoir passé par des tribulations de toutes sortes, des privations et des souffrances continuelles, sans que le bon esprit qui animait le corps entier se soit jamais démenti.

Les années qui suivent sont pour ce corps autant d'étapes glorieuses qui permettent d'inscrire sur son drapeau une série de noms formant un héritage d'honneur : Constantime (1837), Mostaganem (1839), Mouzaïa (1840), Coléah (1841), Djijelli (1842), Zaatcha (1849), Alma (1854), Sébastopol (1855).

Cette époque est aussi pour lui l'occasion de prêter un appui sérieux à la colonisation, et Bel-Abbès en particulier lui doit un concours qui s'applique à toutes ses transformations du début. Il nous suffira de citer ici les routes, les travaux publics, l'assainissement du pays, la création, sur un marais, d'une ferme militaire, devenue, sous l'habile direction du capitaine Doze, une précieuse pépinière et un fort beau jardin public.

En 1856, ce régiment prit part à l'expédition de Kabylie, et, en 1857, à celle de la grande Kabylie, où il conquit de nouveaux titres de gloire, sous les ordres de Bourbaki, notamment à Icheriden, tout en se distinguant aux travaux des routes entreprises dans cette contrée. Tous les anciens habitants de Bel-Abbès se rappellent encore l'ovation, suivie d'illuminations, le soir, qui fut faite à la Légion à son retour, le 29 juillet, et la réception enthousiaste du 19 août 1857, jour de l'arrivée du drapeau remis au régiment le 15 du même mois, ainsi que le bal magnifique donné à la ville par le colonel, avec les splendides illuminations du jardin public.

En 1859, la Légion fait partie de la 2e brigade, 2e division du 2e corps de l'armée d'Italie, sous le commandement du général de Mac-Mahon : elle a sa part glorieuse dans cette campagne, et après avoir laissé plus d'un dixième de son effectif sur les champs de bataille, au nombre duquel compte le regretté colonel Chabrière, elle peut inscrire deux nouveaux noms sur son drapeau : Magenta et Solférino.

Son retour à Oran, puis à Bel-Abbès, s'effectue les 24 et 29 août au milieu des réjouissances publiques : ovation, arcs de triomphe, et le soir punch.

A peine arrivés, deux bataillons partent, le 3 septembre, pour la frontière du Maroc où ils montrent, devant une terrible épidémie de choléra qui leur fait beaucoup de victimes, le même courage et la même énergie qu'ils opposent à l'ennemi.

Cependant, pour donner suite à une pétition par laquelle tout le corps d'officiers sollicitait la faveur de faire partie de l'expédition du Mexique, la concentration des détachements s'effectue dès le commencement de 1863, le régiment s'embarque le 9 février et défile dans les rues de Vera-Cruz le 28 mars suivant.

Nous pouvons marcher avec lui, grâce à l'ordre général du 31 janvier 1867, dans lequel le maréchal commandant en chef reconnaît « que les nombreux bataillons qui ont composé ce régiment lui font tenir une grande place dans l'histoire de cette campagne, et qu'ils y ont écrit une longue et glorieuse page.

où se liront toujours, à côté des nombreux faits d'armes qui s'y accumulent, toutes les grandes et belles vertus militaires ».

Au début, la Légion étrangère eut à garder nos communications en terres chaudes, et pendant une année le régiment y usa ses hommes, sans amoindrir leur énergie, dans les fatigues, les privations, la mort obscure à la suite du vomito, du typhus et des fièvres, tout en combattant à Jamapa (20 avril 1863), à Camérone (30 avril) où 62 hommes eurent à soutenir, en perdant les deux tiers des leurs et en brûlant leur dernière cartouche, contre 1,700 hommes, une lutte qui, suivant l'ordre général, restera dans nos annales comme un des plus brillants épisodes de la campagne.

En 1864, le régiment étranger faisait cette longue et pénible expédition de la Mistèque (juillet, août, septembre), occupait Yanhuitlan (septembre), et battait les bandes de Guerrero à Sicalocoyapan (1er novembre).

Citons encore, en particulier, l'escorte très-pénible du convoi d'artillerie de Oajaca (janvier 1865), le siège et la prise de cette ville (9 février), la colonne de Villa-Alta (février), celle de Téotitlan (mars).

A partir de ce moment, le régiment étranger commence son mouvement vers le nord où il prend la plus grande part à toutes les actions militaires : opérations à l'Angostura (mai et juin 1865), succès de Yerba-Buena (8 juin), expédition de la Laguna (septembre), expédition de Monclava (novembre), affaires de Monterey (25 novembre), combat de Rio-Blanco (8 décembre), expédition de Victoria (octobre, novembre et décembre).

Pendant ce temps, un bataillon occupait Matamoros, et était presque entièrement détruit par les maladies provenant du climat des terres chaudes.

En 1866, nous relevons : le beau fait d'armes d'El-Chamal (11 janvier), le combat de Pesqueria-Grande (23 janvier), la défaite glorieuse à Isabel (1er mars), la défense de Parras (mars), le combat de Santiago (2 mars), la résistance vigoureuse de Matchuela (mars), l'expédition de Charco-Escondido (mars-avril), celle de Linarès (mai), l'expédition faite jusqu'à l'extrémité nord-

est du Mexique, les affaires de Ramos (11 juin), de San-Vicente, 3 jours après, et de Catorce (29 juin), la défense de la Incarnacion (13 juillet), la surprise de Huichapan (14 octobre), le combat de Monte-Alto (11 et 12 décembre), enfin la colonne mobile de San-Luis (novembre et décembre).

Pendant quatre années, le régiment avait été en lutte aux épidémies, aux privations de toutes sortes, le plus souvent soumis à des marches forcées (1), et contraint de soutenir des combats de tous les jours, laissant sur cette terre de nombreux morts et y récoltant de la gloire.

Le moment était bien choisi de lui appliquer de nouveau les paroles suivantes que le général Deligny lui avait fait entendre au moment de son départ pour le Mexique : « Le 2e étranger est le seul régiment qui reste debout de toutes nos vieilles légions étrangères ; son drapeau n'a pas les plis assez amples pour contenir ses titres de noblesse, car il a figuré avec éclat dans toutes les batailles et les actions de guerre auxquelles ont pu assister les hommes de notre époque. Ce drapeau n'est pas seulement un glorieux emblême, il a aussi une signification particulière, c'est le symbole de l'asile et de l'hospitalité, c'est comme une grande synthèse des idées généreuses que la France s'est donnée la mission de propager dans le monde ».

A peine rentrée en Algérie, en 1867, une partie du régiment prenait part à l'expédition qui ne s'arrêta que sous les murs de Figuig.

Dans les premiers mois de 1869, le régiment fit partie des expéditions du Sud, et participa, en septembre suivant, aux opérations d'une colonne d'observation sur la route de Saïda à Khadra.

Enfin, se trouvant compris dans une colonne d'observation de la même époque, il ne lui fut pas permis de prendre part à l'expédition de l'Oued-Guir, dirigée par le général de Wimpfen.

Deux bataillons, appelés à la défense du territoire français, le

(1) En août 1865, la colonne Hayrie avait parcouru en 15 jours, dont 2 consacrés à des séjours, 110 lieues en pleines terres chaudes et dans la plus mauvaise saison de l'année, tout en étant en courses continuelles depuis deux ans. Or ce fait n'est pas isolé.

8 octobre 1870, débarquèrent à Toulon le 11, furent rejoints le 15 par le 5e bataillon formé à Tours, et placés dans le 15e corps, 2 division.

Les principaux événements auxquels ils assistèrent sont les suivants : attaque de Bacon et de Coulmiers (9 novembre), entrée à Orléans (11 novembre), retraite d'Orléans (3 décembre), Cercottes, affaire des abords de la grille du faubourg Bannier, évacuation rapide d'Orléans (4 décembre), cantonnements à Puits-Berteau (du 26 décembre au 5 janvier 1871), envoi à l'armée de l'Est (6 janvier), arrivée à Dijon (8 janvier), plateau Sainte-Suzanne (16 janvier), Mont-Chevis (16 janvier), Busy (23 janvier), séjour à Pugey depuis le 28 janvier. C'est là que le 30 ils apprirent l'armistice, et le 2 mars les ratifications des bases du traité de paix.

Pendant cette malheureuse campagne, et bien que le succès ne suivit pas toujours ses armes, ce corps de troupes n'en a pas moins continué à donner l'exemple du courage, du dévouement et de la discipline, se faisant remarquer dans la retraite d'Orléans par son énergie et son sang-froid, en défendant le terrain pied-à-pied. Sa tenue, dans l'Est, pendant qu'il bivouaquait par un froid très-vif, souvent sans feu, quelquefois sans vivres, lui fit aussi le plus grand honneur.

Du 29 mars 1871 jusqu'au 28 mai, il ne cessa de prendre part à cette longue lutte de tous les moments entreprise pour rétablir, par de patriotiques efforts, la paix intérieure.

Durant ces huit malheureux mois, les bataillons restés en Algérie rendirent également des services en donnant l'exemple de l'abnégation, de la discipline, et en contribuant fortement à maintenir les Indigènes ; nous devons citer en particulier Mangourah (17 avril 1871), combat qui fit honneur au régiment et au regretté capitaine Kauffman.

Au mois de mai de la même année, un détachement formé des troupes licenciées du 6e bataillon, et suivi, à quelques jours d'intervalle, par d'autres compagnies, fut envoyé à la hâte pour opérer en Kabylie ; nous retenons de cette expédition comme utiles à notre résumé : le ravitaillement de Dra-el-Mizan

(5 juin), les opérations de la colonne chargée de pacifier le pays qui borde l'oued Sahel et de ramener les Kabyles insoumis (8 juin au 24 juillet).

Dès le lendemain, cette partie de la Légion se rendit à Milianah, fut comprise dans une colonne destinée à opérer chez les Beni-Menasser à l'avoir de laquelle nous citerons : Aïn-Anseur (5 août), et qui opéra jusqu'au 5 septembre, pour rentrer à Mascara le 10 du même mois.

A la fin de 1871, le régiment étranger fut encore utilisé dans les colonnes du Sud, et, au commencement de 1872, dans une colonne mobile de Saïda, en observation au camp de Sfid.

Fière de son passé et de ses souvenirs militaires, la Légion étrangère continuera à suivre les mêmes sillons de bravoure et les traditions d'honneur qui rappellent qu'en Afrique, en Espagne, en Crimée, en Italie, au Mexique et en France, ses soldats courageux, conduits par des officiers pleins d'entrain et imbus des meilleures connaissances militaires, ont acquis une belle et juste réputation.

IV

2e Régiment de Spahis

Les spahis sont également liés d'une façon intime à la fortune de Bel-Abbès, ayant toujours fait partie des troupes qui ont occupé ce pays depuis le début.

Dès l'année 1850, un escadron de spahis était en smala à Muley-Abd-el-Kader; plus tard ce fut le tour de Bou-Kanéfis et enfin du Télagh. C'est donc pour nous un devoir de rappeler sommairement leur passé, en parlant du 2e régiment, en ce moment en garnison dans notre ville.

Une ordonnance royale du 12 août 1836 créa, dans la province d'Oran, un corps de cavalerie indigène de 4 escadrons, sous la dénomination de spahis réguliers d'Oran.

Le 7 décembre 1841, une nouvelle ordonnance leur donna le nom de cavalerie indigène et le corps fut porté à 6 escadrons, pour recevoir enfin la dénomination de 2e régiment de spahis par ordonnance du 21 juillet 1845.

Les différentes garnisons du 2e régiment de spahis ont été les suivantes: Oran (1845), Misserghin (1848), Mascara (1851), Oran (septembre 1869), Tlemcen (octobre 1872), Bel-Abbès (avril 1874).

Citons encore comme smalas supprimées : Ouizert et le Télagh, et comme smalas actuelles : Bled-Chabaâ, Sidi-Medjahed, Aïn-Kerma.

Depuis leur formation, les spahis de la province d'Oran n'ont cessé, en quelque sorte, de se trouver en face de l'ennemi. Dans le Sud de notre colonie africaine, en Syrie, en 1870 pendant la campagne de France, en 1871 en Kabylie, notre cavalerie indigène s'est toujours signalée par des actions d'éclat et par des actes non moins remarquables de courage individuel, dont la nomenclature suivante peut donner une idée : ravitaillement de Tlemcen de 1836 à 1840 ;combat de Telmsameth, dans la province d'Oran, en 1840, où 861 hommes ont lutté avec avantage pendant 7 heures contre 8,000 cavaliers arabes ; grande razzia de 1841 sur les Oulad-Kralfat à laquelle prirent part deux escadrons ; combat de Thagremeret, dans la province d'Oran, en 1841, où se distinguent le lieutenant-colonel commandant le régiment, plusieurs officiers et soldats ; combat contre les Sbea, sur la rive gauche du Chélif, en 1842 ; combat de Z'oa, sur l'Aïn-Terrid, contre les cavaliers d'Abd-el-Kader en 1842 ; razzias contre les Cheurfa des Flittas, en 1842 ; prise du camp d'Abd-el-Kader, à Assian ; Tirsine, où deux escadrons se couvrirent de gloire, en 1843 ; combat de Melah, dans la province d'Oran, où Sidi-Embarech fut tué et le drapeau de l'Emir enlevé, en 1843 ; bataille d'Isly, en 1844 ; dans son rapport, le maréchal Bugeaud signale au Ministre de la guerre de nombreux faits d'armes accomplis par les spahis dans cette bataille ; combat des Chotts, en 1844 ; combat de Terni, près de Tlemcen, en 1846 ; fondation de Géryville, prise de Laghouat.

en 1850 ; part prise à la campagne de Crimée depuis 1854 ; expédition de Syrie, dont un escadron fait partie, en 1860-1861 ; expédition de Chine, en 1860-1861 ; combat d'Aïonnets-bou-Beker, près de Géryville, où le camp du colonel Beauprêtre fut surpris, en 1864 ; combat de Stitten, en 1864 ; combat de l'oued Guir, en 1870 ; campagne de France, dont un escadron fit partie : les spahis se distinguèrent notamment dans les engagements de Varennes, en 1870, et de Coulée, en 1871 ; combat de Mangoura, en 1871.

Les noms de Sidi-Yahia, Isly, les Chotts et Berezina sont inscrits sur son étendard.



CHAPITRE V

JUSTICE

Justice de paix. — Création et modifications. — Personnel. — Nombre d'affaires. — Améliorations. — Tribunal civil.

La justice de paix de Bel-Abbès, ressortissant au tribunal d'Oran, fut créée le 7 décembre 1853 par un décret portant que son titulaire, indépendamment de la compétence attribuée par l'ordonnance du 26 septembre 1842, exercerait les pouvoirs judiciaires conférés aux commissaires civils, en matière de commerce, par l'arrêté du 18 décembre 1842.

Le juge de paix devait, en outre, à charge d'appel devant le tribunal de l'arrondissement d'Oran, connaître de toutes les contraventions de police correctionnelle, commises et constatées dans l'étendue de son ressort, auxquelles les lois, ordonnances et arrêtés ayant force de loi en Algérie, n'attachent pas une peine supérieure à 15 jours de prison ou 50 fr. d'amende ; le tout sans préjudice de sa compétence en matière de simple police.

Le ressort de la justice de paix, très-peu développé à cette époque, comprenait tout le territoire déterminé par le décret du 26 mars 1852, c'est-à-dire 16,104 hectares, et devait s'augmenter ultérieurement des territoires militaires.

Dès le 15 novembre 1854, un nouveau décret attribua au juge de paix de notre ville la compétence étendue, telle qu'elle est déterminée par l'article 2 du décret du 19 août 1854, élevant la connaissance de toutes actions personnelles et mobiliè-

res, en matière civile et commerciale, en dernier ressort, à 500 francs, et, en premier ressort, à 1,000 francs. Le juge devait aussi exercer les fonctions du président d'un tribunal de première instance, comme juge de référé et connaître : 1° de toutes les contraventions de la compétence des tribunaux correctionnels qui sont commises ou constatées dans son ressort ; 2° des infractions aux lois sur la chasse ; 3° de tous les délits n'emportant pas une peine supérieure à celle de six mois d'emprisonnement ou de 500 francs d'amende.

Cependant l'importance de cette justice de paix s'accrut de jour en jour par suite du développement que prirent, dans notre territoire, le mouvement commercial et toutes les transactions. Aussi le décret du 6 avril 1877 la plaça-t-il en première ligne des sept tribunaux de paix de l'Algérie qui étaient déclarés de première classe.

Cette importance s'était déjà révélée depuis plusieurs années, et avait donné lieu à la nécessité d'adjoindre un personnel sans cesse plus nombreux. C'est ainsi que furent nommés : le 25 janvier 1854, un huissier ; le 22 avril de la même année, un greffier ; le 8 juillet, un notaire ; le 18 juillet, un suppléant au juge de paix : le 20 février 1857, un commissaire de police ; le 14 septembre 1859, un second huissier ; le 21 juillet 1860, un deuxième suppléant ; le 21 août, un assesseur près la justice de paix ; en avril 1865, un troisième suppléant ; le 3 décembre 1878, un second notaire ; le 25 mars 1879, un troisième huissier.

Le personnel est actuellement composé d'un juge de paix de 1re classe, d'un suppléant rétribué, de deux suppléants non rétribués, d'un greffier, d'un commis-greffier, d'un interprète et d'un chaouch.

L'importance croissante des affaires de la justice de paix de Bel-Abbès, provenant en grande partie de l'extension progressive de l'action de la justice civile sur les tribus et les douars dépendant précédemment de la juridiction des tribunaux militaires, nous aurions peu de conséquences à déduire d'une comparaison établie entre les résultats obtenus dans le passé et ceux de la période actuelle. Il est bon, cependant, de faire remarquer

qu'en 1854, 294 affaires ont été portées devant le juge de paix, ce chiffre s'étant élevé à 1,546 en 1862, et à 3,330 en 1879.

Voici, d'ailleurs, la progression constatée dans les cinq dernières années :

Années	Affaires civiles et commerciales	Affaires correctionnelles et de simple police	Actes divers	Totaux
1875	1.116	1.108	48	2.272
1876	1.173	1.135	81	2.389
1877	1.377	1.418	62	2.857
1878	1.479	1.671	214	3.364
1879	1.656	1.355	319	3.330

Les opérations de la justice de paix se décomposent, en outre, pour l'année 1879, de la manière suivante : avertissements délivrés, 1,522 ; affaires civiles, 1,174 ; affaires commerciales, 482 ; affaires correctionnelles, 109 ; affaires de simple police, 1,246 ; instructions pour crimes ou délits, 279.

A ces chiffres il faut ajouter le travail ordinaire de la justice de paix pour les conseils de famille et les autres actes de greffe qui sont très-nombreux, ainsi qu'une centaine de jugements volontaires.

Ces données et le nombre très-important des licitations, des ventes, des procès au-dessus de la compétence du juge de paix, qui se traitent au tribunal d'Oran, le trajet considérable que les justiciables ont à entreprendre pour aller à Oran de tous les points de notre arrondissement, la perte de temps résultant du séjour forcé au chef-lieu du département, les frais de toutes sortes qui viennent ainsi grossir les résultats d'une affaire, justifient pleinement à nos yeux la nécessité de créer dans notre ville un tribunal de 1re instance qui aurait certainement, dès les premiers jours, une situation autrement meilleure qu'un bon nombre d'établissements semblables qui fonctionnent depuis quelque temps en Algérie.

M. le premier Président de Ménerville, lors de la discussion, en 1875, au sein du Conseil supérieur, de la question relative

au recrutement des magistrats à mettre à la tête des justices de paix de 1re classe, a exprimé la même manière de voir en émettant l'avis que les localités où il convenait de les établir étaient précisément celles qui, dès cette époque, étaient désignées pour devenir le chef-lieu d'un arrondissement judiciaire.

Cette amélioration, en faveur de laquelle plusieurs vœux ont été émis par le Conseil général et par le Conseil municipal de Bel-Abbès, et qui s'impose désormais, ne peut tarder à se produire, si dans l'étude préalable dont elle est l'objet, on tient surtout compte du nombre d'affaires destinées à faire vivre le nouvel établissement, et si le bon vouloir des personnes placées à la tête de notre magistrature algérienne peut se faire jour.

Nous désirons d'autant plus la réalisation de ce projet, qu'il entraînera la création de justices de paix indispensables pour rendre moins mauvaise la situation faite à certaines localités éloignées de notre canton judiciaire, dont les points limites sont à des distances de plus de 100 kilomètres.

Citer entre autres les Trembles, Mercier-Lacombe et les villages de la commune mixte de Bou-Kanéfis, c'est rappeler qu'il existe de nombreux centres dont les habitants, par leur éloignement et les difficultés de transport, se traduisant par une grande perte de temps et d'argent, se trouvent dans l'impossibilité de recourir à la justice, les frais étant souvent plus élevés que les résultats à attendre d'une action judiciaire.

Quant aux affaires de simple police, les mêmes inconvénients amènent les mêmes résultats en augmentant considérablement les amendes et les dommages-intérêts ; enfin, au point de vue criminel, ces faits prennent une importance autrement grave.

De là, la nécessité de créer trois nouvelles justices de paix aux Trembles, à Mercier-Lacombe et à Bou-Kanéfis, en attendant que l'on puisse organiser les différents cantons, dont nous avons parlé dans un chapitre spécial.

Il se commet relativement peu d'attentats contre les personnes sur notre territoire, et, d'une manière générale, on peut dire que la sécurité est, toutes proportions gardées, aussi grande chez nous que dans les divers pays d'Europe.

Cette situation paraîtra satisfaisante si l'on tient compte du mélange des nationalités, de la grande étendue de notre territoire, de l'isolement de certains de nos colons, du peu de précautions prises par quelques autres, et si l'on n'oublie pas que le juge de paix dispose de faibles moyens d'action et que tout son zèle vient le plus souvent se heurter, lorsqu'il s'agit d'Indigènes, contre des mœurs qui amènent la victime elle-même à s'opposer à toutes les recherches dès qu'elle se croit indemnisée par tout autre moyen ou qu'elle a subi certaines influences.

Ont été juges de paix de Bel-Abbès : MM. Pourailly (1854), Leseure (1857), Mollet (1859), Guillebaut (1860), Sauzède (1861), Laromiguière (1864), Feytit (1867), Gast (1868), de Véguier (1870), Maillet (1872), Queslier (1874), de Weking (1875), Feytit (1877), Patrimonio (1880).



CHAPITRE VI

POSTES ET TÉLÉGRAPHE

I

Postes. — Améliorations. — Service des dépêches. — Produits. — Statistique.

Le service des Postes est entrepris sur les mêmes bases que celui de la France, avec le concours d'un personnel spécial qui lui est emprunté en dehors des agents secondaires.

Le bureau de poste de Bel-Abbès a été érigé en recette simple pendant l'année 1860, par suite de la scission du Trésor et des Postes, pour être transformé en bureau composé le 26 avril 1876, et c'est le 10 décembre 1878 que le service des Postes et celui du Télégraphe ont été réunis dans notre arrondissement, bien que les locaux n'aient rendu cette fusion possible qu'à partir du 1er avril 1879.

Le personnel plus directement utilisé pour le service de la Poste comprend : un receveur, deux commis, un gardien de bureau, deux facteurs de ville depuis 1880, et deux facteurs ruraux depuis 1875.

Huit établissements secondaires, gérés par des facteurs-boîtiers, relèvent de cette recette et sont établis à Bou-Kanéfis (1864), Lamtar, Mercier-Lacombe (1875), Oued-Imbert (1876), Ben-Youb (1868), Sidi-Brahim (1874), les Trembles (1864), et Sidi-L'Hassen (1879) ; il existe, en outre, dans la circonscription postale, un bureau-entrepôt à Tenira (1873), et un autre à Aïn-el-Hadjar (1880).

Ajoutons, pour rester dans le cadre de cette étude, que par arrêté du Gouverneur général civil de l'Algérie, en date du 10 septembre 1877, le bureau de facteur-boîtier de Daya, datant de 1867, a été transformé en recette simple, et que le bureau de distribution-entrepôt de Magenta, de 1874, a été converti, à la même date, en bureau de facteur-boîtier, relevant de la recette de Daya.

Pour revenir au bureau composé de Bel-Abbès, il est aisé de se rendre compte que les exigences du service et l'importance que prend chaque jour notre ville, ont largement motivé l'utilité du second facteur de ville qui vient d'être créé dans le but d'assurer la distribution dans de bonnes conditions.

Déjà, à la suite de l'ouverture du chemin de fer de l'Ouest-Algérien, les modifications suivantes ont été apportées : création d'un emploi de facteur-courrier entre le Tlélat et Bel-Abbès; indemnité au chef de train chargé d'escorter les dépêches sur le train non desservi par le facteur-courrier ; indemnité aux facteurs-boîtiers des Trembles, de l'Oued-Imbert, de Sidi-Brahim et à l'entreposeur des Lauriers-Roses, pour le transport et l'échange des dépêches en gare.

Le service du transport des dépêches est ainsi organisé :

DÉSIGNATION DES COURRIERS		Heures d'arrivée à Bel-Abbès	Heures de départ de Bel-Abbès	Nombre de distributions en ville
Service en chemin de fer de Bel-Abbès à Oran, 1er envoi		10 h. 20 matin	7 h. » matin	3 distributions par jour : à 8 h. du matin, 11 h. et 4 h. du soir. En été la distribution commence à 7 h. du matin.
Service en chemin de fer de Bel-Abbès à Oran, 2e envoi		8 58 soir	5 40 soir	
Service en voiture de Bel-Abbès	à Tlemcen (1874), tous les 2 jours	5 30 s.	5 30 m.	
	à Ben-Youb, quotidien	11 » m.	2 » s.	
	à Daya, tous les 2 jours	4 15 s.	7 » m.	
	à Mercier-Lacombe (1875), tous les 2 jours	midi	7 » m.	
	à Magenta, tous les 2 jours	4 15 s.	7 » m.	
	à la Gare	aux heures des trains.		

Le service du transport des dépêches à destination de Magenta emprunte la voie de Daya jusqu'au Télagh.

Nous ne saurions négliger l'occasion qui s'offre à nous de signaler l'urgence qu'il y aurait à remplacer le courrier de Mercier-Lacombe par un autre allant jusqu'à Mascara et de le rendre

quotidien ainsi que celui de Tlemcen, ces deux villes et celle de Bel-Abbès ayant un intérêt de premier ordre à communiquer directement entre elles.

Le service des facteurs ruraux s'effectue de la manière suivante : un des facteurs assure le service de la distribution dans la commune du Tessalah et marche tous les deux jours ; en raison de la grande étendue qu'il doit parcourir, il est monté. L'autre facteur, également monté, marche tous les jours et assure le service dans la banlieue et les jardins qui se trouvent à la porte de Tlemcen ; il dessert le Kçar, village de nouvelle création, le faubourg qui se trouve près de la gare et Muley-Abd-el-Kader.

Le total général des recettes du bureau pendant l'année 1879, s'est élevé à 435,462 fr. 32 c., se décomposant ainsi : 1° contributions et revenus publics, 55,525 fr. 74 c.; 2° Opérations de trésorerie, 379,936 fr. 58 c.

Ce total représente un tiers d'augmentation sur les résultats constatés pendant l'année 1877. Le recouvrement des recettes suit, d'ailleurs, depuis la création du bureau, une progression ascendante régulière due à la situation commerciale de Bel-Abbès, au développement de la ville et à la prospérité de la colonisation.

Les opérations de toute nature qui se font au guichet du bureau suivent la même progression ; ainsi, pendant l'année 1879, il a été délivré 5,119 mandats ordinaires et télégraphiques et 145 mandats internationaux, dont l'ensemble a produit 333,657 francs.

Le nombre des objets chargés ou recommandés déposés au guichet s'est élevé au chiffre de 3,089 ; celui des objets de même nature, reçus des bureaux correspondants, à 4,341 fr. Le produit de la vente des timbres-poste, pendant la même année, a atteint 29,598 francs.

Peu d'arguments paraîtront aussi éloquents que l'ensemble des données que nous venons de reproduire.

Il faut se reporter au chapitre concernant le Trésor pour connaître les noms des personnes chargées d'administrer en même

temps le service des Postes de Bel-Abbès jusqu'au 10 juillet 1860, époque où M. Fortin a été nommé receveur. Ses successeurs sont : MM. de Chaignon, 16 novembre 1864 ; de nouveau Fortin, 5 décembre 1865, et Tournier, 8 août 1872. Ce dernier a enfin été nommé receveur des Postes et du Télégraphe, le 10 décembre 1878.



II

Télégraphe. — Statistique

L'arrondissement de Bel-Abbès possède trois bureaux télégraphiques : Bel-Abbès, ouvert en 1858 ; Bou-Kanéfis et Mercier-Lacombe.

En 1868, le bureau de Bel-Abbès a transmis 3,569 télégrammes à destination de l'Algérie et 20 à destination de l'étranger, ayant produit une somme de 3,558 francs.

En 1876, ses dépêches se sont élevées à 12,748 pour l'Algérie et 397 pour la France et l'étranger, donnant un produit brut de 11,256 fr. 60 c.; aussi a-t-il été classé le onzième sur les 106 bureaux algériens qui existaient au 31 décembre 1876.

Voici, pour l'année 1879, les résultats de la correspondance privée :

DESTINATION OU PROVENANCE	Télégrammes envoyés de Bel-Abbès	Produit de ces envois	Télégrammes reçus à Bel-Abbès
	Nombre	*Francs*	*Nombre*
Algérie......	19.165	15.754	18.992
France.......	1.214	3.464	949
Etranger....	123	1.082	112
Totaux....	20.502	20.300	20.053

Il résulte de ce tableau que les recettes surpassent de 9,044 fr.

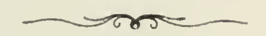
celles de l'année 1876 ; peu de bureaux offrent une augmentation aussi forte.

Six fils partent du bureau de Bel-Abbès et le font communiquer directement avec Oran, Saint-Denis-du-Sig, Lamoricière et Tlemcen, Daya et Magenta, Bou-Kanéfis, Mercier-Lacombe et Mascara.

Ce bureau est desservi par un chef de transmission et trois employés ; deux agents y sont, en outre, attachés pour la surveillance des lignes et le port à domicile des télégrammes.

La création de bureaux municipaux à Ben-Youb et aux Trembles, résolue en principe, sera bientôt réalisée.

Se sont succédé comme chefs de service : MM. Flocon (1858), Nogier (24 novembre 1865), Campana (20 novembre 1866), Dutard (26 décembre 1868), Theuraud (1er mai 1870 jusqu'à la fusion de ce service avec celui des Postes).



CHAPITRE VII

ENREGISTREMENT

Création du Service. — Transformations. — Tableaux statistiques.

Dans une conférence qui eut lieu dans les premiers jours de janvier 1848, entre le Lieutenant-général commandant supérieur de la province et le Directeur des affaires civiles, il fut décidé que, la création d'un bureau de recettes à Bel-Abbès répondant à un besoin de première nécessité, on y installerait provisoirement un agent. M. Bréjeat fut désigné à cet effet et entra en fonctions, en qualité de receveur intérimaire, le 17 février 1848. On lui affecta une petite baraque en bois, mais cette mesure ne fut pas sanctionnée par le Ministre de la guerre, et cet agent dut rentrer à son poste le 30 juin suivant.

La question fut reprise en 1849 et résolue dans le sens de la création par une nouvelle décision ministérielle approbative des propositions budgétaires pour 1850 ; aussi, le 5 février de cette année-là, un bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, ayant dans ses attributions toutes les branches du service, fut-il installé à Bel-Abbès. Par une décision du Gouverneur général, du 29 septembre 1864, les attributions furent scindées et divisées, et l'Administration créa deux bureaux, l'un pour les opérations domaniales, de colonisation ét des amendes de condamnation, le second pour l'Enregistrement, le Timbre et divers autres produits. C'est de ce bureau seul dont il

est question dans les renseignements statistiques qui suivent, et qui, pour plus de clarté, ont été résumés par périodes, dans des tableaux, faisant connaître la marche successive et ascendante du bureau, depuis le 1er janvier 1865 jusqu'au 31 décembre 1879.

Nous reproduisons ces divers états tels qu'ils nous ont été fournis, et sans les faire suivre d'observations qui nous conduiraient bien au-delà du cadre que nous nous sommes tracé. Nous restons convaincu cependant que les plus exigeants y trouveront tous les éléments nécessaires pour apprécier, à leurs différents points de vue, la situation exacte de notre arrondissement et sa prospérité assurée.

Nombre d'actes enregistrés

ANNÉES	ACTES CONCERNANT PLUS SPÉCIALEMENT LE PUBLIC				ARTICLES administratifs, manutention du bureau concernant plus indirectement les particuliers	TOTAL GÉNÉRAL
	du notaire et des autorités constituées	sous signatures privées	de la justice de paix	des huissiers gardes champêtres, gendarmes, porteurs de contraintes		
1865	599	1.311	1.443	3 848	463	7.664
1868	654	997	1.368	3.835	412	7.266
1871	610	1.142	1.438	3.996	902	8.088
1874	658	2.122	2.272	5.661	1.191	11.904
1877	1.325	3.855	3.222	8.832	1 350	18.584
1879	1.935	4.448	2.962	10.951	1.238	21.534

Recettes du Bureau au profit du Trésor

ANNÉES	DROITS d'enregistrement	DROITS de timbre	AUTRES recettes	TOTAL GÉNÉRAL
	F. C.	F. C.	F. C.	F. C.
1865	22.261 50	19.182 40	6.562 06	48.005 96
1868	13.184 24	15 976 80	5.205 18	34.366 22
1871	16.477 92	16.985 10	2.051 92	35.514 94
1874	32.979 46	36 723 95	1.062 94	70.766 35
1877	69.254 50	59.008 44	4.068 81	132.331 75
1879	78.814 62	73.039 16	2.033 81	153.887 59

Ventes judiciaires d'immeubles

ANNÉES	NOMBRE de lots vendus	CONTENANCE	PRIX
		H. A. C.	F.
1870	7	203 31 05	169.655
1873	17	375 22 32	132 331
1876	7	282 93 05	118.568
1879	8	123 08 03	185.746

Chiffres d'affaires résultant des enregistrements

NATURE DES VALEURS IMPOSABLES	ANNÉES 1870	1873	1876	1879
1° Matières imposables proprement dites, en argent :				
	F.	F.	F.	F.
Valeurs mobil. (vente de meubles, cession de créances, etc)..	220 965	461.630	559.880	432.870
Valeurs immobilières (vente d'immeubles, échanges, etc.)...	299.600	432.040	696 950	1.645.810
Donations de toutes sortes entres parents..........	14.800	16 950	94.750	102.000
Donations entre époux	»	12 000	1.500	»
Id. entre collatéraux .	»	»	2 100	4 375
Id. entre étrangers ..	10 900	60	540	5.370
Baux et locations....... . .	422 080	1 092 890	2.012.060	2 425 860
Marchés entre particuliers..	183.050	115.160	139 500	508.460
Obligations et prêts d'argent.	269.780	687.500	831.125	1 576 560
Cautionnements de tiers.. ..	143.910	271 290	105 420	354.470
Quittances et libérations.....	121.760	188.860	281 560	506 660
Condamnations judiciaires..	91.000	128.550	165 860	195 440
Droits fixes gradués..... ..	»	1 100 000	2 160.000	2 270 000
Timbre d'effets de commerce.	5.869.000	5.310.200	6.891.500	17.645.000
Totaux...........	7.646 845	9 814.730	13.740.545	27.650 875
2° Nombre de transactions sans indications des sommes qui en font l'objet :				
Droits fixes (nombre d'actes).	5.641	5 785	6.691	10 993
Timbre débité (nombre de feuilles)..	13.514	16 190	27.651	40.941
Quittance (nombre de timbres de 0, 10 c. et de 0, 25 c.).....	5.129	54 571	51.100	60.409
3° Peines pécuniaires perçues pour contraventions aux lois :				
Amendes d'enregistrement...	151	889	3.956	1.287
Amendes de timbre........	178	298	2 136	302

Vente d'immeubles ruraux entre particuliers.

ANNÉES	ENTRE EUROPÉENS				ENTRE INDIGÈNES			D'INDIGÈNES A EUROPÉENS			
	Nombre	Contenance	Prix	Prix moyen de l'hectare	Nombre	Contenance	Prix	Nombre	Contenance	Prix	Prix moyen de l'hectare
		H	F.	F. C.		H.	F.		H.	F.	F. C.
1870	150	2 555	181.500	71 60	17	65	5.200	28	227	1 700	7 50
1875	183	2.418	500 970	124 40	75	non ind.	5 470	18	65	5 000	79 40
1876	58	650	145 220	229 00	74	285	41 610	124	5 660	268 700	75 40
1879	n'ont pu être indiqués				n'ont pu être indiqués			90	1 590	149.211	95 85

Se sont succédés : 1° Comme Receveurs du Service des Domaines et de l'Enregistrement réunis, MM. Cuinat (1850), Bonnichon (1854), Girard (1858), Crancier (1859), Meunier (1863), Monier (1863) ; 2° Comme Receveurs du Service des Domaines seul : MM. Monier (1865), Carret (1866), Gauthier (1866), Carret (1869), Ganzin (1875), Dabat (1880) ; 3° Comme Receveurs du Service de l'Enregistrement seul : MM. Lejeune (1865), Pierre et Dajou (1867), Delaforest (1867), Mounier (1875), Vigier de Gaston (1874), Thébaut (1874), Le Besque (1879).

CHAPITRE VIII

CONTRIBUTIONS DIVERSES

I

Organisation. — Transformation. — Articles recouvrés. — Produits.

L'installation du service des Contributions diverses, dans l'arrondissement de Bel-Abbès, date de l'année 1849; le contrôle qui existait dans cette ville a été supprimé le 31 décembre 1872, et c'est à partir du 1er juin 1878 que l'Administration s'est vue dans la nécessité de créer, en cet endroit, un second bureau de recette.

La recette de Bel-Abbès (ville) comprend, dans son ressort administratif, la ville du même nom et ses faubourgs, les villages de Muley-Abd-el-Kader et de Sidi-Khaled, les communes des Trembles et de Sidi-Brahim, la commune mixte de Mekerra. La recette de la banlieue a, dans ses attributions, les communes de Sidi-L'Hassen et du Tessalah, les communes mixtes de Bou-Kanéfis et de Daya. Mais le premier de ces bureaux ayant encore trop à faire, une nouvelle recette sera bientôt indispensable, comme nous l'avons du reste indiqué en parlant des cantons.

Il est, d'ailleurs, aisé de se rendre compte de l'importance de ce service en se souvenant qu'en 1878 le nombre d'articles à recouvrer était de 24,255 dont 12,616 se rapportant au bureau de Bel-Abbès (ville), 8,314 à celui de la banlieue et 3,325 à la recette municipale.

Ces chiffres se décomposent ainsi: bureau de Bel-Abbès (ville): patentes 1,306, licences 150, jury médical 48, Chambre de commerce 113, impôts arabes 4,437, amendes 3,030, divers 300, soit pour le Trésor 9,384 articles auxquels il faut en ajouter 546 pour la commune des Trembles et 2,686 pour celle de Mekerra ; bureau de la banlieue : patentes 232, licences 42, Chambre de commerce 27, impôts arabes 3,841, amendes 246, canaux 83, divers 50, au total 4,521 pour le Trésor, puis 512 pour la commune du Tessalah, 397 pour celle de Sidi-L'Hassen, 1,751 pour Bou-Kanéfis et 1,133 pour Daya ; recette municipale de Bel-Abbès, loyers et prestations 2,234, chiens 791, divers 300.

Le chiffre des recettes effectuées sur ces articles est de 1,471, 763 fr. 82 c., se décomposant de la manière suivante : Bel-Abbès (ville) 710,564 fr. 78 c., banlieue 403,261 fr. 63 c.

Nous pouvons maintenant aborder quelques détails, grâce aux données renfermées, de même que les chiffres qui précèdent, dans une étude très-intéressante de M. Garrouste, contrôleur, que nous devons à la bienveillance du chef de ce service ; nous regrettons de ne pouvoir la donner en entier, mais son étendue nous force à la résumer, tout en utilisant le plus possible les renseignements qu'elle renferme.

Nous passerons successivement en revue, de la sorte, ce qui concerne les revenus du Trésor, ceux du département et, enfin, les produits communaux, en faisant remarquer que cet examen s'arrête à la fin de l'année 1878.



II

Produits du Trésor

Les principaux produits du Trésor, perçus par ce service, en laissant de côté ceux d'une moindre importance, comprennent les Contributions des patentes, les droits sur les boissons et les tabacs

les impôts arabes, les poids et mesures, le produit des prises sur l'ennemi, les Contributions de guerre.

Après avoir bien dit que la comparaison des mêmes revenus est souvent impossible par suite des changements incessants qui se sont produits dans la circonscription du bureau, que l'impôt arabe individuel n'existe que depuis fort peu de temps, et que sa répartition n'est pas la même dans les périodes adoptées ici, nous croyons intéressant, néanmoins, de réunir les chiffres qu'il a été permis de constater à trois époques différentes, leur ensemble étant de nature à faire ressortir le développement et l'importance de ce pays.

ANNÉES	Contributions des Patentes	DROITS DE LICENCE		Impôts arabes, Zekkat et Achour réunis	Poids et Mesures
		Boissons	Tabacs		
	Francs	*Francs*	*Francs*	*Francs*	*Francs*
1849	»	2.037	190	71.780	»
1865	12.016	15.657	920	129.744	1.165
1878	31.222	27.721	1.815	233 127	2.398

Le chiffre de 1,574 patentables recensés en 1878, indique bien l'importance qu'a prise le commerce sur ce territoire ; quant à la somme produite par cette contribution, on ne saurait oublier qu'elle résulte de l'application des dispositions spéciales à l'Algérie, qui baissent de moitié le droit proportionnel pour tous les patentables et qui accordent aux Indigènes la faveur de ne payer qu'une classe au-dessous de celle imposée aux Européens.

Depuis le commencement de l'année 1873, le contrôle des Contributions directes a été chargé de l'assiette de cet impôt à la place de celui des Contributions diverses.

L'impôt dit des licences, établi en vertu de l'ordonnance du 31 janvier 1847, s'est accru rapidement, donnant, en 1865, une somme quintuple de celle du début, et permettant, en 1878, de percevoir 27,721 francs répartis entre 313 débitants de boissons, et 1,815 francs payés par 43 débitants de tabacs, malgré la loi restrictive sur les débits de boissons qui en retarde

l'accroissement par le refus d'autorisations administratives nouvelles.

Cette augmentation sérieuse n'est donc pas due au nombre des débitants, mais bien au tarif qui frappe les assujettis en leur appliquant celui de 10,000 à 20,000 âmes.

Bien que cette redevance soit, dans notre colonie, moindre que celle payée dans la métropole, il ne paraîtra pas opportun d'y établir les droits indirects qui frapperaient la production des vignobles que nous avons, au contraire, tout intérêt à encourager.

Dans le début, les impôts arabes étaient bien plutôt une contribution de guerre qu'une imposition régulière, aussi étaient-ils versés en nature entre les mains des comptables de l'armée et en présence du Receveur des Contributions diverses qui constatait les quantités de grains ou de bétail livrés, puis convertis en deniers à l'aide d'un tarif fixé par l'Autorité militaire.

Mais cette manière de procéder offrant des inconvénients et n'ayant pas la fixité nécessaire pour permettre d'établir un budget, les Indigènes de l'arrondissement, n'ayant pas obtenu un traité spécial comme les Douairs, furent soumis au régime de l'impôt, tel qu'il existe encore aujourd'hui.

Les recouvrements faits par les chefs de douars, sous la surveillance du Caïd, étaient centralisés par ce dernier qui les remettait au bureau arabe pour la formation de l'état-matrice, et dont les officiers se rendaient à l'improviste dans les tribus pour s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis ; les rôles étaient alors émis par le directeur des Contributions diverses et rendus exécutoires par le Général commandant la Division.

Le recouvrement s'effectuait par le même procédé, le chef de douar colligeant l'impôt et le versant en bloc au Receveur des Contributions diverses ; le Caïd, qui avait encore la haute main sur cette dernière opération, recevait une part du produit brut. Ce système est encore suivi dans tout le territoire de commandement.

Lorsque fut créé le budget local et municipal, on lui attribua un certain nombre de dixièmes de l'impôt arabe, reportés au

budget provincial lors de la création de ce dernier, ce qui mit dans l'obligation de frapper le principal de centimes additionnels qui, actuellement, s'élèvent à 22 0/0, se répartissant de la manière suivante : commune 10 0/0, assistance hospitalière 8 0/0, propriété individuelle 4 0/0.

Les Indigènes des communes de plein exercice ne paient que ces derniers impôts.

Le principe de l'impôt individuel, mis en pratique pour la première fois par l'amiral de Gueydon, a été successivement étendu à tout le territoire des communes mixtes.

Nous devons ajouter qu'avec la constitution de la propriété individuelle les impôts arabes finiront par ne plus exister ; l'impôt achour, par exemple, décroît au fur et à mesure que le sol change de main, par suite des acquisitions faites par les Européens.

Le service des poids et mesures a fonctionné, pour la première fois, dans cet arrondissement, en 1852, époque à laquelle il a produit 314 fr. 70 c. Cette redevance qui n'est pas une imposition, mais simplement une taxe destinée à couvrir les frais de vérification et de surveillance, donne lieu actuellement à la remise de 800 quittances.

Par suite de la situation stratégique de Bel-Abbès et de sa proximité du Sud, le service des Contributions diverses de cette localité a été souvent appelé à prêter son concours à l'Autorité militaire pour la vente des prises faites à l'ennemi à la suite des razzias de nos goums sur les tribus insoumises, ainsi que pour la rentrée des contributions extraordinaires de guerre, destinées à indemniser de leurs pertes matérielles les victimes de ces soulèvements.

III

Produits du département et des communes

Les ressources métropolitaines affectées au budget départe-

mental manquant en Algérie, ont été remplacées par une attribution sur les impôts arabes, qui n'a aucune fixité législative et qui n'est pas proportionnée aux nombreux besoins et aux charges de toutes sortes du département.

Les budgets des quatre communes de plein exercice, des deux communes mixtes civiles de l'arrondissement et de celle de Daya, se composaient principalement, en 1878, des revenus ci-après ; la commune de Sidi-Brahim, de création toute récente, n'a pu prendre place dans ce tableau.

NATURE DES REVENUS	AU PROFIT DE LA COMMUNE DE						
	Bel-Abbès	Sidi-L'Hassen	Trembles	Tessalah	Mekerra	Bou-Kanéfis	Daya
	francs	francs	francs	francs	francs	francs	francs
Taxe des loyers.	25 044	1.692	1.240	1.051	811	659	»
Taxe des chiens	1 671	250	564	444	574	558	»
Prestations	16 500	2 250	5.028	3.600	22 417	9 954	8 902
Location des droits de marché. .	62 200	»	»	»	»	»	»
Octroi de mer	106 174	8 957	11.099	4.951	14.575	17 184	10 205
Location de terrains communaux et fermages.	»	2.179	2.176	5.550	11.557	15 086	10 589
Centimes additionnels. . . .	»	»	»	»	8 185	5 491	6 205
Amendes administratives	»	»	»	»	»	»	1.922

Dans la commune de Bel-Abbès, le rôle des loyers accusait 2,234 contribuables et celui des chiens 791. Dans les autres communes, les sommes qui précèdent étaient réparties entre les contribuables, dans les proportions suivantes : Sidi-L'Hassen 397 contribuables, les Trembles 546, le Tessalah 512, la Mekerra 2,686 disséminés sur une étendue considérable, Bou-Kanéfis 1,751 clair-semés sur une grande surface.

Dans la commune de Daya, la perception chez les Indigènes n'est pas encore individuelle ; toutefois, la taxe des prestations est perçue nominativement.

La recette des Contributions diverses de Bel-Abbès a été successivement gérée par MM. Bourgeot, Boy, qui a cessé ses fonctions le 31 août 1871, et Garrouste, qui lui a succédé jusqu'à l'époque où cette étude prend fin. — M. Boissonnis a géré le bureau de la banlieue du 1er juin au 31 décembre 1878. — Les

titulaires du contrôle de ce service ont été : MM. Cotineau, Galtier et Lioult. — La recette municipale de Bel-Abbès a été gérée, de 1857 jusqu'au 20 septembre 1870, par M. Roussillon ; son successeur est M. Segond, actuellement en fonctions, qui est également chargé de la gestion du Bureau de bienfaisance et du syndicat des eaux.

Ont été contrôleurs des Contributions directes de cet arrondissement : MM. Alzieu (1873) et de Barbeyrac de Saint-Maurice (1874), tous deux avec résidence à Oran, et M. Castets (1875), qui, le premier, a résidé à Bel-Abbès.



CHAPITRE IX

TRAVAUX PUBLICS

I

Ponts et Chaussées. — Transformations diverses du service. — Attributions. — Travaux exécutés.

C'est le 25 mars 1858 que le Génie a fait remise aux Ponts et Chaussées du service local et de celui des irrigations en territoires civil et militaire, pour la compléter le 16 juin 1859 par l'abandon du chemin de Tlemcen à Mascara, passant par Bel-Abbès.

Le service des Ponts et Chaussées fut alors occupé par un ingénieur qui le dirigeait d'Oran par l'intermédiaire d'un conducteur détaché jusqu'en 1862, époque à laquelle le développement des travaux de toutes natures amena la création d'un service d'ingénieur spécial occupé, jusqu'en 1868, par un conducteur en remplissant les fonctions, et, de 1868 à 1872, par un ingénieur titulaire.

A cette époque, la création du service de la Voirie départementale ayant diminué les attributions des Ponts et Chaussées en tant que travaux départementaux et communaux, il n'y eut plus qu'un conducteur détaché, comme primitivement, jusqu'en 1876, époque à laquelle l'essor donné à la colonisation, depuis quelques années, motiva l'extension de ce service qui fut de nouveau occupé par un titulaire de grade plus élevé.

Le personnel se compose actuellement d'un conducteur faisant fonctions d'ingénieur, de trois conducteurs, d'un agent

secondaire, d'un commis comptable, de deux surveillants et de trois gardes des eaux.

Dans le passé, ce service, en succédant au Génie pour tous les travaux de colonisation, a puissamment aidé au développement de l'œuvre entreprise dans cette contrée.

Ses attributions actuelles comprennent l'entretien de la route nationale de Relizane au Maroc, pour la partie de Mercier-Lacombe à Tellout; l'ouverture et le premier établissement des chemins de colonisation, les irrigations en territoire des communes mixtes civiles et militaires, le contrôle du syndicat des eaux de Bel-Abbès, le service hydraulique des usines, l'étude et la création des villages en ce qui concerne leur première installation : emplacement, aménagement des eaux alimentaires, irrigations, chemins d'accès, construction des bâtiments publics élevés sur les fonds de colonisation.

Il convient de citer, parmi les principaux travaux exécutés sur ce territoire par le service des Ponts et Chaussées : l'achèvement de la route d'Oran, dans sa partie entre le Tlélat et Bel-Abbès; la construction, la rectification et l'ouverture de plusieurs chemins de colonisation ; l'établissement du barrage de Tabia; la construction des ponts de l'avenue d'Oran, de Sidi-L'Hassen, de l'oued Mouzen, de l'oued Meratis, de l'oued Tissaf sur le chemin de Ben-Youb ; le pont à travées métalliques, en face du village de Ben-Youb, celui du même genre sur le chemin de Magenta à Daya ; divers ouvrages d'art sur le chemin de Bou-Kanéfis à Ben-Youb, rive droite; un canal d'irrigation de sept kilomètres et demi de longueur, à Magenta, avec bassin-filtre aux abords de ce village ; et parmi les établissements publics : achèvement de l'école, de l'église, de la maison des Hôtes commencée par le Génie, et construction complète du presbytère de Daya ; école, presbytère-chapelle et barrage d'irrigation au Telagh ; école-chapelle, conduite d'eau avec machine élévatoire, abreuvoir, lavoir, barrage de dérivation, canaux d'irrigation, rues, places et plantations de Tabia ; école, église, abreuvoir, lavoir, noria, conduite d'eau, rues et places de Lamtar ; école-chapelle, conduite d'eau alimentaire, canaux

d'irrigation, abreuvoir, lavoir, rues et places d'Aïn-el-Hadjar; conduite d'eau avec machine élévatoire, abreuvoir et lavoir de Zarouéla; école-chapelle, conduite d'eau alimentaire, bassin d'éclusée pour petites irrigations à l'Oued-Imbert; école-chapelle, conduite d'eau, abreuvoir, lavoir, rues et places du Kçar; école-chapelle, conduite d'eau, abreuvoir, lavoir, irrigations, rues et places de Mercier-Lacombe.

Ont dirigé ce service : MM. Mollard, ingénieur, avec M. Lafage comme conducteur détaché, de 1858 à 1862; Dupotet, conducteur, faisant fonctions d'ingénieur, de 1862 à 1868; Genty, ingénieur, de 1868 à 1872; Ferréol, conducteur détaché, de 1872 à 1876; le même faisant fonctions d'ingénieur de 1876 à nos jours.

II

Voirie départementale. — Attributions. — Travaux exécutés.

Le premier juin 1872, le service de la Voirie départementale, récemment créé par le Conseil général d'Oran, installait un bureau à Bel-Abbès, auquel furent successivement confiés : au début, la route d'Oran à Bel-Abbès, à partir des Lauriers-Roses; le 3 avril 1876, le chemin de Daya, et le 10 décembre 1875, celui de Magenta.

Dans l'intervalle, le chemin de Tlemcen à Mascara, un moment remis à ce service, fit retour aux Ponts et Chaussées le 1er avril 1879.

Son personnel actuel comprend un agent-voyer ordinaire, quatre surveillants et les cantonniers.

Ses principales attributions consistent à entreprendre les travaux des centres nouveaux qui sont faits sur des fonds autres que ceux de colonisation, à construire et à entretenir les routes et chemins ainsi que les bâtiments du département ; mais, indépendamment des travaux administratifs qui lui incombent, le

Préfet l'a autorisé à s'occuper de ceux des communes en général.

C'est ce qui a lieu pour six des communes de l'arrondissement, celle de Bel-Abbès, qui possède un agent particulier, faisant seule exception.

L'agent-voyer du département, en résidence à Bel-Abbès, est aussi inspecteur de l'exploitation du chemin de fer du Tlélat qui est d'intérêt local.

Citons parmi les principaux travaux exécutés par ce service dans notre arrondissement : la reconstruction de la route de Daya sur 17 kilomètres, la reconstruction de la route de Magenta entre Bou-Kanéfis et Ben-Youb, celle du chemin de Tlemcen à Mascara entre Mercier-Lacombe et Aïn-Tellout, l'édification de l'Hôtel-de-Ville, de la justice de paix, du commissariat de police, de la prison civile de Bel-Abbès, de la gendarmerie de Mercier-Lacombe, et d'une partie des établissements publics des nouveaux centres.

Les deux chefs de service ont été : MM. Brunie, 1872, et Pastre, 1877. Le premier a été nommé inspecteur de la Voirie départementale lors de la création de cet emploi, en mai 1877, puis agent-voyer en chef au mois de novembre de la même année.



CHAPITRE X

FORÊTS. — TRÉSOR

I

Forêts. — Personnel. — Consistance des forêts. — Améliorations.

Le cantonnement de Bel-Abbès fait partie de l'inspection forestière dont le siège est dans cette ville, et qui comprend en outre le cantonnement de Tlemcen.

Le cadre du personnel forestier supérieur et de celui de la surveillance est composé de la manière suivante : un inspecteur, chef de service, un sous-inspecteur, chef du cantonnement, un garde-général adjoint, chef de brigade, deux brigadiers sédentaires et un garde sédentaire pour les bureaux de l'inspection et du cantonnement, deux brigadiers et quatorze gardes français, sept gardes indigènes, deux interprètes pour l'inspection et le cantonnement.

L'état suivant donne la consistance des forêts domaniales et communales du cantonnement de Bel-Abbès ; nous avons ajouté, à la suite, celle du cercle de Daya, bien que ce dernier fasse partie de la subdivision de Tlemcen, par la raison que ces renseignements peuvent être utiles à un grand nombre d'intéressés.

Cantonnement de Bel-Abbès

FORÊTS	TERRITOIRES	SOUMIS au régime forestier le	CONTENANCE DES FORÊTS domaniales			CONTENANCE DES FORÊTS communales		
			H.	A.	C.	H.	A.	C.
Tenira	Douars-communes de Messer, Sidi Yacoub, Tirenat (Ouled-Brahim)	9 mars 1867	8 330	00	00	»		
Guetharnia. . . .	Id. de Bou-Djebàa, O. Mebtouch, Tiliouïn, Zfizef (Ouled Sliman)	Id.	5.820	00	00	»		
Kçar.	Id. id. id.	Id.	7.492	00	00	»		
Djebel-Louza	Id. id. id.	Id.	5.188	00	00	»		
Messer.	Id. de Messer, Sidi-Yacoub, Tirenat (Ouled-Brahim)	Id.	2.100	00	00	»		
Kelidj-Zeboudj . . .	Id. id. id.	Id.	»			1.404	00	00
Hank-el-Amar . . .	Id. des Hamyan	15 avril 1867	511	60	00	»		
Kounteïda	Id. id.	Id.	2.178	80	00	»		
Assi-Daho	Id. de Tilmouni (Hassasna)	26 juin 1867	689	01	00	»		
Sidi-Youb	Id. id. id.	Id.	1.586	00	00	»		
Hammam-Merez. . .	Id. id. id.	Id.	»			577	83	00
Zelledj.	Id. id. id.	Id.	»			1 495	95	00
Chabet-Hallouf . . .	Id. de Sidi-Ghalem-el-Teniet, El-Kçar, El-Gada (Ouled-Ali) .	31 décembre 1867	»			746	92	00
Sidi-Ali-ben-Youb .	Id. de Sidi-Ali-ben-Youb	22 avril 1868	958	96	00	»		
Saïga	Id. id.	Id.	»			2 484	70	00
	Totaux.		34 854	57	00	6.709	58	00

Toutes ces forêts se trouvent affranchies des droits d'usage ; l'essence dominante est le pin d'Alep, sauf pour la forêt de Khelidj-Zeboudj où le chêne-vert domine ; l'alfa peut seul y donner lieu à une exploitation présentant une certaine importance, tandis que des exploitations de bois d'œuvre ou de construction pourraient être assises dans le massif de Messer.

Cercle de Daya.

FORÊTS	TERRITOIRES	CONTENANCE DES FORÊTS domaniales	CONTENANCE DES FORÊTS des tribus non sanctionnées ou non délimitées	OBSERVATIONS
		H. A. C.	H. A. C.	
Bois de Moxl.	Djafra-ben-Djafeur	935 00 00	»	Décret du 30 novembre 1867. — Arrêté du Gouverneur du 8 mai 1857. — Plan visuel. — Grevés de droits de parcours.
Bois de Bou-Yetas, Takouba et Sefioun	Id.	13.350 39 00	»	
Bois de Tendfeld	Id	7.500 00 00	»	
Bois de Fenouan.	Id.	3.062 00 00	»	
Forêts de Zegnar, de Daya, de Taoutila, de Mouidem. . . .	Djafra Thouama et M'Hamid	80.132 04 00	»	Décret du 31 octobre 1868. — Plan visuel. — Grevées de droits d'usage.
Bois de Selissel et Zaït-el-Z[illegible]im	Ouled-Balagh	»	37.914 35 00	Projet de décret. — Plan visuel. Grevés de droits d'usage.
Bois de Daya	Id.	»	14.687 00 00	»
Bois de Tounlat	Id.	»	17 457 50 00	»
Bois d'El-Haçaïba	Id.	»	4.042 95 85	»
Forêt d'Aïn-el-Hadjar. . . .	Ouled-Sidi-Khelifa-Oum-el-Doud	3.387 62 00	»	Décret du 27 octobre 1866. — Plan visuel — Grevée de droits d'usage
Forêt des Beni Mathar . .	Beni-Mathar	»	2.000 00 00	Superficie approxim. Pas de plan.
	Totaux	109 387 05 00	76.101 80 85	

Par application de l'arrêté du 22 décembre 1875, ces bois et forêts ont été maintenus sous l'action du service des forêts, sauf les forêts des Beni-Mathar qui ont été remises à l'autorité militaire. La superficie indiquée dans la colonne des tribus non sanctionnées ou non délimitées est donnée sous toutes réserves.

Il n'existe pas d'exploitation régulière de bois dans les forêts de Bel-Abbès ; mais il est fait, moyennant des redevances payées au service des Domaines, des délivrances de perches, bois mort, fagots et bois d'œuvre. Ces ventes seront de peu d'importance tant qu'il sera facile d'approvisionner la consommation à l'aide des produits des terrains boisés appartenant aux particuliers.

Par contre, l'adjudication pour une période de 3, 6 ou 9 années, de l'alfa, du diss et du palmier qu'elles renferment, fournit aux revenus publics des sommes importantes.

Nous ne dirons rien de la reconnaissance et de la délimitation du sol forestier, dont s'occupe le décret du 27 septembre 1873, du reboisement, si utile mais si difficile à entreprendre avec des ressources et un personnel restreints, des délits consistant surtout en délits de pâturage, ni des mesures prises en application de la loi du 17 juillet 1874, en vue de prévenir les incendies, par la raison que la situation de notre arrondissement est la même, sous ces différents rapports, que celle que comportent les autres territoires de la colonie.

Mais nous ajouterons que les améliorations les plus urgentes peuvent se résumer ainsi : construction de maisons forestières destinées à rapprocher des forêts le personnel surveillant ; création de routes et de chemins de vidange en attendant qu'il soit possible d'aborder ensuite les nettoiements, éclaircies et repeuplements ; nomination de gardes sans triage, choisis parmi les plus instruits et les plus actifs, et destinés à contrôler la surveillance des gardes de leur brigade ; récoltes des graines forestières les plus utiles pour les livrer, par l'intermédiaire des sociétés agricoles, aux colons et aux administrations disposés à coopérer à l'œuvre du reboisement.

Ont été chefs de service à Bel-Abbès : MM. Durand de Prémorel, garde-général (1861), Lapointe, sous-inspecteur (1864)

Dufeu, inspecteur (1868), Delaporte, sous-inspecteur (1870), de Champeville, inspecteur (1873), Caussé, inspecteur (1878).

II

Trésor. — Dépôts et consignations. — Traites.

En conformité de l'article 88 de l'ordonnance du 21 août 1839 sur l'organisation du régime financier en Algérie, le service du Trésor et des Postes a été créé à Bel-Abbès en 1850, les Trésoriers-Payeurs remplissant dans la colonie les fonctions de Receveurs des finances, et les autres comptables étant tenus de leur verser le produit de leurs recettes.

Ces services fonctionnèrent, comme aux armées en campagne, sous un chef commun relevant de l'Administration centrale des finances, jusqu'au 7 février 1860, époque où le développement des affaires et des relations dans la colonie, amenèrent le Gouvernement à séparer le service des Postes de celui de la Trésorerie.

Un payeur, chef de service, et un commis sont attachés actuellement au Trésor de notre ville, qui aura, en outre, une caisse des dépôts et consignations dès que le tribunal civil sera créé.

Les dépenses soldées par ce service dépassent les recettes qui lui sont versées, par suite de la présence dans notre place d'une importante garnison, et il n'est pas rare qu'il soit dans la nécessité de faire un appel de fonds à Oran.

Pour nous renfermer dans les renseignements qui peuvent être utiles à notre étude, nous ajouterons simplement que les traites délivrées sur Paris et sur Marseille, dans une année, s'élèvent environ à la somme de deux cent cinquante mille francs, chiffre peu élevé par suite des difficultés du paiement qui ne s'effectue qu'à dix jours de vue.

Ce système a rendu de véritables services, alors que les relations étaient moins étendues, mais il est beaucoup moins utilisé depuis que les sociétés de crédit se multiplient en Algérie.

Ont été payeurs de la place de Bel-Abbès : MM. de Mauraige (1850), Michel de Kirkaosel (1853), Gisbert (1863), Tissot (1869), Lastouillat (1873), Givanowich (1881).



QUATRIÈME PARTIE

Topographie. — Agriculture. — Industrie. — Commerce.

CHAPITRE PREMIER

TOPOGRAPHIE.

I

Limites. — Aspect général de la contrée. — Plaines. — Orographie. — Altitudes. — Hydrographie.

Limites. — Comme il s'agit ici d'une division administrative dont les limites peuvent être modifiées à différentes reprises, nous nous bornerons à indiquer les territoires limitrophes, sans nous arrêter aux séparations naturelles que nous aurions certainement fait connaître, si nous avions eu devant nous un pays destiné à rester le même pendant longtemps.

L'arrondissement de Bel-Abbès est limité : au nord par la petite chaîne du Tessalah qui le sépare de l'arrondissement d'Oran ; à l'est par l'arrondissement de Mascara, au moyen d'une ligne assez capricieuse partant de l'oued Melrir et se prolongeant vers l'ouest pour occuper les crêtes du djebel Guetarnia, qui sépare les bassins hydrographiques de l'oued El-Hammam et de la Mekerra ; au sud par la commune mixte de Daya ; à l'ouest par l'arrondissement de Tlemcen.

Quant à l'ancienne subdivision de Bel-Abbès, qui comprenait en plus le cercle de Daya, ses limites étaient les mêmes que

celles de notre arrondissement, en prolongeant celles de l'est et de l'ouest jusqu'à la rencontre de la limite sud qui s'appuyait sur le bord septentrional du Chott-el-Chergui (1).

Les limites de l'arrondissement qui viennent d'être indiquées forment une sorte de trapèze, dont deux côtés sont à peu près parallèles au méridien d'Oran qui traverse cette contrée du nord au sud.

Comme position géographique, l'arrondissement de Bel-Abbès se trouve compris entre les méridiens 2° 30' et 3° 15' ouest, et entre les latitudes 34° 50' et 35° 30' nord, offrant une superficie dont le tiers environ peut être considéré comme susceptible de culture.

Le méridien 3° ouest, qui passe à quelques secondes de la ville d'Oran, occupe à peu près une semblable situation par rapport à la ville de Bel-Abbès qui se trouve par 35° 12' de latitude nord et 2° 58' de longitude ouest.

La parallèle qui trace la latitude de Bel-Abbès passe, en partant de l'est de cette ville pour revenir à l'ouest, en faisant le tour de l'hémisphère boréal, par ou très-près de Chellala, dans le Haut-Chélif, Zahrez-Chergui, El-Kantara, sur la route de Batna à Biskra, El-Hamma, chez les Beni-Oudjana, Elma-el-Abiod, non loin de la frontière de Tunis, Nicosie dans l'île de Chypre, Soughet dans l'empire chinois, Laurencebourg, aux Etats-Unis, Franklin dans les montagnes bleues du même pays, Shelby, la pointe du cap Hatteras, Laroche sur la côte occidentale du Maroc, les îles Zafarines qui, dans la Méditerranée se trouvent placées au nord-ouest de la frontière de l'Algérie, du côté du Maroc.

Les points suivants sont à moins de 30' nord de cette ligne, en suivant la même direction ; en Algérie : Mercier-Lacombe, le Sig, Mascara, Tiaret, le Chott-el-Hodna, Batna, Tebessa ; en Tunisie : Haouch, Tacha et Keirôan; Candie, dans l'île du même nom, l'île de Scarpento, au sud-ouest de l'île de Rhôdes, Latakié

---

(1) Nous avons étendu notre description concernant la topographie à tout le territoire de l'ancienne subdivision militaire, en prévision d'un rattachement prochain à l'arrondissement de Bel-Abbès de la commune mixte de Daya.

(Laodicée), sur la côte de Syrie ; en Perse : Téhéran, Chéhéristan et Terchis ; Tsi-Ning, dans l'empire chinois, San-Luis Ohispo, dans la Californie, Melilla, au Maroc, Rachgoun, Aïn-Temouchen, le djebel Tessalah et Oran, en Algérie.

De même les localités dont les noms suivent se trouvent à moins de 30' sud de cette parallèle : Saïda, Frenda, le Zharez Rarbi, Bou-Saâda et Biskra, en Algérie ; Tortosa, sur la côte de Syrie ; Hamah, dans la Syrie ; Hamadan, en Perse ; Bamian, dans l'Afghanistan ; Lingthao, Hoai-King et Khai-Foung, en Chine ; Famada et Myako au Japon ; Saint-Inès, dans la Californie ; Portsmouth, aux Etats-Unis ; El-Kçar-el-Kebir et Badis au Maroc ; Nemours et Tlemcen, en Algérie.

Nous trouvons sous le même méridien que Bel-Abbès, ou très-près de lui, du nord au sud : en Angleterre : Woburn, Amersham et Windsor ; en France : Tilly (Calvados), Mayenne (département du même nom), Saintes (Charente-Inférieure), Monein (Basses-Pyrénées) ; en Espagne : Villamayor et Baños de Arcos.

Ce méridien laisse à moins de 15' ouest, en Angleterre : l'île Fetlar des Shetland, Grantham, et Northampton ; en France : Bayeux (Calvados), Domfront (Orne), Laval (Mayenne), Château-Gontier, (id.), Fontenay (Vendée), Blaye, (Gironde), Orthez (Basses-Pyrénées) ; en Espagne : Saragosse, Liria, Elche ; en Algérie : Oran, Ben-Youb.

Il laisse à moins de 16' est, en Angleterre : Lincoln, Guilford et Guodalming ; en France : Caen (Calvados), Angers (Maine-et-Loire), Bressuire (Deux-Sèvres), Niort (id.), Bordeaux (Gironde), Mont-de-Marsan (Landes), Saint-Sever (id.) Pau (Basses-Pyrénées), Oloron (id.) ; en Espagne : Valence et Alicante ; Daya, en Algérie ; Winebah, sur la côte de Guinée ; enfin, Londres en est seulement à 55' est.

Si l'on veut transformer une heure de Bel-Abbès en l'heure correspondante de Paris, on n'a qu'à ajouter à cette heure la longitude exprimée en temps ; si, au contraire, connaissant l'heure de Paris, on veut avoir celle de Bel-Abbès qui y correspond, on n'a qu'à retrancher de l'heure de Paris la lon-

gitude de Bel-Abbès, toujours exprimée en temps. Or, on sait que 360° équivalant à 24 heures, chaque heure vaut 15°, chaque minute de temps 15', chaque seconde de temps 15''.

Nous indiquons d'ailleurs l'heure qu'il est au même moment dans différentes villes pour permettre à nos lecteurs de voir aussitôt la différence qui existe sous ce rapport, entre le temps compté dans ces endroits et celui de Bel-Abbès.

Ainsi lorsqu'il est midi à Paris, il est 7 heures 43ᵐ 43ˢ du matin à Basse-Terre (Guadeloupe), 7 h. 46.22 du matin à Fort-de-France (Martinique), 10 h. 41 à Gorée (Sénégambie), 10 h. 44.35 à Saint-Louis (Sénégal), 11 h. 47.25 à Fontenay, 11 h. 47.33 à Laval, 11 h. 47.51 à Bayeux, 11 h. 48.01 à Oran, 11 h. 48.05 à Saintes, 11 h. 48.08 à Bel-Abbès, 11 h. 48.11 à Mayenne, 11 h. 48.20 à Bordeaux, 11 h. 48.26 à Angers, 11 h. 48.39 à Mont-de-Marsan, 11 h. 48.47 à Niort, 11 h. 49.09 à Pau, 11 h. 49.14 à Caen, 11 h. 51.01 à Mostaganem, 11 h. 52.01 à Poitiers, 11 h. 55.2 à Rouen, 11 h. 56.30 à Toulouse, 11 h. 59.09 à Versailles, 12 h. 2.54 à Lille, 12 h. 2.57 à Alger, 12 h. 6.10 à Montpellier, 12 h. 8.3 à Nîmes, 12 h. 10.58 à Bougie, 12 h. 12.07 à Marseille, 12 h. 13.35 à Grenoble, 12 h. 15.22 à Metz, 12 h. 17.06 à Constantine, 12 h. 18.48 à Dijon, 12 h. 19.46 à Nice, 12 h. 21.40 à Strasbourg, 12 h. 21.43 à Bône, 12 h. 25.37 à Ajaccio, 2 h. 51.58 du soir à Mayotte (île Zaoudzi), 3 h. 10.18 à Sainte-Marie (Madagascar), 3 h. 32.39 à Saint-Denis (Réunion), 5 h. 9.56 à Pondichéry.

Aspect général de la contrée. — Plaines. — Lorsque l'on examine sur une carte l'ensemble de ce territoire, la vue est tout d'abord frappée par la grande vallée de la Mekerra, entourée de tous côtés par des massifs de diverse importance, qui s'étend du sud ouest au nord-est, et au milieu de laquelle coule la rivière du même nom. Elle tient certainement un des premiers rangs parmi les plaines hautes du département, cotées 500 mètres et au-dessus, qui viennent à la suite des plaines basses du littoral, dont l'altitude est au maximum de 100 mètres, et qui précèdent les Hauts-Plateaux s'élevant en moyenne à

1,000 mètres ainsi que la vaste région des Chotts qui vient après, dont l'altitude est de 900 mètres environ.

Ces différentes altitudes font que les mêmes espèces de récoltes mûrissent à des époques variées, ce qui permet à la main-d'œuvre un emploi prolongé de son temps pendant les moissons, et ce qui facilite l'échange des primeurs du littoral avec les produits de même genre, mais de maturité plus tardive, de l'intérieur du pays.

Cette plaine, dont la pente dans le sens de la rivière est de 0,002, constitue une immense vallée s'allongeant parallèlement au massif du Tessalah. Elle est coupée par de petites protubérances d'un faible relief, et fermée de tous côtés, si ce n'est aux différents endroits où de grandes artères passent pour mettre Bel-Abbès en communication avec les principaux points du département, comme cela a lieu notamment au col des Ouled-Ali où se trouve une ouverture utilisée à la fois par le chemin de fer et la route d'Oran.

La ville de Bel-Abbès, qui occupe à peu près le centre de cette plaine, se trouve à vol d'oiseau à égale distance d'Oran, de Daya et du Sig, d'une part, d'Aïn-Temouchen et de Lamoricière de l'autre, à moitié distance environ de Tlemcen à Mascara et à moitié parcours entre la source et l'embouchure de la Mekerra.

Placée sur la rive droite de cette rivière, elle a son périmètre orienté suivant les quatre points cardinaux ; de plus, Oran se trouve situé au nord de Bel-Abbès, Aïn-Temouchen au nord-ouest, Lamoricière et Tlemcen au sud-ouest, Ben-Youb, Magenta et Daya au sud, Mercier-Lacombe et Mascara à l'est, le Sig au nord-est.

Toute cette plaine, aujourd'hui très-peuplée, donne de très-bonnes récoltes de céréales; mais les parties voisines de la rivière, constituées par des apports successifs d'alluvions argileuses et calcaires, formées de terres arables et des engrais de toutes sortes entraînés avec elles, sont aménagées en jardins maraîchers et en vergers.

Si nous examinons maintenant les diverses contrées situées

autour de la plaine de Bel-Abbès, nous trouvons, en premier lieu, la belle et riche vallée de Zélifa qui n'est, en quelque sorte, que la suite de la précédente, à laquelle elle se soude à peu de distance des Trembles, à l'endroit où la Mekerra quitte la route d'Oran pour se diriger vers le Sig, en même temps qu'un chemin qui la côtoie et qui traverse les Ouled-Sliman et les Cheurfa pour atteindre les deux barrages de cette localité.

Dans les Cheurfa se trouve le petit plateau des Maâdja, sur lequel nous reviendrons en parlant d'archéologie.

En nous dirigeant vers le nord, nous traversons tout d'abord la route d'Oran encaissée, de même que le chemin de fer, dans d'étroites limites et peuplée de plusieurs centres très-importants, puis nous atteignons la montagne du Tessalah, à l'est de laquelle se trouvent quelques vallées composées de bonnes terres et séparées entre elles par de petites collines chez les Ouled-Abdallah.

Toute la grande et riche plaine de l'Oued-Sarno est bordée, du côté du Tessalah, par des vallons et des plateaux aux terres fertiles et des meilleures. A l'ouest de cette montagne le pays, un peu accidenté, se termine par un massif montagneux, et renferme quelques bas-fonds avec les plaines productives, mais de moindre étendue, de Sidi-Daho et de Sidi-Yacoub.

Après avoir rencontré la partie supérieure de la plaine de la Mekerra, nous découvrons la vallée de Tiffilès qui touche au sud au moyen Atlas, à l'ouest aux monts Gossels, et qui, composée en majeure partie de terres d'alluvions, s'est, depuis peu de temps, couverte de fermes importantes.

Accordons une mention particulière au vallon de Lamtar avec ses trembles de toute beauté et l'eau qui se trouve en cet endroit à une faible profondeur, et reprenons notre examen à la hauteur de Bou-Kanéfis, où nous traversons la plaine de Messer dont les terres sont bonnes, mais privées d'eau et qui est bornée : au sud par le moyen Atlas, au nord par quelques mamelons. A sa partie supérieure existe un très-fort peuplement d'oliviers sauvages encore très-beaux.

Après avoir passé le vallon de Tabia, la plaine se continue

jusqu'à Ben-Youb, où se trouve une vallée dessinée par des montagnes boisées qui contient, en outre, les plaines de Ketty et de Meriouna, les vallées de l'oued Slissen et d'Amran, d'un ordre secondaire, et au milieu de laquelle coule la Mekerra venant de Ras-el-Ma et de Magenta.

Ces différents endroits possèdent des peuplements d'arbres variés; mais les plus importants sont surtout sur la rive gauche de la Mekerra, un peu avant Tabia, et, à partir de ce point, sur la rive droite, où l'on remarque notamment des oliviers sauvages s'étendant sur une grande longueur et formant ensuite un paysage de toute beauté après avoir passé le village de Tiffilès.

Les montagnes qui dominent la vallée de Tiffilès et celle de Ben-Youb s'étendent alors jusqu'aux Hauts-Plateaux.

A l'est, nous atteignons la vallée de la Tenira dans laquelle se trouve le village du même nom; elle fait suite à la large vallée du Télagh, s'étend dans la direction de Mascara, et est séparée de Daya et de la plaine du même nom par un pays montagneux très-boisé avec de belles essences et possédant des traces évidentes d'une eau abondante.

A la hauteur de Daya se trouvent les trois passages de la Mekerra, de Daya et de la Taourira qui permettent l'entrée du Tell et que commande la redoute.

C'est dans le bas de la vallée de la Tenira que l'on remarque la plaine de Meid, plantée de térébinthes de toute beauté, et celle de Frass.

Entre la ville de Bel-Abbès et ce dernier endroit, nous rencontrons encore les plaines de Tilmouni, de Tiliouine et de Sfisef, qui renferment le beau village de Mercier-Lacombe, la route de Mascara, et qui sont séparées de la vallée de Zélifa, notre point de départ, par la forêt de Louza, le djebel Ouled-Sliman et le djebel Guetarnia.

On ne saurait s'occuper de l'aspect général de la contrée sans dire un mot du déboisement rapide que l'on y constate; aussi, sans parler de ses effets et des autres détails que comporte ce sujet, nous croyons utile de reproduire ici une partie d'un rap-

port sur les irrigations de la vallée de la Mekerra que nous avons présenté au Comice au nom d'une commission, renvoyant à cette étude le lecteur désireux de posséder de plus longs renseignements :

« Les causes générales du déboisement en Algérie, de même que sur notre territoire, sont : l'extension de plus en plus grande de la culture des céréales ; les défrichements pratiqués en vue d'obtenir des racines pour le chauffage d'hiver et du charbon pour l'été, et qui sont surtout utilisés pendant la morte saison par les nombreux étrangers qui nous apportent leurs bras pour l'exploitation de l'alfa et les grands travaux agricoles ; le mode d'existence propre des Indigènes qui s'installent sur des coteaux bien exposés qu'ils dénudent promptement ; les incendies presque périodiques dans le passé ; la vaine pâture dans les parties boisées ; l'imprévoyance des charretiers qui, en passant dans les bois, détruisent sans nécessité des sujets destinés à devenir autrement de fort beaux arbres, et celle de certains Indigènes qui sacrifient également de belles espérances en coupant tout ce qui se trouve à leur portée pour leurs nombreux usages, et, entre autres, pour préparer leurs perches de charrue.

« La colonisation elle-même prête un puissant concours à l'œuvre de défrichement nécessaire à la création des villages, à l'ouverture des routes, à la construction des habitations des colons, à la mise en culture de toute concession.

« Comme on le voit, à côté de pratiques nuisibles qu'il est urgent de modifier sans retard, il en est d'autres que l'on ne saurait écarter sans nuire en même temps à l'œuvre entreprise en cet endroit par notre pays et qui constituent une nécessité inexorable.

« Si nous passons aux conditions qui conviennent à l'amélioration de cet état de choses, nous voyons, pour continuer à résumer notre manière de voir et l'impossibilité d'entrer dans des développements qui ne seraient pas à leur place, que la première entre toutes, consisterait à conserver ce que nous possédons déjà, en apportant au Service des Forêts les réformes réclamées à plusieurs reprises par tous les corps élus de la Colonie, en

continuant les sages mesures prises par l'Administration supérieure, depuis quelques années, pour éviter les incendies, pour préserver les jeunes plants de la dent des troupeaux et empêcher, dans les bois et forêts, la destruction des sujets, par un grand nombre d'individus qui les traversent, en confiant à chaque municipalité des bois communaux qui pourraient être, de leur part, l'objet d'une surveillance, de soins et d'entretiens réels, en tenant compte de leur surface restreinte.

« D'un autre côté, le reboisement ne peut être entrepris d'une manière efficace par un seul, mais il doit résulter des efforts de tous ceux qui ont intérêt à le pratiquer.

« C'est ainsi que l'Administration des Forêts, qui, par son manque de personnel, ne peut entreprendre des reboisements d'ensemble, devrait cependant faire, chaque année, quelques plantations, semer un peu de graines, veiller plus particulièrement à certaines parties qui annoncent une belle venue.

« De larges subventions devraient être inscrites au budget de l'Algérie pour le reboisement des bassins supérieurs, par les soins des Administrateurs des communes mixtes ou subdivisionnaires de ces contrées, et pour le peuplement des rives de nos cours d'eau, par le Service des Ponts et Chaussées, en opérant progressivement, mais d'une manière suivie. On arrêterait ainsi, non loin des rivières, l'eau de pluie, dont on régulariserait l'écoulement.

« Dans les endroits où l'eau fait défaut, le Service des Mines et celui du Génie devraient creuser de nombreux puits artésiens pour permettre de planter des arbres, avec la certitude que l'eau aidera puissamment au succès de ces plantations qui, en retour, amèneront de l'humidité dans la contrée.

« L'Etat, l'Administration départementale, les communes, pourraient, lorsqu'ils accordent des concessions ou louent un communal, imposer au bailleur l'obligation de planter une partie de la propriété, si petite qu'elle soit, les particuliers en feraient bientôt autant dans leurs relations agricoles ordinaires.

« Tous les services chargés de l'ouverture et de l'entretien des routes et chemins devraient, de distance en distance, faire

quelques plantations, faciles à entretenir par le personnel qui se trouve occupé dans les environs, et donner des primes aux colons qui planteraient des arbres sur les voies de communication.

« Les Maires et les Administrateurs peuvent aider puissamment au reboisement en l'appliquant aux chemins vicinaux, aux places et promenades, à certains endroits bien choisis auprès de tous les centres.

« Après ce concours officiel viendrait l'aide des Sociétés particulières.

« Il serait aisé de faire comprendre à tous les syndicats que leur intérêt est d'entrer dans cette voie, en peuplant tous leurs canaux d'essences variées ; cette idée, très-pratique, est d'une exécution facile, son succès est certain et doit tourner au profit des usagers en garantissant les eaux des rayons du soleil et en créant à l'Administration des ressources qui, un jour, peuvent devenir considérables.

« Les Compagnies de chemin de fer sont trop soucieuses de leurs propres intérêts pour négliger ce puissant moyen de succès.

« Les Comices aussi devraient saisir toutes les occasions d'encourager les essais de cette nature, de traiter souvent de cette question pour montrer, par des exemples locaux, les effets désastreux du déboisement et les heureux résultats que procurent les plantations. »

Orographie. — Altitudes. — Le système orographique comprend en cet endroit le massif du Tessalah au nord, et le massif du sud qui renferme les monts de Daya ; tous deux font partie de la chaîne tellienne qui prend naissance sur la côte occidentale du Maroc par 30° 30' de latitude nord, entre en Algérie par le 34e degré, et se termine sur la côte orientale de Tunis au 37°.

La petite chaîne du Tessalah court du sud-ouest au nord-est, et constitue une forte ride commandée à ses deux extrémités par les pics du Tessalah (1) et du Tafaroui, accusant le premier

(1) Le Tessalah sert généralement de baromètre dans le pays, car dès que son sommet

1,063 mètres d'altitude et le second 726 mèt., et ayant au milieu le djebel Bou-Anèche de 922 mètres d'altitude. Les autres protubérances sont le djebel Hadjar, le djebel Rahlem et le djebel Ben Zeggar, d'un relief altitudinal bien moindre.

Mais cette petite chaîne est peu importante si on la rattache à la plaine de Bel-Abbès, qui est cotée 500 mètres en moyenne. Quelques ravins sans importance la sillonnent et mettent au jour de minces filets d'eau incapables d'alimenter la plus petite rivière.

La montagne du Tessalah possède sur ses flancs, nous l'avons vu, une série de plateaux très-fertiles, coupés, de distance en distance, par des pentes assez raides qu'il faut gravir pour atteindre son sommet, d'où l'on jouit d'une vue splendide, s'étendant au nord sur les Douairs, le grand lac salé, et, par un beau temps, sur les montagnes et le golfe d'Oran. Nous aurons à nous en occuper de nouveau lorsque nous parlerons des ruines romaines que l'on y a retrouvées.

Du côté du sud le massif montagneux est bien plus développé ; c'est la continuation du grand système qui prend naissance au Maroc, pour se diriger vers l'est jusqu'en Tunisie.

L'altitude générale des points culminants dans la partie correspondante à l'arrondissement de Bel-Abbès dépasse 1,200 mètres; ces hauteurs prennent les noms suivants, en allant de l'ouest à l'est; en 1re ligne : djebel Tayloud, djebel Tenazera, 1,059 mètres à l'est de Ben-Youb ; djebel Tergou, 1,055 mètres au sud-est de Tenira ; djebel Merguen, djebel Moxi, 799 au sud d'El-Ksar, et djebel Foughal au sud-est de Mercier-Lacombe ; en 2me ligne, dans le même sens : djebel Bou-Alatine, djebel Mahrid, près de Slissen, djebel Segga 1,163 au sud de Ben-Youb, djebel Zegrar ; 725 mèt. dans les Djafra ; djebel Statine au sud du précédent ; en 3e ligne : djebel Mzi, djebel Maherta au sud-ouest de Magenta, djebel Merrakoum, 1,378 mèt.; djebel Ouatzelef, 1,433 mèt. ; la vigie de Daya, 1,392 mèt., djebel

---

se couvre de nuages, le colon compte beaucoup sur la pluie, ce qu'il exprime par cette remarque populaire : « le Tessalah met son bonnet, il va pleuvoir, » ou bien encore : « le Tessalah se découvre, le beau temps va revenir »

Bouzoula, djebel Taourira, et djebel Tendfeld, 1,288 mèt.; et en dernier lieu, plus au sud: djebel Ouazen, 1,440 mèt.; djebel Beguira, 1,402 mèt., djebel Tafrent et djebel Menza.

La base du massif se développe sur le versant nord en une quantité de petits contreforts découpés par les nombreux affluents de la Mekerra et de l'oued Melrir.

Ces contreforts sont dominés par une ligne de crêtes très-escarpées faisant face au nord; le versant, du côté du sud, s'incline en un plan presque régulier à pente très-douce pour finir au Chott-el-Chergui. Cette dernière région constitue l'importante zone des Hauts-Plateaux.

La grande dépression qui existe entre ces deux massifs montagneux du nord et du sud, forme la plaine de Bel-Abbès, dont cette ville occupe à peu près le centre.

Si, par la pensée, on trace une coupe verticale du pays suivant un méridien, on obtient l'altitude 120 mètres pour le pied nord du massif du Tessalah, 800 mètres pour le relief moyen de la crête, 500 mèt. pour la partie centrale de la plaine, 1,200 mètres sur les crêtes du masif du sud, enfin 950 mètres pour les Chotts; il résulte de cette figure que l'allure générale de la contrée s'élève par gradins successifs du nord au sud.

Sans nous arrêter aux altitudes que donnent les cartes du dépôt de la guerre, nous croyons intéressant d'indiquer en cet endroit la hauteur au-dessus du niveau de la mer de différents points du territoire de Bel-Abbès, suivant les recherches des Ponts et Chaussées pour les parties situées sur les routes, et d'après celles de M. l'Ingénieur Brunie pour ce qui concerne les stations de chemins de fer.

ALTITUDES	DÉSIGNATION DU LIEU
	Route de Bel-Abbès à Oran :
132m88	Jonction des routes au Tlélat.
205 •	Saint-Lucien.
369 43	Borne kilométrique 45, près du ponceau des Lauriers-Roses.
474 17	Maison des cantonniers aux Ouled-Ali
513 18	Faîte du col des Ouled-Ali.
480 25	Puits au milieu de l'Oued-Imbert.
381 14	Pont de l'oued Matha, près la maison de M. Laquèvre, aux Trembles.
416 43	Borne 66, dans le village des Trembles.
437 50	Borne 72, à l'extrémité de Sidi-Brahim.
422 70	Borne 73, en face du moulin de M. Merlo
444 27	Entre les maisons de MM. Sabathier et Boucher, au Rocher.
467 20	Chaussée du pont d'Oran.
461 80	Fond de la Mekerra.
468 58	Borne 82, dans l'avenue du pont d'Oran.
474 50	Socle de l'église St-Vincent, dans la ville.
	Route de Mascara :
472 70	Borne 1, en face la porte de M. Bastide.
473 25	Seuil de la porte de M. Vilumbralès à 2,400 mètres.
478 11	En face la porte de M. Martinez, à 3,800 mètres.
505 49	En face le puits de Tilmouni, à 8,100 mètres.
517 •	En face le puits d'El-Greir, à 14,250 mètres
545 90	Au kilomètre 20, à la sortie des broussailles.
591 60	Au col, à 26,700 mètres
595 78	Au couronnement du puits d'Abd el-Kader, à 28,627 mètres.
549 92	Au kilomètre 37, en face la maison existant anciennement à Aïn-Sûsef.
	Chemin de Sidi-L'Hassen à Aïn-Temouchen :
499 28	Place du centre de Sidi-L'Hassen, à 6,175 mètres.
499 •	Kilomètre 7.
600 •	Embranchement du chemin des carrières et du télégraphe de Tingemar, à 8 901 m.
512 10	Embranchement du chemin de Bel-Abbès aux 3 marabouts, à 11,945 mètres.
540 67	Avant le passage du Chabat-Alimi, à 18,565 mètres.
520 59	Avant le passage du Chabat el-Goul, à 20,548 mètres.
546 78	Au passage du chemin d'Aïn-Temouchen par le Tessalah, à 21,932 mètres
474 34	Au passage du chemin de l'oued Sidi-Youssef, à 25,563 mètres.
578 •	Au sommet de la montagne, entre le Chabat Chachia et le sentier qui va à la M'léta, à 28,600 mètres.
350 •	Passage de l'oued Aïssouni, à 34,270 mètres.
179 19	Le fond de Sidi-Abdallah (Rio-Salado), au passage du chemin, à 47,295 mètres.
186 62	Sentier de Bou-Tlélis à Aïn-Temouchen.
251 13	Place du centre d'Aïn-Temouchen, à 60,293 mètres.
	Chemin de l'Oued-Imbert à Saint-Denis-du-Sig :
504 29	Embranch. du chemin de l'Oued Imbert au Sig, axe de la route d'Oran, à 27,567 m.
602 75	Sommet de la montagne, à 32,380 mètres.
635 92	Sommet de la montagne, point culminant, à 39,060 mètres
589 •	Limite du territoire et de la réserve communale d'Aïn-Affeurd, à 42,150 mètres
488 40	Bord droit du canal de dessèchement du lac d'Aïn-Affeurd, ouvert par M. Winterlig, à 46,815 mètres.
495 23	En face la maison Winterlig, à Aïn-Affeurd, à 47,430 mètres.
505 02	Sommet de la montagne, à 48,925 mètres.
356 59	Limite de l'ancienne subdivision, à 56,000 mètres
59 03	Pont de Saint Denis-du-Sig, à 65,550 mètres.
46 50	Fond de la rivière.

ALTITUDES	DÉSIGNATION DU LIEU
	Chemin de Sidi-L'Hassen à Tlemcen :
499m 26	Place du centre de Sidi-L'Hassen, à 6,175 mètres.
523 32	Embranchement du chemin de Ben-Youb par Sidi-Khaled, à 12,033 mètres.
547 77	Pont de l'oued Mouzzen, à 18,575 mètres.
574 53	Vis-à-vis le grand arbre, à 20,825 mètres.
612 »	Pont de l'oued Zenian, à 28,080 mètres.
638 87	Puits, à 32,175 mètres.
710 »	Lamoricière.
790 »	Aïn-Sdigha.
630 »	La Saf-Saf.
810 »	Tlemcen.
930 »	Sebdou.
	Chemin de Ben-Youb par Sidi-Khaled et la Maison-Blanche :
523 32	Embranchement du chemin de Tlemcen, à 12,034 mètres.
521 63	Passage de l'oued Tissaf, à 12,734 mètres.
518 54	Fond de la rivière, au même endroit.
527 44	Place du centre de Sidi-Khaled, à 13,089 mètres
551 66	Place du hameau de la Maison-Blanche, à 16,514 mètres.
569 67	En face le puits de Bou-Kanéfis, à 19,344 mètres.
620 70	Sommet de la montagne avant d'arriver au barrage de Tabia, à 23,464 mètres.
611 80	Couronnement du barrage de Tabia (axe), à 24,229 mètres.
593 80	Fond de la rivière.
672 62	Sommet de la montagne, à l'extrémité des Ouled-Brahim, à 29,390 mètres.
668 90	Axe du chemin en face du puits et de l'église de Ben-Youb, à 33,173 mètres.
900 »	Magenta.
	Chemin de fer du Tlélat à Bel-Abbès :
138 08	Tlélat, palier de la gare.
200 13	St-Lucien, id
362 94	Lauriers-Roses, id.
473 30	Arrêt projeté des Ouled-Ali, palier de la gare.
480 50	Oued Imbert, id.
392 85	Trembles, id.
434 24	Sidi-Brahim, id.
453 »	Arrêt projeté du Rocher, id.
482 67	Bel-Abbès, id.
	Chemins de fer projetés de Ras-el-Ma et de Tlemcen :
499 40	Sidi-L'Hassen, palier de la gare.
521 04	Sidi-Khaled, id.
580 »	Bou-Kanéfis, id.
617 »	Tabia, id
660 »	Ben-Youb, id
805 »	Slissen, id.
934 80	Magenta, id.
1.002 »	Barrage id.
1 032 »	Taten-Yaya, id.
1.063 »	El-Gor, id.
1.114 »	Rocher, id
1.161 »	Ras el-Ma, id
677 40	Tifilès. id.
730 »	Aïn-Tellout, id.
718 »	Lamoricière, id.

Hydrographie. — Deux grands versants existent dans cette partie du pays, comme dans le reste de la colonie : le versant méditerranéen ou du nord, et celui du sud qui des Hauts-Plateaux se dirige vers le Chott-el-Chergui, indépendamment du bassin sud du grand lac salé d'Oran, qui reçoit les cours d'eau de peu d'importance venant du nord du Tessalah.

Dans cette étude nous avons surtout à nous préoccuper de la *Mekerra*, de l'*oued Melrir* et de l'*oued Houenet*, qui prennent tous trois leur source dans les Hauts-Plateaux, aux environs de Daya, pour venir se jeter dans la Méditerranée après s'être réunis à d'autres cours d'eau.

La *Mekerra*, qui traverse l'arrondissement de Bel-Abbès dans toute sa partie centrale, prend sa source un peu au sud de Ras-el-Ma, au delà de Magenta, sur une des dernières terrasses qui forment comme les marches d'un escalier gigantesque depuis le littoral jusqu'au sommet des Hauts-Plateaux.

Ce cours d'eau, le seul un peu important du pays, est connu sous diverses appellations, suivant les territoires sur lesquels il étend successivement ses bienfaits ; il est désigné sous les noms de Ras-el-Ma, à sa naissance, d'oued Sekaousir à sa partie supérieure, d'oued el-Haçaïba aux environs de Magenta, d'oued Mekerra depuis cet endroit jusqu'à Zélifa, d'oued Mebtouch chez les Ouled-Sliman, et de Sig à partir de la ville du même nom.

Nous lui conserverons la dénomination uniforme d'oued Mekerra qu'il a dans la plus grande partie de son cours, et qu'il a donnée à l'importante contrée dont nous nous sommes efforcé de faire l'historique ; mais nous saisirons cette occasion pour faire remarquer combien cette tendance des Indigènes à appeler plusieurs endroits du même nom, suivant l'objet qui frappe leur vue, comme aussi à multiplier les noms pour une même rivière, est nuisible à la description topographique d'un pays et par suite au commerce et à l'industrie, qui doivent utiliser ces renseignements.

Après avoir pénétré dans le Tell par le défilé du Sidi-Salem, et avoir arrosé Magenta, la Mekerra occupe, jusqu'à Ben-Youb,

le centre d'une belle vallée située dans la zone montagneuse, puis se dirigeant du sud vers le nord elle traverse les villages de Tabia, Bou-Kanéfis, Sidi-Khaled et Sidi-L'Hassen; à la hauteur de la ville de Bel-Abbès, cette direction s'infléchit, par une grande courbe, vers le nord-est, et cette rivière baigne dans ce nouveau parcours Muley-Abd-el-Kader, le Rocher, Sidi-Brahim et les Trembles, pour fertiliser la vallée de Zélifa en abandonnant la route d'Oran, et s'engager ensuite dans l'étroit passage qui lui est laissé par les pentes du djebel Guetarnia et du djebel Melloula.

Elle alimente alors les deux barrages de Saint-Denis-du-Sig, traverse la contrée du même nom, pour se jeter en dernier lieu dans les marais de la Macta et de là dans la Méditerranée, au fond du golfe d'Arzew.

Quelques petits affluents fournissent leur contingent à la Mekerra, et parmi eux il convient de citer, sur la rive gauche : l'*oued Slissen* qui prend sa source au nord d'El-Gor, est d'abord connu sous le nom d'oued Melfou et vient se jeter dans la Mekerra près du hameau qui porte la même dénomination que lui ; l'*oued Lamtar*, nommé par d'autres l'oued Tissaf, qui prend naissance non loin d'Aïn-Tellout, est successivement appelé oued Zenan et oued Mourzen, reçoit quelques petits ravins provenant de l'Aïn-Tedfamane et de l'Aïn-Tessa et se termine un peu au-dessous de Sidi-Khaled, après avoir parcouru 30 kilomètres environ avec une pente moyenne de $0^{m}002$; l'*oued Sarno*, le seul affluent un peu important, qui sous le nom de Chabat-Touas, prend sa source un peu au nord d'Aïn-el-Hadjar, passe à Frouda, Hadjar-Zerga et se jette dans la Mekerra près des Trembles. L'oued Sarno sert de limite aux Ouled-Brahim et aux Hazedj vers le sud-ouest ; l'eau y est très-abondante en hiver et se conserve, dans certaines parties, même en été ; sa longueur est de 30 kilomètres avec une pente moyenne de $0^{m}004$. Viennent ensuite : un petit ravin qui amène à la Mekerra un peu au-dessous du village des Trembles, les eaux d'Aïn-Oumata, et de l'*oued Imbert* descendant du village du même nom pour aboutir au commencement de la plaine de Zélifa,

dont le parcours est de neuf kilomètres avec une pente de 0_m01, et qui est intermittent comme tous les autres.

Les affluents de la rive droite sont encore bien moins importants et ne constituent, à proprement dire, que des ravins recueillant l'eau de quelques sources, mais surtout celle des pluies et des orages. Ce sont l'*oued Toumief,* qui descend du Djebel Merakoum et prend fin un peu avant l'oued Slissen ; l'*oued Ben-Axi,* qui se termine un peu avant l'entrée de Sidi-L'Hassen ; deux petits ravins qui passent la route de Sidi-L'Hassen un peu avant la porte de Tlemcen, traversent le jardin public et se jettent à l'ancien pont de bois ; l'*oued Tibourguine,* venant de la forêt de Louza pour aboutir au village de Zélifa ; l'*oued Neden,* qui descend de la forêt de Guétarnia et prend fin vers le bas de Zélifa ; enfin l'*oued Vagat,* qui se jette près du barrage du Sig.

La Mekerra offre cette particularité que l'eau disparaît en plusieurs endroits pour prendre jour quelquefois un peu plus loin, à l'aide de sources plus ou moins abondantes. Tout porte à croire que cette eau, qui se perd à plusieurs reprises, sert à alimenter, en partie au moins, la nappe souterraine de Bel-Abbès, celle de Tabia et les sources elles-mêmes de Ben-Youb, dont la température est sensiblement la même que celle de l'eau de la Mekerra.

A la prise d'eau du barrage de Magenta, le débit n'est plus que de 100 litres à la seconde, alors qu'il est environ de 250 litres à la seconde aux sources ; l'eau se perd ensuite et reparaît tous les deux ou trois kilomètres jusqu'à Tatenyaya qui vient augmenter le volume de cette rivière et lui permet de couler d'une façon régulière et continue. Grossie ensuite par l'oued Slissen, elle se perd de nouveau à quelques kilomètres en amont de Ben-Youb, en même temps que son lit de rocher que l'on voit très-bien disparaître sous une couche de terres d'alluvion.

A partir de Ben-Youb elle est permanente et son débit normal peut varier entre 300 et 500 litres à la seconde, s'élevant d'une manière très-notable en hiver et même d'une façon consi-

dérable à la suite des crues provenant des orages, (1) ; mais ne laissant souvent, en été, à la prise des irrigations de Bel-Abbès, que 150 à 130 litres d'eau et quelquefois moins, après avoir imparfaitement desservi les irrigations d'amont. Elle se reconstitue alors en aval de cette ville, sans pouvoir satisfaire en entier les besoins de la culture pendant la période estivale.

On évalue son cours total, jusqu'au marais de la Macta, à 240 kilomètres, et celui des sources de Ben-Youb à la prise de Zélifa, à 90 kilomètres, avec une pente assez forte qui est estimée à 132 mètres pour la seule partie située entre Tabia et le pont de Bel-Abbès, et à 415 mètres pour celle comprise entre ce dernier point et le pont de Saint-Denis-du-Sig.

Cette situation permet de tirer un grand parti de ses eaux, si peu abondantes qu'elles soient ; aussi, sont-elles complétement utilisées pour irriguer une partie des terres des riverains, en même temps qu'elles alimentent dix-huit moulins à farine, échelonnés depuis Ben-Youb jusqu'à Zélifa, ayant à leur service, à l'aide de chutes dont la hauteur varie entre 4^{m} et 24^{m}, une force disponible de 281 chevaux-vapeur.

L'*oued Melrir*, à l'est de l'arrondissement, est un prolongement de l'oued Tenira qui, lui-même, n'est que la continuation de l'oued Tralimet et de l'oued Télagh ; il prend sa source au pied nord des montagnes de Daya, et se jette dans l'oued El-Hammam à sa naissance, dans un endroit dit des Trois-Rivières, un peu au-dessous du chemin de Bel-Abbès à Mascara, entre Mercier-Lacombe et Aïn-Fekan.

Ces trois rivières sont précisément l'*oued Melrir*, dont nous nous occupons en ce moment, l'*oued Houenet* qui, sous les noms d'oued Seffioun, d'oued Taourira et d'oued Messoulen, traverse les tribus des Djafra-Touama et M'Hamid et des Djafra-ben-Djafeur, après avoir pris sa source à l'est de Ras-el-Ma, et enfin l'*oued Traria* qui prend naissance à l'est de Saïda. L'oued

---

(1) C'est ainsi que ce débit peut s'élever à dix mille litres en temps de crue ordinaire, et à trente mille litres par une crue extraordinaire. Ce chiffre s'augmente encore du côte du Sig en raison de l'eau fournie par de nombreux ravins à la suite d'orages, et l'on a vu de la sorte le barrage du Sig, qui contient trois millions de metres cubes d'eau, se remplir entièrement en quelques heures.

El-Hammam se dirige alors vers le nord, passe près des sources chaudes de Bou-Hanéfia, puis au village qui porte son nom, change sa dénomination contre celle de l'Habra, alimente l'immense barrage de Perrégaux qui retient près de 14 millions de mètres cubes d'eau, arrose ce dernier centre, et, comme la Mekerra, va se jeter dans les marais de la Macta.

L'oued Melrir longe la route de Bel-Abbès à Daya, d'abord à l'ouest, puis à l'est, l'abandonne au village de Tenira pour passer ensuite au sud du djebel Moxi et de Si-Meid. Cette rivière traverse ainsi les territoires du Télagh, des Hamyan, de la Tenira, où se trouve un petit moulin utilisé seulement à certaines époques, et celui des Ouled-Sliman.

L'oued Melrir reçoit : 1° à gauche, l'*oued Touzara* qui se termine un peu au-dessus de la Tenira, un petit affluent qui prend sa source à l'ouest de la forêt du Kçar et contourne le Moxi, un autre qui prend naissance dans la plaine d'Aïn-Frass et se jette au-dessous de Si-Meid ; 2° à droite, un petit affluent qui vient se jeter près de Tralimet, un autre qui prend sa source au pied du djebel Tergou pour se jeter au-dessous de Tralimet; l'*oued Bou-Aza* qui prend naissance au nord du djebel Tergou, longe le chemin de Tenira à l'oued Seffioun, et se jette au-dessous du village de la Tenira, un petit affluent qui prend sa source au pied du djebel Kliffa et passe à l'est du marabout Si-Abd-el-Djebar, et l'*oued Hallouf* qui se jette au-dessus de Si-Meid.

Citons enfin pour mémoire un faible cours d'eau ou mieux encore un ravin qui traverse, dans la moitié de sa longueur, la belle plaine qui s'étend de Bel-Abbès à Mercier-Lacombe, portant à son origine le nom de Teliouine, et au-dessous de cette contrée, celui d'oued Tadla, avant de se jeter dans l'oued El-Hammam, entre l'endroit des Trois-Rivières et les sources de Bou-Hanéfia, et ajoutons que le chemin de Bel-Abbès à Aïn-Temouchen traverse deux cours d'eau qui deviennent par la suite le Rio-Salado.

Le Chott-el-Chergui se dirige du sud-ouest au nord-est et se trouve entouré de plaines très-étendues que dominent au nord les montagnes de la ligne de partage des eaux ; ses bords sont,

dans certaines parties, très-escarpés, et l'on y trouve quelques sources thermales et de nombreux puits à l'eau abondante, mais saumâtre ; ses eaux se dessèchent en partie en été et laissent une faible couche de sel.

La moitié ouest de ce lac reçoit du nord, le seul versant dont nous ayons à nous occuper : l'*oued Guesmir*, l'*oued El-Hammam*, l'*oued Rouifat*, l'*oued Mekarreg* et l'*oued Fallette*.

Quant à la Sebkha, ou grand lac salé au sud d'Oran, elle reçoit plusieurs petits cours d'eau qui prennent naissance sur le versant nord du Tessalah, mais que nous n'avons pas à citer, si ce n'est l'*oued Besbes*, qui touche un peu notre arrondissement et passe au pied ouest du Tessalah.

Outre les divers cours d'eau que nous venons de désigner, une multitude de ravins coupent dans tous les sens le territoire de Bel-Abbès, mais ils sont toujours à sec, si ce n'est par les grandes pluies ou en temps d'orages.

Du reste, le système hydrographique se trouve ici, comme dans toute la colonie, caractérisé par ce fait que les parties supérieures des cours d'eau étant complétement déboisées, la pluie, qui tombe en grande masse et pendant une courte période de temps, n'est pas retenue sur le sol et se précipite dans les parties basses pour se jeter en pure perte à la mer.

C'est ainsi que nos principaux cours d'eau roulent avec impétuosité des eaux abondantes en hiver et laissent les campagnes désolées au moment de l'été ; c'est ainsi encore que les nombreux ravins dont nous venons de parler constituent de véritables torrents pendant la saison des pluies, pour rester complétement à sec pendant le surplus de l'année.

De là la nécessité qui s'impose à l'Etat de créer de nombreux barrages-réservoirs.

Sur le versant nord du massif montagneux du sud, de nombreuses sources prennent jour et viennent alimenter les affluents de la Mekerra, de l'oued Melrir et de l'oued Houenet, tandis qu'au versant sud les sources sont plus rares et fournissent souvent des eaux un peu saumâtres.

Parmi les premières, nous devons particulièrement citer les

sources légèrement thermales de Ben-Youb, débitant, celle d'Aïn-Skouna, sur la rive droite, 190 litres; celle d'Aïn-Mekareg, sur la rive gauche, 110 litres à la seconde.

Dans la vallée de Tiffilès, existent les sources très-importantes d'Aïn-Tessa, de Tatfamane et surtout d'Aïn-Tellout, et près d'Aïn-el-Hadjar celles du même nom qui débitent 7 litres à la seconde.

Dans la contrée du Tessalah, les sources suivantes ont été, en raison de leur importance, réservées spécialement au domaine public: 1° Aïn-el-Atteuch, sur le bord de la concession Abdallah dit Montera; 2° Aïn-Souk-el-Bel, sur le bord du territoire d'Aïn-Sofra; 3° Aïn-Bourbirem, sur le bord ouest de la concession Sémidéi; 4° Aïn-Mora, utile à plusieurs douars, où l'on a construit, en 1863, un bassin-réservoir sur les fonds des centimes additionnels: il y existe une réserve d'un hectare avec un chemin de vingt mètres; 5° Aïn-Toussira, utilisée en ce moment pour alimenter d'eau le village des Trembles.

Dans les Ouled-Sliman, les sources principales sont : l'Aïn-Sfisef, fournissant 2 litres à la seconde pour l'alimentation de Mercier-Lacombe et 9 litres pour les irrigations; l'Aïn-el-Khemis, l'Aïn-Melakem, l'Aïn-Maden, l'Aïn-Tlatelafid, l'Aïn-Hassasna et l'Aïn-Frass.

Dans les Hamyan, non loin de la Tenira, nous trouvons l'Aïn-Tenzara qui donne de l'eau toute l'année, bien qu'en faible quantité, et une petite source, dite Sidi-Abdallah, insignifiante même en hiver, et qui est à 1 kilomètre de la précédente. Enfin, cette tribu a conservé un droit d'usage sur l'Aïn-Toudini qui existe dans la forêt domaniale de Tenira.

II

Géologie. — Faune. — Flore

Géologie. — La géologie de la contrée est fort simple, comme nous le disions dans un rapport adressé au Comice agricole. On

retrouve, en effet, à Ben-Youb comme au Tessalah, des preuves qui permettent de reconnaître dans cette contrée le terrain primitif recouvert du terrain de formation secondaire, recouvert lui-même, à une époque moins éloignée de nous, du terrain de formation tertiaire, sur lequel on rencontre des alluvions anciennes et d'autres modernes formées par la Mekerra.

A la suite de certains bouleversements, les terrains tertiaires et secondaires ont été soulevés à une certaine hauteur du côté de Ben-Youb, et d'une manière bien plus accentuée au Tessalah, où ils ont été déchirés, comme l'indique la présence des roches ignées que l'on a retrouvées dans certaines parties de cette montagne (1).

De telle façon que l'on possède, échelonnés sur le flanc du Tessalah : des roches ignées, du terrain secondaire, du terrain tertiaire appuyé sur le précédent, puis les atterrissements anciens et nouveaux qui forment la surface de la plaine au milieu de laquelle coule la Mekerra (2).

Les différentes hauteurs qui séparent les points d'affleurement des diverses couches doivent permettre aux eaux pluviales de s'infiltrer entre le terrain tertiaire et le terrain secondaire, et cette eau, située entre deux couches imperméables, doit gagner le fond de la vallée, où elle forme une nappe qu'un coup de sonde, donné en certain endroit de ce bassin, pourrait amener à la surface du sol.

Au nord, le massif du Tessalah est donc constitué par des marnes et des calcaires de l'époque tertiaire, que supporte une

---

(1) Le basalte forme des îlots isolés au milieu du massif de terrain secondaire du Tessalah; il y est associé à des gypses et à des sources salées (Recherches sur les roches, les eaux et les gîtes minéraux des provinces d'Oran et d'Alger, 1852, par M. Ville, ingénieur des mines).

(2) Le terrain tertiaire moyen se prolonge dans la subdivision de Bel-Abbès, se cache sous le terrain quaternaire dans les plaines de Bel-Abbès et de Tiliouïn, et reparaît chez les Ouled-Sliman, où l'on a retrouvé l'ostrea crassissima. A la base des couches tertiaires, on observe des bancs épais de poudingue et de grès quartzeux jaunâtres, qui sont très-abondants dans le massif du Tessalah (Notice minéralogique sur les provinces d'Oran et d'Alger, 1858, par le même) Nos recherches personnelles, utiles à notre histoire de Bel-Abbès, nous ont amené à penser que le gouvernement pourrait faire établir rapidement, par le service compétent, une excellente étude géologique de l'Algérie, en obligeant, en toutes circonstances, les particuliers à prévenir de leur intention de creuser un puits pour permettre à un agent d'en relever avec soin les différentes couches, ce qui procurerait ainsi des renseignements précieux et très-nombreux.

charpente intérieure de marnes crétacées, mises en évidence par les profondes découpures des ravins.

La formation tertiaire se développe vers le sud et vient s'appuyer sur les puissantes assises calcaires du terrain jurassique qui compose exclusivement tout le grand massif du sud, jusqu'au pied de la région des Hauts-Plateaux.

La partie centrale de la plaine de Bel-Abbès est recouverte par un épais manteau d'atterrissement ancien qui recouvre le tertiaire ; c'est aussi un atterrissement plus ou moins ancien qui s'étend sur toute la région des Hauts-Plateaux.

Dans le nord, l'élément argileux domine dans la composition minéralogique du sol, ce qui explique le peu d'importance des sources de cette contrée ; dans la partie sud, au contraire, l'élément calcaire, compacte, parfois un peu marneux, fournit la plus grande proportion.

Les gîtes métallurgiques n'existent pas ou sont encore inconnus sur le territoire qui vient d'être décrit, sauf toutefois quelques affleurements cuivreux signalés près de l'oued Malah, affluent de la Mekerra, et un amas de fer hydroxidé près du télégraphe de Sidi-Daho.

Mais les matériaux de construction sont très-abondants et d'excellente qualité, comme en témoignent les 25 échantillons que le service compétent a adressés à l'Exposition universelle de 1878, ainsi que les édifices publics des différents centres de l'arrondissement. De plus, on trouve aisément sur ce territoire les sables, les chaux grasses, les pierres ordinaires, les briques, les tuiles, les carreaux, les dalles, et les plâtres de Bel-Abbès, du Tessalah, de l'oued Sarno et de Zarouéla, qui ont une réputation justifiée.

Faune. — D'une manière générale on peut dire que, en dehors de quelques spécimens originaux, la flore et la faune de notre contrée ont beaucoup d'analogie avec celles de la zone méditerranéenne, et que les animaux comme les plantes nuisibles diminuent considérablement devant les efforts soutenus de la culture.

Depuis longtemps déjà il ne nous est plus donné de voir les grands mammifères sauvages que l'on rencontrait au début de notre occupation ; ils ont abandonné le pays sur lequel s'est vivement implantée la colonisation.

A de rares intervalles on signale la présence, dans les tribus du cercle de Daya, de quelques panthères ; mais ici on ne trouve plus guère que des sangliers, surtout dans les parties boisées, l'hyène au train de derrière surbaissé, et le chacal, omnivore comme la précédente.

Citons encore, parmi les animaux que l'on rencontre sur ce territoire, en dehors de ceux qui sont élevés par la culture et dont nous nous occuperons plus loin : la gazelle, le renard, le chat sauvage, la gerboise, la mangouste, le rat, le porc-épic, le hérisson, le lièvre, le lapin, etc.

Les oiseaux sont très-nombreux et d'espèces variées, trouvant leur place dans nos jardins, nos champs, nos bois. Plusieurs sont comestibles, comme la perdrix rouge, la caille, la tourterelle, le pigeon ramier, la grive, la poule de Carthage, le vanneau, le pluvier, et, dans certaines parties, la bécasse, la bécassine, le canard sauvage, la poule d'eau ; mais il faut déjà aller loin pour trouver du gibier, et si l'on ne sévit contre les abus des braconniers arabes et européens, on verra bientôt diminuer cette importante ressource, si utile à l'alimentation publique.

Nous ne pouvons omettre de signaler parmi les nombreux oiseaux que nous apercevons tous les jours, dont quelques-uns nous servent d'auxiliaires dans nos luttes contre les insectes nuisibles, ou nous récréent par leurs chants variés, tandis que d'autres cherchent à tromper la surveillance que nous exerçons sur nos récoltes et nos basses-cours, ou débarrassent le sol des corps morts déposés par imprudence à sa surface : le chardonneret, le serin des champs, le verdier, le rossignol, l'hirondelle, le pinson, la linotte, la bergeronnette, quelques becs fins, le moineau, l'alouette commune, le gros bec, la calandre, le merle, le loriot, le ganga, l'étourneau qui, à certaines époques, s'abat sur nos oliviers, le coucou, le geai, le corbeau, la chouette, le hibou, l'émouchet, le milan, le vautour, l'aigle, et la cigogne dont

quelques couples viennent pendant l'hiver faire leurs nids sur nos toits.

Parmi les reptiles, mentionnons de nombreuses couleuvres dont on n'a rien à craindre et quelques aspics et vipères, des lézards petits et grands, notamment le lézard vert, la tarente, le caméléon, les variétés de tortues d'eau et de terre, les crapauds et les grenouilles ; et parmi les insectes : plusieurs espèces d'arachnides, la tarentule, les scorpions, si nombreux dans le passé aux environs de Bel-Abbès et surtout au Tessalah, mais qui tendent à disparaître ; la sauterelle ordinaire, le criquet voyageur qui dévaste nos contrées au moment de certaines invasions qu'il fait dans le nord, quelques insectes parasites, le moustique, l'abeille, le kermès, et enfin de nombreuses variétés d'insectes et quelques papillons qui, pour la plupart, se retrouvent dans l'Europe méridionale.

Ajoutons que les sangsues peuplent la plupart de nos marécages, quelques-unes de nos sources, et que la Mekerra renferme de belles anguilles et plusieurs sortes de poissons blancs, dont certains sont mangés assez volontiers, mais qui, en général, sont peu recherchés à cause de leur goût de vase.

Flore. — L'arrondissement de Bel-Abbès, partout où les défrichements ne sont pas venus substituer aux plantes naturelles les plantes cultivées de nos différents assolements, possède une végétation spontanée fort belle jusqu'au printemps, et prend l'aspect d'une contrée aride pendant la période de sécheresse.

Les forêts domaniales ou communales de ce territoire sont peuplées de pins d'Alep, d'oliviers sauvages, de térébinthes, de thuyas, de lentisques et de chênes verts. Parmi ces essences, quelques-unes ont été distinguées à plusieurs expositions et ont fait l'objet d'un commerce assez sérieux, comme le thuya pour ses loupes et le chêne vert pour l'écorce de ses racines ; d'autres sont utilisées après avoir été greffées, comme l'olivier ; les racines de lentisques provenant des défrichements sont également très-appréciées pour le chauffage.

Nous devons encore citer, comme peuplant notre territoire,

dans des situations propres à chaque espèce, et en plus ou moins grande quantité : le jujubier commun, le sumac des corroyeurs, le genêt épineux, l'aubépine monogyne, le myrte commun, le lierre grimpant, l'arbousier, la bruyère commune, le jasmin-arbrisseau, le laurier-rose, le saule et quelques trembles le long des cours d'eau, le chêne baillotte, le genévrier commun, le palmier nain, etc.

Dans les replis de terrains, les plaines ou les ravins non cultivés, nous retrouvons : l'asphodèle, la mauve, la scille, l'artichaut sauvage, le thym, le romarin ; le chiendent et le cyperus nuisent généralement à nos cultures de jardin, la plante vulgairement appelée *tabaco* à nos labours, les chardons, quelques crucifères et ombellifères aux céréales.

En outre, la plupart des terres, dès qu'on cesse de les cultiver, se couvrent d'une végétation naturelle assez abondante pendant la période des pluies, où se retrouvent : 1° de nombreuses espèces de graminées, la flouve, le vulpin, l'alpiste, la crételle, l'ivraie, l'orge à crinière, certains bromes, le paturin, l'avoine folle ; 2° des légumineuses, parmi lesquelles nous devons citer : le mélilot, le lupin, la luzerne, le trèfle, la vesce, la lentille, le sainfoin, etc. ; 3° enfin quelques plantes parasites ou même nuisibles par leurs propriétés délétères. Le docteur Bertherand a signalé les suivantes : l'Atractyle, qui rappelle l'aspect d'un petit artichaut, la coriaire, arbuste des endroits frais, le garou, arbrisseau aux fleurs d'un blanc rosé et aux baies d'abord vertes, puis rouges lorsqu'elles sont mûres, le laurier-rose, l'œnanthe safranée, qui présente des fleurs très-petites et blanches, des fruits oblongs et couronnés par cinq pointes aiguës, la scille dont la grosse racine renferme un suc à odeur âcre et alliacée, le troëne qui a la taille du jasmin et dont les baies sont vénéneuses ; nous ajouterons la férule comme délétère avant sa floraison.

N'oublions pas de signaler l'alfa, qui croissait abondamment dans tout notre arrondissement, mais qui devient rare et que l'on est obligé d'aller chercher plus haut pour l'exploiter avec avantage.

M. A. Warion, ancien médecin-major qui s'est beaucoup occupé de botanique pendant son séjour en Algérie et notamment à Bel-Abbès, et qui a découvert quelques plantes auxquelles son nom a été donné, a bien voulu nous faire parvenir, par l'intermédiaire du docteur Fabriès, les renseignements suivants qui sont très-importants pour notre étude. Nous regrettons vivement que la science ait, depuis, perdu un auxiliaire aussi dévoué, et que notre reconnaissance ne puisse plus s'appliquer qu'à sa mémoire.

Le caractère particulier de cette flore est d'être comme intermédiaire entre la flore du littoral et celle des Hauts-Plateaux ; dans son rayon on trouve un assez grand nombre d'espèces descendues des Plateaux et qui ne vont pas plus loin, de même que d'autres espèces de la région du littoral ne franchissent pas le col des Ouled-Ali ou le versant du Tessalah qui regarde la plaine de la M'léta. Les familles les plus nombreuses de la flore de Bel-Abbès sont les composées, les crucifères, les graminées, les papilionacées et les labiées, dont les espèces remarquables ou spéciales figurent dans le tableau qui suit :

PLANTES DES HAUTS-PLATEAUX NE DÉPASSANT PAS BEL-ABBÈS

Renonculacées :	Ranunculus macrophylus.	*Crucifères :*	Sisymbrium runcinatum.
—	Delphinium mauritanicum	—	id. crassifolium.
Crucifères :	Arabis parvula.	—	Erysimum kunzeanum.
—	Alyssum granatense.	—	Brassica maurorum (plante spéciale au Tessalah et aux environs de Temouchen).
—	id. scutigerum.		
—	Clypeola cyclodontea.		

PLANTES A PEU PRÈS PROPRES A LA PROVINCE D'ORAN

Crucifères :	Erucastrum varium.	*Linées :*	Linum asperifolium.
—	Diplotaxis auriculata	—	id. munbyanum.
—	Cordylocarpus muricatus	*Malvacée :*	Malva ægyptia.
—	Psychine stylosa.	*Géraniacée :*	Geranium malvæflorum (oued Sarno).
Cistinées :	Helyanthemum papillare.	*Légumineuses :*	Genista quadriflora Tenira
—	id. intermedium.	—	Genista ramosissima.
Caryophillées :	Silene apetala.	—	Tetragonolobus conjugatus (Tessalah).
—	id. scabieda (Hassasna, Tenira).	—	Astragalus incurvus.
—	Silene argilosa (plaine du Tessalah).	—	id. caprinus.
		—	id. lanigerus.

PLANTES A PEU PRÈS PROPRES A LA PROVINCE D'ORAN (*suite*)

Papilionacées :	Vicia altissima (Bou-Kanélis, Tenira).	*Borraginées :*	Echium sericeum.
—	Hippocrepis minor.	—	Cynoglossum clandestinum.
Umbellifères :	Daucus maximus.	*Scrophularinées :*	Linaria rubrifolia.
—	id. parviflorus (Bou-Kanélis).	—	Odontites purpurea.
—	Bupleurum gibraltaricum.	*Labiées :*	Thymus fontanesii.
—	Peucedanum Munbyi (plaine du Tessalah).	—	Salvia bicolor.
—	Hohenackeria polyodon.	—	id. patula.
		—	Teucrium bracteatum.
Composées :	Plagius grandiflorus.	*Plantaginée :*	Plantago lœflingii.
—	Calendula gracilis.	*Chénopodiacée :*	Beta macrocarpa (derrière les tuileries de Muley-Abd-el-Kader).
—	id. algeriensis.	*Daphnéacées :*	Passerina nitida.
—	Echinops strigosus.	—	id. vigata.
—	Centaurea sicula.	*Liliacées :*	Asphodelus acaulis (oued Sarno).
—	id. algeriensis.	—	Muscari ciliatum.
—	id. infestans.	*Aroïdée :*	Biarum bovei.
—	id. eriophora.	—	Arizarum simorrhinum.
—	Carduncellus pinnatus.	*Juncée :*	Juncus fontanesii.
—	id. calvus (oued Sarno).	*Graminées :*	Stipa parviflora.
—	Carduus leptocladus.	—	id. barbata.
—	Thrincia maroccana (Tessalah).	—	id. tortilis.
—	Barkhausia myriocephala (oued Sarno, Tessalah).	—	id. tenacissima (alfa).
—	Sonchus mauritanicus (oued Sarno, Tessalah).	—	Catapodium tuberculosum.
—	Sonchus glaucescens (Bou-Kanelis).	—	Wangenheimia lima.
Convolvulacées :	Cuscuta (introduite depuis 1872 dans les luzernières du Telagh et de Bou-Kanélis).		etc. etc.

III

Climat. — Observations météorologiques. — Hygiène publique

Climat. — Observations météorologiques. — Avant d'aborder les traits caractéristiques de l'agriculture locale, il nous paraît

utile de dire quelques mots des influences que les agents atmosphériques peuvent exercer sur les gens, les animaux et les plantes de cette région.

Les agents physiques, qui influent sur la santé des êtres animés et modifient la végétation, ont des propriétés sur lesquelles nous n'avons pas à nous arrêter, autrement que pour rappeler qu'ils sont indispensables à la vie des uns et des autres; mais nous devons exposer les conditions particulières dans lesquelles leur action se produit dans notre arrondissement, après avoir fait remarquer que, de même que pour le reste de l'Algérie, le Sahara a une très-grande influence sur le climat de cette contrée.

Pour atteindre ce but nous avons utilisé les observations météorologiques faites à Bel-Abbès par les soins des Ponts et Chaussées, de 1861 à 1867 inclusivement, et celles recueillies par M. Evrard, de 1877, à 1880 dans la station installée au Génie depuis le 1er août 1875, par feu Sainte-Claire Deville, de l'académie des sciences.

Rappelons tout d'abord que les premières expériences ont été faites dans la maison Bastide, c'est-à-dire en pleine ville, au milieu d'une population nombreuse et dans une partie entourée de murs, tandis que les secondes se font dans un endroit isolé de la ville, beaucoup plus à découvert et loin de la population.

Les instruments météorologiques de la station de Bel-Abbès comprennent un abri réglementaire, un baromètre à large cuvette, des thermomètres à maxima, à minima, fronde, pinceau sec et mouillé, un pluviomètre décuplateur de 0m20 de diamètre, un atmismomètre de Piche, qui tous sont vérifiés à certains intervalles.

Nous renvoyons aux paragraphes qui précèdent pour tout ce qui concerne la position topographique de Bel-Abbès, nous bornant à reproduire les coordonnées géographiques suivantes : latitude nord, 35°12'; longitude ouest de Paris, 2°58', et à mentionner que, dans la station du Génie, le haut de la cuvette du baromètre est à 476m05 au-dessus du niveau de la mer, le

haut de la cuvette du pluviomètre à 477m04, et les thermomètres à 478m.

Tout en tenant compte de certaines difficultés d'application inhérentes à toute œuvre qui débute, bien que ces observations n'aient pu être faites sur de nombreux points de ce territoire, comme cela aurait été nécessaire pour déterminer le climat général de cette contrée, et bien que, même pour Bel-Abbès-ville, le nombre des observations ne soit pas suffisamment élevé pour asseoir une opinion très-exacte, puisque l'on n'est pas encore certain de la vraie température moyenne de Paris, où l'on a fait des millions d'expériences, on trouvera cependant dans ce travail, nous en avons la certitude, des appréciations très-utiles qui pourront être complétées par de nouvelles et incessantes recherches.

D'un autre côté, notre agriculture est encore dans la période des progrès de chaque jour, et ce n'est que bien plus tard qu'il sera possible de déduire quelques caractères du climat local par l'étude comparée des productions les plus importantes de ce même territoire.

Si nous n'avions qu'à envisager la chaleur, en faisant abstraction de toutes les causes qui en modifient les effets, comme l'altitude de ce point, son orientation, sa situation dans une vallée élevée, ses quelques abris, toutes conditions, soit relatives à la position géographique de ce lieu, soit relatives à la configuration du sol, à l'état de sa surface et à celui de l'atmosphère, qui caractérisent la situation météorologique de cette contrée, nous pourrions dire que notre climat est tempéré, notre arrondissement se trouvant, par sa position latitudinale, dans la zone boréale de ce nom

Mais, par suite des diverses modifications que nous venons d'indiquer, l'expérience seule peut nous donner des résultats assez exacts, et nous consignons, dans les deux tableaux suivants, ceux qui résultent de onze années d'observations.

Résultats généraux de la météorologe annuelle de Bel-Abbès

Moyenne des températures		Température			Quantité moyenne annuelle de pluie — millimètres	Nombre moyen annuel de jours de							
Maxima	Minima	Moyenne annuelle	la plus haute observée	la plus basse observée		Pluie	Gelée	Neige	Grêle	Orage avec ou sans tonnerre	Siroco	Tremblements de terre	Brouillard
23°41	9°15	16°28	44°00 le 15 juillet 1875	— 9°3 le 14 janvier 1880	337.5	76.2	31 0	0.8	2.5	26.0	14.3	0.02	16.9

Moyennes mensuelles et des saisons agricoles

Mois et saisons	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Hiver	Printemps	Été	Automne	Année
Maxima..........	13°81	15°51	17°64	21°40	26°02	30°93	35°35	34°77	29°34	23°66	17°89	14°58	14°63	21°68	33°68	23°63	23°41
Minima.....	1°94	3°56	5°43	7°95	9°93	13°74	16°85	17°07	13°91	10°31	6°24	2°84	2°78	7°77	15°89	10°15	9°15
Température moyenne.. ..	7°87	9°58	11°55	14°67	17°97	22°33	26°14	25°92	21°62	16°98	12°05	8°66	8°70	14°73	24°80	16°88	16°28
Pluie en millimetres.... ...	41 1	38 7	58 9	42.1	26 8	8 8	0 06	1 1	15 8	22.4	41 8	39 9	119 7	127 8	10 0	80.0	337 5

Les calculs que nous avons faits pour établir ces tableaux nous permettent, en outre, de présenter quelques remarques de nature à les compléter.

Le climat de Bel-Abbès, essentiellement continental, est très-chaud, puisque la température moyenne annuelle est de 16°28, et excessif, la température variant beaucoup d'une saison à l'autre, et les moyennes mensuelles allant de 7°87 en janvier, à 26°14 en juillet. Comme ces moyennes ne suffisent pas pour les agronomes qui ont aussi un grand intérêt à connaître les variations des différentes journées, nous ajouterons que la température change d'une façon notable dans la même journée, marquant ainsi des différences qui dépassent souvent 12° pendant les jours d'hiver, et 24° en été.

Les mois les plus froids sont par ordre d'importance : janvier, décembre et février ; les plus chauds : juillet, août, juin et septembre, et le mois d'octobre est celui qui se rapproche le plus de la température moyenne de l'année.

Les extrêmes absolus, si importants à connaître, certains végétaux ne pouvant vivre au delà de températures trop basses ou trop élevées, ont été de — 8°3 le 14 janvier 1880, — 7°0 le 29 janvier 1877, — 6°2 le 22 décembre 1879, — 5°6 le 16 janvier 1878, — 5°5 le 5 janvier 1864, — 4°3 le 13 février 1862, — 4°0 le 21 janvier 1861, — 3°3 le 21 décembre 1866, — 2°5 le 29 décembre 1865, — 1°5 le 28 janvier 1863 ; et de 44°0 le 15 juillet 1865, — 43°3 le 28 août 1878, — 43°3 le 7 juillet 1864, — 43°0 le 8 juillet 1862, — 42°8 le 30 juillet 1880, — 42°8 le 29 juillet 1866, — 42°0 le 27 juin 1879, — 41°2 le 11 juillet 1877, et 38°8 le 25 juillet 1861.

L'époque du maximum de température a lieu, en général, vers la fin du mois de juillet et souvent dans la première quinzaine du mois d'août ; celle du minimum vers le milieu du mois de janvier et rarement à la fin de décembre.

De plus, les gelées dont le nombre s'élève à 31 par année, sont parfois très-nuisibles à la végétation, parce qu'elles ont lieu au printemps, moment où elles saisissent plusieurs végétaux qui ont donné signe de vie, mais dont les organes sont encore

herbacés ou tendres, et où un dégel subit, occasionné par l'influence d'un soleil vif, produit beaucoup de mal, comme cela s'est malheureusement vu les 1er et 12 mai 1879, où la température est descendue à — 1°0 et — 0°8.

Nous avons adopté, pour nos différentes saisons, le groupement suivant qui répond bien mieux que celui des saisons astronomiques à la démarcation des phénomènes météorologiques à différentes époques : mars, avril et mai pour le printemps ; juin, juillet et août pour l'été ; septembre, octobre et novembre pour l'automne ; décembre, janvier et février pour l'hiver, et nous trouvons de la sorte un hiver tiède et un été très-chaud séparés par un printemps et un automne à température à peu près égale.

Nous devons encore faire cette remarque, appliquée aux maxima, aux minima aussi bien qu'aux moyennes, que les températures des mois de décembre, d'avril et d'octobre sont, d'une manière sensible, respectivement les mêmes que celles de l'hiver, du printemps et de l'automne, et que celle du mois d'août se rapproche le plus de la température moyenne de l'été.

Si maintenant nous utilisons les données que nous trouvons dans le *Bon Fermier*, de M. Barral, pour neuf villes de France, nous pouvons en déduire que la moyenne des températures maxima de Bel-Abbès est entre celles de Nantes et d'Alger, celle des minima entre celles de Toulouse et d'Alger, la moyenne annuelle entre celles d'Alais et d'Alger, la température la plus haute observée entre celles de Nantes et d'Alger, la plus basse observée moins basse que celles relevées à Lille, Metz, Châlons-sur-Marne, Paris, Nantes, Orange, Alais, Toulouse et Marseille, et que la moyenne de chacune des quatre saisons de Bel-Abbès est, en outre, supérieure à celle de chaque saison correspondante des neuf villes qui précèdent.

Mais, malgré son importance qui domine celle de tous les autres éléments d'un climat, la chaleur n'étant pas le seul agent physique qui ait une influence sur les conditions climatériques d'une contrée, nous devons ajouter que le climat de Bel-Abbès, considéré au point de vue du degré de son humi-

dité, est très-sec, la pluie assez rare ne tombant qu'un jour sur 4 1/2 à 5, et les jours lumineux très-nombreux, ainsi que la température élevée de cet endroit exerçant une grande influence sur l'évaporation. La rosée se produit au printemps et se continue tant que la terre est encore humide ; les brouillards, assez rares, tiennent peu de temps, et se dissipent presque toujours avant midi.

Toutefois les pluies sont assez abondantes pour rendre presque certaines les cultures d'hiver, surtout lorsqu'elles sont un peu réparties, comme cela a lieu d'ordinaire, et qu'elles ne font pas défaut au printemps ; quant aux cultures d'été, elles ne peuvent être abordées, on le comprend, qu'avec l'aide des irrigations.

Les pluies commencent en septembre et tombent d'une façon très-irrégulière ; elles sont plus abondantes en mars, avril, novembre, janvier, décembre, février, et plus rares en juillet, août, juin, septembre, octobre et mai. Les 337 millimètres relevés, comme moyenne annuelle des pluies tombées pendant onze années à Bel-Abbès, se répartissent ainsi par saison : 36, 37 pour cent en hiver, 38,87 au printemps, 0.31 en été, 24.45 en automne.

Pendant la période observée, les années où il est tombé le plus d'eau sont : 1864 (487^{mm}9), 1865 (474^{mm}9), 1876 (456^{mm}), 1877 (389^{mm}9), 1880 (379^{mm}7) ; celles où il en est tombé le moins sont : 1861 (200^{mm}9), 1867 (207^{mm}8), 1879 (260^{mm}4).

Les plus fortes pluies ont donné 51^{mm}0 le 7 mai 1880, 45^{mm}5 le 3 mai 1880, 39^{mm}0 le 17 mars 1878, 38^{mm}1 le 2 janvier 1865, 34^{mm}6 le 25 avril 1864, et 31^{mm}4 le 5 novembre 1864. Il pleut moins que dans les villes de France désignées ci-dessus et qu'à Alger, et le nombre moyen annuel des jours de pluie se rapproche de celui de Marseille ; le nombre des journées de neige est inférieur même à celui de Marseille, car elle ne tombe qu'à plusieurs années d'intervalle, un jour ou deux, et ne tient pas sur le sol.

Ces exemples, ce que nous avons dit plus haut de l'irrégu-

larité des pluies, et cette remarque que celles-ci sont plus abondantes dans les pays montagneux qui environnent la vallée de Bel-Abbès, comme le montrent les crues fréquentes et quelquefois considérables de la Mekerra. donnent la raison pour laquelle nos cours d'eau et même plusieurs ravins constituent de véritables torrents pendant la saison des pluies, pour devenir presque secs pendant l'été. L'administration supérieure doit aussi y trouver le devoir impérieux de créer des barrages pour retenir ces richesses qui s'en vont en pure perte à la mer, alors qu'elles devraient être utilisées à corriger la sécheresse de nos étés, et d'ouvrir quelques puits artésiens dans le même but. le déboisement considérable de cette région aggravant encore cette situation.

Les vents sont assez variables dans la contrée ; ceux de l'ouest dominent pendant les journées d'hiver, tandis que pendant les nuits on a très-souvent du vent du sud, mais faible, ce qui s'explique par le refroidissement nocturne des régions sahariennes ; pendant la journée, au contraire, la masse liquide de la Méditerranée s'échauffant moins que l'intérieur aride du continent, l'appel se produit dans le sens du sud.

De telle sorte qu'à cette époque le vent du soir ou de la nuit vient du sud pour tourner au nord pendant le jour en passant par l'ouest, et que les gelées qui se produisent par rayonnement ont lieu fréquemment après le vent nocturne du sud.

En été ce sont les vents du nord et du nord-est qui dominent pendant le jour, puis viennent ceux du nord-ouest ; pendant la nuit les observations indiquent le plus souvent un temps calme, sans vent.

Les vents du matin sont généralement très-faibles, ceux de l'après-midi modérés et quelquefois assez forts, ceux du soir faibles et modérés.

L'observation permet de tirer les déductions suivantes de la direction des vents en cet endroit : les vents nord et nord-est sont froids et abaissent la température ; le vent d'ouest accompagne les temps couverts et amène la pluie ; les vents du sud

élèvent souvent la température pendant le jour, surtout lorsque le courant saharien s'abaissant, le siroco souffle et nuit à la végétation ; pendant la nuit, au contraire, dans les matinées et parfois même pendant la journée, ce vent du sud est froid. Les vents qui produisent les plus grandes modifications sont ceux du sud-est, direction suivie par le siroco lorsqu'il souffle avec le plus de violence, qu'il est le plus chaud et qu'il est accompagné de poussière et de grains de sable, et les vents d'ouest et du nord-ouest qui, nous l'avons vu, sont les vents de pluie.

On voit souvent deux courants en sens inverse, l'inférieur venant du nord et le supérieur venant du sud, ce qui montre que dans ce pays-ci les courants atmosphériques se substituent l'un à l'autre très-fréquemment, le vent faisant parfois le tour du compas dans la journée.

Ce fait explique aussi les vents chauds que nous ressentons venant de l'ouest et du nord-ouest, car alors le courant polaire dévie le courant qui vient du sud, et par la raison contraire les vents froids que nous éprouvons, quoique venant du sud.

Le climat de Bel-Abbès est brillant, avec un ciel toujours pur et un soleil resplendissant pendant la saison sèche, et souvent très-net même pendant les premiers mois de l'année ; c'est pour cela que les plantes à fruits et à graines s'y trouvent particulièrement bien.

Les orages assez fréquents sont surtout produits par les grandes chaleurs et se traduisent par des éclairs qui s'aperçoivent l'été à l'horizon sud ; quelquefois ils sont accompagnés de coups de tonnerre, rarement de grêle. Lorsque celle-ci tombe au mois d'avril, elle nuit non-seulement aux produits de l'horticulture, mais aux céréales qui sont en ce moment très-avancées.

A la suite des considérations qui précèdent et qui sont déduites des observations météorologiques, nous croyons indispensable de rappeler les désirs suivants qui sont généralement exprimés par les agriculteurs aux époques les plus critiques de la végétation : Pour placer ici les récoltes dans de bonnes conditions de réussite il faut, en novembre et décembre, un temps

humide et une douce chaleur nécessaires à la levée des céréales et favorables à la cueillette des olives ; en janvier et février, un peu d'eau pour faciliter les labours préparatoires, et, en même temps, une température assez froide pour ne pas voir la végétation trop activée dans la crainte des éventualités des mois suivants ; en mars et avril, un temps faiblement chaud avec une légère humidité pour avoir de belles fleurs sur les arbres et obtenir, par suite, une fécondation réussie. D'après la remarque des cultivateurs il serait à souhaiter qu'il plût vers le milieu et à la fin du mois d'avril pour assurer, ou tout au moins pour sauver d'une grande perte les récoltes en terre, car sans cela les feuilles jaunissent et semblent vouloir se dessécher, indiquant bien par là que la transpiration qui a lieu par les feuilles est plus active que l'absorption des liquides fournis par la terre. Ces indices montrent le moment précis où il convient d'utiliser l'irrigation, lorsque l'on dispose de ce puissant auxiliaire. Pendant la fécondation on aurait aussi à déplorer une trop grande sécheresse, de même que les brouillards intenses qui, portant toujours préjudice aux étamines ainsi qu'à l'ovaire des plantes, empêchent la fécondation de se produire. On sait que les vents trop violents produisent les mêmes effets, surtout pour les fleurs des arbres fruitiers, car on se rappelle que ces effets sont tempérés ou presque nuls pour les céréales, grâce aux dispositions particulières prises par la nature.

La chaleur et la lumière, si utiles à la fructification, ne faisant pas défaut ici, une pluie est à désirer en mai pour conduire à bien les céréales ; le beau temps est nécessaire pendant le mois de juin pour l'accomplissement de nos moissons qui redoutent les pluies d'orage qui tombent souvent à cette époque, retardent ces travaux, noircissent les orges et la paille.

En juillet et août la rentrée des grains et leur battage, qui se font entièrement en plein air, exigent un beau temps exempt de pluie et accompagné de vent dans l'après-midi.

Enfin, chacun demande, en septembre, un temps chaud pour parfaire la maturité des raisins, ne pas troubler les vendanges

et permettre à la fermentation de se produire dans de bonnes conditions et de se terminer rapidement.

Si nous examinons à nouveau les caractères météorologiques de notre contrée pour les comparer à ceux qui ont permis de diviser l'Europe en grandes régions agricoles, nous trouvons que le territoire de Bel-Abbès appartient à la région des oliviers de Gasparin, mais à cette sous-région où l'olivier succombe parfois aux rigueurs du froid, comme cela eut lieu chez nous au mois de juin 1857, où la vigne et les arbres fruitiers sont atteints par les gelées de printemps, où le coton ne peut être cultivé, où l'oranger ne donne ses fruits qu'exceptionnellement dans des endroits abrités, et où le tabac, les tomates, les poivrons et quelques plantes à culture d'été doivent être semés sur couches couvertes pour être mis en pleine terre au moment où les gelées du printemps ne sont plus à craindre, mais où l'on trouve encore le pin pignon, le pin d'Alep et le genévrier qui appartiennent exclusivement à cette région.

Dans cette région on cultive avec succès et par ordre d'importance : les céréales, et surtout les blés, la vigne, les oliviers, le maïs, les mûriers, les arbres fruitiers et quelques plantes fourragères artificielles, notamment la luzerne. La jachère y est pratiquée, les prés y sont très-peu nombreux, et les irrigations augmentent d'une manière considérable les produits du sol.

Nous retrouverons dans les pratiques agricoles que nous aborderons bientôt, en parlant de la culture de Bel-Abbès, la plupart des plantes que nous venons de nommer ici.

Hygiène publique. — Le climat de Bel-Abbès est salubre ; du reste l'arrondissement présente un certain nombre de véritables climats partiels qui sont dus à la configuration topographique du sol, à son orographie et à l'état de ses cours d'eau.

A Bel-Abbès la salubrité est des plus remarquables ; les naissances dépassent les décès d'un quart, et parfois même d'un tiers, bien qu'il doive être fait une exception pour l'année 1876, pendant laquelle ont sévi des épidémies de variole et de rougeole d'une très-grande intensité. Ainsi nous relevons dans

la commune de Bel-Abbès, en 1877, 615 naissances et 422 décès, en 1878, 586 naissances et 416 décès, en 1879, 639 naissances et 531 décès.

La fièvre paludéenne du début est presque inconnue aujourd'hui en ville et dans la banlieue et, en dehors des maladies contagieuses qui sévissent là comme partout, on ne peut signaler aucune affection tenant à la nature du sol ou du climat ; elles y sont à peu près les mêmes qu'en France, et l'on voit parfois à Bel-Abbès ce fait singulier que le nombre des malades atteint son minimum en été et en automne.

Nous avons constaté que le climat de Bel-Abbès est excessivement chaud en été et relativement froid en hiver ; nous avons dit aussi que la température est sujette à des oscillations considérables et que la différence entre le maximum et le minimum diurne dépasse parfois 20°.

Aussi, quoique le thermomètre marque 42 et 43° en été, les nuits sont excellentes et fraîches, le mercure tombant à 20 et 21° et quelquefois plus bas, ce qui permet de réparer aisément les forces perdues pendant la journée.

D'autre part, la sécheresse excessive de l'atmosphère rend la transpiration cutanée plus facile et l'organisme supporte mieux cette température élevée mais sèche, qu'une autre moins haute mais humide, comme cela se produit sur les bords de la mer.

Quelques points de l'arrondissement, placés dans des bas-fonds, sont moins bien favorisés que Bel-Abbès ; mais, la culture aidant, l'assainissement y fait des progrès rapides, et tel endroit qui était autrefois inhabitable, est aujourd'hui en pleine prospérité.

Enfin, les individus des diversee nationalités s'acclimatent fort bien, notamment ceux du midi de l'Europe, et parmi eux les Français, puisque nous voyons encore au milieu de nous un très-grand nombre de concessionnaires du début qui ont victorieusement surmonté toutes les difficultés qui s'attachent à une semblable épreuve. Les registres de l'état civil fournissent de leur côté la démonstration de la salubrité de ce climat.

IV

Archéologie

Il est peu de colons qui, par leur propre expérience ou par ce qu'ils en ont entendu dire, ne sachent que notre arrondissement renferme un grand nombre de monuments anciens, dont on retrouve les traces de toutes parts, mais qu'un manque d'organisation spéciale n'a pas encore permis d'utiliser, comme ils le méritent, dans le but de préciser des faits que nous aurions intérêt à connaître sur les différents peuples qui se sont succédé dans cette contrée depuis les premiers âges jusqu'à nos jours.

Peu de personnes, en effet, ont écrit sur ce sujet qui demande, pour être abordé, des aptitudes particulières ; aussi sommes-nous heureux, pour dire un mot de cette question fort intéressante, de mettre à profit les notes adressées à l'*Echo d'Oran* par M. Beuzelin, il y a une dizaine d'années, et celles que renferment les écrits de M. L. Lacretelle.

Nous savons qu'un officier supérieur en non activité, qui occupe ses loisirs à de grandes études sur la topographie et l'archéologie de cette région, a fait opérer des fouilles importantes en différents endroits de l'arrondissement ; mais nous ne connaissons pas les résultats complets qu'il a obtenus et que le monde savant aurait le plus grand intérêt à voir publier.

Cette ignorance est d'autant plus regrettable que, indépendamment des Vandales, qui détruisirent au lieu de créer, et des hérétiques, qui mirent tout en œuvre pour effacer les témoins du Christianisme, l'action du temps a également permis d'enfouir un grand nombre de ces richesses archéologiques qu'il faut aller chercher maintenant sous terre, pour les retrouver à peu près intactes, grâce à l'insouciance des Arabes et des Turcs, sans parler de celles que les colons, certainement inconscients, ont détruites en les utilisant par fragments pour leurs constructions.

Il eût cependant été bien facile, avec un peu de prévoyance,

de sauver ces antiques souvenirs, qui nous auraient permis de reconstituer le passé, au double point de vue de l'histoire et de la colonisation de ce pays.

Des ruines très-apparentes en bien des endroits témoignent de l'importance que les Romains, en particulier, avaient attachée à l'occupation de ce territoire, et indiquent que Bel-Abbès était sur une voie parallèle à la mer, relié d'un côté à Tlemcen (Pomaria) et Maghrnia (Syr), et de l'autre à Mascara (Castra puerorum), avec des ramifications sur Ben-Youb (Albulæ, sous entendu terræ, les terres blanches) et la Ténira, qui d'après M. Mac-Carthy, représente la station ad Dracones de l'itinéraire d'Antonin.

Cette grande artère réunissait les postes très-nombreux dont on peut étudier les vestiges que l'on retrouve presque à chaque pas.

Des traces de constructions anciennes se trouvent au plateau des Maadja, dans les Cheurfa, et, à quelque distance de là, sur une étendue de plus d'un hectare, tout près de la rivière.

Une autre voie secondaire, qui semble avoir existé entre Arbal (Gilva) et Mascara, passait non loin de la djemâa des Ouled-Ali, et traversait la rivière près de la ruine dont nous venons de parler.

Des postes militaires, évidemment chargés de veiller sur l'ensemble de ce pays, se trouvaient tout autour du plateau que nous venons de désigner et près des sources d'Affeurd, d'Ellésian, de Tazeroft, et de Lymmari, comme l'indiquent d'énormes blocs et des pans de murs actuellement recouverts, en partie, par les broussailles.

Au village des Trembles devait exister un poste, dont on reconnaît encore la forme hexagonale. Sur le djebel Mossagrani, entre Bou-Djebâa et Mercier-Lacombe, un fort permettait de découvrir une grande partie de la province, et commandait une certaine étendue de la contrée.

Les mêmes vestiges se retrouvent dans tout le pays des Cheurfa, sur des superficies quelquefois très-grandes, et l'on y voit notamment des excavations maçonnées qui ont dû servir de refuges.

Un fort très-important, placé au sommet du Tessalah, non loin de la petite cité d'Astacilis, rendait facile la surveillance du pays à une très-grande distance, depuis Oran et Arzew (Portus magnus), jusqu'à Aïn-Temouchen (Timici) et Ben-Youb.

Les parties de cette contrée où l'on retrouve ces ruines sont nombreuses, et sans entrer dans des descriptions qui dépasseraient le cadre de ce travail, nous pouvons citer, parmi les principales : la propriété du commandant Marchant, Aïn-Sofra, la plaine de l'oued Sarno, le sommet du Tessalah, les pentes ouest de cette montagne, la tête de l'oued Mokthar, près de la fontaine d'Aïn-el-Hadjar, les fermes Reliaud, Lenoir, Redon, Blanchet, la koubba de Sidi-ben-Aïssa, où l'on découvre successivement des traces de tunnels descendant dans les parties basses, de postes, de constructions en pierres de taille, avec de belles mosaïques, de bourgs fortifiés, de thermes, de nombreux bassins en pierres de taille, destinés à emmagasiner les eaux, et de barrages établis sur les ravins dans le même but.

Près de la source de l'oued El Herarib, au même endroit, quelques bassins portent de très-jolies incrustations d'émaux blancs transparents, avec des dessins d'une grande finesse.

A Aïn-el-Kerma, sur le territoire du douar des Delahim, tribu des Hazedj, on a trouvé un fragment d'auge, creusée dans un grès mobile, dont les dimensions pouvaient être de deux mètres de longueur, quatre-vingts centimètres de largeur, et cinquante centimètres de profondeur.

Un chemin allant de Temouchen à Mascara passait, près du Tessalah, le Chabet M'gatis, sur un pont dont on voit encore les têtes, recouvertes de terre et de gazon ; il en est de même à l'endroit où cette route traversait le Chabet Djouan-Tolba.

Indiquons encore, en poursuivant notre route, des traces de postes près de plusieurs sources de la vallée de Tiffilès, d'une ville romaine à Hadjar-Roum (Rubræ), et non loin de Tabia, de postes environnés d'oliviers sauvages dont l'abondance, la beauté et la position semblent montrer qu'ils ont été l'objet d'une culture ancienne.

Ben-Youb nous permet d'inscrire, au compte du passé,

diverses enceintes élevées au centre de la plaine, dont l'une d'elles aurait eu plusieurs mètres d'épaisseur, des partiteurs des eaux, des colonnes, des pierres taillées, des thermes et une vigie placée sur une éminence.

De nombreuses inscriptions y ont été recueillies ; l'une d'elles, placée devant la porte de la maison de M. de Diétrich, a été trouvée au commencement de 1874, en réparant la route sur la rive droite. Le service des Ponts et Chaussées, dans le but d'en conserver quelques-unes, s'en est servi comme bornes indiquant des points de repère ; d'autres ont été placées à l'entrée du cercle militaire de Bel-Abbès.

Enfin, la maison de M. Colin, bâtie sur le terrain de l'ancien camp, se trouve près de l'entrée d'une voûte non encore explorée.

L'occupation romaine est également attestée près de la Tenira, par les ruines que l'on retrouve sur les pentes du mont Tergou, et sur les principaux sommets des montagnes du Kçar et de Moxi.

Il en est de même à Sfisef et dans tout le pays qui, des plaines de Tiliouïne et de Meid, s'étend jusqu'au delà du fort de Mossagrani, dont nous avons parlé au début, et où l'on trouve de nombreux restes de constructions anciennes.

A Sfisef même on découvre les traces de bassins, de conduites d'eau, d'un ancien moulin et des débris nombreux de poteries aux formes magnifiques qui indiquent bien l'existence, en cet endroit, d'une ancienne fabrique de ces objets.

L'époque romaine n'est pas seule représentée par les anciens monuments, et M. Beuzelin pense que peu de tribus en Algérie renferment une aussi grande quantité de ruines, dites Berbères, que celle des Djaffra Touama et M'Hamid, qui dépend de la commune mixte de Daya.

Il cite, entre autres, les ruines de Sidi-Yahia, lieu anciennement célèbre par son école, où se trouvent de nombreuses fondations de constructions qui paraissent d'origine arabe, et qui sont disséminées sur plusieurs hectares, des restes de murs d'enceintes, de jardins et de cours, plusieurs koubbas bien

entretenues ; — à 12 kilomètres environ plus à l'est, sur la rive droite de l'oued Oungreiz et sur un rocher, dernier pli du djebel Adaïm, une ancienne construction fort remarquable, désignée par les Arabes sous le nom de Déchera M'ta el Sultan, avec des murs de 2m50 c. d'épaisseur, sur près de 45 mètres de long de chaque côté, en pierres grossièrement taillées ; sur tous les mamelons se trouvent des ruines circulaires ; — au sud-est et près de la Smala du Télagh, une Déchera semblable à la précédente avec des murs de trente-cinq mètres de côté, et de 2m40 d'épaisseur ; près de là, un peu plus haut, à Aïn-Kuisbah, des ruines d'origine romaine : — presque à la naissance de l'oued Télagh (ad Dracones), à la hauteur de la fontaine des 400 mètres, une autre Déchera ; — à Aïn-Kachbak, des débris d'anciennes constructions civiles quadrangulaires et d'amas de pierres de forme circulaire, ces dernières constamment sur les hauteurs ; une antique voie venant du sud passe en cet endroit ; — Aïn-Tafessour, au centre de la forêt de Tendfelt, point excessivement remarquable pour un archéologue, et qu'a dû habiter une nombreuse et intelligente population ; dans une plaine de plusieurs centaines d'hectares, on rencontre, à tout instant, des ruines d'habitation affectant une forme carrée, presque toutes isolées, et sur les mamelons le même type circulaire que précédemment ; — Aïn-Nours, à 5 kilomètres plus haut sur le même ravin, Aïn-el-Hadjar, non loin de là, Aïn-Zid-el-Moumen, qui présentent toujours les mêmes caractères : ici, ruines de forme quadrilatérale, là-haut de forme circulaire d'un diamètre moyen de 4 à 6 mètres ; — Taoudmout et Marhoum, à seize kilomètres l'un de l'autre, aux extrémités sud des Ouled-Sidi-Khelifa, puits au nombre de plus de cent, connus depuis la plus haute antiquité.

M. Beuzelin a quelquefois remarqué, au-dessous des décombres, de larges dalles placées horizontalement et contiguës, au-dessous desquelles on reconnaît comme une excavation, un caveau ; il indique notamment le mamelon le plus rapproché d'Aïn-Hallouf, au sud-est du Télagh, comme un point où des fouilles pourraient bien amener quelques découvertes.

Ces simples renseignements ont surtout pour but d'exciter le zèle des personnes compétentes, de façon à déterminer, par de nouvelles recherches, si ces ruines ont appartenu aux premiers âges, aux Berbères, aux chrétiens refoulés durant plusieurs siècles dans ces montagnes, ou bien aux Arabes.

Il appartient à la commission, nommée au mois d'août 1878, pour dresser l'inventaire des richesses d'art du département, d'utiliser ces données, en parcourant la contrée pour y relever avec soin et méthode les ruines signalées de tous côtés, en interrogeant ces anciennes constructions, ces postes militaires, ces aqueducs, ces barrages, ces tombeaux, ces objets variés, témoins de tant de siècles écoulés, en étudiant enfin ces précieuses inscriptions, retrouvées à Bel-Abbès, dans la vallée de Zélifa, au Tessalah comme à Tifilès, de manière à faciliter les études de ceux qui, en rapprochant ces faits isolés, chercheront à reconstituer le passé.



CHAPITRE II

AGRICULTURE

I

Statistique agricole de 1879-1880. — Données sur l'Agriculture des années 1854 et 1855. — Propriété urbaine. — Valeur foncière et locative. — Superficie de la propriété cultivée. — Défrichements. — Main-d'œuvre. — Constructions. — Matériel agricole.

S'il nous a été permis de dire que l'homme se trouve ici placé dans de bonnes conditions d'hygiène, pourvu qu'il tienne compte des sages conseils qui ont été donnés à plusieurs reprises, et de constater que les fièvres du début ont presque complétement disparu, pour faire place à une situation fort bonne au point de vue de la santé publique, il n'est pas encore possible d'établir une comparaison des cultures locales avec celles des autres pays européens, comme on le fait ordinairement à la suite de toute étude météorologique.

Notre arrondissement est, en effet, livré à la colonisation depuis trop peu de temps pour avoir dit son dernier mot au point de vue agricole ; aussi la situation présente ne saurait-elle être considérée que comme une étape très-importante, il est vrai, et non comme la dernière expression du progrès.

Quant à la prospérité agricole de notre contrée, nous la croyons des mieux établies, et nous ne souhaitons rien tant que de voir le public partager cette conviction, lorsqu'il aura lu attentivement ce chapitre.

Les terres des environs de Bel-Abbès sont calcaires et coûtent peu pour être mises en valeur ; il n'en est pas de même de celles de quelques autres parties qui sont argileuses et qui ne sont devenues très-prospères que du jour où une plus grande force d'action a été utilisée.

De tous côtés, quoi qu'il en soit, on commence à s'apercevoir que les labours ordinaires ne suffisent plus pour obtenir des résultats satisfaisants.

Les contrées qui méritent d'être particulièrement citées pour leur agriculture, sont, par ordre d'importance, les environs directs de Bel-Abbès, le fertile Tessalah, appelé par quelques Arabes « la terre au blé » et désigné par quelques autres comme renfermant un trésor, peut-être pour rappeler que les récoltes y sont souvent très-belles, la vallée de la Mekerra avec les cultures de Ben-Youb, de Bou-Kanéfis, de Sidi-Khaled et de Sidi-L'Hassen, la plaine qui s'étend dans le sens de la route de Mascara jusqu'à Mercier-Lacombe, la route d'Oran, celle de Tlemcen avec les créations récentes de Lamtar et plus à droite d'Aïn-el-Hadjar, et enfin le territoire de la Tenira.

Toutefois, il est difficile de donner au sol une valeur bien exacte, par la raison qu'elle dépend de bien des circonstances trop longues à énumérer.

Ainsi, l'accroissement de la population, l'augmentation considérable des cultures, l'établissement de la voie ferrée, ont peu à peu amené les choses à ce point que l'on peut avancer, sans crainte d'être contredit, que la propriété urbaine a actuellement atteint une très-grande valeur.

Voici quelques chiffres qui indiquent cette progression : à l'adjudication publique du 9 janvier 1868, le prix le plus élevé des terrains situés à l'est du square de l'hôpital, a été de 6 fr. 25 le mètre superficiel non bâti ; les terrains qui se trouvent entre le cercle militaire et la porte de Daya, ont été payés 2 fr. 78 le mètre ; et le 12 juin 1878 les emplacements au sud du cercle militaire ont été adjugés au prix moyen de 13 fr. 73 c. et au prix maximum de 25 fr. le mètre.

D'un autre côté, une partie des terrains achetés le 9 janvier

1868, pour une somme de 19,850 fr., a été revendue, en mars 1879, au prix de 105,000 francs.

Enfin, on estime actuellement que le mètre carré de terrain non bâti vaut de 40 à 50 francs dans les rares endroits où l'on peut en trouver, car dans certaines rues ce prix doublerait s'il existait encore des lots disponibles.

Quant à la propriété rurale, son prix dépend de sa proximité d'un centre et d'une bonne voie de communication, de la proportion d'Européens déjà installés dans les environs, de la qualité de la terre, de son état de défrichement, et, enfin, de la quantité d'eau qui lui est attribuée.

En tenant compte de ces données on peut évaluer le prix d'un hectare de terre arrosée de 1,000 à 8,000 francs, suivant sa proximité d'un centre ou de la ville de Bel-Abbès, celui d'un hectare de terrain non irrigué, de 30 à 800 francs, suivant les conditions dans lesquelles se trouve placé l'immeuble et qui peuvent varier entre les deux limites extrêmes suivantes, que nous venons de traduire par des chiffres : terrain indigène dont la propriété n'est assurée par aucun acte authentique et terrain situé sous les murs de Bel-Abbès.

A ces chiffres, il faut ajouter de 1,000 à 1,200 francs, qui représentent les frais de plantation et d'entretien pendant trois années, pour avoir le prix d'un hectare de vigne ou de verger en rapport.

La location d'une ferme défrichée, avec ses bâtiments, varie en terrain sec de 15 à 40 francs l'hectare ; celle d'une terre non bâtie et couverte de broussailles n'est que de 5 à 15 francs. L'hectare de terrain soumis à l'arrosage et destiné à la culture maraîchère se loue jusqu'à 500 francs.

Les tableaux suivants donnent, par commune, tous les renseignements concernant l'agriculture de l'arrondissement de Bel-Abbès pour l'année 1879-1880, et d'une manière suffisamment exacte, quoique peut-être un peu au-dessous de l'expression vraie, ce qui s'explique par la difficulté de saisir bien des détails lors de l'établissement des premières statistiques de cette nature.

DÉSIGNATION des COMMUNES (1)	SUPERFICIE DES PROPRIÉTÉS	POPULATION AGRICOLE				BESTIAUX. — NOMBRE DE TÊTES. — ESPÈCES.									MATÉRIEL AGRICOLE. — NOMBRE DE							INSTRUMENTS agricoles	
	Hectar	Hommes	Femmes	Enfants au-dessous de 15 ans	Total de la population	Chevaline	Mulassière	Asine	Cameline	Bovine	Ovine	Caprine	Porcine	Total des bestiaux	Charrues de toutes forces	Herses, Rouleaux, Semoirs à cheval	Chariots, Charrettes, Tombereaux	Faucheuses, Râteaux à cheval, Moissonneuses	Machines à battre à vapeur et à manège	Tarares, Égrenoirs, Hache-paille, Coupe-racines.	Égrappoirs, Fouloirs à raisins, Pressoirs à vin	Nombre total	Valeurs Francs
EUROPÉENS																							
Bel-Abbès	10.285	1.681	1.386	1.967	5.034	1.439	1.050	421	•	1.307	3.032	1.235	491	8.975	987	554	551	22	10	39	27	2.190	287.650
Sidi-L'Hassen	3 489	314	299	305	918	148	91	21	•	89	162	173	145	829	159	93	99	•	•	6	7	364	49 840
Tessalah	10.165	275	148	153	576	200	260	15	•	1 638	1.012	260	250	3.635	405	179	122	4	3	•	6	719	77.232
Trembles	7.649	304	209	351	864	126	139	10	•	298	734	98	427	1.832	188	115	93	•	•	21	•	417	65.605
Mekerra	21 094	505	364	340	1.209	279	337	40	•	1.079	1.680	756	561	4.732	482	269	182	•	4	44	2	983	151 615
Bou-Kanéfis	11.508	901	445	624	1.970	252	319	65	•	295	1.230	280	560	3.001	499	182	224	•	•	39	•	874	135 560
Totaux pour l'arrondissement (Européens)	64.190	3 980	2.851	3.740	10.571	2.444	2.196	572	•	4.70	7.850	2.802	2.434	23.004	2.650	1.392	1.271	26	17	149	42	5.547	767.502
INDIGÈNES																							
Bel-Abbès	1.570	819	600	1.038	2.457	493	197	215	•	303	712	232	•	2.152	166	•	1	•	•	•	•	167	3.430
Sidi-L'Hassen	•	18	20	37	75	2	•	9	•	31	158	14	•	214	1	•	•	•	•	•	•	1	15
Tessalah	350	172	137	208	517	27	32	65	•	340	625	180	•	1.269	85	•	•	•	•	•	•	85	1.175
Trembles	124	136	172	289	597	70	21	83	7	299	2.078	1.687	•	4 245	109	•	•	•	•	•	•	109	2 180
Mekerra	55 863	3 795	3 853	4.360	12 008	948	434	2 049	49	6.543	28.477	29 948	•	68.448	1.565	•	•	•	•	•	•	1 565	15.650
Bou-Kanéfis	29 809	1 134	1 471	2 413	5.018	297	189	850	32	2.583	9.981	10.789	•	24.721	1.070	•	•	•	•	•	•	1.070	10.700
Totaux pour l'arrondissement (Indigènes)	87.716	6 074	6 253	8 345	20.672	1 837	873	3.271	88	10 099	42.031	42 850	•	101 049	2 996	•	1	•	•	•	•	2.997	33 150

(1) La campagne agricole commence le 1er octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante, c'est ainsi que la présente statistique comprend l'année agricole 1879-1880, et c'est pour cette raison que les résultats de la commune de Sidi-Brahim, créée depuis peu de temps, n'ont pu être séparés de ceux de la commune de Bel-Abbès.

DÉSIGNATION des COMMUNES	CONSTRUCTIONS					NOMBRE D'HECTARES défrichés		NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS						APICULTURE
	Maisons et dépendances	Moulins à farine et à huile	Tentes et gourbis	Puits et norias	Valeur des constructions (Francs)	En broussailles	En palmiers nains	Fruitiers à feuilles caduques	Bananiers, orangers, citronniers	Oliviers greffés	Mûriers	Résineux, forestiers, économiques, d'agrément	Total des plantations	Nombre de ruches exploitées
EUROPÉENS														
Bel-Abbès	1.016	10	237	424	6.711 500	6.466	3.807	34.160	69	4 750	5.335	20.335	64.649	47
Sidi-L'Hassen	148	2	»	22	549 000	219	1 274	1.300	»	»	295	1.050	2.645	»
Tessalah	97	»	2	102	80 300	»	5.249	4.618	10	192	131	75	5.026	15
Trembles	94	2	57	29	798 280	2.589	187	2 531	507	310	174	560	4.082	35
Mekerra	270	4	40	94	960 600	7.200	2 490	3.350	14	372	450	1.480	5.666	25
Bou-Kanéfis	299	2	42	70	973.600	4 530	846	5 717	»	1.804	291	6.367	14.179	»
Totaux pour l'arrondissement (Européens)	1.924	19	378	741	10 799 280	21.004	13.853	51.676	600	7 428	6 676	29.867	96.247	122
INDIGÈNES														
Bel-Abbès	24	»	231	5	310 720	855	715	»	»	»	»	»	»	»
Sidi-L'Hassen	»	»	12	»	180	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tessalah	3	»	107	»	15.010	»	»	27	»	»	»	»	27	6
Trembles	4	»	117	1	15.400	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mekerra	68	»	2.205	79	450.550	624	367	16.058	50	»	»	»	16.108	1 591
Bou-Kanéfis	16	»	850	17	26.900	8.190	3.125	512	»	»	»	»	512	163
Totaux pour l'arrondissement (Indigènes)	115	»	3 542	102	818 760	9 669	4.207	16.597	50	»	»	»	16 647	1 760

DÉSIGNATION des COMMUNES	BLÉ TENDRE Superficies cultivées	BLÉ TENDRE Quantités récoltées	BLÉ DUR Superficies cultivées	BLÉ DUR Quantités récoltées	SEIGLE Superficies cultivées	SEIGLE Quantités récoltées	ORGE Superficies cultivées	ORGE Quantités récoltées	AVOINE Superficies cultivées	AVOINE Quantités récoltées	MAIS Superficies cultivées	MAIS Quantités récoltées	FÈVES Superficies cultivées	FÈVES Quantités récoltées
	Hect.	Quint.	H.	Quint.	H.	Q.	Hect.	Quint.	H.	Quint.	H	Q.	H.	Q.
EUROPÉENS														
Bel-Abbès	4.118	38 378	1.079	9.729	•	•	1.799	21 846	591	7.184	34	439	19	232
Sidi-L'Hassen	1 196	10.245	20	200	1	9	300	3 000	82	720	•	•	•	•
Tessalah	3.405	36 645	752	6.768	3	24	290	2.900	280	2 240	9	90	35	280
Trembles	1.138	10.242	342	3.420	•	•	301	2 709	170	1.364	12	86	11	212
Mekerra	5.997	61.605	2.020	20.160	11	110	2.925	35.100	400	3.600	5	150	22	125
Bou-Kanélis	2.575	21 740	122	1.074	•	•	1.258	12.564	831	2.996	23	180	4	83
Totaux pour l'arrondissement (Européens)	18.429	172.855	4.335	41.351	15	143	6.873	78.119	1.855	18.104	83	945	91	932
INDIGÈNES														
Bel-Abbès	241	1.928	153	1.253	•	•	283	2 778	•	•	•	•	33	496
Sidi-L'Hassen	•	•	•	•	•	•	15	150	•	•	•	•	•	•
Tessalah	22	132	98	588	•	•	124	868	•	•	•	•	18	144
Trembles	18	126	170	1.190	•	•	237	2.133	8	72	•	•	•	•
Mekerra	1.126	9.006	6.709	52.543	•	•	10.336	81.125	•	•	•	•	40	420
Bou-Kanélis	820	2.785	1.854	6 045	•	•	3.440	23 280	•	•	•	•	•	•
Totaux pour l'arrondissement (Indigènes)	2.227	13.977	8 988	61.609	•	•	14.435	110.334	8	72	•	•	91	1 060

DÉSIGNATION des COMMUNES	VIGNES Nombre de planteurs	VIGNES Cépages noirs	VIGNES Cépages blancs	VIGNES Vin rouge récolté	VIGNES Vin blanc récolté	VIGNES Superficie totale des plantations	VIGNES Quantité totale de vin récolté
		Hectares	Hectares	Hectol.	Hectol.	Hect.	Hectol
EUROPÉENS							
Bel-Abbès	115	278	70	2.362	344	348	2.704
Sidi-L'Hassen	60	40	7	1.500	300	47	1.800
Tessalah	62	48	19	720	285	67	1.005
Trembles	8	24	11	78	109	35	187
Mekerra	55	32	4	111	22	36	134
Bou-Kanélis	141	84	16	857	139	101	996
Totaux pour l'arrondissement (Européens)	441	507	128	5.428	1.199	635	6.916

DÉSIGNATION des COMMUNES	OLIVIERS Moulin	OLIVIERS Olives récoltées — kilos	OLIVIERS Litres d'huile	Légumes divers	Pommes de terre	Racines	Prairies artificielles
				Hect.	Hect.	Hect.	Hect.
Bel-Abbès	1	7.976	1 452	159	105	6	60
Sidi-L'Hassen	•	•	•	3	5	•	5
Tessalah	•	•	•	23	13	•	•
Trembles	•	•	•	24	12	•	7
Mekerra	•	•	•	3	3	2	1
Bou-Kanélis	•	•	•	38	30	13	32
Totaux pour l'arrondissement (Indigènes)	1	7 976	1 452	250	168	21	105

Nous rapprochons des chiffres que l'on vient de lire, les suivants qui offriront un puissant intérêt à tous ceux qui désirent se rendre compte des progrès réalisés sur ce territoire par l'agriculture à différents intervalles, sans que l'on puisse pour cela établir une comparaison rigoureuse, les divisions territoriales et les populations indigènes n'étant pas les mêmes à ces deux époques. Ce rapprochement n'en restera pas moins, dans tous les cas, très-intéressant, surtout en ce qui concerne l'élément européen.

Au 31 décembre 1854, on comptait dans la subdivision de Bel-Abbès : 3,250 hectares défrichés, 14,800 arbres plantés, 143 maisons, 54 hangars, 75 écuries et étables, 9 gourbis, 133 puits et norias, soit 414 constructions agricoles valant 636,030 fr. ; 130 chevaux, 50 mulets, 80 ânes, 250 bœufs, 53 vaches, 315 chèvres, 2,065 moutons, 82 porcs, soit 3,025 animaux ; 119 charrues, 8 voitures, 61 tombereaux, soit 188 instruments agricoles ; 16,721 hectares de froment, 13,649 hectares d'orge, 22 de maïs, 22 de fèves, 10 de prairies artificielles, 9 de cultures diverses, 26 de vignes, soit 30,459 hectares cultivés.

En 1855, la culture européenne seule comprenait 1,414 hectares de blé tendre, 928 de blé dur, 435 d'orge, 10 de seigle, 9 de maïs, soit 2,796 hectares de céréales.

De l'étude de la statistique agricole de 1879-1880, il résulte que cette contrée se distingue, entre toutes, par ses cultures de céréales des plus étendues et des plus perfectionnées, et qu'elle le cède à peu d'autres pour l'ensemble de son agriculture.

On peut dire, d'une manière générale, que cette production, des mieux appropriées à notre sol et aux aptitudes de notre population, comme nous le verrons dans un instant, a fait la richesse de cette partie du département d'Oran, richesse que l'alfa a trouvée établie, certaine, et qu'il a cependant accrue et consolidée, l'agriculture et le commerce algériens étant intimement liés et se venant en aide, notamment par la main-d'œuvre.

L'examen attentif de la situation de l'arrondissement nous permet aussi de mettre en relief quelques chiffres et diverses

observations de nature à bien faire connaître l'état de l'agriculture locale à la fin de l'année 1880.

La superficie des propriétés rurales comprend un peu plus des 3/5es du territoire, dont la plus grande partie appartient à la culture indigène ; mais sur 48,733 hectares défrichés, 34,876 l'ont été par les Européens.

La superficie de la propriété rurale ne donne que 5 hectares par individu, alors qu'en 1877 le rapport sur la prime d'honneur fixait ce chiffre à 7 hectares, pour l'ensemble du département.

Les défrichements s'appliquent souvent aux broussailles basses, dont nous avons déjà parlé, et coûtent dans ce cas de 80 à 250 francs l'hectare, mais le bois, soit directement, soit converti en charbon, rembourse une partie des frais ; s'il s'agit de défricher le palmier nain les prix s'élèvent de 120 à 500 francs, sans obtenir de réduction de frais, car les feuilles seules peuvent être vendues pour faire du crin végétal, et les racines, qui n'ont pas de valeur marchande, sont brûlées par le colon lui-même.

La main-d'œuvre vaut de 2 fr. 50 à 3 fr. par jour en temps ordinaire, et ces prix s'élèvent encore à l'époque des grands travaux agricoles, mais elle fait rarement défaut grâce à l'aide des Espagnols et des Marocains, excellents travailleurs, qui viennent offrir leurs bras avec d'autant plus d'empressement qu'ils trouvent un emploi judicieux et prolongé de leur temps par la cueillette de l'alfa, alternant avec les travaux des champs.

Les Indigènes gagnent 0 fr. 50 de moins que les Européens ; quant aux journées de femmes, utilisées pour la cueillette des olives, des amandes, des raisins ou pour les manipulations qu'exige l'alfa, elles coûtent 1 fr. 50.

Le garçon de ferme, logé et nourri, gagne ordinairement 35 fr. par mois, avec augmentation de 5 à 15 fr. pendant les grands travaux des semailles, des moissons et des battages.

Quelques travaux sont faits à la tâche, notamment les défrichements et les moissons. Ces dernières valent de 18 à 34 francs l'hectare, suivant l'abondance de la main-d'œuvre, l'état de la

récolte dans la Colonie ainsi que dans l'arrondissement, et dans les pays qui nous envoient des travailleurs.

Les constructions des colons représentent une valeur de 10,799,280 fr., soit plus du quart de celle que la statistique générale nous donne pour tout le département ; ce chiffre témoigne de l'intention qu'a notre population de se fixer au sol, ce qui l'amène à s'entourer d'un certain bien-être. La situation de tous nos villages de création ancienne ou récente confirme pleinement la remarque qui précède.

Les mêmes observations s'appliquent à l'importance du matériel européen, dont la valeur dépasse 760,000 fr., et l'on comprend aisément qu'il en soit ainsi dans un pays où les pratiques agricoles sont des plus sérieuses. Parmi ces instruments on peut en citer bon nombre des plus perfectionnés et provenant des meilleures maisons de France et d'Angleterre, notamment les batteuses Garrett, Ruston Proctor, Marshall, Sons et Cie, la moissonneuse Samuelson, la lieuse Wood, les charrues Brabant, Dombasle et Meugniot, les pressoirs Mabile, les divers appareils de cave de la maison Vigouroux.

II

Animaux domestiques. — Espèces chevaline, asine, mulassière, bovine, ovine et porcine

Les différentes espèces d'animaux donnent lieu à certaines observations générales d'une grande importance, au sujet desquelles nous avons utilisé l'expérience de M. Pers, vétérinaire de notre localité.

L'espèce chevaline comprend 4,281 individus, mais par suite de croisements mal entendus, plusieurs sont abâtardis au point qu'il n'est plus possible de retrouver chez eux la beauté, l'agilité, la force et la sobriété, qualités du cheval barbe, dont on

ne saurait oublier la vieille réputation et qui a aidé à la formation de plusieurs autres races d'Europe.

Cette dégénérescence de l'espèce, en amenant l'apauvrissement du sang, provoque un grand nombre de maladies contagieuses ; quant à celles à marche régulière elles sont, également pour cette raison, devenues très-irrégulières et ont pris un caractère typhoïde prononcé.

Le choix de bons reproducteurs des deux sexes, l'exclusion des sujets médiocres, l'infusion du sang pur, la pratique d'une bonne hygiène, semblent s'imposer avant tout aux éleveurs de ce pays, s'ils veulent modifier, à leur avantage, l'état de choses regrettable que nous venons de constater.

Les Indigènes, qui nourrissent bien leurs chevaux, les traitent avec douceur et familiarité, et les laissent libres de leurs mouvements, tout en leur faisant faire de bonne heure de longues et nombreuses promenades, obtiennent de bons résultats dans ce genre d'élevage, et si, plus tard, un grand nombre de leurs produits se trouvent dans de mauvaises conditions, il faut l'attribuer à leur habitude de les surmener pendant les réjouissances publiques, les *fantasias*, et aussi à l'abus qu'ils font de leur puissante bride.

L'espèce asine indigène, qui compte 3,271 sujets, est de petite taille, mais sobre et très-utile.

Depuis les derniers événements qui ont bouleversé l'Espagne, de nombreux ânes bien conformés et de taille plus élevée ont été importés dans l'arrondissement où ils sont utilisés par ceux qui arrachent l'alfa sur les lieux mêmes de production, ainsi qu'à tous les travaux de déblais et de terrassements. Il paraîtra certainement intéressant d'en poursuivre l'acclimatation et la reproduction.

Les mulets indigènes, au nombre de 873, ont les mêmes caractères que ceux qui distinguent l'espèce asine : la taille petite et la rusticité ; les 2,196 qu'utilisent les colons sont plus forts et leur viennent principalement de l'Espagne, avec laquelle il s'est établi un courant d'affaires de ce genre assez sérieux.

L'espèce bovine indigène de la contrée est encore caractérisée par une taille petite, mais elle possède en même temps une bonne conformation pour le travail, des aptitudes spéciales pour prendre facilement et rapidement la graisse, une docilité réelle. La vache indigène est généralement peu laitière et ne donne que de 4 à 6 litres de lait en moyenne.

Les colons tirent un certain parti de cette situation en achetant de jeunes taureaux qu'ils castrent, qu'ils soumettent à un régime mixte de nourriture à l'étable et aux champs, et qu'ils vendent avec profit après qu'ils ont acquis, suivant le cas, de la taille ou de l'embonpoint. Il en est de même pour les vaches qu'ils se procurent, après un choix sérieux, et qu'ils améliorent par les mêmes procédés.

Le veau chez l'Indigène, à 2 ou 3 mois, donne en moyenne de 20 à 25 kilogrammes de viande nette ; l'Européen en obtient pour la même race de 35 à 40 kil. La vache produit chez l'Indigène de 75 à 100 kil. de viande nette en hiver, et ce poids, sous l'influence des soins des Européens, s'élève à la même époque à 100 et 130 kil. En été ce poids est de 130 à 150 kil., et la différence entre les résultats obtenus par les deux éléments de population est beaucoup moins sensible, la nourriture aux champs étant alors plus abondante.

Quant au bœuf on en tire en moyenne 150 kil. de viande nette chez les Indigènes, et 180 à 200 chez les Européens.

Un des avantages de cette race est d'offrir un squelette osseux très-léger, ce qui permet de débiter de petites portions plus facilement qu'avec les grandes races.

La sélection pour les reproducteurs des deux sexes, placés dans un milieu convenable, des soins hygiéniques mieux entendus chez les Indigènes, la castration rigoureuse des sujets mâles non reproducteurs, la traite du lait opérée directement sans le secours du veau, permettront d'augmenter la taille de ces animaux, leur poids en viande de consommation, et la quantité de lait utilisable.

Il existe, en outre, dans la contrée, une race française importée du Jura depuis 23 ans, qui s'est facilement acclimatée et qui

rend de sérieux services surtout au point de vue de l'alimentation, car elle donne beaucoup de lait, s'engraisse facilement et procure une viande abondante et d'excellente qualité, à la seule condition, pour conserver tous ces avantages, de rafraîchir le sang à certaines époques en important de France quelques nouveaux reproducteurs. Un veau de cette race comtoise, exclusivement de lait, a pesé chez nous à deux mois 85 kil. vivant, vendus à 1 fr. 05 c. l'un.

Les bœufs marocains, plus forts et plus vigoureux, ont aussi été importés avec succès par nos colons dans le but presque exclusif de composer de bons attelages pour les labours et d'obtenir la force nécessaire aux travaux agricoles.

C'est surtout au printemps ou au commencement de l'été que ces animaux sont ici éprouvés par le changement brusque de nourriture qui les fait subitement passer de la privation qu'ils ont eu à endurer en hiver à l'abondance que leur procure la végétation spontanée à cette époque de l'année. Il convient, avant tout, de prévenir le mal qui en résulte en prenant ses précautions pour rendre cette transition peu sensible, mais si on ne réussit pas, on doit se hâter de faire émigrer les animaux qui inspirent quelques craintes,

La mortalité considérable des bestiaux indigènes a encore pour causes principales le manque d'abris, l'excès successif de froid et de chaleur, la disette, la soif et les mauvais soins. Les Européens utilisent davantage les pratiques usitées dans la métropole.

L'espèce ovine, représentée dans l'arrondissement par 49,881 sujets dont 7,850 seulement appartiennent aux Européens, est plus que toutes les autres, abandonnée à elle-même, aucun soin sérieux ne lui étant prodigué ; aussi ne donne-t-elle que de médiocres résultats sous le rapport de la viande et de la laine.

Cette dernière est tantôt longue, comme chez les moutons des Hauts-Plateaux, droite, sèche, dure et sans suint ; tantôt au contraire elle est plus courte, comme chez les moutons de la plaine; mais roulée, soyeuse avec assez de suint pour être travaillée. Les peaux de moutons se vendent sur place 1 fr. 50 c.

chaque, lorsqu'elles sont pourvues de leur laine, et autrement 0,75 c. On ne saurait trop réagir contre la coutume indigène qui consiste à enlever la laine à l'aide d'une faucille, et qui a pour principales conséquences de faire perdre une partie notable de ce produit, d'abimer la peau et de torturer l'animal, victime de ce grossier procédé.

L'essai du mouton mérinos, qui a permis de présenter à nos expositions quelques beaux sujets isolés, n'a pas encore donné des résultats suffisamment importants pour être signalés.

Les principales maladies, contre lesquelles il faut lutter avec soin, sont la pleuro-pneumonie, le piétin, le fourchet, le sang de rate, et plus rarement la clavelée, dont le caractère est toujours bénin.

Le nombre de 42,850 chèvres que nous trouvons inscrites chez les Indigènes, montre bien les avantages que ceux-ci retirent de cet animal très-rustique, très-sobre. et qui donne peu de lait, il est vrai. Ses marques distinctives sont : les poils très-longs, en général noirs, durs et pendants, les oreilles longues et tombantes, la tête souvent dépourvue de cornes.

A côté d'elles, il existe 2,802 chèvres, de race espagnole, qui fournissent un lait abondant, vendu dans la ville même, et qui sont la terreur des propriétaires sur les terrains desquels elles causent d'importants dégâts. La chèvre espagnole a des formes très-fines, le poil roux, ras et soyeux, les oreilles droites.

Quelques colons isolés s'adonnent également à ce genre d'élevage qui réussit très-bien lorsqu'il n'est pas entravé par le fourchet, la gale et surtout la pleuro-pneumonie qui sévit à l'état épizootique.

La viande de chèvre livrée aux bouchers principalement en hiver, est très-recherchée par les Indigènes.

L'espèce porcine qui comprend 2,434 individus, est exclusivement élevée par les Européens qui en détiennent deux races bien distinctes : la première, à longues jambes, corps assez étendu, pelage noir et soies longues, est la plus répandue et s'accommode le mieux de nos pâturages ordinaires ; l'autre, plus ramassée, à jambes courtes, aux oreilles droites, au pelage

blanc, s'engraisse très-rapidement, mais exige une alimentation spéciale à la porcherie et des soins plus indispensables. Dans les deux cas, les élèves sont soumis à l'engraissement à l'âge de dix-huit mois.

Les inflammations aiguës des organes de la poitrine et de l'abdomen sont à redouter chez cette espèce, par suite des racines et des plantes âcres dont elle se nourrit aux champs.

D'une façon générale on peut dire que ces différents élevages, sauf celui du cheval, ne donnent pas entre les mains des Indigènes les résultats que l'on est en droit d'en attendre, qu'ils sont susceptibles de grandes améliorations conseillées par les Sociétés agricoles depuis longtemps déjà, et que les Européens doivent aborder résolûment cette branche d'industrie.

En ce qui concerne notre arrondissement, nous trouvons un nouvel encouragement à suivre cette voie dans les chiffres de la statistique qui nous montrent que depuis 1876 l'ensemble des bestiaux a augmenté de 6,050 têtes, soit d'un tiers, chez les Européens, tandis qu'il est resté stationnaire chez les Indigènes, où il n'est pas rare de voir de grandes mortalités dans une seule année, comme cela a eu lieu en 1879, période pendant laquelle ils ont perdu 11,000 bêtes qui constituaient leur gain depuis 1876.

III

Cultures et modes d'exploitation. — Cultures arbustives. — Cultures industrielles. — Culture des céréales. — Motifs qui l'ont fait adopter sur ce territoire. — Mode de faire valoir. — Baux à ferme. — Métayage. — Avenir de la culture du blé tendre. — Assolement. — Données agricoles. — Améliorations. — Comice agricole.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur nos différentes cultures, il nous est aisé de constater que les plantations d'arbres y sont très-nombreuses, malgré les gelées tardives qui nuisent à la production régulière des vergers, dont la

beauté et le grand nombre ont fait cependant la réputation de Bel-Abbès ; on y remarque avant tout le mûrier, l'olivier et de belles essences forestières telles que frênes, ormeaux, acacias, platanes.

Les conditions du sol, en certains endroits, exigent aussi, pour entretenir la végétation des arbres, des irrigations régulièrement distribuées.

Les arbres fruitiers à feuilles persistantes se trouvent réduits en nombre à cause de la rigueur du climat pendant l'hiver ; seuls peuvent végéter le néflier du Japon, le goyavier de Chine et l'oranger, encore ne donnent-ils des fruits en quantité suffisante qu'à bonne exposition et abrités du côté du nord. Les fruitiers à feuilles caduques sont en majorité et comprennent toutes les espèces originaires des pays tempérés ; le climat leur est plus favorable que dans les plaines basses du littoral. En général les variétés précoces, qui malheureusement sont atteintes par les gelées, donnent les meilleurs résultats, car la période des sécheresses, et les irrigations altèrent la qualité du fruit. Quant à l'exposition, la partie nord, la plus fraîche, la moins soumise au soleil constant, doit être choisie pour les arbres à fruits à noyaux.

La vigne a pris une extension relativement considérable, en même temps que les viticulteurs ont appliqué à cette culture des façons plus soignées, plus répétées, qu'ils ont introduit les instruments perfectionnés et adopté des procédés de vinification rationnels, ne considérant pas le vin comme achevé parce qu'il sort de la cuve, mais l'entourant de soins soutenus et intelligents jusqu'au moment de la vente.

Les gelées blanches lui nuisent certaines années, de même qu'elles interdisent aux colons la plupart des cultures industrielles, notamment celle du coton.

Cependant notre contrée avait acquis, il y a quelques années, un certain renom pour ses tabacs susceptibles de rivaliser avec les meilleures productions de cette nature. En 1855, Bel-Abbès obtint le 17e rang sur 106 localités de l'Algérie qui avaient livré du tabac à l'Etat ; son apport avait été de 48,849 kil.

d'une valeur de 42,674 fr. En 1856, ce classement eut lieu par province, et Bel-Abbès eut la seconde place pour celle d'Oran, avec 63,570 kil., au prix moyen de 96 fr. 97 c. par quintal. Mais les exigences de l'Administration spéciale ainsi qu'un peu de négligence de la part des planteurs ont fait retirer les magasins de réception de l'Etat qui se trouvaient à Oran ; nous ne cesserons de réclamer en toutes circonstances contre cette décision, et de solliciter de nouveau le rétablissement d'un état de choses si utile à l'agriculture industrielle de ce département.

Le lin, dont l'essai, dans ces dernières années, a fort bien réussi, est moins cultivé que par le passé, par suite de l'absence de moyens propres à utiliser la paille sur place. Il en est de même des graines oléagineuses qui donneraient d'excellents résultats s'il existait plusieurs usines pour en rendre la vente facile.

La culture maraîchère est très-développée autour des fermes, des villages et surtout de Bel-Abbès ; l'ouverture de la ligne ferrée ne pourra que l'étendre encore en lui offrant de vastes débouchés pour tous les produits qui excéderont l'alimentation locale le jour où l'eau d'irrigation ne fera pas défaut.

Mais de toutes les cultures de l'arrondissement, celle qui tient le premier rang, et par la beauté des produits obtenus et par la grande superficie de terrain qu'elle recouvre, est, à coup sûr, celle des céréales parmi lesquelles se distinguent, entre toutes, nos tuzelles (1).

De même que pour le reste du département, c'est par la culture des céréales, de la vigne et de l'olivier, par l'entretien du bétail et par l'essai des industries appliquées à l'agriculture, que se poursuit le problème agricole dans l'arrondissement de Bel-Abbès. Et si, dans une autre étude (2), nous nous sommes élevé contre la part en dehors de toute proportion que les céréales tenaient dans les productions du département, nous devons reconnaître ici que ce genre de culture est dû, dans notre arron-

---

(1) En 1879-1880, sur 32,860 hectares cultivés par les Européens, 31,590 ont été semés en céréales, dont 18,429 en blé tendre.

(2) Rapport sur la prime d'honneur, en 1877, dans le département d'Oran.

dissement, à un concours de circonstances particulières qui en ont fait, dès le début, une nécessité pour le succès de la colonisation, et qui, aujourd'hui encore, le rendent indispensable à la prospérité de cette contrée, et aux intérêts bien compris de nos colons.

La première de ces causes relève de la manière dont la colonisation s'est implantée sur ce territoire, et des efforts qu'il a fallu faire tout d'abord pour surmonter les difficultés qui se rencontrent toujours dans les débuts d'une œuvre semblable.

Les premiers colons de Bel-Abbès, en prenant possession des concessions qui leur étaient accordées, cherchèrent le meilleur mode de faire valoir qui leur permît d'obtenir une prompte satisfaction et des résultats pour ainsi dire immédiats ; de cet examen naquit pour eux la certitude que le plus sûr moyen d'utiliser, sans retard, toute leur force vive consistait à adopter la culture la plus économique.

Ce fut là une exigence d'autant plus impérieuse que la terre avait alors fort peu de valeur, et que les frais des défrichements dépassaient de beaucoup le prix même de la propriété. Or, le blé étant généralement demandé à cause de son utilité pour l'alimentation publique, c'est à lui que s'adressèrent nos prédécesseurs, parce que sa culture exige peu d'avances de toutes natures.

Mais bientôt, les récoltes des céréales s'augmentant rapidement dans toute la colonie, une concurrence s'établit entre les différents centres producteurs, et les conditions économiques du début durent être modifiées chez nous pour pouvoir soutenir avec succès cette lutte pacifique.

Dans ce but il fallut étendre sa culture et la développer d'autant plus que les frais généraux étaient plus importants, pour les répartir sur une production toujours plus grande ; et comme chacun disposait à ce moment de quelques ressources provenant des premiers bénéfices d'un travail opiniâtre, les défrichements et les labours préparatoires furent poussés activement et menés de front.

Avec un semblable système, on comprend vite que la petite propriété soit en grande minorité en cet endroit, et, en effet, on

ne la retrouve qu'autour des centres récemment créés, en dehors desquels la moyenne, et surtout la grande culture, sont particulièrement adoptées.

C'est ainsi que certains propriétaires produisent jusqu'à 10,000 et 12,000 quintaux de céréales, qu'il serait aisé d'en citer plusieurs dépassant 5,000 quintaux, un plus grand nombre qui atteignent 1,000 quintaux, et que ceux dont la production varie entre 500 et 1,000 quintaux sont très-nombreux. (1)

Dans de semblables conditions, il a fallu adopter un système particulier de faire valoir, permettant de produire beaucoup sans être astreint à l'exploitation directe qui ne saurait trop s'étendre, par suite des détails qu'elle comporte, et, en effet, le métayage est généralement adopté dans la contrée.

Les baux à ferme sont ici l'exception, soit à cause de l'instabilité des prix de location, la terre augmentant tous les jours de valeur, soit à cause du peu de garanties qu'offrent les nombreux auxiliaires auxquels on est obligé d'avoir recours pour mettre en valeur des superficies de plus en plus grandes.

Plusieurs colons exploitent aussi par eux-mêmes leurs propriétés, surtout lorsqu'au début ils trouvent à utiliser toutes les forces vives de la famille, mais le mode de faire valoir, le plus généralement usité, est le métayage appliqué successive-

---

(1) Nous croyons très-intéressant de signaler à cette place les noms des *principaux* colons de cette contrée, parce qu'ils appartiennent à notre histoire locale ; mais nous ne les ferons pas suivre des renseignements agricoles que nous avons indiqués en citant leurs devanciers à la page 62, par la raison que nos remarques porteraient sur des données trop récentes. L'ordre que nous adoptons ici est donc simplement alphabétique et ne comporte aucune idée de supériorité, d'autant plus que pour éviter des redites nous n'avons inscrit qu'une seule fois tous les agriculteurs qui possèdent cependant d'importants intérêts dans plusieurs communes à la fois.

Ce sont, à *Bel-Abbès* : MM. Aguilar, André, J. Bastide, L. Bastide, Bellat, Blanchet, Boulet, Chretien, Colman, Carreras Ramon, Decrion, Dupays, Demias, Delorme, Gines Oriver, Georgel, Lanfroy, Laumet, Laforest, Martinez Manuel, Michaud, Navarro Matheo, Nicolas, Perez Antonio, Perret A., Poisson F., Perry E., Roubiere, Renisio, Roche, Thuillier, Vignes, Vilumbrales ; à *Sidi-Khaled* : MM. Bonnet Geraud, Brun André, Chanfrau, Krauss Georges, Poisson A. ; à *Sidi-L'Hassen* : MM. Avrial, Baty, Eradez Manuel, Escalante Manuel, Le Comte des Floris, Masson frères, Mounech, Neron, Terrier Antoine ; à *Sidi-Brahim* : MM. Antiphon frères, Dubreuil, Lopez Joseph, Merlo, Mira frères, Pommier ; au *Tessalah* : MM Barbier, Barraud Louis, Colin, Gavillon, Genin Marius, Geoffroy, Lambert Emile, veuve Leplus Hortense, Limerat, Loubarez, Martin Jeremie, Marie Boniface, Nouzille A., Nouzille Jacques, Payen, Ravier, Suaudeau Callixte, Tour Joseph ; aux *Trembles* ; MM. Holweck, Jammet, Laquevre ; Laroche, Reynaud ; à *Aïn-Oumata* : M. Vuillemin ; à *Zélifa* : MM. Clauzel Ambroise, Delseny, Espinosa, Kin Vandelin, Muller ; à l'*Oued-*

ment sur chaque partie de la propriété qui, une fois défrichée, peut, avec quelques bâtiments, constituer une ferme nouvelle.

Ce contrat est particulièrement caractérisé par ce fait que le fermier, qui tient du propriétaire la terre, les semences, les instruments, les bestiaux, apporte son industrie et son travail, en retour desquels il reçoit la moitié des produits après le prélèvement des semences fournies par le propriétaire.

Presque toujours le métayer disposant de fort peu de ressources, le bailleur lui fait les avances nécessaires à son alimentation, au paiement des garçons de ferme, ainsi qu'à la coupe des moissons ; ces avances sont alors, au règlement de compte, imputées sur la part qui lui revient.

Et lorsque la moralité et l'activité du fermier se sont révélées dans les premières années de sa gestion, le propriétaire, en échange de quelques améliorations agricoles, prend à sa charge une partie des moissons, des frais d'entretien du matériel ou de la nourriture des animaux de travail.

Il existe ici de très-nombreux exemples de colons qui, d'abord employés chez les autres, ont acquis, avec de la persévérance, de l'ordre, une bonne conduite et de l'ardeur au travail, une certaine aisance et même une fortune qui compte parmi les plus

---

Imbert : MM. Amoros, Bardoux et Jarsaillon, Cadiergues, Laforest, Selve ; aux *Ouled-Ali* : MM. Bordenave, Fabriès, Maggiola ; aux *Lauriers Roses* : MM. Chaisemartin, Mas Diégo, Wentherlig ; à *Aïn-el-Affeurd* : M. de Laromiguière ; à *Mercier-Lacombe* : MM. Durand Ch., Reliaud Al., Rosan F. ; au *Kçar* : MM. Genora Ch., Kaminski S. ; à *Zarouëla* : M. Coulon ; à la *Ténira* : MM. Brun, Bustarrot, Nabonne, Chagny, Floux, Ve Laroque ; chez les *Hazedj* : le Commandant Marchant ; à *Bou-Kanéfis* : MM. Lauer, Locain, Paire Benoît, Paris, Siè ; à *Ben-Youb* : MM. Colin, Courtot, de Diétrich, Renaud, Vernier frères ; à *Tifilès* : M. Montader ; à *Lamtar* : MM. Th. Héritier, Zwolski ; à *Tabia* : M. Guttfrein ; à *Sidi-Daho* : MM. Cousin, Tabarly, L.

Parmi les Indigènes, nous pouvons citer les lauréats des concours ouverts par le Comice, en 1880 et 1881, sur les améliorations agricoles de toutes natures ; ce sont, par douar, sans tenir compte de l'ordre d'importance : aux *Ouled-Ghazi* : MM. El Kadi bel Abed, El Miloud bel Abed, Taïeb ben Sliman, Mohamed ben Azouze, Bel Allel ould Taïeb, Ben Aouda ben Rezag ; au douar de *Tirenat* : MM. le Caïd Si Bou Medine Bou Aricha, Adda ben Nasseur, Abd el Kader ould Chabane, Bou Aricha ould Mouley, Cheik ben Sliman, Ameur ould Moulay, El Meki bel Aoufli ; au douar de *Sidi-Yacoub* : M. El Habib ben Ali ; aux *Amarna* ; MM Ahmed el Berkani, Oulad Blaha frères, Kada ben Allouch, El Arbi ben Malek ; au douar de *Tilmouni* : MM. le Caïd ben Ouïs, El Hadj Djilali ben Gourin ; à la *Tenira* : M. Kada bou Dia ; aux *Ouled-Riab* : M. El Kadi Bou Zian ; au douar de *Tiliouïne* : M. Kada ould Djeloul : aux *Nemaicha* : M. El Ouali ben Lebna ; aux *Mehadid* : M. Ahmed ben Harrat ; aux *Ouled-Sliman* : Le Caïd Taïeb ould el Hadj Abd el Kader, Kada ould Djeloul, El Hadj Ahmed ben Yamina, El Hadj Djeloul ben Yamina ; *et en ville* : MM. Moulay Ali ould Kasnadar, Si Khaled ben Ali, et Hamadi

importantes du pays. Il est même préférable d'agir ainsi lorsque l'on dispose d'un faible capital, plutôt que de l'immobiliser en achetant une terre que l'on ne saurait ensuite exploiter qu'à l'aide d'emprunts.

Au printemps, les propriétaires de terrains irrigués donnent un hectare ou deux à une famille, généralement espagnole, qui, moyennant la moitié des produits, cultive tabac, maïs, melons, tomates et poivrons. Le reste de l'année ces ouvriers utilisent leurs bras aux travaux ordinaires de la propriété qui s'assure de la sorte, en tout temps, une main-d'œuvre d'autant plus dévouée qu'elle y trouve son intérêt.

Les Indigènes, de leur côté, confient souvent leurs travaux d'ensemencement, de moisson et de battage, à certains d'entre eux, nommés krammès, qui prélèvent, pour leur part, un cinquième brut des récoltes.

Avec la forme d'exploitation agricole que nous venons d'examiner et qui est la conséquence, nous le reconnaissons, de nos grandes cultures de céréales, il existe peu ou pas d'améliorations foncières et ce n'est que dans les exploitations directes qu'il nous est permis de les constater. Le propriétaire seul, jusqu'à présent, aborde, en effet, les constructions, les chemins d'accès, les défrichements, le creusement des puits, les canaux d'irrigation, le drainage même, les clôtures, toutes modifications utiles qui dépassent les ressources ordinaires du fermier ou du métayer, mais que l'on pourrait certainement obtenir d'eux, en introduisant dans les contrats quelques clauses destinées à servir de compensation à leurs efforts et à leurs sacrifices.

Aux considérations qui précèdent sur les motifs qui nous ont fait adopter rapidement la culture des céréales dans notre arrondissement, il faut ajouter la nécessité dans laquelle on s'est trouvé d'utiliser le plus longtemps possible la main-d'œuvre, pour pouvoir en disposer aux époques où elle est indispensable à l'agriculture ; c'est ainsi que pour avoir des bras pour défricher les terres on a étendu la culture des céréales, de manière à augmenter le séjour chez nous de ces différents auxiliaires.

Et de fait, grâce à ce système mixte combiné avec la ceuil-

lette de l'alfa, l'arrondissement de Bel-Abbès, nous le répétons, manque rarement des ouvriers nécessaires aux grands travaux agricoles.

Tels sont les motifs qui, dans le passé, nous ont fait adopter une culture très-étendue des céréales, et il est probable qu'à l'avenir il en sera de même pendant longtemps encore, nos blés tendres et les farines qui en proviennent ayant une réputation justifiée qui nous place au premier rang des pays qui produisent les similaires.

D'un autre côté, le département de l'est récolte surtout d'excellents blés durs, et dans le département d'Alger les blés tendres deviennent demi-durs, si la même semence est confiée à la terre plusieurs années de suite. Nous ne pouvons oublier que plusieurs agriculteurs distingués de cette dernière région nous ont fortement engagé à cultiver les blés tendres, surtout en vue de les vendre aux deux autres départements comme blés de semence.

Plus près de nous, Tlemcen et Mascara font beaucoup moins de céréales, et ils viennent nous acheter une partie des farines dont ils ont besoin, nous offrant en échange des huiles ou des vins qu'ils produisent avec succès ; quant à l'arrondissement d'Oran, ce sont surtout des blés tendres barbus qui ont été adoptés dans les cultures, et on sait que la minoterie préfère les tuzelles.

Notre arrondissement doit donc s'attacher, en agriculture, à produire les tuzelles pour les convertir en farines de choix, ou bien encore pour les offrir, comme blés de semence, aux autres départements qui y trouveront eux-mêmes un grand profit.

Nous verrons, en traitant du commerce de Bel-Abbès, que la pratique confirme déjà cette appréciation.

Enfin la rédaction du *Bulletin du Comice agricole* d'Oran, après avoir reproduit, dans son numéro du 15 février 1878, les chiffres de productions des différents territoires du département, terminait par la réflexion suivante qui donne de la force à notre exposé, et à laquelle nous n'avons rien à ajouter : « dans ce travail, l'arrondissement de Bel-Abbès se fait remarquer, sur-

tout, par ses productions de blé tendre. Sans crainte de se tromper, on peut prédire un bel avenir à cette riche contrée qui, dans une année de sécheresse, a récolté pour plusieurs millions de francs de grains. »

Les caractères de l'assolement, généralement adopté par les cultivateurs, que nous retraçons ici, feront, en dernier lieu, bien connaître le système de culture de cette contrée.

L'exemple suivant, qui se rapporte à une ferme de 150 hectares, peut être pris comme une moyenne de ce qui se pratique d'ordinaire, les conditions particulières au milieu desquelles chacun vit, étant évidemment de nature à modifier dans divers sens les pratiques que nous indiquons : pour corps de logis et constructions diverses 0 h. 20 ares ; vigne et culture industrielle locale, à bonne exposition, près de la maison, de 2 à 5 hectares ; luzerne, presque toujours irriguée, de 2 à 3 h. ; quelques arbres fruitiers et forestiers, pour fruits et fraîcheur, 0,25 ares ; potager pour les besoins de la ferme, 0,15 ares ; prairie naturelle, suivant la situation, 2 h. ; jachère avec deux labours préparatoires, dont un à 4 bêtes et un à 2 bêtes, sur cette partie on met 2 à 4 hectares de légumes secs sarclés (pois, fèves, lentilles, pois pointus), 70 h. ; une égale superficie, préparée l'année précédente, est semée d'octobre à fin décembre, sur un troisième labour, en 10 h. d'orge, 5 d'avoine, 5 de blé dur, 20 de blé tendre barbu et 30 de tuzelle, soit encore 70 hectares. (1)

Les améliorations que comporte l'agriculture du pays sont de deux sortes, suivant que leur application pratique relève de

---

(1) Pour ceux qui désirent quelques autres renseignements sur la culture du pays, nous ajouterons les suivants : le blé, culture européenne en terrains secs, donne de 8 à 15 quintaux à l'hectare; l'orge de 8 à 14 quintaux ; l'avoine de 10 à 14 ; les fèves, pois, pois chiches, lentilles de 8 à 15 ; le lin de 10 à 12 quintaux de graines ; le colza de 15 à 20 ; la vigne de 25 à 40 hectolitres ; et en terrains arrosés, la pomme de terre 25,000 kilogr. ; la patate 35,000 ; le tabac en première coupe de 6 à 8 quintaux, et en deuxième coupe de 4 à 6 quintaux.

Le mulet est préférable, comme bête de travail, dans les propriétés où il n'y a pas d'herbages, le bœuf dans celles où il est facile de le laisser pâturer entre deux attelées.

Un bœuf de travail vaut de 200 à 250 francs, un mulet moyen de 7 ans, de 500 à 800 fr. Chacun s'installe à sa convenance, ou plutôt à la convenance de son budget ; cependant il est encore utile d'ajouter que pour exploiter une ferme de 150 hectares il faut de 15 à 20,000 francs de constructions, 2,500 francs de matériel de culture, 8,000 francs pour les bestiaux de travail et de rente, 15,000 francs comme fonds de roulement.

l'initiative privée, ou qu'elles doivent faire l'objet de la sollicitude de l'Administration supérieure et des corps élus.

En ce qui concerne les premières, nous ne saurions nous étendre à cette place, sans dépasser aussitôt les bornes de cette étude, aussi renvoyons-nous le lecteur intéressé au rapport que nous avons publié sur la prime d'honneur en 1877, qui donne quelques conseils relatifs à la culture des céréales, à la nécessité d'étendre quelques autres cultures non moins rémunératrices, à l'entretien du bétail, aux soins à donner à la vigne.

Pour les secondes, il nous suffira de rappeler les désirs plus particulièrement exprimés par les colons de cet arrondissement, sans parler des aspirations générales qui sont communes aux populations de tous les territoires de la colonie, et que nous avons signalées déjà à plusieurs reprises.

Le premier de tous se rapporte au crédit agricole qui, jusqu'à ces derniers temps, a toujours fait défaut aux intéressés. Cependant, plus un pays est producteur, et plus il a besoin d'avances pour mettre en rapport les terres de culture. Si nous nous souvenons que notre commerce est également très-développé, nous reconnaîtrons qu'il y a urgence à faciliter promptement le fonctionnement de Sociétés de crédit agricole, et à leur défaut, de réclamer l'établissement d'une succursale de la Banque de l'Algérie, de manière à étendre les opérations des banquiers de notre ville, puisque, malheureusement, les statuts de cette institution de crédit n'autorisent que l'escompte des effets de commerce.

Avec le système de grande culture que nous avons décrit, il existe peu de moyens de favoriser la colonisation, qui soient plus efficaces que l'établissement rapide de la propriété individuelle.

Nos chemins vicinaux laissent encore à désirer, il est urgent de faire au moins la reconnaissance des chemins ruraux ; quant à notre réseau de voies ferrées, sa continuation produirait les plus heureux effets en permettant d'étendre une production qui a besoin de transports économiques pour prospérer.

La conservation des forêts de l'arrondissement, la recherche

des nappes d'eau artésiennes, la reconstruction d'un barrage sur la Mekerra s'imposent à l'Administration pour assurer la prospérité agricole du pays, en faisant disparaître les inconvénients qui résultent d'un climat par trop sec.

Enfin, nulle part ailleurs, une ferme école ne saurait être installée avec plus de chances de succès, par la raison que le recrutement des élèves serait des plus faciles au milieu d'une population très-dense, et presque entièrement adonnée à la culture.

Un Comice agricole sert d'intermédiaire entre les producteurs et l'Administration et s'efforce, grâce aux subventions qui lui sont accordées par le Gouvernement général, le Conseil général et les municipalités, à améliorer les méthodes en usage chez les Indigènes et les Européens, comme aussi d'aider au progrès agricole par tous les moyens en son pouvoir.

Le Comice de Bel-Abbès a pris naissance le 23 avril 1876, et depuis cette époque il a tracé son sillon, sans se laisser détourner de sa route par les nombreuses difficultés qui ne manquent jamais à ceux qui débutent. C'est ainsi que le 26 septembre de cette même année il comptait 178 membres, chiffre qui s'est élevé à 204 à la fin d'avril 1877. Au 1er mai 1879, les sociétaires étaient encore au nombre de 198, mais, avec le recrutement un peu trop précipité du début et les indécisions regrettables qui en ont été la suite, ce chiffre est descendu à 157 dans le courant de cette même année, pour s'élever de nouveau à 218 au 1er mai 1881.

Les préoccupations de cette société ont été des plus sérieuses, s'appliquant à toutes les questions de colonisation et d'économie agricole soumises à son examen par l'Administration, ainsi qu'à toutes les discussions d'intérêt local soulevées par l'initiative de ses membres et complétées par des vœux d'une haute importance.

Son passé, sous ce rapport, bien qu'il date d'hier, lui a mérité les félicitations de l'Administration supérieure de la colonie et les éloges de la presse ; aussi peut-il servir de garantie pour ses efforts à venir.

La partie active de sa tâche n'a pas été moins importante, comme il est aisé de s'en convaincre en se rappelant que dans ces quelques années elle a organisé et conduit à bonne fin dix concours, stimulant ainsi, tour à tour, le zèle appliqué à certaines aptitudes, en attendant la tenue du concours régional qui aura lieu, dans un avenir peu éloigné, au chef-lieu de notre arrondissement.

Voici, d'ailleurs, deux extraits du compte rendu que nous avons présenté à l'assemblée générale du mois de mai 1881, qui montreront bien la situation exacte du comice et la voie nouvelle dans laquelle il désire s'engager : « . . . Cette situation des plus heureuses, est due, il faut le dire hautement, Messieurs, à vos travaux suivis et sérieux, aux résultats importants qu'ils ont procurés à tout ce territoire, et aussi à votre impartialité et à votre absolue volonté de ne vous occuper que des questions agricoles et de colonisation inséparables les unes des autres, dont le champ est assez vaste pour satisfaire l'ardeur et le zèle des plus actifs.

« Certes, je ne ferai pas l'injure à un seul de vous de penser qu'il peut rester indifférent aux solutions d'un autre ordre qui intéressent à des points de vue divers la société et la patrie, mais je constate que, conservant pour d'autres scènes vos convictions et vos préférences de ce genre, vous n'avez cessé de considérer le Comice comme un terrain neutre où peuvent se rencontrer toutes les intelligences et toutes les bonnes volontés décidées à poursuivre un seul but : le progrès agricole, par le travail et l'action libre et dévouée de tous les sociétaires devenus de véritables frères d'armes.

« . . . Mais tous ces efforts ne vous suffisent pas, et après avoir entendu le rapport de mon excellent collègue et ami le docteur Fabriès, vous avez pensé que le Comice pourrait rendre d'autres services que ceux du passé, le jour où il lui serait permis de réunir de nombreux objets destinés à frapper la vue des cultivateurs qui viennent à nos séances, tout en les utilisant pour les instituteurs et pour les élèves dont nous sollicitons le concours, et aussi de conserver les échantillons les plus importants

de nos produits locaux, comme cela a lieu dans la métropole, depuis quelques années, pour les musées cantonaux qui se multiplient et qui rendent de sérieux services.

« Le but de ces établissements, comme je le disais dans une note présentée à la commission chargée de s'occuper de l'aménagement de notre salle, est de faire connaître la science pratique aux intéressés en leur apprenant les progrès qu'elle comporte par la vue de nombreux objets ; aussi renferment-ils généralement les cinq sections artistique, agricole, industrielle, scientifique et historique.

« Sans prétendre les imiter, tout d'abord, d'une façon complète, nous pouvons nous borner pour le moment aux principales de ces sections, tout en y trouvant déjà d'immenses avantages. Tel est mon avis bien arrêté depuis longtemps, tel est aussi celui de M. Trépagne qui s'est grandement occupé du succès de ces établissements en France, et qui a bien voulu me faire parvenir de précieux renseignements renfermés dans deux lettres, dont je crois utile d'extraire les passages suivants :

« Le gouvernement et l'administration préfectorale commen-
« cent à encourager ces institutions dues à l'initiative privée,
« tandis que les autres puissances de l'Europe et du continent
« américain sont bien plus avancées sous le rapport des moyens
« de propagation pour l'instruction populaire, et je ne vous
« citerai que l'Allemagne, où fonctionne un musée pédagogique
« ambulant, ayant servi, en 1878, à donner plus de dix mille
« leçons publiques, en plein air pour ainsi dire. Est-ce assez
« significatif ?

« Vous pouvez certainement comme moi débuter par quel-
« ques objets peu coûteux, les exposer dans le local des séances ;
« les artisans et les cultivateurs se montreront curieux d'abord,
« et ensuite vous offriront leurs services, leurs produits, leurs
« modèles, leurs modestes ouvrages, et je suis convaincu que
« dans vos contrées l'imitation ne se fera pas longtemps
« attendre. »

« Ce sont ces sages conseils que nous devons nous appliquer à suivre, et que nous adopterons comme ligne de conduite, avec

la conviction que leur mise en pratique ne peut produire, ici comme en France, que d'excellents résultats.

« Une fois bien pénétré de cette utilité, on peut ainsi déterminer la réalisation de ce projet : 1° réunion des volumes nécessaires à l'étude des nombreuses questions soumises à l'examen de notre société ; 2° simple aménagement de la salle de nos délibérations ; 3° acquisition successive des objets qui, en France, ornent les salles des musées cantonaux.

« Le premier de ces points constitue désormais un fait accompli car, grâce au bon vouloir de nos sociétaires, à la générosité des Ministres et du Gouverneur général, et au zèle de notre excellent et sympathique membre correspondant, M. Ghezzi, consul général d'Autriche-Hongrie à Alger, notre bibliothèque compte aujourd'hui 402 volumes ou brochures, 12 cartes de l'Algérie, et les collections des bulletins de 17 associations agricoles auxquelles nous envoyons, en retour, notre publication, et dont le nombre ne tardera pas à s'augmenter encore.

« Rappelons à ce sujet que les termes de la lettre de M. le Gouverneur général, annonçant l'envoi à tous les Comices de l'Algérie d'une collection de volumes, montrent bien que notre initiative n'a pas été étrangère à la réalisation d'un projet qui profitera à toutes les sociétés agricoles, ce dont nous nous félicitons grandement.

« Grâce à la louable et bienveillante coopération du Maire et de la municipalité de Bel-Abbès, auxquels nous offrons publiquement nos sincères remercîments, grâce à vos souscriptions privées, à votre vote du 20 février dernier et à l'aide que j'ai sollicitée des hautes Administrations, j'espère que les deux autres parties de notre programme recevront bientôt aussi une solution heureuse et conforme à vos aspirations. Un Comice agricole qui comprend sa mission, ne doit pas, en effet, se borner à donner des conseils purement théoriques, mais il doit aussi leur joindre des démonstrations pratiques au moyen de collections destinées à rendre également d'importants services aux écoles primaires avec lesquelles il a plus d'un point commun.

« Ce passé, Messieurs, doit nous rappeler que, bien faibles par nous-mêmes, nous n'avons pu faire un peu de bien que grâce à un concours de bons vouloirs que nous continuerons à solliciter pour la réalisation de nos espérances dans l'avenir. Aussi ne négligerons-nous aucune circonstance, comme celle-ci, de témoigner notre reconnaissance et notre gratitude au Gouvernement de la colonie, au Conseil général, aux municipalités de l'arrondissement qui n'ont cessé de nous encourager de leurs conseils et de leurs deniers

« Et puisque je paie les dettes de reconnaissance de notre Société, je ne puis taire l'offre gracieuse de notre collègue, M. Mougeot, qui a bien voulu mettre à notre disposition deux charrues pour récompenser les Indigènes appelés à engager avec nos colons la lutte pacifique des pratiques agricoles.

« Donnons-lui, Messieurs, un témoignage de notre gratitude, car si son généreux exemple est suivi par d'autres, l'honneur de la première idée ne lui en reviendra pas moins tout entier.

« De telles marques de sympathique encouragement, de tels exemples de dévouement à notre œuvre ne sauraient permettre l'indécision, si même elle avait pu se produire parmi nous, mais ils nous invitent à mettre plus que jamais en pratique la devise que j'ai fait inscrire sur nos diplômes de sociétaires : *Toujours en avant par le progrès. Toujours*, car la lutte du travail contre l'inertie doit être incessante pour être fructueuse ; *en avant*, cri des sociétés modernes, car ceux qui reculent ne sont pas dignes d'appartenir à ce siècle, et ceux qui restent stationnaires sont des êtres inutiles, puisqu'ils ne produisent pas ; c'est donc en avant qu'il faut aller, en avant comme le soldat, en avant comme tout homme de cœur, mais en avant *par le progrès*, pour faire œuvre durable. »



CHAPITRE III

INDUSTRIE

Industries agricoles. — Alimentation publique. — Industries diverses. — Constructions. — Prix des matériaux. — Prix de la main-d'œuvre. — Industries indigènes.

Nous avons assez longuement développé, dans un autre ouvrage (1), cette idée qu'un pays n'est pas ce que l'on veut qu'il soit, mais bien ce que le font les conditions économiques au milieu desquelles il est placé ainsi que les dispositions naturelles de sa population, pour ne pas y revenir en cet endroit.

Ces considérations nous ont amené à conclure que l'Algérie est essentiellement agricole, très-commerçante, industrielle surtout avec les produits de l'agriculture et avec ceux d'autre nature qui peuvent être consommés sur place.

Cette appréciation générale reste vraie dans son application particulière à notre arrondissement.

La première industrie qui se soit produite ici, est celle qui a pour but l'alimentation publique ; son développement a été rapide, par suite de l'important accroissement de la population européenne et de l'aide incessante que lui a fournie l'agriculture locale.

La culture maraîchère est très-étendue dans notre contrée, et son importance s'accroît en même temps que la population augmente.

---

(1) L'*Alfa*, végétation, exploitation, commerce, industrie, papeterie, ouvrage qui a obtenu trois médailles, dont deux de première classe à l'Académie nationale manufacturière, et à la Société d'Acclimatation de Paris.

Parmi les opérations agricoles du pays qui se séparent de l'agriculture proprement dite pour constituer de véritables industries, puisqu'elles tendent à approprier les produits des récoltes aux divers besoins des hommes, nous pouvons citer l'engraissement des bestiaux, la fabrication du vin et de l'huile, et les essais de cultures industrielles s'appliquant au lin et au tabac.

L'engraissement consiste, avant tout, à rechercher sur les marchés quelques bêtes maigres que détiennent les Indigènes, qui sont encore les principaux éleveurs, et à les soumettre à un régime mixte de pâturage et de nourriture à l'étable pour les rendre en bon état dans une période de temps relativement assez longue par suite du procédé employé.

A part quelques colons assez intelligents pour préparer une alimentation en vert, dans le but de hâter en hiver les résultats que l'on attend de cette industrie, on trouve peu d'exemples d'engraissement à l'étable poussé vigoureusement et économiquement grâce à des soins variés et à une nourriture saine et toujours abondante.

A côté de cette industrie se place celle qui comprend, avec la vente du lait, la préparation du beurre et des fromages, entreprise par quelques établissements qui tirent un très-bon parti de leur proximité d'une grande ville de consommation.

La fabrication du vin prend une importance de plus en plus grande, qui témoigne des soins éclairés donnés actuellement à une industrie d'un grand avenir et dont l'influence sur le peuplement européen est incontestable.

Aujourd'hui, les vins blancs et les vins rouges sont de bonne qualité, et se conservent bien ; la plupart constituent de bons vins de montagne ou de table, contenant 11° d'alcool, plusieurs autres sont très-alcoolisés (15° à l'appareil Malligan), chargés en couleur, et rappellent les productions similaires d'Espagne ; ces derniers peuvent être d'une grande utilité pour les pays où l'on se livre à des coupages que des vins faibles et clairs, mais abondants, rendent nécessaires.

Les uns et les autres ayant, en outre, beaucoup de tanin

seront un précieux élément de commerce le jour où la production dépassera la consommation locale.

Après la période de défrichement et d'installation, dont nous avons parlé, quelques colons se sont mis à planter de la vigne, et cette culture, un moment entravée par les gelées de printemps, a pris un tel développement qu'une partie de la consommation est aujourd'hui alimentée par les vins du pays, dont le prix est de 0 fr. 30 à 0 fr. 40 le litre.

Le lin n'a donné lieu qu'à de simples essais de culture, qui ont parfaitement réussi, mais que l'on a dû abandonner aussitôt, faute de moyens propres à utiliser la paille sur place.

Quoique la ramie offre une belle végétation, on s'est borné, comme pour le lin, à des essais de culture encore de très-peu d'importance.

La sériciculture réussit fort bien, comme en témoignent les élevages auxquels se livrent plusieurs cultivateurs ; la difficulté de placer ces produits sans avoir recours à de nombreux intermédiaires, entrave seule cette industrie qui donnerait autrement de fort bons résultats.

De nombreux mûriers, plantés dès le début de la création de Bel-Abbès, avaient même engagé la municipalité à établir une magnanerie importante, pourvue de tous les appareils nécessaires ; mais après divers insuccès provenant surtout de l'initiative qui présidait à cette entreprise, tout fut abandonné. Aujourd'hui cet établissement, situé non loin de la porte de Tlemcen, sert de marché public aux grains.

Il n'en est pas de même de la culture du tabac qui a toujours été des plus belles et que des difficultés de plusieurs natures ont fait abandonner, au moment où de sérieuses installations avaient été établies en vue de poursuivre, sur une grande échelle, cette production industrielle propre à accroître encore la prospérité de la contrée.

On ne saurait trop vivement demander que l'administration des Tabacs reprenne ses achats à Oran même, comme cela avait heureusement lieu dans le passé.

Si nos blés tendres jouissent d'une réputation méritée, il en

est de même des farines qu'ils produisent et qui servent à préparer un pain très-sain et de qualité supérieure.

Les nombreuses usines établies sur la Mekerra se trouvent à Ben-Youb, Bou-Kanéfis Sidi-Khaled, Sidi-L'Hassen, Bel-Abbès, Muley-Abd-el Kader, le Rocher, Sidi-Brahim, les Trembles, Zelifa, et servent à l'alimentation du pays ainsi qu'au commerce d'exportation.

Nous avons entendu parler de deux vastes projets ayant pour but d'élever, en ville et au faubourg Bugeaud, deux établissements comprenant chacun dix paires de meules mises en mouvement par la vapeur. Plusieurs usiniers ont d'ailleurs associé déjà la vapeur à la chute d'eau pour obtenir la force nécessaire à leur industrie, que la Mekerra ne peut leur procurer d'une façon complète pendant l'été.

Il est aussi question d'établir, dans des conditions très-modestes, de petits moulins destinés à utiliser, soit au Tessalah soit à Mercier-Lacombe, et pendant une certaine époque de l'année, de petits cours d'eau d'une faible importance, comme cela a eu lieu non loin de la Tenira. L'Etat et le Syndicat des eaux ne devraient-ils pas faire préparer un tableau des chutes qui peuvent encore être utilisées par les industriels pour le tenir en tout temps à leur disposition ? Cette manière de procéder rendrait assurément de très-grands services à l'une des plus sérieuses industries du pays, en lui évitant des recherches toujours difficiles, et en excitant le zèle des personnes en situation de tirer parti de ces renseignements.

Notre exploitation agricole ayant été déjà citée, dans une note adressée à l'Exposition universelle par la municipalité de Bel-Abbès, comme la seule usine produisant de l'huile d'olive, nous ne pouvons nous dispenser de signaler cette industrie, qui est destinée à prendre une grande extension.

La culture de l'olivier qui caractérise précisément cette contrée agricole, est une des plus lucratives que l'on puisse entreprendre, aussi commence-t-on à s'y adonner d'une façon très-sérieuse.

D'un autre côté, quelques intéressés greffent avec succès les

vieux oliviers qui couvrent certaines parties du territoire, et l'Administration de Bou-Kanéfis se fait remarquer, en particulier, par ce genre d'essai qu'elle poursuit sur une assez grande échelle.

Dans quelques années la fabrication de l'huile prendra donc sa place parmi les plus importantes industries du pays, aussi convient-il de dire que notre production, qui n'était en 1874 que de 635 litres, a atteint en 1880 le chiffre de 1,452 litres.

L'huile ainsi fabriquée est d'excellente qualité et se vend 1 fr. 75 sur place, ce qui met, tous frais déduits, le kilo d'olives à 0 fr. 30 centimes, avec un rendement de 19 litres par 100 kilos d'olives, alors que nous ne vendons le fruit, à l'état ordinaire, qu'à raison de 0 fr. 20 le kilo, et que la consommation, fort restreinte, ne suffit pas à une grande production.

La cueillette de l'olive revient de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 le quintal, suivant l'abondance de la récolte ; si cette dernière est importante, un homme peut cueillir de 6 à 7 kilos dans une heure.

Il y a là une branche d'industrie qui ne saurait trop être recommandée à l'attention de nos agriculteurs.

La fabrication des pâtes alimentaires se poursuit à Bel-Abbès depuis plus de vingt-cinq années, et donne des résultats qui ont été distingués et récompensés à l'Exposition générale d'Oran, en octobre 1877.

Deux établissements, où six hommes sont employés toute l'année, livrent à la consommation des macaronis, vermicelles, semoules, pâtes d'Italie, susceptibles de rivaliser avec les mêmes productions des autres localités, et à des prix qui varient suivant les cours des céréales.

La classe ouvrière surtout bénéficie de cet état de choses qui lui permet d'acheter, à des conditions normales, un produit qui entre pour une grande part dans son alimentation.

Pour en finir avec les industries de cette nature, disons encore que deux brasseries livrent à la consommation une bière très-appréciée.

Le plus ancien de ces établissements occupe toute l'année huit ouvriers, utilise 500 quintaux d'orge crue qui, une fois

préparée, perd environ 1/5e de son poids, 10 quintaux de houblon de Bohême et de Bavière, 100 quintaux de coke, 400 mètres cubes de bois de chauffage, et produit annuellement 1,500 hectolitres d'une bière excellente qui, en 1880, a obtenu une médaille de bronze à l'Exposition d'Oran.

Plusieurs autres industries sont à signaler, bien que certaines d'entre elles ne constituent, à proprement dire, que de véritables essais, parce qu'elles sont le résultat d'efforts tentés par une population nombreuse, agglomérée sur un même point, et qui cherche des moyens d'existence dans l'introduction de procédés employés au pays natal.

C'est ainsi qu'indépendamment de nombreux débitants de tabac qui tirent leurs produits tout fabriqués d'Oran et d'Alger, il existe à Bel-Abbès sept établissements employant jusqu'à 55 ouvriers des deux sexes à la fabrication du tabac à fumer, des cigares et des cigarettes.

Dans un de nos faubourgs, un Barcelonais a établi une distillerie pour y préparer l'anisette. Trois ouvriers y sont employés, et la production peut s'élever à 900 litres par jour, rivalisant pour le prix et la qualité avec celle tirée directement d'Espagne.

Avec nos plantations de vignes, de plus en plus étendues, et notre population espagnole très-nombreuse, cette industrie est destinée à devenir importante.

Un habitant de Murcie a monté un métier à tisser, en vue d'utiliser la laine du pays et de fabriquer des couvertures et des draps grossiers. Un Musulman a également établi un métier pour le tissage des étoffes de laine indigènes.

D'un autre côté des essais ont été tentés, sans succès faute de fonds suffisants, pour fabriquer la bourre de chiffons de laine.

Il est d'autant plus intéressant, malgré tout, de reproduire ces expériences que, dans un avenir prochain, elles peuvent être reprises et augmentées pour concourir à la prospérité de l'arrondissement.

Le tannage des peaux, la tonnellerie, les corps de métier utiles à l'agriculture : le charronnage, la ferrure des chevaux,

la bourrelerie, les forges et ateliers de mécanique, donnent lieu à des industries très-prospères.

Ces derniers seuls, où se construit et se répare l'outillage agricole, sont au nombre de 20, occupant 160 ouvriers, à Bel-Abbès ou dans la banlieue. L'un de ces industriels, M. Mougeot, construit différents modèles de charrues qui ont été plusieurs fois primés en Algérie, en France, ainsi qu'à Vienne ; un autre, M. Bergougnous, a remporté divers prix au dernier Concours régional d'Oran pour ses bisocs et ses charrues vigneronnes ; M. Reliaud, dont une des principales préoccupations est aujourd'hui la serrurerie, a fabriqué des presses justement renommées, tandis que d'autres établissements de ce genre sont dirigés par de jeunes industriels sortant des écoles spéciales.

Le reste du territoire compte 18 autres ateliers ou forges situés dans les centres les plus importants, et qui utilisent 54 ouvriers. Depuis 1876, le chiffre d'ouvriers nécessaires à cette industrie a doublé dans l'arrondissement.

On compte deux imprimeries, dont la plus ancienne peut entreprendre de sérieux travaux et imprimer le *Bulletin* du Comice agricole, petite brochure trimestrielle de 48 pages.

L'arrondissement est riche en matériaux de constructions de toutes sortes, qui donnent lieu à une série d'entreprises où se trouvent employés un grand nombre d'ouvriers.

Ce sont d'abord les sables répartis un peu de tous côtés, mais dont les principaux bancs se trouvent au pont de bois de Bel-Abbès, au marché arabe, près du pont de pierre, à Muley-Abd-el-Kader, et à 6 kilomètres sur la route de Daya.

Le gypse du Tessalah fournit un excellent plâtre gris ou blanc ; il en est de même de celui récemment découvert à Zarouéla ; les terres à briques ont permis d'établir 6 tuileries à Muley-Abd-el-Kader, sur la route d'Oran et à Sidi-L'Hassen, fournissant tuiles, briques creuses et pleines, carreaux, etc. ; une fabrique de poteries, près du cimetière, livre au commerce des pots et des vases à fleur ordinaires ; enfin une terre plastique de Mercier-Lacombe, argile de qualité supérieure, a servi a fabriquer des tuiles de dimension spéciale et extraordinaire,

utilisées pour la construction des rigoles d'irrigation des jardins de ce village.

Les pierres à chaux grasse sont des plus abondantes ; celles des mamelons des environs de Bel-Abbès donnent d'excellente chaux légèrement hydraulique. C'est une couche de calcaire grossier de 0m20 à 0m30 d'épaisseur qui se montre à une faible distance sous le sol, et qui est posée sur un banc de tuf argilo-calcaire d'une grande profondeur, appartenant à la dernière période de formation des terrains tertiaires.

Parmi les belles pierres à bâtir, nous devons citer celles de Ben-Youb, calcaire bleu foncé, excellent aussi pour la chaux, mais qui se prête surtout à l'ornementation des constructions et des monuments funéraires.

Le calcaire dur de Tinchemar est très-estimé. Sur la rive gauche de la Mekerra, à trois kilomètres de Bel-Abbès, on trouve des moellons de calcaire dur qui se rencontrent au milieu de grès tendres et de tufs calcaires se rapportant aux différentes époques de la formation tertiaire.

A l'Oued-Sarno, rive droite, et à neuf kilomètres de Bel-Abbès, il existe une pierre de taille, calcaire dur à grain fin, susceptible de poli, placée à proximité des carrières disséminées de grès fréquemment calcarifères, et qui paraît appartenir aux formations les plus anciennes des terrains tertiaires. M. Nouzille a trouvé dans sa propriété du Tessalah un beau marbre gris.

A Guendil, 15 kilomètres de Bel-Abbès, se trouve une pierre de taille demi-dure, calcaire blanc d'un grain fin, uniformément persillé et qui se laisse couper à la scie. Elle existe au pied du versant sud de la chaîne qui sépare le plateau de Bel-Abbès des plaines d'Oran, à proximité et presque au milieu des grands gisements de sulfate de chaux que contiennent ces versants. Elle paraît appartenir aux couches les plus récentes des terrains secondaires.

A l'Oued-Imbert on trouve un calcaire de grès mixte, et aux Ouled-Ali un calcaire, grès pale, marne jaunâtre, fournissant une excellente pierre de taille.

Les poudingues du Kçar susceptibles d'un poli magnifique, permettent d'obtenir une parfaite imitation du marbre. Les carrières de Ben-Italha, à 6 kilomètres en aval de Mercier-Lacombe, produisent un calcaire bleu clair ; à côté d'elles se trouvent des gisement de grès calcaire rosé se prêtant très-bien aux constructions de luxe.

L'ensemble de ces pierres a donné lieu à un envoi de 26 échantillons de toute beauté, qui figuraient à l'Exposition universelle de 1878.

Ces indications générales ne peuvent avoir une valeur réelle que si elles sont accompagnées des prix qui les concernent et que nous empruntons au programme établi pour un concours ouvert par le Comice sur plusieurs projets de fermes.

Les prix élémentaires des divers matériaux se maintiennent dans les termes moyens suivants : le mètre cube de sable de ruisseau et de carrière, 3 fr. ; celui de moellons de tuf demi-dur, 3 fr. 50 ; de moellons de grès dur, 4 fr. ; de calcaire dur compacte, 4 fr. 50 ; de poudingue très-dur, 5 fr. ; de pierres de taille en marnes dures, blanches, ébauchées en carrière, 30 fr. ; de pierre de taille en calcaire, gneiss ou poudingue, en carrière, 45 fr. ; de dalles brutes de $0^{m}15$ à $0^{m}20$ d'épaisseur, en carrière, 40 fr. ; de chaux grasse, prise au four, 12 fr. ; les cent kilogrammes de chaux hydraulique blutée, en sacs dans les entrepôts de la ville, 6 fr. ; les cent kilos de ciment de diverses qualités, prix moyen de 12 à 15 francs ; les cent kilos de plâtre du pays, pris aux entrepôts de la ville, 2 fr. 50 ; le mille de briques prises aux fours voisins de la ville ou des villages environnants, 30 à 35 fr. ; le mille de tuiles creuses ordinaires, prises dans les mêmes conditions, 33 au mètre superficiel, 50 à 60 fr. ; le mille de tuiles plates, dites mécaniques, venant de France, prises en ville, 15 au mètre superficiel, 200 fr. ; le mille de carreaux, pans carrés du pays, 50 à 60 fr. ; le mille de tomettes venant de France, 150 fr. ; le mètre cube de bois de charpente brute en sapin, en poutres ou poutrelles, 120 fr. ; la planche de 4^{m} à $4^{m}20$ de long sur $0^{m}30$ à $0^{m}33$ de large, et $0^{m}025$ à $0^{m}03$ d'épaisseur la pièce, 3 fr. 75 c. ; les cent kilos de

fer brut, 60 à 70 fr. ; de fonte, 20 à 30 fr. ; de plomb, 90 à 100 fr. ; le kilo de cuivre, 5 à 7 fr. ; celui du fer ouvragé, de 1 fr. 25 à 2 fr. ; les cent kilos de zinc, prix moyen, 100 à 120 fr. ; la quincaillerie se vend au poids, comme les pentures, paumelles, gonds, à raison de 0 fr. 90 à 1 fr. 10 le kilo ; les serrures de 4 à 20 fr. la pièce ; les crémones de 3 à 10 fr. ; les loquets de 1 fr. 50 à 3 fr. ; les verroux, de 1 à 3 fr. : les charnières à fiches ou petites pentures, de 0 fr. 30 à 1 fr. ; la peinture à l'huile à deux couches vaut de 0 fr. 80 à 1 fr. le mètre superficiel ; le badigeon à la colle de 0 fr. 20 à 0 fr. 30.

La main-d'œuvre et les transports se paient de la manière suivante : la journée de manœuvre de choix, de 3 à 3 fr. 50 ; celle de manœuvre ordinaire de 2 à 2 fr. 75 : celle du maçon, de 5 à 7 fr. ; du tailleur de pierre, de 6 à 8 fr. ; du charpentier et du menuisier, de 6 à 8 fr. ; du serrurier, de l'ajusteur, de 6 à 7 fr. ; du ferblantier-plombier, de 5 à 6 fr. ; du carrier, du mineur, de 4 à 5 fr. ; d'une voiture ou d'un tombereau à un collier, guide compris, 6 fr. ; à deux colliers, 12 fr. ; à trois colliers, 16 fr. ; les transports au poids par chemin de fer d'Oran valent de 5 à 15 fr. la tonne ; les transports au poids par roulage, la bordelaise de 250 kilos, de 4 à 6 francs.

Enfin, les industries extractives sont des plus actives dans l'arrondissement, et leur importance est d'autant plus grande qu'elles permettent un emploi judicieux et prolongé de la main-d'œuvre étrangère, précisément aux époques où l'agriculture ne l'utilise plus.

Le bois de chauffage, le charbon, les écorces de chêne-vert, le goudron, l'alfa, le thuya de Bel-Abbès, sont l'objet de sérieux travaux, et prennent une part considérable dans le mouvement commercial du département.

L'industrie du crin végétal, récemment introduite sur ce territoire, utilise un personnel assez nombreux, tandis que quatre ateliers de sparterie occupent une vingtaine d'ouvriers à la fabrication des paniers, nattes, chaussures en alfa, sans parler des cordages qui servent à tous les usages de l'agriculture, notamment pour attacher les gerbes de céréales, et qui sont

préparés dans les familles mêmes, et principalement par les femmes espagnoles.

L'exploitation de l'alfa a permis d'occuper un nombre considérable d'ouvriers, et a toujours été très-importante depuis le premier jour, la ligne de Bel-Abbès à Oran étant la plus courte que l'on puisse utiliser pour porter ce produit à la mer.

L'alfa croissant spontanément dans les environs, il s'agit ici d'une industrie purement agricole au début, qui devient commerciale lorsque le commerce donne de la valeur à ce produit en l'achetant à la main-d'œuvre qui l'a arraché pour le mettre à la portée du consommateur.

Cette valeur n'étant le résultat d'une transformation que pour la sparterie et non pour la papeterie et les autres fabrications très-variées que l'on retrouve en France et en Angleterre, il n'est pas question ici de l'industrie manufacturière.

L'exploitation de l'alfa donne lieu à une série d'opérations très-intéressantes qu'il serait trop long de reproduire ici, et pour lesquelles nous renvoyons le lecteur, désireux d'obtenir de plus complets renseignements, à l'ouvrage que nous avons déjà cité.

Quant aux industries des Indigènes, il n'en existe aucune dans l'arrondissement qui soit appliquée directement à la fabrication de produits destinés à la vente.

Les tapis qu'ils préparent servent à leur usage personnel ; il en est de même des haïks, burnous, sacs à grains (el-ghara), et des tentes (guitoun), qui sont fabriqués par les femmes, à l'aide d'appareils portatifs et des plus simples. Ils préparent aussi des instruments d'agriculture primitifs et les ustensiles de ménage les plus ordinaires.

En résumé, l'industrie à Bel-Abbès est avant tout agricole et offre des parties très-sérieuses à côté d'autres qui ne peuvent être considérées que comme des essais qu'il convient de poursuivre résolûment.

Ses principaux auxiliaires doivent être, avec l'accroissement de la population, l'établissement de sociétés de crédit, la con-

tinuation des chemins de fer, à défaut de cours d'eau importants, et le bon entretien de nos voies de communication. La loi du 23 février 1881, relative à l'organisation des Conseils de Prud'hommes en Algérie, ne peut lui être que très-favorable.

CHAPITRE IV

COMMERCE

Débuts. — Transformations. — Mouvement commercial en 1880. — Importations. — Exportations. — Statisque. — Céréales. — Alfa. — Achat de terrains. — Marchés de l'arrondissement. — Avenir du commerce.

Si le commerce offre, dans le monde entier, un des plus puissants auxiliaires de la prospérité d'un pays, combien son importance ne grandit-elle pas ici, où l'industrie est encore à ses débuts ?

Comme pour le reste de la colonie, le commerce de notre arrondissement tire avant tout de l'agriculture ses principaux éléments de succès, et cette situation trouve, en quelque sorte, son explication dans la série des faits qui ont accompagné notre installation en cet endroit.

L'occupation de ce territoire, purement militaire au commencement, n'a donné lieu, tout d'abord, qu'à des transactions ayant pour but l'alimentation des troupes et des quelques industriels venus à leur suite pour se livrer à ces premières opérations commerciales qui, en général très-avantageuses, ont constitué le point de départ de fortunes importantes.

Pendant ce temps, les Indigènes, un moment surpris d'un état de choses qui tendait à modifier complétement leur manière de vivre, en faisant disparaître l'isolement dans lequel ils se trouvaient précédemment, ne tardèrent pas à reprendre leurs

travaux, et, peu à peu, en s'habituant à nous, à créer les premiers liens d'échanges un peu sérieux.

Mais bientôt arrivèrent les colons qui prirent résolûment possession du sol, et qui, pour le peupler, le défricher, le bâtir et entreprendre les premières cultures, sollicitèrent du commerce les divers matériaux de construction, tout en donnant une plus grande activité à l'importation des produits nécessaires à l'alimentation, tandis qu'ils invitaient les Indigènes, désormais mêlés à nos populations, à demander tout ce qui pouvait être utile à leur nouvelle existence, et à offrir en échange leur laine, leurs bestiaux et le bois de chauffage indispensables à la colonisation nouvellement implantée dans cette contrée.

Tel fut le point de départ de notre commerce, qui eut alors une vie propre avec ses intermédiaires directs, et qui depuis n'a fait que prendre un essor toujours plus grand.

Comme cela devait se produire au milieu d'une population fortement adonnée à l'agriculture, une des premières transformations que subit l'état de choses qui vient d'être retracé, fut la diminution assez sensible des importations par suite de la production sur les lieux mêmes des céréales de très-bonne qualité, qui furent converties en farine par les usines construites sur la Mekerra, des légumes et des produits maraîchers, du vin et de quelques autres récoltes.

Les mêmes faits suivant une marche régulièrement progressive au fur et à mesure que le pays était plus intimement livré aux efforts persévérants de nos colons, que les défrichements se poursuivaient avec ardeur, que les cultures s'amélioraient, la production dépassa bientôt la consommation, et cet excédant vint donner un nouvel élan à notre commerce en lui procurant des éléments d'échanges pour le dehors, bien faits pour rendre sa tâche plus grande et plus facile en même temps.

Bien qu'aucun document officiel ne nous permette de chiffrer l'importance du mouvement commercial dans le passé, comme il est aisé de le faire dans un port de mer, ou bien encore comme nous allons l'établir pour la période actuelle à l'aide de

renseignements que nous devons à l'obligeance de l'administration de l'Ouest-Algérien, nous pouvons avancer, d'une manière générale, que le commerce de notre arrondissement, alimenté uniquement, dans les premiers temps, par l'importation, a rapidement créé son mouvement d'exportation, conséquence forcée de l'état prospère de la colonisation.

Mais, dès l'année 1870, l'équilibre n'existe plus et, grâce aux résultats considérables que donne l'exploitation de l'alfa, Bel-Abbès entre à grands pas dans la voie que recherchent tous les pays prospères et bien dotés, en livrant au dehors plus que ne réclament les besoins du dedans.

A partir de ce moment les exportations ne cessent de l'emporter sur les importations, et c'est encore ce qui existe aujourd'hui, comme il est aisé de s'en convaincre par les chiffres suivants qui reproduisent, par ordre d'importance, le tonnage des marchandises exportées et importées, par grande et petite vitesse, sur le chemin de fer de Bel-Abbès à Oran, du 1er janvier au 31 décembre 1880.

MARCHANDISES EXPORTÉES	Tonnes par produit	MARCHANDISES IMPORTÉES	Tonnes par produit
Alfa	56.986	Divers articles de Paris, quincaillerie, vêtements, objets manufacturés	6 253
Céréales et légumes secs . . .	21 660	Denrées alimentaires. . . .	2 945
Bois de chauffage et charbon .	6 524	Matériaux de construction . .	2 855
Écorces	6.016	Bois ouvrés	2 209
Farines et son.	4.040	Vin, vinaigre	1.621
Divers : Matériaux de construction, vin, esprit, fûts et chiffons.	795	Denrées fraîches et messageries	940
Messageries	146	Fonte, fer, métaux.	865
Denrées alimentaires. . . .	91	Houille et coke	778
Fonte, fer, métaux.	11	Huiles	498
Pierres de taille	1	Farines.	201
TOTAL	76.270	TOTAL	19.161

Le commerce, en un lieu déterminé, se compose des produits échangés sur place, de ceux livrés au dehors et de ceux enfin que l'on introduit dans le pays pour les besoins intérieurs. Mais, dans la statistique qui précède, nous n'avons pu tenir compte que des deux dernières opérations, et encore devons-nous faire cette

réserve que les chiffres de l'importation et de l'exportation ne comprennent pas certains produits que nous tirons directement de l'intérieur de la colonie ou des arrondissements voisins : laines, bestiaux, huile, et que nous consommons ici même, ni ceux que nous expédions dans ces mêmes endroits et qui proviennent de nos cultures : céréales, farines, légumes, objets nécessaires aux approvisionnements militaires et à ceux des Indigènes du sud.

Il y a là assurément un appoint sérieux qu'il est regrettable de négliger, mais sur lequel nous n'avons pu nous procurer des renseignements suffisamment exacts. Il convient, enfin, d'ajouter au mouvement total des marchandises, en 1880, environ 6,000 tonnes qui ont été transportées par le roulage qui emprunte la route d'Oran.

Du 1er juillet 1877 à la fin juin 1878, année de l'ouverture de la ligne ferrée de l'Ouest-Algérien, le roulage sur cette route, d'après une moyenne des comptages exécutés par la compagnie du chemin de fer et par la voirie départementale, avait exporté 20,000 tonnes de produits et importé 12,000 tonnes de marchandises. En 1879, ces chiffres sont descendus pour le retour et l'aller réunis à 8,000 tonnes, et il ne sera que de 6,000 tonnes en 1881 pour se maintenir longtemps dans ces limites, car il existe des entreprises qui, tout en aboutissant au chef-lieu, desservent les différents centres échelonnés sur cette route.

Depuis l'ouverture du chemin de fer, le mouvement général du commerce n'a cessé d'aller en augmentant, comme cela avait déjà lieu dans le passé, et sur 95,430 tonnes transportées en 1880, l'exportation est comprise pour les 4/5 et l'importation pour 1/5 seulement.

L'exportation est surtout importante pendant les mois d'août, de septembre, d'octobre, de juillet et de novembre, pendant lesquels on transporte la plus grande partie de la récolte des céréales et beaucoup d'alfa, les mois les plus faibles, sous ce rapport, sont ceux de février, d'avril, de janvier et de juin, dont les transports sont particulièrement alimentés, en dehors de

l'alfa, par les écorces, les farines, le bois de chauffage et le charbon.

Les douze mois de l'année 1880 sont par ordre d'importance pour l'ensemble des transports de marchandises importées et exportées : août, octobre, juillet, septembre, novembre, décembre, mai, mars, avril, janvier, juin, février.

Il est aisé de voir, par ce qui précède, que l'arrondissement de Bel-Abbès, qui est essentiellement agricole, tendra sans cesse à faire baisser ses importations, sauf pour les produits manufacturés, et à augmenter ses exportations, auxquelles viendront s'ajouter dans l'avenir bien des produits qui n'ont pu être utilisés dans le passé faute de moyens de transports économiques.

C'est ainsi que la statistique constate déjà une augmentation importante sur nos envois de bois de chauffage et de charbon, d'écorces, de farines et de son, de vin et de matériaux divers, l'inscription de denrées alimentaires qui précédemment ne figuraient pas parmi les produits d'exportation, ainsi qu'une diminution de plus d'un quart dans la réception des vins et vinaigre importés.

Nous avons remarqué certaines années, comme en 1877, que les céréales figuraient tout à la fois à l'entrée et à la sortie, ce qui s'explique par la supériorité de nos blés tendres que les industriels du département voisin recherchent soit pour semences, soit pour en faire d'excellente farine, tandis que notre commerce local trouve un avantage réel à faire venir des blés moins beaux, mais qui, rendus sur place, ont un prix de revient moindre que celui des froments de la contrée.

Le commerce d'importation de Bel-Abbès est alimenté, avant tout, par les articles de Paris, les denrées alimentaires, les matériaux de construction, les bois ouvrés et les boissons ; celui d'exportation l'est principalement par l'alfa, les céréales, le bois de chauffage, les écorces et les farines. Tous ces produits, compris ensuite dans le mouvement des marchandises du port d'Oran, dont ils représentent une notable partie, participent respectivement aux relations établies entre la colonie et différents pays. Notre arrondissement fait de la sorte des échanges

suivis avec le reste de la province d'Oran, le département d'Alger, la France, l'Espagne et l'Angleterre.

Or, la culture des céréales étant désormais entre les mains des Européens, grâce à d'importantes acquisitions de terres, cette production tendra à augmenter sérieusement, et, dans tous les cas aura un rendement régulier, proportionné, il est vrai, à la quantité de pluie tombée pendant la dernière période de la végétation, mais qui assurera autrement la fixité de nos marchés que ne le faisait autrefois la culture indigène.

Cette question des achats de terrains par les Européens a été un élément de commerce trop important, et a eu de tout temps une trop grande influence sur la prospérité de ce territoire pour que nous ne la signalions pas d'une façon particulière.

Ce genre de transaction a eu pour causes principales la valeur élevée des propriétés urbaines, qui en interdisant la spéculation de ce côté, a laissé disponibles de grands capitaux, et la nécessité pour l'agriculture, de plus en plus prospère, de se procurer de nouvelles terres pour occuper la main-d'œuvre et pour étendre ses cultures. L'établissement de la propriété arabe a ensuite rendu faciles ces acquisitions qui commencèrent dans les Hassasna en 1870, se continuèrent chez les Hazedj en 1872, 1873, dans les Amarna en 1873, 1874 et 1875, dans la plaine de Messer, chez les Ouled-Ali et chez les Ouled-Zair, de cette dernière époque à nos jours, s'étendirent aux terrains situés au nord-ouest de la ville, depuis l'année 1875, en prévision de l'installation de la gare du chemin de fer en cet endroit, et les années suivantes, par suite de la réalisation de ce projet, comprirent les terrains des portes de Daya, de Tlemcen et de Mascara dans le but d'élever des constructions rendues nécessaires par la cherté des loyers en ville, et enfin plus récemment la riche et belle vallée de Tifilès jusqu'à Lamoricière dans l'espoir de l'établissement de la ligne ferrée de Bel-Abbès à Tlemcen, et aussi pour obtenir des terres de culture qu'il n'est plus possible de trouver dans un rayon assez grand autour de la ville.

D'un autre côté le commerce d'alfa est encore très-prospère, bien qu'il ait subi depuis quelques années un certain amoindris-

sement motivé par l'éloignement des champs d'extraction, à la suite d'un arrachage abusif, par l'apaisement de la concurrence fiévreuse que nous avions constatée en 1874, et aussi, il faut bien le dire, par une certaine réserve dans laquelle se tiennent les acheteurs dans l'attente des résultats que donneront quelques voies ferrées nouvelles ainsi que d'autres pays producteurs jusque-là inexploités. On sait, en effet, que la Tunisie, par exemple, a vu son commerce d'alfa s'augmenter depuis quelques années d'une quantité égale à celle que perdait le nôtre.

Ces conditions se modifieront évidemment dès que notre chemin de fer sera prolongé jusqu'à Magenta, et, d'une façon générale, dès que l'industrie française de la papeterie adoptera résolûment l'alfa qu'elle utilise à peine en ce moment, bien qu'il enrichisse nos voisins depuis longtemps déjà.

D'ailleurs, au bout d'un certain nombre d'années d'exploitation, les voies ferrées ont pour conséquence d'augmenter le mouvement commercial d'un pays, et nous sommes autorisé à dire que le même fait se produira inévitablement chez nous, puisque nous avons vu le bois de chauffage, le charbon, les denrées alimentaires, non exportées dans le passé, figurer pour un chiffre respectable dans les transports effectués dès les premières années par l'Ouest-Algérien. Ce résultat s'accroîtra encore par la suite, et bientôt il en sera de même pour nos magnifiques matériaux de construction.

L'état prospère du commerce de notre arrondissement est dû, en outre, comme dans le reste de la colonie, à ce qu'il est entrepris par les représentants de tous les pays qui concourent avec nous à l'œuvre de colonisation algérienne, ce qui multiplie la concurrence, les moyens d'action et les connaissances nécessaires pour obtenir de bons résultats.

Les principaux marchés hebdomadaires de la contrée se tiennent : le lundi, aux Ouled-Ali, à Ben-Youb, à Bou-Kanéfis et à Daya ; le mardi, à Mercier-Lacombe ; le mercredi, à Sidi-L'Hassen, et le jeudi, à Bel-Abbès. Il existe, en outre, un marché quotidien en ville, et un autre pour la vente des grains situé en dehors de la porte de Tlemcen.

Notre marché hebdomadaire du jeudi est un des plus importants du département, où l'on trouve en grande quantité des graines, de l'huile, des fruits, des légumes, des œufs, de la volaille, des épices, du sel, des nattes en palmier, des tissus et les animaux de toutes les espèces, dont le nombre est souvent très-élevé, comme le montre la statistique du mois de septembre 1877 où nous relevons, dans un seul marché : 250 bœufs, 350 vaches, 80 veaux, 2,000 moutons, 500 chèvres, chiffres qui varient en raison de nombreuses circonstances

Ces réunions, très-importantes parce qu'elles permettent de s'approvisionner facilement et qu'elles rapprochent les vendeurs et les acheteurs, sont l'objet de transactions qui s'élèvent à des sommes considérables, que l'on évalue de 20,000 à 30,000 fr. par marché, en même temps qu'elles offrent l'aspect le plus original que l'on puisse imaginer par le mélange des individus de nationalités diverses qui s'y coudoient : Arabes, au nombre de près de 2,000, Juifs, Maures, Berbères, Coulouglis, Marocains, Nègres, Français, Anglais, Espagnols, Italiens, Allemands, Belges, Américains, Suisses, Grecs, Polonais, Hollandais, Russes, aux mœurs et aux costumes des plus variés.

En 1855, on évaluait le chiffre d'affaires traitées au marché arabe du jeudi, à 10,000 francs ; celui des Ouled-Ali donnait lieu à 8,000 francs de transactions, et celui de Daya, à 4,000 fr.

En 1854, on avait abattu, à l'abattoir de Bel-Abbès, 6,352 animaux ayant donné lieu à la perception de 3,022 francs ; en 1880, le nombre de bêtes abattues s'est élevé à 15,405, se décomposant comme suit ; 1,118 bœufs, 143 taureaux, 503 jeunes vaches, 1,447 vieilles vaches, 260 veaux, 247 béliers, 9,027 moutons, chèvres et boucs, 44 jeunes brebis, 45 vieilles brebis, 1,264 agneaux et chevreaux, 1,309 porcs.

Il est bon aussi de rappeler qu'en 1853, les trois marchés de Bel-Abbès : fruits et légumes en ville, bois, charbon et fourrage, en dehors de la ville, grains dans les anciens gourbis de l'artillerie, ont produit, en régie, 23,306 francs, tandis qu'en 1880, les droits de place, de marché, et d'abattoir mis en adjudication ont fourni la somme de 81,600 francs.

Quant aux résultats que nous avons été à même d'inscrire à l'avoir du mouvement commercial de ce territoire, ils ont été obtenus dans le passé sans crédit, avec des moyens de transport très-imparfaits, et des routes souvent impraticables.

Avec la création d'une succursale de la Banque de l'Algérie, et d'une Chambre de commerce, l'achèvement de notre réseau de chemins de fer, et l'amélioration de nos voies de communication, quel avenir ne serait-on pas en droit de lui prédire? Cette contrée offre, en effet, au commerce un champ d'action des meilleurs et des plus vastes, soit pour répartir sur ce territoire tout ce qui est utile à une population européenne de plus en plus nombreuse, soit pour exporter l'excédant d'une agriculture très-avancée et de l'industrie extractive très-développée, situation des plus heureuses qui mettra toujours à sa disposition d'excellents moyens d'échanges pour importer, en retour, ce qui fait défaut à notre arrondissement.

CONCLUSIONS

Au moment de fermer ce livre et de nous séparer de ces notes qui nous ont permis de passer de longues heures d'étude recueillie et sympathique, nous ne pouvons nous dispenser d'avouer, pour rendre hommage à la vérité, que souvent nous avons été pris d'un profond découragement en écrivant ces pages, sentiment, nous allons le voir, qui donne plus de force encore au mobile auquel nous avons cédé en prenant la plume pour chercher à établir que la colonisation peut être entreprise avec succès par la nation française.

Et, en effet, à peine avions-nous tracé le plan d'une notice historique sur Bel-Abbès, destinée à l'Exposition universelle de 1878, à peine avions-nous, dans ce but, fait appel au bon vouloir et aux connaissances précieuses de quelques intéressés, que, de tous côtés nous sont arrivés des documents nombreux

et intéressants, nous montrant par cela même combien l'idée que nous poursuivions était féconde, et nous forçant à élargir le cadre que nous avions primitivement adopté pour laisser dans l'ombre le moins d'arguments possibles.

Mais, depuis la première ligne de cet ouvrage jusqu'à la dernière que nous retraçons en ce moment, quelles n'ont pas été nos angoisses et nos défaillances, en voyant l'impossibilité de décrire un état de choses quelconque concernant la colonisation algérienne, avec l'assurance de n'être pas quelque temps après bien loin de la réalité, par suite de la marche naturelle des événements sur cette terre où les pas de l'homme sont des pas de géant !

Notre pays ne sait pas coloniser, dit-on, et nous ne pouvions revoir l'un de nos chapitres, écrit quelques mois plus tôt, sans constater que la réalité l'avait déjà modifié et qu'il ne reproduisait plus fidèlement les faits qui l'avaient inspiré. Cette qualité fait défaut à nos nationaux, entend-on répéter par certains esprits chagrins ou prévenus, et lorsque nous cherchions à revoir quelques lignes consacrées à la topographie, nous retrouvions à l'endroit où l'année précédente n'existaient que la solitude et une végétation naturelle, nous retrouvions des fermes, des défrichements, des cultures entreprises avec grand soin par une forte population européenne. Notre élément national ne saurait obtenir de résultats sérieux sur cette terre, justement appelée autrefois le grenier de Rome, se plait-on encore à redire, et lorsqu'il s'est agi pour nous de livrer ces pages à l'impression, il nous a fallu refaire en partie notre travail pour tenir compte des communes dédoublées, des villages créés, des situations économiques transformées dans l'espace de quelques années.

Singulière ignorance de la science appliquée à la colonisation et des moyens propres à tirer parti d'un pays nouveau que celle qui place l'auteur d'un ouvrage descriptif en face de transformations successives et rapides dont il peut à peine saisir la forme sans qu'elle ne se soit aussitôt modifiée, comme le spectateur attentif et étonné d'une féerie, voit se dérouler devant

lui et se succéder les tableaux les plus nouveaux et les plus variés.

Mais tout en étant un puissant argument en faveur de notre thèse, cette rapidité dans la succession des faits de colonisation de ce territoire, ne nous laissait pas moins cette crainte de produire une étude, dont le peu d'intérêt, qu'elle pouvait avant tout tirer de son actualité, aurait disparu, l'ouvrage ayant pour ainsi dire vieilli avant de voir le jour.

Bien que nous n'en soyons plus au système d'induction, utilisé avec beaucoup de sagacité par Vauban, Arthur Young, Lavoisier et Chaptal, la statistique actuelle, basée sur les renseignements, l'expérience et la déduction, donne encore lieu à quelques erreurs, qui disparaîtront en grande partie lorsque le pays sera entièrement cadastré, sans qu'il soit possible de méconnaître son utilité réelle, surtout lorsqu'appliquée à une contrée, elle résume son histoire pour aborder un grand nombre de sujets qui l'intéressent et pour faire la description de son état actuel sous les aspects les plus variés, en négligeant le moins possible les faits économiques qui ont concouru à l'établissement de sa prospérité.

Dans ces conditions, la statistique n'a besoin pour être réellement utile que de recevoir une grande publicité obtenue à l'aide des publications périodiques utilisant largement et sans entrave les résultats de semblables travaux.

Les économistes, qui ont jugé favorablement les études statistiques et qui en ont démontré l'importance, ont parfaitement établi, en même temps, que la description de l'état naturel d'une contrée reste vraie en toutes circonstances, mais que tout ce qui peut être modifié par l'homme exige des études de comparaison à certains intervalles, sans que l'intérêt qui s'attache à la première œuvre puisse en rien être amoindri.

La statistique est évidemment le meilleur moyen de constater l'état réel d'un pays à un moment donné, et cet examen peut, assurément, servir de leçon en dégageant de faits qui auraient pu passer inaperçus un enseignement sur la meilleure voie à suivre dans l'avenir, en comparant les efforts produits en tel

endroit avec ceux tentés sur un autre point semblable, il est vrai, au premier, mais où ils ont été mieux dirigés, en déduisant enfin de cas particuliers et heureux ce que doit être le travail appliqué, dans des conditions identiques, à tout un territoire.

Mais si ces études offrent des avantages immédiats que personne ne conteste, et si on se borne à demander le renouvellement à certaines époques pour rester à la hauteur du progrès et pour donner des conseils profitables dans une mesure appréciable. large et sérieuse, pourra-t-on nier que la statistique même ancienne n'ait, elle aussi, une importance bien marquée, et n'offre encore de réels avantages ? Ces matériaux, si anciens qu'ils soient, ne sont-ils pas, en effet, indispensables pour établir sans trop de perte de temps la situation comparée de l'état de choses actuel avec leur ancien état ? Ne sont-ils pas également précieux par les termes de comparaison précis qu'ils offrent à tous ceux qui veulent un jour mesurer l'espace parcouru en jetant un regard en arrrière ?

L'homme qui se priverait de semblables renseignements pourrait être comparé à l'imprudent qui, désireux de produire une amélioration relevant d'une science quelconque, chercherait, avant tout, à reconstituer par lui-même tous les éléments de cette science qui ont demandé dans le passé les patientes recherches de plusieurs de ses semblables et quelquefois même d'existences entières.

Ces considérations nous ayant conduit à ne rien négliger pour poursuivre notre tâche jusqu'au bout, il nous reste à examiner quelles ont été les causes générales et locales du succès indiscutable de la colonisation dans la plaine de Bel-Abbès, en utilisant, à cet effet, les jalons que nous avons à diverses reprises placés dans le cours de cette étude.

Aux premières se rattachent les institutions mêmes qui ont été successivement appliquées par la France dans le nord de l'Afrique, car si souvent les faits n'ont pas répondu à l'attente fiévreuse de personnes impatientes d'atteindre le but, on ne peut s'empêcher de reconnaître, lorsque l'on juge à distance et

que la course est à moitié parcourue, que, malgré bien des hésitations, malgré quelques erreurs et en dépit d'essais longs et parfois coûteux, l'ensemble de ces institutions n'en a pas moins produit les résultats voulus, puisque la colonie n'a pas cessé d'aller en avant.

En signalant comme étapes : la conquête longue, patiente, mais glorieuse, les indécisions à la suite des maladies et des difficultés du début, l'administration d'exception, commandée par les circonstances, et qui a permis aujourd'hui au droit commun et à l'administration civile, de prendre possession de tout le Tell, il est possible de constater quelques moments d'arrêt, mais jamais un mouvement de recul.

C'est grâce à cet état de choses, en définitive, il faut bien le répéter à cette place, qu'après cinquante années d'occupation, nous retrouvons ici une population européenne de 390,685 individus, ayant planté 8,497,558 arbres, qui récolte dans une seule année 2.627,307 quintaux de céréales, et possède 11,258,905 francs d'instruments agricoles ; c'est grâce à lui qu'ont été créés ou agrandis dans notre colonie 419 centres, en général très-prospères, que notre commerce, en 1879, a été porté à 424,044,523 francs, dont 151,918,421 francs à l'exportation, et le mouvement de la navigation à 4,046 navires jaugeant ensemble 1,354,885 tonneaux, que le salaire des ouvriers et le prix de toutes les denrées ont été élevés : c'est grâce à lui aussi qu'ont été implantés sur cette terre tous les bienfaits d'une civilisation jadis ignorée même dans ses plus simples éléments, ce qui constitue, dans l'ensemble, une situation que tous les pays d'Europe, plus peut-être encore que le nôtre, estiment à sa réelle importance, c'est-à-dire bien haut.

A ces causes générales du succès de la colonisation de Bel-Abbès, se rattachent les aptitudes individuelles de nos nationaux, puissamment aidés, nous le reconnaissons volontiers, par l'élément européen, aptitudes qui ont permis de créer ce que chacun admire sur ce territoire, et, en particulier : l'introduction d'une population européenne de 17,800 personnes ; l'installation de trente centres au nombre desquels compte une des plus

grandes villes de la colonie ; une culture européenne qui possède 10,799,280 fr. de constructions rurales, 96,247 arbres plantés, 25,004 animaux, 767,502 fr. d'instruments agricoles, et qui produit par année 511,517 quintaux de céréales ; un commerce annuel de plus de 100,000 tonnes exportées ou importées ; un chemin de fer, de nombreuses routes, de beaux ponts ; une instruction primaire très-répandue et une certaine aisance ; et tout cela dans un endroit où il y a 35 ans n'existait pas un seul Européen, où les seules demeures étaient la tente et le gourbi, la seule culture, la vie pastorale rappelant les premiers âges de l'humanité, où le commerce ne comprenait que quelques échanges intérieurs, où l'on ne trouvait ni route, ni pont, où l'ignorance enfin et une existence malheureuse régnaient en maîtresses absolues.

Les causes accidentelles et purement locales de cet état de choses prospère ont été le choix heureux d'un emplacement bien situé au milieu de la province, et presque à égale distance de toutes les localités importantes du département ; la bonne qualité des terres, placées dans une vallée arrosée ; la composition du sol qui a permis de tout temps la culture du blé, production demandée, et surtout de la tuzelle, production recherchée, ce qui a grandement facilité les débuts en mettant à la portée des colons une culture exigeant peu de frais, et s'appliquant à un produit facile à placer. Alors est venu le commerce d'alfa qui a trouvé la prospérité de ce territoire établie, mais qui l'a consolidée et accrue, car notre contrée étant de toutes les régions à alfa de la colonie la plus rapprochée de la mer, c'est ici qu'on est venu tout d'abord entreprendre cette exploitation sur une vaste échelle.

L'alfa a attiré des bras dans notre arrondissement, y a créé des industries annexes et a contribué à sa richesse, notamment en rendant possible et même avantageuse la création de nos chemins de fer, dont l'installation a d'ailleurs été des plus faciles au milieu de notre vallée qui descend, avec de douces pentes, des Hauts-Plateaux à la mer en suivant une direction perpendiculaire au grand central qu'elle coupe à un moment donné.

Que l'alfa vienne à disparaître, ce qui est malheureusement à craindre, il n'en aura pas moins été le principal élément de succès de nos voies ferrées, qui, à leur tour, aideront notre colonisation par la création de nombreux villages sur leur parcours, le relèvement de notre industrie, l'accroissement de notre commerce.

Si nous ajoutons les acquisitions de terrains Indigènes, qui n'ont pas cessé d'être des plus étendues dans cette contrée depuis l'année 1864, nous aurons résumé les causes générales et particulières qui ont provoqué l'état de choses heureux que nous avons constaté dans cet endroit, et dont l'importance est telle que depuis quelques années l'initiative des colons de cet arrondissement les force à se répandre sur les territoires voisins d'Aïn-Temouchen, de Lamoricière et de Mascara, comme un torrent que rien ne peut arrêter, parce qu'au lieu de la désolation, il porte avec lui, cette fois, le travail et l'épargne.

Et maintenant quel est l'avenir réservé à ce coin de terre qui offre un si beau passé ? A cette question nous répondrons par cette autre : qui peut dire ce que produira le grain de blé du laboureur semé même dans d'excellentes conditions pendant une longue série d'années ?

Toutefois, sans pouvoir assigner une limite précise à l'accroissement de la prospérité de cette contrée, on peut cependant avancer qu'elle grandira tant que son sol ne sera pas entièrement cultivé et aussi tant qu'il n'y aura pas un rapport normal entre la valeur de la terre et la rente qu'elle produit, la proportion actuelle étant bien différente de celle des pays d'Europe.

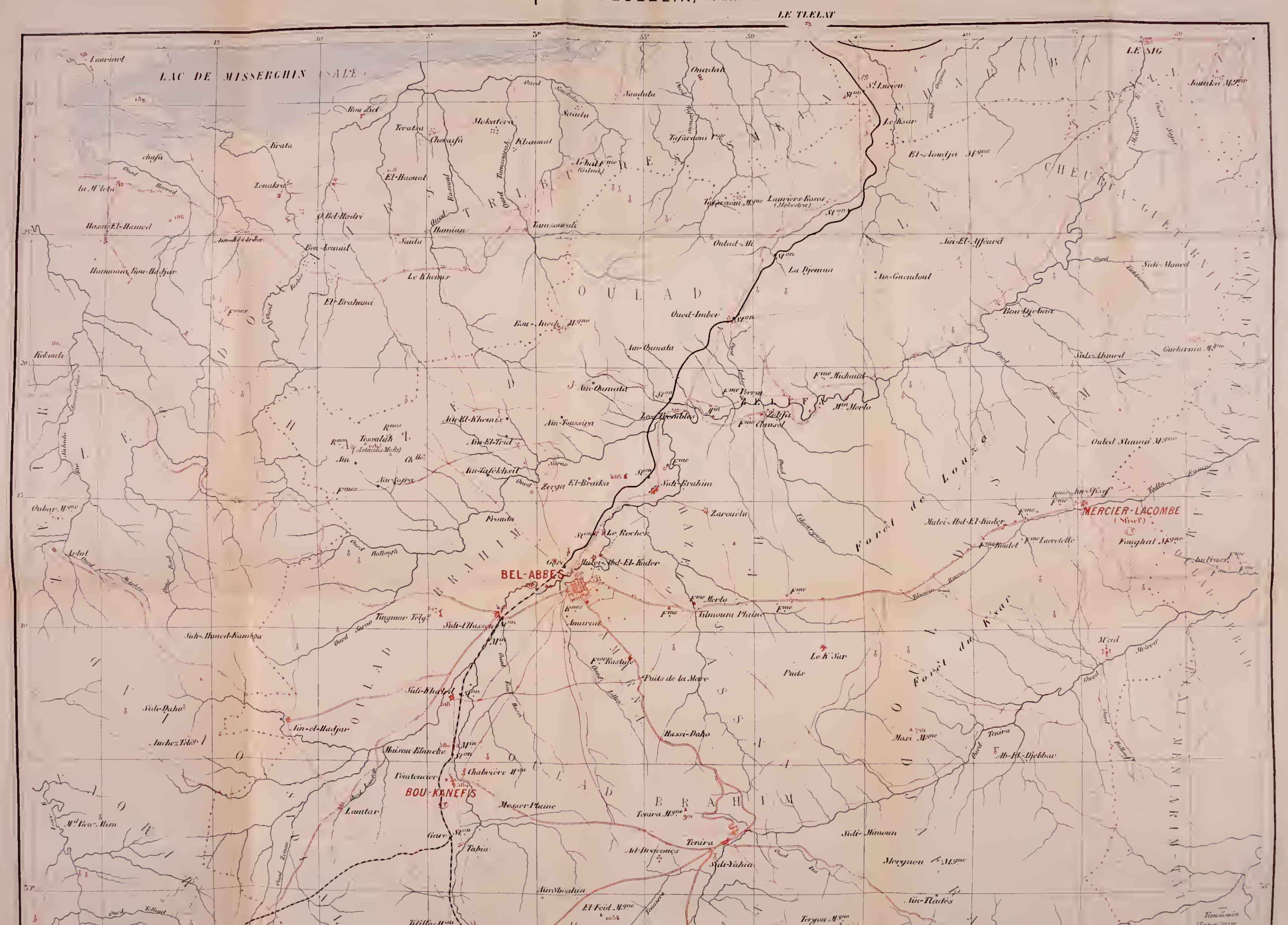
A ce moment, Bel-Abbès et son territoire, alors même qu'aucune industrie nouvelle ne viendrait, comme l'alfa l'a fait dans le passé, augmenter leur état prospère, seront déjà une grande ville et un pays riche.

Dans de semblables conditions ne sommes-nous pas en droit d'affirmer que la colonisation de la vallée de la Mekerra est une belle œuvre à l'honneur de la France ?



CARTE HISTORIQUE, TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE BEL-ABBÈS ET LES ENVIRONS

dressée par J.F. BEUZELIN, Géomètre. 1881.




BOU-KANEFIS
Tenira
Lamoricière
Magenta
Ras-El-Ma
Plaine Goumsa
Tilmoni
Daïa
Telagh
Bou-Chekour
Tenazera Mgne
Slissen
Zegrar Mgne
Tirtaïmed
Sidi-Yahia
Merguen Mgne
Aïn-Tenzara
Aïn-Telsah
Aïn-Kherba
Ruines
Tendfeld Mgne
Tasourera Mgne
Sidi-Mimoun
Aïn-Tiadès
Oued Sefioun
Aïn-Beïda
Ain-El-Hamar
Bou-Hamoud Mgne
Makerta Mgne
Aïn-Tafaghouet
Titen-Yahia
Aïn-Chaïb
Sidi-Mouça
Bouzouta Mgne
S A H A R I
M A T H A R E T
Sba Mgne
Daïa-Souriga
Sidi-Youcef
Taga Mgne
Aïn-Rekissa
Mahrid Mgne
Tifilles Hau
Aïn-Sfeahia
El Feid Mgne
Tergou Mgne
Bel-Abbès et son arrondissement. Histoire, Topographie, Statistique; par Léon Bastide
Gravé et imprimé par Erhard

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

HISTORIQUE DE LA CRÉATION DE BEL-ABBÈS ET DE SES DIVERSES TRANSFORMATIONS JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE PREMIER

1840 à 1847

Pages.

CHAPITRE II

1848 à 1857

CHAPITRE III

1858 à 1867

Pages.

CHAPITRE IV

—

1868 à 1880

—

CHRONOLOGIE

LIVRE DEUXIÈME

TRENTE ANS APRÈS LA CRÉATION DE BEL-ABBÈS. — ÉTAT ACTUEL DE L'ARRONDISSEMENT

PREMIÈRE PARTIE

DIVISIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES. — DESCRIPTION DES CENTRES DE COLONISATION. — HISTORIQUE DES TRIBUS INDIGÈNES.

CHAPITRE PREMIER

Arrondissement de Bel-Abbès

Pages.

CHAPITRE II

Commune de plein exercice de Bel-Abbès

CHAPITRE III

Commune de plein exercice de Sidi-L'Hassen

CHAPITRE IV

Commune de plein exercice du Tessalah

CHAPITRE V

Commune de plein exercice des Trembles

CHAPITRE VI

Commune de plein exercice de Sidi-Brahim

CHAPITRE VII

Commune mixte de Mekerra

CHAPITRE VIII

Commune mixte de Bou-Kanéfis

CHAPITRE IX

Commune mixte de Daya

DEUXIÈME PARTIE

TRAVAUX PUBLICS

CHAPITRE PREMIER

Chemins de fer

CHAPITRE II

Voies de communication

CHAPITRE III

Eaux et irrigations

CHAPITRE IV

Travaux divers entrepris dans l'arrondissement de Bel-Abbès

TROISIÈME PARTIE

SERVICES PUBLICS

CHAPITRE PREMIER

Assistance publique

CHAPITRE II

Instruction publique

CHAPITRE III

Cultes

CHAPITRE IV

Armée

CHAPITRE V

Justice

CHAPITRE VI

Postes et Télégraphe

CHAPITRE VII

Enregistrement

CHAPITRE VIII

Contributions diverses

CHAPITRE IX

Travaux publics

CHAPITRE X

—

Forêts. — Trésor

—

—

QUATRIÈME PARTIE

—

TOPOGRAPHIE. — AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE.

—

CHAPITRE PREMIER

—

Topographie

—

—

CHAPITRE II

—

Agriculture

—

CHAPITRE III

—

Industrie

—

CHAPITRE IV

—

Commerce

—

CONCLUSIONS

—

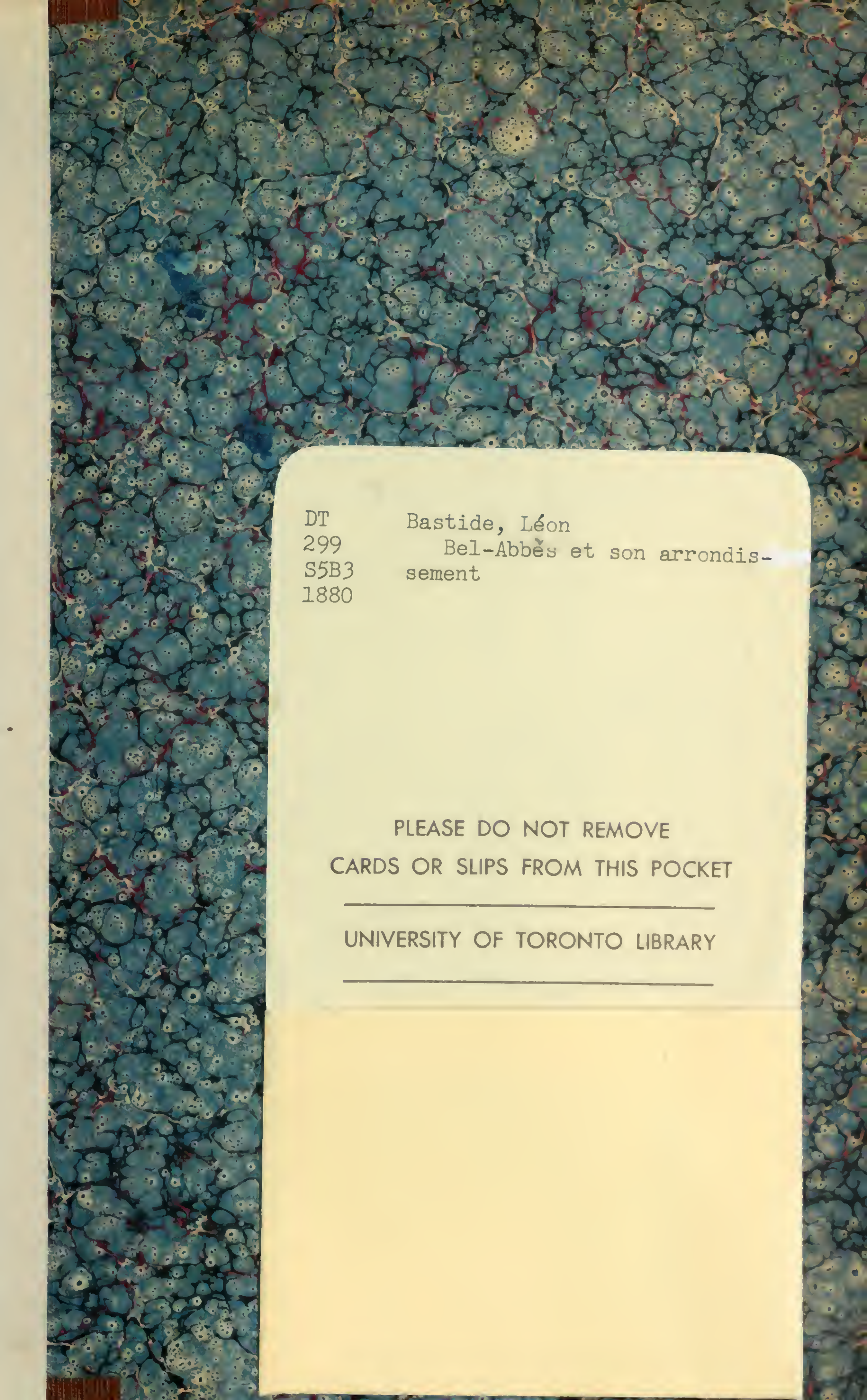
PLANS ET CARTE

—

Fin de la Table.

Oran. — Imp. Ad. Perrier, boul. Oudinot, 13.






UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 25 01 12 018 0